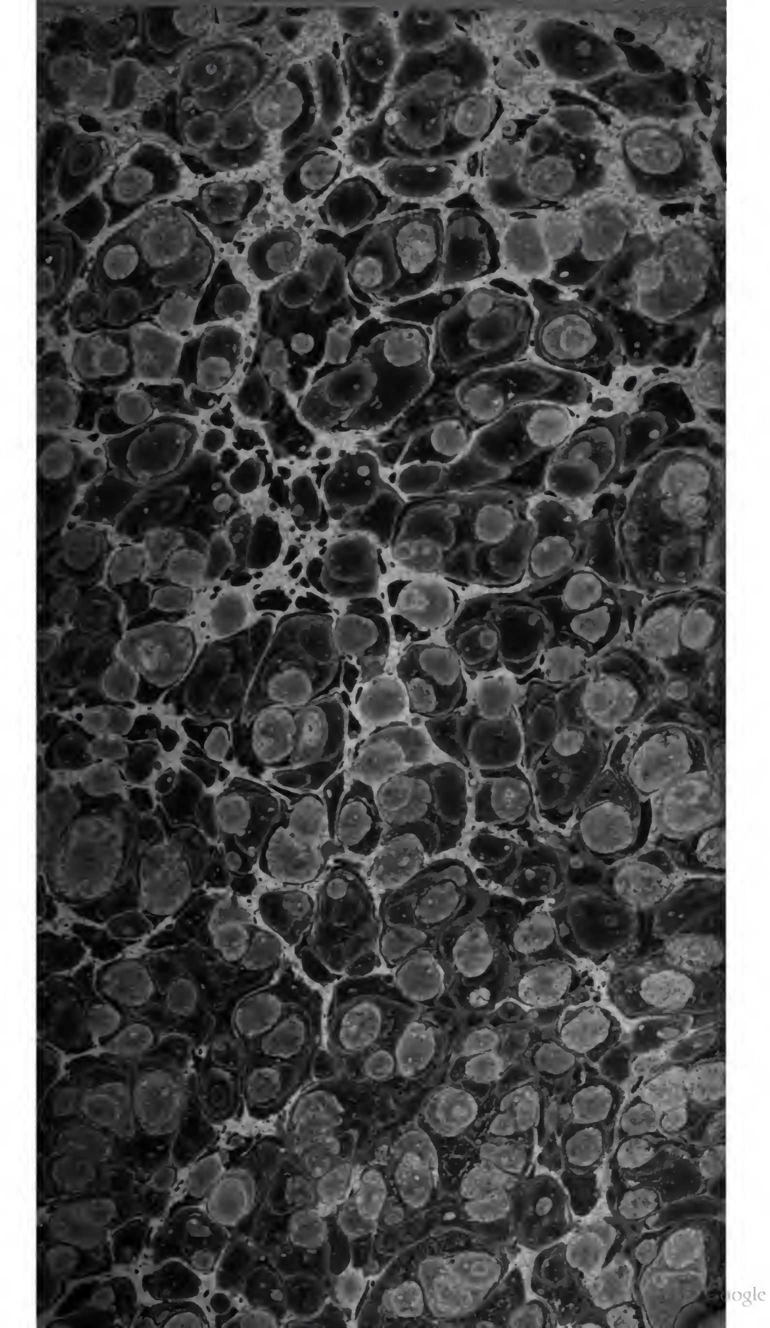


Digitized by Google

Fr
7083
121.22







Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE

DE LA

VILLE DE SAINTE-MÉNEHOULD

ET DE SES ENVIRONS.

Digitized by Google

SAINTE-MÉNEHOULD, IMPRIMERIE DE POIGNÉE-DARNAULD.

Digitized by Google

Digitized by Google



Claude Buirette

Né à Ste Ménehould, le 16 Novembre 1754,
mort le 1er Mai 1827

Digitized by Google



HISTOIRE

DE LA

VILLE DE SAINTE-MÉNEHOULD

ET DE SES ENVIRONS,

Par Cl. Buirette,

AVEC PORTRAIT DE L'AUTEUR, CARTE DE L'ARRONDISSEMENT
ET TROIS PLANS DE LA VILLE.

... Pius est patriæ facta referre labor.
OVIDE.

A tous les cœurs bien nés que la patrie est chère!
VOLTAIRE.

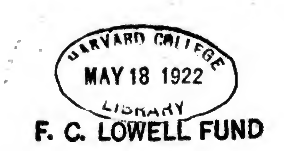


A SAINTE-MÉNEHOULD,
CHEZ POIGNÉE-DARNAULD, IMPRIMEUR-LIBRAIRE.

1837.

Digitized by Google

Fr 7083.121.22



Digitized by Google

PRÉFACE DES ÉDITEURS.

En publiant *l'Histoire de Sainte-Ménehould*, dont le manuscrit est resté entre nos mains, nous croyons remplir un devoir pieux en même temps que nous cédons à de vives et bienveillantes sollicitations.

Les annales d'une petite ville n'offrent pas toujours, il est vrai, un bien grand aliment à la curiosité de beaucoup de lecteurs; cependant il est peu de lieux où il ne se soit passé des évènements qui se rattachent aux fastes de la gloire nationale. Mais l'histoire du pays qui nous a vu naître est toujours curieuse et intéressante; nous voulons savoir ce qu'ont été nos pères pour connaître ce que nous avons hérité de leur caractère et de leurs vertus; l'on s'émeut au récit de leurs belles actions dont on se glorifie; et ne serait-ce pas d'ailleurs une véritable ingratitude que d'ignorer, ou de négliger l'histoire de la patrie?

Les faits qui concernent les commencements de

Digitized by Google

la ville de Sainte-Ménehould, ont été puisés dans deux manuscrits fort anciens, surchargés d'une infinité de notes, ainsi que dans la vie de la vierge Ménehould. Différentes archives, de vieilles chroniques, des mémoires et des titres particuliers ont été consultés en outre pour cette histoire.

Par la nature de ces documents, l'auteur a été amené à parler des villages, et surtout des monastères de l'Argonne situés près de Sainte-Ménehould. Ces établissements religieux n'existent plus à la vérité ; mais il est toujours utile de connaître à quelle époque et pour quelles raisons ils avaient été fondés, de quelle manière ils se sont enrichis, ce qu'ils ont été jusqu'à leur destruction ; et puis, les intérêts de notre ville ont presque toujours été liés à ceux de ces monastères.

D'après ce que nous venons de dire on jugera facilement combien il a fallu de recherches et de temps pour rassembler les nombreux matériaux, épars de tous côtés, qui ont servi à composer ces annales historiques. L'auteur n'avait entrepris ce travail que comme un délassement, et pour charmer par l'étude, les loisirs et les ennuis de la vie. Il se proposait de le revoir; mais le temps ne lui a pas permis d'y mettre la dernière main, et de rendre, par des corrections et de nouvelles recherches, son ouvrage moins imparfait; toutefois, nous ne craignons pas de dire qu'il est écrit avec

Digitized by Google

conscience, et qu'il aura du moins le mérite essentiel de l'histoire, la vérité.

Il ne nous appartient pas de faire la biographie de l'auteur; cette notice tracée par la piété filiale pourrait paraître suspecte et flattée. Avec quelle effusion de cœur cependant nous aurions parlé, sans crainte d'être contredits, de ses mœurs douces et simples, de son caractère liant et loyal qui lui conciliaient l'estime et l'affection de ses concitoyens! Comme notre reconnaissance se serait plu surtout à rappeler avec quelle bonté, avec quelle patience son amour paternel nous consacrait tous ses moments, en nous tenant lieu des maîtres qui manquaient alors dans notre ville! Qu'il nous soit permis du moins de consigner ici l'expression de notre tendre et trop juste gratitude : elle fit la consolation et la joie de ses vieux jours.

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE

DE LA

VILLE DE SAINTE-MÉNEHOULD.

INTRODUCTION.

La ville de Sainte-Ménehould a-t-elle porté primitivement le nom d'*Auxuenne* ou d'*Astenai*. — Sentiments de quelques historiens à ce sujet. — Leur opinion réfutée. — Preuves d'où l'on peut conclure que la ville s'est toujours appelée Sainte-Ménehould.

La plupart des écrivains qui ont donné l'histoire particulière de quelques villes, se sont fait un plaisir et un jeu d'en reporter l'origine dans la nuit des temps; souvent même ils ont été puiser dans la Mythologie les noms des fondateurs, et mêlant le merveilleux à la fable, ils ont cru, par d'ingénieux mensonges, rendre leurs villes plus importantes et leurs histoires plus piquantes pour le lecteur. (A)

J'aurais pu, à l'exemple de ces historiens, créer à la ville de Sainte-Ménehould, une origine purement idéale ou fabuleuse, et avec d'autant plus de facilité que l'on ignore l'époque précise où elle a pris naissance. Sans avoir recours à de pareils moyens pour répandre de l'intérêt sur les commencements de cette ville, je dirai sim-

Digitized by Google

plement que le rocher, qui depuis a porté le nom de Château de Sainte-Ménehould, était habité dès les premiers siècles de l'église, et que le berceau de la ville se rapproche de celui de la Monarchie française.

Cependant comme de savants historiens, qui en font remonter l'existence beaucoup plus haut, lui donnent différents noms, qu'à mon avis elle n'a jamais portés, savoir, ceux d'*Auxuenne* et d'*Astenai*, j'ai cru nécessaire, avant de commencer l'histoire de cette ville, de réfuter leur opinion et de prouver que de tous temps elle s'est appelée *Sainte-Ménehould.*

D'abord Adrien de Valois pense que Sainte-Ménehould s'est appelée autrefois *Auxuenna*, et qu'elle est désignée sous ce nom, sur les tables de Peutinger et sur l'itinéraire d'Æthicus. Voici ce qu'il dit à ce sujet dans sa *notice des Gaules :*

Notitia Galliarum, verbo Verodunum.

« Æthicus, dans son itinéraire des provinces, place « *Auxuenna* entre *Durocortorum* et *Verodunum* (Rheims « et Verdun) de cette manière : le chemin de *Duro-* « *cortorum* à *Divodurum* (Rheims et Metz) est de soixante- « deux mille pas, savoir, de *Durocortorum* à *Basilia*, « dix mille pas ; de *Basilia* à *Auxuenna*, douze mille ; de « *Auxuenna* à *Verodunum*, dix-sept mille ; etc. Par le « nom d'*Auxuenna*, ajoute-t-il, je pense qu'Æthicus a dé- « signé la ville de Sainte-Ménehould, etc. »

Et moi je crois pouvoir assurer qu'à cet égard M. de Valois s'est trompé. Æthicus dans cet itinéraire n'avait-il pas en vue de décrire l'ancienne route militaire des Romains, qui conduit de Rheims à Verdun et à Metz ; de désigner sur cette route les différents endroits alors connus qui étaient des lieux de repos pour les troupes, et que les Romains appelaient *Mutationes*, *Mansiones*, *Commorationes ;* ce que nous nommons *étapes ?*

Digitized by Google

Or, cet historien géographe a parfaitement atteint son but en donnant les noms de ces lieux de repos, et en marquant les distances calculées d'un endroit à un autre.

Le premier endroit qu'Æthicus désigne se nomme *Basilia.* On sait que ce lieu est aujourd'hui le village d'Auberive sur la rivière de la Suippes ; c'est ce qu'assurent plusieurs écrivains ; c'est ce que dit M. de Valois lui-même qui, un peu plus bas que son passage cité ci-dessus, s'explique ainsi : « par le nom de *Basilia*, je crois qu'Æthicus a désigné le village d'*Auberive* sur la Suippes. »

Le second endroit est *Auxuenna.* Quel était cet *Auxuenna* et où se trouvait-il placé? *Auxuenna* est évidemment le premier et le seul endroit où la route romaine, dont il s'agit, traversait la rivière d'Aisne. C'est précisément là que s'est formé un village que depuis on a appelé *Via axonæ*, voie de l'Aisne, d'où est venu par corruption *Viaixne*, ainsi écrit dans de très-anciennes chartes. Ce lieu se nomme maintenant *Vienne-la-Ville*, village situé à deux lieues au-dessous de Sainte-Ménehould, sur cette rivière. Ce n'est donc pas la ville de Sainte-Ménehould, et l'on peut assurer qu'aucune voie militaire des Romains n'a passé par cette ville ; on n'en a jamais découvert la moindre trace sur son territoire.

Les géographes Sanson et Danville font passer cette route, l'un par la ville de Sainte-Ménehould, comme M. de Valois, et l'autre par le bourg de la Neuville-au-Pont, sur l'Aisne. Ces géographes n'avaient pas une parfaite connaissance des lieux et n'ont pas suivi la véritable direction du chemin romain. Ce chemin, si bien décrit par Æthicus, subsiste encore, il est très-connu dans le pays. Tous les voyageurs, tous les habitants des villes et villages, qui n'en sont point éloignés, le nomment *le*

Digitized by Google

chemin des Romains, et il est facile d'en suivre la direction. Je vais donner les noms des principaux endroits près desquels il passe, ou qu'il traverse, depuis Rheims jusqu'à Verdun; et si ce chemin ne se dirige pas par Sainte-Ménehould, il s'ensuivra qu'*Auxuenna*, second lieu marqué par Æthicus dans son itinéraire, n'est point l'ancien nom de cette ville, et que par conséquent M. de Valois s'est trompé dans son opinion.

Histoire de Metz, Liv. Ier

« Le chemin romain de Rheims à Metz, en passant par Verdun, prenait à la porte Bazée dans la cité, et conduisait hors de la ville par la porte des Lumières; delà jusqu'à la Pompelle, il est couvert par la nouvelle chaussée faite en 1732; mais sur la hauteur, au-delà de la Pompelle, il se sépare de cette chaussée, et va en droite ligne aux Deux-Maisons. Il continue vers Prosne, qu'il laisse à un quart de lieue sur la droite, et traverse les rivières suivantes; d'abord la Suippes, à un quart de lieue et demi au-dessus du Grand-Saint-Hilaire, et à une demi-lieue au-dessous d'*Auberive*; secondement le ruisseau de Souain, à un quart de lieue au-dessous du village du même nom, laissant Suippes et Somme-Suippes à droite, Perthes et Hurlus à gauche; troisièmement la rivière de Tourbe, entre Laval à droite et Wargemoulin à gauche. De la Tourbe on le suit sur les hauteurs près de Courtémont, laissant ce village à un quart de lieue sur la droite et Berzieux sur la gauche; il passe devant la ferme de Royon, traverse l'Aisne à *Vienne-la-Ville*, où il y a un pont, et va ensuite au gué des Marotines, au Puy-Bruyer, au Puy de Puttemusse, dans les bâtis de la Neuville-au-Pont, dans la contrée de bois appelée la Grange-aux-Bois, aux basses ou lisières du bois d'Alesmont, *au gué Verdunois sur la rivière de Biesme*, entre le hameau du Claon et

l'Abbaye de la Chalade, le long des bois appartenant à cette Abbaye et ceux du Prieuré de Condé dans le Clermontois, à la Verrerie appelée Lochère, d'où il va enfin tomber sur la rivière d'Aire, entre Aubréville et Neuvilly, où il sert actuellement de grand chemin pour aller à Verdun.»

Voilà la position, la direction vraie et reconnue de cette ancienne voie romaine. Elle a été constatée plusieurs fois aux deux extrémités de Vienne-la-Ville, par des procès-verbaux très-authentiques dressés par des officiers publics pour des affaires contentieuses, où le gouvernement était intéressé.

Bergier, dans son histoire des grands chemins de l'empire romain, trace aussi cette route : il ne dit pas qu'elle se dirige par Sainte-Ménehould ; cet historien suit exactement les tables de Peutinger qu'il donne à la fin de son ouvrage. Liv. 3 ch. 10.

Cluvier, autre historien qui a fait tant de recherches curieuses sur les antiquités romaines dans la Gaule Belgique et qui a écrit sur cette matière antérieurement à Bergier et de Valois, se garde bien, en parlant d'*Auxuenna*, d'avancer qu'il faut entendre par ce nom la ville de Sainte-Ménehould, il dit que ce nom d'*Auxuenna* désigne la rivière d'Aisne, et en effet c'est là, comme je l'ai expliqué plus haut, que s'est formé le village de *Viaixne*, *Via Axonæ*.

Les distances marquées par Æthicus, de *Durocortorum* à *Basilia;* de Basilia à *Auxuenna*; et d'Auxuenna à *Virodunum*; c'est-à-dire de Rheims à Auberive; d'Auberive à Vienne-la-Ville; de Vienne-la-Ville à Verdun, sont encore aujourd'hui les mêmes. Des Personnes instruites ont calculé ces distances en comparant les anciens milles italiques avec nos lieues françaises, et d'après ce calcul,

Digitized by Google

ces trois endroits se trouvent exactement aux mêmes distances. Certes, si le chemin dont il s'agit eut passé par Sainte-Ménehould, ces distances seraient bien différentes de celles qu'Æthicus a fixées.

Je fais observer que M. de Valois n'a pas donné son opinion comme certaine. En cherchant à connaître quelle était cette ancienne *Auxuenna*, il a *pensé que ce pouvait être* la ville appelée aujourd'hui Sainte-Ménehould, son sentiment n'est donc que conjectural.

Cependant des historiens postérieurs à M. de Valois, ont pris pour une vérité reconnue ce qu'il n'avait donné que comme une simple conjecture, tels que Dom Jacques Martin dans son histoire des Gaules; Dom Cajot en ses antiquités de Metz ; Baillet dans ses vies des saints ; Dom Calmet, dans son histoire de Lorraine ; le père Longeval, dans son histoire Gallicane ; le dictionnaire de Trévoux ; Buzen de la Martinière, dans son dictionnaire géographique.

Qui ne croirait, d'après des autorités aussi graves, que la ville de Sainte-Ménehould a effectivement porté autrefois le nom d'*Auxuenna* ou d'*Auxuenne* ? Mais n'est-il pas visible que M. de Valois est le premier qui a mis ce fait en avant, et que cet historien a été suivi par ceux que je viens de citer. Voilà comment une erreur, commise par un auteur connu pour savant, est répétée et se perpétue, parce que, pleins de confiance en lui, et le croyant sur parole, nous ne prenons pas la peine d'examiner si son opinion est bien fondée.

Il est certain que si Sainte-Ménehould, était l'*Auxuenna* citée par Æthicus, cette ville serait beaucoup plus ancienne que la Monarchie française : car Æthicus n'a tracé son itinéraire que sur celui d'Antonin et sur la carte

Digitized by Google

connue sous le nom de Peutinger ; et l'on sait que ces deux ouvrages, où il est fait mention d'*Auxuenna*, sont, le premier du temps de l'empereur Antonin, le second du temps de l'empereur Théodose-le-Grand.

Nous avons dit que cette ancienne *Auxuenna* était aujourd'hui le village de Vienne. C'était sous nos rois de la première race, une petite ville située à treize lieues de Rheims. Il en est fait mention dans une prétendue vision qu'un moine attribue faussement à l'archevêque Turpin qui vivait en 756, et dont la renommée est si célèbre chez nos romanciers. Cette vision commence ainsi : « Moi Turpin, archevêque de Rheims, étant à Vienne, « après avoir chanté la messe dans *ma* chapelle, etc. « *Ego Turpinus, Remensis archiepiscopus, eram apud* « *Viennam, et in meo oratorio missâ cantatâ*, etc. » (B)

Un de nos anciens historiens géographes donne la description de Vienne-la-Ville, en latin, dont voici la traduction littérale : Dictionnaire géographique de Baudran, v° Auxuenna.

« *Auxuenne*, petite ville du Rhémois dans la Gaule « Belgique, située entre Rheims au couchant, et Verdun « au levant, d'après l'itinéraire d'Antonin, appelée au-« jourd'hui *Vienne*, sur la rivière d'Aisne, aux confins « de la Champagne, à deux lieues environ au-dessous « de Sainte-Ménehould. »

Voilà bien la vraie description topographique de Vienne-la-Ville ; et c'est de cette ville de *Vienne* que parle la vision de l'archevêque Turpin.

Il résulte donc de toutes les preuves que nous venons de donner, qu'*Auxuenna* est l'ancien nom de Vienne-la-Ville, et nullement le nom primitif de Sainte-Ménehould.

Je vais prouver aussi que cette ville n'a pas porté d'avantage le nom d'*Astenai*, comme le disent des historiens très-modernes.

Digitized by Google

Point de doute qu'il n'y ait eu autrefois, dans la Champagne, un lieu, un canton nommé *Astenai*; mais les auteurs qui ont cherché à découvrir en quel endroit précis de cette province était situé cet *Astenai*, ne sont pas d'accord.

Notitia Galliarum v° *Astenidum.*

Adrien de Valois, déjà cité, pense qu'*Astenai* (*Astenidum* ou *Stadunum*) est le même lieu que Stenai, (*Satanacum*) et que le pays d'*Astenai* (*pagus Stadinisus*, ou *Stadunensis*) est aussi le même que celui du *Stenois* (*pagus Satanacensis.*) Il soutient son opinion par des passages de différents écrivains, tels que Gerbert et Flodoart, et par des articles des capitulaires de nos rois.

Ducange v° *Forêts.*

Ducange, sur ce sujet se trouve du sentiment d'Adrien de Valois.

Mais Dom Mabillon, bénédictin champenois, est d'une opinion différente.

Il pense que de l'ancien village de *Staônne*, dans le Rethelois, qu'il nomme en latin *Stadono* et *Stadunum*, dérive la seule et véritable étymologie du pays d'*Astenai*.

Diplomatique liv. 4. n° 124.

Comment Mabillon, qui est né près de Stonne, dans le Rhémois, a-t-il pu prétendre que ce village avait donné son nom au pays d'*Astenai !* (C) Encore s'il rapportait à l'appui de son sentiment quelques anciens titres latins, où *Stonne* fût appelé *Stadunum*; mais on n'en connait aucun. Mabillon aurait pu compulser les archives de la Chartreuse du Mont-Dieu, fondée en 1136, il y aurait découvert d'anciennes chartes où se trouve le véritable nom latin de *Stonne* (Setona), c'est ainsi que ce village y est toujours dénommé.

Charte de fondation et de dotation du Mont-Dieu.

Titre de confirmation par le pape Innocent II.

La chronique de Signi qui a été écrite dix-neuf ans après la fondation du Mont-Dieu, place *Astenai* sur la rive droite de la Meuse, tandis que *Stonne* est éloigné

Digitized by Google

de trois lieues de la rive gauche de cette rivière. Ainsi ce n'est point Stonne qui a pu donner son nom au pays d'*Astenai* ou du *Stenois*, dénomination qui désigne un seul et même pays; et Mabillon s'est trompé dans ses conjectures.

Si Adrien de Valois, Ducange et Mabillon eussent connu cette chronique de Signi, les deux premiers auraient prononcé en plus grande assurance, et le troisième serait tombé d'accord avec eux sur ce point de fait, que *Stenai* et *Astenai* ne sont qu'un seul et même lieu, et que le nom de *Stenai* est un dérivé de celui d'*Astenai*, appelé indistinctement, dans de vieilles chartes latines, *Stadunum*, *Astenidum*, *Stadono*, *Satanacum*, *Stenacum*, *Steneium*, etc. d'où sont dérivées les différentes dénominations de pays d'Astenois, d'Estenai, d'Astenai, de Sathenai et de Stenois, *pagus Stadunensis*, *Stadonensis*, *Stadinisus*, *Astenidus*, *Sathanacensis*, *Satanacus*, *Stenacensis*, *Steneius*, etc.

La chronique de Signi a été découverte il n'y a pas un siècle dans les nombreux manuscrits de l'Abbaye de ce nom, en Champagne : elle a été écrite par son deuxième abbé, Alard de Geninule, en l'année 1155. Elle comprend un espace de cent soixante ans, c'est-à-dire, depuis 860 jusqu'en 1020. L'auteur y rapporte en abrégé les principaux évènements qui se sont passés pendant ce laps de temps dans les petits cantons de cette province, connus alors sous les dénominations du Rhémois, du Castrois, de l'*Astenai*, du Dormois, du Rethélois, et du Portien. Chronique de Signi, au commencement.

Deux articles de cette chronique sont remarquables en ce qu'ils désignent la position d'*Astenai*.

1.° « Marc, comte du Dormois, fait un traité avec Année 951.

Digitized by Google

« Victor de Pouilly, et maintient le *Comté* d'*Astenai* « sous l'obéissance du roi (Raoûl). »

Année 939. 2.° « Othon, Duc de Lorraine, résolut de détruire « par la force des armes, Marc, Comte du Dormois et « *gouverneur* d'*Astenai*........ mais, Marc ayant aban- « donné *Astenai*, revint sain et sauf avec ses troupes « et son bagage dans son château du Dormois, après « avoir passé la Meuse pendant la nuit ». (D)

D'après ce récit, il ne peut y avoir d'incertitude ni sur le lieu que l'on appelait *Astenai*, ni sur sa situation. Cet *Astenai* est visiblement la ville nommée maintenant Stenai, qui se trouve sur la rive droite de la Meuse, et le château du Comte du Dormois était sur la rive opposée de cette rivière, puisque le comte Marc la passa pour revenir dans son château. (E)

Maintenant que nous avons démontré, d'après la chronique de Signi (F) et l'opinion de Ducange et d'Adrien de Valois, que les mots *Stadunum* et *pagus Stadunensis* signifient la ville d'*Astenai* aujourd'hui *Stenai*, le pays d'*Astenai* aujourd'hui le *Stenois*, examinons quels sont les historiens qui avancent au contraire que ces mots signifient la ville de Sainte-Ménehould, et voyons sur quoi ils se fondent.

Le premier écrivain, que je connaisse, qui a prétendu que Ste.-Ménehould, s'appelait *Astenai*, est le bénédictin Dom Le Long dans son histoire du diocèse de Laon. Il invoque à l'instar de Ducange, d'Adrien de Valois et de Mabillon, les mêmes passages de Flodoart et des capitulaires dont ces savants se sont servis pour prouver tout le contraire.

Pour bien juger du mérite de ce que Dom Le Long avance sur ce mot *Astenai* qu'il applique à Sainte-Ménehould, il est bon de faire connaître le passage de Flodoart et de dire à quel sujet il a été écrit.

Digitized by Google

C'était l'usage, sous nos rois de la seconde race, d'envoyer des commissaires royaux, (*missi Dominici*) en différentes provinces du royaume. La mission de ces députés consistait à faire quatre fois par an la visite de leur district, d'y régler, d'y maintenir le bon ordre dans les administrations religieuses, civiles et judiciaires. Charlemagne, en l'année 802, envoya dans plusieurs provinces des commissaires que l'on choisissait toujours parmi les ecclésiastiques titrés et instruits. Ses capitulaires ne désignent pas les noms de ces députés, ni tous les lieux où ils devaient se rendre, mais l'historien Flodoart nous les fait connaître.

« Wulfaire, dit-il, avant sa nomination à l'épiscopat, « fut établi en qualité de commissaire royal, dans toute « la Champagne, et notamment dans les cantons du « Dormois.......... de l'*Astenai*, etc. »

Histoire de Rheims, par Flodoart, liv. 2. ch. 8.

Un article des capitulaires donnés en 853, par Charles-le-Chauve, petit-fils de Charlemagne, cite ces mêmes contrées.

« Hincmart, évêque de Rheims, Ricuin et Engescale « furent envoyés dans les cantons du Rhémois, du Vonzois, de l'*Astenai*, etc. »

Recueil des capitulaires par Étienne Baluze, t. 2.

L'on voit que ces articles des capitulaires, en nommant quelques contrées de la Champagne, mettent du nombre celle d'*Astenai*, et n'en disent pas davantage.

Voici de quelle manière Dom Le Long commente ces passages de Flodoart et des capitulaires.

« Wulfaire.... avait dans son ressort, le Laonnois, le « Dormois, le pays d'*Astenai* ou *Ste.-Ménehould*, etc. »

Histoire du diocèse de Laon.

Nous demandons pourquoi et sur quel fondement l'historien du diocèse de Laon, en traduisant les mots *pagus Stadunensis* de Flodoart, par ceux de pays d'*Astenai*,

Digitized by Google

ajoute incontinent ceux-ci : ou *Sainte-Ménehould*; dans quel auteur a-t-il découvert que *Stadunensis* ou *Stadinisus* est l'ancien nom de cette ville?

Vainement, pour appuyer son sentiment, il avance que, *par différentes chartes*, *Stadunum* et *pagus Stadunensis* dont parle Flodoart, *doivent s'entendre* d'*Astenai, aujourd'hui Sainte-Ménehould*. Quelles sont donc ces chartes? Pourquoi ne pas les citer? Veut-il parler de la Chronique de Signi? elle manifeste le contraire; et quant à Flodoart, il ne parle pas d'une ville d'*Astenai*, mais uniquement du pays d'*Astenai*, et il en parle d'après les capitulaires qui ne donnent aucune explication sur la position des lieux.

Le second écrivain, qui a prétendu qu'elle s'était appelée du nom d'*Astenai*, est M. Buirette de Verrières; il paraît avoir adopté le sentiment de Dom Le Long. Dans ses annales historiques de Châlons, toutes les fois qu'il a occasion de parler du *pagus Stadunensis*, il rend ces mots latins par *Astenai* ou *Sainte-Ménehould*, traduction qu'il ne justifie aucunement. Or il ne suffit pas d'avancer vaguement son opinion, on doit l'appuyer.

Mais dira-t-on, d'où provient cette dénomination d'archidiaconé d'*Astenai* que l'on trouve dans les pouillés du diocèse, si ce n'est de l'ancien nom de la ville qui est le premier et le plus considérable doyenné de cet archidiaconé?

Il sera toujours permis de ne point admettre cette transmission de nom, tant que l'on n'aura pas prouvé d'une manière claire et évidente que cette ville s'est appelée *Astenai*; et si elle ne s'est point appelée *Astenai*, elle n'a pu communiquer ce nom à cet archidiaconé.

Autrefois le très-ancien canton d'*Astenai* appartenait

Digitized by Google

entièrement au pays Rhémois. Son nom était connu avant la formation du royaume d'Austrasie, et peut-être même lorsque Châlons ne faisait que de naître. Tous les villages de ce canton furent dans le principe du diocèse de Rheims. Il y a lieu de croire que, par la suite, le comté d'*Astenai*, avant que celui d'Argonne fut connu, s'étendit dans la contrée où la ville de Sainte-Ménehould prit naissance. Lorsque, par des réglements ecclésiastiques, on fixa les limites des diocèses, que l'on divisa ces diocèses en archiadiconés et ceux-ci en doyennés, le diocèse de Châlons fut divisé en quatre archidiaconés, dont l'un prit le nom d'*Astenai*. Cette dénomination lui fut donnée non parce que la ville de Sainte-Ménehould, comme on le prétend, se nommait alors *Astenai*, mais parce que quelques villages de l'ancienne contrée de ce nom étaient enclavés dans cet archidiaconé.

Les autres villages de cette même contrée firent partie de l'archidiaconé du nom de Champagne dans le diocèse de Rheims, et de l'archidiaconé du nom d'Argonne dans le diocèse de Verdun. Ces trois archidiaconés de Champagne, d'Argonne et d'Astenai, appartenant à des diocèses différents, étaient contigus et avaient partagé tous les villages des contrées d'Astenai, du Dormois et d'Argonne. Dans la suite et pour distinguer les villages situés dans l'archidiaconé d'Astenai, surtout en ce qui concernait l'administration ecclésiastique du diocèse, on ajouta au nom du village ces mots : *in pago, in comitatu, in archidiaconatu Stadunensi.*

Mais rien dans ces dénominations n'annonce que la ville de Sainte-Ménehould ait porté le nom d'*Astenai*, ni qu'elle l'ait transmis à cet archidiaconé.

Prétendra-t-on que tous les archidiaconés tiraient

Digitized by Google

leur dénomination du lieu principal de leur étendue? Nous avons des preuves du contraire. En effet nous venons de parler de l'archidiaconé portant le nom de Champagne au diocèse de Rheims; il ne se trouve point de village de ce nom dans ce diocèse : c'est donc le nom de cette province. Dans l'évêché de Verdun, l'archidiaconé d'Argonne avait anciennement pour chef-lieu le bourg de Montfaucon, qui a cessé de l'être quand ce bourg et sa prévôté furent incorporés à la Champagne, sous Philippe-le-Bel. Alors Montfaucon et ses dépendances, au pays d'Argonne, firent partie de l'archevêché de Rheims, et le nom d'archidiaconé d'Argonne resta toujours à l'un de ceux de l'évêché de Verdun. Cet évêché avait encore un autre archidiaconé du nom de *la Voivre*, petit canton du Verdunois. Voilà donc des exemples qui prouvent que l'on a donné quelquefois à des archidiaconés les noms d'un canton ou d'une province, et la dénomination de l'archidiaconé d'*Astenai*, dans le diocèse de Châlons, est également celle du pays d'*Astenai*. Cet archidiaconé ne tire point son nom de la ville de Sainte-Ménehould, quoique cette ville en soit le lieu principal.

On ne connait plus guère aujourd'hui les comtés d'*Astenai* et du Dormois. Leurs noms ne se trouvent plus que dans de très-anciennes chartes. Le pays d'Argonne, qui s'est formé, et a commencé d'être connu vers le 10.me siècle, a prévalu sur toutes les anciennes contrées qui l'avoisinaient, et les a pour ainsi dire absorbées. Celles d'*Astenai* et du Dormois se sont confondues depuis long-temps dans l'Argonne et n'ont plus formé qu'un seul et même pays sous ce dernier nom. Du nom d'*Astenai*, il n'est resté que l'archidiaconé du diocèse de Châlons; et je viens de faire voir comment cet archidiaconé avait

Digitized by Google

pu prendre ce nom, et que ce n'était point la ville de Sainte-Ménehould qui le lui avait transmis. (G)

Un grand nombre de titres très-anciens, concernant quelques villages des environs de Sainte-Ménehould, ajoutent aux noms de ces villages, pour les distinguer, ces mots : en *Astenai*, dans *le comté* d'*Astenai* : comme on a dit depuis, *en Argonne*, *dans le comté* d'*Argonne*. (H)

Dans une charte de 1132, relative au prieuré de Chaudefontaine, donnée par Geoffroi, évêque de Châlons, il est parlé ; 1.° de Villers dans le Comté d'*Astenai*; (*Villare in comitatu Stadunensi*); qui se nomme maintenant Villers-en-Argonne; 2.° d'un clos à Braux, donné par Livide de Sainte-Ménehould, (*dono Lidvidis de Sanctâ-Manehilde*) — Cartulaire du prieuré de Chaudefontaine.

Dans une autre charte de 1197, concernant Châtrices, le pape Célestin III confirme les donations qu'ont faites à cette abbaye, Raoul de Sainte-Ménehould, (*Radulphus de Sanctâ Manehilde*)... Gui de Sainte-Ménehould, (*Guido de Sanctâ Manehilde*), dans le comté d'Astenai (*in comitatu Stadunensi*). — Cartulaire de l'abbaye de Châtrices.

Il est bien à remarquer que dans ces deux chartes, il est fait mention tout à la fois, et du comté d'*Astenai* et de la ville de *Sainte-Ménehould*.

Dans l'histoire des croisades par Villehardouin, à l'occasion du siège et de la prise de Constantinople par les Français en 1204, siège dont cet historien avait été le témoin, il est question du célèbre croisé Renart de Dampierre, *en Astenai*, qui commandait les troupes du comte Thibaut de Champagne, et le savant Ducange dans ses notes sur cette histoire dit que le pays où est situé la Seigneurie de Dampierre-le-Château, s'appelait *Estenoys* qui est le *pagus Stadinisus* des capitulaires de Charles-le-Chauve; « *Et encore à présent*, dit-il, *l'archidiacre* — N° 4. p. 255.

« *de Châlons, qui fait ses visites en ces quartiers-là,*
« *se dit archidiacre* d'*Astenai*, *et anciennement Astenois.* »
En effet tous les vieux titres de cette terre énoncent le comté de Dampierre, *en Astenai près Ste.-Ménehould.*

Ne voit-on pas dans tous ces passages cités une différence marquée entre le Comté d'*Astenai et la ville de Sainte-Ménehould*; n'est-il pas évident que l'Astenai était un petit pays compris dans la province de Champagne et que ce n'était point le nom particulier et primitif de la ville de Sainte-Ménehould. Si donc cette ville, comme je l'ai démontré, n'a point porté le nom d'*Auxuenne*, on peut affirmer aussi qu'elle ne s'est point appelée *Astenai.*

Il nous reste à prouver que la ville n'a jamais eu d'autre nom que celui qu'elle porte aujourd'hui.

Je ne veux d'autre autorité que la charte de la donation et de la translation des reliques de la vierge Ménehould. Cette charte, dont on possède l'original, a été multipliée et rendue publique par la voie de l'impression. Des exemplaires ont été déposés et enregistrés, tant au secrétariat de l'évêché de Châlons, qu'au secrétariat de la municipalité et au greffe du Bailliage de Sainte-Ménehould. D'autres se trouvent entre les mains de plusieurs particuliers. Ce titre ne peut être raisonnablement soupçonné de fausseté, il a tous les caractères de certitude et d'authenticité que l'on peut désirer.

Établissons d'abord la véritable époque de la translation des reliques. Suivant la charte c'est le 14 octobre 1379 qu'elles ont été apportées à Sainte-Ménehould par Jean de Saulx, né dans cette ville, Seigneur de Cernon, fils de Colars de Saulx et d'Agnès d'Epenses, lequel Colars de Saulx avait rempli pendant plusieurs années, et notamment en 1345, la charge de garde du sceau de la

Marlot, hist. de Rheims. tome 2.

prévôté royale de Sainte-Ménehould. Elles l'ont été avec l'autorisation de Richard Pique, archévêque de Rheims, et d'Archambaut de Lautrec, évêque de Châlons, et selon les annales ecclésiastiques, chacun de ces prélats tenait en 1379 le siége épiscopal.

Voici d'après le texte même de la charte les motifs qui ont déterminé Jean de Saulx à faire ce présent à sa ville natale :

« Et nous ayens considérey qu'en l'église principale et « parochiale dou chatel et ville *qui dès sa première* « *institution et fondation sont nommés et clamés dou* « *haut et noble nom d'ycelle sainte Vierge*, n'avaient ne « n'ont oncques d'ycelle aucune portion ou petite reli- « que, et que pour ce peut-être aist estey en temps pas- « sey ycelle sainte Vierge audit lieu moins honorée et « moins révérendement réclamée, ja sait qu'il vint être no- « toire et évident que en louneur et révérance d'ycelle « et pour le grand renom de sa sainte dignitey, et sain- « tetey, aist estey à tout ledit lieu chatel et ville mis et « imposé le nom de ladite vierge Sainte-Manehould, etc. »

Charte des reliques du 14 octobre 1379.

Rien de plus clair, malgré son style gaulois, que ce passage de la charte où il est dit positivement que la ville *dès sa première institution et fondation* s'appelait du nom de Sainte-Ménehould.

Certainement les personnes qui ont dressé cet acte devaient être plus instruites sur le véritable nom de cette ville que les écrivains qui ont hasardé de dire, sans preuve, qu'elle se nommait jadis *Auxuenne* et *Astenai*. Si cette ville avait porté anciennement l'un ou l'autre de ces deux noms, si surtout, elle avait eu autrefois celui d'*Astenai* qui est la dénomination d'un des quatre archidiaconés du diocèse, dont la ville était simplement le chef-lieu,

2.

est-il croyable que les trois ecclésiastiques constitués en dignité et envoyés par l'évêque, pour assister à la cérémonie de la donation et de la réception des reliques, ainsi que les auteurs et rédacteur de l'acte de dépôt, non seulement n'auraient pas relaté ce fait, mais auraient encore énoncé tout le contraire, en constatant que la ville avait le nom de Sainte-Ménehould *dès sa première institution et fondation.*

Et d'ailleurs, si la ville depuis long-temps ne se fût point appelée du nom de Sainte-Ménehould, quel intérêt le Seigneur de Cernon aurait-il eu de préférer les reliques de cette vierge à celles de toute autre sainte ! Mais il le

Ibid. dit expressément : « Il pensait que peut-être faute de « reliques, cette vierge pouvait avoir été, *au temps passé*, « moins honorée et moins révéremment réclamée dans une « ville à laquelle il était notoire et évident que son nom « avait été mis et imposé. »

Ibid. Il désirait aussi que « cette glorieuse vierge fut doré- « navant plus grandement, plus hautement, plus révé- « rendement et plus dévotement honorée et réclamée en « ladite église du lieu *portant son nom, qu'elle ne l'a-* « *vait été ça en arrière.* »

Tels sont quelques-uns des motifs expliqués dans la charte de la donation faite par ce Seigneur. Il faut lire dans le titre même tous ces motifs du donateur dont les ancêtres avaient fondé et doté des chapelles en l'église paroissiale où ils avaient leur sépulture, et qui, dit-il,

Ibid. *ont toujours moult aimé ladite église, lesdits chatel et ville et habitants d'iceux.*

Enfin la charte scellée du sceau des armes du seigneur de Cernon, donateur, et l'incription gravée, ainsi que les armoiries de ce gentil-homme et de Jeanne de Vouziers,

Digitized by Google

son épouse, sur le reliquaire, font foi que la cérémonie de la translation a eu lieu le 14 octobre 1379.

Nous ignorons où Baugier, auteur des mémoires historiques de la Champagne, a puisé ce qu'il raconte de cette translation et de l'époque à laquelle il prétend que la ville a pris le nom de Sainte-Ménehould.

« En l'année 1174, dit-il, Henri I.er du nom, comte « de Champagne, qui avait dévotion à Sainte-Ménehould, « fit porter quelques reliques de cette sainte dans l'église « du château, qui était alors dédiée à Notre-Dame, et « il lui donna le nom de Sainte-Ménehould, que le lieu « a depuis retenu. » Tome 2.

Ce récit de Baugier renferme plusieurs erreurs manifestes d'après les chartes, les titres et autres monuments historiques concernant la ville de Sainte-Ménehould, et qu'il convient de refuter ici, pour fortifier encore ma démonstration et n'y pas laisser le moindre doute.

D'abord si l'on fait attention que le domaine de Sainte-Ménehould, n'est entré pour la première fois dans la maison de Champagne, que par l'échange de cette Seigneurie contre celle d'Omont en 1200, et que c'est Thibaut III, comte de cette province, et Hugues III, comte de Rethel, qui ont opéré cet échange, il sera difficile de concevoir pour quelle raison le comte Henri I.er, en l'année 1174, aurait pu faire porter des reliques au château et imposer le nom de Sainte-Ménehould, à une ville qui alors ne lui appartenait pas. (I)

D'ailleurs, nous venons de voir d'après la charte, titre irréfragable, que l'époque de la translation est de 1379 et non pas de 1174, comme l'avance Baugier.

Quant au nom de *Sainte-Ménehould* que porte la ville, elle l'avait reçu même avant 1174, puisqu'il lui est donné

Digitized by Google

dans des chartes et des histoires antérieures à cette année. Nous avons déjà vu que, dans une charte de 1132, il est question de Livide de *Sainte-Ménehould*. Une charte de 1135, relative au fief d'Orbéval, est scellée du sceau de Raoul de *Sainte-Ménehould*. Dans une charte de 1153, confirmative de la donation faite par la précédente, on trouve les noms d'Albert de *Sainte-Ménehould*, (*Albertus de Sanctâ-Manehilde*); de Jean de *Sainte-Ménehould*, (*Johannes de Sanctâ-Mangenhilde*); de Manassès Chatelain de *Sainte-Ménehould*, (*Manasses Castellanus de Sanctâ Mangenhilde.*)

Cartulaire de la Chalade.

A la même date de 1153, dans une autre charte relative à cette donation du fief d'Orbéval, on rappelle en ces termes, les différents biens donnés par des Seigneurs : » ils ont donné tous les usages qu'ils possédaient dans la vicomté de *Sainte-Ménehould*. (*Dederunt omnia usuaria in vice comitatu Sanctæ Manehildis* ») ; et plus bas : » Manassès Chatelain ci-dessus nommé a accordé, par aumône à perpétuité, aux mêmes frères (aux moines de la Chalade), tous les usages qu'il avait dans l'étendue de sa noble Chatellenie de *Sainte-Ménehould*, (*usuaria in omni dignitate castri sui sanctæ scilicèt Manehildis in perpetuum concessit*). »

Aux témoignages de ces chartes et de plusieurs autres que nous croyons superflu de citer, se joint celui de l'histoire.

Laurent Deliège, moine de Saint-Vanne, parle du second siége de Sainte-Ménehould en 1065 par Théodoric, quarantième évêque de Verdun, qui conquit le château sur Manassès, comte de Rethel, alors seigneur de cette forteresse, et dit que, *ce prélat fit une expédition à main armée contre le château de Sainte-Ménehould*, (*castrum Sanctæ-Manehildis*, etc).

Annales de Verdun.

Digitized by Google

Il est bon d'observer que Laurent Deliège écrivait vers le commencement du 12me siècle : que c'est en 1144 que finit sa chronique et qu'il est mort peu de temps après, fort avancé en âge. S'il n'était point *précisément* contemporain, on peut au moins assurer qu'il a dû voir plusieurs personnes qui avaient été au siége de 1065. Il donne au château le nom de Sainte-Ménehould ; ce château était donc, dès ce temps et même auparavant, connu sous ce nom ; car comment concevoir que l'annaliste de Verdun, écrivant avant 1144 sur un fait arrivé en 1065, se soit servi de ces expressions, *castrum Sanctæ Manehildis*, si alors ce n'était pas le nom de la forteresse. Nous avons cependant un intervalle de 109 années à compter de 1065 avant d'être arrivés à celle où il plaît à Baugier de fixer la translation des reliques.

Voici un autre passage du même annaliste sur l'année 1143, et à cette époque l'auteur écrit *de visu :*

» Albert qui, de son château de Sainte-Ménehould » (*castro Sanctæ Manehildis*) avait enlevé un butin con- » sidérable des terres de l'évêché, revint une seconde » fois à la charge et fut même assez présomptueux pour » faire ouvertement la guerre à l'Evêque ; mais quelques » soldats presque sans armes se mirent à la poursuite » du butin et s'en emparèrent. Albert lui-même fut » pris et emmené. Forcé de restituer tout le fruit de ses » rapines pour recouvrer une liberté qui n'inspirait pas » beaucoup de confiance, *il est encore aujourd'hui to- » talement à la discrétion de l'Evêque.* »

Le moine de St.-Vanne, dont nous avons tiré ce passage, était contemporain d'Adalberon, 45.me évêque de Verdun, puisqu'il lui a dédié ses annales. Ce sont les troupes de ce prélat qui firent prisonnier Albert, châ-

Digitized by Google

telain de Sainte-Ménehould. Voilà donc le château de Sainte-Ménehould désigné de nouveau sous ce nom, en 1143, par un témoin oculaire qui dit, sur cet Albert de Sainte-Ménehould, prisonnier de l'évêque Adalberon à Verdun : *nunc totus pendet in episcopi manibus*; expressions que Dom Calmet paraphrase ainsi : *où il est encore à présent, n'attendant sa liberté que de la pure bonté d'Adalberon.*

Quoi ! dans les annales de Verdun, écrites avant le milieu du 12.me siècle, et dans ces chartes que j'ai citées, la ville et le château sont toujours désignés sous ce nom *de Sainte-Ménehould*, et l'on avancera dans l'histoire de la Champagne, que cette ville ne s'appelait pas ainsi avant l'année 1174, et que c'est à compter de cette année-là seulement qu'elle a retenu ce nom ! L'erreur de Baugier est certainement très-évidente, et il faut qu'il ait écrit sur des documents bien peu fidèles.

Ne nous bornons pas à prouver que le récit de Baugier est erroné; faisons connaître d'où provient son anachronisme, de près de deux cents ans, sur la véritable époque de la translation des reliques.

La vierge Ménehould avait six sœurs, dont l'une se nommait Hould, ou Hoilde. Le père Papebrocq, un des hagiographes connus sous le nom de Bollandistes, s'explique ainsi dans son ouvrage intitulé, *Acta sanctorum* : « On dit qu'en l'année 1159, Henri, comte de Champagne, donna à l'église de Saint-Étienne de Troyes, » le corps de *Sainte-Hould*, originaire du Perthois et » sœur de Sainte-Ménehould, parce qu'il avait cru voir » en songe que *Sainte-Hould* l'avait tiré d'un puits, où » il était tombé. »

Baillet, Le Nain de Tillemont, Dom Calmet et autres historiens, font mention de *Sainte-Hould*.

« Le comte de Champagne, Henri I.er du nom, (raconte Baillet en ses vies des saints) avait beaucoup de » dévotion à *Sainte-Hould*. Sa mort fut précieuse devant » Dieu, comme celle des autres saintes vierges ses sœurs. » Le comte Henri de Champagne fit transporter son corps » dans la ville de Troyes en 1159, et le fit mettre hono- » rablement dans l'église de Saint-Étienne, qu'il avait bâtie » depuis deux ans. Son culte y devint fort célèbre et se » maintient encore aujourd'hui. On en détacha les deux » bras dont l'un fut donné au monastère de *Sainte-Hould* » en Lorraine, de l'ordre de *Citeaux*. L'autre fut porté » à Paris, et déposé dans l'église des Petites Cordelières, » près de la Croix rouge, au faubourg St.-Germain. »

Ce fut effectivement Agnès de Champagne, veuve de Renauld, comte de Bar, qui demanda au comte Henri de Champagne, son frère, quelques reliques de Sainte-Hould. Celui-ci lui envoya un des bras dont parle l'historien Baillet. Cette relique fut d'abord déposée dans le château de Putil en Barrois, à la place duquel on construisit un monastère de filles, qui prit le nom de *Sainte-Hould*. (J)

Histoire de Lorraine, par Dom Calmet, t. 2. p. 286.

Il est évident que Baugier, en confondant les noms des deux sœurs Sainte-Hould et Sainte-Ménehould, a également confondu les deux donations de leurs reliques, lorsque ces donations sont bien différentes pour les circonstances, pour l'époque, et qu'il se trouve un laps de temps très-considérable entre les translations de l'une et de l'autre relique. L'auteur a pris la translation du bras de Sainte-Hould, pour la translation du bras de Sainte-Ménehould; voilà précisément ce qui fait la méprise que nous relevons.

Presque tous les écrivains qui ont parlé de la ville de

Digitized by Google

Lamartinière, dict. géogra. Calmet, hist. de Lorraine, Description de la France, par Piganiol, Le voyageur français, t. 38.

Sainte-Ménehould après Baugier, ont répété et renouvelé ces erreurs. Sans doute il était naturel à ces historiens, pour s'épargner des recherches et des vérifications fastidieuses, de s'en rapporter à celui qui, ayant composé l'histoire des villes de sa province, a dû nécessairement être regardé comme très-instruit sur les faits principaux : et voilà comment les erreurs se propagent, s'accréditent et sont enfin réputées pour des vérités indubitables.

C'est sans doute aussi dans les mémoires historiques de la Champagne que Dom Le Long a puisé ce qu'il dit relativement à la donation des reliques. Dans sa description de la ville de Sainte-Ménehould, cet historien raconte « qu'elle se nommait encore *Astenai*, lorsque Gui » de Joinville, évêque de Châlons, et Henri, comte de » Champagne, procurèrent en 1174, à l'église d'*Astenai*, » des reliques de Sainte-Ménehould........ et que la ville a » pris depuis le nom de cette Sainte. »

Histoire du diocèse de Laon, p. 525.

Mais non content d'adopter l'erreur de Baugier il y joint, comme on le voit, une autre erreur, en donnant à cette Ville, d'après son système, la dénomination d'*Astenai* que Baugier ne lui donne nulle part.

Il convient néanmoins de dire que Baugier après avoir avancé les faits que nous venons de réfuter, ajoute :

T. 2. p. 276.

» D'autres prétendent que le nom de Sainte-Ménehould » lui fut donné par la fille du comte qui était seigneur » de l'ancienne ville de Perthes, qui vivait en l'an 450. »

Voilà précisément l'unique version ; voilà les seuls faits véritables que cet historien devait adopter. C'est effectivement la vierge Ménehould qui a donné son nom à la ville, non pas qu'elle le lui ait imposé, mais parcequ'ayant habité la bourgade et le château que l'on appelait pri-

Digitized by Google

mitivement *Château-sur-Aisne*, les habitants, en mémoire de la piété et de la bienfaisance dont Ménehould leur avait laissé des preuves, ont fait prendre insensiblement le nom de cette vierge à leur bourgade; lequel nom elle a retenu et définitivement gardé, comme je le raconterai au commencement de l'histoire de la ville; mais jamais, ainsi que certains auteurs l'ont écrit, jamais, par aucune ordonnance soit ecclésiastique, soit civile, il n'a été enjoint de lui faire prendre ce nom. Elle s'appelait ainsi de toute ancienneté; et, pour me servir des propres expressions de la charte des reliques, *dès sa première institution et fondation.* (K)

Ainsi, ni dans les vieilles chroniques, ni dans les anciennes chartes de fondations religieuses, ni dans une infinité de titres que j'ai été obligé de déchiffrer et de traduire relativement à cette ville, aux villages et aux monastères des environs, on ne lit d'autre nom que celui de château ou ville de *Sainte-Ménehould.* Je n'ai trouvé ceux d'*Auxuenne* et d'*Astenai* que dans les ouvrages de ces auteurs modernes dont je crois avoir suffisamment réfuté l'opinion.

On peut donc regarder comme une vérité évidemment établie et incontestable, que la ville, à aucune époque, n'a porté le nom d'*Auxuenne* et d'*Astenai*; que la translation des reliques n'a été faite qu'en 1379, et non pas en 1174; que bien antérieurement à cette année 1174, la ville était connue sous la dénomination qu'elle conserve encore; qu'enfin son seul et véritable nom, à compter de son origine, est celui de la vierge *Ménehould.* (L)

FIN DE L'INTRODUCTION.

Digitized by Google

NOTES DE L'INTRODUCTION.

(A. *page* Ire.) C'est ainsi sans doute que, pour flatter les Rhémois, un historien s'est amusé à donner, comme fondateur de la ville de Rheims, Rémus, frère de Romulus; et qu'un autre a prétendu, avec un peu plus de vraisemblance, que le fondateur était un Roi de l'ancienne Gaule, nommé Rhémus. Saligny qui, en tête de ses commentaires sur la coutume de Vitry en Perthois, a fait un éloge historique de cette ville, dit, qu'elle s'appelait originairement Carconne du nom de Carcon qui la bâtit environ cinq cents ans après le déluge, et cent cinquante ans avant la tour de Babel. Il faut compter sur une crédulité bien grande de la part de ses lecteurs, pour imaginer qu'ils ajouteront foi à des origines aussi évidemment chimériques et à des mensonges aussi absurdes.

(B. 7.) L'abbé Lenglet Dufresnoy, qui a fait imprimer en 1751 un ouvrage intitulé : *Recueil de dissertations anciennes et nouvelles sur les apparitions, les visions et les songes*, rapporte la vision de Turpin. Dans ses réflexions critiques, pour prouver le ridicule et la fausseté de cette vision, cet écrivain prend le change sur le nom de Vienne, et croit que le prélat parle de Vienne en la province du Dauphiné.

Sur un exemplaire que j'ai de cet ouvrage, je trouve en marge une note manuscrite qui porte, au mot Vienne : « C'est Vienne-la-ville, au diocèse de Rheims, qui a été très-considérable autrefois sous le nom *d'Auxuenna*, station des troupes romaines. »

Cette annotation est juste et fondée; quel qu'en soit l'auteur, il était plus instruit sur les localités que l'abbé Lenglet Dufresnoy, et c'est avec raison qu'il relève cette méprise grossière.

(C. 8.) Il est né à St Pierremont, village près de l'abbaye de Belval en Dieulet, au diocèse de Rheims, dans l'ancien ressort du bailliage et de l'élection de Sainte-Ménehould.

(D. 10.) Le Dormois était une contrée assez étendue qui s'était formée dans les Ardennes, et qui depuis a été comprise dans la petite province d'Argonne : mais quelle est l'étymologie de ce nom? Dom Marlot, dans son histoire ecclésiastique du diocèse de Rheims,

dit que *Doulcon* (*Dulco*) village à deux lieues de Stenai sur la rive gauche de la Meuse, vis-à-vis la ville de Dun, est l'ancien chef-lieu qui a donné son nom au pays du Dormois (*Dulcomensis pagus*) ; et c'est là qu'aurait été le château du comte Marc. Mais d'autres historiens font dériver le nom du Dormois d'une rivière qui en arrosait une partie, c'est la *Dormoise* dont, suivant de vieux titres et d'anciens géographes, le véritable nom est *la Dorme* ou *la Dormie*. Cette dénomination lui vient vraisemblablement de ce que dans son cours peu long, mais sinueux, ses eaux coulent si lentement qu'elles semblent *dormir*.

(E. 10.) Selon un historien anonyme de Stenai, cette ville est très-ancienne, « son nom originaire, dit-il, était *Saten* ou *Satan*, noms que l'on croit composés de deux mots celtiques, *Sadorn* et *Ten* ou *Tan*, signifiant feux ou ménages et hommes de Saturne qui y avait encore un temple en 485.

» C'est du mot *Saten* ou *Satan* que sont dérivés les noms de *Satanai*, d'*Astenai*, et, en dernier lieu, de *Stenai*. Mathieu Seutter, ancien géographe allemand, dans deux cartes de son atlas, descriptives de la Germanie inférieure ou belgique et des pays limitrophes, pour les temps anciens (*priscis temporibus*), donne le nom d'*Astenai* à la ville de *Stenai* sur la Meuse.

» A la naissance de la monarchie française elle était un fisc ou domaine royal de la France, (*villa fiscalis*) avec un palais dans lequel les premiers Rois Mérovingiens ont fait quelquefois leur résidence.

» Dagobert, IIme du nom, roi d'Austrasie, y faisait la sienne quand il fut assassiné en 679 à la chasse, dans la forêt de Voivre (*silva Vabrensis*) près cette ville. Il fut enterré dans la chapelle de son palais qui, en 872, a quitté le nom de Saint Remy, pour prendre le sien par ordre de l'empereur Charles-le-Chauve, lorsqu'après information de vie et mœurs, il fut canonisé par Hincmart, archevêque de Rheims. La chapelle fut érigée en prieuré sous le nom de Dagobert.

» Long-temps après l'assassinat de ce Prince, Stenai passa en la possession de différents seigneurs, ensuite dans la famille des Comtes de Hainaut et dans une branche de cette maison du nom d'Ardenne.

» Il paraît que c'est sous le nom de ces premiers Seigneurs que Marc, comte du Dormois, dont il est fait plusieurs fois mention dans la chronique de Signi, était gouverneur d'*Astenai* ou *Stenai*.

» Lothaire, roi de France, prit cette ville sur le comte d'Ardenne.

Digitized by Google

Thierry II, comte de Bar, s'en empara après la mort de Lothaire. Béatrix, sa petite-fille, femme de Godefroi-le-Barbu eut Stenai en partage. Il fut ensuite vendu à l'évêché de Verdun, donné à un comte de Luxembourg qui le rendit aux comtes de Bar, dont on connaît l'alliance avec la maison de Lorraine. Cédé ensuite à la France en 1641, il a été donné en 1648, avec tout le Clermontois dont il faisait partie, au grand Condé pour lui et sa postérité. Maintenant Stenai, jadis capitale du Barrois français, est chef-lieu d'un canton de l'arrondissement de Montmédi, département de la Meuse. »

D'après ce récit historique Stenai et le pays Stenois n'étaient donc pas autrefois étrangers à la France, ni à la Champagne, ni même au pays Rhémois, ainsi que Mabillon l'a prétendu. Il n'est pas étonnant que Charlemagne et Charles-le-Chauve, comme le marquent leurs capitulaires et l'historien Flodoart, aient envoyé des commissaires royaux (*missos regales*) dans cette ville, dans ce canton, alors important, *in pago Satanaco*, *Astenido*, *Stadiniso*. etc.

Or, très-certainement, dans ces temps reculés la ville de Sainte-Ménehould ne faisait que de naître. Le Château sur un rocher, au pied duquel elle est située, et à qui elle doit son origine, n'était encore connu que sous la dénomination de Château-sur-Aisne.

(F. 10.) Dans la chronique de Signy, où il est question d'*Astenai* et du château du Dormois, il est aussi fait mention du seigneur de Pouilly, dont le village de ce nom subsiste toujours au-dessus de Stenai sur la même rive de la Meuse; du château de Julie (*castrum Juliæ*) épouse de Marc, comte du Dormois: c'est aujourd'hui le village de Châtel ou Châté-en-Argonne; et ce comte a laissé son nom au village de Marq, voisin de Chatel. Le lieu appelé St Juvin est un autre village tirant sa dénomination du pâtre Juvin, qui, au rapport de cette chronique, a converti par un miracle le comte du Dormois. Dans les derniers articles de cette même chronique on voit Hermand de Grandpré, déclarer la guerre au comte du Dormois, parvenir, avec le secours des comtes de Roucy et du Portien, à détruire le château de Julie, et à réunir plusieurs villages du comté du Dormois à son comté de Grandpré.

Chronique de Signi, année 960.

Si l'on jette les yeux sur les cartes géographiques de la Champagne, on trouvera que tous ces endroits, c'est-à-dire, Pouilly, Stenai, Doulcon, St-Juvin, Marq, Châtel et Grandpré, tiennent

Digitized by Google

les uns aux autres, ou en sont à très-peu de distance. C'est depuis les derniers évènements mentionnés dans la chronique de Sigoi, que le Dormois a commencé à perdre son nom, que l'Astenai s'est étendu considérablement vers Sainte-Ménehould, et qu'enfin, par succession des temps, les cantons du Dormois et d'Astenai, ainsi que leurs noms, ont fait place à celui d'Argonne, dont tous les villages que je viens de citer firent ensuite partie.

(G. 15.) On disait autrefois et on lit encore dans quelques chartes *Montfaucon-en-Dormois*; c'est maintenant *Montfaucon-en-Argonne*. Nous ne connaissons plus que très-peu de villages qui aient conservé cette désignation *en Dormois*; tels, par exemple, que Fontaine-en-Dormois et Cernai, que l'on nomme toujours *Cernai-en-Dormois*, pour ne point le confondre avec Cernai près Rheims. A tous les autres lieux de l'*Astenai* et du *Dormois*, quand on voulait les distinguer, on ajoutait la désignation en *Argonne*, que l'on substituait à la première. Aujourd'hui toutes ces distinctions se font par le nom du département ou de l'arrondissement.

(H. 15.) On ne parlait point encore de la petite province d'*Argonne*; c'est peu après cette époque que son nom commence à paraître dans les chartes. Quelle est l'étymologie de ce nom d'*Argonne*? aucun auteur que je connaisse ne nous l'apprend, mais il est certain que le pays d'Argonne renferme le Dormois, l'*Astenai*, une partie du Rhetelois, etc. Comment le nom d'Argonne a-t-il fait disparaître ceux de ces autres cantons? l'histoire n'en dit rien.

(I. 19.) J'ai emprunté cette réflexion de feu M. Levesque de La Ravalière, membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres. Cet académicien parait avoir voulu travailler à une histoire de Champagne; il en rassemblait les matériaux lorsque la mort le surprit. Dans une lettre qu'il écrivait à son correspondant à Sainte-Ménehould, pour avoir des renseignements positifs sur cette ville, voici ce qu'il lui marque en parlant de l'acte d'échange : «Puisque les comtes de Champagne ne sont devenus Seigneurs de cette ville qu'en 1200, il est difficile de penser, comme je l'ai lu en quelqu'endroit, dont je ne me souviens plus, que Henri Ier, comte de Troyes, avait fait porter, dès l'an 1174, des reliques de Sainte-Ménehould dans l'église du château, d'où la ville a pris le nom qu'elle porte aujourd'hui.»

C'est probablement dans Baugier que M. de La Ravalière avait lu cette erreur; ce qui lui a fait faire cette réflexion bien judicieuse.

Digitized by Google

(J. 23.) L'ancienne et riche abbaye de Ste Hould se trouvait située à deux lieues au couchant d'été de Bar-le-Duc, vers la frontière de la Champagne, sur le ruisseau d'Auxonne dans le diocèse de Toul. Elle était de l'ordre de Citeaux, et ses abbesses ont toujours été d'une très-noble extraction.

(K. 25.) M. le Comte de Boulainvilliers connaissait cette charte de 1379, puisque, dans son ouvrage intitulé : *Recherches sur la France*, ce profond écrivain après avoir parlé des différentes opinions sur l'origine de la ville de Sainte-Ménehould, s'explique en ces termes :

« Le titre de dépôt des reliques de Sainte-Ménehould à la paroisse en 1379, annonce expressément que *la ville porte ce nom dès sa fondation* d'une des filles du bon Sigmar, comte de Perthes, qui vivait en 450, *et il paraît qu'avant ce temps il n'y avait qu'un château appelé Château-sur-Aisne.* »

Aucun historien n'a parlé plus pertinemment, ni avec plus de vérité sur l'origine et le nom de cette ville.

(L. 25.) Quand j'ai dit que la ville de Sainte-Ménehould n'avait jamais eu d'autre nom, je n'ai pas dû m'arrêter à la dénomination de M*ontagne-sur-Aisne*, qui lui fut donnée en 1793. Elle se trouve désignée ainsi dans quelques dictionnaires géographiques réimprimés à cette époque, et tous les actes tant publics que particuliers faits alors dans cette ville ont été, pendant environ 15 mois, datés de Montagne-sur-Aisne.

FIN DES NOTES DE L'INTRODUCTION.



Digitized by Google

HISTOIRE

DE LA

VILLE DE SAINTE-MÉNEHOULD.

LIVRE PREMIER.

Position géographique de la ville de Sainte-Ménehould. — Son origine. — Rocher au milieu d'un marais. — Temple d'idoles. — Rendez-vous de chasse. — Château-sur-Aisne. — Commencements d'une petite bourgade. — Refuge de quelques soldats d'Attila. — Ménehould, fille du comte de Perthes. — Précis de la vie de cette pieuse et charitable Vierge. — Ange tutélaire du pays. — Fondation d'un hôpital. — Accroissements de la bourgade. — Elle prend le nom de Sainte-Ménehould. — Capitale de l'Argonne. — Villages des environs. — Ermites, monastères et abbayes. — Drogon restaurateur du Château. — Construction d'une église. — Ravages des Normands. — Dévastation des couvents et des biens ecclésiastiques. — Premier siége. — Le comte de Valeran. — Prélats guerriers. — Fondations religieuses dues aux Croisades. — Albert Pichot, gouverneur. — Nouveau siége. — Arnould, évêque de Verdun y est tué. — La ville de Sainte-Ménehould entre dans le domaine des comtes de Champagne.

La ville dont j'entreprends d'écrire l'histoire est située au confluent des rivières d'Aisne et d'Auve, (A) en Champagne, vers la frontière orientale de cette ancienne province, sur la grande route de Paris à Metz, au 22e degré 34 minutes de longitude, et au 49e degré 10 mi-

Digitized by Google

nutes de latitude. C'est le chef-lieu du 2e arrondissement du département de la Marne.

Elle est, suivant les anciennes lieues communes de France, à 45 lieues E. E. N. de Paris; 9, N. E. de Châlons; 15, E. E. S. de Rheims; 14, S. S. E. de Rethel, 21, *idem*, de Rocroi; 16, *id.* de Mézières et Charleville; 14, *id.* de Sedan; 12, *id.* de Mouzon; 12, S. S. O. de Stenai; 4, *id.* de Varennes; 4, O. O. S. de Clermont, 8, *id.* de Verdun; 10, N. N. O. de Bar; et 10, N. N. E. de Vitry.

On la nomme en latin *Sanctæ Manehildis oppidum* ou *fanum*, et simplement *San-Manehildis* ou *Manechildis*. On écrivait autrefois Manéhould, et nos ancêtres prononçaient *Manou* : aujourd'hui on écrit *Ménehould* et l'on prononce *Ménou*. (B.)

L'origine de cette ville est fort incertaine : vouloir percer l'obscurité qui couvre son berceau, ce serait tenter l'impossible. Nous n'avons à cet égard que des renseignements douteux et incomplets.

A l'extrémité de la partie sud de la forêt d'Ardenne, (C.) dans un canton qui depuis a pris le nom d'Argonne, s'élève un rocher remarquable par son entier isolement au milieu d'une plaine marécageuse, où il semble que la nature se soit fait un jeu de le placer. Les marais presqu'inabordables qui l'environnaient étaient formés par les débordements de l'Aisne et de l'Auve, et par une infinité de ruisseaux descendant des bois spacieux d'alentour. C'est ce rocher qui dans le principe a été la cause accidentelle de la naissance de la ville de Sainte-Ménehould.

Cette contrée de l'Ardenne ne pouvait être que très-sauvage et par conséquent peu habitée. Cependant d'après

Digitized by Google

une tradition qui s'est perpétuée dans le pays jusqu'à nos jours, il paraît constant que sur ce rocher il y avait un temple ou simplement un autel consacré aux idoles, autour duquel on voyait quelques habitations éparses, servant ou de demeure aux prêtres, ou d'asile aux initiés.

Que l'on se reporte un instant vers ces siècles éloignés où ce temple peut avoir existé, et l'on se convaincra qu'il aurait été difficile de trouver un endroit plus solitaire et plus favorable pour célébrer le culte de la divinité qui y était adorée. Des collines chargées d'épaisses forêts entouraient et fermaient pour ainsi dire le rocher et les marais : ces lieux sombres et mystérieux formaient un site vraiment pittoresque, et devaient inspirer une terreur religieuse à ceux qui pour la première fois y abordaient.

Les uns disent que ce temple était dédié à Isis; d'autres qu'il était élevé en l'honneur de Diane.

Isis était particulièrement regardée comme la protectrice de la navigation sur les fleuves et les rivières; c'est pour cette raison que du temps du paganisme, elle fut la divinité tutélaire de la ville de Paris, près de laquelle elle avait un temple magnifique. Elle en avait aussi plusieurs autres dans les Gaules, mais beaucoup moins renommés. D'après tous les attributs que la Mythologie donne à Isis, quel rapport pouvait-il y avoir entre cette déesse et les lieux sauvages où l'on dit que son temple existait sur le rocher dont je viens de faire la description! Aucun fleuve, aucune rivière navigable dans les environs, rien de ce qui aurait pu attirer à cette divinité fabuleuse les invocations et les hommages du petit nombre d'habitants qui occupaient alors ces contrées.

Digitized by Google

Diane, au contraire, était la déesse des forêts et de la chasse. On la représentait entourée de Dryades et de Nayades ; d'une troupe de Faunes et de Sylvains ; d'un chœur de Nymphes des bois, des montagnes et des fontaines, et même de Satyres, qui étaient des divinités bocagères et champêtres. Tout semble donc annoncer que le temple dont il est question avait été bâti en son honneur plutôt qu'en celui de toute autre divinité.

Le culte et les offrandes des habitants du pays devaient être analogues à leurs mœurs, à leurs habitudes et même à leurs plaisirs qui étaient ceux que la chasse peut procurer, et pour lesquels le goût s'est toujours conservé parmi eux. Diane était la divinité qu'ils ont dû plus particulièrement adopter ; elle convenait à la nature des lieux. Ajoutons que, suivant la religion des Gaulois, Diane était généralement reconnue pour la divinité tutélaire des Ardennes, et qu'elle avait dans la vaste forêt de ce nom, des temples et des statues plus ou moins célèbres. (D).

Nous ne savons pas à quelle époque ce temple, son idole et ses prêtres ont disparu. Il est probable que les hommages que l'on rendait à cette divinité payenne ont cessé, lorsque le Christianisme s'est propagé dans les Gaules.

On ne pouvait arriver facilement jusqu'au rocher que dans les temps de sécheresse ou avec des nacelles. Les initiés aux mystères de Diane, qui visitaient son temple, étaient souvent obligés de s'arrêter quelque temps aux abords des marais, et de s'y faire un abri en attendant qu'ils pussent passer, et qu'ils fussent admis aux cérémonies célébrées en l'honneur de la Déesse.

Le rocher, sur le sommet duquel était une espèce de petit hameau, servait quelquefois de rendez-vous de

Digitized by Google

chasse à des Seigneurs puissants, ou princes des environs. Sa position parut favorable à l'un d'eux pour y construire une forteresse qui pût, en cas de besoin, lui servir de refuge et arrêter les courses de ses ennemis; en sorte que ce rocher fut transformé en un château, sans doute alors moins fortifié par l'art que par la nature.

Insensiblement, en deçà des marais non loin des bords de la rivière d'Auve, et un peu au-dessus de son confluent dans l'Aisne, on vit se former une petite bourgade qui ne fut long-temps composée que de huttes et de cabanes, dont la grande quantité de bois environnants facilita la construction. C'est donc près de l'Auve que la bourgade a commencé de naître. Aussi avons-nous d'anciennes chartes qui, en nommant la ville de Sainte-Ménehould, la place sur cette rivière, *suprà Alvam.*

Les habitants desséchèrent et comblèrent une partie des marais pour communiquer avec plus de facilité au château jusqu'au pied duquel ils portèrent leurs habitations. Le besoin éveillant l'industrie fit faire des défrichements considérables et mettre le terrain en culture. On pratiqua par la suite, au bas du château, du côté septentrional, un chemin qui procura l'avantage d'aller plus directement des pays Rhémois et Châlonais dans les pays Messin et Verdunois; c'est sur ce chemin que se sont formées les principales rues de la ville.

Le château fut nommé Château-d'Aisne ou Château-sur-Aisne, *Castrum Axonæ* ou *Castellum suprà Axonam*, dénominatiou primitive que lui donnent unanimement les auteurs qui ont fait la description historique et géographique de la France.

Quant à la bourgade, des historiens ont pensé qu'elle avait autrefois porté le nom d'Auxuenne, *Auxuenna;*

Digitized by Google

d'autres lui ont donné celui d'Astenai, *Astenidum* ou *Stadunum ;* j'ai refuté ces opinions dans l'introduction, et je crois pouvoir assurer que cette bourgade n'eut d'abord aucun nom particulier, différent de celui du château. Comme elle n'en était qu'un simple accessoire, une très-faible dépendance et qu'elle ne formait avec lui qu'un seul et même lieu, la dénomination de Château-sur-Aisne resta commune à l'un et à l'autre. On verra comment cette bourgade, augmentée insensiblement, a pris le nom de Sainte-Ménehould qu'elle a par la suite transmis au Château.

Le cinquième siècle commence à nous fournir quelques renseignements plus positifs sur ce château et sa petite bourgade. On lit dans un ancien manuscrit que tous deux servirent de refuge à des soldats malades ou blessés,
451. après la sanglante bataille d'Attila donnée en 451 à cinq lieues de cet endroit et à quatre lieues de la ville de Châlons. (E) Ce canton de la Champagne où cette bataille a été livrée, était une plaine immense presque déserte, et alors il fallait aller un peu loin pour trouver une retraite tranquille et assurée. On prétend que quelques débris des armées des vainqueurs ou des vaincus s'étaient aussi retirés, à la faveur des bois, à Château-sûr-Aisne et aux environs. (F)

Quoiqu'il en soit, il paraît assez certain que dès ce temps, le Château était très-connu, et qu'attendu sa position, sa force, et le nombre de ses habitants qui augmentait tous les jours, il avait mérité l'attention des Souverains ou Princes de ces contrées, qui s'en étaient déjà disputé la possession. Ce château avec ses dépendances, comme cela est démontré par plusieurs cartes géographiques, tant anciennes que modernes, était alors compris dans le

Digitized by Google

gouvernement du Perthois dont il formait les limites de ce côté-là, et plus d'une fois, dans les siècles postérieurs, il servit de rempart contre les ennemis de la France. (G)

Un Seigneur nommé Sigmar, était à l'époque de la bataille d'Attila, gouverneur ou bailli judiciaire et comme préteur du Perthois. Il portait le titre de comte de Perthes, alors ville capitale de cette province.

Tous nos historiens s'accordent à dire que les titres de Duc, de Comte, de Gouverneur des villes et provinces de France étaient, sous nos premiers rois, des dignités amovibles, et que les Seigneurs, qui s'en trouvaient revêtus, étaient chargés non seulement de conduire les troupes à la guerre, mais encore d'administrer la justice à tous les sujets de leurs comtés et gouvernements.

Sigmar, en sa qualité de gouverneur du Perthois, fut obligé de se rendre souvent à *Château-d'Aisne*, parceque cette forteresse était devenue, comme frontière, une place très-importante de son gouvernement.

Sigmar de son mariage avec Lintrude, dame gauloise, avait eu sept filles. La plus jeune se nommait Manechilde ou Manehould, *Manechildis* ou *Manehildis*. Douée de tous les dons de la nature, elle devint comme l'enfant de prédilection de ce comte du Perthois, qui, sans rien diminuer de la tendresse paternelle pour ses autres filles, semblait néanmoins, à cause de la jeunesse et de l'aménité de caractère de Ménehould, lui porter un plus grand intérêt.

Elevée dans la religion chrétienne qui était celle de ses père et mère, Ménehould, vivait saintement avec ses sœurs. Elle s'occupait ordinairement à filer au fuseau de la laine dont elle se plaisait à faire quelques ouvrages

Digitized by Google

pour l'habillement des pauvres et l'ornement des autels. Elle consacrait ses autres moments à la prière, à visiter les malades et à leur administrer des secours : ce que cette vierge faisait avec d'autant plus de succès qu'elle s'adonnait aussi à l'étude des simples et des médicaments.

C'est un fait reconnu que Sigmar, (on ne sait pas précisément en quelle année), mena avec lui Ménehould à Château-sur-Aisne, où elle séjourna quelque temps et où elle revint plusieurs fois.

Les vastes marais, qui entouraient le château, et au milieu desquels la bourgade était en partie construite, rendaient le pays malsain. Les habitants se voyaient souvent en proie à des maladies pestilentielles, occasionnées par les exhalaisons qui émanaient de ces marais, et par le défaut de circulation de l'air trop concentré à cause des bois environnants.

La fille de Sigmar était avec son père à Château-sur-Aisne, lorsque les habitants furent affligés d'une maladie contagieuse, qui s'étendit dans les environs. C'est alors que cette fille pieuse et charitable fit usage de toute sa science pour venir au secours des malades et qu'elle parvint, par ses soins et ses prières, à détourner, si l'on en croit la tradition, le fléau qui désolait la ville.

La naissance distinguée, la vie sainte et exemplaire de Ménehould, son zèle actif et salutaire près des malades, la firent regarder par les habitants comme un ange tutélaire qui méritait de leur part de la reconnaissance et des hommages.

La renommée des vertus et de la piété de Ménehould se répandit bientôt au loin. Chacun accourut pour voir et bénir cette bienfaitrice et recevoir les soins et les secours qu'elle se faisait un plaisir de prodiguer à ceux qui en

Digitized by Google

avaient besoin. Dès-lors on la regarda comme une *Sainte* et on lui en donna le nom. Quand le peuple dans ses adversités croyait devoir recourir à cette vierge, il disait communément *qu'il allait à sainte Ménehould ;* et enfin lorsqu'elle quitta Château-sur-Aisne pour n'y plus revenir, elle laissa dans les cœurs un long souvenir de ses bienfaits et de sa piété. On peut croire que dès ce moment la religion chrétienne commença à s'établir à Château-sur-Aisne et qu'on est redevable à cette fille pieuse d'avoir fait briller aux yeux des habitants la lumière de la foi qui n'avait point encore éclairé ces contrées. C'est aussi vers cette époque que la bourgade paraît avoir pris insensiblement le nom de Sainte-Ménehould que ses habitants et ceux des environs lui donnèrent.

On rapporte au temps où vivait cette vierge les commencements de l'hôpital qui subsiste aujourd'hui dans Sainte-Ménehould. Toutefois il y a diverses opinions sur la manière dont cet établissement a pris naissance.

Quelques historiens disent que saint Alpin, évêque de Châlons, chassa de son diosèse tous les Juifs qui s'y trouvaient établis. Deux de ces Juifs habitaient la bourgade sous Château-sur-Aisne. Afin de se soustraire à l'exil dont ils étaient menacés, ils se firent chrétiens et donnèrent tous leurs biens pour fonder un hospice qu'ils administrèrent, dit-on, pendant le reste de leur vie. Il paraît que leurs propriétés ne consistaient qu'en maisons et dépendances contiguës près de la rivière d'Auve et que l'on plaça dans ces maisons les pauvres qui étaient attaqués de maladies contagieuses.

Des manuscrits portent, mais sans aucune espèce de preuve, que la vierge Ménehould avait été la première directrice de cet hospice et qu'elle avait montré l'exemple

Digitized by Google

du plus parfait dévouement pour le soulagement des malades. Quoiqu'il en soit, on convient que cet hôpital est très-ancien, et si ce que l'on rapporte de son établissement primitif est vrai, il en est peu de ce genre qui soit d'une aussi grande ancienneté dans la Champagne. Depuis, par la libéralité des Comtes de cette province, par la réunion de différentes Maladreries, et par les bienfaits et les donations de quelques particuliers, cet hospice a été singulièrement augmenté et enrichi.

Si l'on en croit une très-ancienne tradition qui s'est perpétuée chez nos ancêtres, Château-sur-Aisne n'est pas le seul endroit, dans ce pays, qui ait joui de la présence et des bienfaits de la vierge Ménehould. On assure qu'elle se retirait quelquefois au hameau appelé *le Pont* qui commençait alors à se former sur la rivière d'Aisne, et que là, sur une montagne connue depuis sous le nom *de Côte à vignes*, cette vierge avait une cellule où le peuple allait la trouver et où l'on dit qu'elle opéra plusieurs guérisons miraculeuses. On raconte qu'un jour, pendant les plus fortes chaleurs, plusieurs personnes montées sur cette côte, et se trouvant tourmentées par la soif, cette sainte fille, perçant la terre avec sa quenouille, fit jaillir une fontaine dont l'eau servit à désaltérer ceux qui étaient venus la visiter. Nous ne croyons pas manquer à la religion, en n'ajoutant pas beaucoup de foi à ce miracle. Mais véritablement sur ce côteau élevé se trouve une fontaine dont l'eau y coule entre deux terres. Ce lieu a toujours été un pèlerinage où les habitants du bourg et des villages voisins ont continué de se rendre pour intercéder sainte Ménehould. On y conserve et on y entretient avec soin, dans la niche voûtée de la fontaine, la statue d'une vierge que le peuple

Digitized by Google

appelle *la bonne vierge de côte à vins*. Ceux qui font ce pèlerinage boivent dévoticusement de l'eau de cette source qu'ils regardent comme sacrée et que sa position singulière, presqu'au sommet de la colline, rend vraiment remarquable. Enfin les habitants de ce bourg, appelé depuis *La Neuville-au-Pont*, célèbrent tous les ans d'une manière solemnelle la fête de sainte Ménehould qui cependant n'est pas la patronne de leur paroisse, mais probablement en mémoire de ses bienfaits et de son ancienne protection. (H)

Nous ne savons que très-peu de choses sur les dernières années de la vierge Ménehould. On dit que les sept filles de Sigmar prirent le voile des mains de saint Alpin, évêque de Châlons, dans l'église de Saint Sulpice de cette ville, et qu'elles se consacrèrent à Dieu pour le reste de leurs jours.

On dit encore que le comte de Perthes, avant sa mort dont on ignore l'année, assigna à chacune de ses filles un domaine particulier, où elles se retirèrent séparément pour vivre selon les règles de la vie religieuse qu'elles avaient embrassée, et que Ménehould survécut à ses sœurs et mourut, dans un âge avancé, à Bienville-sur-Marne, où elle résidait, et qu'elle fut enterrée dans l'église de ce village le 14 Octobre 500, sous le règne de Clovis. (I)

Cette vierge, suivant la légende, fut ornée pendant sa 500.
vie de toutes les vertus chrétiennes, et mérita par sa conduite, ses bonnes œuvres et sa piété d'être placée, après sa mort, ainsi que ses sœurs, au nombre des saintes vierges du diocèse de Châlons. (J)

On peut présumer que les habitants de Château-sur-Aisne furent fort satisfaits de voir ratifier par l'église le nom de *Sainte* qu'ils avaient donné par avance à leur bienfaitrice, lorsqu'elle habitait au milieu d'eux. Ils s'applaudirent d'avoir imposé à la bourgade le nom de Sainte-Ménehould, et se plurent à le lui conserver.

Digitized by Google

Je ne raconterai pas les divers miracles que l'on prétend avoir été opérés par son intercession dans différents endroits et sur son tombeau, et dont l'éclat se répandit chez les peuples de ces contrées. Le récit de ces miracles, que la croyance et la piété de nos ancêtres ont adoptés, ne doit point entrer dans cet ouvrage. Ce n'est point la vie de cette vierge que je me suis proposé d'écrire, mais l'histoire d'une ville qui s'honore de porter son nom. J'ai dû néanmoins parler de certaines circonstances et de quelques particularités relatives à sa vie privée et religieuse, parceque c'est de ces faits que j'ai tiré la preuve que la ville a pris, pour ainsi dire à son berceau, le nom de Sainte-Ménehould.

Il convient cependant de dire que le château conserva encore bien des années sa dénomination de Château-d'Aisne ou Château-sur-Aisne. La bourgade long-temps peu importante était comme éclipsée par le Château. Il paraît qu'elle portait seule le nom de Sainte-Ménehould, qu'on lui donnait uniquement dans le pays; ce n'est qu'insensiblement et par degré que l'on s'accoutuma à l'appeler ainsi; et jamais par aucune ordonnance, soit civile, soit ecclésiastique, on ne lui a imposé ce nom. Lorsqu'à raison de sa population elle fut regardée comme ville, le simple usage et la force de l'habitude prévalurent.

Dès le commencement du 6me siècle, la forêt des Ardennes, à l'extrémité de laquelle se trouvait Château-sur-Aisne, avait été en partie défrichée. Il s'y était formé, du midi au couchant, entre Rheims, Châlons et Verdun, différents pays ou comtés, tels que ceux du Dormois, de l'Astenai, du Clermontois, du Castrois, du Rethelois etc.

Château-sur-Aisne, sans cesser d'appartenir au Perthois, fut enclavé dans le comté d'Astenai. Ce comté et quel-

Digitized by Google

ques-uns de ceux qui l'avoisinaient se confondirent par la suite en une petite province appelée *Argonne*, du nom d'une forêt démembrée de celle des Ardennes, mais qui ne fut bien connue sous cette dénomination que vers le 9.me siècle.

Les défrichements continuels que l'on fit de cette forêt de tous côtés et qui peu à peu la diminuèrent, sans cependant la faire entièrement disparaître, donnèrent lieu à la formation de nouvelles contrées dans lesquelles s'élevèrent plusieurs villes, bourgs et villages. Toutes ces contrées autrefois désertes furent successivement cultivées. Le terrain changea de nature et devint absolument agricole dans plus d'un lieu. C'était de préférence sur les bords ou à peu de distance des rivières que les nouvelles colonies s'établissaient, afin de profiter des avantages qu'offrent toujours ces emplacements.

La bourgade de Sainte-Ménehould prenant un accroissement rapide que favorisait son site et tous les avantages que la nature semble lui avoir prodigués, devint la première comme la plus ancienne ville de l'Argonne.

Le pays ou comté d'Argonne, est situé, partie dans la Champagne, partie dans le Barrois, entre la Meuse, la Marne et l'Aisne. Il a environ vingt-deux lieues de longueur sur une largeur fort inégale. Il s'étend au nord depuis la ville de Beaumont, frontière de la principauté de Sedan, jusqu'à la vieille Abbaye de Montiers près des limites du Barrois du côté du midi; et au levant, depuis les confins de la Lorraine et du Clermontois, jusqu'au village d'Auve au couchant. La ville de Sainte-Ménehould en est la capitale. (K)

Tout ce pays d'Argonne, ainsi que l'ancienne forêt des Ardennes, et la majeure partie de la Champagne se trou-

Digitized by Google

vèrent compris dans le royaume d'Austrasie qui, formé, après la mort de Clovis, de la partie orientale de la France, était échu à Thiéry ou Théodoric, fils aîné de ce monarque.

On pense que Sigmar, père de la vierge Ménehould, eut pour successeur dans le gouvernement du Perthois, Munderic, prince Austrasien.

On ignore quel fut le successeur de ce dernier dans la province du Perthois dont à cette époque Château-sur-Aisne faisait encore partie.

Après la mort de Clotaire ses vastes états ayant été partagés entre ses enfants et divisés en quatre royaumes, celui d'Austrasie échut à Sigebert qui, suivant quelques auteurs, établit le siége de sa capitale dans la ville de Rheims. Ce partage de la France occasionna des guerres entre les enfants de Clotaire. Le détail de ces divisions intestines n'étant point de mon sujet, je me contenterai de dire que la Champagne fut plusieurs fois le théâtre de la guerre qui ne semblait s'éteindre que pour se rallumer avec plus de violence. Chilpéric, roi de Soissons, qui avait ravagé cette province quelques années auparavant, y entra de nouveau pendant que son frère Sigebert était occupé d'un autre côté, et y mit tout à feu et à sang. La Champagne fut dévastée principalement dans les environs de Rheims et de Châlons. Château-d'Aisne fut en partie dé-
575. truit, et la bourgade de Sainte-Ménehould qui n'était point fortifiée, fut livrée au pillage.

Sigebert pendant son règne en Austrasie avait nommé, non pas simplement pour le Perthois, mais pour toute la Champagne, un gouverneur qui s'appelait *Loup*, seigneur très-considéré dans l'Austrasie et qui portait le titre de Duc de Champagne. Il eut beaucoup de part aux évènements

Digitized by Google

qui arrivèrent sous le règne de Sigebert et continua de gouverner et d'administrer la province pour Childebert, son fils, couronné roi à Metz, le jour de Noël 576, et mort de poison à la fleur de son âge.

Dans la guerre que Clotaire second déclara, en 613, au jeune prince Sigebert, héritier du royaume d'Austrasie, les armées de ces deux monarques, suivant la chronique de Frédégaire, se rencontrèrent au-delà de Châlons, sur 613.
la rivière d'Aisne. Les auteurs ne sont pas d'accord sur le lieu de cette rencontre. J'ai lu dans un manuscrit que c'était aux environs de Château-sur-Aisne, ou Sainte-Ménehould; mais rien ne le prouve. Peut-être pourrait-on présumer que ce fut dans cette contrée où sont aujourd'hui situés les villages de Charmontois, de Belval et du Vieil-Dampierre, près desquels dans le siècle dernier, on a trouvé quantité d'armes très-anciennes, et notamment le fer d'une Francisque, espèce d'arme usitée chez les Francs qui la maniaient avec beaucoup de dextérité.

Durant les guerres qui à cette époque désolaient les Francs, ou plutôt pendant le cours de tant d'assassinats, d'illustres et saints personnages, dégoûtés ou scandalisés de la scène du monde, vinrent se réfugier dans ce canton de la forêt, qui depuis a porté le nom de Dormois, ensuite celui d'Argonne, et s'y vouer à la vie solitaire.

Un des premiers qui se firent connaître par leur zèle pour la religion chrétienne et qui bâtirent des monastères dans l'Argonne, fut saint Balderic ou Baudry. Il était fils de Sigebert, roi d'Austrasie et petit-fils de Dagobert. Ce prince qui, étant Maire du Palais, avait déjà fondé dans la ville de Rheims un couvent de religieuses sous l'invocation de saint Pierre, quitta son épouse et sa

Digitized by Google

charge de Comte du Palais d'Austrasie, et vint fonder à Montfaucon-en-Dormois un autre monastère qu'il dédia à saint Germain d'Auxerre et dont il prit lui-même la direction. Voici de quelle manière le moine Alberic raconte l'origine de ce dernier monastère, qui depuis a été converti en une riche collégiale.

620. Selon lui, saint Baudry, à qui il donne les titres de prêtre et d'abbé, cherchant un lieu pour établir un ermitage et y fixer sa demeure, fut conduit par un faucon sur une montagne où cet oiseau s'arrêta, d'où est venu le nom de *Montfaucon*.

Un autre moine, du siècle dernier, modifie ce conte ridicule en disant que Balderic choisit sa solitude au milieu des bois de l'Argonne, sur une montagne très-élevée où il y avait un grand nombre d'oiseaux de proie, et surtout de Faucons.

Quelques années après, saint Roding, connu vulgairement sous le nom de saint Rouin (*Rodingus*), évêque en Écosse, quitta sa patrie et vint en France. Il passa plusieurs années de sa vie à visiter différents monastères et dirigea celui de Tholey en Lorraine. L'attrait qu'il avait pour la solitude, le porta à se retirer dans la forêt d'Argonne, en un lieu nommé *Vaslogium* (Vastelieu), à quatre ou cinq lieues au levant de Sainte-Ménehould, et commença d'y bâtir des cellules pour lui et les moines qu'il avait amenés.

Un grand du royaume que l'on nommait Austrèse, seigneur d'un village auquel il a donné son nom (Autrécourt, *Austrisii curia*), s'opposa à ce que saint Rouin s'établit sur ses terres et dans sa forêt : il le fit chasser ainsi que ses moines; mais Austrèse, étant tombé malade dangereusement, on raconte que saint Rouin vint le trouver et le guérit d'une manière miraculeuse. Ce Seigneur, par reconnaissance, donna au saint la forêt et la montagne de Vas-

Digitized by Google

loge et lui permit d'y bâtir un monastère. Il fut construit sur le lieu le plus élevé de la montagne, d'où l'on découvrait une grande étendue de pays : ce qui lui fit donner le nom de Beaulieu.

Saint Rouin se rendit à Rome pour faire confirmer par le pape l'érection de son monastère. Il en dédia l'église à saint Maurice, dont il avait obtenu quelques reliques dans son voyage à Rome. Il s'adressa aussi au roi Childéric qui lui accorda pour son monastère et ses religieux plusieurs exemptions et priviléges.

La réputation de saint Rouin lui attira un grand nombre de disciples. Plusieurs princes des royaumes de France et d'Austrasie s'empressèrent de lui faire don de biens considérables dans les environs de son monastère. Une grande partie de la forêt de Vasloge fut défrichée et il s'y forma dix-huit villages.

Saint Rouin, après avoir dirigé ses moines pendant quelques années, se choisit un successeur et se retira à une lieue de là dans un petit ermitage où il mourut.

Le monastère de Beaulieu, par ses nombreux domaines, par la majesté de ses bâtiments, et la beauté de son site, qui présente un point de vue immense, devint une des plus belles et des plus riches abbayes du royaume. Elle était de l'ordre de saint Benoît et de la congrégation de Saint-Vanne.

Tandis que le seigneur d'Autrécourt se dépouillait d'une partie de ses propriétés pour favoriser la fondation d'un monastère dans l'Argonne, un prince puissant et riche du royaume d'Austrasie, que l'on compte pour le sixième duc de Champagne, s'occupait de reconstruire Château-d'Aisne, et de rétablir la bourgade de Sainte-Ménehould. C'était Dreux ou Drogon, fils de Pépin d'Héristel.

Digitized by Google

Nous venons de dire que ce château avait été fort endommagé dans le temps des guerres civiles entre les enfants de Clotaire, et que la bourgade alors sans nulle fortification et par conséquent ouverte et accessible de tous côtés, avait beaucoup souffert. Drogon crut devoir en faire une place forte ; il s'attacha à fortifier le château de manière à soutenir un siége de plusieurs mois. Les ouvrages qu'il fit faire furent si considérables que plusieurs historiens le regardent comme le véritable fondateur de ce Château-fort, dont il n'est que le restaurateur.

Ce château était déjà fortifié par la nature, puisqu'il se trouvait sur un roc escarpé, environné de marais fangeux, excepté du côté où ces marais avaient été comblés pour y bâtir des habitations. Drogon entoura de murailles très-épaisses le pied du rocher et couronna le sommet d'un second mur flanqué de tours. Il construisit aussi un énorme donjon sur le lieu le plus éminent du château.

La bourgade enclose de terrasses et de palissades fut fermée au midi et au nord par des fossés larges et profonds où coulaient les eaux des marais et des rivières d'Aisne et d'Auve. Ces fortifications étaient peu de choses en comparaison de celles du château qui prit un aspect redoutable.

Drogon fit fortifier également un autre rocher au couchant, mais beaucoup moins étendu que celui du château, et qui, pour cette raison, fut appelé *Châtelet* ; ensorte que la bourgade fut comme resserrée entre ces rochers qui la garantissaient de deux côtés. Voilà sans doute pourquoi les historiens modernes, qui ont fait la description de Sainte-Ménehould, se copiant les uns les autres, ont dit et répété que la ville était située dans des marais, entre deux rochers, sur la rivière d'Aisne. Cette description, qui pouvait être vraie autrefois, ne doit point être aujourd'hui la même,

Digitized by Google

attendu les changements favorables que le temps et les évènements ont apportés à l'état des lieux.

Cette reconstruction faite par le duc de Champagne fut cause que l'on appela le château non seulement de son ancien nom de Château-d'Aisne, mais aussi de celui de *Neuchâtel-en-Ardenne*, de *Château-neuf-sur-Aisne* ou *en Argonne;* et toutes ces différentes dénominations que le peuple confondait, ne contribuèrent pas peu à faire prédominer le nom de *Sainte-Ménehould,* qui fut toujours donné à la petite peuplade établie au pied de ce château : aussi je me permets souvent de la nommer ainsi par anticipation.

Grimoald, frère de Drogon, lui succéda dans le gouvernement de la Champagne. Quelques autres princes de la même famille succédèrent à Grimoald ; mais ensuite les annales ne nous font plus connaître quels furent les gouverneurs de cette province, avant qu'elle fût possédée par des Comtes qui s'en emparèrent.

La Champagne fut divisée en plusieurs Comtés, tels que ceux de Troyes, de Langres, de Rheims, de Châlons, de Rethel, etc., etc. La ville de Sainte-Ménehould ne fut long-temps qu'un simple domaine appartenant aux Comtes de Rethel, en même temps Seigneurs des petits pays du Dormois et de l'Astenai.

Lorsque la Champagne était ainsi divisée en différents Comtés, un Comte nommé *Nanterus* fonda, en 707, l'abbaye de Moiremont (*Maurimons*), à une lieue au nord de Sainte-Ménehould. Le fondateur y établit douze chanoines, et unit à la cathédrale de Rheims cette collégiale quoique située au diocèse de Châlons. L'église de Moiremont fut 707.
consacrée sous l'invocation de saint Calocerte et de saint Parthène, deux frères dont les corps y furent long-temps conservés dans des châsses. (L)

4.

Digitized by Google

Tous les manuscrits, tous les historiens, qui parlent de Sainte-Ménehould, assurent que c'est dans le château de cette ville que le prince Grippon fut enfermé en 741. Les annales de Metz rapportent que ce Grippon, fils de Charles Martel et de Sonnichilde sa seconde femme, irrité de ce qu'on l'avait frustré de la part qui lui revenait de la succession de son père, se révolta contre ses frères Pepin et Car-
741. loman, qui régnaient ensemble sur la France. Dans la guerre entre ces princes, au sujet de la succession paternelle, Grippon fut fait prisonnier. Ses frères le firent enfermer à Château-Neuf ou Neuchatel-en-Ardenne : nom que portait encore le château de Sainte-Ménehould ; et quelques écrivains qui avancent que le lieu de la prison était Neufchatel, au pays de Luxembourg, sont dans l'erreur ; on croit même qu'à cette époque cette dernière ville n'existait pas.

L'histoire se tait sur Sainte-Ménehould sous le règne des deux premiers rois de la seconde race ; mais nous savons, sans cependant que l'on ait aucun fait positif à cet égard, que durant les troubles qui s'élevèrent entre les enfants de Louis-le-Débonnaire, cette ville eut beaucoup à souffrir.

Plus la France était désolée par les divisions intestines, plus la ferveur du Christianisme semblait aller toujours croissante ; mais souvent, dans ces temps d'ignorance, une crédulité populaire confondait cette religion avec la superstition : et s'il était permis de comparer les choses sacrées aux profanes, nous dirions que, comme autrefois dans la Mythologie et du temps du paganisme, chaque ruisseau, chaque fontaine avait sa nymphe ou sa divinité particulière, de même, dans les commencements du culte catholique, chaque puits était merveilleux, chaque fontaine était miraculeuse. L'un avait son saint ermite, l'autre son innocente et vertueuse bergère, auprès desquels le peuple

Digitized by Google

accourait en foule pour obtenir la guérison de maladies et d'infirmités qu'il aurait pu, sans le secours ou l'intercession de ces pieux solitaires, regarder comme incurables.

Que d'exemples j'en pourrais citer dans les seuls alentours de Sainte-Ménehould !. A une très-petite distance de cette ville et sur son territoire au nord vivait un ermite nommé Thiébaud (*Theobaldus*). Retiré dans une cellule près d'une fontaine qui a pris son nom, au pied d'un côteau couronné de bois, il recevait les offrandes des fidèles et leur distribuait en échange l'eau de cette fontaine, à laquelle on attribuait une vertu particulière pour guérir plusieurs maux ; et la croyance ferme et sincère de ceux qui en faisaient usage était sans doute plus efficace que cette eau. (M)

C'est ainsi que dans deux hameaux peu éloignés l'un de l'autre et tous deux à une lieue de Sainte-Ménehould, on allait visiter les vierges sainte Cohière et sainte Gergoine qui avaient chacune leur cellule auprès d'une fontaine. Le nom de la première de ces vierges a été ajouté à celui d'un de ces hameaux (Braux-Sainte-Cohière) ; l'autre a été la cause primitive de la formation d'une riche métairie appelée Sainte-Gergoine, aujourd'hui appartenant à l'hôpital de Joinville à qui des Seigneurs du village de Dommartin en ont jadis fait donation.

On chercherait envain chez nos hagiographes et chez nos légendaires le nom de la plupart de ces vierges pieuses et de ces saints ermites; ils ne sont absolument connus que dans la contrée qu'ils ont autrefois habitée, ou par la fontaine encore existante près de laquelle ils ont paisiblement passé leurs jours et qui a conservé leurs noms.

Une autre fontaine, aussi à un quart de lieue et au couchant de Sainte-Ménehould, coulait du pied d'un rocher dans la rivière d'Aisne. Ceux qui allaient y puiser de l'eau s'imagi-

Digitized by Google

nèrent qu'elle était chaude ; bientôt le bruit se répandit que cette eau était un remède spécifique contre les fièvres et les maux de dents, et cette croyance y attira un grand nombre de personnes qui ne s'en retournaient qu'après avoir, ou inutilement ou fructueusement, fait usage de cette source prétendue miraculeuse. De-là la naissance du village de Chaudefontaine (*Calida fontana*, ou *Calidus fons*). Ce village est devenu un gros vignoble. Sur le roc qui le domine et du pied duquel sortait cette fontaine, on construisit bientôt, sous l'invocation de saint Laurent, martyr, un ermitage remplacé depuis par un riche prieuré dont j'aurai occasion de parler dans la suite.

Vers le même temps s'est formé un autre village à une demi-lieue au sud-est de Sainte-Ménehould : Verrières-sur-Aisne, ou en Argonne (*Verrerii ad Axonam*, *vel in Argonnâ*). Que l'étymologie de son nom provienne, comme quelques-uns l'assurent, d'une ancienne verrerie, ce qui n'est point croyable, puisqu'alors il n'existait point de verrerie dans le pays, ou de tout autre motif, peu importe. Nous avons en France et même en Champagne plusieurs villages du nom de Verrières. Celui-ci était autrefois beaucoup plus peuplé qu'aujourd'hui. Ses habitants ont fait long-temps avec avantage un commerce considérable de bois façonnés de toute espèce, qui a rivalisé avec celui de Sainte-Ménehould, jusqu'à l'ouverture de la route royale qui passe par cette ville.

L'origine du village d'Arger (anciennement Argilz et Argier), à une lieue au midi de Sainte-Ménehould, remonte à peu près à la même époque. Cependant des personnes prétendent que ce village est beaucoup plus ancien que cette ville ; et que, suivant une tradition, il y a eu un camp romain en cet endroit. Ce qui sert à appuyer cette

Digitized by Google

prétention, c'est que, dans le siècle dernier, on a trouvé plusieurs fois à Arger des médailles romaines et entre autres de l'empereur Vespasien; mais aucune histoire ne fait mention que les Romains ni cet empereur soient venus dans ce lieu, alors couvert de bois et de marais, et peu propre à asseoir un camp. Il nous semble qu'on ne peut tirer d'autre induction de la découverte de ces médailles, sinon qu'un curieux en aura recueilli plusieurs qui auront été disséminées et enfouies, lorsque le village et son château-fort ont été incendiés pendant les guerres.

Quoiqu'il en soit, tous ces villages, qui se formaient autour de Sainte-Ménehould, rendirent cette contrée fort peuplée. Elle devint en conséquence l'objet de l'attention du souverain.

On sait que Charlemagne, pour remédier aux abus qui existaient dans ses états, prévenir ceux qui pourraient s'y introduire, et régler en même temps toutes les différentes parties des administrations civiles et ecclésiastiques, avait rendu des ordonnances et fait plusieurs réglements. Afin de les faire exécuter, il avait créé des députés que l'on appelait *Missi dominici*, *Missi regales*. On les choisissait ordinairement parmi les Grands du royaume et surtout parmi les prélats les plus recommandables par leurs talents et leurs vertus. Ils étaient chargés de faire quatre fois dans l'année la visite de leurs districts.

Charlemagne avait nommé pour député dans la Champagne, en 802, Vulfarius qui a succédé dans la chaire 802.
archiépiscopale de Rheims à Tilpin ou Turpin. Son capitulaire de cette année ne marque point positivement tous les cantons où Vulfarius devait se rendre; mais l'historien Flodoart met au nombre de ces cantons celui d'Astenai (*in pago Stadunensi*).

Digitized by Google

Charles-le-Chauve, à l'imitation de Charlemagne son aïeul et de Louis-le-Débonnaire son père, désirant maintenir l'ordre que ces deux princes avaient établi, fit à cet
853. effet plusieurs capitulaires. En l'année 853, il nomma aussi des commissaires royaux. Parmi ceux de la Champagne on lit le nom d'Hincmar, archévêque de Rheims. Il fut envoyé avec d'autres dans cette province et notamment dans le district d'Astenai (*in pago Stadiniso*).

Par suite d'une des visites de ces commissaires royaux, les habitants de Sainte-Ménehould obtinrent l'autorisation de bâtir une église que leur population fit juger absolument indispensable. C'est donc à tort que certains historiens, en parlant de cette ville, ont écrit que cette église était aussi ancienne que son château; à moins qu'ils n'aient réputé comme église une petite chapelle qui avait remplacé l'oratoire, où l'on disait que la vierge Ménehould se retirait autrefois pour vaquer à la prière. La vérité est que l'église n'a été bâtie qu'environ deux siècles après la reconstruction du château par le duc Drogon.

Lorsqu'il s'agit de la construction de cette église, on ne fut point d'accord pour l'emplacement. Les uns voulaient qu'elle fût bâtie sur le rocher; les autres dans le centre de la ville. Ceux-ci alléguaient leur population de beaucoup supérieure à celle du Château, et disaient que, pour l'avantage des paroissiens, une église destinée au culte public devait être à la proximité du plus grand nombre. Ceux-là leur opposaient le peu de solidité et même de salubrité qu'aurait, comme toutes les habitations de la ville, cette église construite au milieu d'anciens marais; ajoutant à l'appui de leurs prétentions, que le Château, quoique moins populeux, était habité par le gouverneur et tout l'état-major, par le Seigneur ou Châtelain, etc., et

Digitized by Google

qu'on devait de la déférence à tous ces personnages.

Les cénobites du monastère de Moiremont s'offrirent de contribuer à la construction de l'église; mais ils représentèrent qu'il serait convenable de placer le nouvel édifice sur le lieu même où était autrefois le temple de Diane, afin de purifier, disaient-ils, par un monument religieux, un lieu qui avait été souillé par la présence des Idoles. Ces motifs pieux, et peut-être plus encore l'offre de contribuer aux dépenses de l'édifice, l'emportèrent. L'église fut bâtie, non pas au centre du Château, mais à l'extrémité occidentale du rocher, et comme nous le verrons, les habitants se repentirent plus d'une fois d'avoir choisi cet emplacement.

Quoique d'une médiocre grandeur, on fut néanmoins plusieurs années à la bâtir : probablement parce que les fonds ou les matériaux manquèrent, ou bien parce que les incursions des Normands qui alors étaient répandus dans la France, interrompirent les travaux. Cette église, dont la voûte était en bois, subsista jusque vers le commencement du 14me siècle, époque où l'on en construisit une nouvelle.

A peine cette première église fut-elle achevée, qu'il s'éleva une difficulté relativement à sa consécration. Les habitants ne s'accordèrent point sur le choix d'un patron. Le plus grand nombre demandait qu'elle fût dédiée à saint Pierre. L'évêque diocésain décida qu'elle serait consacrée à la première et à la plus sainte de toutes les vierges, sous le nom de Notre-Dame.

Depuis quelque temps la fête de l'Assomption avait été instituée dans toute la chrétienté et fixée au 15 du mois d'août. L'évêque ordonna que la fête patronale de la ville serait célébrée ce même jour; ce qui a été constamment observé.

Digitized by Google

Suivant nos plus anciens manuscrits, la dédicace de cette
866. église, fut faite en 866, par Erchanraus, trente-deuxième évêque de Châlons, sous le règne de Charles-le-Chauve ; et ce prélat fit don aux habitants de quelques reliques de la sainte Vierge.

Pour desservir cette église paroissiale, l'abbé de Moiremont y plaça, sous l'autorisation de l'évêque, des Chanoines qu'il tira de son monastère. Quelques personnes, en lisant d'anciens manuscrits sur la ville de Sainte-Ménehould, où il est fait mention de ces Chanoines, se sont imaginé que cette église avait été pendant un certain temps érigée en collégiale : c'est une erreur. Il ne faut pas confondre les moines qui portaient jadis le nom de Chanoines avec les ecclésiastiques que nous avons vus dans nos cathédrales et collégiales. Le nom à la vérité est bien le même ; mais la vie que menaient ces Chanoines était très-différente. *Le nom de Chanoine*, dit l'abbé Fleury dans son histoire ecclésiastique, *a d'abord été donné aux anciens moines cénobites*. En effet nous avons dit que, lors de la fondation du couvent de Moiremont, le fondateur y établit douze Chanoines. Voilà probablement les Chanoines dont il est question, puisqu'ils desservirent long-temps l'église de Sainte-Ménehould, qui n'a jamais été qu'une simple paroisse; et dans des temps postérieurs, par des arrangements particuliers, la cure, ayant cessé d'appartenir à ces moines, fut donnée à des prêtres séculiers, mais demeura toujours à la nomination de l'abbé de Moiremont.

Comme je l'ai annoncé, les habitants regrettèrent d'avoir bâti leur église sur le sommet du Château. Dans les années pluvieuses, ou lors de la fonte des neiges, et dans les orages, les eaux qui descendaient avec abondance des collines et des hauteurs environnantes, inondaient le pied

Digitized by Google

du rocher et quelques rues de la ville : ainsi les habitants dont les maisons étaient situées sur la rive gauche de la rivière, ne pouvaient passer ni se rendre à l'église qu'à l'aide de nacelles. Le terrain s'étant successivement exhaussé, les inondations furent moins fréquentes, mais à peine y a-t-il un siècle que cet inconvénient n'a plus lieu, et, dans ma jeunesse, des vieillards m'ont assuré qu'en certaines années ils avaient été obligés d'employer encore les mêmes moyens de communication.

Cet inconvénient trop souvent renouvelé détermina la majeure partie des habitants de la ville à demander, vers la fin du 9me siècle, une chapelle ou église succursale, qu'ils obtinrent. D'accord cette fois, et pour l'emplacement et pour le nom du patron, ils bâtirent cette succursale presqu'au haut du roc appelé le *Chatelet*, près d'un bastion qui donnait au couchant et au nord sur la plaine. Ils la dédièrent au prince des Apôtres. Ce bastion prit par la suite la dénomination de *bastion Saint-Pierre*. Le quartier s'appela également le *quartier Saint-Pierre;* on le voit ainsi désigné sur les anciens plans de la ville.

Il est bien étonnant que lors de la construction de l'église paroissiale et de la succursale, il n'y ait point eu de réclamation pour dédier l'une ou l'autre à la vierge Ménehould, dont la ville portait déjà le nom. Ce qui étonne encore d'avantage c'est que l'évêque Erchanraus, qui, peu d'années avant la dédicace de cette paroisse, avait fait transporter avec pompe de l'église du village de Bienville en celle du monastère de Saint-Urbain, le corps de cette vierge, n'ait point eu l'idée, vu la diversité d'opinions des habitants pour le choix d'un patron, de leur désigner leur ancienne protectrice. Bien plus, ne doit-il pas paraitre inconcevable que de plusieurs cha-

Digitized by Google

pelles fondées et richement dotées dans l'église paroissiale, pas une n'ait été érigée jusqu'à nos jours en l'honneur de sainte Ménehould, cette honorable bienfaitrice de la ville. (N) Mais trop souvent ce n'est que dans le besoin et dans l'adversité que l'on se rappelle son bienfaiteur, et presque toujours, c'est pour lui demander d'autres grâces ou de nouveaux secours. Les habitants de Sainte-Ménehould nous fourniront bientôt un exemple frappant de cette vérité.

Tandis qu'ils s'occupaient du soin pieux de bâtir une église, la religion et la patrie étaient menacées par une horde impie d'étrangers. Des aventuriers, venus du nord et pour cela appelés Normands, profitèrent du désordre où se trouvait l'état par les divisions qui s'étaient élevées entre les enfants de Louis-le-Débonnaire et qui ne furent terminées que par la sanglante bataille de Fontenai près
842. d'Auxerre, en 842.

Ces barbares descendirent sur les côtes de France et ravagèrent ses plus belles provinces. Ils désolèrent le pays qui est entre la Marne, l'Aisne et la Meuse. Rheims, Rethel, Attigny, Mouzon, Metz, Toul, Verdun, et toutes les forteresses voisines de ces villes furent la proie de ces pirates ; poussés par l'avidité du pillage c'était surtout contre les maisons religieuses qu'ils dirigeaient leurs attaques. Les monastères des environs de Sainte-Ménehould, tels que Beaulieu, Moiremont et Montfaucon, furent dévastés, et quelques-uns de leurs religieux massacrés. Ce fut près de ce même Montfaucon qu'Eudes, comte de Paris, qui venait de se faire reconnaître roi de France, justifia son élévation sur le trône en remportant une victoire complète sur les Normands. Ceux-ci étaient au nombre de dix-neuf mille. Eudes, avec environ mille chevaux, fondit sur cette armée, en tailla en pièces la majeure partie et dissipa le reste.

Digitized by Google

Il paraît que la grande étendue de bois existant alors entre Montfaucon et Sainte-Ménehould, garantit cette ville de la fureur de ces aventuriers qui, ayant rassemblé les débris de leur armée, passèrent par l'ancienne route romaine de Verdun à Rheims, ensorte que les habitants de Sainte-Ménehould, après avoir vu ces barbares, pour ainsi dire aux portes de leur ville, ravageant le couvent de Moiremont, ne souffrirent dans cette conjoncture aucun dommage.

Les Normands quoique battus près de Montfaucon, ne furent point pour cela entièrement vaincus. Ils avaient d'ailleurs plusieurs corps de troupes et continuèrent leurs courses dans le royaume.

Il n'entre point dans mon objet de parler de ces guerres, non plus que de celles qui eurent lieu pendant près d'un siècle pour la succession au trône entre les derniers princes de la maison de Charlemagne. Au milieu de ces troubles, les vassaux et arrière-vassaux de la couronne, qui pour la plupart ne possédaient leurs domaines qu'à titre de bénéfice à vie, ou comme *avoués* et défenseurs des Évêchés et des Monastères, usurpèrent les propriétés qui leur avaient été confiées, et les rendirent héréditaires dans leurs familles.

Sous prétexte de se mettre à l'abri des incursions de leurs voisins, ils ne songèrent plus qu'à se cantonner et à se fortifier dans leur domaine. Non seulement les villes, mais encore les villages et les simples hameaux avaient leurs forteresses dans lesquelles ces petits tyrans vivaient indépendants, et d'où ils ne sortaient que pour se livrer au pillage. C'est ce qui a donné naissance dans les pays du Rethélois, du Dormois, de l'Astenai et de l'Argonne à tant de châteaux-forts bâtis ou reconstruits dans ces temps désas-

Digitized by Google

treux. Les Seigneurs de ces châteaux étaient perpétuellement en guerre, et leurs suzerains eux-mêmes en donnaient l'exemple.

La guerre était sur le point d'éclater entre Louis V, roi de France, Charles, duc de la basse Lorraine, et Othon, empereur de Germanie, lorsque Béatrix, veuve de Frédéric, duc de la haute Lorraine, se rendit médiatrice, calma tous les esprits et détermina les princes à faire la
986. paix. Le bourg de Montfaucon, dont je viens de parler, fut le lieu fixé par Béatrix pour tenir le congrès. Le roi Louis V et la reine, sa mère, passèrent par Sainte-Ménehould, sans s'y arrêter, pour se rendre à Montfaucon, où le traité fut signé le 25 mai 986.

Cette paix n'aurait pas été de longue durée, parce que les esprits étaient toujours fort aigris, mais la mort de Louis V, arrivée quelque temps après, termina toutes ces querelles. Louis n'avait point d'enfants; le prince Charles de Lorraine, son oncle, était le seul qui eut droit au trône. C'est alors que Hugues Capet, duc de France, petit-fils de Robert qui avait régné pendant un an, et petit-neveu du roi Eudes, saisissant d'une main ferme les rênes du gouvernement, se fit reconnaître et proclamer Roi par les grands feudataires de la couronne.

Sous les premiers rois de cette nouvelle dynastie les Ducs et les Comtes étaient aussi puissants que leur Souverain. Souvent ils lui faisaient la guerre. Ils la firent entre eux, ainsi qu'aux princes qui régnaient dans les états limitrophes de la France.

Eudes, comte de Champagne, mécontent de ce que l'empereur Conrad ne voulait point lui donner le gouvernement de la Bourgogne, entre inopinément dans la Lorraine et y fait de grands ravages. Gozelon, duc de cette pro-

Digitized by Google

vince, ne put empêcher Eudes de s'emparer, en l'année 1038, de la ville et du château de Bar. Ce Duc, pour faire diversion, envoya le comte Valéran, un de ses lieutenants, assiéger le château de Sainte-Ménehould, tandis que lui-même s'avançait du côté de Bar à la rencontre de son ennemi. Il livra bataille au Comte qui la perdit et y fut tué vers la fin de décembre de la même année.

Valéran, qui n'était point encore informé de la victoire que venait de remporter le duc de Lorraine, avait commencé le siége de Sainte-Ménehould et paraissait vouloir le pousser avec vigueur. Cette ville n'appartenait point alors au comte de Champagne, mais au comte de Rethel, son parent et son allié. Elle n'avait aucune garnison et ne s'attendait point à être assiégée. Au premier bruit de l'arrivée de l'ennemi, tous les habitants des villages voisins s'étaient réfugiés dans le château avec des vivres en assez grande abondance. La ville, abandonnée à ses propres forces, avait député auprès des comtes de Champagne et de Rethel pour les informer du danger dont elle était menacée, et leur demander du secours. L'armée des assiégeants n'étant pas bien nombreuse, les habitants résolurent de se défendre. C'est dans cette conjoncture critique qu'ils se rappelèrent leur bonne patronne, leur ancienne protectrice, la vierge Ménehould, dont ils semblaient depuis long-temps avoir perdu le souvenir et oublié les bienfaits. Ils lui adressèrent de ferventes prières, afin d'obtenir par son intercession la prompte levée du siége. Vieillards, femmes et enfants remplissaient les églises pour demander au ciel de sauver leur ville, tandis que les hommes en état de porter les armes se tenaient prêts à combattre.

Le cinquième jour du siége, un habitant ayant reconnu

Digitized by Google

du haut des remparts Valéran qui pressait et animait ses soldats, lui décocha une flèche, l'atteignit et le blessa grièvement. Dès le lendemain les assiégeants décampèrent
1038. et se retirèrent dans le Barrois. C'est le premier siége de Sainte-Ménehould dont l'histoire fait mention.

Dès que les habitants eurent la certitude que l'ennemi s'était retiré, ils se livrèrent à toute la joie que la circonstance leur permettait, et se firent un devoir de rendre des actions de grâces à la vierge Ménehould, à laquelle ils attribuèrent le bonheur d'avoir échappé comme par miracle au danger qui les menaçait. (O)

La mort d'Eudes, comte de Champagne, avait mis fin à la guerre qu'il avait suscitée à l'empereur de Germanie. De petites querelles s'élevèrent ensuite entre d'autres Seigneurs moins puissants, mais aussi turbulents. Les comtes du Rethélois, du Dormois, de l'Astenai, les Chatelains et plusieurs Seigneurs, qui possédaieut des forteresses dans ces cantons, étaient sans cesse occupés à guerroyer les uns contre les autres, ou à se liguer pour dépouiller les Églises et les Monastères. Les évêques même furent obligés de lever des troupes, de se mettre à leur tête pour repousser les attaques des Seigneurs qui venaient ravager leurs diocèses.

Théodoric ou Thiéry, quarante-unième évêque de Verdun, voyait tous les jours ses terres inondées de brigands. Manassès, comte de Rethel, était un de ses plus grands ennemis. Comme le château de Sainte-Ménehould lui appartenait, ainsi que Sampigny en Lorraine, il se trouvait à même de harceler Théodoric, qui était journellement forcé de le repousser.

Cette haine entre Manassès de Rethel et Théodoric de Verdun, provenait de ce que ce comte adhérait au pape contre l'empereur Henri, et que cet évêque tenait le parti

de l'empereur et persécutait Rodolphe, abbé de Saint-Vanne, qui tenait également pour le souverain pontife. Or Manassès protégeait cet abbé.

Théodoric, fatigué des courses et des hostilités continuelles de Manassès, demanda du secours à l'empereur qui lui fournit des troupes. Ce prélat guerrier, informé que Manassès n'était point dans Sainte-Ménehonld, s'avança lui-même contre cette ville dans l'intention d'en faire le siége, de se rendre maître du château et de punir les habitants, s'ils opposaient de la résistance. Ceux-ci étaient d'abord décidés à tenir ferme, comme ils avaient fait lors du précédent siége par le comte Valéran; mais considérant que lorsqu'il n'y a aucun espoir de succès, la prudence veut que l'on cède au plus fort, ils prirent le parti de se soumettre et d'implorer la clémence de l'évêque, plutôt que de risquer de voir détruire leur ville et saccager leurs propriétés. En conséquence ils envoyèrent à Théodoric, 1065.
qui approchait avec son armée, des députés pour lui présenter les clefs des portes du Château.

Théodoric, satisfait de leur soumission, les traita avec ménagement. Il se contenta de mettre dans le château une forte garnison pour s'assurer de la tranquillité de ce côté-là, et tourna ses armes contre le château de Sampigny. Ce château attaqué et défendu avec une égale fureur fut emporté de vive force. Tous ceux qui avaient pris part à sa défense furent très-sévèrement châtiés et le château fut démoli de fond en comble. Tel aurait été infailliblement le sort de la ville et du château de Sainte-Ménehould, si les habitants eussent voulu opposer de la résistance, et si par une sage résolution ils n'eussent point cherché les moyens d'appaiser l'évêque de Verdun.

Ce prélat infatiguable, retournant sur ses pas, vint en-

Digitized by Google

suite assiéger Clermont; parceque Eudes et ses frères, tous enfants de Humbert, à qui cette forteresse appartenait, n'imitaient que trop la conduite dévastatrice du Comte de Rethel, leur allié et leur parent. (P) Il se rendit maître du château dans lequel ces Seigneurs s'étaient renfermés, et après les avoir soumis à son obéissance, il les réduisit à ne pouvoir ravager de long-temps les terres de son évêché.

Quelque temps auparavant, l'église du Prieuré de Senucq, qui venait d'être fondée et richement dotée par Manassès, seigneur d'Autry, fut pillée par des brigands. Parmi les choses précieuses enlevées à cettte église se trouvaient les châsses d'argent de saint Oricle et de ses sœurs. (Q) Humbert de Clermont, dont nous venons de parler, ayant rencontré les auteurs de ce brigandage, les attaqua, les battit et reprit tous les objets volés; mais c'était un voleur qui en volait d'autres. Il garda les châsses sans vouloir les rendre, malgré les réclamations réitérées de Gervais, archévêque de Rheims. Ce prélat eut recours à l'arme de l'excommunication pour forcer Humbert à restituer ces châsses, qui furent transportées à l'abbaye de Saint-Remy de cette ville.

Ces guerres particulières contre les possesseurs des biens ecclésiastiques continuèrent encore long-temps. Pour les faire cesser dans l'évêché de Verdun, Godefroi-le-Barbu, duc de Bouillon, qui était aussi comte de Verdun, assembla dans cette ville plusieurs Seigneurs, tant laïcs qu'ecclésiastiques, au nombre desquels se trouvaient Manassès et Hugues son fils, comte de Rethel et chatelain de Sainte-Ménehould, Vinzelin de Clermont, Milon de Vienne-le-Château, Richard, abbé de Beaulieu-en-Argonne, etc. Les droits de chacun étant réglés, le

Digitized by Google

traité fut signé par les Seigneurs, qui pour la plupart étaient avoués des abbayes soumises à l'obéissance de Théodoric, évêque de Verdun; mais ce traité fut bientôt oublié, et Théodoric fut le premier à le rompre en attaquant, peu d'années après, Godefroi de Bouillon, pour lui enlever le comté de Verdun, que celui-ci avait hérité de Godefroi-le-Barbu, son oncle.

L'évêque Théodoric étant mort, Richer, doyen de l'église de Metz, le remplaça sur la chaire épiscopale de Verdun. A peine ce nouveau prélat fut-il installé, qu'il eut une guerre violente à soutenir contre le comte Henri de Grandpré, qui ravageait continuellement les domaines de son évêché, et cette guerre ne se termina que par la mort du Comte. (R)

Un autre seigneur, nommé Dudon, fils de ce même Humbert de Clermont, se mit à la tête d'une bande nombreuse de brigands, et se porta avec elle dans les villages des environs de Verdun. Il les pillait, les mettait à contribution et ramenait son butin dans son château de Clermont. Il poussa l'audace jusqu'à venir dans Verdun, comme pour narguer l'évêque qui n'avait pas la bravoure de son prédécesseur; mais il fut arrêté par les bourgeois et incarcéré par les Chanoines et les autres ecclésiastiques, comme déprédateur de leurs biens.

Les Seigneurs voisins, et notamment le chatelain de Sainte-Ménehould, trouvèrent fort mauvais que des gens d'église se fussent fait justice à eux-mêmes; ils s'en plaignirent avec menaces; ensorte que les ecclésiastiques, pour leur rendre satisfaction, furent obligés d'élargir Dudon et de faire porter devant lui, à une certaine distance, hors des murs de Verdun, un livre de chœur à l'usage des Chanoines : ce qui était alors une peine très-ignominieuse.

Digitized by Google

La collégiale de Moiremont, fondée en 707 et dont nous avons parlé, était tombée depuis très-long-temps dans une grande pauvreté. Elle avait subi différentes vicissi-
1074. tudes jusqu'en 1074. Drogon, seigneur de Vienne-le-Château fit avec d'autres Seigneurs plusieurs incursions sur les terres de ce monastère. Il le dévasta à un tel point que les Chanoines furent obligés de l'abandonner. (S)

Odalric, prévôt de l'église métropolitaine de Rheims, apprenant la triste situation où l'ancien monastère de Moiremont avait été réduit par l'usurpation des Seigneurs voisins, sollicita Manassès, archévêque de cette ville, de substituer dans ce couvent, à la place des Chanoines, des moines de l'ordre de saint Benoit. Alors la maison de Moiremont était tellement dépeuplée de religieux, qu'il n'y restait plus qu'un seul prêtre pour célébrer la messe.

Manassès ayant consenti au changement proposé par Odalric, celui-ci fit reconstruire le couvent et l'église. On les plaça sur la montagne comme c'était l'usage des religieux de saint Benoit. L'église, dédiée d'abord à saint Calocerte et à saint Parthène, fut consacrée sous l'invocation de la sainte Vierge. L'archévêque Manassès et Odalric, aidés de Gui, doyen de Saint-Etienne de Châlons, augmentèrent les revenus de ce monastère en lui donnant des terres dans plusieurs endroits, notamment au *Pont* qui avait pris dès-lors la dénomination de *Pont-Sainte-Marie*, parce que ce village s'était en partie formé sur des propriétés appartenant à l'église de Notre-Dame de Reims. Le prélat choisit entre tous les moines, pour premier abbé, un nommé Jean qu'il bénit et installa.

Drogon, le dévastateur de ce couvent, avait fait tous ses efforts pour s'opposer à son rétablissement : mais Odalric réduisit ce petit tyran. On rapporte, à cette occasion,

Digitized by Google

qu'Odalric, dans un *plaid*, ayant convaincu Drogon de ses malversations, celui-ci lui paya douze écus d'amende, et qu'Odalric les ayant reçus, les fora et les perça en sa présence, pour les conserver en témoignage de ce qui venait de se passer : c'était un usage de ces temps-là. On dit encore que Drogon, sur la fin de ses jours, bourrelé par ses remords, se fit moine à Moiremont, après avoir réparé de son mieux tous les torts qu'il avait faits à ce monastère qui, depuis cette époque, a toujours été occupé par des religieux Bénédictins.

L'église paroissiale de Sainte-Ménehould, desservie comme nous l'avons déjà dit, par les chanoines de Moiremont, continua de l'être par les moines nouvellement établis dans ce couvent, et les habitants de cette ville leur donnèrent toujours, par l'habitude qu'ils en avaient, le nom de Chanoines.

C'est sur la fin de ce siècle que commence la première Croisade. On sait que Godefroi de Bouillon, alors duc de la basse Lorraine, le même dont nous avons parlé relativement à la guerre particulière que lui suscita Théodoric, évêque de Verdun, fut le chef des princes croisés. Eustache et Baudoin, ses frères, l'accompagnèrent. Manassès, comte de Rethel, Baudoin du Bourg, son neveu, Hinscelin, comte de Grandpré, et tous les vassaux de ces princes, rejoignirent bientôt le duc de Bouillon. Des évêques, des abbés et de simples ecclésiastiques se firent aussi un honneur et un devoir de partager les périls et la gloire de cette pieuse expédition.

Cette guerre des Croisades et celles qui suivirent plusieurs années après, furent la cause d'une infinité de fondations religieuses. Des Seigneurs vendirent leurs propriétés, ou du moins une partie, pour fournir aux frais de leur voyage,

Digitized by Google

D'autres en firent des donations à différents monastères, se recommandant aux prières des religieux pour obtenir un heureux succès dans leur entreprise ; et quelques-uns qui eurent le bonheur d'échapper aux dangers de ces guerres lointaines, voulurent être enterrés dans les monastères dont ils avaient été les bienfaiteurs ; leur faisant encore, dans leurs testaments, de nouveaux dons. Il en est dont le seul motif était d'expier leurs spoliations ou celles de leurs pères sur les biens de l'église. C'est à ce titre, par exemple, que
1096. Henri II, comte de Grandpré, céda quelques droits au prieuré de Saint-Thomas, fondé dans le village de ce nom, entre Vienne-la-Ville et Vienne-le-Château, en 1096, par Manassès, archévêque de Rheims.

Je ne parlerai point de la fondation des monastères de Belval en Dieulet, de Chaumont-la-Piscine, d'Elan près Mézières, de Longwi près de Rethel, du Mont-Dieu, de Signy et de plusieurs autres. Presque toutes ces maisons religieuses étaient, à la vérité, situées dans l'étendue des juridictions royales du bailliage ou de l'élection de Sainte-Ménehould; mais je me borne à faire connaître les abbayes qui avoisinaient cette ville et avaient avec elle des relations d'intérêt. D'ailleurs les noms de ces établissements se trouvent mêlés à l'histoire que je traite ; et il en est souvent fait mention dans nos plus anciennes annales.

1120. La Chalâde (*Caladia*) fut une des premières fondations religieuses du 12me siècle dans nos contrées. Cette terre appartenait à un gentilhomme nommé Vauthier, neveu de Hervé, chatelain de Vienne-le-Château, village à peu de distance de la Chalâde. Robert, moine de Saint-Vanne de Verdun, s'y retira, en 1120, avec deux de ses confrères pour y vivre en solitude. Du consentement de Vauthier, il bâtit dans ce lieu une petite chapelle et des cellules. Quel-

Digitized by Google

que temps après, Robert fut élu abbé de Beaulieu-en-Argonne ; il y emmena avec lui ses moines, et laissa son ermitage absolument désert.

Vauthier, qui avait été édifié de la vie solitaire de ces ermites, et d'ailleurs sollicité par Gui, abbé de Trois-Fontaines, fit donation de sa terre de la Chalâde à cet abbé, avec l'agrément de Henri, évêque de Verdun. Gui y établit 1126.
un monastère et commença d'y faire construire une église vers l'an 1126. Saint Bernard, par une lettre particulière, recommanda l'abbé Gui à l'évêque Henri, et le pria de favoriser son entreprise.

Lorsque cet établissement fut bien affermi et que le nombre des religieux s'y fut augmenté, Hervé résolut de s'y retirer. En conséquence, renonçant au monde, il quitte sa femme et son fils unique, se fait mettre une corde au col par un de ses domestiques et conduire comme un malfaiteur à la Chalâde, en présence d'un grand nombre de personnes qui fondaient en larmes à la vue de ce spectacle.

Hervé fit achever l'église que l'abbé Gui avait commencée. Adalberon, évêque de Verdun, et successeur de Henri, la consacra, en 1138, sous l'invocation de saint Sulpice. Laurent Deliège, moine de Saint-Vanne et auteur contemporain, qui rapporte ces particularités, dit qu'il y avait à cette époque à la Chalâde près de trois cents religieux sous l'abbé *Gonterus*, ou Gauthier.

La Chalâde fut aussi dotée par les chanoines de l'église métropolitaine de Rheims, qui lui donnèrent tous les biens qu'ils possédaient dans ce canton.

Cette abbaye de l'ordre de Clairvaux, filiation de l'ordre de celle de Trois-Fontaines, du diocèse de Verdun, était située sur la petite rivière de Biesme, dans la forêt d'Argonne, à deux lieues au nord de Sainte-Ménehould, et presqu'aux

Digitized by Google

confins de son territoire, entre les villages de Vienne-le-Château, Florent, le Neufour, etc.

C'est dans ce lieu de la Chalàde, que deux ans avant la fondation du monastère, le comte de Toul, qui s'était rendu médiateur entre les comtes de Bar et de Grandpré, avait indiqué un congrès pour traiter de la paix entre ces princes. Le sujet de la guerre était relatif au comté de Verdun, dont ils se disputaient la possession. Le comte de Bar, après avoir été battu plusieurs fois par celui de Grandpré qui l'avait poursuivi jusque dans le château de Clermont, auquel il fit mettre le feu, se vit obligé de se rendre. La paix fut conclue à la Chalâde, à condition que le comté de Verdun resterait au comte de Bar; et ce prince, en récompense des services qu'il avait rendus à l'évêque, reçut de lui la ville et le château de Dun, avec quatre villages qui dépendaient de l'évêché. (T)

On place vers le même temps la fondation du prieuré de Braux-Saint-Remy, village à une lieue et demie au midi de Sainte-Ménehould. Nous ne connaissons pas bien précisément, ni en quelle année, ni par qui il a été fondé. Tout ce que l'on sait, c'est que ce prieuré fut établi sur des propriétés qui appartenaient aux religieux de Saint-Remy de Rheims, dont il porte le nom. On sait aussi que la comtesse Hildiarde y réunit le village et la seigneurie
1128. de Braux. Ce prieuré, par une charte de 1128, reçut une nouvelle dotation de Herbert ou Albert, 49me évêque de Châlons, qui y joignit les autels de Verno, Faillay, la Chapelle, Villers, avec d'autres droits. Long-temps après, les revenus de ce prieuré furent encore augmentés par le fils d'Érard de Thuisy et Isabelle de Grancey, qui vendirent au couvent de Saint-Remy de Rheims, l'*avouerie* de Braux. Cette vente fut confirmée par Jean de Conflans,

alors seigneur de Dampierre-en-Astenai, maréchal de Champagne, et par Cunégonde de Grancey, sa femme. Ce riche bénéfice était à la collation de l'abbé de Saint-Remy de Rheims. Certains auteurs présument que l'évêque de Châlons, Herbert, que nous venons de nommer, était fils ou neveu du chatelain d'Élise, village voisin de Braux, lequel chatelain est mentionné dans la charte de 1132, concernant le prieuré de Chaudefontaine, dont voici l'origine.

On se rappelle ce que nous avons dit plus haut en parlant de la formation du village de Chaudefontaine. La sainte réputation du pèlerinage de saint Laurent dans ce lieu, s'étant répandue de tous côtés, on y accourut. Ce n'était d'abord de la part de ceux qui visitaient l'ermitage que de simples offrandes pécuniaires; mais bientôt la générosité augmentant avec la dévotion, les donations devinrent considérables.

Un homme pieux, nommé Odon, et Rothilde, sa sœur, qui avaient une habitation avec d'autres propriétés à Chaudefontaine et qui peut-être étaient Seigneurs de ce village, furent les créateurs de ce prieuré. En effet Odon, ayant pris l'habit religieux à l'abbaye de Saint-Vanne de Verdun, donna, ainsi que sa sœur, en l'honneur de saint Laurent, une maison avec ses dépendances, des biens ruraux et d'autres revenus qu'il possédait à Chaudefontaine et dans les lieux circonvoisins.

Cette donation fut confirmée par Geoffroi, 50[me] évêque de Châlons. Ce prélat, voulant aussi contribuer aux bienfaits envers l'ermitage de Saint-Laurent, y ajouta une ferme qu'il possédait sur le territoire de Valmy et de Maigneux. Il confirma en même temps les autres dons faits antérieurement, et l'on établit dans la chapelle un religieux nommé *Erlebaudus*.

Digitized by Google

1132. Suivant la charte confirmative, datée de l'an 1132, ces donations provenaient de la munificence de quelques seigneurs des villages de Villers-en-Astenai, de Braux, de Dampierre, de Dommartin, d'Élise, d'Arger et de la ville de Sainte-Ménehould. (U)

Elles provenaient aussi de la pieuse libéralité de différents propriétaires, qui presque tous sont dénommés dans la charte. De l'accumulation de tous ces bienfaits, il résulta que ce qui n'était dans le principe qu'un petit ermitage, devint un riche bénéfice connu sous le nom de Prieuré de Saint-Laurent de Chaudefontaine.

Ce Prieuré, purement conventuel et qui appartenait à l'abbaye de Saint-Vanne, était tellement en réputation, qu'on eut soin de n'y nommer que des personnes de piété et de savoir. Gowin, religieux de cette abbaye, homme pieux et considéré dans son ordre, en fut prieur en 1164. Par la suite, quelques prieurs de Chaudefontaine furent élus abbés de Saint-Vanne, et l'on sait que cette maison religieuse est devenue chef d'une congrégation célèbre par les hommes érudits et laborieux qu'elle a produits.

1135. Trois ans après l'établissement du Prieuré de Chaudefontaine, le domaine d'Orbéval (*Orbana* ou *Urbana vallis*) fut donné à l'abbaye de la Chalâde. Orbéval est situé à deux petites lieues de Sainte-Ménehould sur la grande route de cette ville à Châlons. Cette terre appartenait dans l'origine à l'église de Saint-Remi de Rheims, et Witterus, comte de Rethel, la tenait en fief de cette église. Guitterus de Bourg, son fils, la tint ensuite au même titre et la donna par aumône à l'abbaye de la Chalâde, du consentement de son père. Les religieux de Saint-Remi, Odo, leur abbé, et Geoffroi, évêque de Châlons, par une charte de l'an 1135, confirmèrent cette donation. Elle le fut aussi par l'évêque

Digitized by Google

Boson, à la prière de Manassès, comte de Rethel et chatelain de Sainte-Ménehould, dont le fief relevait.

Vers la même époque on vit s'élever les abbayes de Montier et de Chatrices, fondées à peu d'années d'intervalle l'une de l'autre. Montier (*monasterium in Argonnâ*) remplaça un ancien monastère de ce nom, dont il ne subsiste plus qu'une ferme appelée le Vieux-Montier, située sur les confins du Barrois et de la Champagne, près du village de Sommeille.

D'après une charte donnée en 1138 par Geoffroi, évêque 1138.
de Châlons, il parait que cette abbaye du Vieux-Montier était habitée par des chanoines de la congrégation d'Aroës. Le premier abbé se nommait Eustache : il fut appelé à l'établissement d'un autre monastère (celui de Chatrices), et un saint prêtre du nom de Gervaise lui succéda. Lorsque ce second abbé gouvernait le Vieux-Montier, l'ordre de Citeaux était en grande vénération en France, particulièrement à cause de saint Bernard.

Par permission de l'évêque et du consentement des supérieurs, l'abbaye fut transférée dans une gorge au milieu des bois de l'Argonne.

Au lieu de religieux de saint Augustin, on y en établit de Citeaux sous la juridiction immédiate de Vauthier, abbé de Trois-Fontaines. Plusieurs Seigneurs des environs s'empressèrent de doter cette nouvelle abbaye. Parmi ses bienfaiteurs, on compte Guipin de Dampierre-le-Château, Jean de Possesse et d'autres de la même famille. On croit aussi qu'un comte de Vaudemont y a fait quelque bien, parce que l'on voyait dans le cloître son tombeau en marbre blanc, avec cette épitaphe sans aucune date : *Hic jacet dominus Henricus comes* de Vaudemont.

Cette abbaye est située à quatre lieues au sud-est de Sainte-

Digitized by Google

Ménehould, sur la rivière de la Vierre, à une demi-lieue environ des villages de Saint-Mard-sur-le-Mont, de Possesse, de Charmont, et non loin de l'ancienne voie romaine qui conduit de Rheims à Bar. Elle se nommait Montier-en-Argonne pour la distinguer des autres abbayes du nom de Montier.

La dénomination de Chatrices (*Castriciæ*) provient d'un vieux château sur les ruines duquel cette abbaye a été construite. Elle était de l'ordre des Chanoines réguliers de saint Augustin de la congrégation de Sainte-Geneviève de Paris. D'anciens annalistes racontent que cette abbaye fut établie dans une île. Ils disent qu'Alberon, évêque de Verdun, ayant retiré des mains d'Olric, frère de Gui, archidiacre de la même ville, une terre en fief et une île sur la rivière d'Aisne, en fit don à Eustache pour y fonder cette abbaye.

C'est effectivement Eustache premier abbé du Vieux-Montier qui fut aussi premier abbé de Chatrices. Il y amena avec lui huit chanoines de l'ordre de saint Augustin. Les seigneurs de Dampierre-le-Château et d'Élise augmentèrent par des donations considérables le domaine de cette abbaye, dans l'église de laquelle ils ont choisi leur sépulture et où l'on voyait leurs tombeaux. Chatrices est situé presqu'au milieu des bois, à une lieue et demie au levant de Sainte-Ménehould.

Quoique le monastère de Chéhéry (*Chaherius*) n'ait été fondé que plusieurs années après ceux dont je viens de parler, et que par conséquent son établissement soit postérieur aux évènements que je vais bientôt raconter, je crois néanmoins, pour ne point interrompre le récit des fondations religieuses dans ces contrées, devoir placer ici ce que j'ai à dire sur Chéhéry, éloigné environ de six lieues au nord de Sainte-Ménehould. Je n'aurais point fait mention

Digitized by Google

de cette abbaye, si elle n'avait compté au nombre de ses bienfaiteurs un Seigneur de cette ville ; ce que prouve un ancien titre qui porte, qu'un Seigneur de Sainte-Ménehould, qui est probablement un comte de Rethel, donna à saint Bernard, un fonds suffisant pour la construction d'un monastère près Cornay. *Dominus de Sanctâ Manehilde dedit patri Bernardo de suo domanio fundum sufficientem ad ædificandum monasterium propè Cornacium.*

Il paraît que Chéhéry a d'abord appartenu aux Chanoines de la cathédrale de Rheims ; mais, en 1147, ils le cédèrent à l'abbé Gauthier et aux religieux de la Chalâde pour y établir un monastère de leur institut. Cette maison de Chéhéry de la commune observance fut soumise, en 1189, à l'abbaye de Trois-Fontaines. Elle était située sur la rivière d'Air, dans l'Argonne, proche des villages de Cornay, Fléville, Marcq, Chatel, Apremont, etc.

Telles furent les principales fondations religieuses du 12me siècle dans le voisinage de la ville de Sainte-Ménehould.

C'est environ au milieu de ce même siècle que commença la seconde Croisade, qui prit naissance dans la Champagne, et dont voici l'occasion.

Louis VII, roi de France, indigné de la conduite que tenait le comte de Champagne à son égard, entre dans ses états, saccage la ville de Vitry-en-Perthois, fait mettre le feu à l'église paroissiale où périrent par les flammes plus de douze cents personnes de tout âge et de tout sexe. Le repentir suivit bientôt cette cruelle exécution. Saint Bernard, abbé de Clairvaux, habile à profiter de toutes les circonstances et d'ailleurs soutenu par les conseils du pape, saisit cette occasion pour prêcher une nouvelle croisade, à laquelle Louis VII consentit, croyant ainsi réparer sa cri-

Digitized by Google

minelle action et dissiper ses remords. Quoique la première croisade n'eut point eu l'heureux succès que l'on en attendait; cependant, à la voix persuasive du saint abbé, plusieurs potentats de l'Europe, le Roi de France, la Reine son épouse, et, à leur exemple, Princes, Barons, Prélats et autres ecclésiastiques se croisèrent à l'envi.

Les évêques de Châlons et de Verdun, le comte de Champagne, les chatelains de Dampierre, de Possesse, de Hans, d'Elise, et une infinité de Seigneurs, de bourgeois du pays d'Argonne et d'Astenai, la plupart suivis de leurs femmes et de leurs enfants, s'engagèrent dans cette milice sainte. En parlant du grand nombre de ces croisés, je dois citer particulièrement les noms de deux jeunes gentilshommes de la ville de Sainte-Ménehould, Bertrand et Audemar, qui prirent part à cette périlleuse entreprise.

Le sort de ces deux guerriers fut bien différent. Le premier trouva une mort glorieuse en Asie. Le second, couvert d'honorables blessures, revint à Sainte-Ménehould, sa patrie, où il finit ses jours dans un âge avancé. On le croit fondateur du prieuré de Saint-Étienne, qui existait autrefois au Château de cette ville. Nous avons vu, dans l'embrâsure de la seconde croisée de la chapelle de la Vierge, le tombeau que sa famille lui fit élever long-temps après, lors de la réédification de cette église. Audemar était représenté de grandeur naturelle, couché, en habit militaire et couvert de sa cuirasse. Contre le mur, au-dessous des vitreaux, se trouvait l'écusson de ses armes dont on aperçoit toujours l'empreinte. Sur le rebord en saillie de son tombeau, on lisait une inscription que la main du temps a entièrement effacée.

Adalberon de Chiny, qui occupait le siége épiscopal de Verdun, avait voulu sacrifier aussi à la pieuse manie

Digitized by Google

du temps, et entreprendre le voyage de la terre sainte. Ce prélat, dans les premières années de son épiscopat, s'était vu harcelé par différents Seigneurs. A peine avait-il fait la paix avec l'un, qu'il s'élevait de nouveaux sujets de querelles avec d'autres. Pour en terminer une entre lui et le comte de Bar, il avait été obligé de faire de gros sacrifices, en donnant une forte somme d'argent, et en outre les fiefs de Clermont, de Hans et de Vienne qui dépendaient alors de son évêché. Il eut une nouvelle guerre à soutenir contre Henri, comte de Grandpré; mais s'étant ligué avec le fils du comte de Bar, ils attaquèrent ensemble l'armée du comte Henri, près de Vienne-le-Château, où celui-ci, qui avait été blessé en tombant de cheval, s'était retiré, et dont il fut obligé de se sauver pour éviter d'être fait prisonnier.

C'est après avoir terminé cette guerre qu'Adalberon prit la croix et se mit en chemin pour rejoindre les croisés.

Cet évêque ne fut pas plutôt parti, que deux Seigneurs, profitant de son absence, firent des incursions sur les terres de son évêché.

Le premier était Albert Pichot, à qui les anciens annalistes donnent le surnom de Bâtard. Il tenait le château de Sainte-Ménehould dont le comte de Rethel lui avait donné le gouvernement. Ce gouverneur, guerrier entreprenant, mais peu délicat, exerçait toutes sortes de brigandages dans les villages entre Verdun et Sainte-Ménehould, et ramenait impunément dans son château l'immense butin qu'il avait fait.

L'autre Seigneur se nommait Robert de Conflans, parent et allié d'Albert Pichot. Ils pillaient, dévastaient de concert les domaines de l'évêché, et se livraient aux plus grandes violences. Mais nous allons voir bientôt ces brigands repoussés et vaincus par l'évêque Adalberon lui-même.

Digitized by Google

Ce prélat, arrivé à Rome, loin d'obtenir du pape Célestin II la permission de passer en Asie, reçut l'ordre de retourner dans son diocèse. Le Saint Père était probablement informé des déprédations que l'on y commettait. « Retournez, dit Célestin à l'évêque Adalberon, retournez à la garde de vos brebis que deux loups dévorent en ce moment. »

Adalberon, de retour à Verdun, reçut de toutes parts des plaintes amères sur l'affreuse conduite d'Albert Pichot et de Robert de Conflans. Sa présence n'empêcha pas le gouverneur de Sainte-Ménehould de continuer ses hostilités. L'évêque, plein d'indignation, arme à l'instant tous ses vassaux. Les habitants des villages, qui avaient souffert du brigandage de ces deux Seigneurs, viennent se ranger sous sa bannière. Cette petite armée, que commande le prélat et qu'anime le désir de la vengeance, marche contre Pichot, le poursuit, l'atteint dans un défilé et le fait pri-
1143. sonnier avec la majeure partie de ses troupes. On reprit sur ses soldats tout le butin dont ils étaient chargés, « *on l'emmena à Verdun, où il est encore*, dit l'historien contemporain, *n'attendant sa liberté que de la pure bonté d'Adalberon.* »

Robert de Conflans, instruit du mauvais succès et de la détention de son parent, voulut le venger. Il tenta plusieurs fois de le faire évader de sa prison, et essaya, mais en vain, d'enlever quelques dépouilles des terres de l'évêché. Le prélat, avec cette même armée qui avait arrêté le bâtard Pichot, fond sur le seigneur de Conflans qui fut aussi vaincu et forcé de faire la paix aux conditions qu'Adalberon lui imposa. Il paraît cependant qu'une des clauses du traité fut la liberté d'Albert Pichot qui revint dans son château de Sainte-Ménehould, emportant dans son cœur le désir

Digitized by Google

et l'espoir de la vengeance ; quoiqu'il eut promis à l'évêque de Verdun, de ne plus venir ravager ses terres ni molester ses sujets.

Les mêmes désordres régnèrent dans presque toutes les provinces de la France pendant les Croisades. Au milieu de cette anarchie, vainement les évêques, les abbés et les moines, afin de ne pas se voir ainsi dépouillés de leurs propriétés, choisirent des défenseurs, des avoués; souvent c'était ces mêmes protecteurs qui les premiers se jettaient sur les biens des églises, pour les dévaster ou s'en emparer. On crut devoir encore recourir aux puissances supérieures pour confirmer les biens donnés aux ecclésiastiques et les consolider d'une manière authentique dans les mains des donataires. Des chartes de confirmation furent en effet accordées pour empêcher l'usurpation des terres des évêchés et des abbayes. Le pape, de son côté, sur les plaintes des moines et des abbés, fut obligé d'écrire aux évêques diocésains pour anathématiser et excommunier les auteurs de ces brigandages; mais toutes ces précautions, jugées sans doute très-nécessaires en ces temps-là, ne furent pas toujours un frein capable d'arrêter la cupidité de certains Seigneurs. (V).

En effet, tandis que Henri, comte de Champagne, était en Palestine, dont il avait entrepris une seconde fois le voyage, accompagné de plusieurs gentilshommes, et entre autres du comte de Grandpré, et de Wulfart de Balham, neveu de ce comte, et qu'il y donnait des preuves de sa bravoure, quelques barons ses vassaux se firent la guerre et ravagèrent les terres des églises de la province de Champagne.

Le comte de *Chartres*, que d'anciens historiens nomment mal-à-propos comte de *Châlons*, et qui était neveu du comte de Champagne, s'étant associé ce même bâtard Albert

Digitized by Google

Pichot, si fameux par ses brigandages, courut avec lui le diocèse de Châlons, pillant, ravageant tout ce qui se trouvait sur leur passage, et s'efforçant, avec des troupes à leur solde, de réduire sous leur obéissance les fiefs et les sujets de l'évêché. (X).

Albert Pichot, chargé de butin, revint quelque temps après à son château de Sainte-Ménehould. L'envie de guerroyer et plus encore le désir de s'enrichir aux dépens de ses voisins, le déterminèrent à faire sur les terres de l'évêché de Verdun, ce qu'il avait fait sur celles de l'évêque de Châlons. Il rassemble donc une petite armée et s'avance du côté de Verdun.

L'évêque Adalberon, qui quelques années auparavant avait fait prisonnier ce fléau des églises et des monastères, et lui avait accordé la liberté à condition de ne plus venir désoler et rançonner ses vassaux, était décédé.

Arnould de Chiny, 48me évêque de Verdun, avait succédé à Adalberon. Instruit de tout le mal que Pichot avait causé à son prédécesseur et désirant soustraire son diocèse à la fureur cupide de ce petit tyran, le prélat prit le parti de l'attaquer lui-même avec des forces imposantes. Dans cette vue il sollicita Gui de Joinville, évêque de Châlons, de se liguer avec lui pour venger leur commune offense. Simon, duc de Lorraine, et plusieurs Seigneurs champenois et lorrains entrèrent dans la ligue. Tous ensemble ils attaquent, ils repoussent Albert Pichot, et viennent mettre le siége devant Sainte-Ménehould, où il s'était retiré.

Pichot se défendit avec une valeur digne d'une meilleure cause. La ville se trouvait investie et sur le point d'être prise. Déjà il s'était réfugié dans le Château, bien déterminé à vendre chèrement sa vie, n'espérant aucune grâce; mais par un de ces coups du hasard, qui renversent souvent les

Digitized by Google

entreprises les mieux concertées et les plus avancées, ce trop heureux brigand se vit bientôt délivré du danger dont il était menacé.

L'évêque Arnould s'étant avancé trop près des murs pour 1181.
livrer un nouvel assaut, un trait d'arbalète, lancé du haut du château, vint le frapper à la tête et l'étendit mort sur la place. (Y)

Les assiégeants, voyant leur chef, leur seigneur, pour lequel ils avaient pris les armes, frappé d'une mort soudaine, furent troublés et levèrent le siége; ils emportèrent le corps de leur évêque à Verdun, où il fut inhumé avec grande pompe au milieu de son église cathédrale, dans laquelle on lui éleva un magnifique tombeau.

Ce monument, qui gênait les cérémonies de l'église et qui d'ailleurs tombait de vétusté, fut démoli en l'an 1500. On mit à la place une tombe de marbre sur laquelle était gravée une épitaphe qui rappelle l'événement de la mort du prélat, et dont voici la traduction :

» Qui que tu sois, arrête et pleure à la vue du marbre » funèbre qui couvre les ossements ensanglantés d'Arnould, » évêque de Verdun, prélat de la vigilance la plus active. » Tandis que sous les murs de Sainte-Ménehould, il pour- » suit à outrance et tient étroitement assiégé Albert Pichot, » l'exécrable ennemi du troupeau de Jésus-Christ, il est » atteint d'une flèche dirigée contre lui du haut des remparts, » et périt d'une mort aussi malheureuse que prématurée, » le 14 août de l'an 1181 ».

» En mémoire des services de ce généreux athlète, ses » frères lui ont érigé ce monument ».

Aucun historien ne nous instruit de ce que devint par la suite Albert Pichot. Lors du siége dont je viens de parler, il devait être déjà d'un âge avancé, puisque dès l'année

Digitized by Google

1145, il avait commencé à se rendre redoutable par ses incursions et ses rapines dans le Verdunois. Il était fils d'Albert Ier et petit-fils de Raoul ou Rodolphe, seigneur de Clermont-en-Argonne, cette terre et ses dépendances ayant été données ou vendues par un évêque de Verdun à cette famille alliée à celle de Champagne et de Rethel.

Quoique l'auteur des antiquités de la Gaule-Belgique nomme Albert Pichot seigneur de Sainte-Ménehould, et qu'il dise que le comte Thibault de Champagne lui avait fait don de cette Seigneurie, on pense cependant qu'il n'était que gouverneur du Château, et nous ne lui avons donné que cette dernière qualité. A cette époque, la propriété de la ville et du château de Sainte-Ménehould appartenait au comte de Rethel. C'est peu de temps après qu'elle passa des mains de ces Seigneurs dans celles des comtes de Champagne.

1197. Cette province avait alors pour comte Thibault III, successeur de Henri II, son frère, mort en Asie par accident au château d'Acre, en tombant d'un balcon qui se détacha et duquel il regardait passer ses troupes. Thibault épousa Blanche, fille et unique héritière de Dom Sanche, roi de Navarre. C'était un prince bien fait de sa personne, magnifique et libéral. Incapable de dégénérer des vertus guerrières de sa famille, il résolut de partir pour la terre sainte. Dans ce dessein, il convoqua, avec beaucoup de pompe et d'éclat, un grand nombre de Seigneurs, de Barons, de Gentilshommes et de Vassaux de ses états. Ce fut à Écry, près Château-Porcien, sur la rivière d'Aisne, que se tint cette assemblée, et là, suivant l'usage et la mode du temps, il publia un brillant tournois auquel se rendirent quelques princes des provinces voisines.

Au milieu des exercices de chevalerie, Thibault prit

Digitized by Google

solennellement la croix avec le comte de Blois, son cousin. Leur exemple fut suivi de presque tous les Seigneurs qui étaient assemblés; ils choisirent le comte de Champagne pour chef de la Croisade.

Le jeune Comte, avant de retourner à Troyes sa capitale, fit avec Hugues III, comte de Rethel, l'échange de sa terre d'Omont et dépendances, en Rethélois, contre celle de Sainte-Ménehould, bien patrimonial de celui-ci.

Omont (*Altus mons* ou *Altimontis castrum*), village qui avait titre de Baronnie avec un château-fort et un prieuré fondé par ce même comte de Rethel, est situé entre cette ville et Sedan. Suivant la chronique de Signi, le château fut bâti à l'extrémité du Dormois, en 860, par Foulques, archévêque de Rheims, pour lui servir de boulevart contre les Seigneurs voisins qui faisaient des incursions sur les terres de son église. Ce château a été plusieurs fois détruit et reconstruit. On voit encore aujourd'hui au village d'Omont le tombeau du gouverneur tué au dernier siége. Enfin les comtes du Rethélois s'en emparèrent et le réunirent à leur domaine. Mais il avait ensuite passé entre les mains des comtes de Champagne, soit par droit de succession, soit par droit de conquête. Au moyen de cet échange entre Hugues et Thibault, la ville de Sainte-Ménehould devint la propriété du comte de Champagne, fut annexée à ses domaines et demeura en la possession de ses successeurs, jusqu'à la réunion de cette province à la couronne. (Z)

Digitized by Google

NOTES DU LIVRE PREMIER.

(A. *page* 31.) L'Aisne, autrefois l'Aixne (*Axona*, et en latin moderne *Aisnia* ou *Ésna*), prend sa source au hameau de Somme-Aisne, à cinq lieues sud-est de Sainte-Ménehould, du côté du Barrois, aux confins des départements de la Marne et de la Meuse.

L'Auve (*Alva*) se jette dans un des bras de l'Aisne, sur la rive gauche, au milieu de Sainte-Ménehould. Sa source est à une très-petite distance du village d'Auve, à trois lieues au couchant de cette ville, sur la grande route de Châlons. Elle coule à travers des marais qui, remplis de sources vives, communiquent à ses eaux très-limpides une teinte un peu verdâtre. Réunie à l'Aisne, elle conserve encore quelque temps sa limpidité rarement troublée, même par les grosses pluies.

Au-dessous de Sainte-Ménehould, l'Aisne prend son cours vers le nord, puis tourne à l'ouest; et après avoir reçu plusieurs rivières qui la rendent assez considérable pour donner son nom à un département, elle se décharge dans l'Oise, non loin de Compiègne.

Dans le département de la Marne, et surtout dans l'arrondissement de Sainte-Ménehould, on trouve plusieurs villages dont le nom commence par le mot *Somme*. Ce mot tiré du latin *Summus*, qui signifie le haut, le sommet, l'endroit le plus élevé, désigne presque toujours la source d'une rivière. Ainsi c'est près ou au milieu des villages de Somme-Aisne, Somme-Vesle, Somme-Suippes, Somme-Py, Somme-Yèvre, Somme-Tourbe, Somme-Bionne, que sourdent les rivières de l'Aisne, de la Vesle, de la Suippes, de la Py, de l'Yèvre, de la Tourbe, de la Bionne.

(B. 32.) Le nom de la ville de Sainte-Ménehould est écrit de différentes manières dans plusieurs chartes latines : *Manehildis*, *Menechildis*, *Mangchudis*, *Manhendis*, *Mangenhildis*, *Manegundis*, *Menoldis*. etc.

(C. 32) L'Ardenne ou les Ardennes, grande et fameuse forêt de l'ancienne Gaule-Belgique, était bien plus considérable du temps de

Digitized by Google

Jules César qu'aujourd'hui. Elle s'étendait alors du septentrion au midi, entre l'Escaut, le Rhin et la Somme; et, de l'orient à l'occident, depuis Trèves jusqu'aux plaines de Châlons-sur-Marne et de Rheims. On l'appelle, tantôt Ardenne au singulier, tantôt les Ardennes au pluriel, parce que, occupant une très-grande étendue, on la divise en plusieurs parties; de même qu'on dit indifféremment la Gaule et les Gaules.

(D. 34.) On lit dans les anciennes annales de Trèves qu'au château d'*Eposium*, aujourd'hui Ivoi-Carignan, non loin de la ville de Sedan, le peuple des villages voisins adorait, du temps de l'empereur Domitien, une grande statue de Diane que l'on appelait la Diane d'Ardenne. Les mêmes annales rapportent qu'un saint prêtre, nommé Vulfilaic, fit tant par ses exhortations et par ses prières, qu'il convertit ces idolâtres; et qu'après avoir brisé les petites idoles, il leur persuada d'abattre aussi la grande et de la réduire en poudre.

Ne semblerait-il pas qu'on aurait voulu remplacer cette grande Diane d'Ardenne par le fameux saint Hubert, prince payen de cette contrée, sur la conversion duquel on raconte des choses si extraordinaires, et qui est devenu le patron célèbre des chasseurs.

(E. 36.) Tous les historiens ne sont pas d'accord sur le lieu où s'est donnée cette mémorable bataille d'Attila; néanmoins le plus grand nombre est d'avis qu'elle a été livrée dans les plaines de Châlons-sur-Marne. Et en effet, il est certain que le farouche guerrier, qui se faisait appeler *le fléau de Dieu*, a été défait près des villages de Cuperly et la Cheppe, sur la petite rivière de Bussy, à quatre lieues de Châlons.

On voit encore aujourd'hui entre ces villages les traces bien reconnaissables d'un ancien camp; les fossés, les retranchements subsistent en partie, et cette contrée, de temps immémorial, se nomme *le camp d'Attila*. Il existe aussi près de cet endroit, vers Suippes, une autre contrée connue sous la dénomination d'*Ahan du Diable*. C'est là qu'aurait été plus meurtrière cette action terrible, où il périt près de trois cent mille hommes. On trouve dans ce canton et ses environs un très-grand nombre de monticules. La main du temps et la charrue du laboureur n'ont pu encore faire disparaître ces véritables tombeaux où ont été enterrés les guerriers morts sur le champ de bataille. La curiosité a déjà fait ouvrir et fouiller plusieurs de ces tombelles, dans les-

Digitized by Google

quelles on a trouvé les marques certaines des corps qu'elles avaient renfermés ; on en a tiré des urnes cinéraires, des ornements d'armes et de harnais, des fers de lance, des monnaies et d'autres objets précieux en argent et en or.

(F. 36.) Après la bataille de Rocroi, en 1643, et celle de Sommepy, plus connue sous le nom de bataille de Rethel, en 1650, des soldats blessés furent amenés à Sainte-Ménehould, bien plus éloignée de Rethel et de Rocroi qu'elle ne l'était du camp d'Attila.

(G. 37.) Certains géographes ont placé Sainte-Ménehould dans le Rhémois, et d'autres dans le Châlonnais.

(H. 41.) Le nom primitif de ce village vient de ce qu'il s'est formé près d'un pont construit sur l'Aisne, lequel servait de communication du pays Châlonnais au Verdunois, avant que le passage fut ouvert et rendu praticable par Château-sur-Aisne. C'était un simple chemin de traverse très-fréquenté alors, qui allait à peu de distance se joindre à une voie militaire des Romains, dont j'ai indiqué la direction dans l'introduction.

(I. 41.) L'église paroissiale du village de Bienville, est dédiée à la vierge Ménehould. On célèbre solennellement sa fête tous les ans dans l'abbaye de Saint-Urbain où son corps a été transféré quelques siècles après. Le village de la Chapelle-sur-Auve, à trois lieues de la ville de Sainte-Ménehould, a choisi cette vierge pour sa patronne, ainsi que Minnecourt, village du doyenné de Vitry.

(J. 41.) Voici les noms des sept filles de Sigmar : sainte Emme ou Aimée, sainte Lindru ou Lutrude, sainte Hould ou Hoilde, sainte Pusine, sainte Francule, sainte Libère et sainte Ménehould ou Ménechilde.

Tous ces noms sont purement Gaulois, tels que nous en voyons beaucoup dans Grégoire de Tours, père de nos historiens français, et dans Frédégaire son continuateur.

(K. 43.) Outre Sainte-Ménehould, sa capitale, l'Argonne contient plusieurs autres petites villes, telles que Beaumont, Villefranche, Dun,

Digitized by Google

Varennes, Clermont, etc. On y compte quantité de bourgs ou gros villages, savoir : Fleury, Triaucourt, Passavant, Montfaucon, La Neuville-au-Pont, Vienne-le-Château, Cernai, Autry, Grandpré, etc. On y voyait aussi quelques riches abbayes, celles de Moiremont, Châtrices, Beaulieu, Montier, La Chalâde, Chéhéry, etc.; les prieurés de Beauchamp, Saint-Thomas, Braux-Saint-Remy, Chaudefontaine, Senucq, etc., et une collégiale à Montfaucon.

(L. 49.) Les hagiographes nous donnent peu de renseignements sur les vies de saint Calocerte et de saint Parthène, anciens patrons de l'église de Moiremont. On pense qu'ils ont souffert le martyre vers l'an 250, et que leurs corps, d'abord transportés à Rheims, l'ont été ensuite à Moiremont, lors de la fondation du monastère.

A l'époque de l'invasion des Normands, ces pirates après avoir pillé ce couvent, enlevèrent les châsses des deux frères saint Calocerte et saint Parthène pour en détacher l'or et l'argent dont elles étaient garnies. On prétend que les débris de ces châsses et les corps des deux saints furent retrouvés près du Mont-Ivron entre les villages de Dommartin et de Maffrécourt. Ce lieu, que le peuple appelle encore aujourd'hui par corruption *Saint-Galocier*, a été long-temps un pèlerinage très-fréquenté. Les religieux de Moiremont allaient jadis processionnellement, chaque année, à l'endroit même où l'on disait que les châsses avaient été retrouvées; mais dans les derniers temps, ces religieux s'exemptèrent de cet acte de dévotion, en payant le curé de Dommartin, qui le faisait pour eux.

(M. 51.) Ce petit canton a conservé long-temps le nom de côte Saint-Thiébaud, et les anciens titres ne lui en donnent pas d'autre. Il était possédé, il y a environ deux siècles, par un nommé Jean Derosne, riche et habile coutelier de Sainte-Ménehould, qui fit défricher le coteau et y bâtit une maison, d'où est venue la dénomination actuelle de *côte Jean Derosne*. La maison ne subsiste plus, et la source de la fontaine, jadis à mi-côte, est descendue au dessous et coule maintenant dans un fossé à travers la partie septentrionale de la prairie de Bignipont.

(N. 58.) Cet oubli, ces torts envers la vierge Ménehould ont été enfin réparés. Un pasteur rempli de zèle, M. Couvreux, nouvellement nommé à la cure paroissiale, s'étonnant avec raison de ne trouver dans l'église aucune chapelle dédiée à cette vierge, a excité la piété géné-

Digitized by Google

reuse de ses paroissiens. Une chapelle a été préparée, un autel nouveau a été dignement décoré pour recevoir la statue de sainte Ménehould, qui aujourd'hui est exposée aux regards et à la vénération des fidéles. C'est dommage que l'exécution ne réponde pas tout-à-fait au zèle qu'on a mis pour cette érection. On regrette que la statue soit un peu trop colossale, et que l'artiste lui ait donné des formes qui ne conviennent point, pour lui refuser celles qu'elle devait avoir. Les amateurs préfèreront toujours la beauté et la délicatesse de la statue de la sainte Vierge que les vignerons ont placée jadis dans la chapelle de leur confrérie.

(O. 62.) C'est à l'occasion de cet heureux évènement qu'un des Chanoines cénobites qui desservait l'église paroissiale, fit les vers suivants :

Anno mill*eno* trigesimo septimo et *uno*,
Tentarunt p*ostes* Menechildis virginis *hostes*
Frangere Barr*enses*; subitò sed currit ad *Enses*
Gens bona Cas*telli*; flagransque cupidine *belli*
Sustinet ins*tantes* imprimis collati*tantes*.
Plura Vale*ranus* testatur qui male*sanus*
Pectora traje*ctus* ferro est, vanusque redu*ctus*.
Gens bona da *laudes* sanctæ cujus prece *gaudes* :
Semper sal*vata* es, nec ab hostibus exupe*rata*.

En voici à peu près le sens : « L'an mil trente huit, les Barisiens tentèrent d'emporter Sainte-Ménehould de vive force. Sur le champ les » braves habitants de ce Château, enflammés d'une ardeur guerrière, » courent aux armes et soutiennent le choc des assaillants avec la plus » grande intrépidité. Valéran est une belle preuve de leur courage. Ce » chef mal avisé, atteint d'une flèche dans la poitrine, fut contraint, après » une vive attaque, de lever le siége. Bon peuple de Sainte-Ménehould, » rends des actions de grâces à la Vierge dont l'intercession cause en » ce moment ton allégresse. Toujours tu lui fus redevable de ton salut » et de n'être pas tombé au pouvoir des ennemis. »

Le sens de ce dernier vers semble annoncer que la ville à cette époque avait déjà soutenu quelque siége ; ou, peut-être, les deux derniers vers ont été ajoutés, ainsi que le prétend M. Camar, auteur d'une histoire manuscrite de Rethel. Ce n'est pas pour la beauté des idées

Digitized by Google

ni pour la richesse de la poésie que je cite ces vers, du genre de ceux que l'on nomme *Léonins*, mais parce qu'ils se sont trouvés transcrits en lettres très gothiques sur le plus ancien registre de la paroisse, et que, tels qu'ils sont, ils forment un monument fort ancien pour la ville, et attestent qu'en mil trente-huit son véritable nom était Sainte-Ménehould.

(P. 64.) La ville et le château de Clermont (*Clarus mons*; *castrum Clarimontis*), sont fort anciens. Wassebourg, dans ses antiquités de la Gaule-Belgique, en parlant de Peppo, vingtième évêque de Verdun, en 716, dit : « Charles-Martel confirma pour l'église de Verdun une » *Emption*, que ledit évêque avait faite d'un gentilhomme de sa cour, » de la ville de Clermont, que l'historien Berthaire appelle *Calvo-* » *mons*, et que nos anciens cartulaires déclarent être Clermont au » diocèse de Verdun, de laquelle ledit Martel ensaisina ledit évêque » Peppo et l'en fit jouir paisiblement, etc. »

Il paraît que ce Château, tenu long-temps en fief par des Seigneurs vassaux de l'évêque de Verdun, fut, à différentes époques, vendu, revendu, donné, échangé.

Il fut plusieurs fois pris et repris, brûlé et reconstruit, lorsque des Seigneurs particuliers, les évêques de Verdun, les empereurs d'Allemagne, les comtes de Champagne et de Bar se faisaient alternativement la guerre. Il y a une infinité d'actes de foi et hommage rendus tantôt à l'un, tantôt à l'autre de ces princes. Enfin la ville et le comté du Clermontois restèrent entre les mains des ducs de Lorraine et de Bar, et furent réunis, avec le Barrois, à la couronne de France sous Louis XIII. Son successeur, Louis XIV, en fit don au grand Condé.

Un fort grand nombre de seigneuries relevaient du château de Clermont. Il y avait même de ces seigneuries qui se trouvaient enclavées dans la Champagne, telles que celles de Challerange, Virginy, Somme-Bionne, Hans, Dommartin, Courtémont, Saint-Hilairemont, etc.

(Q. 64.) Senucq (*Senucum* ou *Sindunum*), village de l'ancien pays du Dormois, était connu par son prieuré sous l'invocation de saint Oricle et de ses sœurs saintes Oricole et Basilique. Sur l'origine de ce prieuré, Marlot, d'après d'autres écrivains, rapporte que les Vandales, en 406, ayant trouvé Oricle et ses sœurs priant Dieu dans une cellule, les conduisirent sur une montagne où ils leur tranchèrent la tête. Leurs corps furent mis dans un même tombeau où il s'opéra

Digitized by Google

plusieurs miracles. Seulse, archevêque de Rheims, fit placer ces corps dans trois châsses d'argent. Ce sont ces châsses dont les brigands s'étaient emparés et que Humbert de Clermont reprit sur eux. Ce vol détermina Gervais, autre archevêque de Rheims, à soumettre l'église de Senucq à l'abbaye de Saint-Remi. Il y envoya des religieux pour la desservir. C'est ce qui a donné lieu à la fondation du prieuré. Manassès, seigneur d'Autry, le dota; et ce prieuré était devenu un riche bénéfice.

C'est à Senucq que Robert, abbé de Saint-Remi de Rheims, de retour de la terre-sainte où il avait accompagné les croisés, se retira pour vivre dans la retraite. Il y composa l'histoire de la première Croisade et du siége de Jérusalem auquel il avait été présent. Cet ouvrage se trouve dans celui qui est intitulé : *Gesta Dei per Francos.*

(R. 65.) Grandpré *(Grande pratum)*, bourg à six lieues au nord de Sainte-Ménehould, situé sur la rivière d'Ayr, un peu au-dessus de son confluent dans l'Aisne. Il en est fait mention dès l'an 800. Érigé en comté au commencement du 11me siècle, il était un des sept comtés-pairies de la Champagne. Ce comté, qui faisait dans le principe l'apanage des cadets des comtes de Rethel, a passé par alliance aux familles de Borselle, de Halvin, de Joyeuse, de Hennequin d'Ecquevilly, etc.

(S. 66.) Vienne-le-Château *(Viennæ-castrum)*. On prétend que ce bourg, à deux lieues au nord de Sainte-Ménehould, enclavé dans la petite province du Clermontois, s'appelait autrefois Biesme, du nom du ruisseau sur lequel il est situé, que la lettre B, première de ce nom, ayant été changée en V, de là est venu le nom de Vienne; et qu'ensuite, tant à cause du château-fort qui y avait été construit, que pour distinguer ce bourg du village de Vienne-la-Ville, qui en est peu éloigné, mais beaucoup plus ancien, on lui a donné la dénomination de Vienne-le-Château. Quoi qu'il en soit, il existait dès le commencement du 6me siècle. Les comtes de Grandpré en ont été longtemps seigneurs. Ils le cédèrent aux évêques de Verdun. Mais Louis, cardinal de Bar, évêque de Verdun, légua, par son testament, la propriété de la chatellenie de Vienne à René, roi de Sicile, duc de Lorraine et de Bar. Celui-ci en fit don, en 1493, à Menaut et Gratien d'Aguerre, ne se réservant que les droits de souveraineté. Gratien d'Aguerre est inhumé avec Magdelaine de Castres, son épouse, dans l'église du lieu, au pied de l'autel de la chapelle Saint-Thiébaud. Sur

Digitized by Google

leur tombe, où leurs portraits étaient gravés, on lisait une inscription terminée par ces mots : *le bon chevalier sans reproche.*

La seigneurie de Vienne-le-Château, érigée en baronnie en 1535, par Antoine, duc de Lorraine et de Bar, en reconnaissance des services de Gratien d'Aguerre, passa successivement par alliance dans les maisons de Créqui, d'Elbeuf et de Rougé.

(T. 70.) Dun (*Dunum*), ancienne petite ville du Clermontois, près de la Meuse. Il est à remarquer que tous les noms de ville, où entre le mot *Dunum*, comme *Verodunum* (Verdun), annoncent presque toujours une ville bâtie sur une hauteur : ce que signifie le mot celtique *Dun.*

(U. 72.) Le comté de Dampierre-le-Château, ou Dampierre-en-Astenai, (*Domnum-petrum* ou *Domna petra è castro*, *in pago Stadunensi*) ; à deux lieues et demie de Sainte Ménehould, sur la rivière d'Yèvre, est fort ancien. Il a appartenu à des Seigneurs puissants qui ont commandé les troupes des comtes de Champagne dans les guerres des croisades où ils se sont rendus célèbres. Son château, placé sur une éminence et singulièrement fortifié, est aujourd'hui entièrement ruiné. Jadis il portait la dénomination particulière de Château de Mirland, sans doute du nom de son fondateur. Ce village a été ensuite nommé *Dampierre-le-Château*, pour le distinguer d'un autre Dampierre, simple chatellenie sur la rivière d'Auve, et que l'on appelle *Dampierre-sur-Auve.*

Elise, autrefois Alise (*Halisia*), village à une lieue au midi de Sainte-Ménehould. On dit que ce village tire son nom d'une des filles d'un comte de Dampierre qui en était Seigneur.

(V. 79.) En 1156, l'Empereur Frédéric Barberousse accorda une charte de confirmation de la donation faite par l'empereur Othon III à l'évêque de Verdun, des comtés, terres et seigneuries de Clermont-en-Argonne, de Vienne-le-Château, de Dun, de Stenai, de Sampigny et du fonds de l'église Saint-Germain de Montfaucon.

La même année, le chatelain de Vitry, faisait des courses et enlevait jusqu'aux charrues sur les terres de la Chalâde. L'abbé et les religieux s'en plaignirent au pape Alexandre III. Le souverain pontife écrivit en conséquence aux évêques de Rheims, de Châlons et de Verdun, pour réprimer et anathématiser le chatelain de Vitry.

Digitized by Google

Henri Ier comte de Champagne confirma en 1165 les donations faites à Montier, par les Seigneurs de Dampierre, de Possesse, etc.

Albert, abbé de Beaulieu, voulant mettre les domaines de son abbaye à couvert de toutes les déprédations qui se commettaient alors dans le diocèse de Verdun, s'adressa au comte de Monçon, prince puissant de Lorraine. Il le pria de prendre son abbaye sous sa sauve-garde et d'être son défenseur.

En 1188, Hugues, abbé de Moiremont, confirma la donation que l'église de Rheims avait faite à la Chalâde.

Les religieux de Chatrices, également remplis de crainte pour les biens de leur abbaye naissante, croyaient toujours voir arriver à leur porte quelques brigands armés. Pour tranquilliser ces religieux, le pape Célestin III, leur accorda en 1197, une bulle qu'ils sollicitaient depuis long-temps et qui confirma toutes les donations faites à leur abbaye.

(X. 80.) Ce n'est pas un comte de Châlons, comme le raconte quelques annalistes, mais un comte de Chartres, qui s'associa à Albert Pichot. C'est une erreur de nom introduite pour la première fois par Wassebourg dans ses antiquités de la Gaule-Belqique. Cette erreur a été suivie par le père Rapine, auteur des annales ecclésiastiques du diocèse de Châlons, et ensuite adoptée par Baugier en ses mémoires historiques de Champagne. Mais elle a été relevée par M. Buirette de Verrières, dans ses annales de Châlons. En effet le comté de Châlons a été donné, suivant quelques historiens, à Gibuin Ier, quarantième évêque de Châlons, pour lui et les évêques ses successeurs, par Louis d'Outremer. D'autres disent que ce comté ne fut donné qu'environ l'an 1015 par Eudes, cinquième comte de Champagne, à Roger Ier quarante-troisième évêque de Châlons. N'importe auquel de ces deux prélats cette donation ait été faite; il est constant que lors des incursions d'Albert Pichot, les évêques de cette ville possédaient depuis long-temps le comté de Châlons. Le comté de Chartres formait une partie de l'apanage des princes puînés de la maison de Champagne, et le comte de Chartres dont il s'agit ici, était, comme je l'ai dit, neveu du comte de cette province.

(Y. 81.) Je crois devoir relever ici une méprise de M. Buirette de Verrières. Il dit, dans ses annales de Châlons, relativement à cet événement : « Le jour indiqué pour l'assaut, l'évêque de Verdun, placé

Digitized by Google

» sur une hauteur en face du château et du côté de ses états, faisait » préluder à l'attaque, lorsqu'il fut atteint d'une flèche *qui lui perça* » *le cœur*. L'éminence où il reçut ce coup, a conservé depuis, le nom » de *Crèvecœur*.

J'ignore où M. B. de Verrières a puisé ces particularités. La manière dont il raconte la mort de l'évêque Arnould, atteint, dit-il, d'une flèche *qui lui perça le cœur*, ne s'accorde nullement avec le récit qu'en donnent les annales de Verdun, écrites bien peu de temps après le siége dont il s'agit, et suivies exactement par Wassebourg, auteur des antiquités de la Gaule-Belgique, par le père Rapine, ancien annaliste de Châlons, par D. Calmet, historien de la Lorraine, et par Baugier, historien de la Champagne, qui tous parlent de la mort de cet évêque.

Voici la traduction du passage des annales de Verdun, curieux d'ailleurs par le portrait qu'on y fait du fameux Pichot.

« A cette époque se montra tout-à-coup un franc soldat nommé » Albert et surnommé Pichot, seigneur de Sainte-Ménehould, homme » d'une naissance illégitime, projetant toutes sortes de méchancetés. » Ce brigand, cet enfant de colère, se mit d'abord à ravager les évêchés » de Verdun et de Châlons, à piller leurs biens, dévaster les métairies, » brûler les bâtiments. Alors Arnould, évêque de Verdun, compâtis- » sant aux calamités de son troupeau, se ligue avec plusieurs princes » voisins et se décide à faire le siége du château qui servait de retraite » à ce ministre de Satan. On rassemble donc une armée, on dispose » les troupes avec tout l'appareil guerrier et toutes les choses né- » cessaires pour une expédition; on marche sur ce château, on campe » sous ses murs et l'on place des gardes avancées. Mais au bout de » quelques jours et après plusieurs actions sérieuses et opiniâtres, une » flèche, lancée par un archer du haut des remparts, *frappe à la tête* » cet évêque et le tue. »

On voit qu'il n'est point question dans ce récit que l'évêque de Verdun ait été atteint au cœur; au contraire, il est dit positivement que c'est à la tête, *capite sagittâ percussus*, comme le racontent également les auteurs que je viens de citer et nos anciens manuscrits. Il n'y est pas dit non plus que cet évènement soit arrivé sur une hauteur ou éminence. Il est même physiquement impossible, attendu la distance, qu'une flèche puisse atteindre du haut du château jusqu'au lieu désigné par M. B. de Verrières. Cette hauteur ou éminence était alors couverte de bois, qui depuis ont été donnés aux habitants de

Digitized by Google

Sainte-Ménehould par la comtesse Blanche de Champagne à charge de les défricher. On appelait autrefois cet endroit la *côte des Chalaides*. C'est le nom qu'elle a dans les plus anciens titres de propriété ; et si elle porte aujourd'hui le nom de *côte de Crèvecœur*, cette dénomination nouvelle ne provient pas du genre de mort de l'évêque de Verdun. En voici l'origine : Un gentilhomme verrier, de la vallée de Biesme, qui ajoutait à son nom de famille celui de *Crèvecœur*, fit construire, il y a environ un siècle et demi, une maison de ferme à mi-côte de la montagne des Chalaides. La ferme et la côte ont pris de là le nom de *Crèvecœur*, sans que le funeste accident de l'évêque Arnould, atteint d'une flèche *à la tête* et non *au cœur*, ait contribué en rien à cette dénomination.

(Z. 83.) Dans la charte de donation de la terre d'Orbéval, à l'abbaye de la Chalâde en 1158, la ville de Sainte-Ménehould, porte le titre de Vicomté, (*Vice-comitatus Sanctæ-Manehildis*). Cependant l'acte d'échange dont il s'agit se sert simplement du mot fief (*feodum*).

Le moine Alberic, dans sa chronique, se sert du mot *Dominium* au lieu de *Feodum*.

Le nom du fief cédé en échange contre Sainte-Ménehould, est écrit *Hainaumont* dans le cartulaire de Champagne ; mais depuis on a écrit *Omont*.

FIN DU PREMIER LIVRE.

Digitized by Google

LIVRE II.

Mort de Thibault III. — Régence de la comtesse Blanche. — Ses voyages à Sainte-Ménehould. — Bienfaits et libéralités qu'elle répand dans le pays. — Chartes d'affranchissement. — Fours banaux. — Moulin d'Amilaville. — Cession de bois, terres et prés aux communes. — Pestes, suites désastreuses des Croisades. — Léproseries. — Prieurés de Chaudefontaine et de Beauchamp. — Majorité de Thibault surnommé *le Grand*. — Il se montre l'émule de la générosité et de la bienfaisance de sa mère. — Regnard de Dampierre. — Plants de vignes apportés de Jérusalem. — Vignobles. — La Côte-le-Roi. — Noyade de la statue de saint Didier. — Le comté de Champagne réuni à la couronne. — Démêlés entre le roi de France et le comte de Bar. — Abbayes et ermitages ravagés. — Beaulieu. — Saint-Rouin. — Loi de Beaumont. — Juifs établis à Sainte-Ménehould. — Commerce naissant. — Communautés d'arts et métiers. — Reconstruction de l'église paroissiale. — Chapelle des vignerons. — Confrérie de Barancel. — Fondations de chapelles. — Grenier à sel. — Pavage des rues. — Translation des reliques de la vierge Ménehould.

L'échange fait entre les deux comtes devint très-avantageux pour la ville de Sainte-Ménehould. Thibault s'y rendit pour voir son nouvel apanage et connaître ses nouveaux sujets. Il promit sûreté et protection aux habitants qui l'accueillirent avec joie, se flattant de voir améliorer leur sort, et surtout de jouir de quelque tranquillité sous un prince aussi puissant que magnifique. Il alla visiter le couvent de Chatrices. Milon, abbé de ce monastère, lui céda, dans les environs, des bois et quelques terres, s'en réservant l'usage, 1200.

Digitized by Google

ainsi que la cure, si par la suite on y bâtissait une église.

Le comte ne fit pas un long séjour à Sainte-Ménehould : l'honneur et son devoir l'appelaient ailleurs. Toutes les troupes des croisés s'assemblaient à Troyes, lieu du rendez-vous pour le départ. A peine fut-il arrivé dans sa capitale qu'il tomba malade. Dès le commencement de sa maladie il sentit qu'elle était mortelle. En conséquence, il nomma Regnard de Dampierre-le-Château pour faire à sa place le voyage en Asie, et il lui confia le commandement de ses troupes particulières, avec lesquelles ce nouveau chef se rendit à Venise pour se joindre aux autres croisés.

1201. Le comte Thibault, mourut à Troyes, le 25 mai 1201, à l'âge de vingt-six ans. Blanche, sa veuve, était enceinte ; elle accoucha d'un fils qui porta le nom de Thibault, quatrième du nom, et treizième comte de Champagne. On le distingua d'abord, entre les comtes de cette province, par le surnom de *Posthume*.

Blanche, fut nommée régente et conserva le titre de comtesse de Champagne. Quoique jeune encore, elle montra qu'elle était capable de gouverner ses états pendant la minorité de son fils. Parmi les premiers actes de sa régence, on distingue l'ordonnance de cette même année 1201, portant réglement pour les prévôtés de la Champagne.

Cette princesse, désirant prendre connaissance de ce qui composait les domaines de son pupile, et savoir s'ils étaient bien administrés, entreprit de les visiter. Son principal dessein était de détruire les abus qui pouvaient s'y être glissés, et surtout de rendre meilleure la condition de ses sujets, en leur donnant, comme avaient fait les rois Louis-le-Gros et Louis-le-Jeune, pour d'autres villes du royaume, des chartes d'affranchissement.

Digitized by Google

Jusqu'à cette époque les habitants de Sainte-Ménehould, dont jadis la population s'était formée de Francs, *de Gaulois et de prisonniers de guerre, ne jouissaient d'aucune* espèce de liberté. Ils étaient régis *comme de vrais serfs : la* volonté de leur Chatelain faisait pour eux la suprême loi. On comptait néanmoins parmi ces habitants des nobles, des ecclésiastiques et d'autres personnes privilégiées, mais le surplus de la population, ainsi que dans plusieurs villes, bourgs et villages de la Champagne, vivait dans une entière dépendance des Seigneurs.

La comtesse Blanche, vint différentes fois à Sainte-Ménehould, apanage sur lequel son mari, avant sa mort prématurée, avait à peine eu le temps de jetter un coup d'œil.

Lors de son premier séjour dans cette ville, elle se fit rendre foi et hommage, et prêter serment de fidélité, par les Seigneurs dont les fiefs relevaient du château; devoir essentiel à l'égard d'un suzerain de la part de ses vassaux, et dont le comte Thibault n'avait pu s'occuper.

Blanche, donna aux habitants le droit de bourgeoisie et d'échevinage; et, pour établir dans la ville des lois uniformes et stables, elle fit dresser une charte qui renfermait le mode des peines applicables aux crimes et délits, les réglements de police, les coutumes et usages que l'on devait observer tant en paix qu'en guerre, les franchises et immunités accordées aux bourgeois, et les droits qu'elle s'était réservés sur les propriétés urbaines et rurales, ayant aboli toute servitude personnelle hors le cas de service militaire.

Elle créa un prévôt (*præpositus*), quatre *échevins* (*scabini*) éligibles par les bourgeois. On devait en remplacer deux chaque année; leurs fonctions consistaient à régler

Digitized by Google

les intérêts et les affaires de la commune (*negotia villæ*), et à maintenir le bon ordre dans la ville sous l'inspection et l'autorité du prévôt, qui était chargé de rendre la justice dans les matières contentieuses. Elle établit également un certain nombre de jurés (*jurati*) pour recevoir les actes entre particuliers. (A)

1203. Au mois de juillet 1203, la comtesse étant à Provins, concéda, sur leur demande, aux moines de Moiremont qui desservaient la paroisse de Sainte-Ménehould, un terrain au Château, entre l'église du prieuré de Saint-Etienne, et la maison d'Audemar de Vienne; avec permission à ces moines, d'en user comme bon leur semblerait, et défense à qui que ce soit d'y bâtir sans leur consentement. Elle fit marquer et limiter ce terrain par Odart, son maréchal de Champagne.

Sur la fin de la même année, Blanche accorda aux habitants du village appelé le Pont-Sainte-Marie (*Pons Sanctæ Mariæ*), aujourd'hui La Neuville-au-Pont, une charte datée d'Épernai. Par cette charte, contenant des articles réglementaires, à peu-près semblables à ceux de la ville de Sainte-Ménehould, elle donne une nouvelle organisation à cette commune, et comme le village était en partie établi sur la propriété des religieux de Moiremont, par cette considération, elle consentit à ce que les religieux levassent deux deniers sur douze que lui devait chaque maison. Elle institua, à la nomination des habitants, un maire (*major*), des jurés et sept sages ou notables (*septem sapientes*), dont les fonctions ne devaient durer qu'un an, mais qui pouvaient être réélus. (B)

La comtesse déclare que dans tout ce qu'elle fait pour ses intérêts et ceux de cette commune, elle n'entend point préjudicier aux droits de la chrétienté, ni toucher à ceux

Digitized by Google

que l'église de Rheims a toujours exercés dans ses terres et dans ses forêts. (C)

Enfin elle veut que tout ce qui aura été décidé par le maire, les jurés et les sept sages, pour l'honneur et l'avantage de la commune, le soit définitivement.

Cette régente de la Champagne ne se contenta pas de 1204. faire des lois particulières, elle voulut s'assurer qu'elles étaient ponctuellement exécutées. Elle revint donc à Sainte-Ménehould dans le courant de l'année 1204. Après avoir tout examiné par elle-même et s'être assurée qu'une bonne police régnait dans la ville, elle visita les fortifications du château; et les trouvant en mauvais état, elle donna des ordres pour les réparer et les augmenter.

La comtesse parcourut ensuite le pays, elle signa au Pont-Sainte-Marie, (*in villâ nostrâ de Ponte Beatæ Mariæ*) une donation aux habitants de Sainte-Ménehould, d'un bois par de-là les marais au levant du château, à condition de défricher ce bois et de le convertir en terres labourables. C'est ce terrain où se trouvent aujourd'hui les contrées des Chalaïdes, des Roises et des Hazelles; et sur une partie duquel on a formé la Cense de la Déballerie, maintenant un des domaines de l'Hôtel-Dieu.

Elle fit en juillet 1206, avec l'abbé et le couvent de Saint- 1206. Vanne de Verdun, à qui appartenait le prieuré de Chaudefontaine, un *pariage*, c'est-à-dire une association de fiefs, de droits et de justice, pour ce lieu. On y lit entre autres clâuses, que *les bourgeois se conformeront aux us et coutumes de la ville de Sainte-Ménehould*, *en ce qui concerne le service aux armées*, et que le maire et les échevins seront nommés conjointement par le prévôt de cette ville et le prieur de Chaudefontaine. Il fut arrêté en outre que dans le cas où ils ne seraient pas d'accord pour la nomination du

Digitized by Google

maire, alors les échevins les départiraient. C'est dans cet acte qu'il est question pour la première fois du prévôt de Sainte-Ménehould. Il n'y est point nommé; on lit seulement (*prœpositus Sanctœ Manildis*). Au mois de mars précédent, la Comtesse avait déjà adressé de Troyes un *pariage* pour Villers, ainsi que cela avait été convenu entre elle et Milon, abbé de Saint-Remi de Rheims, seigneur pour moitié de ce village. (D)

1208. Deux ans après, Blanche, revenue à Sainte-Ménehould, donna au mois d'octobre, une nouvelle charte, datée de cette ville, (*apud Sanctam Menoldim*), concernant la police et les franchises des habitants de Villers, ce qui se fit aussi de concert avec cet abbé Milon, et les religieux de Saint-Remi : cette charte est un diminutif de celle de La Neuville-au-Pont.

Rien n'échappa à l'œil attentif et vigilant de la comtesse Blanche. Les intentions de cette princesse étaient grandes et libérales. Tout ce qui pouvait contribuer au bonheur des habitants de Sainte-Ménehould, et à l'agrandissement de leur ville, fut l'objet de sa généreuse sollicitude.

Il n'y avait que deux fours banaux. Le plus ancien se trouvait entre l'hôpital et le moulin; on ne doit pas s'étonner qu'il ait été placé dans ce quartier; il était alors le plus peuplé. Lorsque les habitants, après avoir comblé les marais, eurent porté leurs habitations sur la rive droite de l'Aisne, entre cette rivière et le Château, on construisit un second four à peu de distance du lieu où depuis a été élevée la porte Royon.

Ces deux fours étant devenus insuffisants, Blanche en fit bâtir un troisième dans une longue rue qui s'était formée peu à peu et se prolongeait au nord le long du rocher du Château. (E)

Digitized by Google

Elle donna également des ordres pour mettre en bon état le seul moulin qui existait alors, et le concéda à titre de fief à un gentilhomme, sans autre condition que de l'entretenir et de faire la garde au Château, quarante jours de chaque année.

Ce moulin était situé sur la rivière d'Auve, dans l'endroit où aboutissent maintenant la basse-cour et le jardin de l'hôpital. On le nommait le moulin d'*Amilaville*, c'est-à-dire au milieu de la ville. Cette dénomination paraît aujourd'hui inexacte, car cet endroit n'est plus à beaucoup près le centre de Sainte-Ménehould; mais il faut se rappeler que cette ville a commencé de naître à peu de distance de l'Auve. Il s'était formé, aux environs de la rive gauche de cette rivière, plusieurs rues, celles de l'Hôpital, de Paradis, des Juifs, de Saint-Jacques, de Sainte-Catherine, et, sous le Châtelet, celles de Florion, du Rempart, du Bout-du-Monde, de Laval, du Ban-Saint-Pierre, etc. Elles étaient peu longues et fort étroites, comme presque toutes celles de l'ancienne ville. Aujourd'hui la plupart de ces rues n'existent plus.

La Comtesse conserva la garde et le gouvernement du château à Dudon de Bussy, à qui le comte Thibault l'avait confié; et elle augmenta les revenus en propriétés qu'il lui avait affectés pour cette garde.

Elle confirma la vente qu'un gentilhomme de Sainte-Ménehould, nommé Huart (*Huardus miles de Sanctâ Manechilde*), venait de faire aux religieux de Chatrices, d'une redevance de vingt septiers de froment et autant d'avoine, sur le tiers des dîmes qui appartenaient à ce gentilhomme au territoire de cette ville.

Blanche se fit un devoir d'assoupir et de terminer, toutes les fois que l'occasion s'en présenta, les démêlés qui s'éle-

Digitized by Google

vaient pour raison de propriété, soit entre des maisons religieuses, soit entre des Seigneurs, soit entre ceux-ci et leurs vassaux. Nous en avons plusieurs exemples, notamment dans l'accord du mois de février 1208, dressé entre Huart dont nous venons de parler, et Colard de Somme-Yèvre, d'une part, et les habitants de Sivry et d'Ante, au sujet des marais voisins de ces villages et de Braux-Saint-Remi. La Comtesse, afin de donner plus d'autorité à ces conventions, y apposa le sceau de ses armes.

1212. Cette régente fit un quatrième et dernier voyage à Sainte-Ménehould dans l'année 1212. Là, entourée des officiers de son palais, elle tint ses assises (*audiencias*) avec la plus grande pompe. Le jugement le plus remarquable qu'elle rendit dans cette circonstance solennelle, concernait la comtesse de Grandpré et le comte son gendre. Il était question de prononcer sur des difficultés relatives à des conquêtes de communautés et à des biens dotaux. Les deux parties comparurent au tribunal de la Princesse, qui rendit, le 1er octobre, un arrêt à la satisfaction de l'un et de l'autre.

Avant son départ, elle mit le comble à ses libéralités en donnant à la ville de Sainte-Ménehould plusieurs arpents de bois dans ses forêts. Elle en donna également à presque tous les villages déjà un peu peuplés dont elle avait la seigneurie. Blanche assura aux habitants de Sainte-Ménehould la jouissance et la propriété des terrains qu'ils avaient défrichés. Elle concéda à la commune toutes les terres vaines et vagues, les landes et marais qui se trouvaient sur son territoire; et, s'étant réservé le terrage sur certains cantons, elle en gratifia plusieurs Seigneurs, à la simple condition de faire annuellement pendant quelques jours le service militaire à son château.

Digitized by Google

Les habitants se partagèrent quelques-uns de ces marais qu'ils desséchèrent. La partie la moins marécageuse resta pour la ville. Cette prairie s'appelait la *Commune*, et aujourd'hui, par corruption, la *Cumine*. Elle fut vendue successivement à mesure que l'on eut besoin d'argent pour l'entretien des murs des remparts, qui ont été pendant longtemps à la charge de la ville.

La Comtesse fit avec les religieux de Saint-Remi de Rheims et ceux de Moiremont un concordat sur les différends survenus pour les limites des bois qu'elle avait donnés à La Neuville-au-Pont. Elles furent définitivement fixées; on régla en même temps les droits d'usage dans ces bois, ceux de terrage et autres de cette nature.

Après avoir ainsi répandu ses bienfaits, et fait luire sur les habitants de Sainte-Ménehould et des villages d'alentour les premiers rayons de liberté; après avoir établi de sages réglements pour le bonheur de ses vassaux, et ramené dans les familles la paix et la concorde que l'intérêt en avait bannies, Blanche retourna à Troyes, où la rappelaient des affaires importantes.

Telle a été cette femme admirable, qui, comme un astre bienfaisant, n'a parcouru ses états que pour y faire ressentir sa douce et bénigne influence : Princesse, dont les habitants des communes qui jouissent aujourd'hui des propriétés forestières provenant de ses libéralites, conservent encore un souvenir reconnaissant, mais que, par une confusion de noms, le peuple de nos contrées appelle toujours la *reine Blanche*. Cette erreur de désignation vient sans doute de ce qu'il y avait en France deux princesses contemporaines, célèbres dans l'histoire, qui portaient le nom de Blanche. Celle dont il s'agit ici, était fille de Dom Sanche, roi de Navarre. Elle avait épousé Thibault III, comte de

Digitized by Google

Champagne et de Brie, en 1199, sous le règne de Philippe-Auguste. Les chartes qu'elle a données pour Sainte-Ménehould, La Neuville-au-Pont, Moiremont et Villers énoncent ses qualités, et commencent toutes par ces mots : Moi, Blanche, comtesse palatine de Troyes, etc. *Ego Blancha comitissa Trecensis palatina*, etc.

La *reine Blanche* était Blanche de Castille, fille d'Alphonse, neuvième du nom, roi de Castille. Elle fut mariée en 1200 au roi de France, Louis VIII, dit le Lion. C'est la mère de Louis IX que nous honorons sous le nom de Saint-Louis.

Ce n'est ni la comtesse Blanche, ni la reine Blanche, comme une fausse tradition semble l'annoncer, qui ont donné aux habitants de Braux-Sainte-Cohière, de Dommartin-la-Planchette et de Valmi, les bois dont ils jouissent maintenant. Suivant les déclarations fournies par ces trois communes au bureau des domaines à Paris, les 23 janvier 1610 et 12 avril 1634, ces bois, qui n'étaient dans le principe que de mauvais taillis et des broussailles de la contenance de près de seize cents arpents, provenaient de Gaucher, seigneur de Bignipont, fief du territoire de Chaudefontaine. Il les avait donnés moyennant une redevance annuelle appelée le *saulnû*. Les anciens seigneurs de Bignipont, avoués du prieuré de Chaudefontaine, possédaient de grandes propriétés sur le finage de Sainte-Ménehould, où sont situés les bois dont il est question. Les habitants de ces trois communes intentèrent autrefois un procès à ceux de cette ville, parce qu'ils envoyaient leurs bestiaux dans ces bois, et qu'ils en avaient coupé et essarté une forte partie, du côté de la contrée de la *Liarde*, jusque par de là le *mont Guérault*, quoiqu'ils n'en payassent aucune redevance. La partie déjà essartée et la plus voisine de Sainte-Ménehould,

Digitized by Google

resta aux habitants de cette ville. Elle est aujourd'hui en terre labourable, vignes, bosquets et vergers. Le surplus des bois fut borné; et, en les laissant indivis, on fixa ce que chacune des trois communes devait en profiter à proportion de sa population. Le droit de *saulnû* et autres cens et redevances ne subsistent plus depuis l'abolition des droits seigneuriaux; mais le partage des coupes et du revenu de ces bois, dont le quart est en réserve, se fait encore aujourd'hui de la même manière entre Braux, Dommartin et Valmi. (F)

Tandis que la comtesse de Champagne s'occupait du soin de l'administration de ses domaines, la guerre en Orient s'enflammait de plus en plus, et la plupart des Princes et Seigneurs de l'Europe se croisaient de nouveau pour voler à la conquête de la terre sainte.

Si le motif qui fit entreprendre les Croisades fut puisé dans la religion chrétienne, il faut pourtant reconnaître que le résultat de ces guerres lointaines fut toujours désastreux et funeste. Nous avons vu des Seigneurs peu délicats profiter de ces circonstances pour dévaster les biens des églises et des monastères; nous en avons vû d'autres qu'un zèle trop libéral avait portés à se dépouiller pour les enrichir et faire de nouvelles fondations religieuses. Enfin, après avoir perdu l'élite de sa noblesse et de ses guerriers, la France entière se vit tout-à-coup couverte d'un crêpe funèbre par les maladies contagieuses que les Croisés avaient rapportées. Partout où il y avait une population un peu nombreuse, la peste ou la lèpre, et quelquefois ces deux fléaux ensemble, faisaient des progrès et d'affreux ravages.

Sainte-Ménehould et les lieux circonvoisins s'en trouvèrent infectés. Il fallut construire de toute part, loin des

Digitized by Google

habitations ordinaires, des asiles pour recevoir les malheureux que la maladie avait frappés. On établit une léproserie assez éloignée de la ville pour que les émanations nuisibles qui en sortiraient, ne vinssent pas retomber sur les habitants. Cette maison fut construite à l'aspect du couchant, sur un coteau récemment défriché par un nommé *Caraut*, d'où lui vint le nom de *Côte-Caraut*, qu'il porte encore aujourd'hui; au-dessous coule la *Fontaine des bons malades*, ainsi appelée parce qu'on venait de la maladrerie y puiser une eau pure et salutaire.

Comme la ville avait pris naissance le long des rivières d'Aisne et d'Auve et s'était prolongée dans les marais qui les bordaient jusqu'au pied du château, l'eau de la plupart des puits ne se trouvait pas potable pendant certains temps de l'année. Il fallut recourir aux sources d'eaux vives qui sortent des coteaux d'alentour. On y établit des fontaines murées auxquelles on donna différents noms. Outre la *Fontaine des bons malades*, il y en avait une autre nommée *Sainte-Catherine*, au-delà du faubourg, au midi, sur le chemin qui conduit au moulin de Gergeau. La source, faute de soin, en est maintenant perdue. Une troisième fontaine, du nom de *Saint-Nicolas*, coulait au pied de la côte des Chalaides, aujourd'hui *Crèvecœur*. Elle a été détruite et comblée, lorsqu'on a ouvert dans cette côte la grande route de Sainte-Ménehould à Verdun. On la voit sourdre encore pendant l'hiver et les temps pluvieux, et ces eaux gâtent le chemin et forment un cloaque qu'il serait facile de faire disparaître, si l'on prenait le soin de creuser la berge, pour y amener les eaux et en faciliter l'écoulement jusqu'à la rivière.

Nous avons aussi au nord les fontaines de *Notre-Dame*, *de Rouveaux*, de *la Liarde*, etc. Ces sources produisent

Digitized by Google

une eau très-pure et très-limpide. La fontaine des bons malades, qui ne tarit jamais, est la seule où l'on va encore puiser. La commune l'entretient à ses frais. (G)

Plusieurs maisons destinées à recevoir les lépreux ou pestiférés, furent bâties près des villages des environs, à Verrières, Dampierre-le-Château, Hans, etc. Une autre de ces maisons, que d'anciennes chartes mentionnent souvent, est celle de Royon. Elle était située sur la rive gauche de la Bionne à peu de distance de Vienne-la-Ville. Les religieux de Moiremont, qui avaient donné l'emplacement, se chargèrent de l'administration de cette léproserie et du soin des malades.

L'utilité reconnue de ces établissements, la pieuse espérance que les pestiférés avaient d'une prompte guérison et la confiance de leurs familles en l'Être suprême, qu'ils imploraient chaque jour, portèrent les uns et les autres, et surtout les seigneurs voisins, à faire des donations pour l'entretien de ces maladreries. Celle de Royon vit ses revenus augmenter par la générosité d'un gentilhomme nommé Ludemart de Willermont, qui lui donna tout ce qui lui appartenait dans la ferme d'Esserts. Le comte de Grandpré fit aussi don à cette léproserie d'une charrue de terres labourables au finage de Comtel, situé sur le territoire de Vienne, dont il était seigneur ; et, quelque temps après, il prit le tout sous sa garde et protection. Les biens de ces maisons furent par la suite réunis, ceux de la Côte-Caraut à l'hôpital de Sainte-Ménehould ; ceux de Hans et de Dampierre aux Seigneuries de ces deux villages, et ceux de Royon au couvent de Moiremont. Cette dernière réunion se fit en 1266, du consentement du comte de Grandpré. Le comte de Bar, son suzerain à cause de son château de Clermont, la confirma.

Digitized by Google

1222. Les trois fours banaux de Sainte-Ménehould, dont nous avons parlé, furent donnés en 1222 par la comtesse Blanche, de concert avec son fils qui venait de sortir de tutelle, aux religieux de Moiremont, pour les faire valoir et en toucher les revenus.

Trois ans après, Ludovic, abbé de Saint-Vanne de Verdun, frère de l'évêque de cette ville, acheta de ses propres deniers l'*avouerie* du prieuré de Chaudefontaine, et la réunit à ce bénéfice, dont il augmenta considérablement les domaines.

On est étonné de lire dans l'auteur des antiquités de la Gaule-Belgique, que le revenu de ce prieuré était alors à peine suffisant pour l'entretien d'un seul religieux. Cependant si l'on jette les yeux sur la charte de 1132, on y trouve une longue énumération des différents dons faits précédemment en faveur de cette église; depuis, un gentilhomme de Sainte-Ménehould, nommé Bertrand (*Bertrammus de Sanctâ Manehilde*), avait donné à l'église de Saint-Vanne de Verdun, pour le prieuré de Saint-Laurent de Chaudefontaine, la troisième partie des biens-fonds qu'il possédait dans ce village. En 1206, il vendit à cette même église et à la comtesse Blanche de Champagne, les deux autres parties pour en jouir divisément. Comment concevoir, d'après
1225. toutes ces dotations, qu'en 1225 ce prieuré se trouve réduit à un si modique revenu? L'auteur cité était sans doute peu instruit à ce sujet; ou peut-être les avoués, n'écoutant qu'une audacieuse cupidité, s'étaient-ils déjà emparés de la majeure partie des biens; ce qui aurait déterminé l'abbé de Saint-Vanne à racheter *l'avouerie* de ce prieuré. Depuis cette époque, il a subi bien des changements, que je crois devoir de suite détailler pour n'être pas obligé de revenir plusieurs fois sur ce sujet.

Digitized by Google

C'était l'usage autrefois de donner des abbayes, des prieurés et d'autres bénéfices, à des laïcs qui en jouissaient sous le nom d'un ecclésiastique. Les protestants, sous le règne d'Henri IV, eurent part aux bienfaits de cette nature comme les catholiques. Ce monarque donna le prieuré de Chaudefontaine à Beringhem, huguenot, un de ses valets de chambre, pour en jouir sous le nom de Jean Bouteraye, qui le résigna, ou peut-être le vendit en 1601, à Nicolas Henart, archidiacre d'Argonne et official de Verdun.

Cet official, suivant l'exemple de Charles de Lorraine, évêque de Verdun, qui était entré dans la société des Jésuites, y ayant aussi fait profession, porta le 2 mai 1606 ce beau bénéfice à la compagnie de Jésus. On unit ce prieuré au collége des jésuites de Rheims, établi dans cette ville par des lettres-patentes du 26 mars précédent. Cette union confirmée par brevet du roi du 1er novembre, le fut également par une bulle du pape du 1er décembre suivant; mais il y eut différents procès relatifs à ce bénéfice.

Les religieux de l'abbaye de Saint-Vanne de Verdun, à qui, dès le principe, il appartenait, et qui en étaient jadis collateurs, irrités de la perte qu'ils avaient faite, actionnèrent Henart, en prétendant que la résignation se trouvait entachée de simonie; il ne parait pas que ces religieux aient réussi dans leur prétention.

Louis XV ayant donné en septembre 1718, un édit contre les unions des bénéfices sans lettres-patentes registrées dans les cours de parlement, comme il n'y en avait point pour la réunion du prieuré de Chaudefontaine à la compagnie de Jésus, l'évêque de Verdun, en qualité d'abbé de Saint-Vanne, crut devoir aussitôt nommer à ce bénéfice Deuil, curé de Châlons, qui s'en est ensuite déporté. Lemaître, chanoine de cette ville, en prit possession le 27 avril 1719,

Digitized by Google

Il y eut procès entre lui et les Jésuites, au bailliage de Sainte-Ménehould ; mais le roi, par une déclaration de la même année, confirma toutes les réunions de bénéfices *faites à des colléges*. Ensorte que celui des Jésuites de Rheims demeura définitivement en possession du prieuré de Chaudefontaine, qui fut toujours régi par un frère jésuite économe jusqu'à l'extinction de cette société en France.

Il n'est pas vrai, comme je l'ai lu dans quelques manuscrits et dans certains auteurs, que le prieuré de Saint-Laurent de Chaudefontaine soit le premier que la compagnie de Jésus ait possédé dans le royaume, puisque les Jésuites de la ville de Rouen possédaient un pareil bénéfice, que leur avait donné, dans le temps de la ligue, le duc de Mayenne. Mais Henri IV ayant chassé les Jésuites, on peut croire que le prieuré de Chaudefontaine a été le premier dont ces pères ont été pourvus aussitôt leur rappel par ce même prince.

Ce fut aussi dans l'année 1225, que Henri III, comte de Bar, se disposant à partir pour la terre sainte, fonda le prieuré de Beauchamp, près Clermont-en-Argonne. C'était un riche et agréable bénéfice, il dépendait de l'abbaye du Val-des-Écoliers, depuis que cette abbaye avait été réunie à l'ordre des chanoines réguliers de la congrégation de France. Le prieur était électif par cette maison, sa nomination devait être confirmée par le général de cet ordre et par le Seigneur du comté de Clermont.

Le comte Thibault de Champagne, depuis qu'il était parvenu à sa majorité, avait pris les rênes du gouvernement de ses états.

1226. Dans l'année 1226 il s'unit aux chanoines de l'église de Rheims pour donner une charte au village de Florent (*Florentia*), qui s'était formé vers la fin du siècle précé-

Digitized by Google

dent. Ce village, de plus de neuf cents habitants, est situé à une lieue nord-est de Sainte-Ménehould, sur une hauteur au milieu des bois. La moitié de son territoire appartenait au comte de Champagne; l'autre moitié était la propriété de l'église de Rheims. Suivant cette charte, Florent fut soumis aux lois de Beaumont-en-Argonne, qui furent effectivement en vigueur dans ce village jusqu'en 1539. Par cette même charte, Thibault assujettit les habitants à servir dans son armée *comme ses hommes de Sainte-Ménehould;* mais ils ne sont point tenus de s'y rendre, si tous les autres de la dépendance de la seigneurie de Sainte-Ménehould n'y vont pas; et jamais il ne peut les retenir, comme ses hommes de Sainte-Ménehould, pour la garde du château. Telles sont quelques clauses particulières de cette charte.

Il fit ensuite avec les religieux de l'abbaye de Saint-Vanne, relativement à Chaudefontaine, un partage des bois de *Rohais.*

Après avoir réglé, par une transaction, datée du mois 1228.
de décembre 1228, des difficultés entre les abbayes de Moiremont et de la Chalâde, Thibault divisa en trois parts les bois qui lui appartenaient depuis le chemin de Biesme jusqu'à celui de la Haute-Chevauchée. Il s'en réserva une part, et des deux autres il donna la première à l'abbaye de Moiremont, et la seconde à l'abbaye de la Chalâde.

D'autres difficultés s'élevèrent entre le chapitre de Rheims 1229.
et les moines de Moiremont pour raison de propriétés et de plusieurs droits qu'ils avaient, tant sur le territoire de cette commune, que sur ceux de Florent et du Pont-Sainte-Marie. Ces difficultés furent terminées par un concordat du mois de mai 1229. On limita la quantité d'arpents de bois que chacun devait posséder dans la contrée de Rohais, et l'on

Digitized by Google

fixa la quotité des dimes, cens et autres redevances. Tout fut réglé à l'amiable. L'abbé et les religieux de Moiremont se reconnurent débiteurs envers l'église de Rheims d'un rente de deux cents boisseaux de froment et autant d'avoine, mesure de Rheims, et d'une somme de dix louis, monnaie de Provins. C'est dans ce concordat qu'il est fait mention, pour la première fois, d'un ecclésiastique qui desservait la cure de Sainte-Ménehould. Il se nommait Hugues. (*Dominus Hugo, presbiter de Sanctâ Manehilde.*) Le couvent de Moirement lui fournissait ce qui était nécessaire pour son entretien; et, à cet effet, on lui laissait la jouissance de quelques fauchées de pré, dont on avait soin de stipuler la propriété à ce couvent. Voilà bien la preuve que la paroisse de Sainte-Ménehould n'était point desservie par des chanoines, et que l'église n'était point une collégiale, comme quelques auteurs ont voulu le faire entendre.

A la même époque, Regnard de Dampierre, celui qui avait conduit en Asie les troupes de toute la Champagne en 1201, donna une charte aux habitants de Givry-en-
1233. Argonne. Le même Seigneur, quatre ans après, fit donation à l'abbaye de Chatrices de la dîme du village d'Epense (*Spancia*). Son fils, également appelé Regnard, donna aussi à Aubert, abbé de ce couvent, la dîme et le four banal du Vieil-Dampierre (*de Veteri Dampetro*). Le comte de Champagne ratifia cette donation.

On a mis en tête des chartes que nous avons citées, concernant La Neuville-au-Pont, Florent, etc., le titre de *Charte de fondation*. Ce serait cependant une erreur de croire, avec quelques personnes, que les villages n'existaient pas, lorsqu'on leur a donné ces chartes.

La Neuville-au-Pont est un village très-ancien. Nous avons vu qu'il s'appelait primitivement le *Pont*, puis le

Digitized by Google

Pont-Sainte-Marie. C'est le nom que lui donne, en 1204, la charte de la comtesse Blanche. Par ces expressions dont elle se sert : *j'ai établi une nouvelle ville* (*novam villam constitui*), on ne doit point entendre que la princesse a établi un village là où il n'y en avait point ; c'est par ce que ce village s'était formé depuis long-temps, et qu'il avait déjà un certain nombre d'habitants, qu'elle a cru devoir lui octroyer une charte constitutive. Depuis ce temps, Pont-Sainte-Marie a pris insensiblement la dénomination de La Neuville-au-Pont (*Nova villa ad Pontem*), qu'il porte maintenant ; ainsi ce village, ceux de Florent, de Villers, de Givry et autres étaient formés, lorsqu'ils ont reçu des lois de police et des réglements, pour fixer les droits des Seigneurs et les franchises et immunités des bourgeois. Les religieux de Moiremont possédaient à La Neuville-au-Pont, en 1204, des fours et des droits, et la comtesse Blanche avait fait un *pariage* avec les religieux de Saint-Remi de Rheims, pour Villers, avant de lui donner une charte.

La beauté, la commodité du site, ou bien des circonstances particulières invitaient à construire des habitations sur des montagnes, près des châteaux, à des passages de pont ; et lorsque ces villages étaient peuplés, il fallait donner des lois aux habitants pour les régir.

Nous venons de voir que le comte de Champagne avait terminé par une transaction les difficultés survenues entre les abbayes de Moiremont et de la Chalâde, dont les bois étaient contigus. De nouveaux démêlés naquirent entre ces abbayes, au sujet de ces mêmes bois. Il fut rendu en conséquence au mois de mai 1235, une sentence arbitrale qui 1235.
prononça sur tous les points de difficultés, et régla définitivement les limites de leurs propriétés respectives.

On ne finirait pas si l'on voulait faire mention de toutes



Digitized by Google

les contestations qui s'élevèrent entre les Seigneurs, les abbayes et les communes, tantôt pour la propriété, tantôt pour les simples limites de leurs forêts. Les religieux de Chatrices et de Saint-Remi de Rheims avaient été long-temps en procès, relativement aux bois des *Monsognes*, des *Futilles* et des *Mars*, séparés de la grande forêt. Ces religieux se déterminèrent, en 1232, à prendre, pour terminer leur différend, des arbitres, dont l'un était Jean de Sainte-Ménehould, chanoine de la Trinité de Châlons (*Joannes de Sanctâ Manehilde, canonicus Sanctæ Trinitatis Cathalaunensis.*)

Il ne faut point être étonné de voir naître tant de démêlés à ce sujet. Les bois, lors des donations qui en furent faites à différentes communautés, n'étaient, pour la majeure partie, que de peu de valeur; et pendant les guerres ils furent coupés, dévastés, brulés. Ils devinrent avec le temps, et par le soin que l'on prit de les conserver, des propriétés importantes qui éveillèrent l'attention de ceux qui prétendaient y avoir droit, et dont quelques-uns n'y avaient qu'un simple usage. Mais il était presque impossible de prouver la propriété et de reconnaître les anciennes démarcations.

Le comte Thibault, imitant la comtesse Blanche, sa mère, vint plusieurs fois visiter nos contrées. Ce prince fut celui de tous les comtes de Champagne, dont le règne fut le plus long, et la réputation la plus célèbre, puisqu'il mérita le surnom de *Grand*.

Il était bien fait de sa personne, et, de tous les princes de la chrétienté, celui qui avait les plus illustres alliances. Après la mort du roi de Navarre, son beau-père, il hérita de ce royaume, et devint le Seigneur le plus puissant et le plus riche de la monarchie française. Il joignait à des qua-

Digitized by Google

lités brillantes un esprit vif et un caractère enjoué. Il composa un assez grand nombre de chansons amoureuses pour la reine Blanche, épouse de Louis VIII, ce qui le fit surnommer le *faiseur de chansons*. Quoique d'un style suranné, on lit toujours avec plaisir ces stances, où respire l'amour le plus tendre, et qu'il avait soin de faire parvenir jusqu'à la Reine dont il était épris.

Ces assiduités et les soins trop empressés du comte déplurent enfin. Alors devenu importun et turbulent, il s'attira des mortifications de la part de la cour et l'inimitié des princes français qui, s'étant ligués, lui déclarèrent la guerre et entrèrent subitement dans ses états.

Le roi de Navarre, abandonné de la plupart de ses vassaux et malheureux dans cette guerre, fut obligé de traiter avec ses ennemis, et de céder au roi de France plusieurs comtés, ainsi que quelques places fortes.

Comme on voulait l'éloigner, une des clauses du traité fut qu'il partirait incessamment pour aller faire la guerre en Palestine : entreprise presque toujours funeste aux braves chevaliers de l'Europe.

On était convenu de lui donner le commandement de toutes les troupes des Croisés, mais la discorde se mit bientôt parmi les principaux chefs; chacun voulut commander les troupes particulières qu'il avait amenées. Ce défaut d'accord occasiona la destruction de l'armée qui fut battue et dispersée. Le comte Thibault, après avoir échappé à de grands dangers par des prodiges de valeur, fut fort heureux de pouvoir revenir dans sa patrie.

Instruit à l'école de l'adversité, revenu à des sentiments plus paisibles, et la passion de l'amour étant éteinte dans son cœur, il ne s'occupa plus que du soin de faire fleurir ses états; il se montra libéral envers les églises et les

Digitized by Google

monastères, et devint le soutien du trône, l'ami de son roi dont il était le parent et un des premiers grands feudataires.

1238. Presqu'aussitôt son retour, vers la fin de l'année 1238, il écrivit une lettre circulaire à tous les Seigneurs possesseurs de fiefs relevant de son château de Sainte-Ménehould, où il se rendit pour recevoir leur foi et hommage. La comtesse de Soissons, en sa qualité de dame de la seigneurie de Hans, lui répondit, d'un ton soumis et repectueux, pour s'excuser de ce devoir, alléguant qu'autrefois à Sainte-Ménehould elle l'avait rendu à lui et à la comtesse Blanche, sa mère.

Ce village de Hans (*Hanium* ou *Hansa*), ancienne baronnie, est situé sur la petite rivière de Bionne, à deux lieues et demie au couchant de Sainte-Ménehould. Cette terre, comme le château de Clermont, dont elle relevait, appartenait autrefois aux évêques de Verdun. Ensuite les comtes de Bar en furent propriétaires. Elle était possédée par des comtes de Soissons et de Grandpré, au commencement du onzième siècle; puis elle a passé à ceux de Halwin et de Bossut; et enfin, à Jacques Duval de Mondreville, par son mariage avec Anne de Bossut, qui lui apporta en dot cette baronnie avec le comté de Dampierre-le-Château.

Thibault voulut connaître ce qui avait été exécuté pendant sa minorité et son absence par la Comtesse sa mère et sa tutrice. Loin de censurer ses actes, il les approuva tous. Il confirma les donations que cette princesse avait faites tant à des gentilshommes de Sainte-Ménehould, qu'à cette ville et aux villages voisins; mais il fit dresser une nouvelle charte pour régler la manière dont ces gentilshommes et les bourgeois seraient tenus à l'avenir de servir dans ses armées. Il augmenta les propriétés forestières que Blanche avait données; et c'est à la libéralité de ce Comte et de cette Comtesse que la ville de Sainte-Ménehould est redevable

Digitized by Google

de plus de douze cents arpents de bois dont elle jouit aujourd'hui.

Nous n'avons plus la charte d'affranchissement ni les actes de donations des bois communaux et autres propriétés foncières qui appartiennent à Sainte-Ménehould. Les guerres, les siéges, les incendies, qui ont désolé cette ville, le transport des archives en différents endroits lors de ces événements désastreux, et la négligence de les retirer à temps, sont cause que tous ces titres sont adirés et perdus, mais la charte d'affranchissement donnée par la comtesse Blanche est, comme nous l'avons vu, mentionnée dans d'autres chartes pour des villages voisins de Sainte-Ménehould.

Le comte Thibault régla les différends entre les communes de Sainte-Ménehould, Verrières, Chatrices et Chaudefontaine, au sujet des limites de leurs territoires. Celui de ce dernier village s'avançait, comme aujourd'hui encore, presque sous les murs de cette ville. Le Comte étendit le territoire de Sainte-Ménehould, jusqu'au ruisseau de Biesme, qui servait alors de borne entre la France et l'empire d'Allemagne. Ce canton était, du nord à l'est, entièrement couvert de bois jusqu'à Clermont, et l'on n'y voyait alors point d'autres habitations que celles du village de Florent.

Les religieux de Montier, dès l'année 1224, avaient mis toutes leurs propriétés sous la protection des comtes de 1239.
Champagne. L'abbé et les religieux de Chatrices, par un acte authentique du mois de juin 1239, reconnurent qu'eux et leur monastère étaient en la garde de ces Princes, et cédèrent l'usage qu'ils avaient aux bois de Verrières, au comte Thibault qui leur en donua cent vingt arpents dans la contrée appelée les *Alloës*.

Ils s'associèrent au comte Thibault pour établir de

Digitized by Google

concert un village dans un endroit de leur forêt nommé Rotomont (*mons Rotondus*). Il fut statué par l'acte d'association que les habitants de ce nouveau village iraient aux chevauchées et aux armées du Comte et de ses successeurs, *suivant les usages et les coutumes de Sainte-Ménehould.* Les religieux consentirent que ce prince y fît construire un château-fort. Il éleva aussi une petite forteresse dans la plaine un peu en avant de ce village ; dans le pays on appelle encore aujourd'hui cet endroit *la Bastille.* On y reconnaît toujours les excavations des fossés qui l'entouraient, comme on voit également les ruines de l'ancien château de Rotomont.

1240. L'année suivante, le Comte, qui aimait à venir habiter ce château, placé presqu'à mi-côte au-dessus du village, en belle vue et à l'abri des vents du nord, y fit bâtir une chapelle. Par un acte du mois de mars 1241, il donna cette chapelle à Aubert, abbé de Chatrices, et à ses successeurs, à perpétuité. Il fut convenu que le Comte ne choisirait son chapelain que parmi les religieux de ce monastère, et qu'il lui payerait annuellement une somme de quinze livres de Provins, assignée sur les revenus du nouveau village.

L'abbé et les religieux de Châtrices firent en 1247 une donation au comte Thibault de tout ce qui leur appartenait au village de Rotomont, qui, dès lors, on ne sait pour quelle raison, avait pris le nom de *Passavant,* qu'il porte toujours. Il est à trois lieues au levant de Sainte-Ménehould ; sa population est de plus de mille habitants. On y a établi par la suite une prévôté qui, comme celle de cette ville, est devenue prévôté royale lors de la réunion de la Champagne à la couronne.

1250. Trois ans après, le Comte donna à l'abbaye de Moiremont soixante arpents de bois dans une contrée appelée la

Coinche, entre le territoire de cette abbaye et ceux de Vienne-la-Ville et de Vienne-le-Château.

Vers cette époque, les Croisés rapportèrent en France d'excellents plants de vigne des environs de Jérusalem. Ces plants furent provignés dans plusieurs provinces. Les vins n'avaient pas encore atteint la qualité qu'ils ont aujourd'hui. Le comte Thibault, dans les états duquel ils commençaient à s'améliorer, s'appliqua à y propager les vignobles et à augmenter ceux qui y existaient. C'est aux soins de Dom Pérignon, religieux d'Hauvillers, natif de Sainte-Ménehould, et auteur d'un ouvrage sur la manipulation des vins, que l'on est redevable en partie de la perfection de ceux de Champagne.

Le Comte fit défricher, près de Sainte-Ménehould, un long coteau en amphithéâtre, à l'aspect du midi, au-delà des marais aujourd'hui la prairie de Planasse (*Planities*), et il y planta de la vigne. Pour que les habitants pussent l'imiter, il donna à quelques-uns d'autres petits coteaux à essarter, sous la seule condition de les couvrir de vignes. Il agit de même en faveur de ceux de La Neuville-au-Pont et de Passavant, qui, depuis long-temps déjà, avaient fait des essais en ce genre. De son côté, le prieur de Chaudefontaine, voyant les vignes fructifier, imita le Prince envers les vassaux de son prieuré; et, en peu d'années, ces villages devinrent des vignobles assez considérables. Les habitants de Sainte-Ménehould, par honneur pour le titre de Roi de Navarre que portait le comte Thibault, donnèrent à sa vigne le nom de *Côte-l'y-Roi*, comme on parlait alors. Ce beau coteau de la Côte-le-Roi, passe pour produire le meilleur vin de Sainte-Ménehould.

Philippe-le-Bel fit, le 1er octobre 1293, un acte de cession et abandon de cette vigne à Thierry Frétel, bourgeois

Digitized by Google

de Sainte-Ménehould, pour lui, ses héritiers et successeurs. Cet abandon fut fait moyennant une somme *de sept livres tournois de rente annuelle ou cens perpétuel, sans aucune autre charge de servitude, sinon que ledit Frétel et ses successeurs entretiendront la vigne en bon état.* Comme la Côte-le-Roi appartenait à Philippe-le-Bel du chef de Jeanne son épouse, reine de Navarre et comtesse de Champagne, à qui elle était échue par succession, cette reine ratifia l'acte de cession et y apposa le sceau de ses armes.

Cette vigne se composait de quinze cent quatre-vingt-seize verges qui furent partiellement vendues et successivement divisées et subdivisées entre une infinité de détenteurs. Elle est encore à peu près de la même contenance. La rente de sept livres tournois serait aujourd'hui un cens annuel de trois sols neuf deniers par verge; mais elle fut changée par la suite en une autre redevance que l'on afferma au profit du Trésor royal, et subséquemment au profit des engagistes du domaine de Sainte-Ménehould, jusqu'à ce qu'il fut rentré définitivement dans les mains du Roi.

Les habitants de plusieurs villages d'alentour essayèrent aussi de convertir en vignes certaines parties de leur territoire; mais la nature d'un sol trop ingrat, ou peu propre à cette culture, fut cause qu'elles ne fructifièrent pas; et comme le produit ne les récompensait pas de leurs peines, ils se déterminèrent à arracher les plants. Voilà pourquoi l'on voit, dans les environs de ces villages, des cantons qui conservent encore la dénomination de contrées des vignes, de mont des vignes, etc., quoiqu'il n'y ait plus, depuis des siècles, un seul cep sur leurs territoires.

On fait remonter à la fin du 13me siècle la destruction des vignes de Verrières. On raconte que le jour de la Saint-Didier, fête patronale de la paroisse, les vignes, qui don-

Digitized by Google

naient l'espoir d'une abondante vendange, furent entièrement gelées. Alors les habitants, furieux de se voir frustrés dans leur espérance et attribuant à leur patron ce désastre, qui n'était que l'ouvrage de la nature, courent à l'église, enlèvent une statue de bois représentant saint Didier, la garottent et la traînent vers une fontaine située près du cimetière. Là, ces énergumènes, ayant attaché le saint à une sorte de longue bascule, le plongent et le replongent la tête en bas, pour faire boire de l'eau, disent-ils, à celui qui les prive de boire du vin; et lorsque l'on faisait jouer cette bascule, les spectateurs criaient dans leur patois: *Luvez l'y haut l'y brigat, qu'y voyit l'y dégat qu'il y fa;* c'est-à-dire, levez-le haut le brigand, qu'il voye le dégât qu'il a fait. Ils promènent ensuite ce saint dans les rues et autour du village, en poussant toujours les mêmes cris. Enfin ils terminent cette indécente cérémonie par jetter le saint dans la fontaine, qui, depuis ce temps-là, dit-on, a retenu le nom de Fontaine-Saint-Didier. Ce jour même et les suivants, ils arrachèrent toutes leurs vignes.

Le prévôt de Sainte-Ménehould, instruit de la conduite scandaleuse des habitants de Verrières, traduisit les profanateurs en justice; et le fait étant pleinement constaté, ils furent sévèrement punis, condamnés en une amende considérable et au remplacement, à leurs frais, de la statue du saint.

Ce fait singulier semble inventé à plaisir: il est d'ailleurs attribué à plusieurs vignobles de la Champagne et de la Bourgogne. Cependant des personnes de Verrières attestent qu'on a vu long-temps au greffe de la justice les bois vermoulus qui avaient servi à la suspension et à la noyade du saint; mais cette tradition n'est peut-être pas plus certaine que n'est fondée l'opinion de ceux qui assurent que

Digitized by Google

l'ancienne croix de pierre construite sur la place de ce village était un monument expiatoire élevé volontairement par les habitants, en réparation de l'outrage fait à leur patron. L'érection de cette croix, aujourd'hui détruite, est bien postérieure à l'évènement prétendu, puisque le millésime était de l'année 1496, sous le règne de Charles VIII. Quoi qu'il en soit, on a souvent rappelé, à titre de reproche et de plaisanterie, aux habitants de Verrières, cette irrévérence, et la punition qui en a été la suite. Autrefois ces mots : *levez-le haut le brigand*, étaient regardés par eux comme une insulte, une provocation, une sorte de cri de guerre de la part de ceux qui les prononçaient, et souvent ils ont été le sujet de rixes trop sérieuses. (H)

1254. Thibault-le-Grand, après avoir, sur les dernières années de sa vie, parcouru et administré avec un soin vraiment paternel ses différents états, mourut dans un âge peu avancé en 1254. De son mariage avec Marguerite de Bourbon, il eut plusieurs enfants. Thibault, cinquième du nom, lui succéda dans le royaume de Navarre et le comté de Champagne. Ce Prince marcha sur les traces de ses ancêtres en faisant comme eux du bien aux églises et le bonheur de ses vassaux.

On se rappelle ce que nous avons dit de la fondation de l'abbaye de Beaulieu en 632. Elle avait été dotée d'environ douze lieues de terrain sur lequel se formèrent les villages de Beaulieu, Evre, Triaucourt, etc., etc. Ce dernier village, établi déjà depuis long-temps, et qui avait reçu une charte de Milon, abbé de Beaulieu, en reçut une nouvelle, en 1254, de Garnier, autre abbé de ce monastère. Triaucourt, après la ruine d'Evre, pendant les guerres dont nous parlerons incessamment, devint le chef-lieu et le siége principal des différentes justices de l'im-

Digitized by Google

mense domaine de la terre de Beaulieu qui portait le titre de Comté. (I)

La lèpre recommençait à faire de nouveaux ravages dans nos contrées. On avait établi depuis peu, sur les confins du territoire de Sainte-Ménehould, au milieu des bois, près de la petite rivière de Biesme, *la léproserie de la Maison-Dieu-en-Biesme*. Comme il s'y trouvait un grand nombre de lépreux que l'on y amenait de tous côtés, et que cette maison n'avait que très-peu de revenus relativement aux dépenses que nécessitaient les soins et les secours donnés aux malades, le comte de Champagne, par une charte donnée le mardi d'après la mi-carême de l'année 1264, concéda *aux maîtres et frères de la pauvre Maison-Dieu vingt charruées de bois à prendre, par chacun an, sur les chablis et mort bois, dans la forêt de Sainte-Ménehould.* 1264.

Cette maison ayant été réunie, long-temps après, à l'hôpital, la concession fut confirmée à cet hospice en 1350 par lettres-patentes du roi Jean, dont l'exécution a été ordonnée plusieurs fois depuis par les grands maîtres des eaux et forêts de Champagne, notamment les 24 juillet 1419, 27 juin 1533, 28 novembre 1553. Les maîtres particuliers de la maîtrise rendirent aussi des sentences les 16 mai 1559 et 10 juillet 1595 confirmatives de cette concession. La dernière a été transcrite au secrétariat de la ville, en vertu d'un arrêté du corps municipal du 10 septembre 1623.

Ce droit de chauffage est tombé en désuétude, ou peut-être il fut attribué aux pères Capucins, lorsqu'ils s'établirent à Sainte-Ménehould, puisqu'ils tiraient *gratis* leur provision de bois de chauffage des forêts de la ville et du gouvernement.

Digitized by Google

Les habitants du Vieil-Dampierre, de La Neuville-aux-Bois et de Remicourt, qui avaient déjà obtenu de leurs Seigneurs de se gouverner par un maire et des échevins,
1266. demandèrent, en 1266, à Regnard de Dampierre, alors Seigneur de ces trois villages du chef d'Alix sa femme, de les mettre sous l'empire de la loi de Vervins, très-avantageuse pour ceux qui s'y trouvaient soumis. Après de longs démêlés, et avec le consentement du comte Thibault, ils obtinrent une nouvelle charte qui régla les droits respectifs.

Ce Comte autorisa l'abbaye de Chéhéry à acheter quelques fonds de terre sans être tenue de lui payer les droits d'amortissement. Cet acte est le dernier que ce Prince ait souscrit pour les intérêts de ses sujets dans nos contrées.
1269. Cette année là même, 1269, il partit avec son épouse, et accompagna le Roi, dont il était le gendre, pour aller combattre les infidèles en Palestine.

Personne n'ignore que la peste se mit dans l'armée des Croisés, et que saint Louis et un de ses fils furent victimes de cette cruelle maladie. Le comte Thibault qui, après ce malheur, était parti de Tunis pour revenir en France, avec Philippe-le-Hardi, son beau-frère, tomba malade à Trapani, où il mourut le 5 décembre de la même année.

Isabelle son épouse, dont il n'avait point d'enfants, revint en France. Cette Princesse, accablée de douleur par la perte qu'elle venait de faire de son père, de son frère et
1271. de son époux, mourut de chagrin au mois d'avril 1271; déplorable suite de ces guerres lointaines, dévotement sans doute, mais trop inconsidérément entreprises.

Thibault V avait laissé pour successeur Henri son frère, troisième du nom, qui épousa Blanche de France sa cousine, fille du comte d'Artois et nièce de saint Louis.

Digitized by Google

J'ai cru devoir faire connaître successivement et particulièrement plusieurs de ses comtes de Champagne dont quelques-uns ont porté le même nom, d'abord afin que l'on ne les confondit point dans les différentes chartes émanées d'eux, souvent à des dates peu éloignées les unes des autres, et ensuite pour faire voir comment le comté de Champagne et le domaine de Sainte-Ménehould ont été réunis à la couronne.

Henri, comte palatin de Champagne et roi de Navarre, 1274.
ne vécut pas long-temps. Il mourut le 27 juillet 1274, laissant deux enfants en bas âge, Jeanne et Thibault. Celui-ci, qui devait recueillir la succession de Henri, n'avait que sept à huit mois lorsqu'il périt par un accident bien extraordinaire. Son gouverneur et sa nourrice s'amusaient imprudemment à se jetter cet enfant de l'un à l'autre ; le gouverneur ayant manqué une fois de le retenir, ce jeune prince tomba, eut la tête brisée, et expira à l'instant sous les yeux de ce gouverneur qui, de désespoir, se précipita par la fenêtre. C'est ainsi que s'est éteinte la branche masculine de l'ancienne et illustre maison des comtes de Champagne, seigneurs de Sainte-Ménehould.

Jeanne se trouva, par la mort de son père et de son frère, comtesse palatine de Champagne et reine de Navarre ; c'est elle qui a fondé à Paris le collége de Champagne, plus connu sous le nom de collége et de maison royale de Navarre.

Cette jeune princesse était cousine germaine de Philippe-le-Hardi. Par des raisons d'état, ce roi lui fit épouser son fils puiné aussi nommé Philippe. Louis, son fils ainé, mourut, dit-on, empoisonné ; alors Philippe, depuis surnommé le Bel, devint l'héritier présomptif du royaume de France.

Philippe-le-Hardi étant décédé, en 1285, Philippe-le-Bel 1285.

Digitized by Google

monta sur le trône. Il voulut connaître quels étaient les revenus de son comté de Champagne, qu'il possédait du chef de Jeanne son épouse. Par un compte particulier, qui fut rendu cette même année, on trouva que le domaine de Sainte-Ménehould rapportait 3000 livres, somme alors assez considérable.

Nous voilà parvenus à l'époque où cette ville venait de passer, avec le comté de Champagne, en la possession du roi de France; mais la réunion de cette province à la couronne ne fut réalisée et bien affermie que sous le règne du roi Jean, qui donna, pour la consolider, des lettres-patentes datées du mois de novembre 1361.

Nous allons voir s'élever des démêlés sérieux en Philippe-le-Bel et le comte de Bar, à l'occasion des limites de leurs états respectifs dans le voisinage de Sainte-Ménehould, qui formait, comme nous l'avons dit, au nord-est de la Champagne, celles du royaume de France.

Il fut d'abord question, entre ces deux Princes, de savoir si l'abbaye de Beaulieu était située en Champagne, ou bien dans le Barrois. L'abbé de ce monastère, qui s'était brouillé
1286. en 1286 avec le comte de Bar, Thibault II, voulant tirer vengeance de ce comte, eut recours à Philippe-le-Bel, qu'il pria de le protéger. Le Roi envoya des troupes dans l'abbaye et dans les terres de ses dépendances. Thibault fit sa remontrance au chapitre de la cathédrale de Verdun, qui lui conseilla de s'en plaindre à l'Empereur, dans l'espérance qu'en lui démontrant que Beaulieu était terre de l'empire et dépendant de l'évêché de Verdun, ce souverain obligerait Philippe à retirer ses troupes.

Sur la plainte du comte de Bar, l'Empereur députa sur les lieux trois commissaires pour faire une enquête judiciaire, qui eut lieu le vendredi d'avant la Pentecôte, 1288. Tous les

Digitized by Google

témoins entendus s'accordèrent à dire que « la ville, 1288.
l'abbaye et la terre de Beaulieu étaient de l'empire ; que le ruisseau de Biesme était la limite des deux états; que ce qui était en deçà appartenait à l'empire, et que tout ce qui était au-delà vers Sainte-Ménehould, était du royaume de France; qu'on avait toujours tenu les plaids et les estaux sur ledit ruisseau, au pont nommé Verdunois, quand il avait été question d'examiner les entreprises réciproques qui avaient été faites ou de la part de l'empire au-delà, ou de la part de la France en deçà de ce ruisseau. »

L'empereur Rodolphe, aussitôt le retour de ses commissaires, déclara qu'il approuvait et ratifiait leurs opérations, dont les procès-verbaux demeureraient joints à ses lettres-patentes.

Les choses pour ce moment restèrent *in statu quo*. Ces querelles parurent pour un temps assoupies ; mais c'était un feu mal éteint qui éclata bientôt.

En effet les affaires s'aigrirent de plus en plus entre Philippe-le-Bel et le comte de Bar. Tandis que l'un obtenait des grands vassaux de l'empire et de l'Empereur lui-même, plusieurs attestations qui certifiaient que l'abbaye de Beaulieu faisait partie du Barrois et dépendait de ce comté, l'autre faisait rendre par son parlement de Paris, aux grands jours de la Pentecôte, un arrêt solennel qui décidait le contraire, en déclarant que cette abbaye était située en Champagne, et par conséquent sous la puissance et la protection de la France. Cet arrêt est cité dans les conférences des députés du duc de Lorraine, tenues dans la ville de Sainte-Ménehould.

Thibault, comte de Bar, fit des actes d'autorité sur l'abbaye de Beaulieu, et ses gens y commirent des excès dont l'abbé se plaignit à Philippe-le-Bel. Celui-ci s'avança pour venger les religieux et se venger lui-même. Les hostilités,

les voies de fait continuèrent de part et d'autre jusqu'à la mort de Thibault, en 1296.

1296. Il eut pour successeur Henri, troisième du nom, son fils aîné, qui, deux ans auparavant, avait epousé Aliénor, fille d'Édouard second, roi d'Angleterre. Or Édouard était l'ennemi juré de Philippe-le-Bel, qui, de son côté, se trouvait offensé de cette alliance; et ces deux rois se faisaient alors en Flandre une guerre sanglante.

Le nouveau comte de Bar, autant pour contenter son ressentiment contre Philippe, que pour satisfaire aux devoirs de la parenté envers son beau-père, s'engagea dans cette guerre, sans néanmoins y prendre une part bien active.

Il exagera ensuite auprès d'Adolphe, nouvellement élu Empereur, les entreprises de la France, et chercha à l'intéresser en sa faveur contre Philippe-le-Bel. L'Empereur écrivit en conséquence à Féry, duc de Lorraine, qui, loin de prendre le parti du comte Henri, épousa les intérêts du Roi de France.

Ce Roi était occupé au siége de Lille en Flandre; le comte Henri, à qui quelques Seigneurs assez puissants s'étaient joints, profitant de la circonstance et ayant rassemblé un bon nombre de troupes, va d'abord s'emparer de l'abbaye de Beaulieu. Il en chasse les moines ainsi que les ermites des environs, brûle les lieux claustraux avec les ermitages et presque tous les villages de sa dépendance. Les chartes, les titres de l'abbaye furent ou consumés par le feu, ou dispersés. On enleva l'argenterie de l'église, et la châsse de saint Rouin, patron du lieu, fut transportée à Bar. Les habitants de Beaulieu se virent contraints de s'enfuir et de se cacher dans les bois, laissant tout ce qu'ils possédaient en proie aux vainqueurs et aux flammes, sans pouvoir y apporter aucun secours.

Digitized by Google

Philippe-le-Bel, informé des ravages faits dans la terre de Beaulieu par le comte Henri, donne ordre à Gaucher de Crécy, seigneur de Châtillon-sur-Marne, de lever promptement des troupes dans toute la Champagne et de marcher contre le Prince.

Sainte-Ménehould, où était le lieu du rassemblement, et les Seigneurs des environs, vassaux du Roi, fournirent leurs contingents dans cette armée champenoise. On laissa dans la ville quelques troupes pour sa défense et pour celle du Château en cas d'attaque. Tous les habitants des villages sujets au guet, à la garde et aux corvées de cette place, furent appelés pour travailler aux fortifications et les mettre en bon état. (J)

Mais le théâtre de la guerre fut porté dans le Barrois, où le seigneur de Châtillon mit tout à feu et à sang. Le comte Henri accourt pour s'y opposer; il est battu, fait prisonnier et envoyé au château de Bruges.

Envain l'empereur Albert, par une lettre particulière approbative de celles de ses prédécesseurs, avait, à leur exemple, fixé les limites des deux états, et blâmé la conduite de Philippe-le-Bel comme ayant envahi des parties du domaine de l'empire : Philippe ne voulut rien rabattre de ses prétentions.

Cependant il y avait près de trois ans que Henri, 1301.
comte de Bar, était détenu à Bruges, lorsqu'enfin, pour sortir de captivité, il fit avec Philippe-le-Bel, en 1301, un traité par lequel il consent « que tous les dommages faits par lui, comte de Bar, ou les siens, à l'abbaye de Beaulieu, soient réparés à ses frais pour le mois d'août suivant, à la satisfaction de l'abbé et des religieux, au dire des arbitres nommés par le même traité, ou bien, si le Roi l'aime mieux, il promet de donner à l'abbaye

de Beaulieu vingt mille livres payables en cinq ans.

» Il s'oblige en outre à rétablir les châteaux qu'il avait dévastés, et de faire sous peu le voyage de Chypre. Enfin le Comte donne pour garant de sa parole ses deux frères et deux Seigneurs barrisiens. »

Quelque temps après, la noblesse du Barrois, qui s'était assemblée pendant l'absence du comte Henri, prétendit qu'il n'avait pu aliéner sa souveraineté indépendante, ni son franc aveu. Elle protesta en conséquence et résolut de rétracter tout ce que le Comte avait fait. Ces protestations de la noblesse barrisienne, qui n'eurent point de suite, furent rappelées lors des conférences des députés du duc de Lorraine tenues à Sainte-Ménehould en 1551. C'est du traité de Bruges, et des arrangements pris depuis à son sujet, que vient la distinction de ce que l'on appelait autrefois le Barrois mouvant et le Barrois non mouvant de la couronne de France. En conséquence de ce traité, l'abbaye de Beaulieu avec ses dépendances demeura sous la garde et protection de Philippe-le-Bel. Elle fut rétablie, et les religieux, qui avaient été dispersés, y rentrèrent.

L'abbé, après avoir tout réglé pour la conservation des biens et des droits temporels de son église, songea aussi à assurer la régularité de son monastère en l'unissant à la congrégation de Cluny, qui était alors en grande réputation pour son observance. Dans ce dessein, il s'adressa au pape Boniface VIII et obtint de lui successivement deux Bulles; la première prononce l'union demandée, la seconde règle ce qui concerne la communauté, et donne à l'abbé et aux religieux les différents statuts qu'ils doivent observer; et, ce qui était contraire à l'ordre de Cluny, le monastère de Beaulieu conserva le droit de nommer son abbé, en le faisant toutefois agréer par celui de Cluny,

Digitized by Google

privilége qui a toujours existé jusqu'à ce que cette abbaye eût reçu la réforme de Saint-Vanne et qu'elle fût mise en commande.

Quant aux anachorètes qui vivaient isolément et dont les demeures étaient établies dans divers endroits des terres de l'abbaye, ils rentrèrent également dans leurs ermitages, qui étaient au nombre de sept. Philippe-le-Bel avait assigné à ces ermites, par forme d'aumône, sur les revenus de son domaine de Sainte-Ménehould, une rente annuelle qui consistait en une somme de cent sols, neuf septiers de froment et un tonneau de vin, le tout payable le 1er octobre, fête de Saint-Remi. Cette redevance a toujours été payée exactement et portée en dépense dans les comptes du revenu du domaine jusqu'en 1465, époque où les ermites ont cessé d'exister.

Il ne faut pas confondre ces ermites ou anachorètes avec les religieux cénobites de Beaulieu ; ces sortes de moines étaient différents du temps de saint Benoit. On appelait ermites ceux qui, après avoir été éprouvés dans la communauté, étaient jugés capables d'une plus parfaite solitude. Les anachorètes de Beaulieu, dans des cellules au milieu ou à l'entrée des bois, vivaient isolément du produit de leur travail et d'aumônes, sous la protection de l'abbé. Leur vie austère leur avait mérité la bienveillance de nos Rois.

L'ermitage le plus renommé dans ces cantons était celui de Bonneval, près de Passavant. Il a pris le nom de *Saint-Rouin*, parce que c'est là, dit-on, que ce fondateur de Beaulieu se retira, vers la fin de ses jours, pour y vivre dans la solitude jusqu'à sa mort. Le corps du saint ermite fut porté à l'abbaye et placé dans une châsse fort riche. Long-temps on fréquenta par dévotion cet ermitage situé

Digitized by Google

dans un beau vallon à l'entrée de la forêt; et à certains jours de l'année, un religieux venait y dire la messe. C'était surtout à l'anniversaire de la mort de ce premier abbé de Beaulieu qu'une foule de fidèles se rendaient en pèlerinage pour invoquer le saint patron. Mais comme tout dégénère, même les choses les mieux fondées et les plus sacrées, ce qui était autrefois un lieu de recueillement et de prières, est devenu un rendez-vous d'amusements et de plaisirs. On y tient une foire le jour de la fête patronale, où toute la jeunesse des environs ne manque pas de se rendre. Il y reste encore une petite maison et une chapelle.

Lors des contestations entre Philippe-le-Bel et le comte de Bar, Nicolas, sire de Charbogne et d'Autry, et Isabeau sa femme, comtesse de Rethel et dame de ces mêmes lieux, avaient donné, en décembre 1289, une charte d'affranchissement aux habitants d'Autry, bourg à quatre lieues nord-ouest de Sainte-Ménehould. Philippe-le-Bel et la reine Jeanne de Navarre son épouse confirmèrent cette charte en janvier de l'année suivante. Elle porte, entre autres closes, que les habitants d'Autry seront soumis à la loi de Beaumont.

Beaumont est une petite ville située aux confins du pays d'Argonne, à deux lieues de Mouzon. Guillaume de Champagne, frère du Comte de cette province et cardinal archévêque de Rheims, fit fortifier cette ville en 1182. Ce prélat lui donna la même année une charte fort étendue en forme de loi, qui fut regardée comme tellement sage et avantageuse pour les bourgeois, que de plusieurs endroits du Luxembourg, de la Lorraine et de la Champagne on demanda d'y être soumis, lorsque les Seigneurs particuliers donnèrent le droit de commune à leurs vassaux. Quelques articles de la charte de la comtesse Blanche pour La Neu-

Digitized by Google

ville-au-Pont, en 1203, paraissent y avoir été puisés, notamment celui que nous avons cité pour la punition des injures. Cette même loi servit de base et de modèle pour la rédaction de nos très-anciennes coutumes de Champagne. Charles V, en 1379, acquit la ville de Beaumont et celle de Mouzon de Richard Pique, archevêque de Rheims, en échange de Voilly-sur-Aisne. Nous avons vu que Florent fut soumis à la loi de Beaumont. Anciennement, grand nombre de villages du comté de Chiny allait prendre et recevoir cette loi à Beaumont même, et le livre qui la contenait était intitulé *l'Arche*.

Philippe-le-Bel, partout victorieux, et notamment à la fameuse bataille de Mons-en-Puelle contre les Flamands, força ses ennemis à faire avec lui des traités qui furent avantageux à la monarchie.

En 1304, il fit avec Thomas de Blamont, évêque de Ver- 1304.
dun, un accord par lequel ils convinrent que le Verdunois servirait de barrière à la France de ce côté là, qu'ils se protégeraient et s'aideraient mutuellement de toutes leurs troupes, en cas que l'un ou l'autre fût attaqué sur les frontières de ses domaines.

Louis, fils aîné de Philippe, portait alors le titre de Roi de Navarre et de Comte palatin de Champagne. Des écrivains prétendent que c'est ce Prince qui a fondé la chapelle sous le nom de Saint-Georges dans le donjon du château de Sainte-Ménehould; quelques-uns reportent cette fondation à la comtesse Blanche; d'autres l'attribuent au comte Thibault-le-Grand. Tout porte à croire que cette fondation est due à ce dernier, qui a aussi fondé la chapelle castrale de Passavant. Au surplus on n'a rien de certain sur l'époque de la fondation de la chapelle Saint-Georges. Elle était desservie, en 1307, par un chapelain titulaire ; comme

1307. nous l'apprend un titre à la date de cette année, dans lequel il est question de *monseigneur Jehan, chapelain de la salle l'Y-Roi à Sainte-Ménehould*, à qui l'on donne encore la qualité de *juré*. Et dans un autre acte il est parlé d'un cens dû par l'Hôtel-Dieu à cette chapelle *l'Y-Roi d'ou Chatel*. Elle était la plus ancienne chapelle fondée à Sainte-Ménehould, et à la nomination du Roi.

Les habitants de Chaudefontaine avaient l'usage dans *les bois batis* de la contrée de *Rohais*, dont la moitié, selon le *pariage* de 1206, appartenait au Prieur du lieu, et l'autre moitié au comte de Champagne. Ces habitants s'étaient permis, prétendant en avoir le droit, de couper une grande quantité d'arbres dans les quatre cent huit arpents faisant la partie du prince Louis, comte palatin de Champagne, qui voulut, en punition de ce délit, les priver
1312. de leur usage. Mais, sur l'avis de son *Gruyer*, dont il confirma l'année suivante, 1312, la décision, qui est plutôt un accord qu'un jugement, le Prince leur retira le droit d'usage sur trois cent cinquante arpents de sa moitié, et leur laissa le surplus contenant cinquante-huit arpents en toute propriété, pour en user comme bon leur semblerait, en se conformant aux ordonnances sur cette matière; et ils conservèrent leur droit d'usage sur la moitié du Prieur. Telle est l'origine de la propriété de cette portion *des bois batis* appartenant aujourd'hui à la commune de Chaudefontaine.

Le même Prince, toujours en sa qualité de comte de Champagne, ratifia, au mois de juillet de la même année, une transaction faite entre la ville de Sainte-Ménehould et l'abbaye de Moiremont, pour déterminer les limites de leurs bois. L'acte d'abornement en fut dressé le 4 septembre suivant.

Digitized by Google

On se rappelle que par suite des démêlés entre Philippe-le-Bel et Thibault, comte de Bar, au sujet de l'abbaye de Beaulieu, le comte Henri, son fils, s'était soumis à payer aux religieux une somme de vingt mille livres tournois. Comme elle ne fut pas payée, les religieux réclamèrent auprès d'Édouard, successeur de Henri et petit-fils de Thibault. Par suite de cette réclamation, Édouard et les religieux conclurent, au mois de novembre 1312, un traité par lequel d'abord, au moyen de trois mille livres tournois, ceux-ci lui remirent les lettres du Roi qui leur adjugeait sur Henri les vingt mille livres en question. Puis ils firent un échange par lequel les religieux cédèrent à Édouard ce qui leur appartenait à Vaubecourt, Rambercourt, Gilvecourt, Avocourt, et cinquante arpents de bois à Arcefays. Le Comte donna en contre échange ce qu'il avait en propriété à Èvre, Fleury, Lavoye, Bettancourt, Riocourt, Prez-Somme-Aisne, Senart, Charmontois, Foucaucourt, le ban de Triaucourt, *l'avouerie* du même lieu, Éclaires, Brizeaux et Brabant. Philippe-le-Bel aussitôt confirma le traité.

Il fut le premier de nos Rois qui déclara que les gentilshommes de Champagne travaillant aux verreries ne dérogeaient point à la noblesse. A cette époque, il n'y avait pas encore de fours à verre dans le canton de la vallée de Biesme. On verra par la suite que quelques-uns des successeurs de ce monarque donnèrent aussi des lettres-patentes pour confirmer ce privilége, qui s'étendit à d'autres provinces, particulièrement à celle du Clermontois.

Louis, connu d'abord sous le titre de comte de Champagne et ensuite sous celui de Louis-le-Hutin, avait succédé à Philippe-le-Bel. Pendant la courte durée de son règne, plusieurs villes, bourgs et villages du royaume furent affran- 1314.

Digitized by Google

chis et reçurent le droit de commune. En effet, les besoins de l'état portèrent ce monarque à faire racheter à prix d'argent par le peuple le droit de servitude qu'il avait sur lui. Les habitants, encore serfs attachés au lieu et à la terre (*glebæ addicti*), étaient forcés de travailler comme des bêtes de somme. Ils ne pouvaient ni sortir de l'endroit où ils étaient nés pour aller demeurer dans un autre, ni se marier ailleurs sans encourir des peines très-sévères. Les enfants qui naissaient de leurs mariages, étaient comme les pères et mères la propriété de leur souverain. C'est par cet échange, honteux pour l'humanité, que Louis accorda des chartes d'affranchissement aux habitants de plusieurs communes de la Champagne; et vendit, comme un privilége, des droits que la nature donne à tous les hommes.

Le duc de Lorraine, le duc de Bar, avaient déjà donné de pareils affranchissements dans leurs états. Leur exemple fut suivi par de simples Seigneurs leurs vassaux et par des Seigneurs champenois. Je pourrais citer quelques-unes de ces chartes d'affranchissement octroyées, à cette époque, dans presque tous les pays d'Argonne, même par des monastères. Lorsqu'elles n'étaient point données à prix d'argent, elles contenaient toujours, au profit du Seigneur, des droits onéreux et souvent bien serviles encore. Voilà l'origine de tous ces droits seigneuriaux si différents, si singuliers dans la plupart des villages de l'Argonne; de ces droits qui ont engendré tant de procès, de ces droits humiliants qui ont suscité tant de haine, et qui, heureusement, sont enfin aujourd'hui entièrement abolis.

Des relations s'établirent bientôt entre les communes nounouvellement affranchies et la ville de Sainte-Ménehould. L'esprit de commerce s'y introduisit et se répandit ainsi dans les environs, en cimentant d'heureuses alliances entre des

Digitized by Google

peuples qui auparavant ne s'étaient connus que pour s'entre-détruire. Des étrangers vinrent former des établissements dans la ville, parce que les bourgeois, absolument libres, n'étaient assujettis qu'à des droits ordinaires envers le Roi, surtout depuis que la comtesse Blanche leur avait permis de choisir parmi eux des jurés et des échevins qui réglaient la communauté et administraient la police. On lit les noms de quelques-uns de ces échevins dans des actes très-anciens, tels que les comptes et baux emphythéotiques des biens de l'Hôtel-Dieu et de la fabrique aux années 1300, 1304, 1316 et suivantes.

Louis-le-Hutin, toujours dans le but de se procurer de l'argent, avait permis aux juifs de s'établir moyennant finance dans le royaume. Il en vint se fixer à Sainte-Ménehould; on leur assigna un lieu dans un des quartiers de la ville pour y exercer leur industrie, et la rue où ils habitaient prit le nom de rue des Juifs. Elle était près de l'Hôtel-Dieu; elle a été absolument détruite lors de l'incendie de 1719, mais on la voit tracée sur d'anciennes cartes de la ville et sur des plans dressés antérieurement à cet incendie.

Philippe-le-Long, successeur de Louis-le-Hutin, ayant 1321.
chassé de tous ses états ces Israélites que l'on accusait de toutes sortes de crimes, il s'établit dans cette rue, peu après leur expulsion, une fabrique de draps et d'autres étoffes. La communauté des drapiers et celle des tanneurs sont les deux plus anciennes d'arts et métiers dans la ville.

Depuis long-temps c'était un usage assez général en France d'élever des croix sur les places publiques, au coin des carrefours, le long des grandes routes, surtout à l'embranchement des chemins. Ces croix, suivant le concile de Clermont, tenu en 1095, devaient être regardées comme des asiles sacrés à l'instar des églises; ce qui fut cause qu'autrefois on les multiplia de tous les côtés. En 1335, les

Digitized by Google

1335. tanneurs, les cordonniers et les savetiers, qui ne composaient qu'une même communauté, firent ériger à leurs frais une énorme croix en pierre sur la place de Sainte-Ménehould, devant la maison où se tenaient les plaids (l'auditoire). La bénédiction de ce monument fut une cérémonie religieuse à laquelle toute la ville prit part. Cette croix, qui était très-élevée, et sur laquelle étaient inscrits les noms des échevins d'alors, fut toujours entretenue aux dépens de la communauté des tanneurs.

Vers le commencement de ce siècle, on construisit une nouvelle église paroissiale plus vaste que la première, mais sur le même emplacement; il ne paraît pas que l'on ait fait des réclamations ni formé aucune demande pour la placer ailleurs. Cet édifice, dans son ensemble et dans ses détails, n'a jamais rien présenté qui méritât l'attention des curieux et des amateurs de la belle architecture. Sa construction en pierre est très-matérielle; ce n'est qu'une église fort ordinaire, bâtie sans goût. J'ai entendu parler avec éloge de ses vîtraux en verres de couleur, qui représentaient quelques passages de l'écriture sainte et qui régnaient surtout autour du chœur; on dit qu'il y avait aussi quelques sculptures assez médiocres. L'entier isolement de cette église placée sur un rocher élevé et à son extrémité, son exposition aux injures des temps, lui furent toujours nuisibles, et la précaution de planter à l'entour, comme c'était l'usage, plusieurs ormeaux, qui devinrent avec le temps d'une grosseur et d'une étendue considérable, ne la mit point à l'abri d'inconvénients de toute sorte. Souvent endommagée, elle a été rétablie, puis augmentée d'un parvis. Sa tour grossière et la voûte sur laquelle elle est soutenue ont été plusieurs fois reconstruites. L'on pourrait dire que cette église, telle qu'on la voit aujourd'hui, n'est plus celle qui a été bâtie

Digitized by Google

dans le 14me siècle ; mais elle ne sera jamais remarquable malgré les dépenses que l'on a déjà faites pour l'embellir.

C'est aussi dans le même siècle que l'on reconstruisit l'église de La Neuville-au-Pont. Elle a été également plusieurs fois endommagée pendant les guerres. Les restes en sculptures de son ancien portail représentent des guirlandes de pampres et de raisins ; ce qui annonce qu'à cette époque ce village était déjà un vignoble considérable.

Quoique l'église de Sainte-Ménehould fut spécialement consacrée sous le nom de Notre-Dame, on y avait disposé à droite et près du chœur une chapelle particulière dédiée à la sainte Vierge. Sur son pavé on voyait d'énormes tombes dont les inscriptions avaient une date très-ancienne. Une seconde chapelle à gauche du chœur fut dédiée à saint Nicolas.

Le nombre des corps et communautés d'arts et métiers, qui s'étaient dès-lors formés dans la ville, avait donné lieu à l'établissement de différentes confréries religieuses ; on regarde celle de Saint-Nicolas comme la plus ancienne. Les confrères, qui s'étaient placés dans cette chapelle, *désirant y établir un chapelain pour dire tous les jours une messe haute et à notes*, *au point du jour*, *afin que les ouvriers et autres bonnes gens puissent y assister*, la dotèrent de 1336.
quelques biens fonds et obtinrent de Philippe de Valois, au mois de janvier 1336, un amortissement de seize livres de rente sur ces biens. Le roi Jean accorda un nouvel amortissement d'une pareille rente sur une augmentation de dotation. Et enfin, le 13 juillet 1367, Charles V, dit le Sage, adressa à son bailli de Vitry des lettres-patentes portant confirmation de ce que les deux Rois, ses prédécesseurs, avaient fait en faveur des confrères de Saint-Nicolas. Ces lettres contenaient aussi un pouvoir à ce bailli de régler, avec le

Digitized by Google

procureur du Roi de Sainte-Ménehould, tout ce qui était nécessaire pour consolider l'établissement de la confrérie. Ce Roi lui fit don d'une pièce de pré dans l'intention d'améliorer les revenus du chapelain. Comme les religieux de Moiremont avaient toujours une grande influence sur le spirituel dans la ville, l'abbé de ce monastère se réserva la nomination à cette chapelle; elle fut, comme on le verra, supprimée pour être réunie à la cure de la Grange-aux-Bois lors de son érection.

Vers le même temps, la confrérie, connue sous le nom de Notre-Dame-des-Vignerons ou de Barencel, s'établit dans la chapelle de la sainte Vierge. Son origine, son accroissement, la manière singulière dont elle était administrée, les moyens que l'on employa en différentes circonstances pour la détruire, lui donnent un intérêt particulier.

Les vignes du territoire de Sainte-Ménehould avaient, pendant plusieurs années, produit des vendanges assez abondantes. Des vignerons, qui étaient dans l'habitude de s'assembler chez l'un d'eux les fêtes et dimanches, pour célébrer leur joie, arrêtèrent dans un de leurs banquets de former une confrérie sous la dénomination de *frères de Saint-Vincent*, et de s'établir, avec la permission du curé, dans la chapelle de la Vierge.

D'autres vignerons furent successivement admis à cette société naissante. Deux frères, Jean et Barthélemi Barencel, se firent recevoir. Favorisés de la fortune, ils tinrent à honneur d'être les premiers bienfaiteurs de la confrérie, et la dotèrent de quelques verges de vignes, de prés, et d'une maison pour y tenir les assemblées; aussi sont-ils regardés comme les vrais fondateurs de cette confrérie.

Des bourgeois, des gentilshommes même, sans être confrères, mais par dévotion à la sainte Vierge, firent leurs

Digitized by Google

offrandes, les uns en argent, les autres en petites propriétés. Un grand nombre d'obits, de messes, de services anniversaires furent successivement fondés, de manière que les frères de Saint-Vincent, autant par leur économie que par les dons qu'on leur fit, se virent bientôt en état d'acquérir des terrains pour y faire cultiver la vigne ; ils achetèrent aussi d'autres propriétés foncières, ensorte qu'insensiblement la chapelle des vignerons devint une des plus riches de l'église paroissiale. (K)

Il paraît qu'ils avaient coutume, dans le principe de leur association, de procurer de l'ouvrage aux pauvres qui travaillaient à la culture de la vigne, de les encourager, de récompenser les plus habiles et de les admettre quelquefois parmi eux dans leurs fêtes.

Les vignerons, qui n'eurent pendant long-temps pour réglement que de simples usages, se composèrent des espèces de statuts. Certains articles se ressentent un peu de la grossièreté des temps et de la bonhomie des rédacteurs. Dans ces statuts, et surtout dans les arrêtés de la confrérie, il est souvent question de boire et de se bien divertir. On n'aura pas de peine à croire que ces articles ne furent pas les moins bien observés par les joyeux confrères. (L)

Suivant ces statuts, il y avait trois gouverneurs, appelés aussi maîtres de chapelle, dont un était renouvelé chaque année et nommé à la pluralité des voix par les vignerons et choisi parmi eux ; il prêtait serment, devant le curé, de s'acquitter fidèlement de ses fonctions.

Le jour de la réception d'un nouveau confrère était ordinairement fixé à une fête solennelle et où l'on *faisait la frippe* ; pour me servir d'une de leurs expressions. Le récipiendaire devait être propriétaire de vignes ; et, une fois admis, il s'obligeait à payer trois sols six deniers

Digitized by Google

chaque année. Le jour de son admission, il buvait d'un trait le vin versé dans une coupe, cadeau de Barencel; cette formalité n'était pas obligatoire; mais s'il avait *lampé* la rasade au désir de ses confrères, il était, avec de grands applaudissements, proclamé digne d'entrer dans la confrérie. J'ai vu cette tasse; elle m'a paru d'une assez bonne capacité; autour était gravée, en caractères gothiques, cette inscription : *Baillé par Jehan Barencel et Jeanne sa femme.* Celle-ci, comme son mari, a été bienfaitrice de la confrérie, que l'on nommait le plus ordinairement confrérie de Barencel. Lorsque les vignerons s'assemblaient pour se régaler, ce qui arrivait souvent, ils avaient coutume de dire qu'ils allaient faire la Saint-Vincent, *faire la Barencel.* C'était le mot d'ordre toujours très-fidèlement retenu par tous les initiés.

Par la suite, des gens en place, de riches particuliers, moins par dévotion que dans le but de se divertir avec les revenus de la chapelle, ou pour primer parmi les confrères, se firent initier aux mystères de Barencel.

Aucune personne du sexe ne devait être admise dans la chapelle pendant le service divin. Les maîtres y avaient leur banc dans le sanctuaire. Chaque confrère, par rang d'ancienneté, se plaçait dans une stalle disposée à cet effet. L'office se faisait avec dignité.

A certaines grandes fêtes, tous les confrères y assistaient un cierge à la main et accompagnés de leurs torches. Ces deux torches, d'un bois léger, mais d'un pied et demi de tour et de vingt de hauteur, étaient, aux deux tiers, recouvertes de cire de différentes couleurs, entourées de petites bougies de distance en distance et représentant des serpettes de vignerons, des raisins et des pampres, emblêmes de la confrérie. On les dressait allumées devant la Vierge

Digitized by Google

pendant le *Magnificat*. Les confrères, précédés de leurs torches, ouvraient la marche dans les processions publiques, à la Fête-Dieu, à l'Assomption, à la Saint-Roch. Les quatre plus anciens accompagnaient, avec un flambeau, la châsse contenant les reliques de la Vierge, dont la confrérie restait dépositaire.

L'autel de la Vierge, richement décoré, avait ses ornements et la chapelle son bedeau. Lors du décès d'un confrère, les funérailles se faisaient avec pompe. (M)

Les vignerons ne négligeaient rien pour parer et embellir leur chapelle, dont une partie des murs étaient à leur charge, ainsi que l'entretien d'un portail de l'église, au-dessus duquel était l'image de la Vierge. Les voûtes de la chapelle étaient peintes à fresque, et ces peintures étaient estimées par la beauté de l'exécution; mais aujourd'hui, qu'elles ont été plusieurs fois retouchées et que la voûte a beaucoup souffert, elles sont dégradées et ne méritent plus l'attention des curieux.

C'est dans la chapelle des vignerons qu'a été inhumé Jean Barencel, leur ancien maître et bienfaiteur. Sa tombe se voit encore à côté de celle d'Audemar. (N)

Si les confrères, dans leurs cérémonies religieuses, mettaient beaucoup de décence et de circonspection, il n'en n'était pas de même dans leurs assemblées particulières et leurs repas de confrérie.

Les jours de fêtes solennelles, à peine sortis de l'office, ils se rendaient dans un lieu convenu. Là ils passaient une partie de la nuit à manger et à boire souvent outre mesure. Ces désordres furent cause que les gens honnêtes se retirèrent de la confrérie, ensorte que les vignerons, n'ayant personne pour leur imposer et les maintenir, se livrèrent bientôt à tous les excès de la table. Ils les portèrent à un tel

Digitized by Google

point, qu'un jour qu'ils avaient fait *ripaille*, ils se disputèrent et se battirent avec tant d'acharnement, qu'il fallut leur envoyer des cavaliers de la maréchaussée pour les séparer. (O)

Cette conduite scandaleuse, et un peu de jalousie de quelques ecclésiastiques qui ne voyaient pas volontiers entre les mains des vignerons une riche chapelle, dont les revenus étaient d'ailleurs aussi grossièrement dépensés, leur suscitèrent beaucoup d'ennemis; tous se réunirent pour demander la suppression de la confrérie.

Dans l'exécution de l'édit de février 1776, relatif à la suppression des confréries, des corps et communautés d'arts et métiers, le subdélégué de l'intendant de Champagne à Sainte-Ménehould, comprit celle de Notre-Dame-des-Vignerons, en s'appuyant de la mauvaise administration et de l'inutilité de cette confrérie, de l'avantage qu'il y aurait à réunir ses biens à la fabrique pour augmenter les honoraires des prêtres habitués de la paroisse, qui ne jouissaient que d'une rétribution insuffisante.

Les vignerons présentèrent un mémoire dans lequel ils démontrèrent que leur confrérie, telle qu'elle se trouvait composée, n'était point dans les termes de l'édit, et ne formait ni un corps ni une communauté d'arts et métiers; qu'ils n'étaient que de simples vignerons réunis, et que leur association, d'une espèce toute particulière, ne pouvait être assimilée aux confréries comprises dans les dispositions de la nouvelle loi.

Ils comparèrent leur confrérie de Notre-Dame à celle de Saint-Michel des chevaliers de l'arquebuse, faisant observer qu'ils n'émanaient pas plus qu'eux d'une corporation d'arts et métiers, que puisqu'on ne touchait pas à la chappelle de ceux-ci, il n'y avait nulle raison de toucher à la leur.

Digitized by Google

Par ce rapprochement et cette adroite comparaison, ils intéressèrent et associèrent en quelque sorte à leur cause les chevaliers de l'arquebuse, qui pouvaient craindre qu'on ne voulût aussi les dépouiller de leurs biens, en leur appliquant les dispositions de l'édit.

Les vignerons sortirent victorieux de cette lutte. Alors les chevaliers de l'arquebuse leur proposèrent de réunir leur chapelle à la leur, assurant que c'était le seul moyen, en confondant leurs intérêts et se rendant solidaires entre eux, de se maintenir dans leurs propriétés et leurs droits, et de se défendre avec plus d'avantage, si l'on voulait encore, sous quelques nouveaux prétextes, s'emparer des biens de l'une ou de l'autre chapelle; ils se portaient fort d'obtenir des lettres-patentes pour opérer et consolider cette réunion.

Les confrères de Saint-Vincent paraissaient d'abord consentir à cet arrangement; mais bientôt ils crurent reconnaître que c'était un piége qui leur était tendu, et s'imaginèrent peut-être avec raison, que s'ils se réunissaient à la compagnie de l'arquebuse, composée de magistrats et de riches propriétaires, tandis qu'ils n'étaient que de simples vignerons, ils ne pourraient plus à l'avenir se gouverner à leur manière; et que l'on finirait par les éliminer successivement en gardant leurs propriétés. En conséquence, ils rejettèrent toute proposition de la part des arquebusiers.

Cette confrérie des vignerons, malgré les différents assauts qu'on lui a livrés, s'est toujours maintenue jusqu'à l'époque où toutes les congrégations, associations et corporations religieuses ont été détruites, et où l'on a vendu leurs biens.

Je ne parlerai point des autres confréries qui se sont formées successivement dans la paroisse, telles que celle des drapiers et sergers sous le nom de la vierge Ménehould;

Digitized by Google

des albalêtriers, sous l'invocation de Saint-Michel; des tailleurs d'habits, sous le nom de Saint-Pierre; des tanneurs, cordonniers, etc., sous le nom de Saint-Crépin, et autres, jusqu'au nombre de quinze, dont quelques-unes avaient des revenus plus ou moins considérables. Certaines d'entre elles étaient tenues, d'après leurs statuts, de dresser des reposoirs le jour de la Fête-Dieu; mais l'établissement et l'administration de ces différentes confréries ne présentent rien, ni de singulier, ni d'intéressant.

Après la fatale journée de Crécy et la prise de Calais, dont le siége est si célèbre par le généreux dévouement et le patriotisme de ses habitants, les Anglais vainqueurs se répandirent dans quelques provinces du royaume et particulièrement dans la Champagne qu'ils ravagèrent. Cepen-
1347. dant leurs courses dévastatrices ne s'étendirent point jusqu'à Sainte-Ménehould; mais un fléau, non moins cruel que la guerre, la peste, enleva un tiers de sa population. L'Hôtel-Dieu de cette ville et les différents asiles élevés dans les environs ne pouvaient suffire pour recevoir les nombreuses victimes de cette maladie désastreuse. En vain les habitants, croyant se soustraire à la contagion, cherchaient des refuges au milieu des bois; le mal les y suivait, et rien ne pouvait les mettre à l'abri d'une mort qu'ils portaient déjà dans leur sein. Des personnes de l'un et de l'autre sexe, réunis sous le titre de frères convers, se dévouèrent pour soigner les malheureux pestiférés. Celles que la fortune favorisait donnèrent une partie de leurs propriétés pour venir au secours de leurs concitoyens. De là tous ces biens ruraux connus encore aujourd'hui dans nos cantons sous le nom de *Ferme de la converserie*, de *Prés des convers*, etc. Ils furent par la suite réunis à l'Hôtel-Dieu, ou convertis en bénéfices religieux.

Digitized by Google

Si la guerre et la peste qui désolaient presque tout le royaume avaient réveillé la piété, ces deux fléaux firent naitre aussi la secte fanatique des flagellants qui couraient les villes et les campagnes, se frappant les épaules à coup de fouet publiquement, pour effacer, disaient-ils, les péchés du monde. Il en vint une troupe au bourg de Montfaucon-en-Argonne; déjà ils avaient fait annoncer leur passage à Sainte-Ménehould pour s'avancer ensuite en Champagne, lorsqu'il arriva un ordre du gouvernement de leur faire défense d'entrer en France. L'histoire nous apprend que bientôt la folie de ces vagabonds dégénéra en brigandage.

Une des plus anciennes chapelles fondées en l'église paroissiale de Sainte-Ménehould, après celles dont nous venons de parler, est dédiée sous le nom de *Notre-Dame-des-Champenois*. On ignore l'année de sa fondation, mais l'on sait qu'elle fut dotée, au milieu du 14me siècle, par un nommé *Champenois*, originaire de Passavant, tant pour lui que pour sa famille. Elle était à la nomination de l'abbé de Moiremont.

Une autre chapelle, sous l'invocation de Sainte-Barbe, 1351.
fut fondée en 1351, par Thierry Frétel, le même à qui Philippe-le-Bel et Jeanne de Navarre son épouse avaient fait un acte d'abandon du coteau des vignes de la *Côte-le-Roi*. L'abbé de Moiremont en avait aussi la collation. A l'imitation de son père, Jean Frétel, panetier de Charles V, fonda plus tard une chapelle en l'honneur de sainte Madeleine. Elle était à la nomination de l'évêque diocésain.

Une fondation semblable fut faite l'année suivante, par 1352.
Colars de Saulx et Agnès sa femme, qui la consacrèrent à Dieu et à la sainte Vierge. Colars de Saulx, étant décédé trois ans après, fut inhumé dans la chapelle qu'il avait

Digitized by Google

fondée ; son épouse y fit élever un tombeau dans la même forme que celui d'Audemar, mais plus riche et plus grand. Cette chapelle était connue sous la dénomination de *chapelle de fer*, parce qu'elle était fermée par une très-belle grille en fer, qui depuis a été enlevée pour construire sur son emplacement des bancs au profit de la fabrique. Elle se trouvait située près de la porte latérale de l'église, du côté du portail de la Vierge. Voici l'inscription que j'ai vue gravée sur une feuille de marbre appliquée contre le mur au-dessus du tombeau :

« Noble homme et puissant Mre Colars de Saulx, jadis » seigneur de Cernon et d'Épense, chevalier ; et noble dame » Agnès, dame desdits lieux de Cernon et d'Épense, fon- » dèrent cette chapelle en l'honneur de Dieu et de notre » dame vierge Marie, en l'an de grâce de notre Seigneur » 1352.

» Et gist cy-devant ledit Mre Colars qui trépassa de cette
1355. » vie le 2e jour du mois d'octembre, l'an de grâce de notre » Seigneur 1355. »

Le fondateur, qui était garde des sceaux de la prévôté royale de cette ville en 1345, laissa un fils qui fut bailli de Vitry, et vint plusieurs fois tenir ses assises à Sainte-Ménehould. Celui-ci maria son fils à la fille de Raoul d'Argier, chevalier ; mais il paraît que l'on avait négligé de remplir quelques formalités, ou de payer certains droits dus en pareil cas au Roi comme seigneur suzerain, car nous voyons dans des lettres-patentes du 13 juin 1359, que le roi Jean fit remise à Colars de Saulx (*Colardo e Salcibus*), son bailli de Vitry, *de l'amende qu'il avait pu encourir à cause de ce.* Elles ne s'expliquent point sur la véritable cause de cette amende.

Agnès, veuve de Colars de Saulx, augmenta deux ans

après les revenus de cette chapelle par une nouvelle dotation. (P)

Jeanne de Cassy, veuve de Frétel de Saulx, chevalier, fut bienfaitrice de l'Hôtel-Dieu; par un acte de 1368, *elle s'est dévêtue à son profit d'héritages qui lui appartenaient au village de Valmi.*

Enfin, une cinquième fondation fut faite en 1371 par Gérard Toignel, sergent d'armes du Roi, qui la dédia à saint Jean-Baptiste. Elle était également à la nomination de l'évêque de Châlons.

Ces familles Frétel, de Saulx et Toignel étaient alliées et possédaient des seigneuries dans les environs de Sainte-Ménehould. La famille de Saulx avait une métairie considérable dont les terres tenaient aux faubourgs de la ville et qui portait son nom. Elle habitait une vaste et belle maison dont les dépendances se prolongeaient sur la rivière d'Auve. Nous verrons par la suite que cette maison, dite Hôtel-de-Saulx, fut acquise par la ville, et qu'elle servit à établir un collége et à construire quelques bâtiments pour augmenter ceux de l'Hôtel-Dieu, près duquel était situé cet hôtel.

Alors, Jolande, comtesse de Flandre, veuve de Henri, quatrième du nom Duc de Bar, tutrice de ses deux fils et régente du Barrois, faisait quelquefois sa résidence au château de Clermont-en-Argonne, où elle avait fondé deux chapelles sous l'invocation de Sainte-Anne et de Saint-Oricle : celle-ci a été transférée ensuite au prieuré de Beauchamp, près de Clermont.

Ces fondations annonçaient de la part de cette Princesse des sentiments religieux, qui furent bientôt démentis par des actions atroces. En effet, s'étant brouillée avec Hugues de Bar, évêque de Verdun, parent de ses fils, elle devint

Digitized by Google

son ennemie irréconciliable. Jolande fit des courses sur les terres de l'évêché, ravagea toute la campagne et brûla entièrement le village d'Auzeville. Deux chanoines de Verdun étant venus lui signifier une excommunication, elle les fit noyer dans un endroit profond de la rivière, qui a toujours retenu depuis le nom de *Fosse aux chanoines*.

Pendant que l'église paroissiale s'enrichit de fondations nouvelles, la ville voit accroître ses juridictions. En 1342, sous le règne de Philippe de Valois, un grenier à sel avait été établi à Sainte-Ménehould; et des officiers, dont le nombre fut encore augmenté par la suite, furent nommés pour l'administrer et juger les affaires contentieuses qui pourraient survenir. Ce grenier et cette juridiction royale s'étendant sur la majeure partie du pays d'Argonne, comprenaient deux cent vingt-huit paroisses, parmi lesquelles on comptait les bourgs de Montfaucon, Busancy, Grandpré, Autry, Triaucourt, Charmont, etc. Le grenier était de vente volontaire pour Sainte-Ménehould seulement et la paroisse de Chatrices, mais d'impôt pour toutes les autres. En outre, chaque année, on envoyait de ce grenier trois muids de sel aux villes de Beaumont-en-Argonne et de Villefranche-sur-Meuse, qui ne payaient que la moitié du prix des autres greniers. La première de ces villes jouissait de ce privilége depuis long-temps, la seconde en jouit aussitôt qu'elle fût construite, dans l'année 1545. Le grenier à sel de Sainte-Ménehould était un des plus considérables de la Champagne. En 1697, les cotes montaient à 10,736; et en 1716 on y versa quatre-vingt-un muids neuf septiers deux minots de sel pour l'approvisionnement des paroisses de son arrondissement.

1356. La France venait d'éprouver un grand malheur. Le roi Jean avait été fait prisonnier par les Anglais à la bataille de

Digitized by Google

Poitiers, et conduit à la tour de Londres. Par le traité de Brétigny, le Roi consentit à donner quelques provinces de son royaume à Édouard, roi d'Angleterre, et en outre une forte somme pour sa rançon. Le Pape s'était rendu garant du traité, et tous les pairs de France devaient donner chacun en particulier un écrit signé de leur main et scellé de leur sceau, par lequel ils jureraient de faire exécuter ce traité autant qu'il serait en leur pouvoir. Archambaut de Lautrec, alors évêque de Châlons, en sa qualité de pair ecclésiastique, y consentit. Plusieurs villes, entre autres celle de Châlons, furent obligées d'envoyer deux ôtages en Angleterre. Pour leur entretien, Sainte-Ménehould, en exécution d'une commission du 12 mai 1361, fut taxée à une 1361.
somme de cent cinquante livres tournois.

Après la signature de la paix on licencia les troupes de la France et des autres puissances voisines qui avaient pris part à la guerre. Un grand nombre de militaires de ces nations se rassemblèrent, se choisirent des chefs; et, sous le nom *de compagnies*, parcoururent différentes provinces du royaume, notamment celle de Champagne, en commettant toutes sortes de brigandages; ils pillaient les villages, les bourgs et les villes qui n'étaient pas fermées. Une de ces compagnies, commandée par Pierre de Montcels, se montra pendant quelques jours aux environs de Sainte-Ménehould, où elle commit toutes sortes de violences. Les habitants se disposaient à défendre l'entrée de leur ville, lorsque cette compagnie se porta vers le Barrois. Sur son passage elle ravagea toute la terre de Beaulieu. L'abbaye, à peine rétablie des désastres qu'elle avait éprouvés lors des démêlés de Philippe-le-Bel avec le comte de Bar, fut de nouveau dévastée, et l'église entièrement incendiée.

Nicolas, abbé de Beaulieu, voulant indemniser ses vas-

Digitized by Google

saux, leur donna des bois pour reconstruire leurs maisons, et leur accorda le droit d'affouage et l'usage dans les forêts de l'abbaye.

1372. Comme la ville de Sainte-Ménehould, ainsi que nous l'avons dit, était construite sur un sol marécageux, ses rues fort étroites devenaient très-bourbeuses dans les temps de pluies. On crut pouvoir s'adresser au roi Charles V, afin d'obtenir des fonds suffisants pour les paver. Ce monarque généreux et bienfaisant accorda, en 1372, plusieurs arpents de bois qui furent vendus, et du produit de cette vente on pava les principales rues.

La ville se vit bientôt enrichie d'un nouveau don qui lui fut bien précieux. Jehan de Saulx, chevalier, sire de Cernon, né à Sainte-Ménehould, héritier de la piété comme des grands biens de ses ancêtres, voyait avec peine que l'église paroissiale ne possédait pas la moindre relique de Ménehould, tandis que la ville portait le nom de cette Vierge. Au lieu de fonder une chapelle à l'exemple de ces ayeux, il résolut de faire à la ville un présent non moins digne de lui que cher à ses habitants. Dans ce dessein il s'adressa au couvent de Saint-Urbain, et supplia les religieux de lui accorder quelque portion du corps de Ménehould qui reposait en une châsse dans leur église. Ces religieux, pour seconder les pieuses intentions de ce chevalier français, s'empressèrent de condescendre à ses prières. En conséquence, le di-
1378. manche, treizième jour de février de l'année 1378, ils lui donnèrent le principal os d'un bras et une côte de la sainte.

Jehan de Saulx, ayant fait couvrir ces reliques d'une feuille d'argent, les porta à Paris, où se trouvait Richard Pique, archévêque de Rheims, qui, après les avoir bénites, les fit honorablement enchâsser en présence du sire de Cernon et de plusieurs autres personnes, le 19 juillet 1379.

Digitized by Google

Ce Seigneur vint le 14 octobre suivant offrir ce trésor aux 1379.
habitants de Sainte-Ménehould, qui le reçurent avec une vive reconnaissance.

La cérémonie de la translation, de la réception et du dépôt de ces reliques, dans l'église paroissiale, fut aussi dévotement que religieusement célébrée. Elle se fit par des ecclésiastiques constitués en dignité qu'Archambaut de Lautrec avait délégués, savoir : Gui, abbé de Saint-Urbain qui avait donné les reliques; Jehan, abbé de Saint-Menge, vicaire-général du diocèse; Jehan de Langre, official de l'évêché; et en présence d'autres personnages considérables, ecclésiastiques et laïcs.

Nicolas Fauvel, curé titulaire; Colins la Bossette et Perins de Daucourt, marguilliers de la paroisse; Aubry Dudins, Thomas Huraut, Warins Wiart et Gobelin Lemercier, tous quatre échevins de la ville, reçurent, au nom du clergé et de tous les paroissiens, ce dépôt sacré. Ils s'engagèrent par serment, tant pour eux que pour ceux qui leur succéderaient, de célébrer avec solennité la fête de la Sainte tous les ans à pareille époque, 14 octobre, jour que l'on avait cru devoir choisir pour la réception comme correspondant à celui de la mort de Ménehould. Les échevins promirent encore, suivant le désir qu'en avait manifesté Jehan de Saulx, de faire recommander aux prières des bonnes gens, chaque dimanche de l'année à la grand'messe, lui, Jehanne de Vouziers son épouse, ses enfants, ses frères et sœurs, ses ancêtres et ses successeurs.

De leur côté, en vertu des pouvoirs de l'évêque, les ecclésiastiques, pour l'honneur de la Sainte et la solennité de sa fête, accordèrent aux fidèles plusieurs priviléges et immunités, tels que pardons et indulgences perpétuelles.

Enfin on dressa de cette translation un ample procès-

Digitized by Google

verbal sur une feuille de parchemin que Jean de Saulx scella du sceau de ses armes, qui furent aussi gravées sur le reliquaire, avec une inscription qui rappelle la date de la donation faite par ce gentilhomme.

En reconnaissance de ce que l'abbé et les religieux de Saint-Urbain avaient bien voulu donner ces reliques, les habitants de Sainte-Ménehould prirent un arrêté par lequel ils s'engagèrent pour l'avenir à fêter et traiter en leur hôtel-de-ville les religieux de cette abbaye, toutes les fois que quelques-uns d'eux passeraient à Sainte-Ménehould, tant on y était heureux de ce don; mais il ne paraît pas que l'on ait eu beaucoup d'occasions d'exécuter cet arrêt.

Tous les ans, depuis cette époque, la fête de la vierge Ménehould est célébrée solennellement dans la ville le 14 octobre; et ses reliques, jadis déposées dans une châsse en bois très-bien sculptée, sont exposées pendant l'octave dans une chapelle où l'on a toujours vu un grand nombre d'habitants de la campagne accourir pour offrir à cette Vierge leurs vœux et leurs prières.

Postérieurement à la donation d'un bras et d'une côte du corps de Ménehould, l'abbaye de Saint-Urbain fit présent à la ville d'un fuseau dont la Sainte s'était servie, et ce nouveau don, joint à celui du seigneur de Cernon, fut renfermé dans le même reliquaire, qui laissait apercevoir sous verre ces objets de la vénération du peuple.

Chaque année, le jour de l'Assomption, la châsse de Ménehould, ainsi que celle qui renfermait des reliques de la sainte Vierge, ancienne et première patronne de la ville, étaient n'aguère encore promenées processionnellement dans les principales rues et portées en station dans chaque église particulière. Le clergé, les ordres religieux, les principales autorités, les confréries, et particulièrement celle

Digitized by Google

des drapiers et sergers, à laquelle était confiée la châsse de la vierge Ménehould, assistaient à cette cérémonie. Elle se renouvelait le lendemain, fête de saint Roch, en mémoire d'une maladie pestilentielle qui désola autrefois le pays, et dont on assure qu'il fut délivré par l'intercession de sainte Ménehould et de saint Roch, que l'on sait être le patron des pestiférés. Toutes les fois que les habitants ont été frappés de quelques fléaux, la piété les a toujours portés à exposer ces reliques et à les promener par la ville. C'est une de ces cérémonies religieuses que l'on voyait représentée sur un immense tableau suspendu au mur de la chapelle où se fait l'exposition du bras de sainte Ménehould et dans laquelle on vient de placer sa statue.

En 1793, des mains sacriléges brisèrent toutes ces reliques. Cependant quelques personnes pieuses en recueillirent des débris que l'on expose aux regards et à la vénération du public, pendant l'octave de la fête de cette seconde patronne de la ville. (Q)

Digitized by Google

NOTES DU LIVRE SECOND.

(A. *page* 98) La comtesse Blanche de Champagne ne créa point de maire ou mayeur (*major*) à Sainte-Ménehould, comme elle fit pour les villages d'alentour. Elle n'institua que des échevins et des jurés; mais il y avait un prévôt et un gouverneur du Château.

(B. 98.) On lit dans les réglements de police pour La Neuville-au-Pont un article assez singulier pour être rapporté, et qui fait connaître quel genre de punition on infligeait alors pour la répression des injures; le voici :

« La femme qui sera convaincue, par le témoignage de deux per-» sonnes, d'avoir dit des injures à une autre femme, payera cinq sols » au Seigneur, six deniers au maire et autant à celle qui aura été inju-» riée, et si elle ne veut pas payer cette somme, elle portera, le » dimanche à la procession, des pierres dans son tablier : *Et si num-» mos solvere noluerit, lapides portabit ad processionem die dominicâ » in camisiâ.* »

(C. 99.) Les chanoines de l'église métropolitaine de Rheims et les religieux de Saint-Remi de cette ville, possédaient une grande quantité de bois et de terres dans les environs de Sainte-Ménehould, comme on le verra dans la suite de cette histoire.

(D. 100.) « Le *pariage*, dit M. de Ferrières, était une espèce de société » entre le Roi ou quelque grand Seigneur et un petit Seigneur, pour » avoir, le plus petit, la protection du plus grand. Les ecclésiastiques » autrefois eurent souvent recours à cette association pour avoir la » protection des Princes puissants. »

Le chapitre de Montfaucon-en-Argonne fit aussi, par ces mêmes motifs, un pariage avec le roi Philippe-le-Long, au mois de novembre 1319.

Digitized by Google

(E. 100.) Cette rue a été divisée en deux, auxquelles on a donné les dénominations *de la petite et de la grande Auge.* C'est dans celle-ci qu'était le troisième four.

Ces rues étaient ainsi nommées, parce que lors de leur formation on fit placer en travers, sur chacune d'elles, une auge en forme de pont pour l'écoulement des eaux hors de l'enceinte de la ville. Depuis, par corruption, on a dit et écrit *Auche*; comme à Rheims la rue des Anges s'est appelée la rue des *Anches.*

Les eaux provenant de la rue de la *petite Auge* passaient de l'extrémité de cette rue dans celle appelée *Aubri-Millet*; et, delà, traversant celle des Capucins, elles passaient par une espèce d'aqueduc sous une maison et sous le rempart pour se rendre dans la rivière. On a changé depuis quelques années la direction de ces eaux, qui coulent maintenant dans une ruelle jusqu'à la rivière. Cette rue tirait son nom d'un bourgeois appelé Aubri-Millet, dont on avait acheté la maison, la cour et le jardin pour construire le couvent des religieuses ; voilà pourquoi on l'a appelée long temps la *rue des Religieuses.* Mais en renouvelant les écriteaux portant le nom des rues, et en voulant rendre à celle-ci son nom primitif, on aura probablement mal lu la dénomination d'Aubri-Millet, et l'on a écrit *rue du Bremilaid*, nom qu'elle porte actuellement, et c'est ainsi que les anciens noms se corrompent et se perdent.

Les eaux provenant de la rue de la grande Auge passaient dans celle nommée *Branslard.* Elles coulaient aussi par un long aqueduc, en place duquel on a ouvert une ruelle jusque sous le rempart. Ces changements ont été pratiqués surtout pour faciliter le passage vers la rivière en cas d'incendie.

La ruelle qui conduit de la rue de la petite Auge à la côte du château n'a jamais eu de nom. L'autre ruelle qui monte de la rue de la grande Auge à celle de la Motte se nomme *rue du Puits.*

Presque attenant à la rue Branslard, aujourd'hui rue *du Rempart*, il y avait jadis un jeu de paume, ce qui est assez rare dans une petite ville. Il avait été construit pour l'amusement des officiers, lorsque Sainte-Ménehould, ville de guerre, recevait en garnison des troupes assez nombreuses. Depuis, ce jeu de paume n'étant plus fréquenté, est tombé en ruines. Il n'y a pas long-temps qu'on en voyait encore les traces et les murs peints en noir, donnant sur la rue des Capucins. L'endroit où il était situé, et qui renferme maintenant quelques

Digitized by Google

chétives habitations, se nomme le *Tripot*, nom ancien des jeux de paume.

(F. 105.) Le village de Valmi est situé à deux lieues au couchant de Sainte-Ménehould. La grande route de cette ville à Châlons y passait autrefois. Le peuple appelle ce village *Walmaye*, nom qui se rapproche de l'ancien nom latin *Walesmei*, que nous lisons dans quelques chartes. Des personnes prétendent que ce nom *Walesmei*, dérive de *Vallis media*, qui signifie *Vallée moyenne*, *Vallée médiocre*, *demi-Vallée* ou *mi-Vallée*.

(G. 107.) M. Farry, ancien premier commis aux bureaux de la guerre et riche rentier retiré à Sainte-Ménehould, avait projeté de faire venir à ses frais, jusque sur la place de l'Hôtel-de-Ville, l'eau de la fontaine de la *Liarde*, réputée la meilleure; mais ce projet n'eut malheureusement aucune suite.

(H. 122.) Un curé de campagne, ayant été prié par celui de Verrières de venir prêcher la fête de Saint-Didier, eut le désagrément, après avoir décrit la vie du Saint, et l'avoir fait voyager dans plusieurs provinces, de manquer de mémoire au milieu de son discours; il fallut descendre de chaire. Un des principaux habitants du village, invité avec d'autres à souper chez le curé, fut assez imprudent, à la fin du repas, pour railler le prédicateur, en lui reprochant d'avoir perdu et laissé leur patron dans on ne sait quel pays. Celui-ci, pour se venger de la raillerie, répondit qu'il valait encore mieux avoir égaré le Saint que de l'avoir noyé, ce qui occasiona une explication assez vive. Mais le curé, craignant de voir troubler la fête, verse à l'instant un rouge bord à ses convives, et crie, le verre à la main : *levez haut ce brigand là;* on se mit à rire de cette saillie, et chacun imitant le curé, but d'un trait la rasade : voilà un pasteur qui savait réconcilier son monde.

Aujourd'hui les habitants de Verrières ont le bon esprit de ne plus trouver une insulte dans ce cri : *levez-le haut le brigand*; ils sont même les premiers à en plaisanter.

(I. 123.) Un faiseur d'étymologie a prétendu que Triaucourt tirait son nom de trois ruisseaux qui se réunissent à l'entrée de ce bourg, comme qui dirait : *tres aquæ currentes;* ceci est plus spécieux que

Digitized by Google

vrai. Le nom de Triaucourt provient de celui de son fondateur, qui était un ancien prieur ou moine de Beaulieu, appelé *Trialdus*. Nous avons dans plusieurs provinces, et surtout dans la Champagne, la Lorraine, le Barrois et le Clermontois, une infinité de bourgs et de villages qui ne sont point situés sur des ruisseaux, et dont, cependant, les noms commencent ou se terminent par la syllabe *court*. Ce mot *court* vient du latin *cors*, *curtis* ou *curia*, qui signifie cour, palais, maison royale, château, ou simplement métairie, habitation. Ainsi, du mot *curtis*, *cors* ou *curia*, ajouté à celui de *Trialdus*, provient l'étymologie de Triaucourt, que l'on écrivait autrefois Triauldcourt, *Trialdi-curia*. Nous pouvons citer plusieurs étymologies semblables de différents villages de nos environs : Courtisol, *Cors* ou *Curia-ansorum;* Courtémont, *Curia e monte*; Gisaucourt, *Giseri-curia*; Rapsécourt, *Rabecœ-curtis*; Daucourt, jadis Daulcourt, *Dolci-curia*; et pour nous rapprocher davantage de Triaucourt, nous citerons Nubécourt, *Nubesi-curia;* Foucaucourt, *Fucaldi-curia*; Autrécourt, *Austresii-curia*. Nous avons dit ailleurs qu'Autrèse ou *Austrasius* était le nom du Seigneur de ce village, et l'on sait qu'il a été le premier bienfaiteur de l'abbaye de Beaulieu. Tous les noms que nous venons de citer se trouvent dans de très-anciennes chartes et dans les pouillés latins des diocèses de Rheims, de Châlons et de Verdun.

(J. 129.) Voici par ordre alphabétique les noms des trente-trois villages qui étaient sujets au guet, garde et corvées de la ville et du château de Sainte-Ménehould : Auve, Berzieux, Braux-Sainte-Cohière, Braux-Saint-Remi, Chaudefontaine, Courtémont, Dampierre-sur-Auve, Daucourt, Dommartin-la-Planchette, Dommartin-sous-Hans, Élise, Felcourt, Florent, Gizaucourt, La Chapelle-sur-Auve, La Croix-en-Champagne, Laval, La Neuville-au-Pont, Maffrécourt, Malmi-en-Dormois, Minaucourt, Moiremont, Saint-Remi-sur-Bussy, Saint-Jean-sur-Tourbe, Saint-Mard-sur-Auve, Somme-Tourbe, Valmi, Verrières, Vienne-la-Ville, Villers-en-Argonne, Virgini, Voilemont, Warge-moulin.

Cette liste est tirée d'un arrêté du conseil de ville du 5 septembre 1634.

Nous avons vu, en 1814, appeler les habitants de ces mêmes villages et de plusieurs autres de l'arrondissement, pour venir travailler tour-à-tour aux retranchements que l'on élévait au-dessus et aux environs de la côte de Biesme et au château de Sainte-Ménehould.

Digitized by Google

(K. 141.) Outre des vignes, des vergers, des rentes, des maisons, notamment celle qu'ils avaient vendue aux dames religieuses, les frères de Saint-Vincent jouissaient du tiers des dîmes en vin sur les vignes de la Côte-le-Roi, et d'environ vingt-huit arpents de prés, tant au territoire de Sainte-Ménehould qu'à celui de Verrières. Ils avaient conservé tous les titres originaux des donations à leur chapelle et des acquisitions qu'ils avaient faites. Leur plus ancien titre d'acquisition était de l'année 1451.

(L. 141.) Sur le plus ancien registre des délibérations des vignerons, nous lisons ces expressions : *faire la frippe*, *faire ripaille*, *tamper*, *boire du vin tanquam ad tavassam.*

Voici un échantillon du style de leurs arrêtés. Ils sont sans date, en écriture presque gothique et en patois du pays; car c'était le langage du plus grand nombre des membres de la confrérie :

» Quant à tous ceux qui aimont le travail... je leur bailleront do terin pour avoir de la vigne... Quant il auront servi les vignerons, le pu habile bari in barique de vin. Quant jarant vu par nous-même ceux qui mettont de la paresse, ceux-là ne recevront point de don : car c'est offencier la nature que de baillit à ces biau godlereau des merisieus à l'abandon.

» Les deux dixaines de vignerons de la liste qui avont fait bonne vendange stannée, j'avant décidé avo eux que pour faire la frippe avo Jehan, on mettri chacun in bari do meilleur, sans qu'on se quittit qui ni a resti pu.

» Jehan et Barthélemi Barencel... ont venu faire *ripaille* chez nous et toute la vignonerie. Ces grandes gens ont bailli une belle coupe d'argent blan, dans laquelle tous les venant *tamperont*, tous les ans venant Saint-Vincent, et y chanterons avo nous à torlorigo la belle rêverie de Barencel :

« Si Dieu voulait à ma prière
» Changer en vin notre rivière,
» Que ce changement serait bon !
» Dedans me jettant à la nage
» Je ferais souvent le plongeon
» Dans un aussi gentil breuvage. »

et tous les ans on boiri *tanquam ad tavassam.*

Digitized by Google

» Barencel, qui se trouve à nos banquets, y déclaré qu'il obtenrait do grand maître de la nouvelle église ine place pour tous les maîtres et compagnons vignerons... et jarrant des bans, et ni arrit point de femme que stella en pierre que j'y mettrant et que j'appellerant la pucelle. »

C'est en conséquence de ce dernier arrêté, au-dessous duquel se trouvent un grand nombre de marques, de croix, de lettres initiales et de signatures, et notamment celle de Barencel, que les vignerons, aussitôt la reconstruction de l'église, ont fait placer dans une niche au-dessus de l'autel, cette statue de la Vierge, dont on admire la beauté et la délicatesse.

On doit juger, par ce que nous venons de rapporter, comment cette confrérie devait être administrée.

(M. 143.) Ce bedeau, autrefois revêtu d'une longue casaque rouge parsemée, comme les torches, de serpettes, de pampres et de raisins, ressemblait à une caricature et excitait le rire de ceux qui le voyaient pour la première fois; on supprima par la suite ce trop singulier personnage.

(N. 143.) Ces peintures ont été entièrement détruites lors des réparations faites depuis peu à cette chapelle, et les boiseries dont on a couvert ses murs ne laissent plus apercevoir les tombes. (*Note des Éditeurs.*)

(O. 144.) Pour donner une idée de quelle sorte de personnes la confrérie était composée, nous raconterons l'anecdote suivante :

Un vieillard, assez riche propriétaire, qui avait été plusieurs fois maître de la chapelle de Notre-Dame-des-Vignerons, et un des coryphées de la confrérie, tomba dangereusement malade. Le sacristain de la chapelle vint le visiter, puis lui administrer les secours spirituels. Cet ecclésiastique fit à son pénitent une petite exhortation pour l'engager, dans ses derniers moments, à se réconcilier avec Dieu. Comme il lui parlait toujours au nom de Dieu, le moribond lui adressa tout-à-coup ces paroles :

« Monsieur le sacristain, vous me parlez du bon Dieu, cela est très-
» bien, mais je suis étonné que vous ne me disiez rien de la sainte
» Vierge, qui m'a procuré le plaisir de faire de si bons repas, et de
» boire tant de bons coups à son honneur et gloire. »

Digitized by Google

Le sacristain se trouva assez décontenancé par cette réflexion inattendue; et la plupart de ceux qui l'entendirent ne purent, malgré la cérémonie religieuse et la situation du malade, s'empêcher de sourire.

(P. 149.) Dans un compte de la fabrique de l'année 1472, on porte huit sols quatre deniers pour l'obit de la dame Agnès, femme de Colars de Saulx. Ce service se disait alors par cinq prêtres, à chacun desquels on donnait vingt deniers. On payait pareille somme pour celui de Colette Le Thur, femme de Jehan Toignel.

Le titre de cette chapelle, assez riche, fut éteint en 1713 par M. de Noailles, qui occupait alors le siége épiscopal de Châlons. Ce prélat réunit les revenus de ce bénéfice à la cure de Saint-Loup de cette ville. Cette réunion donna lieu à de longues contestations. Les habitants de Sainte-Ménehould, d'après un arrêté de la commune pris en assemblée générale le 18 avril 1718, avaient interjetté appel comme d'abus; mais le parlement confirma la réunion.

(Q. 157.) On peut se reporter à ce que j'ai dit, dans l'introduction, au sujet de l'acte de dépôt des reliques. D'après cet acte et le récit vrai des faits qui lui sont antérieurs, il ne peut plus y avoir le moindre doute que la ville portait le nom de *Sainte-Ménehould* depuis son origine, et non pas seulement à compter du jour de la réception des reliques, qui n'a véritablement été faite que le 14 octobre 1379.

FIN DU SECOND LIVRE.

Digitized by Google

LIVRE III.

La population augmente. — Le château devient un petit village. — La ville est entourée de murailles. — Accroissement du commerce. — Communauté des drapiers et sergers. — Foires. — Halle. — Les Anglais maîtres de Sainte-Ménehould. — Destruction de la forteresse de Passavant. — Jeanne d'Arc. — Les Anglais chassés. — Nouvelles fondations et donations religieuses. — Biens réunis à l'hospice. — Le domaine de Sainte-Ménehould érigé en comté. — Bois des Hauts-Batis. — Coutume de Vitry. — Bailliage de Sainte-Ménehould. — Prévôté. — Origine de la Grange-aux-Bois. — Exemple de longévité. — Destruction du village de Maigneux. — Nouvelles aliénations de biens communaux. — Y a-t-il eu une chambre des monnaies à Sainte-Ménehould? — La ville est menacée d'un siége par Charles-Quint. — François Ier en fait augmenter les fortifications. — Elle devient une place de guerre très-importante. — Villefranche. — Vitry-le-François. — Armoiries de la ville. — Le bois-forêt défriché. — Maîtrise des eaux et forêts. — Perte des archives de la ville et des titres de ses bois. — Verreries à bouteilles. — Les Huguenots. — Aliénation de biens de l'église. — Classes latines. — Le domaine de Sainte-Ménehould donné en douaire à Marie-Stuart. — Incendie de 1578. — Reconstruction de l'Hôtel-Dieu et de son église. — Moulins. — Bourgs et villages de Champagne fortifiés. — Guerres de la ligue. — Duval de Mondreville, gouverneur. — Lamothe, son lieutenant. — Fidélité des habitants. — Le brave Godet de Renneville. — Le partisan Saint-Paul. — Siége de 1590. — Séjour de Henri IV à Sainte-Ménehould.

La ville augmentait tous les jours en population ; mais sa 1380.
position entre deux rochers et dans un marais était un

obstacle à son agrandissement. Les habitants, ne trouvant plus d'emplacements pour bâtir, ne pouvaient étendre leurs propriétés urbaines, trop resserrées par les fossés et les remparts; un des faubourgs s'accrut au point de devenir presque aussi considérable que la ville. Trois foires, dont on avait obtenu depuis peu le privilége, se tenaient en avant de ce faubourg, au-delà du Châtelet, à défaut de local suffisant dans l'intérieur. Les rues tortueuses et étroites ne permettaient que difficilement la circulation des voitures. Les maisons des particuliers, les édifices publics étaient en bois, et presque tous à deux étages. On fut obligé de charger de bâtiments les ponts au centre de la ville; et ces constructions devinrent fatales.

Quant au Château, dont le sommet se couvrait de nouvelles habitations, il formait dès-lors un petit village. C'est là que s'élevaient l'église paroissiale entourée d'un cimetière, la chapelle du prieuré de Saint-Étienne, le donjon et l'hôtel du gouverneur. Les maisons étaient occupées, comme elles le sont encore aujourd'hui, par les ecclésiastiques, les personnes employées au service du culte, et par des manœuvres et artisans. Dans la suite, on y établit des casernes, un arsenal et des magasins pour placer les approvisionnements et les munitions de guerre.

Ce Château, de figure triangulaire et de plus de cent pieds d'élévation, présentait un front de forticatioins redoutable; mais la ville n'était défendue, au midi et au nord, que par des terrasses palissadées, entourées d'un fossé profond sans cesse alimenté par les eaux des deux rivières et des marais; elle était couverte au couchant par le Châtelet, comme le Château la protégeait au levant; mais nous allons voir ses fortifications augmentées par Charles VI.

Ce monarque, en visitant quelques-unes des provinces

Digitized by Google

de son royaume, se rendit à Verdun, où l'évêque, qui 1388.
désirait s'en faire un protecteur et un appui, l'associa pour moitié dans tous les droits temporels de son évêché; mais l'acte d'association fut ensuite annulé, et le Roi reconnut formellement que cet évêché était hors des limites de ses états et dépendait de l'empire. Ainsi, Sainte-Ménehould restait frontière de la France et touchait à l'empire d'Allemagne.

Le Roi, à son retour, passa par Sainte-Ménehould, où il promit aux habitants de faire clore de murs leur ville trop souvent exposée aux incursions des partis ennemis; et comme cette promesse resta quelque temps sans effet, ils renouvelèrent leur demande. Il fut enfin ordonné, d'après une décision du conseil de l'année 1398, que la ville serait entourée de murailles; mais l'entretien en fut mis à sa charge.

Le commerce, soutenu par quelques familles juives rentrées à Sainte-Ménehould, commençait à s'étendre; mais ce ne fut pas sans rencontrer bien des obstacles qu'il parvint à prospérer. Il avait déjà beaucoup souffert pendant les guerres et les troubles de la France sous le règne du roi Jean; une nouvelle circonstance vint nuire encore à sa prospérité naissante.

Charles VI venait, à l'exemple de Philippe-le-Long, de 1394.
bannir à perpétuité les juifs de ses états, avec défense d'y rentrer, sous quelque prétexte que ce soit. Ceux de Sainte-Ménehould se retirèrent à Metz, ville alors impériale et libre. Comme ils emportèrent leurs capitaux avec leur industrie, le commerce de la ville s'en ressentit et en souffrit long-temps.

Parmi les communautés d'arts et métiers celle des drapiers et sergers se trouvait la plus ancienne, la plus nombreuse

Digitized by Google

et la plus importante. Elle était dans l'usage, de temps immémorial, de se gouverner par elle-même, sans statuts et sans aucune autorisation de nos Rois. Elle avait sa juridiction particulière à laquelle étaient soumis les maîtres et les ouvriers, et la moitié des amendes encourues se percevait à son profit.

Lors des assises tenues à Sainte-Ménehould par le bailli de Vitry, au mois de juin 1379, le procureur du roi s'était plaint de ce que les drapiers se réglaient sur de simples usages pour la fabrication et la vente de leurs étoffes, d'où naissaient de grands abus; et de ce que, sans autorisation quelconque, ils s'attribuaient la moitié des amendes souvent prononcées d'une manière arbitraire. En conséquence, il avait conclu à ce qu'ils fussent condamnés à une forte amende envers le Roi, et à ce que leur juridiction leur fût ôtée.

Les maîtres et gardes du métier se pourvurent au conseil du Roi, et obtinrent, le 8 septembre suivant, des lettres-patentes par lesquelles ce monarque, *voulant favoriser la draperie dont la ville de Sainte-Ménehould retirait un grand avantage*, confirma, non seulement les usages des drapiers, mais aussi leur conserva le droit de percevoir, au profit de leur communauté, la moitié des amendes; le Roi se réservant l'autre moitié pour lui ou pour son prévôt de cette ville.

1401. Encouragés par cette concession et jaloux de donner plus de renommée à leurs manufactures, dont ils désiraient perfectionner les produits, les habitants se joignirent quelques années après aux maîtres drapiers, pour solliciter de nouvelles lettres-patentes qui les autorisassent à manufacturer des étoffes semblables à celles des meilleures fabriques du royaume. Elles leur furent accordées le 6 octobre 1401.

Digitized by Google

On compta bientôt jusqu'à quarante maitres drapiers et sergers. Ils employaient un grand nombre de teinturiers, fileurs, tisseurs, apprêteurs, et une infinité d'ouvriers de la ville et de la campagne. Les marchandises réputées pour leur bonne qualité étaient exportées au loin, et les fabricants en tiraient un bénéfice considérable; c'était le premier et le principal commerce; nous verrons par quels évènements ces manufactures cessèrent d'exister.

La communauté des drapiers et sergers s'établit en confrérie sous le nom de la vierge Ménehould; la translation récente des reliques de cette Sainte donna lieu à cette association religieuse, qui obtint le droit exclusif de garder, comme dépositaire, et de porter dans les processions publiques, la châsse renfermant les reliques de leur patronne. Aucune chapelle particulière ne fut érigée en son honneur par la confrérie, qui faisait célébrer ses services et ses offices dans le chœur de l'église paroissiale. On fit, à cette communauté, des legs pieux et des donations en biens fonds; elle fut astreinte, comme celles des tanneurs et des tailleurs d'habits, à faire un reposoir dans une des rues où passait la procession du Saint-Sacrement le jour de la Fête-Dieu; c'était là toutes ses charges, après toutes les fondations acquittées.

Pour la commodité et l'avantage des habitants, et afin de faciliter leur commerce, le gouvernement acheta plusieurs maisons dans le centre de la ville, et sur leur emplacement, il fit construire en bois une halle très-spacieuse. On ordonna 1406.
que les foires et les marchés ne se feraient plus au dehors, et qu'ils seraient à l'avenir tenus sous cette halle qui fut louée, avec certains droits, au profit du domaine. Dès ce moment, l'ancien marché fut abandonné; les habitations adjacentes furent démolies; et la charrue en fit insensi-

Digitized by Google

blement disparaître jusqu'à la moindre trace. Ce lieu a toujours conservé son nom, et l'a donné à une petite contrée que l'on appelle encore le Vieux-Marché, ainsi désignée dans de très-anciens titres de propriétés.

Charles VI, attaqué d'une maladie chronique qui lui laissait à peine quelques moments lucides, était hors d'état de gouverner par lui-même. La discorde se mit bientôt parmi les grands du royaume ; alors les Anglais, profitant de nos divisions, descendirent sur les côtes de nos provinces qu'ils soumirent : et le roi d'Angleterre se fit déclarer roi de France.

La Champagne fut dévastée pendant les dernières années de ce règne malheureux et le commencement de celui de Charles VII. Sainte-Ménehould, placée à l'extrême frontière, ne s'était point encore ressentie des calamités publiques; mais enfin elle tomba, comme plusieurs autres villes de la province, au pouvoir des Anglais. Après avoir ravagé les châteaux et toute la campagne des environs, ils semblaient s'être retirés, lorsque tout-à-coup ils revinrent au nombre de trois mille et se présentèrent aux portes, qu'ils n'eurent pas de peine à se faire ouvrir : la ville était sans troupes, sans armes, sans munitions de guerre, sans rien enfin de ce qui
1423. est nécessaire pour soutenir un siége. Les Anglais y entrèrent presque sans coup férir. (A)

Plus d'un tiers des habitants quitta Sainte-Ménehould pour aller chercher ailleurs un refuge ; mais en ces temps désastreux pour la France, où pouvait-on se flatter de trouver un asile sûr et tranquille? Ils furent bientôt contraints de rentrer dans leurs foyers. De tous côtés, dans la Champagne, la guerre se faisait avec acharnement; des partis nombreux, sous différents chefs, inondaient le pays d'Argonne, s'emparaient des villages, assiégeaient les forte-

Digitized by Google

resses, dont les garnisons se répandaient dans les campagnes et s'attaquaient réciproquement.

Réné, duc de Lorraine et de Bar, ayant appris qu'Eustache de Vernancourt, gentilhomme champenois, faisait des courses dans le Barrois, vint fondre sur la forteresse de Passavant, dont celui-ci était gouverneur, la prit d'assaut, et y plaça une garnison. Le duc de Bourgogne, à quelque-temps de là, ayant fait prisonnier le duc de Lorraine, ne lui accorda la liberté qu'après que celui-ci lui eut remis Clermont-en-Argonne et la forteresse de Passavant, qui fut démolie de fond en comble : « *fut abattue en* 1433, disent 1433.
» les chroniques de Metz, *une noble et belle forteresse*
» *appelée Passavant*, etc. » Elle n'a jamais été reconstruite; à peine en reste-t-il maintenant quelques vestiges.

Au milieu du bouleversement général du royaume, une jeune fille née à Domremi, près Vaucouleurs, non loin de Sainte-Ménehould, aux confins de la Champagne, Jeanne-d'Arc, si connue sous le nom de *Pucelle d'Orléans*, fut le principal instrument destiné à sauver la patrie. Cette héroïne, à la tête de l'armée française, fit des prodiges de valeur et contribua à délivrer la France du joug des Anglais. Ils furent battus, et les choses enfin changèrent de face. Des Princes, des Seigneurs puissants qui tenaient pour les Anglais contre la France, rentrèrent dans leur devoir. Des villes, des provinces entières, encore occupées par l'étranger, se rendirent ou furent conquises par les troupes du Roi. Sainte-
Ménehould fut reprise dans l'année 1435. Nous n'avons 1435.
aucun détail sur cet évènement. Tout ce que l'on sait, c'est que le connétable duc de Richemont, qui en était Seigneur alors du chef de la duchesse de Guyenne, sa femme, y entra après une faible résistance de la part des Anglais. Les habitants, par des réjouissances publiques, témoignèrent

leur satisfaction d'être enfin délivrés de leurs hôtes, et marquèrent toute la joie qu'ils ressentaient d'être rendus à leur légitime souverain.

Cette ville était restée près de douze ans sous la domination anglaise. Pendant ce temps elle fut gouvernée, et la justice administrée au nom de Henri, roi d'Angleterre, se disant roi de France, et, comme tel, sacré et couronné à Paris. Henri de la Tour de Pierrefort, bailli de Vitry, était pour l'Anglais gouverneur de la ville et du château de Sainte-Ménehould. Il fit des courses continuelles dans le pays, et les poussa jusqu'à Rheims, dont il désola les environs par ses brigandages. Comme bailli il avait pour lieutenant Colinet Baillet, Drouart de Molanis était prévôt, Colard Chardet et Aubri Megicier furent successivement les lieutenants de ce prévôt. On trouve ces officiers de judicature nommés dans des sentences rendues par eux à cette époque pour la fabrique et l'Hôtel-Dieu ; nous n'avons aucun monument qui nous ait conservé les noms des échevins.

De nouvelles compagnies, telles que celles que l'on avait déjà vues sous les règnes précédents, se formèrent dans l'Argonne et ravagèrent cette contrée. Elles s'étaient rassemblées au nombre de trois mille hommes aux environs de l'abbaye de Beaulieu. Le duc de Richemont les battit et les dispersa près de Vaubecourt, village sur les confins de la Champagne du côté du Barrois.

1437. Le Duc, après avoir purgé cette partie de l'Argonne des brigands qui l'infestaient, revint à Sainte-Ménehould. C'est dans cette ville que les chanoines de la cathédrale de Verdun lui envoyèrent une députation pour le prier de faire cesser les dégâts que commettaient journellement, sur les terres de l'évêché, les garnisons de Grandpré et de Briquenai. Le connétable leur fit une réponse amicale, et

Digitized by Google

cédant à leur désir, il chassa du château de Grandpré, Jean le Champenois qui y commandait; mais il demanda à ces chanoines une somme de trois cents florins qu'il assurait avoir promise à ce capitaine et à ses compagnons d'armes, pour les déterminer à sortir du château. Les chanoines furent aussi obligés de promettre une forte somme à la garnison de Briquenai, et pour l'acquitter, ils imposèrent une contribution sur tous les sujets de l'évêché.

Ce même duc de Richemont fit don, le 13 mai 1439, à 1439.
Geoffroi Chausson, son maître d'hôtel, de tous les droits et propriétés qui lui appartenaient dans l'ancien fief des Planches, situé près de Sainte-Ménehould.

Après la mort de la duchesse de Guyenne, femme de ce 1441.
connétable, Charles VII donna le domaine de cette ville à la reine son épouse, Marie d'Anjou. Par la suite, pour augmenter d'autant les revenus de ce domaine, on afferma la prévôté.

Les Anglais venaient enfin d'être chassés du territoire français. Charles VII s'occupait du soin de rétablir l'ordre dans les différentes branches de l'administration de son royaume, et surtout en ce qui concernait la justice.

Jehan Toignel de Leffincourt était, depuis le départ des Anglais, lieutenant-général du bailli de Vitry pour Sainte-Ménehould. Il faisait ordinairement sa résidence dans cette dernière ville qu'il affectionnait particulièrement. Comme il fut obligé de s'absenter, Jean de Veroil vint remplir sa place par *interim*. Nous avons de celui-ci, à la date du 13 juin 1457, une sentence rendue au sujet de quelques prés de la fabrique.

Jehan Toignel revint bientôt reprendre ses fonctions. A une éminente piété, il joignait une connaissance profonde du droit. Sa réputation l'avait fait appeler par l'évêque de Verdun pour assister à un jugement entre le

Digitized by Google

chapitre et les habitants de cette ville. Presque aussitôt son retour, il fonda, le 13 septembre 1457, une chapelle sous
1457. l'invocation de Saint-Jean l'évangéliste en l'église paroissiale. Dans le titre de fondation, Toignel déclare que dès long-temps c'était son intention d'ériger cette chapelle, et que depuis dix ans il s'en occupait. Tous les biens devant former la dotation y sont désignés, et il s'y réserve pour lui et ses héritiers le droit de présentation. Il nomme pour premier chapelain la personne de Nicolas Drouet, à charge de résider et de ne pouvoir échanger ou permuter. Toignel mourut peu de temps après; il avait rempli la charge de lieutenant du bailli de Vitry pendant quarante ans; Jean Desforges lui succéda dans cette place.

Claude Toignel d'Épense, petit-fils du fondateur, très-connu sous le nom du docteur Claude d'Épense, ratifia et augmenta encore la dotation de la chapelle par son testament du 2 juillet 1571. C'était la plus richement dotée de toutes celles qui furent fondées dans l'église paroissiale. La nomination à ce bénéfice appartenait en dernier lieu à la famille Lezai-Marnesia, dans laquelle ce droit était tombé par alliance et succession : Pierre Corda, ancien doctrinaire, en a été le dernier titulaire.

Peu d'années après, en 1474, un gentilhomme nommé Desquermes, seigneur d'*Aure* et de Malmi, résidant ordinairement à Sainte-Ménehould, donna à la fabrique des biens fonds considérables situés sur les territoires de Saint-Juvin, Grandpré, Autry, Lançon, Ville-sur-Tourbe, Virgini, Dommartin-sous-Hans, etc., à la charge d'une messe quotidienne qu'il fonda à perpétuité. Cette messe s'appelait communément du nom du fondateur, la messe d'*Aure*, et non pas la messe de l'*aurore*, comme quelques-uns le prétendaient; car la messe du matin était a la charge de la

Digitized by Google

confrérie de Saint-Nicolas, et ensuite de celle de Notre-Dame dite des Vignerons.

D'autres fondations et donations semblables, dont une dédiée à Saint-Roch et à Saint-Antoine, et deux dans l'église de l'Hôtel-Dieu, sous l'invocation de Saint-André et de Sainte-Marguerite, furent faites à la même époque par des gentilshommes et des personnes pieuses. M. de Vialars, évêque de Châlons, rendit, en 1684, une ordonnance qui réunit le domaine de ces chapelles à celui de l'hôpital, dont les propriétés s'augmentaient ainsi tous les jours. Suivant un compte rendu par l'économe en 1490, on trouve l'emploi d'une somme de vingt sols payée à un couvreur *pour avoir mis à point la maladrerie*, appelée le Petit-Ahan, aujourd'hui la Haute-Maison; ce qui prouve la réunion faite alors de cette maladrerie à l'hôpital.

Louis XI ayant marié Anne de France, sa fille, avec le marquis de Pont-à-Mousson, fils du duc de Calabre et de 1465.
Lorraine, lui assigna pour partie de sa dot, par contrat du 1er août 1465, le domaine de Sainte-Ménehould, auquel était réuni le Grenier à sel. Le 5 mars suivant, le marquis pourvut de l'office de contrôleur à ce Grenier à sel Guillaume Lestinet, son barbier et valet de chambre, à la place de Pierre Malet.

Il paraît que cette seigneurie resta très-peu de temps en la possession du marquis de Pont-à-Mousson. Le Roi la retira de ses mains, et la donna, à titre d'engagement, à André de Laval, amiral et maréchal de France. Ce domaine, soit après le décès d'André de Laval, soit après l'expiration du bail d'engagement fait à ce Seigneur, retourna à Louis XI.

Si ce monarque était d'une rigueur inflexible envers 1478.
ceux dont il avait à se plaindre, il était libéral pour

Digitized by Google

ceux qui s'attachaient à sa personne. C'est dans ces sentiments qu'au mois de juillet 1478, il gratifia Antoine, bâtard de Bourgogne, de plusieurs seigneuries, entre autres de celle de Sainte-Ménehould, *nonobstant*, porte la donation, *que lesdites terres fussent de l'ancien domaine royal.* Par cet acte, il érige ces seigneuries en comtés en faveur de ce même bâtard de Bourgogne; et dès-lors Sainte-Ménehould a toujours été qualifiée du titre de *comté.* Antoine ne négligea rien pour faire valoir ce domaine; il rétablit l'ancien droit de garde du Château, dont Hutin de Saulx était alors capitaine, c'est-à-dire gouverneur. Ce droit de garde, qui exigeait antérieurement le service en personne, avait été converti en une redevance pécuniaire, à laquelle étaient assujettis plusieurs villages des environs.

Les habitants de Braux-Sainte-Cohière s'étant refusés à la payer, Antoine les fit traduire devant Nicolas Cuissote, alors lieutenant du bailli de Vitry à Sainte-Ménehould et successeur de Jean Desforges. Il prouva que du temps de Raulin Cochinart, ancien gouverneur de la ville, chaque ménage de Braux payait dix sols pour le droit de guet du Château; en conséquence les habitants furent condamnés à servir ce droit.

Antoine de Bourgogne mourut en 1504. Les habitants lui firent faire *un service magnifique*, disent nos annales. Dans le compte de la fabrique de cette même année se trouve un article de trente-cinq sols pour six livres de cire et quatre torches employées à cette cérémonie. Suivant le compte particulier de la confrérie de Saint-Michel, qui fit dire une messe pour le repos de l'âme de ce Seigneur, le chapelain reçut vingt deniers pour ses honoraires. On est sans doute étonné de la modicité de ces sommes; mais

Digitized by Google

il faut se reporter au temps et connaître la valeur du numéraire et des denrées à cette époque; un contrat de rente, créé en 1407, porte une redevance en blé, estimé trois sols huit deniers le boisseau, mesure d'Èvre, qui devait contenir trente livres pesant.

Au commencement du règne de Louis XII, une difficulté, relative aux bois appelés *les Hauts-Batis*, s'éleva entre Gratien d'Aguerre, alors propriétaire de la seigneurie de Vienne-le-Château, le procureur du roi du bailliage et les habitants de La Neuville-au-Pont, Maffrécourt, Florent et Moiremont. Gratien d'Aguerre de son côté, et le procureur du roi pour sa majesté, prétendaient à la propriété des Hauts-Batis; et les quatre communes réclamaient l'usage dans ces bois et le droit *pour maisonner et se chauffer*.

Thiéry de Lenoncourt, bailli de Vitry, vint à ce sujet 1502.
tenir ses assises à Sainte-Ménehould. Comme dans la contestation s'élevait la question de savoir où devaient être fixées, dans cet endroit des Hauts-Batis, les véritables limites entre le royaume de France et le Clermontois, faisant alors partie de l'empire d'Allemagne, ce bailli, par sentence du 11 août 1502, renvoya les parties en la cour du parlement, où le procès était déjà pendant depuis plusieurs années; et, néanmoins, il ordonna provisoirement que les habitants des quatre communes jouiraient, comme usagers, de ces bois depuis le champ de la *Coinche* jusqu'à la *Fontaine des Marotines*. Il y avait déjà eu un précédent jugement rendu en 1466 au profit de ces villages.

La belle et immense contrée que l'on nomme les Hauts-Batis est située dans la forêt entre Moiremont et Vienne-le-Château. Le procès au sujet de ces bois a commencé en 1350 et s'est perpétué jusqu'à nos jours : exemple unique d'une contestation dont la durée se mesure, non par années,

Digitized by Google

mais par siècles. Il intéressait aussi les communes de Vienne-la-Ville, Saint-Thomas, le bourg de Vienne-le-Château et l'abbaye de Moiremont, à laquelle en dernier lieu avait succédé le gouvernement. Enfin, cette affaire a été jugée définitivement à Paris en 1818; et le contingent dans ces bois en litige a été fixé, pour chacun des réclamants, à proportion des droits qu'ils pouvaient y prétendre.

Nous voyons le même Thiéry de Lenoncourt, adresser, quelques années après, des lettres de convocation aux trois ordres dans l'étendue de la juridiction dont il était bailli; en voici le motif : on avait travaillé à différentes époques à la rédaction de la coutume de Vitry, à laquelle la ville de Sainte-Ménehould était soumise. Déjà, en 1481, Louis XI avait ordonné de tenir une assemblée générale pour y recueillir tous les articles de cette coutume; ce travail, interrompu pendant quelque temps, avait été repris en 1494, puis encore suspendu. Louis XII donna des lettres de commission à Thibault Baillet et Royer Barme, l'un président et l'autre avocat au parlement de Paris, pour se rendre à Vitry et y tenir une nouvelle assemblée à ce sujet.

1509. Parmi les ecclésiastiques et les nobles qui furent convoqués, plusieurs se présentèrent en personne; les autres comparurent par des fondés de procuration. Dans le nombre des nobles qui possédaient des Seigneuries dans le ressort de Sainte-Ménehould et qui assistèrent à l'assemblée, on comptait Jacques de Grandpré, comte de Dampierre-le-Château et baron de Hans; Gratien d'Aguerre, baron de Rumigni et seigneur de Vienne; Réné d'Anglure, baron d'Étoges, seigneur de Givry-en-Argonne; Henri de Pouilly, baron de Cornai, etc.; et dans les gens de robe et praticiens, Jean Hébert, prévôt, et Remi Lhoste, substitut du procureur du roi en la même ville; Jean Robin, lieutenant du bailli

Digitized by Google

de Vitry à Passavant ; Nicolas Oudin, prévôt, et Jean du Chatel, praticien au même lieu.

Les 148 articles que comprend la coutume de Vitry furent lus et discutés publiquement ; on en modifia et rectifia quelques-uns, et ce travail étant enfin terminé, la publication s'en fit le 11 octobre 1509, avec le plus grand appareil, afin de donner à cette coutume toute l'authenticité nécessaire pour qu'elle eut force de loi.

On lit dans le procès-verbal des séances dressé par les deux commissaires du Roi, les noms de trois magistrats de Sainte-Ménehould. Dans le principe, cette ville ne possédait qu'une seule juridiction, qui était une prévôté ; c'est une des plus anciennes de la Champagne ; il est question du prévôt dès l'année 1204. Elle n'était alors que seigneuriale, parce que la ville appartenait aux Comtes de cette province ; mais elle devint prévôté royale lors de la réunion de la Champagne à la couronne. Cette prévôté faisait partie du ressort du bailli de Vitry, sous l'empire de la coutume de cette ville.

Dès la fin du 13me siècle, il y avait un bailli à Vitry. Il avait été créé pour soulager du fardeau des affaires un des grands bailliages du royaume, celui du Vermandois, dont le siége, d'abord placé à Laon, fut transféré à Rheims. Il venait plusieurs fois dans l'année tenir ses assises et juger avec le prévôt les affaires majeures à Sainte-Ménehould. Nous possédons de vieux titres où l'on voit en tête les noms des premiers baillis de Vitry. (B)

Tous les baillis du royaume étaient en même temps guerriers et magistrats. Préférant, pour la plupart, l'épée à la toge, ils se firent autoriser à se choisir des lieutenants généraux et particuliers qu'ils envoyaient à leur place rendre la justice dans les principaux lieux de leur juridic-

tion. Ils avaient le droit d'en nommer plusieurs, et même de les révoquer à volonté. Ce droit ayant dégénéré en abus, Charles VIII, par une ordonnance du mois de juillet 1493, en fixa le nombre à deux; un lieutenant général pour tout le bailliage et un lieutenant pour chaque siége particulier. Mais Louis XII, par une ordonnance du mois de mars 1498, créa en titre d'office les lieutenants des baillis, s'en réserva la nomination, et voulut qu'ils fussent *gradués*. Ainsi, tous les lieutenants généraux et particuliers nommés antérieurement à cette ordonnance, tant pour la prévôté de Sainte-Ménehould que pour celle de Passavant, furent choisis par les baillis de Vitry, et ceux qui ont eté nommés postérieurement sont de nomination royale; mais les lieutenants généraux conservèrent toujours le droit d'y tenir leurs assises, et ils y vinrent plusieurs fois.

On ne sait pas précisément à quelle époque le bailliage de Sainte-Ménehould a été créé et détaché de celui de Vitry. On doute même qu'il y ait eu une création spéciale d'un bailliage royal dans cette ville; toutefois il est impossible d'en administrer aucune preuve et de rapporter un édit de nos Rois à ce sujet. Il est vraisemblable, qu'en outre de la prévôté, un siége royal s'y est formé et a pris insensiblement le nom de bailliage. Au lieutenant particulier en résidence on a joint d'abord quelques conseillers. Les deux premiers offices de conseillers ont été créés par un édit du mois d'octobre 1571. Puis le nombre en a été augmenté, parce que les besoins de l'état le forcèrent de créer de nouvelles charges de judicature avec finance. Ce bailliage comprenait tout le Rethelois, une partie de la Thiérache, le Portien, les villes de Rocroi, de Mézières, etc. Il était plus étendu que celui de Vitry dont il était démembré. On y créa successivement en titre d'office un président, un lieutenant

Digitized by Google

général, un lieutenant particulier. Le tribunal se trouva composé de neuf membres, non compris l'avocat et le procureur du Roi.

Les appels ont été pendant un certain temps dévolus au siége de Vitry. Ils furent depuis portés au présidial de Châlons dans les cas de l'édit de création de ce présidial, et hors ces cas, directement au parlement de Paris.

Les sentences étaient d'abord intitulées : *Par-devant nous, N... lieutenant du bailli de Vitry au siége particulier de Sainte-Ménehould.* Cet énoncé prouve que le siége de Sainte-Ménehould reconnaissait sa dépendance du bailliage de Vitry. En effet, les conseillers allaient y prêter serment ; mais vers le milieu du siècle dernier, ils s'en dispensèrent pour se faire recevoir directement en la Cour à Paris. Le tribunal devint absolument indépendant de celui de Vitry ; et alors les sentences furent intitulées : *Par-devant nous, N... président, lieutenant général ; N... lieutenant particulier ; et NN... tous conseillers* AU BAILLIAGE ROYAL *de Sainte-Ménehould.*

J'ai cru devoir entrer dans ce détail pour faire connaître l'ancien état des choses relativement à l'administration de la justice à Sainte-Ménehould. (C)

Tandis que cette ville, circonscrite par ses murs, ne peut prendre une plus grande extension, une simple hutte donne naissance à un hameau qui deviendra une dépendance importante de cette commune. Il y avait dans la forêt entre Clermont et Sainte-Ménehould, à une petite lieue de cette dernière ville et sur son territoire, une maison et une grange servant à l'exploitation de quelques terrains récemment défrichés. Cet endroit, absolument éloigné de toute autre habitation, fut, dit-on, jadis la retraite d'une bande de voleurs qui détroussaient les passants à la

Digitized by Google

côte de Biesme, située près de là. Cette côte en effet fut souvent redoutable aux voyageurs. Ce passage eut longtemps la réputation d'un véritable coupe-gorge.

1514. En 1514, Claude Toignel, seigneur d'Épense et de Bignipont, alors capitaine gouverneur de Sainte-Ménehould, était, par donation du Roi, propriétaire de la maison et de la grange qu'il avait fait clore de fossés, et qu'il tenait comme fief relevant de sa majesté, à cause de son château de Sainte-Ménehould. Le 14 novembre de cette même année, ce Seigneur vendit cette propriété et ses dépendances, avec cent vingt arpents de terre et huit arpents de prés, à deux laboureurs de Tournant-en-Brie, dont l'un se nommait Gilles Tallier et l'autre Nicolas de Verney.

Cette vente fut faite sous différentes charges et spécialement à condition de venir habiter les lieux et d'y bâtir deux maisons : telle est l'origine de la *Grange-aux-Bois*.

Que ses honnêtes et laborieux habitants ne nous sachent pas mauvais gré de la peinture trop véritable que nous avons faite du berceau de leur patrie ; la honte des crimes commis à la côte de Biesme dans des temps fort reculés, et alors que la Grange-aux-Bois n'existait pas encore comme village, ne peut rejaillir sur les familles qui le composent aujourd'hui ; et si en 1744 deux individus de ce lieu ont été condamnés à mort pour s'être rendus coupables du même brigandage, c'est que malheureusement il se trouve parfois parmi les honnêtes gens quelques hommes capables des plus grands crimes ; mais leurs actions ignominieuses ne retombant que sur eux seuls, n'entachent nullement leurs concitoyens, par lesquels ils sont toujours méprisés et rejettés. Nous verrons dans la suite, et nous ferons connaître avec plaisir comment la Grange-aux-Bois, qui fait partie intégrante de la commune de Sainte-

Méнehould, est devenue une paroisse fort peuplée et de beaucoup d'industrie.

Quoique Sainte-Ménehould fût construite au milieu de marécages, et que par conséquent son emplacement ne parût pas très-favorable à la santé, cependant on y avait toujours vu des personnes de l'un et de l'autre sexe vivre jusqu'à un âge très-avancé, surtout depuis qu'une police régulière, surveillée par le prévôt et les échevins, entretenait dans la ville la plus grande propreté et par suite la salubrité. Dans l'année 1518, un riche bourgeois, de mœurs simples et pures, nommé Jean Thiriet, né à Sainte-Ménehould qu'il habita constamment, mourut âgé de cent huit ans. Cette longévité est un effort de la nature extrêmement rare, même dans les lieux réputés les plus sains. Jean Thiriet fut inhumé avec pompe; et quoique l'église paroissiale, située au sommet du Château, soit d'un difficile accès pour des vieillards, il s'en trouva un bon nombre qui se firent un devoir d'accompagner le convoi funèbre de leur doyen d'âge. Sa tombe fut placée au-devant de l'entrée latérale de l'église, sous le portail de la Vierge. Un de ses amis lui fit une épitaphe en vers latins, qu'on grava sur une pierre incrustée dans le mur au-dessus de la tombe. Elle porte que Thiriet a vécu cent huit ans; qu'il est mort en 1518, sain de corps et d'esprit; qu'il a évité Vénus, Bacchus et les procès; et qu'en vivant de la sorte on pourrait parvenir à l'âge de Nestor. (D) 1518.

Presque tous les villages ainsi que les fermes des environs de Sainte-Ménehould, à quatre et cinq lieues à la ronde, avaient été dévastés ou détruits dans les différentes guerres, sous les règnes qui venaient de précéder celui de François Ier, récemment monté sur le trône. Maigneux et son église avaient entièrement disparu. Ce village, jadis

Digitized by Google

de quelque importance, ne fut point rétabli, sans doute à cause de l'ingratitude du sol qui ne présentait aucun avantage à ceux dont le dessein aurait été d'y revenir. Les anciens habitants fixèrent leur domicile dans les villages voisins, et particulièrement à Valmi, dont la population s'augmenta beaucoup. Son territoire fut réuni pour la majeure partie à ce village; il n'y a plus qu'une simple ferme qui a conservé le nom de Maigneux.

1519. La cense de la Maison-Dieu en Biesme, appartenant à l'Hôpital de Sainte-Ménehould, avait été totalement incendiée; elle fut reconstruite, et le 27 décembre 1519 on la donna à bail emphythéotique de quatre-vingt-dix-neuf ans.

Le règne de François Ier fut aussi orageux que les précédents par les guerres qu'il eut à soutenir, principalement contre Charles-Quint. Déjà l'Empereur avait pénétré dans la Champagne, et la ville de Mouzon était tombée en son pouvoir. On reconstruisit à la hâte et de tous côtés des forteresses pour arrêter la marche de ce conquérant; et l'on entoura de murailles les villes qui jusque là étaient restées ouvertes. Les dépenses excessives, occasionées par cette guerre, déterminèrent le gouvernement à donner à titre d'engagement quelques-uns des domaines et des revenus de la couronne.

Claude d'Épense, dont nous avons parlé, possédait les plus belles propriétés autour de Sainte-Ménehould. Il avait fait défricher un bois assez considérable dont on forma une ferme qui porte encore son nom (le bois d'Épense). Ce riche gentilhomme prit encore, à titre d'engagiste, les seigneuries de Verrières, de Braux-Sainte-Cohière, de Chaudefontaine; les *sauvements* du Viel-Dampierre, de La Neuville-aux-Bois, de Remicourt, de Sivry, et les étangs du Sougniat, de Maître Gérard, etc. A sa mort, François Ier

Digitized by Google

nomma, le 6 septembre 1533, pour le remplacer dans son gouvernement de Sainte-Ménehould, François d'Anglure, qui eut aussi ceux de Mouzon, Stenay, Montmédi et Luxembourg. Dans le même temps, Honorat de Savoie, comte de Tende, tenait par engagement le comté de Sainte-Ménehould. 1533.

Cette ville possédait sur différents points de son territoire, tels qu'aux Aulnis, au Jauvinat, aux Houys, etc., quantité de broussailles, de bosquets, de landes, de pâturages qui étaient d'un très-mince produit; elle cherchait les moyens d'en tirer un parti plus avantageux. Les communes ne pouvant convertir leurs bois en nature de terres labourables, ni aliéner aucunes propriétés communales, sans une autorisation expresse du gouvernement, elle présenta une demande à François Ier qui l'autorisa à mettre ces terrains en culture et même à les vendre, sous la condition d'en employer le prix à l'entretien des fortifications.

Ce monarque se rendant, l'année suivante, dans la province de Luxembourg, passa par Sainte-Ménehould, où il resta plusieurs jours; il y signa, le 20 septembre 1543, une ordonnance concernant la fabrication des monnaies. 1543.

On prétend qu'alors il y avait dans cette ville une chambre des monnaies; mais cette opinion est-elle bien fondée?

Presque tous les historiens qui ont parlé de Sainte-Ménehould, rapportent, d'après Guenois et Leblanc, qu'elle possédait la vingt-deuxième chambre, et que son droit de battre monnaie fut transféré, ainsi que la marque distinctive (la lettre T), à Nantes en Bretagne, lors de la réunion définitive de cette province à la couronne.

Quelles que soient ces autorités, je crois qu'une chambre des monnaies n'a jamais été établie à Sainte-Ménehould, et je ne suis pas le seul qui ait élevé des doutes à ce sujet.

Digitized by Google

On ne peut dire en quel temps cet *établissement* a pris naissance, ni pour quelle raison un de nos Rois aurait placé une chambre des monnaies à l'extrême frontière du royaume, dans une petite ville, place de guerre souvent exposée aux irruptions et aux attaques des ennemis.

La réunion de la Bretagne à la France, époque après laquelle on prétend que cette chambre a été transférée à Nantes, s'est opérée définitivement en 1499. Cette époque n'est point assez reculée pour qu'il ne soit pas resté dans la ville quelques indices ou au moins une tradition concernant cette chambre.

Malgré toutes les recherches que j'ai faites, je n'ai rien trouvé qui donnât le moindre renseignement à ce sujet. Ni la rue où cette chambre était située, ni les noms des officiers qui y présidaient, ne sont nommés ou désignés dans aucun des actes les plus anciens que nous conservons, tandis que malgré les différents désastres que la ville a éprouvés par les siéges et les incendies, nous avons cependant encore dans nos archives plusieurs documents sur d'autres institutions bien plus anciennes et beaucoup moins intéressantes pour la ville.

Des personnes regardent comme une preuve suffisante une épitaphe placée dans la chapelle Saint-Antoine, en 1479, et dans laquelle un sieur Malziège est qualifié de *Monnayer ;* mais n'a-t-on pas vu un ancien officier de la monnaie de Rheims, nommé Boucher, venir il y a quelques années finir ses jours à Sainte-Ménehould, sa ville natale. Si on lui eût fait une épitaphe, et qu'on lui eût donné la qualité d'ancien officier des monnaies, sans spécifier dans quelle ville, pourrait-on en conclure qu'il y avait alors un établissement quelconque des monnaies à Sainte-Ménehould?

Ces mêmes personnes citent à l'appui de leur opinion

Digitized by Google

l'ordonnance datée de Sainte-Ménehould, pour la fabrication des monnaies, et disent que le Roi n'aurait point rendu, dans cette ville, une ordonnance sur cette matière, s'il n'y avait point eu de chambre des monnaies. Mais ce monarque en a signé également une autre sur les monnaies, le 3 juin 1542, à Éclaron, bourg à deux lieues et demie de Saint-Dizier. Dira-t-on qu'il existait aussi une chambre à Éclaron? Nos Rois ont signé des ordonnances, des édits, etc., dans tous les endroits où ils se trouvaient, lorsque ces lois requéraient célérité.

Mais comment donc cette opinion a-t-elle pu s'établir? Je pense qu'il y a eu erreur de nom, et qu'on aura attribué à Sainte-Ménehould une chambre des monnaies qui appartenait à une autre ville.

Quelques historiens, comme nous l'avons déjà dit, ont avancé que le nom primitif de Sainte-Ménehould était celui d'Auxuenne, tiré des noms latins, *Auxuenna, Exona, Axsona*, etc. Je crois avoir prouvé dans l'introduction que ce nom était celui de Vienne-la-Ville. D'autres endroits ont aussi porté ces mêmes noms d'*Auxuenna* et d'*Axsona;* par exemple, la ville de Neuchatel, *Auxuenna*, située à quatre lieues de Rheims, au confluent de l'Aisne et de la Retourne; et le bourg d'Essone, *Exona, Axsona*, dans le Hurepoix, sur la rivière de Juines, à sept lieues de Paris et autant de Fontainebleau. M. de Valois, dans sa notice des Gaules, citée par M. Leblanc, dans son traité historique des monnaies, prétend avec raison qu'*Exsona* et *Axsona* sont Essone. C'est dans cette ville d'Essone qu'autrefois on battait monnaie. Celui qui, en traduisant le mot latin *Axsona*, a cru que c'était l'ancien nom de Sainte-Ménehould, aura, par cette fausse interprétation, attribué à cette dernière ville ce qui en effet appartenait à Essone.

Digitized by Google

Dulaure, dans sa nouvelle description des environs de Paris, dit positivement en parlant d'Essone : *Ce lieu existait déjà sous le règne de Clovis, on y battait monnaie, et les pièces portaient cette légende : Exona* ou *Axsona fisci.* Il est très-certain que l'on ne battait pas monnaie à Sainte-Ménehould sous ce règne, puisque cette ville ne faisait que de naître. Il est très-certain encore que le nom de Sainte-Ménehould ne se trouve pas au nombre de ceux des villes où l'on battait monnaie sous nos Rois de la seconde race; Bar et Verdun s'y trouvent.

Il est donc plus que probable que c'était à Essone, et non pas à Sainte-Ménehould, qu'il y avait une chambre des monnaies, et que c'est d'Essone qu'elle a été transférée à Nantes. Au surplus, je n'entends pas décider la question; on ne me soupçonnera pas sans doute de vouloir enlever à ma patrie, dont j'écris les annales, l'honneur d'avoir possédé autrefois une chambre des monnaies, mais je persiste à penser qu'elle n'a jamais joui d'un pareil établissement.

François Ier, pendant son séjour à Sainte-Ménehould, visita les fortifications de la ville et du Château. Il ne les trouva pas suffisantes; et dès ce moment il conçut le projet de les augmenter.

Il avait assiégé et pris Luxembourg; mais peu après, par la trahison de deux officiers allemands, les troupes de l'empereur Charles-Quint rentrèrent dans cette place. Bientôt on reçut l'avis que l'Empereur se proposait de venir mettre le siége devant Sainte-Ménehould. L'on ne doutait point qu'étant mal fortifiée elle ne tombât au pouvoir de l'ennemi, qui se frayerait ainsi un passage pour pénétrer en Champagne. Le gouverneur, dans le cas où l'armée impériale se présenterait, était décidé à mettre le feu à la ville,

Digitized by Google

et à se retirer dans le Château. Mais on le détourna de ce projet, en lui faisant observer qu'après avoir défendu la ville de tout son pouvoir, s'il se trouvait trop pressé, il serait temps alors de recourir à une pareille extrémité.

Néanmoins, dans la crainte du pillage et de l'incendie, on crut devoir rassembler les titres les plus précieux de la ville, ainsi que de la fabrique et de l'Hôtel-Dieu, pour les placer dans un endroit sûr et éloigné. Château-Thierry fut choisi pour le lieu de ce dépôt; mais cette ville ayant été prise et pillée, lorsqu'on envoya pour retirer ces titres, il fut impossible de les retrouver en totalité; presque tous étaient ou détruits ou dispersés.

Sainte-Ménehould ne fut point assiégée parce que Charles-Quint, voulant éviter les grandes forêts qu'il fallait traverser pour y parvenir, prit sa route d'un autre côté. Il traversa la Lorraine, le Barrois, et vint s'emparer de Saint-Dizier, Vitry, Épernay, Château-Thierry, etc.

Craignant que Sainte-Ménehould n'éprouva le même sort, François Ier, pour la mettre en état de se défendre, décida de réaliser son projet, de la fortifier. En conséquence, il y envoya, sous les ordres de Martin du Bellay, seigneur de Langei, un habile ingénieur nommé Jeronimo Marino, qui s'était distingué au siége de Saint-Dizier. Un grand nombre d'ouvriers furent employés à rétablir les remparts, réparer les forts et construire de nouvelles fortifications. On fit venir de loin les matériaux nécessaires et l'on fouilla les forêts pour en extraire des grès dont plusieurs murs furent entièrement revêtus.

Marino, pour enceindre d'eau la ville, la citadelle et les ouvrages avancés, ouvrit du midi au nord un canal de trente-cinq à quarante pieds de largeur, dans lequel il fit couler une partie des eaux de la rivière d'Aisne. En avant, dans

les marais, un fossé profond longeait ce canal qui n'en était séparé que par les terres que l'on y avait rejetées. Ce sont ces terrains que l'on nomme les Crètes; le droit de pêche, dans ce nouveau lit de la rivière, fut attribué par la suite au gouverneur; dans l'autre partie de l'Aisne, ce droit appartenait à la commune.

Outre les anciennes portes de la ville nommées portes *des Bois*, *des Prés* et *de Florion*, que l'on répara, cet ingénieur en fit élever trois autres pour le Château, qui prirent insensiblement différentes dénominations que le peuple leur donna.

La première de ces trois nouvelles portes, située au pied du rocher au midi, prit le nom de *Royon* d'un vieil infirmier de la maladrerie de Royon, qui vint se loger près de cette porte et y passa le reste de ses jours; la rue prit aussi le nom de Royon. Cette rue, dans laquelle au-delà de la porte on ne voyait que quelques petites maisons ou baraques, assez éloignées l'une de l'autre, autour des glacis du Château, se nommait auparavant *rue Chanteraine;* elle a conservé ce nom à son extrémité orientale. (E)

La seconde porte du côté de la ville se nommait porte *à-mi-côte*. Elle était garnie d'une grille ou herse de fer que l'on haussait et abaissait à volonté; il fallait passer dessous pour aller à l'église paroissiale.

La troisième, au haut du Château au nord-est, qui n'était antérieurement qu'une simple poterne, fut appelée porte *Canard*, du nom d'un marchand qui, ayant mal fait ses affaires, se vit réduit à s'y mettre portier et y demeura près de trente ans. Elle était flanquée de deux bastions et surmontée d'une tour dominant au loin sur la campagne. On y montait par un chemin étroit et tortueux qui se voit encore aujourd'hui. (F)

Digitized by Google

La *porte des Prés*, fort délabrée, fut reconstruite en entier et un peu rapprochée des murs de la ville. Elle avait servi long-temps de prison. On fit passer les eaux du nouveau canal de l'Aisne sous le pont-levis de cette porte, en avant de laquelle il y avait une demi-lune et d'autres avancées. Elle servait d'issue pour aller dans les marais ou prairies de *Planasse* et de la *Commune*. Lorsque la ville n'existait point encore, ces deux marais, n'en formant qu'un seul, s'étendaient jusqu'au pied du rocher du Château. C'est sur cette partie des marais que la ville s'est élevée. Depuis ils furent coupés au nord-ouest par une chaussée que l'on y pratiqua afin de communiquer facilement avec la campagne et les villages de ce côté. Par la suite on y construisit un second pont pour faciliter l'écoulement des eaux, dans les temps d'inondations, surtout de celles du fossé *aux Chausses*, creusé peu après, et qui sépare la prairie de Planasse de la contrée des *Bétants*. Il prit le nom de *Pont des trois Maures*, d'une ancienne auberge dont l'enseigne représentait trois Maures; mais cette dénomination a cédé à celle de *Pont des Morts*, mot de la même consonnance : c'est ainsi qu'il s'écrit aujourd'hui dans les actes. On fit aussi un petit pont en bois près de la porte des Prés, sur la rivière d'Aisne, afin de faciliter aux piétons le passage par le rempart d'une rive à l'autre, et de ce quartier au quartier Saint-Pierre. Ce pont fut appelé d'abord *Pont-d'Aval*, ensuite Pont-Laval. Les glaces, pendant l'hiver de 1753, le brisèrent, et il n'en reste plus aucun vestige; le passage a été fermé par des maisons élevées depuis l'incendie de 1719.

La *Porte des Bois* conduisait au grand chemin dans la forêt, alors très-rapprochée de la ville au nord-est; le pont-levis du fossé de cette porte s'appelait *Pont de la porte*

Digitized by Google

des Bois. L'eau du nouveau canal de l'Aisne refluait de côté dans ce fossé qui s'avançait sous un des bastions du Château, appelé le bastion de *Courte-Oreille*, près duquel on plaça un moulin à vent. L'intervalle entre ce pont et un second en avant sur le canal, nommé *Pont des Bois*, était couvert de jardinages se prolongeant le long des glacis jusque par-delà l'endroit que l'on nomme le *Pré-Bonne-Fille*. (G)

Quant à la *porte Florion*, une tradition rapporte que son nom provient d'un conducteur de travaux, nommé Florion, qui y périt enseveli sous des décombres. On sortait par cette porte, appuyée d'un côté contre le roc du Châtelet, pour aller dans le faubourg du même nom, et pour gagner, au midi, la route qui conduit à Vitry et à Bar, et au couchant, le chemin royal de Châlons, ainsi que l'ancien *chemin de Rethel*, seule voie praticable alors pour se rendre dans le Rethelois, avant que le chemin du *faubourg des Prés* fut ouvert.

Ces portes, presque toutes doubles, avaient des murstrès-épais avec de fortes tours, dont la plus considérable, ronde et élevée, tenait presque à la porte Florion, et se nommait le *Pâté*. La rivière d'Auve baignait le pied de cette vaste tour. Il y avait en avant, entre les deux canaux de l'Auve, une demi-lune, près de laquelle on passait sur deux ponts, l'un appelé le *Pont-d'Arche* et l'autre le *Pont-Matelot*. (H)

Le pont d'Arche était en commun à la charge de la ville de Sainte-Ménehould et du village de Verrières. Les religieux de l'abbaye de Chatrices, par des arrangements particuliers auxquels la ville avait souscrit, se chargeaient de la part attribuée à ce village. Le pont Matelot était à la charge de l'abbaye de la Châlade. A chaque avènement d'un abbé, il s'élevait des contestations lorsqu'il fallait entretenir ou re-

Digitized by Google

construire ce pont; mais elles ont toujours été décidées en faveur de la ville qui était fondée en titre. Depuis la suppression des maisons religieuses, la ville est restée seule obligée aux reconstructions et à l'entretien de ces deux ponts, dont l'état devrait être chargé, puisqu'il est devenu propriétaire des biens de ces couvents.

L'espace extérieur entre le Pâté et la porte de Royon formait une île appelée *l'île d'Arger*. Les eaux qui l'entouraient entraient dans la ville par deux canaux, sous des arches en fer défendues par des tours.

On construisit aussi des écluses, au moyen desquelles il était facile de remplir d'eau les fossés des remparts et même d'inonder les prairies des environs; ce que l'on n'a jamais pu faire sans nuire beaucoup aux maisons de la ville, parce qu'alors son sol n'était point rehaussé comme il l'est aujourd'hui : ces écluses sont détruites depuis long-temps.

L'ingénieur Marino s'appliqua surtout à bien fortifier le rocher du Château; il y fit élever six énormes bastions pour commander les hauteurs voisines. La petite église de l'ancien prieuré de Saint-Étienne fut rasée pour construire à sa place un cavalier qui dominait sur la ville. C'est sur ce même lieu, faisant partie aujourd'hui du cimetière, que l'abbé Buirette a fait depuis très-peu d'années élever à ses frais un Calvaire. Par l'exhaussement des terres, l'église paroissiale, à l'aspect du midi, se trouva enterrée jusqu'aux fenêtres. Cette opération rendit les chapelles humides et malsaines; cet inconvénient existe toujours.

Le bâtiment que l'on nommait la Grange-Royale, servant d'arsenal et de magasin, fut considérablement augmenté. On y établit des cassemates et l'on fit creuser des souterrains sous le Château du côté de la ville. C'était là que l'on plaçait certains approvisionnements de siége; quelques-uns de ces

Digitized by Google

souterrains servent maintenant de caves à des particuliers.

Un sous-ingénieur, nommé Mundos, dirigeait l'excavation de larges fossés autour des bastions et des courtines du Château; les murs ou escarpes de ces fossés étaient surmontés de petites tours ; ces fossés, aujourd'hui comblés et plantés de vignes, ont retenu le nom de *Fossés-Mundos*.

On voit que l'ingénieur Marino ne négligea rien de tout ce que son art pouvait lui suggérer pour mettre Sainte-Ménehould en état de soutenir un long siége; et que, par les travaux dont nous venons de parler, il parvint à faire de cette ville une place extrêmement forte. Les fortifications furent encore augmentées sous les règnes suivants, principalement en ce qui concernait le *Châtelet;* ensorte que Sainte-Ménehould, avec son château et ses forts, mérita d'être citée au nombre des principales villes de guerre du royaume que Cassini, géographe de Louis XIII, fit dessiner en 1634 dans un ouvrage qu'il lui dédia. (I)

François I[er] voulut s'assurer par lui-même de l'exécution de ses ordres pour cette restauration importante. Comme Charles-Quint avait, l'année précédente (1544), détruit de fond en comble l'ancienne ville de Vitry-en-Perthois, le Roi avait ordonné qu'elle fût rebâtie dans un endroit plus agréable près de la Marne et voulut qu'elle ajoutât son nom à celui de Vitry. Il se rendit dans cette nouvelle ville; après l'avoir visitée, il vint à Sainte-Ménehould où il resta deux
1546. jours. Les habitants l'accueillirent avec transport et lui exprimèrent leur amour et leur dévouement. Il fut complimenté par François Hocart, échevin, et on lui disposa un appartement dans la maison de Jean Raulet, lieutenant des prévôts de la ville.

Pendant son séjour il examina les travaux des fortifications qui n'étaient point encore achevées et il en approuva le

Digitized by Google

plan. Dans le cours de son inspection, il s'aperçut que la halle et l'auditoire étaient mal entretenus et qu'ils tombaient pour ainsi dire en ruine. Ces édifices appartenaient au gouvernement; il ordonna qu'ils fussent promptement rétablis. En quittant Sainte-Ménehould, le Roi se dirigea vers Villefranche et d'autres villes frontières dont il avait fait également relever les fortifications.

Les échevins firent placer dans la salle d'audience un grand tableau représentant François Ier avec les armes de France, écartelées de celles de Bretagne. Ils firent aussi sculpter les armes de la ville au-dessus des portes récemment construites, et sur celle des Prés.

On ne sait point si les armoiries de la ville de Sainte-Ménehould lui ont été accordées par nos Rois, ou si c'est elle-même qui se les est données. Les uns prétendent qu'elles remontent au temps des Croisades; d'autres présument que la ville n'a pris ces armoiries que bien postérieurement, ou lorsque toutes les communautés civiles et religieuses ont été autorisées à en prendre. Quoi qu'il en soit, ces armoiries, très-distinguées mais un peu confuses, ont été simplifiées et réglées sur la fin du règne de Louis XIV, par d'Hosier, juge-général d'armes de France, en vertu d'ordonnance du 24 septembre 1700. Elles sont d'azur à un portail de ville, crénelé d'argent, maçonné de sable, sommé d'une tour aussi d'argent et flanquée de deux autres crénelées de même, couverte en dôme d'or, le tout maçonné de sable; chacune des trois tours sommées d'un aigle essorant d'argent; le portail ouvert de sable, garni de sa coulisse d'argent et défendu d'un lion naissant d'or, langué et armé de gueules, tenant de la patte droite une épée d'argent.

Les premières armoiries avaient en outre pour chiffres trois croissants d'argent entrelassés et placés au haut des

Digitized by Google

deux côtés de l'écu ; et au-dessous était le cri de guerre, *nul ne s'y frotte.* On trouve encore sur quelques titres des empreintes de ces anciennes armoiries avec les croissants et la devise, emblême d'une place forte.

1551. Henri II, successeur de François I[er], et Charles II, duc de Lorraine, nommèrent en 1551 des députés qui s'assemblèrent à Sainte-Ménehould pour y tenir des conférences dans le but de fixer les limites respectives des états de ces souverains. Le procès-verbal de ces conférences n'a point été imprimé, mais dans la bibliothèque du chancelier Séguier il y en avait un manuscrit in-folio qui a été déposé depuis à la bibliothèque royale à Paris.

Le Roi venait de donner à Bastien de Neuchatel, écuyer gentilhomme de sa chambre et seigneur de Cernay-en-Dormois, un bois broussailles contenant 440 arpents appelé le *Bois-Forêt*, situé sur le territoire de Sainte-Ménehould et limitrophe de Verrières, Daucourt, Élise et Arger. Le terrain devait être essarté et converti en terres labourables. On fit constater préalablement quels étaient les chemins royaux et autres, ou sentiers, qu'il fallait conserver ; où ces chemins devaient passer et conduire ; quelle largeur ils devaient avoir pour l'utilité publique ; et l'on appela à cette opération les communes voisines qui pouvaient prétendre à des droits d'usage et pâturage dans le Bois-Forêt. Le procès-verbal dressé à ce sujet est devenu un titre précieux pour connaître les chemins vicinaux de cette contrée du territoire. Les échevins de Sainte-Ménehould réclamèrent la jouissance et la possession d'une partie de ce terrain à proximité de la ville, où les habitants avaient coutume de temps immémorial de tirer du gravier et des pierres, tant pour leur usage particulier que pour l'entretien des murs et des fortifications. Dix arpents furent laissés pour cet

Digitized by Google

usage ; c'est ce qu'on appelle *le Champ-du-Romarin* , dont une partie a été vendue par la commune il y a peu d'années.

Depuis le défrichement du Bois-Forêt, dont le terrain avait été divisé et vendu successivement, des bourgeois y formèrent différentes métairies, telles que la *Cense-Bruley*, du nom de celui qui l'a fait bâtir ; la *Camuterie*, construite par un nommé Camus; le *Pavillon*, qui était la maison de campagne du gouverneur de la ville, etc.

Henri II faisait la guerre à Charles-Quint ; il rassembla son armée à Vitry, entra en Lorraine et s'empara rapidement de Metz, Toul et Verdun. Le gouverneur du château de Clermont, intimidé et dupe d'une ruse de guerre, se rendit à discrétion. On travailla à fortifier ce point, pour se mettre de plus en plus en état de résister et d'arrêter la marche de l'Empereur, qui se vantait de ne pas quitter les armes qu'il ne fût arrivé à Paris. Déjà Marie d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas pour Charles-Quint son frère, ravageait les frontières de la Champagne. Elle pilla et brûla Beaumont-en-Argonne, Grandpré, Bolandre, Saint-Juvin, Cernai, l'abbaye de Chéhéri; s'empara de Montfaucon, et s'approcha d'une demi-journée de Sainte-Ménehould, alors sans garnison, mais dont les habitants, bien déterminés à se défendre, se disposaient à soutenir le siége.

Les réparations des portes, des tours et des murailles 1552.
étaient à la charge de la ville; le Roi voulant que les fortifications fussent toujours tenues en bon état, et désirant aussi récompenser les habitants du zèle qu'ils montraient, leur accorda, le 18 août 1552, trois sols parisis sur chaque minot de sel du grenier de la ville pendant neuf ans. Peu après il les exempta aussi de deux sols pour livre sur les tailles.

Sainte-Ménehould eut beaucoup à souffrir de la disette occasionnée par le passage fréquent des troupes et par l'enlè-

Digitized by Google

vement des vivres du pays pour l'approvisionnement de la ville de Metz, devant laquelle Charles-Quint vint mettre le siége. Cette place ayant été défendue avec autant de constance que de bravoure par François de Guise et plusieurs chevaliers français que l'amour de la gloire y avait attirés, l'Empereur fut contraint à lever le siége.

1554. Par un édit du mois de mars 1554, commun à tous les siéges royaux, on créa à Sainte-Ménehould un lieutenant criminel de robe courte.

Cette même année, François Toignel, seigneur d'Épense, donna, à titre d'assensement, à Jean Boucher et Blaise Chatelain, notaires à Sainte-Ménehould, le fief de la Grangette-aux-Bois, situé sur le territoire de la ville. Ce fief contenait une grande étendue de terrain dont partie en friche et le surplus en haies et buissons. Peu de temps après on y bâtit une métairie.

C'est également dans cette année que le Roi établit à Sainte-Ménehould une maîtrise particulière des eaux et forêts. Dès l'année 1300, il y avait dans cette ville des officiers préposés pour l'administration des bois. On appelait ces officiers sergents du Roi, et leurs chefs maîtres sergents. Leurs nominations étaient attribuées au grand maître des eaux et forêts de France, qui leur donnait de simples commissions. La maîtrise que l'on créa à Sainte-Ménehould fut composée d'un maître particulier, d'un lieutenant, d'un maître sergent garde-marteau, d'un procureur du Roi et d'un grêffier. La juridiction s'étendait depuis Rocroi jusque dans le Perthois; et il y avait à Vitry un lieutenant du maître particulier de Sainte-Ménehould. En 1702, cette maîtrise fut démembrée pour en établir une à Vitry; on en fixa les limites; et dès-lors les officiers forestiers de Sainte-Ménehould cessèrent de connaître de l'administration des

Digitized by Google

bois et des affaires contentieuses dans cette nouvelle maitrise. Celle de Sainte-Ménehould se trouvait encore considérable à cause de l'étendue de bois qu'elle renfermait.

Cet état de choses a depuis éprouvé bien des changements. Les juridictions des maitrises des eaux et forêts ont été supprimées en 1790, et l'on établit à leur place, d'abord des administrateurs, ensuite on créa des inspecteurs et des sous-inspecteurs forestiers. Le chef-lieu de l'inspection a été tantôt à Sainte-Ménehould, tantôt à Vitry. Ces agents se joignent au ministère public du tribunal pour soutenir l'accusation en matières forestières.

Les échevins, on ne sait pour quelle raison, confièrent les titres de propriété des bois communaux, en 1560, à Pierre Caron, secrétaire du grand-maître des eaux et forêts de Champagne, qui devint maitre particulier des eaux et forêts de Crécy en Brie; il ne paraît pas qu'il se soit jamais mis en devoir d'obtempérer aux réclamations réitérées qui lui furent faites de rendre ces titres de propriétés, qui, depuis ce temps, n'existent plus dans les archives municipales.

La grande quantité de bois que produisait l'Argonne y favorisa l'établissement de verreries à bouteilles. Dès l'année 1518, il y en avait deux sur les frontières de la Champagne; l'une à Chatrices, l'autre au Bois-Japin, près Triaucourt. Des gentilshommes les faisaient valoir et y travaillaient eux-mêmes. En 1555, quelques-uns d'eux cons- 1555.
truisirent à *Courup*, au-dessous de l'abbaye de Beaulieu, près du ruisseau de Biesme, une nouvelle verrerie. Delamare, abbé de Beaulieu, dont Courup dépendait, facilita cet établissement en donnant à long bail à ces verriers un vaste terrain, alors de peu de rapport, couvert de broussailles et qu'ils défrichèrent.

La proximité de la forêt, la facilité d'y trouver ce qui

était nécessaire à leur usine, leur succès dans la fabrication des bouteilles donnèrent de l'émulation à ces gentilshommes. Leurs familles s'étant multipliées, ils conçurent le dessein de construire, avec la permission des seigneurs du Clermontois, d'autres verreries pour y établir leurs enfants. De là tous ces fours à plusieurs ouvreaux dans la contrée de Biesme ; de là un genre d'industrie qui sert à la consommation des bois, vivifie et enrichit ce canton de l'Argonne ; de là un commerce considérable qui fournit chaque année des milliers de bouteilles aux vignobles de Champagne et de Bourgogne, ainsi qu'une infinité de cloches pour les jardins, et de verres à vîtres que l'on transporte jusqu'au-delà de Paris.

Cependant la guerre continuait toujours dans le royaume, mais le théâtre en était reporté loin de Sainte-Ménehould, et cette ville jouissait enfin de quelque tranquillité, lorsque, pendant la courte durée du règne de François II, l'on vit éclore les semences des guerres de religion dans la France. Les erreurs de Calvin s'étaient propagées depuis longtemps ; plusieurs souverains d'Allemagne les avaient adoptées. Il est inoui combien elles causèrent de troubles dans le royaume, dont les habitants, partagés en deux factions, s'acharnèrent près d'un demi-siècle les uns contre les autres. Les sectaires de Calvin, que l'on appelait dès-lors protestants et *huguenots*, faisaient la guerre pour soutenir leur parti. Ils ravagèrent les plus belles provinces de France : nous allons voir celle de Champagne en proie à toutes leurs fureurs. (J)

1562. Le 25 août 1562, Antoine de Croy, prince de Portien, un des généraux du parti calviniste, se présenta devant Sainte-Ménehould pour en faire le siége avec quatre mille hommes d'infanterie et huit cents de cavalerie. Bussi d'Amboise, lieutenant du Roi de la province de Champagne,

Digitized by Google

dont le duc de Nevers était alors gouverneur, avait jeté dans la place quelques troupes commandées par le capitaine Lescouardin. Le prince de Portien commença l'attaque par deux endroits opposés. Il livra plusieurs assauts; le dernier fut fait du côté de la porte des Bois, où cinq cents hommes couverts de chemises pour se reconnaître, après avoir passé la rivière, montèrent à l'escalade à la pointe du jour. Ils étaient suivis de pareil nombre de cavaliers que l'artillerie du Château maintint à distance, en leur tuant plusieurs hommes. L'attaque dura jusqu'à neuf heures du matin; la garnison, secondée par des bourgeois, se défendit avec la plus grande valeur. Les assiégeants furent repoussés et se retirèrent en laissant leurs morts et leurs échelles dans les fossés. Rebuté par les pertes qu'il avait faites et par le courage des assiégés, le prince abandonna le siége.

On trouve dans l'histoire de France d'autres exemples où les assiégeants se couvrirent de chemises blanches : on a donné à cette sorte d'attaque le nom de camisade.

Le prince de Portien dirigea sa petite armée vers Châlons, dont il ravagea les environs.

La rage des huguenots se tournait principalement contre les ecclésiastiques, les églises et les monastères. Un de leurs partis, après avoir dévasté les villages et les fermes autour de Sainte-Ménehould, ainsi que l'abbaye de Moiremont, se répandit dans la terre de Beaulieu et dans toute cette partie de l'Argonne. Ces huguenots pillent successivement les abbayes de Chatrices et de Montier, brûlent jusqu'aux livres d'église de l'abbaye de Beaulieu, emportent la châsse d'or de saint Rouin, fondateur de ce monastère, dont ils jettent le corps au milieu des bois, et réduisent en cendres le couvent des Cordeliers, que Gilles de Nettancourt, avant

Digitized by Google

son départ pour la Terre-Sainte, en l'année 1300, avait fait construire entre les villages de Vaubecourt et de Triaucourt; ce couvent n'a point été rétabli.

Partout, sur leur passage, ils laissent des traces affreuses de leur barbarie. Dans un ouvrage intitulé : *Cruautés horribles exercées en France par les huguenots contre les catholiques, depuis leur première rebellion contre le Roi, l'an* 1562, on lit ce qui suit : « Au village de » Florent, près Sainte-Ménehould, les compagnies du » capitaine Béthune, ayant pris un prêtre, lui firent souf- » frir beaucoup d'injures et de vilenies. Il fut cruellement » fouetté; puis le chirurgien des compagnies lui coupa les » parties honteuses et le fit ainsi mourir; et ce vilain bour- » reau se vanta que c'était le dix-septième qu'il avait accou- » tré de cette façon. »

Dans les attaques faites par le prince de Portien sur Sainte-Ménehould, des pans de murs étaient tombés; il y avait plusieurs larges brèches, et une partie des fossés étaient comblés. L'entretien des murailles était toujours à la charge de la ville, qui devait aussi acheter des armes, lever des gens de guerre pour sa défense. Afin de fournir à toutes ces dépenses, les échevins, qui avaient suspendu l'exécution de l'autorisation obtenue de Francois Ier, en 1542, de vendre une portion des biens communaux, prirent différents arrêtés pour procéder à ces aliénations. On vendit successivement les usages des Houys, du Jauvinat et autres, dont le prix fut spécialement destiné à construire des retranchements au Vieux-Marché en avant du Châtelet.

L'état manquait d'argent pour soutenir une nouvelle guerre après toutes celles que l'on avait été obligé de faire pendant les règnes précédents. Afin de s'en procurer,

Digitized by Google

Charles IX, en vertu d'une bulle du pape Pie V, et par un 1563.
édit du mois de mai 1563, ordonna l'aliénation des biens des églises dans le royaume jusqu'à concurrence de cent mille *écus sols* de revenu. Il fut réglé, par une répartition particnlière, qu'il en serait vendu pour deux mille écus dans le diocèse de Châlons-sur-Marne.

C'est en conséquence de cette mesure que la terre de Rapsécourt, qui était attachée à l'office de chambrier de l'abbaye de Beaulieu, fut vendue à Pierre Billet, de Châlons, pour la somme de neuf cent soixante-six livres cinq sols; on vendit à la famille Cuissote de Gizaucourt, qui le possède encore aujourd'hui, *le Bois-des-Mares*, appartenant aux religieux de Saint-Remi de Rheims. L'abbaye de Moiremont aliéna plusieurs prés situés à Vienne-la-Ville, près de la ferme d'Essert, qui furent adjugés à Périn, notaire à Châlons; il y eut encore quelques autres aliénations de ce genre et pour la même cause dans le doyenné de Sainte-Ménehould : une clause de l'édit portait que le Roi se retenait la mouvance des seigneuries et fiefs qui pourraient être aliénés.

Jusqu'à cette époque, on avait toujours en France commencé l'année à compter du jour de Pâques, usage sujet à bien des inconvénients, cette fête étant mobile. Charles IX rendit une ordonnance pour qu'à l'avenir l'année commençât au 1er janvier. Dans le conseil du Roi et à la chambre des comptes cette réforme nécessaire du calendrier fut aussitôt adoptée; mais le parlement de Paris, à qui elle ne plaisait pas, ne l'adopta qu'en 1567 : tant l'empire de la coutume prévaut quelquefois sur la raison. Ce n'est également que dans cette année que l'on a compté à Sainte-
Ménehould à partir du 1er janvier, suivant ainsi l'exemple 1567.
du parlement de Paris, qui a été quatre ans sans enregistrer l'ordonnance du Roi.

Digitized by Google

Depuis plusieurs années, il y avait à Sainte-Ménehould des classes latines. Les échevins, pour consolider cet établissement, désiraient lui assigner un revenu fixe, mais la ville, à cause des charges onéreuses et annuelles qu'elle supportait déjà, ne le pouvait pas. Ils adressèrent un mémoire au Roi, qui délégua l'évêque de Châlons en qualité de commissaire, pour régler, de concert avec la commune, ce qu'il convenait de faire à ce sujet. Il fut arrêté que le régent jouirait d'un revenu annuel de cent cinquante livres qui lui serait payé, savoir : soixante livres par la ville, quarante livres par l'abbaye de Chatrices, trente livres par celle de la Chalâde et vingt livres par celle de Moiremont; ces abbayes jouissaient d'une partie des dîmes et de quelques autres droits sur le territoire de Sainte-Ménehould.

Les religieux de la Chalâde se pourvurent au parlement de Paris contre ce réglement. Par arrêt du 31 juillet 1567, il fut confirmé en son entier. Les abbayes, sous différents prétextes, élevèrent plusieurs fois des contestations pour se dispenser du paiement. Celle de la Chalâde fut de nouveau condamnée, par arrêt du 3 mai 1687, à payer la somme de trente livres à Lenfant, alors régent des classes. Le bailliage de Sainte-Ménehould avait rendu antérieurement une sentence contre les religieux de Moiremont, et deux autres contre ceux de Chatrices, en faveur des régents Boyot et Hippolyte Thibault; mais depuis l'arrêt de 1687, le paiement des sommes affectées au régent des classes latines ne souffrit plus de difficulté.

Le domaine de Sainte-Ménehould, dont Honorat de Savoie, comte de Tende, était resté long-temps en possession, avait été donné à Marie Stuart, reine d'Écosse et reine douairière de France, comme veuve de François II. Cette Princesse, qui dans plusieurs titres est qualifiée *Dame de*

Sainte-Ménehould, y nomma à presque toutes les charges et offices, dont les provisions s'expédiaient en son nom. Elle choisit pour gouverneur de la ville et du château, 1570.
à la place d'Esclavole, qui avait succédé à François d'Anglure, Jean-Jacques de Suzanne, baron de Cerny; les provisions signées de cette reine sont du 15 octobre 1570.

Le nouveau gouverneur voulut que les fortifications, à la charge de la ville, fussent mises en bon état, et l'on s'en occupa sans relâche; il fit aussi réparer le donjon du Château.

Jean Petit occupait depuis deux ans, comme successeur de Gilles Petit, son père, la charge de prévôt royal; il crut devoir renouveler ou changer les anciens réglements de police, et les statuts pour différents corps d'arts et métiers. Malgré la guerre civile, qui s'emflammait de toutes parts sous le règne de Henri III, récemment monté sur le trône, le commerce florissait alors dans la ville; tout y prospérait d'une manière sensible, et chaque jour des étrangers venaient augmenter la population en apportant leur industrie. Mais une calamité qu'il était impossible de prévoir détruisit bientôt la majeure partie de ces avantages.

Le 23 septembre 1578 est compté au nombre des jours 1578.
malheureux de Sainte-Ménehould; un incendie y consuma le quartier de Florion et celui de Saint-Pierre, les plus commerçants, les plus peuplés de cette ville, et ruina un grand nombre d'habitants.

Un bourgeois nommé Monthaudon fut cause de ce funeste évènement. C'était un homme adonné au vin; étant dans son état habituel d'ivresse, il mit le feu pendant la nuit à sa maison située vis-à-vis de l'hôpital. En un instant toutes les habitations voisines furent embrasées et communiquèrent le feu aux deux quartiers. La grande rue, les rues adjacentes, l'hôpital, son église, celle de Saint-Pierre

Digitized by Google

au Châtelet, devinrent la proie des flammes. L'incendie était si violent que les deux cloches de l'église Saint-Pierre fondirent; on en retrouva la matière dans la terre surchargée de décombres : on compta deux cent cinquante maisons détruites par ce désastre.

Nos ancêtres ont raconté, et l'on a consigné dans quelques manuscrits, que le feu s'était arrêté par miracle à l'arrivée du Saint-Sacrement, que l'on apporta devant l'hôtellerie qui avait pour enseigne les quatre fils Aimon. Nous ne croyons point manquer à la foi chrétienne en disant que ce miracle nous paraît inventé; car on n'aurait pas oublié d'en faire mention dans les trois procès-verbaux qui furent dressés, le premier, le lendemain de l'incendie, par Gillot, conseiller au parlement de Paris, qui se trouvait ce jour là à Sainte-Ménehould, et avait été témoin de ce qui s'était passé; le second, le 24 janvier suivant, par Saint-Remi, conseiller au bailliage, le procureur du Roi et les échevins; le troisième, ce même jour, par Coissart, trésorier de France, délégué par le Roi pour visiter les lieux et rendre un compte exact de ce triste évènement et des pertes qu'il avait occasionnées. Il est certain que d'un côté la rivière et de l'autre les murailles de la ville servirent de barrière à l'embrasement. Quoi qu'il en soit de ce prétendu miracle, c'est toujours une imprudence d'apporter sur le lieu des incendies le Saint-Sacrement pour les arrêter; cet usage a été défendu par plusieurs grands prélats; et Dom Charles Chardon, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Vanne, composa, lorsqu'il était à l'abbaye de Moiremont, un ouvrage qui traite de cet abus. Le père Victor, capucin du couvent de Sainte-Ménehould, ne l'avait probablement pas lu, puisqu'il renouvela cette cérémonie lors de l'incendie arrivé à Vienne-la-Ville le 25 mars 1747.

Digitized by Google

Il ne parait pas que l'état soit venu d'abord au secours des malheureux incendiés. La France alors était toujours en guerre, et le trésor s'était épuisé pour la soutenir. Dans cette conjecture fâcheuse, les habitants de Sainte-Ménehould obtinrent la permission de couper leurs bois de haute-futaie. On en distribua une partie en nature aux victimes de l'incendie, l'autre fut vendue et le prix leur en fut distribué. Si ce secours, avec le produit de quêtes abondantes ne les indemnisa pas totalement de leurs pertes, du moins il les mit à même de rétablir leurs maisons.

Le moulin d'Amilaville avait été endommagé dans l'incendie, et ce moulin, lorsqu'il était en bon état, ne suffisait point, pendant les guerres, aux besoins des habitants, qui n'osaient se hasarder d'aller faire moudre au dehors.

L'année suivante, deux bourgeois de la ville, Lescarnelot 1579.
de Noyers, et Cochon, grènetier au Grenier à sel, présentèrent au conseil du Roi une requête tendante à obtenir la permission de faire construire à leurs frais, sur la rivière d'Aisne et dans l'intérieur de la ville, un moulin à moudre blé, offrant de le tenir de sa majesté comme relevant de son château de Sainte-Ménehould ; et à la charge de payer au domaine un écu de cens ou rente, ou toute autre somme annuelle convenable.

Hugues Lallemant de Loisy, l'un des trésoriers de France au bureau des finances de Champagne, fut nommé pour faire une information *de commodo et incommodo*. Il reçut, le 13 septembre 1580, en présence de François Hocart, procureur du Roi, les dépositions de dix habitants qui reconnurent unanimement la nécessité de construire un nouveau moulin, en donnèrent les motifs, et indiquèrent, comme l'emplacement le plus propre à l'asseoir, un endroit sur la rivière d'Aisne, au lieu dit *les Arches*, où il y avait des

Digitized by Google

écluses, près des murs de la ville et un peu au-dessous du moulin d'Amilaville.

Lallemant de Loisy, accompagné de Germain Godet de Renneville, lieutenant au bailliage, de Jacques de Villers, lieutenant du gouverneur, et de plusieurs notables, alla visiter les lieux, le moulin d'Amilaville et celui de Gergeau, situé à un demi-quart de lieue sur la rivière d'Auve. On lui fit observer que ces deux moulins, en temps de guerre et en cas de siége, pouvaient être détruits, ou qu'il était facile de détourner les eaux de l'Auve pour les faire couler dans l'Aisne, et de mettre ainsi ces moulins hors d'état de service; qu'en conséquence il était utile et même urgent de construire, dans un endroit sûr, un autre moulin, et que l'endroit que l'on désignait paraissait seul convenir. D'après des raisons aussi décisives, il fût arrêté que le nouveau moulin serait construit au lieu dit les Arches.

Sur le procès-verbal de l'information *de commodo vel incommodo*, il intervient une décision du bureau des finances, confirmée par le conseil d'état, qui fixe les charges attachées à l'autorisation demandée, savoir : que Lescarnelot et Cochon entretiendront à leurs frais et dépens les écluses, qu'ils paieront au Roi la somme de quinze écus sols de cens annuel, à commencer du jour où le moulin tournera, et les lots et ventes quand le cas échoira, etc.

Mais les guerres et d'autres circonstances ayant empêché l'exécution de ce projet, il fallut obtenir de nouvelles autorisations. Enfin, après de longs retards et incidents sur incidents, on put s'occuper de la construction de ce moulin, qui ne fut entièrement achevé qu'en 1589.

L'Hôtel-Dieu et son église furent rebâtis; mais celle de Saint-Pierre ne le fut point; on se contenta d'une petite chapelle que l'on plaça sur le terrain d'un jardin au-delà

Digitized by Google

de la porte des Bois sous le château. La confrérie de Saint-Pierre, c'est-à-dire celle des tailleurs d'habits, en fit les frais; elle fut autorisée à vendre pour cette construction quelques-uns de ces biens-fonds.

Le Roi, sur la demande des habitants, afin de faire refleurir le commerce dans cette ville ruinée par l'incendie, et *la remettre en sa première splendeur*, leur accorda une quatrième foire pour être tenue pendant deux jours, *les mardi et mercredi de devant la fête de la Pentecôte*. Les trois anciennes foires, augmentées d'un jour, demeurèrent fixées, comme elles le sont encore, en février le jour de la chaire de Saint-Pierre, dans le mois d'août à la fête de Saint-Barthélemi, et à la Saint-Martin, le 11 novembre : il n'y a plus que cette dernière qui soit aujourd'hui fréquentée. (K)

La guerre civile désolait toujours quelques provinces de la France; celle de Champagne était inondée de divers partis en armes. Plusieurs bourgs et villages avaient obtenu, pendant les années précédentes, la permission de se clore à leurs frais pour se garantir des invasions. L'autorisation accordée aux habitants du bourg de Triaucourt, dès le mois de décembre 1577, porte « *qu'il leur est permis de fermer le* » *bourg de portes et portaux, de le clore de murailles et* » *fossés, de le fortifier de remparts, boulevarts, bastions,* » *ponts-levis, plattes-formes, tours et tourelles; de s'ar-* » *mer de toutes armes offensives et défensives pour s'en dé-* » *fendre et conserver leur bourg en l'obéissance de sa ma-* » *jesté, qui les met sous sa sauve-garde. Enfin de lever sur* » *eux et sur les taillables de la banlieue la somme de* » *trente mille livres tournois.* » Cependant les habitants de Triaucourt ne firent point un entier usage de cette permission; ils se contentèrent de fortifier le Château.

Le village de Somme-Suippes, dans les mêmes vues, s'é-

Digitized by Google

tait aussi entouré de fortifications ; les fossés et les remparts se voyent encore en partie. (L)

1581. Plusieurs villages dépendants de la prévôté de Sainte-Ménehould se disposaient à élever de pareils retranchements; mais ces travaux devenaient très-dispendieux ; et d'ailleurs toutes ces précautions ne mettaient point ces lieux à l'abri des invasions. En conséquence, Henri III adressa, le 14 juillet 1581, un ordre à Jacques Duval de Mondreville, gouverneur de la ville et du château de Sainte-Ménehould, pour qu'il s'opposât à ce que les bourgs et les villages, qui dans les environs n'étaient point encore fermés, se fortifiassent à l'avenir.

Cependant le feu de la guerre civile avait embrasé tout le royaume ; une ligue formidable s'était formée contre le souverain légitime. Si plusieurs villes de la Champagne, dans ces temps désastreux pour la France, écoutèrent trop facilement les propositions des ligueurs, il y en eut aussi qui surent résister au torrent et ne se laissèrent point entraîner dans le parti de la ligue.

1585. Henri, duc de Guise, surnommé le Balafré, après avoir tenu une assemblée aux environs de Nancy, avec les principaux ligueurs dont il était le chef, en tint une seconde le 2 janvier 1585 à Joinville, où l'on jura d'observer le traité de la ligue. De là il arriva à Sainte-Ménehould le 20 mars, et y resta quelques jours, pendant lesquels il tenta de séduire les habitants et de les gagner par toutes sortes de moyens.

Le gouverneur Mondreville était le partisan de ce Prince; il avait assisté à l'assemblée près de Nancy. Tous deux, après avoir convoqué les habitants les plus notables, cherchèrent à leur persuader qu'il était de l'intérêt de la ville de se ranger du parti des ligueurs; mais sincèrement attachés

Digitized by Google

à leur souverain, ils rejetèrent les propositions du duc de Guise, et demeurèrent inébranlables dans leurs sentiments d'amour et de fidélité. Le Prince, fort mécontent de ce qu'on n'avait pas voulu condescendre à ses désirs, quitta la ville en tenant quelques propos menaçants, et en traitant les bourgeois de *mutins*. Mais est-ce donc être mutins que de savoir, en pareilles circonstances, résister à des propositions séditieuses, pour demeurer fidèles à son Roi.

Le Duc dirigea sa marche du côté de Verdun, dont il se rendit maître au moyen des intelligences qu'il s'était ménagées dans la place.

Un traité de paix signé à Nemours, le 7 juillet, entre le Roi et les chefs de la ligue, suspendit un instant la guerre; mais les conditions du traité ayant déplu aux calvinistes, ils appelèrent à leur secours les princes allemands de leur religion, et les déterminèrent à la soutenir de concert avec eux, et à la défendre contre le Roi qui voulait la détruire.

Les Allemands étant entrés en France, la guerre recommença avec plus d'acharnement que jamais. Dans cette crise, pour obtenir de l'argent et subvenir aux besoins urgents de l'état, Henri III eut recours à plusieurs expédients. On avait déjà créé différentes charges : six offices de sergents royaux pour le bailliage de Sainte-Ménehould vinrent augmenter le nombre de ceux qui existaient. On ordonna aussi la vente de divers biens domaniaux. (M)

La mort tragique de Marie Stuart, décapitée le 28 février 1587. 1587, laissa à Henri III la facilité de vendre quelques parties du domaine de Sainte-Ménehould, dont cette Reine douairière avait conservé la jouissance jusqu'à sa mort. En exécution de l'édit du mois de mars 1587, on aliéna vingt fauchées de prés situés dans la prairie de la commune ;

Pierre Raulet, maître des eaux et forêts à Sainte-Ménehould, s'en rendit adjudicataire le 14 juillet, moyennant quinze cent trente livres; on en avait déjà vendu, le 12 juillet 1580, pour une somme de seize cent six livres dix sols; mais ce prix ayant paru inférieur à la valeur des biens, ils furent par la suite surchargés de nouvelles taxes qui atteignirent même les héritiers ou représentants les premiers acquéreurs.

C'est aussi en exécution du même édit qu'ont été aliénés la moitié du domaine d'Autry, de Montcheutin, de Brieulesur-Meuse, les trois quarts du village de Halle, la totalité des villages de Villers-en-Argonne et de Ripont, le quart du moulin d'Arger, les *sauvements* du village de Moiremont, les terrages et pâturages de Gratreuil, les droits de bourgeoisie de Marq, etc., etc. Le domaine entier de Passavant avait été adjugé à Nettancourt, seigneur de Vaubecourt, dont le fils prit le nom de Nettancourt-Passavant.

La France s'était divisée entre trois partis également formidables. Henri III était à la tête des royalistes ; Henri, roi de Navarre, depuis Henri IV, commandait les protestants ; et Henri, duc de Guise, était le chef des ligueurs : on appelait cette guerre *la guerre des trois Henri.*

Dans ces circonstances critiques, les habitants de Sainte-Ménehould demeurèrent fermement attachés à leur souverain. Duval de Mondreville possédait toujours le gouvernement de cette ville, et l'on a vu quel était pour le duc de Guise le dévouement de ce gouverneur.

Henri III, ayant été forcé par la faction des seize d'a-
1588. bandonner sa capitale, fit annoncer que pour mettre ordre aux affaires et entendre les plaintes de ses sujets, il allait s'occuper de la convocation des états-généraux, et qu'ils auraient lieu à Blois, où l'ouverture en serait faite la

Digitized by Google

3 octobre 1588. Toutes les villes furent invitées à dresser et à envoyer leurs cahiers de doléances. Celle de Sainte-Ménehould s'occupa de rédiger les siens. Mondreville, pour seconder les vues du duc de Guise, ou peut-être d'après les ordres qu'il en avait reçus, employa d'abord toutes les ruses imaginables, puis tous les moyens d'autorité, pour faire insérer dans les cahiers des habitants leur adhésion à la ligue et leur consentement de déclarer le roi de Navarre hérétique, relaps, et incapable de la couronne de France. Ses tentatives furent inutiles; Jean Bechefer, avocat et ancien échevin, qui connaissait les intentions de ses concitoyens, s'éleva fortement, dans une assemblée tenue à cette occasion, contre ce gouverneur, lui représentant avec chaleur combien sa conduite dans la circonstance était répréhensible.

Mondreville, fâché sans doute du refus unanime des habitants de souscrire à ses volontés, quitta Sainte-Ménehould et se rendit à Blois, suivi du duc de Guise, dont il était un des conseils, se reposant du soin de son gouvernement sur Lamothe, son lieutenant, qui était aussi un chaud partisan de la ligue.

Quoique par le traité, qu'on nomme *union des catholiques*, la France jouit, sinon d'une paix sincère, au moins d'une tranquillité apparente; et qu'en conséquence toute espèce d'hostilités fût suspendue, ce gouverneur par *interim* conçut le projet odieux de livrer Sainte-Ménehould aux ligueurs, dont quelques troupes à sa disposition se tenaient postées dans la forteresse de Hans, et venaient roder autour des murs de la ville.

Déjà il était sur le point de le mettre à exécution lorsque Germain Godet de Renneville, lieutenant-général au bailliage, en fut secrètement informé. Ce magistrat résolut

Digitized by Google

dès-lors, au péril de sa vie, de déjouer ce projet. Feignant un jour de dimanche d'aller en robe de palais entendre la messe à l'église paroissiale située au Château, il se fait accompagner, comme par honneur, de quelques officiers subalternes du bailliage et de plusieurs bourgeois armés. Au lieu de diriger ses pas vers la porte de l'église, il prend avec lui sept ou huit hommes de ceux auxquels il s'était confié, place les autres à l'écart, puis se présente à l'hôtel du gouverneur auquel il se fait annoncer. Celui-ci s'imaginant que Renneville venait lui communiquer quelque affaire importante, s'avance pour le recevoir; mais quelle fut sa surprise, lorsque Renneville lui déclare d'un ton assuré qu'il vient l'arrêter par ordre du Roi. *Montrez-moi cet ordre*, lui dit Lamothe. *Le voici*, répond Renneville, en tirant de dessous sa robe un pistolet qu'il lui présente; *il est toujours ordonné à un bon Français*, ajoute-t-il, *de prévenir tout ce qui peut nuire aux intérêts du Roi: je vous arrête.*

A l'instant ceux qui accompagnaient Renneville montrèrent aussi leurs pistolets; on donna le signal aux bourgeois qui se tenaient à l'écart, et on se saisit du gouverneur. A la nouvelle de cette arrestation tous les habitants courent aux armes. Lamothe, sa famille et les soldats que l'on désarme, sont conduits hors des murs. Ils se retirèrent au château de Hans, résidence ordinaire de Mondreville. C'est ainsi que par le dévouement et le courage de Godet de Renneville, Sainte-Ménehould fut sauvée et délivrée d'un traître qui avait projeté de livrer cette place aux ennemis du Roi. (N)

Renneville, craignant avec raison que Lamothe ne vint en force pour reprendre la ville et venger l'affront qu'il avait reçu, prit la précaution, de concert avec les échevins,

Digitized by Google

de tenir les bourgeois sous les armes. Il en plaça aux postes les plus importants, principalement aux portes, avec défense de les ouvrir sans son ordre. Lamothe se présenta en effet le lendemain pour rentrer dans la ville ; mais on refusa de le recevoir, et dès ce moment il ne fit plus aucune tentative ; mais il se répandit en injures et en vaines menaces contre les habitants.

Renneville fit partir deux exprès pour porter au Roi la nouvelle de cet évènement. Les soldats de Lamothe, qui couraient sans cesse la campagne entre Châlons et Sainte-Ménehould, les arrêtèrent. Ils furent conduits à la forteresse de Hans, d'où l'on ne leur rendit la liberté qu'après les avoir maltraités et leur avoir pris tout l'argent dont ils étaient munis pour leur mission.

Un nommé Jourland, homme intelligent et sûr, fut alors dépêché ; au lieu de suivre à la sortie de la ville le chemin ordinaire, il prit sa route comme s'il allait à Vitry, et se rendit ensuite à Blois sans encombre. Jourland arriva précisément la veille du jour de l'assassinat du duc de Guise, et fut pour ainsi dire témoin de cette sanglante catastrophe. Il remit ses dépêches à Henri III, qui fit faire à Renneville une réponse honorable pour ce magistrat, et l'autorisa à se mettre en possession du gouvernement de Sainte-Ménehould, au lieu et place de Mondreville, en attendant qu'il lui en fit expédier les lettres de provisions. Le Roi ne pouvait, dans ces moments difficiles, confier la garde de cette place à un serviteur plus fidèle. Quant à Duval de Mondreville, il avait entièrement perdu sa confiance. (O)

Renneville, dans ses nouvelles fonctions, s'occupa d'abord de mettre Sainte-Ménehould en état de défense ; il fit achever les travaux commencés depuis deux ans pour construire une demi-lune, et d'autres ouvrages extérieurs,

Digitized by Google

en avant du Châtelet, du côté du couchant. En y creusant on trouva des caves, des puits profonds, et d'autres vestiges qui annonçaient qu'autrefois ce lieu avait été habité; c'était effectivement là, en dehors de la ville, que se tenaient les marchés et les foires; il y avait une petite halle, et quelques-unes des maisons qui y étaient construites payaient un droit à l'Hôtel-Dieu.

La mort tragique de Henri de Guise et celle du cardinal son frère, qui éprouva le lendemain le même sort, avaient encore augmenté les fureurs des ligués; un nouveau chef, Mayenne, remplaçait le duc de Guise. Henri III et le roi de Navarre, long-temps divisés, venaient enfin de se rapprocher et de réunir leurs armées pour combattre les rebelles. Deux villes dans toute la Champagne, Sainte-Ménehould et Châlons, restèrent seules fidèles à leur Roi; toutes les autres s'étaient jetées dans le parti de la ligue, suivant ainsi l'exemple de la capitale.

Sur les frontières de la Champagne, dans l'Argonne et le Rethelois, les partis se livraient sans cesse des combats et assiégeaient les villes et les villages fortifiés, qu'ils prenaient et reprenaient alternativement. Les Gentilshommes, les Seigneurs ayant quitté leurs châteaux, s'étaient mis à la tête des troupes; chacun cherchait à se distinguer dans ces guerres intestines; mais parmi les plus redoutables ligueurs qui parurent dans ces contrées, on doit particulièrement citer Antoine de Saint-Paul, connu sous le nom de capitaine Saint-Paul. Par ses talents militaires et la protection du duc de Mayenne, il parvint, de simple soldat, au grade éminent de maréchal de France pour la ligue.

1589. Le capitaine Saint-Paul, après avoir essuyé un échec au village de Saint-Juvin, venait de rassembler et de réformer ses troupes. Instruit que Sainte-Ménehould était sans

garnison, il envoya, le 9 mars 1589, au nom des Princes ligués, sommer les habitants de lui en ouvrir les portes. Sur leur refus, il leur fit proposer la neutralité, qu'ils n'acceptèrent pas davantage. Ce partisan, qui n'était point en mesure d'entreprendre un siége, irrité de ce qu'on repoussait toutes ses propositions, se mit à ravager tous les environs de la ville.

Au moment qu'on le croyait déjà bien loin, il surprit pendant une nuit plusieurs compagnies, ainsi que les chevau-légers commandés par Thomassin, depuis gouverneur de Châlons; ces troupes s'enfuirent en désordre vers Sainte-Ménehould. Saint-Paul, qui était à leur poursuite, arriva à la porte des Prés pensant entrer brusquement dans la ville; mais Renneville en sortit aussitôt à la tête de tous les bourgeois, se battit pendant trois heures entre les ponts, et donna ainsi le temps aux compagnies en fuite de se rallier et d'entrer par la porte des Bois. Les troupes de Saint-Paul, en se retirant, emmenèrent tous les bestiaux du faubourg, et grâce à la bravoure de Renneville et des bourgeois, ce fut là tout le résultat du coup de main que le capitaine croyait bien devoir lui réussir.

Ce partisan infatigable alla au loin faire d'un autre pays le théâtre de ses exploits. Il surprit à Neufchâtel-sur-Aisne les troupes de Joyeuse Tourteron et les tailla en pièces; Réné de Joyeuse, baron de Verpel, fut tué dans cette action. Tourteron se retira à Sainte-Ménehould pour y attendre et y rassembler de nouvelles troupes.

Les habitants, fiers avec raison de voir leur ville du très-petit nombre de celles de la Champagne qui ne s'étaient point laissé entrainer aux insinuations perfides de la ligue, décidèrent, en assemblée générale, d'envoyer un député à Henri III, pour l'assurer de la résolution où ils étaient de

Digitized by Google

demeurer fermes dans leurs sentiments d'amour et de fidélité envers sa personne sacrée. Claude Aubertin, conseiller au bailliage, parut désirer d'être chargé d'une si honorable mission ; il fut agréé, et on lui promit de l'indemniser à son retour des dépenses qu'il serait obligé de faire. Au milieu des troubles où se trouvait la France, inondée de tous côtés de soldats et de bandes armées, la prudence exigeait que ce député prît des précautions pour éviter de tomber dans quelque parti ; mais ce magistrat, riche propriétaire, ami du faste et de la représentation, se mit en route avec un équipage remarquable ; il fut bientôt arrêté et fait prisonnier, de sorte que sa mission ne fut point remplie.

Henri III ayant été assassiné, le 1er août 1589, par le fanatique Jacques Clément, la couronne appartenait à Henri, roi de Navarre, par droit de naissance et par les lois fondamentales du royaume. Cependant la majorité des Français refusa de le reconnaître, parce qu'il professait la religion calviniste. La plupart des Seigneurs catholiques ne voulaient point d'un prince hérétique, et d'autres ne lui restaient fidèles qu'à la condition qu'il s'en rapporterait, comme il l'avait promis, à la décision d'un concile. Toute la France fut divisée en deux partis, celui des royalistes où se trouvaient les huguenots commandés par Henri IV, et celui des ligueurs à la tête desquels était le duc de Mayenne. Celui-ci venait de se faire déclarer lieutenant-général du royaume après avoir fait proclamer roi dans Paris le vieux cardinal Charles de Bourbon, sous le nom de Charles X. La guerre fut continuée avec d'autant plus d'acharnement que le fanatisme s'en mêlait. Tous ces évènements n'altérèrent en rien la fidélité des habitants de Sainte-Ménehould ; ils avaient été constamment soumis et dévoués à Henri III ; ils le furent

Digitized by Google

également à Henri IV, qu'ils reconnurent pour leur souverain légitime.

Deux cents cavaliers volontaires, la plupart gentilshommes et bien montés, venaient d'arriver à Sainte-Ménehould. Plusieurs jeunes gens de la ville se joignirent à eux ; et cette jeunesse guerrière tombait tous les jours sur des pelotons ennemis qui rodaient et fourrageaient aux environs. Elle leur reprenait le butin qu'ils avaient fait : les ligueurs, qui tenaient dans le pays quatorze places ou forteresses, pouvaient en une journée venir et s'en retourner à leur poste.

Malgré le trouble qu'occasionnent ordinairement dans une ville les soldats en temps de guerre, les tribunaux n'avaient point cessé leurs fonctions. La discipline militaire et la police municipale étaient observées. Le gouverneur fit des réglements, et les échevins prirent différents arrêtés pour maintenir le bon ordre ; le prévôt royal tint la main à l'exécution des statuts de tous les corps et métiers. Enfin il régnait un parfait accord entre les habitants et la garnison ; et tous étaient déterminés à bien défendre la ville, si, comme cela était probable, les ligueurs se présentaient pour en faire le siége.

Le duc de Lorraine, qui s'était déclaré contre Henri IV, et dont les troupes ravageaient continuellement le pays d'Argonne, après s'être emparé du château de Triaucourt et de celui de Soisy, vint attaquer l'abbaye de Beaulieu. Nettancourt-Vaubecourt, qui en était maître, y soutint un siége pendant quelques jours ; mais le 30 octobre 1589, obligé de céder au nombre, il se retira par les bois à Sainte-Ménehould. De cette ville il informa Henri IV des efforts qu'il avait faits pour conserver le poste de Beaulieu, sans pouvoir y réussir ; il reçut de ce monarque une lettre

Digitized by Google

obligeante, datée du camp de Saint-Denis, par laquelle il l'engageait à continuer de le servir fidèlement, et de joindre ses troupes à celles du comte de Grandpré, lui promettant de lui envoyer du secours, et de le rétablir dans Beaulieu, lorsque Paris serait rendu.

Saint-Paul reparut dans le mois de novembre à la tête d'un corps d'armée assez considérable. Il vint en plein jour en poster une partie devant le faubourg des Prés, et se plaça avec l'autre du côté de la porte Florion; il demeura dans cette position pendant trois semaines. Ce blocus donna lieu à diverses escarmouches, car les troupes réfugiées dans la ville faisaient avec les bourgeois de fréquentes sorties, dans l'une desquelles le colonel Dombale, brave officier de cette garnison, fut tué, ainsi que Montreuil, le mestre de camp des Lorrains. Ceux-ci ayant fait avec Metz un traité de neutralité, envoyèrent à Sainte-Ménehould, seule ville de cette frontière qui ne se fût point déclarée pour la ligue, proposer de signer un pareil arrangement; ils furent refusés.

Saint-Paul était allé faire le siége de Villefranche-sur-Meuse; le duc de Nevers en étant informé, partit à la tête de plusieurs compagnies pour secourir cette place. A son arrivée il trouva que le gouverneur Flamanville l'avait rendue par lâcheté ou par trahison; les troupes du Duc furent repoussées avec perte; pour servir d'exemple, il fit pendre ce gouverneur.

1590. Dans le courant du mois de septembre 1590, on fut informé qu'un grand nombre de troupes lorraines s'approchaient de Sainte-Ménehould. Plusieurs officiers supérieurs, dont quelques-uns avec leurs régiments, s'étaient jetés dans cette place, et avaient amené des vivres et des munitions de guerre. On comptait parmi eux Joyeuse, comte de Grandpré; d'Inteville, qui fut lieutenant de Roi de la province; Le Dieu,

Digitized by Google

ancien gouverneur de Verdun ; Nettancourt-Vaubecourt, colonel de chevau-légers; Burosse, mestre de camp de Champagne, mais dont le régiment ne l'avait pas suivi ; Bettancourt ; Pouilly de Cornay ; Beauvau d'Épense, et autres capitaines distingués.

Il paraissait certain que la ville serait bientôt assiégée ; en effet, dès les premiers jours d'octobre, le duc de Lorraine, après la reddition de Villefranche, se présenta à la tête d'une armée composée de huit mille fantassins, deux mille chevaux, et d'un train d'artillerie considérable ; ce prince était résolu ou de forcer la ville à capituler, ou de la prendre d'assaut

Mais à qui devait appartenir le droit de commander pendant le siége, c'est sur quoi n'étaient pas d'accord les officiers que je viens de nommer. De Renneville, quoique muni de la lettre par laquelle Henri III lui promettait le brevet de gouverneur, et l'autorisait en même temps d'en exercer les fonctions, n'était point encore reconnu en cette qualité, parce qu'il n'avait point reçu ce brevet. Dans cette circonstance, les échevins en exercice réclamèrent le droit de commander en l'absence d'un gouverneur, représentant que le corps de ville était en possession de donner l'ordre et de garder les clefs des portes, faisant observer en outre que jamais ces clefs n'avaient été présentées qu'au Roi et au gouverneur de la province ; ils demandèrent donc et obtinrent que l'on maintînt cet usage et ces droits.

Le duc de Lorraine porta son quartier-général à Verrières, la cavalerie y logeait ; la majeure partie de son infanterie était campée à Chaudefontaine, Vaud et Bignipont.

La ville fut investie de deux côtés, au couchant et au midi; les batteries ennemies, placées au-dessus des côtes de Belair et Caraut, tiraient sans cesse sur la ville ; on y ré-

Digitized by Google

pondait du fort Saint-Pierre, de celui de Sainte-Catherine et du Château. Pendant cette canonnade, l'infanterie ennemie, soutenue de la cavalerie, s'avançait et se rapprochait des murs. La garnison sortit plusieurs fois pour la repousser; tous les jours c'étaient nouvelles attaques, nouvelles escarmouches, et rarement au désavantage des assiégés. On fit une sortie générale le 21 octobre; un grand nombre de Lorrains y furent tués, ainsi que plusieurs de leurs officiers, parmi lesquels se trouva Nervèse, mestre de camp dans leur armée. Du côté des assiégés on eut à regretter le capitaine Fontaine, mais en soldats la perte fut peu nombreuse. Les bourgeois, l'ancienne compagnie des arbalétriers, remplacée depuis l'invention des armes à feu par des arquebusiers, s'y distinguèrent, ainsi que la compagnie volontaire de la jeunesse de la ville commandée par Saint-Remi; cette compagnie s'était formée long-temps avant les guerres de la ligue; il fallait être âgé de seize ans pour y entrer, et nul étranger ne pouvait y être admis.

Pendant le siége, le portier de la porte de Royon, Allemand d'origine, se laissa gagner par les Lorrains, et convint avec eux, moyennant une somme déterminée, de les introduire dans la ville. Il devait en faciliter l'entrée par le haussement des herses en fer qui barraient un bras de la rivière d'Aisne près de cette porte. Un bourgeois avait remarqué qu'un inconnu parlait souvent à ce portier; ces conversations mystérieuses lui font naître des soupçons. Il prévient les échevins, qui prennent aussitôt des mesures de sûreté et font veiller secrètement à ce qui se passe. Quelques soldats ennemis s'étant approchés de ce côté pendant la nuit, le portier fut arrêté. Bientôt il avoua son crime, et il subit la peine que méritent les traîtres.

Il y avait déjà trois semaines que la ville soutenait le siége

Digitized by Google

avec vigueur, quand le duc de Nevers se mit en mouvement pour la secourir; mais ayant été assuré qu'elle était bien défendue et en état de tenir encore long-temps, il se décida à marcher contre le capitaine Saint-Paul, qui, après avoir ruiné tous les environs de Sainte-Ménehould, avait pris le chemin de la Thiérache et du Rethelois. Le duc détacha d'abord quelques troupes à sa poursuite; puis s'étant rendu lui-même à Charbogne, il tourna vers les villages de Poix et de Montigny, près de Mézières, où Saint-Paul s'était campé. Les ligueurs se réunirent et se retranchèrent dans ce premier village. Le 24 octobre, le duc de Nevers, qui avait fait venir quelques pièces d'artillerie du château d'Omont, attaque vigoureusement les troupes de Saint-Paul. Après une longue résistance, elles demandent à se rendre; mais le Duc ne veut entendre à aucune proposition; il force les retranchements, pénètre dans le village et passe au fil de l'épée tout ce qui n'a pas le temps de fuir. Les ligueurs perdirent dans ce combat près de six cents hommes, dont trois cents, l'élite du régiment de Champagne qui avait suivi Saint-Paul avec deux compagnies d'Irlandais.

Le duc de Nevers s'empara ensuite de Maubert-Fontaine, de Mont-Cornet-en-Ardennes et de Recroi, d'où il tira quelques pièces de canon qu'il conduisit à Châlons. Ce fut dans cette ville qu'il apprit que l'armée des Lorrains avait levé le siége de Sainte-Ménehould. En effet, le duc de Lorraine s'était retiré le 25 octobre. Des motifs de mécontentement l'avaient déterminé à prendre ce parti. Nous avons dit que le Duc s'était saisi de Villefranche; il y avait placé un gouverneur. Le duc de Mayenne prétendit, qu'en sa qualité de lieutenant-général du royaume, c'était à lui de nommer à ce gouvernement. Le duc de Lorraine soutenait au contraire qu'ayant, avec ses seules troupes, pris cette

Digitized by Google

ville, devant laquelle il avait perdu beaucoup de monde, il était juste qu'il en disposât et qu'il en fût maître. Le duc de Mayenne ne voulut point se rendre à ces raisons; alors le duc de Lorraine leva brusquement le siége de Sainte-Ménehould, en disant : *je ne veux point me donner tant de peine, ni m'exposer à tant de périls au profit d'autrui, et à mon propre désavantage.*

Aussitôt la levée du siége, lorsqu'on se fut assuré que le duc de Lorraine était déjà loin, quelques compagnies des régiments de la garnison se retirèrent du côté de Châlons. Vaubecourt alla reprendre l'abbaye de Beaulieu et les châteaux de Triaucourt et de Soisy; mais une troupe de lansquenets vint peu après attaquer l'abbaye, à laquelle la garnison mit le feu avant d'en sortir.

Pendant le siége, les fermes des environs avaient été dévastées; la maladrerie de la côte Caraut avait entièrement disparu; elle ne fut point rétablie.

Quelques bandes de Lorrains et de ligueurs étaient restées dans les environs. Renneville, revenant de la prise d'une forteresse du côté de Châlons, instruit qu'un certain nombre de cavaliers, postés à Florent, se disposaient à marcher au secours de cette forteresse qu'ils ne savaient pas être rendue, résolut d'aller les attaquer. Il prend avec lui trente cavaliers et cent fantassins, tant soldats que bourgeois de Sainte-Ménehould, et se dirige vers Florent. Il envoie d'abord reconnaître l'ennemi, qui était au nombre de six cents, épars de côté et d'autre. Puis à la nuit, après avoir fait ses dispositions, il tombe sur les sentinelles qu'il tue, rompt les barricades et traverse les rues au galop au bruit des trompettes, pour faire croire que sa troupe est plus nombreuse qu'elle ne l'est en effet. L'infanterie enfonce les portes des maisons, et les habitants de Florent se joignent à elle pour

Digitized by Google

chasser l'ennemi. Tous les Lorrains se sauvent épouvantés; quarante environ qui s'étaient ralliés vinrent pour fondre sur Renneville, mais ils furent mis en déroute.

Renneville, voyant que ses gens avaient fait des prisonniers et s'étaient emparé de quantité de chevaux, fit sonner la retraite. Au moment de se retirer, on vint le prévenir qu'une quarantaine d'Albanais s'étaient réfugiés dans la tour de la maison seigneuriale; il les fit sommer de se rendre, menaçant de les faire pendre s'ils différaient. Ceux-ci, craignant l'effet de ces menaces, se rendirent à condition d'avoir la vie-sauve. Renneville revint à Sainte-Ménehould ramenant quatre-vingts prisonniers et quatre cents chevaux. Plus de soixante Lorrains furent tués dans cette affaire. Le reste, qui s'était sauvé dans les bois, se retira à Clermont et à Varennes : Renneville ne perdit que dix-sept hommes. Henri IV, qui se connaissait en bravoure, trouva ce fait d'armes si beau, qu'il ordonna au marquis de Gèvres de le rendre public.

Thomassin, seigneur de Braux-Sainte-Cohière et gouverneur de Châlons, avait confié à un brave officier allemand, nommé du Renel, la garde de son château de Braux. Cet officier, informé que Limpost, ligueur commandant à Hans pour Mondreville, avait quitté ce poste pour aller chercher un renfort à Clermont, s'empressa d'en donner avis à Renneville, qui, voulant profiter de cette absence, se réunit à du Renel pour attaquer la forteresse, où il ne se trouvait que quelques hommes et un seul canonnier; il ne leur fut pas difficile de s'en rendre maîtres. Renneville en donna aussitôt avis à Henri IV, alors campé près d'Attigni-sur-Aisne. Le Roi fit expédier, le 28 novembre, l'ordre de démolir toutes les fortifications de Hans et les forts des environs. Dans l'exécution de cet ordre, le

Digitized by Google

feu prit au Château, dont les bâtiments furent en grande partie consumés.

Pendant le siége de Sainte-Ménehould, il avait fallu subvenir aux besoins de toutes sortes de la garnison. Les échevins dressèrent un état de toutes les dépenses que la ville avait été obligée de faire; la somme se trouva monter à quarante-deux mille livres. Cet état ayant été présenté au Roi avec prière d'en ordonner le remboursement, le conseil de sa majesté rendit un arrêt qui porte : « Le Roi, sur la » représentation des habitants de Sainte-Ménehould, qu'ils » avaient dépensé quatorze mille écus aux guerres de la » ligue et en réparation de leurs murailles, afin de se main- » tenir à son service, a député le sieur de Verzenay, tré- » sorier de France de Châlons, à l'effet de visiter les for- » tifications et réparations, les faire estimer, et dresser » procès-verbal des dépenses, pour être ensuite pourvu » par nous au remboursement, etc. »

En exécution de cet arrêt, ce député se transporta à Sainte-Ménehould et procéda à cette estimation. Le procès-verbal fait monter les dépenses à neuf mille quinze écus quinze sols, et la nourriture du régiment de Champagne, resté en garnison pendant trois mois, à cinq mille écus. L'estimation des échevins montait à quatorze mille écus; ainsi, la différence était en faveur des habitants, qui par conséquent n'avaient point forcé l'état de leurs dépenses.

Les anciens registres de la ville ayant été brûlés dans les incendies, nous n'avons pu découvrir si cette indemnité a été payée. Il y a lieu de croire que Henri IV ne l'aura point laissé tomber dans l'oubli, et qu'il se sera empressé de venir au secours d'une ville qui lui avait montré tant de dévouement. L'affection que ce bon Prince a témoignée

Digitized by Google

depuis envers les habitants, peut être regardée comme un sûr garant qu'il leur a été fait pleine justice.

Ce monarque prorogea la retenue de deux cent cinquante écus sur le principal des tailles que son prédécesseur avait accordée à la ville, et affranchit de nouveau les habitants du paiement de la moitié de ces tailles pendant six ans. Il fit don à Godet de Renneville d'une somme de trois mille écus, pour l'indemniser des dépenses que ce brave serviteur avait faites, en levant à ses frais une compagnie de chevau-légers et une autre de fantassins, pour défendre et conserver au Roi la ville et le château de Sainte-Ménehould. Il lui avait déjà envoyé le brevet de gouverneur qui lui avait été promis par Henri III; et lorsqu'en 1601 le duc de Nevers voulut nommer à sa place le comte de Joyeuse, prétendant en avoir le droit comme engagiste, le Roi maintint Renneville et le confirma dans son gouvernement.

Les partis s'étaient éloignés et avaient reporté le théâtre 1592.
de la guerre d'un autre côté; la ville était dans une sécurité entière, lorsque tout-à-coup le bailli de Clermont, qui avait réuni quelques troupes de ligueurs et de Lorrains, vint une nuit pour escalader les murs et surprendre la garnison. Déjà les assaillants avaient planté leurs échelles et montaient pour pénétrer dans la ville; mais ils trouvèrent tous les postes bien gardés, les bourgeois s'étaient empressés de se joindre aux soldats pour repousser cette attaque, qui échoua complètement; et cette entreprise n'eut pas d'autre suite.

L'abjuration de Henri IV produisit en France un grand 1593.
changement. Sainte-Ménehould en reçut l'avis par une lettre qui fut transcrite sur les registres de la municipalité. Quoique parmi les habitants il y eut beaucoup de calvinistes,

Digitized by Google

la joie, à cette nouvelle, n'en fut pas moins générale dans la ville. La plupart des forteresses de Champagne, qui tenaient encore pour la ligue, s'empressèrent de rentrer sous l'obéissance de ce monarque. Clermont, Dun, Stenai, Jametz, Beaumont, Villefranche, et autres dans le pays d'Argonne, reconnurent Henri IV pour le légitime souverain du royaume.

Henri, dont la clémence égalait la générosité, non-seulement récompensa les militaires qui l'avaient bien servi, il pardonna aussi à ceux qui avaient pris les armes contre lui.

Lors de la reddition de Mézières, le gouverneur, pour le capitaine Saint-Paul, ne voulut rendre cette place qu'après qu'on se fut engagé à lui payer une somme de soixante mille écus; Henri IV pardonna à Saint-Paul, lui accorda des lettres d'abolition de tout ce qui pourrait lui être imputé, et promit même d'acquitter les soixante mille écus. Ce fameux partisan s'était rendu maître de toutes les villes du duché de Rethel; et, avec l'autorisation du duc de Mayenne, il avait pris le titre de duc du Rethelois. Cet homme si redouté dans la Champagne pendant les guerres civiles, ce guerrier qui s'était toujours tiré sain et sauf d'une infinité de combats, où il avait payé de sa personne, périt d'une manière bien déplorable : il fut assassiné à Rheims par le jeune duc de Guise, jaloux, dit-on, de ce que Saint-Paul voulait se ménager l'honneur de rendre lui-même cette ville au Roi, et s'en faire seul un mérite auprès du souverain. (P)

1596. Pour parvenir à faire les fonds des soixante mille écus, le Roi, toujours esclave de sa parole, ordonna l'aliénation de ce qui restait à vendre des domaines de Sainte-Menehould et de Beaumont-en-Argonne. D'abord on vendit, au

Digitized by Google

mois de novembre 1596, le *parisis* du tabellionage de Sainte-Ménehould à Pierre Doucet, moyennant une somme de deux mille six cents livres. Ensuite la ville et son do- 1597.
maine furent aliénés et engagés, le 27 septembre 1597, par les trésoriers de France de Châlons, pour trente mille écus, à Henriette de Clèves, veuve de Ludovic de Gonzagues, duchesse de Nevers et du Rethelois. (Q)

Quoique par le nouvel état des choses en France, Sainte-Ménehould n'eût plus rien à redouter de la part des ligueurs, cependant, comme les Espagnols étaient entrés dans la province du Luxembourg, assez voisine de la Champagne, dont Sainte-Ménehould est ville frontière, on crut devoir faire aux fortifications les réparations les plus urgentes.

Lors du siége de 1590, le moulin *des Arches*, bâti à grands frais deux ans auparavant, fut entièrement ruiné et ne fut point rétabli. Celui d'Amilaville avait été fort endommagé. Il restait encore le moulin à vent placé au sommet du Château; mais ces deux usines ne suffisaient pas, surtout en temps de guerre. Les échevins s'occupèrent de chercher un local convenable, où l'on pût asseoir un nouveau moulin sur la rivière d'Aisne, dans l'intérieur de la ville, ou du moins le plus près possible.

Dans une assemblée générale des habitants, tenue le 18 juin 1595, et présidée par Godet de Renneville, on autorisa les échevins à traiter avec le nommé Jean La Molière, qui s'était offert de construire ce moulin sur un terrain appartenant à l'Hôtel-Dieu et contigu à la demi-lune de la porte des Prés; cet emplacement ayant été trouvé le plus commode.

Les clauses et conditions faites à La Molière étaient : « 1° qu'il bâtirait à ses frais et dépens, sur le lieu désigné et orienté dans l'acte, une ou plusieurs usines servant à

Digitized by Google

moudre blé; 2° qu'il construirait ces usines de manière qu'outre la retenue d'eau ordinaire pour un moulin, il y aurait des hausses pour pouvoir, *en cas de nécessité*, remplir les fossés des fortifications de la ville; 3° qu'il ne ferait aucune pile ou foulerie à écorce; 4° qu'il éleverait le moins de bâtiments possible; 5° qu'il indemniserait les propriétaires, si la retenue *d'eau ordinaire* causait quelque dommage aux autres moulins et aux héritages, et que la commune de Sainte-Ménehould, non plus que l'Hôtel-Dieu, ne seraient tenus d'aucune garantie, ni de soutenir aucun procès à raison de ce; 6° que lui, ses hoirs et ayant cause paieraient en seul paiement à l'Hôtel-Dieu de Sainte-Ménehould, en reconnaissance de ce que la rivière lui appartenait et pour la nourriture des pauvres, la somme de vingt écus sol de censive annuelle et perpétuelle, les jour et fête de Saint-Martin d'hiver; 7° qu'il serait tenu d'entretenir à toujours le moulin et *la retenue d'eau*, même de les reconstruire et rétablir à ses frais, et qu'il serait loisible aux échevins et gens du conseil de la ville de faire visiter le moulin et contraindre le preneur ou ses ayant cause à faire les réparations nécessaires; 8° que la rente des vingt écus ne serait jamais rachetable; 9° qu'en cas de mutation et changement de détenteur, soit par décès, transport ou autrement, seraient tenus les nouveaux détenteurs de passer dans le mois et à leurs frais, nouveau titre et reconnaissance au profit de l'Hôtel-Dieu; lequel Hôtel-Dieu, si la propriété du moulin passait par vente en d'autres mains qu'en celles des héritiers du détenteur, pourrait y rentrer comme premier lignager du vendeur, en payant le prix de la vendition, frais et loyaux coûts, ce qui cependant n'aurait pas lieu, si les enfants, héritiers et descendants des détenteurs ou associés aux constructions,

Digitized by Google

charges, profit et émoluments du moulin se vendaient leurs parts les uns aux autres, etc., etc. » Telles ont été les principales conditions respectivement convenues et acceptées pour la construction de ce moulin que l'on nomme le *Moulin-des-Prés*. Pendant qu'on le construisait, les échevins continuaient à s'occuper du soin de faire travailler aux réparations des murs et des fortifications de la ville.

Alors le duc d'Épernon, qui était gouverneur de Metz, 1602.
avait confié le commandement important de la ville et de la citadelle à un de ses protégés nommé Raimond de Comminges, sieur de Soubole, gentilhomme distingué par sa bravoure, et dont la fidélité n'avait pu être ébranlée pendant les guerres civiles par les offres avantageuses que lui firent les ennemis du Roi; mais Soubole était un homme dur. Les habitants de Metz ne pouvaient supporter son humeur et sa domination; il les maltraita. Ceux-ci lui portaient une haine si violente que l'on craignit qu'ils ne se vengeassent en livrant leur ville aux Espagnols qui étaient dans le voisinage; et cette crainte n'était pas sans fondement. Henri IV informé des discussions survenues entre les Messins et le commandant, résolut de se rendre à Metz; c'est ce voyage qui procura aux habitants de Sainte-Ménehould le bonheur de voir et de posséder ce bon prince à son passage.

Le Roi se mit en marche au commencement du mois de 1603.
mars; la reine Marie de Médicis l'accompagnait. Plusieurs assemblées avaient été tenues à Sainte-Ménehould, pour déterminer la manière la plus honorable dont serait célébrée leur réception. Par un arrêté particulier les habitants avaient choisi unanimement Béchefer, lieutenant particulier au bailliage, pour haranguer leurs majestés. Henri IV étant sur le point d'arriver, dit à la Reine: *je vais*

Digitized by Google

entrer dans une petite ville qui a fait des actions signalées pour mon service.

Toute la bourgeoisie en armes, la compagnie des arquebusiers, celle de la jeunesse à cheval, allèrent au-devant de lui jusqu'au-delà du faubourg. Dorigny, premier échevin qui attendait sa majesté à la porte avec le corps municipal, lui présenta les clefs de la ville. Après la harangue de Béchefer, que le Roi parut entendre avec plaisir, ce prince qui était arrivé de bonne heure, dit qu'il se proposait de passer deux jours à Sainte-Ménehould, et *qu'il voulait marquer ainsi aux habitants sa satisfaction de ce qu'ils avaient fait pour lui.*

Ceux-ci au comble de la joie le supplièrent de leur permettre de lui servir de gardes pendant son séjour. Les Seigneurs et les officiers de sa suite semblaient s'y opposer; *laissez-les faire, dit Henri IV, je suis au milieu de sujets très-fidèles; un jour ils consigneront dans leurs archives qu'ils ont gardé le Roi.* Aussitôt il envoya ses chevau-légers et ses gendarmes loger dans les villages les plus voisins; ils se rendirent à Verrières et à Chaudefontaine.

On choisit un certain nombre de bourgeois pour former la garde de sa majesté; l'on en prit dans toutes les classes de citoyens, parce que chacune témoignait le désir de partager cet honneur; et certes l'amour et le respect des habitants pour Henri IV étaient une garde aussi sûre que celle qui veillait habituellement sur sa personne.

Le Roi logea avec la Reine à l'Hôtel-de-Ville. Je ne décrirai point les réjouissances qui eurent lieu pendant leur séjour; ce fut un temps de fête et de divertissements pour la ville, où accouraient les habitants de la campagne pour les partager et jouir de la présence de leur souverain, qui se faisait voir au peuple avec autant d'abandon que d'affabilité.

Digitized by Google

Henri IV parcourut la ville, visita le château et les fortifications. Il était escorté d'un détachement de la garde bourgeoise, et suivi de quelques Seigneurs de sa cour, des échevins, de plusieurs autres autorités, et du brave Renneville à qui sa majesté adressa des paroles gracieuses sur ses belles actions pour conserver Sainte-Ménehould sous l'obéissance du Roi; il promit au corps municipal qu'il continuerait à soulager la ville de tout ce qu'elle avait souffert pendant les guerres.

Le matin du jour de son départ, le Roi se leva de très-bonne heure. Ayant lui-même ouvert la porte de son appartement, il demande au bourgeois en faction, *quel temps il fait;* — sire, *il mouzine*, répond ce factionnaire, qui se trouvait être un bourgeois du château. — Que veut-il dire? reprit le Roi, en s'adressant à Dorigni, officier de garde qui se présentait au même moment. — Sire, cet homme s'exprime en patois du pays; il veut dire qu'il tombe une petite pluie. Henri IV, dont on sait que le caractère était très-gai, plaisanta beaucoup de cette réponse qu'il n'avait pas comprise; on s'en amusa aussi dans la ville : le peuple se sert encore aujourd'hui de cette expression, pour dire, il bruine.

On reconduisit le roi à son départ avec les mêmes honneurs qu'à son arrivée. Alors la pluie paraissait augmenter; une partie du cortége avait passé le premier pont de la porte des Bois, lorsque le Roi, s'adressant à ceux des bourgeois qui étaient près de sa voiture, leur dit: *retournez, mes enfants; c'est assez; je suis parfaitement satisfait.* Ceux-ci firent connaître à sa majesté qu'ils se proposaient de l'accompagner jusqu'au sommet de la côte des Chalaides, alors fort rapide et assez étroite; *mais il mouzine un peu trop fort*, reprit le roi en riant, *retournez.* Ni cette saillie de ce bon

Digitized by Google

prince, qui rappelait la réponse du factionnaire, ni la pluie, qui commençait à tomber avec force, n'empêchèrent le cortége d'aller jusqu'au sommet de cette côte, que les voitures ne pouvaient monter que très-lentement. Ce fut là qu'il quitta le Roi.

A une lieue et demie de cette côte, près du pont de Biesme qui fait la limite du territoire de Sainte-Ménehould, plusieurs gentilshommes verriers attendaient sur le bord de la forêt le moment du passage de Henri IV, pour lui présenter des placets. Aussitôt qu'ils aperçoivent sa voiture, ils accourent et parviennent à lui remettre leurs demandes. (R)

Cependant les bourgeois, fiers d'avoir ainsi accompagné le Roi, s'en revinrent tout satisfaits au sein de leurs familles s'entretenir de ce monarque chéri. Comment ne pas s'intéresser au récit de ces faits, quelque minutieux qu'ils puissent paraître, lorqu'ils rappellent le souvenir d'un prince qui s'est montré confiant et affectueux comme un père au milieu de ses enfants, et qui est, suivant la juste expression d'un poëte,

Le seul roi dont le peuple a gardé la mémoire. (S)

Digitized by Google

NOTES DU LIVRE TROISIÈME.

(A. 168.) C'était précisément le jour de la fête de la ville. Pour la célébrer, les habitants avaient fait des apprêts de toutes sortes, et particulièrement d'une espèce de tartes en prunes assez grossière dont le peuple a l'habitude de se régaler ce jour-là. Les Anglais en profitèrent; ils firent main basse sur tout ce qui avait été préparé. C'est depuis ce temps qu'à Sainte-Ménehould cette sorte de pâtisserie en tarte a pris le nom d'*anglois*, qui se prononce tel qu'il est écrit et non pas *anglès*.

(B. 177.) Entre autres anciens baillis de Vitry, il est fait mention de *Henri de Gomery*, dans la charte du Vieil-Dampierre en 1266; de *Pierre de Malmaison*, dans une transaction entre l'abbaye de Chatrices et le chatelain d'Élise en 1276; de *Jehan de Saint-Vrain*, dans la charte d'Ante et de Sivry en 1293; de *Pierre Le Juventia*, dans la charte pour les sauvements de Nouart en 1319; de *Godmey du Fay de Botheon*, dans un titre de l'Hôtel-Dieu de Sainte-Ménehould en 1330, etc. etc.

(C. 179.) En 1581, Henri III érigea en pairie le comté de Rethel en faveur de Louis de Gonzagues et de ses héritiers. Les officiers du bailliage de Sainte-Ménehould craignant que par cette érection on ne diminuât le ressort de leur juridiction, qui comprenait une partie du Rethelois, formèrent opposition, dont ils furent déboutés par arrêt du parlement. La pairie de Rethel était composée de deux cent vingt-cinq, tant villes, que bourgs et villages, dont cent soixante ressortissaient au bailliage de Sainte-Ménehould. On attribua néanmoins au bailliage de cette ville le droit de juger les cas royaux comme auparavant.

En 1614, Louis XIII ayant acheté Rocroi des Seigneurs particuliers qui cette ville appartenait, y établit une prévôté royale. L'appel des

Digitized by Google

sentences de cette prévôté fut attribué au bailliage de Sainte-Ménehould. Rocroi dépendait de la baronnie de Rumigni, dont les causes pour les cas royaux se portaient au même bailliage.

En 1637, on créa un présidial à Châlons, qui ne fut cependant établi que deux ans après. On lui attribua l'appel des sentences du bailliage de Sainte-Ménehould qui, avant cette époque, ressortissait toujours à Vitry. Les officiers des présidiaux de Rheims et de Vitry, ceux du bailliage de Sainte-Ménehould avaient formé opposition à l'érection de ce présidial. Trois conseillers au grand conseil arrivèrent à Châlons en 1639 pour l'installer. Ils vinrent aussi à Sainte-Ménehould pour entendre les motifs d'opposition du bailliage. Ces commissaires prirent un arrêté qui ordonna l'installation du présidial nonobstant l'opposition.

(D. 181.) EPITAPHIUM JOANNIS THIRIET

AUTORE AMICO.

—

Siste gradum atque vide : viginti lustra peregit
Et soles octo quem tegit hic tumulus.
Ter quinque à nostrâ fluxerunt sæcla salute
Quator olimpiadas adde hiemesque duas,
.... quando integer .... annus
Actû qui vixit corporis atque animi.
Undè istud? Venerem Bacchumque et jurgia fugit.
Hoc fac, et vitam Nestoris instar ages.

(*Les mots manquants étaient effacés et illisibles.*)

(E. 188.) On prétend que ce nom provenait de la grande quantité d'une espèce de grenouilles appelées *raines* qui coassaient dans les fossés de ce côté-là.

(F. 188.) On a lu long-temps et jusqu'à la démolition de cette porte, cette mauvaise inscription qu'un prisonnier dans la tour avait gravée en gros caractère sur une pierre :

E portâ canardâ
Videntur Buguinetum et Alleva.

Ce qui signifie : de la porte Canard on voit le bois Guinet et le hameau d'Alléval.

Digitized by Google

(G. 190.) L'étymologie de ce dernier nom se tire d'une fille douce et vertueuse qui, toute sa vie, employa une portion de son revenu à secourir les malheureux. Ses vertus bienfaisantes lui firent donner le nom de *Bonne-Fille*. Le peuple et surtout les pauvres qu'elle soulageait ne l'appelaient jamais autrement. Cette fille possédait quelques fauchées de prés entre le château et l'Aisne. Elle en donna une partie à l'hôpital; d'une autre elle fit un legs pieux à la chapelle Saint-Jean-Baptiste, et laissa le surplus à des héritiers. Cette pièce de pré, maintenant partagée entre l'hôpital et différents particuliers, a pris la dénomination de *Pré-Bonne-Fille*; et le véritable nom de cette personne charitable est aujourd'hui absolument inconnu.

(H. 190.) Je n'ai point découvert l'étymologie de ces noms; mais ces ponts ne sont plus connus aujourd'hui que par la dénomination de *Pont-Boitel* et de *Pont-Guillemet*. Ce changement provient de ce qu'un nommé Boitel, maréchal ferrant, et un nommé Guillemet, cordonnier, ont habité long-temps des maisons qu'ils avaient fait bâtir près de ces ponts.

(I. 192.) Lorsque François Ier donna des ordres pour réparer et augmenter les fortifications de Sainte-Ménehould, il ordonna également de construire une place forte vers la frontière de Champagne, entre Dun et Stenai, sur un point du territoire de Saumary, village près de la rive gauche de la Meuse. Comme ceux qui venaient s'y établir étaient exempts de tailles, de droits d'aides et d'autres semblables, cette place prit le nom de *Villefranche-sur-Meuse* ou *en-Argonne*.

Charles-Quint, en se rendant au pays de Luxembourg, vit cette forteresse et prétendit qu'elle était placée sur un terrain faisant partie de l'Empire; mais l'ambassadeur de François Ier, près de l'Empereur, prouva, au moyen de renseignements envoyés de Sainte-Ménehould par du Bellai de Langei, que les habitants du lieu où se trouvait bâtie Villefranche, avaient été, depuis deux siècles, approvisionnés au Grenier à sel de Sainte-Ménehould; et cette justification parut satisfaire ce souverain.

On établit à Villefranche une prévôté royale, dont les appels furent attribués au bailliage de Sainte-Ménehould.

Digitized by Google

(J. 198.) A Genève les protestants s'appelaient *Egnots* du mot *Eidgnossen, alliés par serment*. De là vint que les réformés de France eurent le nom d'*Egnots* ou de *Huguenots;* terme dont la plupart des écrivains français inventèrent depuis de vaines origines. (Voltaire, *Hist. gén.*)

(K. 207.) François Ier avait également donné au mois de janvier 1530, en faveur de François d'Anglure, seigneur de Givry-en-Argonne, des lettres-patentes portant concession de foire et marché dans ce village.

(L. 208.) On lisait autrefois sur les murailles de Somme-Suippes ce distique énigmatique :

Mœnibus et vallo clauduntur Somsopiani,
Anno mil. quingent. L. tribus X sociis.
M. D. LXXX.

Et sur une des portes était cette autre inscription :

Nommée fut porte Saint-Pierre
Du nom de Pierre apôtre heureux,
Faite et bâtie en dure pierre
L'an mil cinq cent octante deux.

(M. 209.) Quatre ans auparavant on avait aliéné le greffe du bailliage en vertu de l'édit de mars 1580. Pierre Raulet s'en rendit adjudicataire. Ce greffe par la suite subit différents changements, et fut divisé en plusieurs parties, dont une portait le nom de *clerc-royal*. Elles passèrent successivement entre les mains des héritiers des titulaires qui en faisaient remplir les fonctions par des commis. Ce ne fut qu'environ deux siècles après que Pierre Poterlot, alors greffier, parvint à les réunir toutes.

(N. 212) Presque tous les écrivains qui ont raconté cet évènement disent qu'il est arrivé à Mondreville. A cet égard ils se sont trompés de nom. Duval de Mondreville était à la vérité gouverneur de Sainte-Ménehould ; mais alors il se trouvait près du duc de Guise, aux états de Blois, et avait laissé son gouvernement à Lamothe son lieutenant.

Digitized by Google

Nous avons pour garant de cette vérité d'anciens manuscrits qui paraissent écrits par des témoins oculaires. Ils ne font à ce sujet nulle mention de Mondreville, et au contraire, ils citent nommément et plusieurs fois Lamothe, auquel ils donnent la qualité de gouverneur; il ne l'était pas en titre; il en remplissait momentanément les fonctions.

(O. 213) Étienne Duval, riche bourgeois et négociant de Caen, en Normandie, avait dans diverses occasions rendu des services signalés à Henri II et à François Ier, son prédécesseur, particulièrement en approvisionnant, avec autant de bonheur que de hardiesse, la ville de Metz, au moment où elle allait être assiégée par Charles-Quint.

En récompense de ces services, et à la recommandation du duc de Guise, gouverneur de Metz, Henri II accorda, au mois de mars 1548, à Étienne Duval, des lettres de noblesse pour lui et sa postérité.

C'est ce même Étienne Duval qui fonda en l'académie de la ville de Caen, un prix annuel pour un discours en l'honneur de l'immaculée Conception de la Vierge.

De son mariage avec Louise de Malherbe, que l'on dit être sœur du célèbre poëte Malherbe, il eut deux fils, Nicolas Duval, et Jacques Duval qui prit le nom de Mondreville, d'une Seigneurie qui lui provenait de sa mère; il était chevalier de l'ordre de Saint-Michel et gentilhomme ordinaire du Roi.

Le duc de Guise son protecteur lui fit épouser Anne de Bossu, de l'illustre maison des comtes de ce nom. Elle lui apporta en dot la baronnie de Hans et l'ancien comté de Dampierre-le-Château, situés à deux lieues de Sainte-Ménehould. Le duc de Guise procura aussi à Jacques Duval de Mondreville, en 1581, le gouvernement de Sainte Ménehould qui se trouvait à proximité de ces seigneuries dans l'une desquelles Mondreville faisait sa demeure habituelle.

Si Jacques Duval de Mondreville, lorsqu'il était gouverneur de Sainte-Ménehould, a oublié les bienfaits de son souverain et abandonné ses intérêts pour se jeter dans un parti contraire, on ne peut en attribuer la faute qu'aux circonstances et aux malheurs des temps; mais ses descendants, connus sous le nom de comtes de Dampierre, ont bien effacé ce tort, en sacrifiant, dans plusieurs occasions, leur vie et leur fortune pour le service de leurs Rois.

Digitized by Google

(P. 226.) Saint-Paul était né d'un pauvre paysan près de la Ferté-Gaucher. Une de ses sœurs avait épousé un manœuvre et l'autre un tisserand. Le désir de s'enrichir, l'ambition, l'amour de la gloire, toutes ces passions, plutôt qu'un véritable attachement à la religion catholique, lui avaient fait embrasser les intérêts des ducs de Guise. Protégé par ces princes Lorrains, élevé successivement par eux au grade de maréchal de France, il éprouva le sort malheureux de mourir de la main même du fils d'un de ses protecteurs.

(Q. 227.) Sainte-Ménehould a passé par succession à Charles de Gonzagues, duc de Nevers, de Clèves et de Mantoue. Cette famille en est restée engagiste jusqu'à ce que Louis XIII l'eut rachetée du duc de Mantoue, vers l'année 1639. On trouve encore dans Sainte-Ménehould et ses environs des petites pièces de monnaie de billon, d'un denier tournois, frappées au coin des ducs de cette maison, qui avaient le droit de faire battre monnaie dans les états dont ils étaient seigneurs souverains.

(R. 232.) La chronique rapporte qu'un officier ayant demandé au postillon ce que c'était que ces gens qui sortaient de la forêt; *ce sont des souffleurs de bouteilles*, répondit celui-ci; *eh bien, qu'ils soufflent au derrière de tes chevaux pour les faire aller plus vite*, aurait répliqué cet officier. Nous ne rapportons cette anecdote que parce qu'une tradition populaire qui s'est perpétuée dans notre pays, met, d'une manière plus singulière encore, cette réponse dans la bouche de Henri IV. La vérité est que la voiture ne s'arrêta pas, mais que les verriers ou parvinrent à y jeter leurs mémoires, ou les remirent à quelques gentilshommes de la suite, puisque le roi leur accorda quelque temps après ce qu'ils demandaient.

(S. 232.) On sait que pendant la terreur révolutionnaire les *républicains* faisaient la guerre aux rois jusque dans leurs images. Le *citoyen* Farci, le même dont il est question dans une note du livre précédent, avait un buste colossal de Henri IV, auquel il attachait beaucoup de prix qu'il cherchait à conserver sans se compromettre. Il imagina pour cela un moyen singulier; il mit au bas cette inscription : *le meilleur ne vaut rien*. La ruse lui réussit. Ses *frères et amis* en furent dupes et y applaudirent de bonne foi, sans se douter que ce n'était pas moins un éloge indirect du *meilleur des rois*.

Digitized by Google

Ce buste passa depuis à M. Legai, ancien maire, qui à cette inscription substitua le vers par la citation duquel j'ai terminé ce livre. Il l'a légué par testament à la ville, avec une somme d'argent pour le faire placer dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville; mais la délivrance de ce legs ne doit avoir lieu qu'à la mort de la veuve du donateur.

FIN DU TROISIÈME LIVRE.

Digitized by Google

LIVRE IV.

Gentilshommes verriers. — République de Larécourt. — Les quatre prêtres habitués. — Ouragan. — Perte d'un procès contre Cl. Aubertin. — Mort de Henri IV. — Chapelle et tombes des Godet de Renneville.—Compagnie de l'arquebuse.—Hôtel Sainte-Ménehould à Charleville.—Bouconville, gouverneur.—Ce traître livre la place aux Princes mécontents.—Conférences tenues à Sainte-Ménehould.—Un traité de paix y est signé.—Démêlés des habitants avec Bouconville.— Nouvelles trahisons de ce gouverneur. — Reddition de la ville et du château au marquis de Praslin. — Capucins. — Religieuses. — Aliénation de bois communaux. — Un régiment chassé par les bourgeois. — Le maréchal Marillac détenu au donjon du Château. — Louis XIII à Sainte-Ménehould. — Peste de 1632. — L'ermitage Saint-Roch. — Création de la mairie.—Fortifications démolies par erreur, puis reconstruites. — Courses des Lorrains et des Espagnols dans les alentours. — Pillage des fermes. — Bravoure de la compagnie de la jeunesse. — Tirage de l'oie. — Troubles de la Fronde. — Condé, à la tête des mécontents, assiége et prend Sainte-Ménehould. — Belle défense des bourgeois. — Tyrannie du gouverneur Montal. — Sa courageuse habileté digne d'une meilleure cause. — Nouveau siége. — Vauban. — Les deux Duplessis-Praslin. — La ville est reprise. — Louis XIV y entre par la brèche.

1603. Henri IV, après s'être fait rendre compte des sujets de mécontentement des Messins, et avoir remplacé Soubole dans son commandement, quitta Metz, et revint par Nancy dans sa capitale.

Dès son arrivée, il fit examiner par son conseil les récla-

Digitized by Google

mations des gentilshommes verriers de la côte de Biesme. Il faut se rappeler ici ce que nous avons dit, à l'année 1555, sur ce sujet; des gentilshommes avaient fait construire, sur différents points de la forêt d'Argonne, plusieurs fours à verre; et quoiqu'ils y travaillassent eux-mêmes, ils avaient obtenu de Henri III le privilége de ne point par là déroger à leur noblesse. Cependant les communes sur lesquelles les usines se trouvaient établies se refusaient à regarder ces verriers comme exempts de tailles, et les portaient au rôle. Le métier d'ouvrier nu, revêtu seulement d'une espèce de chemise de femme, exposé ainsi aux regards du public, et soufflant la bouteille pour ainsi dire au milieu des flammes, paraissait aux cultivateurs des campagnes un état plus roturier que le leur, pour lequel ils payaient des contributions.

C'est pour faire cesser le trouble dans leur exemption, et pour être maintenus dans tous les priviléges de nobles, que les verriers de la vallée de Biesme s'étaient adressés à Henri IV. Il leur accorda, au mois de juillet 1603, des lettres-patentes qui les maintiennent, *lorsqu'ils sont d'extraction noble*, dans le droit dont ils avaient joui précédemment de faire le commerce de verrerie sans déroger. (A)

Depuis ce temps, ces gentilshommes ont continué de jouir des droits de la noblesse sans aucune dérogeance à raison de leur industrie et de leur commerce : ils ont eu le soin de faire confirmer ces priviléges par Louis XIII, Louis XIV et Louis XV.

Les gentilshommes verriers ont paru pendant long-temps former une classe particulière parmi les autres nobles, qui les dédaignaient; cependant tel de ces verriers n'aurait pas changé son ancienne noblesse pour celle de quelques-uns

Digitized by Google

de ceux qui s'arrogeaient les titres de comte et de marquis. (B)

Leur industrie passait pour peu honorable aux yeux de certaines gens qui semblent n'estimer la noblesse qu'autant qu'elle est opulente et inoccupée ; et toujours le gentilhomme travaillant dans les verreries était moins considéré par les bourgeois que le gentilhomme de la campagne retiré et vivant inutile et oisif, dans son vieux manoir.

La manière d'être et de vivre de ces verriers diminuait encore le peu de considération qu'on leur portait. Quoique la plupart sans éducation, pauvres et mal vêtus, quelquefois même réduits en état de domesticité, ils ne se targuaient pas moins de leurs titres de noblesse ; leurs enfants se qualifiaient de *chevaliers*, exigeant des ouvriers sous leurs ordres qu'on leur donnât cette qualité. Ils se vengeaient du dédain que leur montrait l'autre noblesse, sur les roturiers qu'ils appelaient grossièrement *des sacrés mâtins* : ceux-ci leur donnaient le nom de *hazis*, c'est-à-dire havis, desséchés, parce que leur travail les tient exposés à l'ardeur insupportable du feu des fours. Ces gentilshommes déguenillés, courant la forêt en sabots, ne voulaient contracter d'alliances qu'avec des personnes de leur caste : ils ne devaient pas, disaient-ils, se mésallier. (C)

Aujourd'hui presque tous ces ridicules ont disparu; ces gentilshommes avaient trouvé dans la duchesse d'Elbeuf, dame de Vienne-le-Château, baronnie située dans la vallée de Biesme, une puissante protectrice qui fit placer leurs fils dans les écoles militaires, et leurs filles à la maison royale de Saint-Cyr. Ces jeunes gens rapportèrent dans leur famille de l'instruction et l'usage du monde. Plusieurs entrèrent dans la maison du Roi, dans différents régiments, et dans l'artillerie et le génie militaire ; tous y servirent avec honneur et distinction.

Digitized by Google

Beaucoup de gentilshommes de la vallée de Biesme ont émigré et se sont rangés sous les drapeaux du prince de Condé, leur principal seigneur comme comte du Clermontois. D'autres ont pris du service dans les armées françaises pendant la révolution, et sont parvenus par leur mérite à des grades supérieurs; quelques-uns même, profitant des circonstances, ont acquis des biens nationaux, alors au grand mécontentement de ceux qui regardaient ces acquisitions comme déshonorantes.

Aujourd'hui plusieurs fours à verre sont passés dans les mains de particuliers aisés qui dirigent ces beaux établissements avec intelligence et bénéfice; ils emploient et salarient les enfants de ceux-là même qui avant ne voulaient point souffrir qu'aucun autre qu'un gentilhomme maniât la fêle et soufflât la bouteille.

Tous les villages et les hameaux de la vallée de Biesme sont couverts de belles habitations dont le plus grand nombre appartient aux maîtres des verreries; la civilisation, la bonne société s'y trouvent comme dans tous les endroits les plus policés.

Sous le règne de Henri IV, le Clermontois n'appartenait point encore à la France; il faisait partie du duché de Bar, et était sous l'autorité du duc de Lorraine. Des contestations naissaient souvent entre les habitants de cette province et ceux de la Champagne; et quelquefois les droits respectifs des souverains se trouvaient compromis. Ces contestations s'élevaient entre des villages limitrophes des deux provinces, dont les territoires étaient contigus; ou bien entre les habitants d'un village dont une partie était de la Lorraine et l'autre de la Champagne. Elles avaient lieu au sujet des impositions, du transport des denrées et des marchandises d'un pays à l'autre; et à l'occasion du droit de

vaine pâture et entrecours; ce qui engendrait des procès infinis et ruineux.

Un sujet du duc de Lorraine habitant de Nubécourt du bailliage de Clermont, avait été imposé par ceux d'Evre de l'élection de Sainte-Ménehould, au rôle des tailles de ce dernier village; ceci donna lieu à une instance qui fut évoquée au conseil du Roi.

1604. Henri IV et le duc de Lorraine informés de cette affaire en prirent occasion et convinrent de mettre un terme à tous ces différends. En conséquence le Duc présenta en son nom une requête au conseil d'état, sur laquelle intervint, le 15 mai 1604, un arrêt en forme de réglement entre les sujets du Roi et ceux du duc de Lorraine dans le pays d'Argonne.

Dans ce même canton de l'Argonne, non loin de Clermont, il y a un petit bourg fort ancien, nommé Rarécourt, *Radherci-curia*. Il portait jadis le nom de ville, et jouissait de priviléges extraordinaires qui donnèrent lieu à bien des contestations et à des procès semblables à ceux dont je viens de parler.

Sans forteresse, sans être fermé de murailles, Rarécourt était de toute ancienneté devenu absolument indépendant; c'est-à-dire qu'il n'appartenait à aucune puissance, et l'on ignore d'où lui provenait cette indépendance qu'il a toujours conservée.

Il formait les limites de trois différentes souverainetés; de la France, à cause du comté de Champagne; de l'empire d'Allemagne, à cause du duché de Luxembourg; et du duché de Bar, à cause du comté du Clermontois.

Les habitants, toujours neutres en temps de guerre, se gouvernaient par eux-mêmes; ils nommaient leur maire, s'approvisionnaient de sel où bon leur semblait; et les sentences de la justice s'exécutaient sous le sceau particu-

Digitized by Google

lier de Rarécourt; c'était comme une petite république.

En 1433, Réné, duc de Lorraine et de Bar, prit Rarécourt sous sa protection spéciale; et le retour qu'il en exigea fut la prestation annuelle par chaque famille *d'un gros et demi de monnaie courante au duché de Bar*, payable entre les mains du receveur de Clermont. Sur la demande des habitants en 1523, Philippe de Bade, gouverneur-général du duché de Luxembourg pour l'empereur Maximilien, mit aussi cette ville sous sa protection, en maintenant ces anciennes franchises et libertés, moyennant la même redevance payable à Luxembourg. Il parait que long-temps avant le 15me siècle les rois de France avaient aussi accordé des lettres de protection à Rarécourt qui leur payait annuellement une somme de *six blancs* par bourgeois à la recette de Passavant.

Les habitants de Rarécourt n'étaient assujettis à aucun autre droit; ils ne payaient ni taille, ni capitation, ni droit de contrôle. Ils jouissaient en paix de leur indépendance, de leur liberté, de leurs priviléges, franchises et immunités; et jamais les Princes voisins ne les ont troublés dans leur neutralité.

Louis XIV ayant obtenu, par le traité de Munster, en 1648, la cession des trois évêchés, Metz, Toul et Verdun, et l'année suivante, par le traité des Pyrennées, la cession du Clermontois, réunit et toucha, ainsi que ses successeurs, la triple redevance que payait Rarécourt, dont les franchises et exemptions furent maintenues.

Aujourd'hui, par l'effet de la révolution, Rarécourt a perdu tous ces avantages; ce n'est plus qu'un village de deux cents feux environ, qui est compris dans l'arrondissement de Verdun, département de la Meuse.

Combien il eut été avantageux pour Sainte-Ménehould,

Digitized by Google

ville frontière comme Rarécourt, de jouir des mêmes privi-léges! que de peines une pareille neutralité lui eut épargnées! Cependant on commençait à respirer. Depuis la publication de l'édit de Nantes en faveur des protestants, et la paix de Vervins entre la France et l'Espagne, la tranquillité était rétablie dans le royaume. Chaque ville s'occupait de réparer ses pertes; et le peuple sous les lois d'un monarque bienfaisant, oubliait les malheurs de la guerre. Sainte-Ménehould environnée d'ennemis pendant plus de dix années avait souffert dans presque toutes les parties de son administration. La justice souvent interrompue avait enfin repris son cours. Renneville, quoique gouverneur, n'avait point quitté ses fonctions de lieutenant-général du bailliage. Déjà avancé en âge il venait de résigner cette charge à Pierre Billette, qui ne l'exerça pas long-temps; Claude Baillet lui succéda en 1612 et posséda cette charge jusqu'en 1651.
1605. Renneville avait encore présidé cette année 1605 à la nomination des échevins Hélie Moreau et Jean Benvillon; Billette entré en exercice présida à celle de Nicolas Hennequin et de Paul Jacquesson pour l'année suivante.

Un pasteur plein de zèle, Étienne Colin, alors curé de la paroisse, voulut profiter des moments paisibles où l'on se trouvait, pour opérer quelques changements dans ce qui concernait le culte. Il voyait avec peine le désordre qui régnait dans le service de son église, et résolut d'y remédier d'accord avec ses paroissiens et sous l'autorisation de l'évêque diocésain.

Dans cette vue, il proposa de supprimer les obits dont le nombre se trouvait si considérable qu'il n'était plus possible de les acquitter, et de les remplacer par d'autres prières et cérémonies telles que les matines, la célébration d'une grand'messe, etc.; d'augmenter les ecclésiastiques jusqu'au

Digitized by Google

nombre de quatre, outre le curé et le vicaire, qui tous seraient tenus d'assister aux cérémonies de l'église, à toutes les processions, et de célébrer l'office chacun à leur tour : c'était une sorte d'office canonial.

On choisit dans une assemblée générale de la paroisse 1606. des commissaires pour examiner ces propositions, et rédiger un arrêté en forme de réglement. On nomma ensuite des députés pour aller avec le curé présenter cet arrêté, et faire agréer le changement de service à l'autorité supérieure. Côme Clausse, évêque de Châlons, donna son approbation et ratifia le réglement le 13 avril 1606. En conséquence, ce prélat désigna des prêtres pour remplir les nouvelles fonctions ecclésiastiques; telle est l'origine de l'établissement de quatre habitués dans la paroisse; on nomma par la suite un sacristain, suisse, bedeau, etc.

Cette année, un ouragan, qui dura plusieurs jours et s'étendit sur toute la France, fit éprouver de grands dommages à Sainte-Ménehould, dont la ville, par sa position entre deux rochers, semblait devoir être à l'abri d'un évènement de ce genre. Le vent soufflait avec une telle violence qu'il brisait tout sur son passage, déracinant les plus gros arbres et renversant les bâtiments; des pans de murailles, des tours s'écroulèrent. Au Château la tempête agit avec plus de fureur encore; la toiture de l'église fut enlevée, ainsi qu'une partie du clocher; le moulin à vent, situé au nord, à l'extrémité du bastion, appelé Courte-Oreille, fut emporté par un tourbillon et tomba avec fracas du haut des fortifications; brisé par cette chute, il ne fut ni rétabli ni remplacé. (D)

Aux dépenses extraordinaires qu'occasionna ce désastre à la ville, s'en joignit bientôt une autre. On se rappelle qu'en

Digitized by Google

1589, Claude Aubertin fut député auprès de Henri III et fait prisonnier par les ligueurs. A son retour après une assez longue captivité, il crut devoir demander d'être indemnisé de la rançon qu'il avait payée, et de la perte de ses équipages. Les habitants consentaient bien à parfaire la somme qui lui avait été promise pour son voyage et dont il avait déjà touché une partie; mais on lui refusait toute autre indemnité, alléguant qu'il s'était lui-même offert pour cette mission que d'ailleurs il n'avait pas remplie; que son peu de prudence avait été la seule cause de son malheur; que la ville ne pouvait en être responsable, et qu'au surplus elle ne se trouvait point en état de payer l'indemnité demandée.

1608. Sur ce refus, Aubertin fit traduire les habitants en justice. L'affaire fut ensuite portée par appel au parlement de Paris. Aubertin étant mort dans ces entrefaites, Françoise Hocart, sa veuve, reprit l'instance et obtint en la cour le 13 février 1608 un arrêt qui condamnait les habitants à payer à cette dame une somme de quatre mille livres. La ville, à cause des dépenses occasionnées par les guerres, avait contracté beaucoup de dettes et ne pouvait satisfaire à cette condamnation. On vendit pour solder la dame Aubertin deux prés appelés le grand et le petit Paquis dans la contrée d'Alléval; mais ces prés appartenaient à l'hospice sur lequel les officiers municipaux avaient pensé pouvoir faire peser le paiement d'une partie des quatre mille livres. L'Hôtel-Dieu se pourvut à la chambre de charité que Henri IV avait établie depuis peu à Paris; et là, intervint l'année suivante un jugement qui enjoignit de rendre à l'Hôtel-Dieu les prés en question. Néanmoins, malgré ces nouvelles difficultés entre les acquéreurs et la ville, tout se concilia; et au moyen d'un assez long délai accordé

Digitized by Google

par la veuve Aubertin, on parvint à la satisfaire.

On ne regardera pas sans doute comme une chose étrangère à cette histoire la mention que nous croyons devoir faire ici du malheur dont la France fut frappée dans l'année 1610. Henri IV, le plus humain, le meilleur de tous les Rois, fut indignement assassiné le vendredi 14 mai par le monstre Ravaillac, dans le plus paisible, dans le plus beau moment de son règne, et lorsqu'il s'occupait le plus du bonheur de ses sujets. Toute la France pleura cet excellent Prince. Le deuil fut général et profond dans Sainte-Ménehould; les habitants gardaient dans leur cœur le souvenir de la visite, nous pourrions dire amicale, qu'il leur avait faite. Son intime conviction de leur attachement à sa personne lui avait fait prédire qu'un jour ils consigneraient dans leurs annales qu'il n'avait point voulu d'autres gardes que ces mêmes habitants pendant son séjour parmi eux. C'est avec orgueil que nous avons réalisé cette prédiction et recueilli des faits qui seront toujours honorables pour Sainte-Ménehould. Le nom de Henri IV, ce nom, qui rappelle la franchise, la bonté, la bravoure, doit se trouver dans toutes les histoires particulières des villes de France, parce qu'il n'en est aucune qui n'ait été l'objet des bienfaits de ce bon Roi dont le peuple n'oubliera jamais *la poule au pot*. 1610.

Quelque temps après la mort de Henri IV, Renneville fut obligé de se démettre de son gouvernement de Sainte-Ménehould. Nous avons vu que le duc de Nevers était engagiste de cette ville; par sa faveur, Pradine de Bouconville obtint ce gouvernement.

Godet de Renneville avait un neveu nommé Claude Godet, qui mourut sans postérité et le chargea, comme son héritier, d'une fondation religieuse. Suivant les intentions du testateur, l'oncle fonda dans l'église paroissiale

une chapelle sous l'invocation de Saint-Claude, et la dota du fief de la Grange-aux-Bois, se réservant les droits de lots et ventes. Renneville vécut peu depuis qu'il avait cessé d'être gouverneur ; il était seigneur de Sivry, d'Élise et d'autres villages. Il a été inhumé dans la chapelle qu'il avait fondée ; ainsi que Claude Godet, ancien lieutenant général du bailliage, et Claude Godet d'Escury, dont on y voyait les épitaphes. Cette chapelle, connue aussi sous la dénomination de *Chapelle des Godets*, était la seconde à gauche en entrant à l'église par le parvis. (E)

Vers l'époque de la fondation de cette chapelle, la ville fit construire à ses frais et sous son nom un hôtel à Charleville. Charles de Gonzagues, duc de Nevers, gouverneur de la Champagne et seigneur engagiste de Sainte-Ménehould, venait de faire bâtir, près de Mézières, une ville à laquelle il donna son nom. Il paraît que ce Duc désirait que les personnes riches qui lui étaient dévouées, ou qui se trouvaient au nombre de ses vassaux, lui témoignassent leur attachement en secondant son entreprise, c'est-à-dire, en allant demeurer dans la nouvelle ville, en y construisant, en y formant des établissements quelconques, etc. Dans cette vue, il fit remise, en qualité de Seigneur de Sainte-Ménehould, de tous les droits seigneuriaux que pouvait lui devoir d'Ambilly pour son acquisition de la baronnie de Chaumont-en-Portien mouvante du château de cette ville, à condition qu'il construirait à ses frais une maison sur le terrain que ce Duc lui donnerait à Charleville. Sainte-Ménehould, qui n'avait pas de revenus considérables et qui était presque toujours endettée, voulut néanmoins faire sa cour au duc de Nevers. Elle acheta un emplacement à Charleville, où elle fit bâtir une maison qui porta le nom d'hôtel de Sainte-Ménehould. Pour cette construc-

Digitized by Google

tion, on emprunta une somme de deux mille livres. Cet hôtel fut vendu long-temps après, et la commune en retira plus que ne lui avaient coûté l'acquisition du terrain et la construction de la maison. (F)

Nous avons déjà eu occasion de parler de la compagnie 1612.
de l'arquebuse. Quoiqu'établie et reconnue depuis très-long-temps avec attribution de certains priviléges, elle n'avait cependant aucune autorisation spéciale de nos rois. Le corps municipal instruit que plusieurs villes de France avaient obtenu des lettres-patentes pour confirmer et rendre stables de semblables établissements, prit un arrêté en assemblée générale le 24 avril 1612, par lequel, en énumérant les droits et exemptions que la ville donnait à la compagnie de l'arquebuse et qu'elle se proposait de lui continuer, il fut décidé de s'adresser à Louis XIII, pour le supplier d'accorder la même faveur à la ville de Sainte-Ménehould.

Par suite de cette démarche, des lettres-patentes furent expédiées dès le mois de juin suivant. Elles reconnaissent l'ancienneté de la compagnie et son utilité, surtout en temps de guerre, dans une ville frontière; elles approuvent le jeu de l'arquebuse et confirment les priviléges et exemptions accordées, *pourvu que les revenus de sa majesté n'en soient pas diminués:* c'est-à-dire que ces priviléges étaient absolument à la charge de la ville.

Les premiers statuts connus pour cette compagnie, lui ont été donnés par Béchefer, lieutenant particulier du bailliage, le 3 juillet de cette année.

Quoique la compagnie de l'arquebuse n'existe plus aujourd'hui, comme elle s'est toujours distinguée par sa bravoure dans diverses circonstances, notamment pendant les siéges que la ville a soutenus, qu'elle s'est montrée fort

Digitized by Google

adroite lors des prix généraux du jeu de l'arquebuse, et qu'elle a eu, à différentes époques, des affaires et des altercations sérieuses avec le corps municipal, nous croyons devoir parler ici de l'origine de cette compagnie, de la manière dont elle était composée, de ses différents réglements et même de ses divertissements.

La compagnie des arquebusiers de Sainte-Ménehould est une des plus anciennes du royaume. Elle portait, dans le principe le nom de compagnie des arbalétriers, avant que l'on connût les armes à feu. C'est la dénomination que l'on trouve encore aujourd'hui dans de vieux titres très-authentiques.

Cette compagnie des arbalétriers doit sa naissance à des bourgeois, grands amateurs de la chasse, qui se réunirent en confrérie vers la fin du 12me siècle et érigèrent une chapelle sous l'invocation de saint Michel. Cette chapelle, détruite depuis long-temps, était appuyée à droite contre le pilier de l'entrée du chœur de l'église paroissiale, et desservie par un chapelain à la nomination des confrères, qui possédaient un banc particulier devant l'autel de leur chapelle.

Les arbalétriers avaient pour symbole sur leur drapeau une arbalète et des flèches. Ils instruisaient les jeunes gens au maniement de ces armes; c'est ce qui a donné lieu par la suite à la formation de la compagnie volontaire de la jeunesse, dont nous avons déjà fait mention.

Celle des arbalétriers prit la dénomination de compagnie de l'arquebuse lorsque cette arme fut en usage. Ils s'appelèrent ensuite *chevaliers de l'arquebuse;* comme dans beaucoup d'autres villes, ils donnèrent à leur drapeau d'autres couleurs et de nouveaux emblêmes; il était blanc et chargé, d'un côté, d'une large croix bleue; de l'autre brillaient

Digitized by Google

les armoiries de France et au bas celles de la ville avec son ancien cri de guerre : *nul ne s'y frotte.* Quelque temps après, ils changèrent cette devise en celle-ci :

LES CHASSEURS.

Moins à Diane qu'à l'amour
Croyez ces chasseurs redevables
De ce qui les rend tour à tour,
Galants, adroits et redoutables.

La compagnie jouissait d'un revenu assez considérable en prés situés sur le territoire de la ville et sur celui du village de Villers. Ces propriétés provenaient d'acquisitions faites par les anciens confrères de Saint-Michel, et de donations dont la dernière est celle de la dame de Pradine, veuve d'un ancien gouverneur de Sainte-Ménehould. La compagnie assez nombreuse était composée de toutes personnes notables, officiers de judicature, financiers, avocats, notaires, procureurs, bons marchands, ou d'un état équivalant. Nuls gens de métiers ou artisans n'y étaient admis, sinon pour des motifs particuliers.

Outre les propriétés dont nous venons de parler, elle possédait un vaste terrain où de Cyron, gouverneur de Sainte-Ménehould, en 1663, lui avait permis d'établir son *jardin.* Ce terrain se trouvait situé au bas du glacis de la contrescarpe du Château, au-dessus et le long de la rue de la Motte. L'emplacement était assujetti à une redevance annuelle envers le domaine de sa majesté, comme toutes les propriétés assises sur les fortifications du Château. Ce lieu se nommait *la Butte,* soit parce qu'il formait un monticule à mi-côte, soit parce que c'était là que ces chevaliers s'exerçaient en plaçant le *but* et le tirage pour lequel ils se servaient de longues arquebuses nommées *buttières.*

Digitized by Google

Le jardin était fermé de tous côtés. Les arquebusiers y avaient construit en avant un hôtel et établi un concierge.

Pendant la belle saison, et presque chaque dimanche, ils tiraient un panton ou *joyau*, et, tous les ans, un oiseau autrefois appelé *papegai*. Cet oiseau, moins gros qu'un pinson, en fer-blanc rempli de sable, placé au centre d'une feuille de même métal peinte en noir, pour faire ressortir la couleur rouge de l'oiseau, était promené dans la ville au son des tambours et des fifres, la veille du tirage, qui était fixé annuellement au lundi entre la fête de l'Assomption et celle de Saint-Louis; et, ce jour-là, la compagnie assistait en armes à une messe du Saint-Esprit célébrée par le Chapelain. Le pain bénit, ordinairement un gâteau, y était rendu par les officiers et chevaliers, tour-à-tour, suivant l'ordre de leur réception.

Une longue perche, surmontée d'une flèche en fer qui dominait les arbres de la promenade au sommet du Château, portait l'oiseau. C'était de l'hôtel que partaient les balles enfoncées à coup de maillet dans la *buttière*. L'éloignement et l'élévation se trouvaient considérables.

Il y avait certaines formalités à remplir de la part des chevaliers et dont l'inobservation rendait le coup nul. Les armes étaient toujours chargées de la même manière et par des personnes choisies à cet effet. Le premier coup, que l'on appelait *le coup du roi*, appartenait au maire, ou, en son absence, au premier échevin, comme représentant sa majesté ou le gouverneur de la province. La compagnie était dans l'usage d'aller chercher cet officier municipal à son domicile, en armes, tambours battants et drapeau déployé.

Le tour du tirage se fixait par le sort. Le chevalier devait avoir l'épée au côté et tirer en présence de quelques confrères. S'il atteignait l'oiseau, on le proclamait roi;

Digitized by Google

mais il fallait que le coup fit sortir et répandre, d'une manière évidente, le sable du corps de l'oiseau qui était ensuite promené de nouveau dans la ville, après avoir été présenté au maire, à qui on déclarait le nom du chevalier roi de l'oiseau; formalité d'autant plus nécessaire que, comme nous l'avons dit, c'était la ville qui le faisait jouir des priviléges acquis par sa royauté, que l'on constatait par un procès-verbal.

Le lendemain, le roi de l'oiseau fournissait un Panton que l'on nommait le Panton du Roi, et il donnait chez lui une collation à ceux qui avaient participé au tirage. Le surlendemain, lorsque le temps le permettait, la compagnie se rendait à une fontaine, soit dans la campagne, soit dans les bois à peu de distance de la ville. Là, les chevaliers libres et sans être astreints au costume d'arquebusiers, se livraient aux plaisirs d'un repas champêtre; et c'est ainsi que se terminaient les fêtes et les divertissements du tirage de l'oiseau, qui rarement duraient plus de trois à quatre jours.

Selon les réglements et les statuts, pour se faire recevoir chevalier de la compagnie, il fallait être de bonnes vie et mœurs; de la religion catholique, apostolique et romaine, présenté par six chevaliers et admis par les officiers. On en dressait un acte. Le récipiendaire prêtait serment de ne prendre les armes que pour le service de sa majesté, de la ville, de la compagnie, toutes les fois qu'il en recevrait l'ordre du capitaine. Il payait pour sa réception une somme de cinquante livres, celle de dix livres pour la confrérie, et cinq sous chaque année pour la même confrérie. La première somme pour le récipiendaire était moindre lorsqu'il était fils d'un chevalier. On pouvait être reçu dès le jour du baptême, ce qui donnait une date d'ancienneté dans la compagnie où l'on marchait par ordre de réception. Néan-

Digitized by Google

moins on n'y entrait et prenait rang qu'à un certain âge.

La compagnie avait pour officiers, un capitaine, un lieutenant et un enseigne. Ces officiers étaient nommés à vie, au scrutin et à la pluralité des voix par les chevaliers dûment convoqués. Leur nomination devait être envoyée au gouverneur de la province pour obtenir son attache.

En 1732, les officiers et chevaliers de l'arquebuse, après une délibération qui les y autorisait, s'adressèrent à Louis XV pour obtenir, en leur nom et à leurs frais, de nouvelles lettres-patentes. Ces lettres datées du mois de janvier suivant, en confirmant et ratifiant l'établissement de la compagnie du jeu de l'arquebuse, ainsi qu'elle avait été autorisée par Louis XIII, rappellent les diverses exemptions dont doit jouir le roi de l'oiseau, et les confirment en ces termes :

» Voulons et nous plait que, conformément à l'acte d'as-
» semblée des habitants et communauté de ladite ville le 20
» juillet 1732, celui qui aura abattu l'oiseau le jour de
» l'année qui aura été à cet effet choisi par ladite compagnie,
» soit exempt de tailles et autres impositions, de logement
» de gens de guerre et autres charges publiques, pendant
» l'année de sa royauté, et jouisse en outre de l'exemption
» de paiements du droit d'octroi pour la part afférente aux-
» dits habitants et communauté, pour la vente qu'il pourra
» faire pendant le cours de ladite année de *vingt poinçons*
» *de vin du pays, et de dix de Champagne* sous son nom
» seulement, et sans qu'il puisse retrocéder son privilége à
» d'autres; à la charge cependant que la cote de taille et
» autres impositions pour ladite année de sa royauté sera
» supportée, sans diminution ni retard du recouvrement de
» nos deniers, par lesdits habitants et communauté de ladite
» ville de Sainte-Ménehould; et à condition aussi par lesdits
» *officiers et chevaliers de l'arquebuse* de se trouver en

Digitized by Google

» armes toutes fois et quantes ils en seront invités pour » l'honneur de la ville, par les maire et échevins d'i- » celle, etc. »

Tels sont les droits et priviléges dont le roi de l'arquebuse jouissait depuis quelques siècles pendant l'année de sa royauté.

On prétendait que si un chevalier abattait l'oiseau trois années de suite, alors il était déclaré Empereur ; et que les mêmes priviléges, au lieu d'être simplement pour l'année, lui étaient attribués sa vie durant.

On a bien eu quelques exemples qu'un chevalier ait remporté le prix deux fois de suite ; mais jamais une troisième; et dans les lettres-patentes et les statuts il n'est nullement question de ce privilége impérial, dont à la vérité des compagnies d'arquebuse jouissaient dans quelques villes de la Champagne.

En 1774, la compagnie renouvela ses statuts. Ils contiennent trente-huit articles qui ont été approuvés et rendus exécutoires, le 15 mars, par son Altesse Royale le prince de Bourbon, gouverneur et lieutenant-général, pour le Roi, de la province de Champagne.

Suivant l'article XI des derniers statuts, l'uniforme tout rouge regardé comme trop antique a été modifié de la manière suivante :

» L'uniforme sera composé d'un habit, veste et culotte » écarlate, l'habit doublé de même couleur avec revers et » parements de velours noir et épaulettes d'or ; la veste ga- » lonnée d'un galon d'or d'un pouce de largeur, les culottes » ornées de jarretières d'or et boutons de Pinsbecs surdorés, » chapeau bordé en or et bas de soie blancs. »

Le drapeau fut aussi changé ; il était, en dernier lieu, très-ample, de taffetas blanc, sans aucun emblème, sans

17.

armoiries, ni inscription ; et les cravattes de même couleur avec des franges en or.

Aux jours de fêtes et de cérémonies publiques, lorsque tous les bourgeois se trouvaient sous les armes, le corps de l'arquebuse avait le pas sur les autres compagnies ; mais il régnait un abus bien étonnant. De simples chevaliers, ces jours là, dédaignaient de marcher à leur rang dans leur corps, pour aller en uniforme d'arquebusier, commander d'autres compagnies bourgeoises ; comme s'il était dans l'ordre et qu'il ne fût pas ridicule d'être attaché à deux compagnies différentes. Ces arquebusiers, après avoir été quelques moments à la tête des autres bourgeois, retournaient à l'hôtel de l'arquebuse pour s'y divertir avec leurs camarades.

La plupart des détails que nous venons de donner, pourront paraitre trop étendus ; cependant on verra qu'il sera bon d'en être instruit lorsque nous parlerons des contestations qui s'élèveront entre la compagnie de l'arquebuse et le corps municipal.

1613. La tranquillité dont jouissait alors la France fut troublée pendant la minorité de Louis XIII. La Reine mère, Marie de Médicis, était régente. On sait qu'elle avait amené d'Italie Conchini (depuis maréchal d'Ancre) et Léonore Caligaï sa femme. L'un et l'autre s'étaient acquis un empire si absolu sur l'esprit de cette Princesse, que l'on disait communément que Caligaï l'avait ensorcelée. Occupés uniquement de leur fortune, ils n'aimaient la France que pour s'enrichir de ses dépouilles. Conchini obtenait de la Reine tout ce qu'il voulait, charges et argent. Son crédit énorme révolta bientôt tous les courtisans. Le prince de Condé, animé par le duc de Bouillon, se retira de la cour et forma un parti contre la régence. Plusieurs Princes et Seigneurs

Digitized by Google

se joignirent à lui. Ils prirent la route de la Champagne. Le roi informa, par une lettre, la ville de Sainte-Ménehould de la sortie des Princes, engageant les habitants de demeurer toujours fidèles, et de se conserver à son service. Cette lettre fut transcrite sur les registres de la commune, et les habitants dressèrent un acte par lequel ils jurèrent de ne reconnaître aucune autorité que celle du Roi.

Les Princes mécontents se retirèrent d'abord à Mézières, qu'ils avaient choisi pour le lieu de leur assemblée, à cause du voisinage de Sedan, dont le duc de Bouillon avait alors la souveraineté. La Reine régente chercha les moyens de réunir les esprits par un traité de paix, et il se tint à cet effet des conférences à Soissons.

Cependant elle ne négligeait rien pour se préparer à la guerre en cas qu'elle éclatât. Elle assembla une armée en Champagne dans les plaines de Troyes. Le prince de Condé, pendant les conférences de Soissons, ayant été informé que l'armée royale, après s'être emparée de Vitry, s'avançait pour occuper Sainte-Ménehould, marcha en diligence vers cette place, qui n'était défendue que par ses habitants.

Il faut se rappeler que Pradine de Bouconville, créature du duc de Nevers, un des Seigneurs mécontents, était gouverneur de la ville.

Ce Duc se présenta d'abord pour entrer, suivi seulement de ses domestiques et de huit de ses gardes. Le gouverneur vint au-devant de lui avec les principaux bourgeois pour lui dire que la cour leur avait défendu de recevoir qui que ce fût dans leurs murs, sans une autorisation expresse du Roi. Le Duc répondit qu'il y entrerait malgré eux, et qu'il ne souffrirait pas qu'on osât lui fermer les portes d'aucune ville située dans son gouvernement, et surtout de celle dont il était seigneur.

Digitized by Google

Bouconville se retira dans le Château, ne paraissant pas disposé à seconder les habitants qui se montraient bien déterminés à se défendre. Ceux-ci cependant se trouvèrent fort embarrassés. Ils soupçonnaient Bouconville de trahison. Le duc de Nevers leur fit dire que si l'on s'obstinait à lui refuser l'entrée de la ville, il s'en rendrait maître dans vingt-quatre heures et la ruinerait de fond en comble. Ce Duc savait que l'armée du prince de Condé approchait à grands pas; en effet, elle arriva aux portes le soir même.

1614. Tandis que le corps municipal délibérait sur le parti qu'il convenait de prendre dans une conjoncture si critique et si délicate, Bouconville ouvrit la porte Canard à quelques Seigneurs, et les introduisit de nuit au Château. Le lendemain de grand matin, ce gouverneur alla trouver les bourgeois qui étaient restés assemblés toute la nuit, les informa de l'entrée des Princes, leur fit voir que le canon du Château était pointé sur leur ville, et que s'ils n'ouvraient pas sans délai leurs portes à l'armée, la ville allait être réduite en cendre, et que l'on ferait pendre les deux tiers des habitants. Le prince de Condé faisait faire ces menaces parce que ses troupes étaient sur le point de se trouver serrées par l'armée royale qui approchait; mais on ignorait dans la ville ce qui se passait au dehors; une plus longue résistance parut une imprudence : il fallut céder à ces menaces dont on avait tout lieu de redouter l'effet. L'armée entra aussitôt et occupa la ville et le Château. Le prince de Condé fit de violents reproches aux échevins, François Hocart et Pierre Raulet, qui s'excusèrent en présentant au Prince la lettre du Roi.

On s'attendait à voir arriver d'un moment à l'autre l'armée royale, et l'on pensait que la ville pourrait bien être

Digitized by Google

assiégée. Elle n'était point assez pourvue de vivres pour nourrir long-temps une garnison aussi nombreuse : infailliblement les deux armées se seraient battues sous les murs de la ville. Mais dès que l'on fut instruit à la cour que le Prince en était maître, la Reine, qui ne désirait que de faire la paix avec les mécontents, donna ordre aux députés qui étaient à Soissons de se rendre aussitôt à Sainte-Ménehould pour y tenir de nouvelles conférences. Les principaux personnages qui s'y trouvèrent étaient Henri de Bourbon, prince de Condé ; Henri d'Orléans, duc de Longueville ; Henri de Lorraine, duc de Mayenne, fils du fameux duc de ce nom ; Charles de Gonzagues, duc de Nevers, gouverneur de la Champagne et seigneur de Sainte-Ménehould ; Henri de Luxembourg, duc de Piney ; Henri de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon ; et beaucoup de Seigneurs distingués par leur naissance. Le duc de Rohan ne put s'y rendre ; il envoya, pour le représenter, de Haute-Fontaine, qui fut reçu avec de grands honneurs et admis dans le conseil des Princes. On comptait parmi les commissaires envoyés par sa majesté, le duc de Ventadour, pair de France, gouverneur du Languedoc ; le président de Thou ; le président Jeannin ; Thumery de Boissise ; de Bullion et quelques autres conseillers d'état.

Jamais la ville de Sainte-Ménehould n'a vu dans son sein une assemblée aussi noble, aussi brillante. Pendant la durée des conférences, les échevins donnèrent des ordres pour faire arriver des vivres et des provisions de toutes sortes. On nomma quarante bourgeois notables pour servir de garde d'honneur et faire sentinelle conjointement avec les soldats de l'armée du Prince, aux portes de l'Hôtel-de-Ville où se tenait l'assemblée. La plus exacte police régna dans tous les quartiers. Le prince de Condé parut oublier

Digitized by Google

son ressentiment contre les habitants qui, en s'opposant d'abord à l'entrée des princes dans leur ville, n'avaient fait que leur devoir, puisqu'ils se conformaient aux exprès commandements du Roi.

L'assemblée ne dura que huit jours ; un traité fut conclu et signé le 15 de mai 1614; il est connu sous la dénomination de *traité de Sainte-Ménehould.*

D'après ce que plusieurs personnes avaient pu recueillir durant les conférences, ce traité ne leur parut pas bien solide. Me Bonneau, avocat et ancien échevin, certifia avoir ouï dire au prince de Condé, dans une conversation particulière, en parlant de la majorité du Roi ; *il sera bientôt majeur par l'édit et par les lois, mais il ne le sera pas par nature.* Ce propos, que cet avocat consigna depuis dans un manuscrit, n'annonçait pas une réconciliation bien sincère de la part du prince.

Aussitôt la signature du traité, les députés du Roi retournèrent à Paris, et les Princes se séparèrent. Le prince de Condé se retira dans ses terres, après avoir licencié son armée : c'était une clause du traité. Le gouverneur Bouconville resta toujours, sous l'influence du duc de Nevers, seul maître de Sainte-Ménehould.

Ce gouverneur s'y comporta avec hauteur et arrogance. Il voulut se mêler de toutes les administrations, changer les anciens usages et mener les habitants militairement. Il eut à ce sujet de vifs et fréquents démêlés avec les nouveaux échevins, Dulory et Moreau.

Bouconville porta les choses au point de s'opposer à l'exécution d'un jugement de prise de corps contre un sergent de sa compagnie ; et de faire maltraiter par ses gardes un bourgeois nommé Bernard, ce qui occasionna une émeute populaire.

Digitized by Google

Pour mettre fin aux contestations qui s'élevaient journellement avec Bouconville et faire cesser son gouvernement tyrannique, la ville présenta une requête en forme de plainte au conseil du Roi. De son côté, Bouconville s'y pourvut et fit ses représentations. Il intervint un arrêt de réglement qui fait défense aux bourgeois de s'assembler en armes sans la permission du gouverneur, ordonne qu'ils lui obéiront en tout ce qui sera de sa charge, qu'ils seront tenus de faire garde nuit et jour en temps de guerre et quand le service du roi le requérera; etc. Il enjoint au gouverneur, de se comporter avec douceur et modération envers les habitants; lui fait défense de les emprisonner de son autorité et de prendre connaissance de la justice, etc. Dans ce même arrêt il est dit qu'en l'absence du gouverneur les échevins donneront le mot; et que sa majesté, considérant les dépenses que les habitants ont faites pour son service, *et pour leur donner plus moyen de continuer à l'avenir en leur devoir et fidélité,* ordonne qu'ils seront déchargés pendant cinq ans de l'impôt et subvention qui se lèvent sur les villes franches et abonnées de son royaume. 1615

D'autres articles de cet arrêt concernent la fermeture et l'ouverture des portes de la ville, la convocation des assemblées ordinaires et pour les affaires de la guerre, telles que fortifications, réparations des murs, munitions, logements de garnison, guet, etc.

Dans l'intervalle de ces contestations entre le gouverneur et les habitants de Sainte-Ménehould, il s'en éleva de bien plus sérieuses entre la cour et les princes. Nous allons voir cette ville exposée encore à tous les maux qu'entraine la guerre civile.

Le prince de Condé s'était plaint de l'inexécution du traité de Sainte-Ménehould, et de ce que le maréchal d'Ancre,

Digitized by Google

tout puissant dans le conseil de sa majesté, gérait à son gré avec la reine-mère les affaires de l'état, tandis que lui, malgré sa qualité de premier prince du sang, n'était point écouté. Il quitta de nouveau la cour et se joignit aux protestants.

1616. Le duc de Nevers, partisan de ce prince et un des plus animés des mécontents, avait levé une armée en Champagne. Déjà ce duc s'était emparé de Rethel, Château-Portien, Mézières, Charleville et d'autres places de cette province, lorsqu'il vint mettre le siége devant Sainte-Ménehould. Les habitants se trouvèrent, comme la première fois, dans le plus grand embarras. Toujours fidèles à leur souverain, ils désiraient conserver leur ville en son pouvoir; mais comment résister au commandant Bouconville, par lequel ils étaient sans cesse menacés, et qui était entièrement dévoué au duc de Nevers, en même-temps leur seigneur et gouverneur de la province. Ils n'acquiescèrent cependant à aucune des propositions qui leur furent faites de livrer la ville. Ils répondirent *qu'ils étaient sujets du Roi et qu'ils n'entraient pour rien dans les querelles particulières du duc de Nevers avec la cour*.

Bouconville n'ayant que très-peu de soldats sous ses ordres eut encore recours à la ruse; et peut-être les habitants ne se mirent-ils pas assez sur leur garde contre un homme qui les avait déjà trahis. Il fit prévenir Boisjardin, La Chapelle et autres capitaines du duc de Nevers de se présenter à un jour et à une heure marqués devant la porte Canard, qui lui avait déja servi pour une semblable trahison. Au moment convenu, il fait saisir les bourgeois qui gardaient cette porte, il l'ouvre, et les officiers du duc de Nevers entrent avec leurs troupes dans le Château.

Aussitôt quatre cents des principaux habitants sortirent

de la ville, aimant mieux abandonner leurs demeures que de rester au milieu des ennemis du Roi.

Cependant la conduite du duc de Nevers attirait toute l'attention de la cour. Elle envoya le marquis du Plessis-Praslin à la tête d'une petite armée pour s'opposer aux desseins des princes mécontents. Ce général arriva devant Sainte-Ménehould, sur la fin de décembre. Le duc en était sorti pour aller à Rethel, après avoir laissé cinq cents hommes à Bouconville qui avait promis de faire tous ses efforts pour bien défendre la place. Ce gouverneur se voyait à la veille de soutenir un siége. Il sollicita en vain ce qui restait d'habitants à s'armer en faveur du duc de Nevers; il ne put parvenir à gagner aucun de ces fidèles sujets.

L'armée du marquis de Praslin, campait sur les hauteurs au-delà de la porte des Bois. Il fallait, pour prendre la ville, traverser des marais couverts d'eau, et son armée était trop faible pour rien entreprendre sur le Château. Cependant cette conquête était d'autant plus importante qu'elle ouvrait les passages de Verdun et de la Lorraine. Du Plessis-Praslin, pour se rendre maître de la place sans coup férir, essaya un moyen qui lui réussit; c'était de gagner le gouverneur déjà déconcerté par le refus des habitants de le seconder. L'ambition, le désir de s'enrichir étaient le principal mobile de la conduite de Bouconville. Le marquis de Praslin lui fit des propositions extrêmement avantageuses, qu'il accepta. En conséquence, après une simple négociation de quatre heures, il rendit la ville et le Château.

Cette reddition fut faite aux conditions que Bouconville conserverait son gouvernement, après avoir prêté serment d'être fidèle au Roi, et avec l'espoir d'être pourvu d'un gouvernement plus considérable; que les cinq cents hommes

Digitized by Google

qu'il commandait seraient envoyés au duc de Nevers et conduits à Rethel ; qu'en cas qu'il ne se trouvât pas bientôt un autre gouvernement disponible, on lui donnerait une charge de capitaine aux gardes de sa majesté, que la cour s'engagerait à lui payer cent mille écus. C'est ainsi qu'elle prodiguait les trésors de l'état pour acheter la fidélité incertaine des gouverneurs. Bouconville toucha à Sainte-Ménehould une partie de cette somme que M. de Praslin lui compta avant son départ de la ville.

Alors du Plessis, évêque de Luçon, (depuis cardinal de Richelieu), dirigeait le conseil d'état sous l'influence du maréchal d'Ancre, son protecteur. Il ne paraît pas qu'il se soit beaucoup occupé de satisfaire Bouconville qui n'eut ni un autre gouvernement, ni aucune charge et qui ne reçut même pas le surplus des cent mille écus qu'on lui avait promis : tant il est vrai que les traîtres sont toujours méprisés de tous les partis et que l'on se soucie fort peu de tenir parole à ceux qui n'en ont point.

1617. On connaît la fin tragique de Conchini, maréchal d'Ancre, et de Léonore Caligaï sa femme. Leur mort fut cause d'un grand changement dans le gouvernement, et fit cesser la guerre civile. Ceux des habitants de Sainte-Ménehould qui s'étaient retirés à Châlons et dans d'autres endroits pendant l'occupation de leur ville par les troupes du duc de Nevers, étaient rentrés dans leurs foyers. Bouconville qui attendait toujours l'exécution des promesses qu'on lui avait faites, loin de recevoir quelque bienfait de la cour, fut au contraire destitué. On donna son gouvernement à Desfosses,
1618. qui en prit possession au commencement de l'année 1618. La ville n'eut qu'à se louer des procédés de ce nouveau gouverneur.

Tout était tranquille alors au dedans et au dehors de

Digitized by Google

Sainte-Ménehould. Les habitants crurent devoir profiter de ce moment de calme pour réaliser un projet qu'ils méditaient depuis long-temps : c'était l'établissement d'un couvent de religieux dans leur ville. L'embarras du choix fut grand ; on était d'accord d'en demander qui pussent se livrer à l'instruction de la jeunesse dans les classes latines : mais à quelle sorte de religieux donner la préférence? Les pères Jésuites sollicitaient très-vivement leur admission. D'un autre côté les Bénédictins et les pères de la doctrine demandèrent à être préférés. Dans cet embarras M. Collin, docteur de Sorbonne et curé-doyen de la paroisse, représenta que la jeunesse, susceptible de ce genre d'instruction, était peu nombreuse et qu'il y avait dans la ville une institution suffisante pour ces études; (G) que l'on manquait souvent d'ecclésiastiques pour porter des secours spirituels dans les paroisses de la campagne, et proposa des religieux de l'ordre de saint François, en démontrant que l'établissement de ces moines mendiants serait moins dispendieux que tout autre pour la ville, puisque, par leurs institnts, ils ne pouvaient posséder d'autres propriétés que leur couvent, qu'en conséquence il ne leur faudrait pas de dotation.

Le plus grand nombre se rangea de l'avis du pasteur; et il fut convenu qu'on demanderait des religieux de l'ordre de saint François, connus sous le nom de *Capucins*. Cet ordre avait été introduit en France en 1573, il était encore nouveau et en grande faveur. L'évêque diocésain approuva le choix que l'on venait de faire; et le Roi, au mois d'octobre, accorda des lettres-patentes pour leur établissement.

L'année suivante, on vit arriver le père André de Fri- 1619.
bourg, religieux capucin de la province de Lorraine. Ce fut lui que sa maison choisit pour établir et conduire celle

Digitized by Google

de Sainte-Ménehould. La ville, par l'acquisition de quelques masures, se trouva en état de lui donner un vaste emplacement le long et à couvert des remparts dans la rue *de la Bombarde* qui prit dès-lors le nom de *rue des Capucins*. (H)

On y construisit un couvent et une petite église. Plusieurs personnes de la ville contribuèrent à cette dépense. Le 12 septembre, Henri Clausse, neveu et coadjuteur de Côme Clausse, évêque de Châlons, vint poser la première pierre de la maison conventuelle. M. Collin fit la consécration de l'église, peu d'années après, sous l'invocation de saint Louis. Ce pasteur s'était distingué par son zèle et sa générosité pour le nouvel établissement. Les pères Capucins le regardaient comme leur fondateur : il leur légua sa nombreuse bibliothèque.

La nouveauté plaît toujours quelle que soit sa singularité. Les habitants se trouvaient enchantés de posséder des Capucins dans leur ville. A cette époque, les couvents de cet ordre étaient encore rares en France. L'humble et singulier costume de ces religieux, l'austérité de leur vie, leurs offices à différentes heures du jour et de la nuit, tout excitait l'édification des fidèles, et cette année-là même, des jeunes gens des premières familles de la ville entrèrent dans cet ordre. Philbert de Chamissot, seigneur d'Andevanne, fit don aux pères capucins de Sainte-Ménehould d'une somme de six mille livres barrois, pour acheter des maisons et agrandir le couvent. Il y fit ensuite profession sous le nom de *frère François d'Andevanne*.

Le conseil de ville prit plusieurs délibérations en faveur des Capucins. On leur accorda leur chauffage dans les bois communaux. Par la suite, on leur donna pour faire un jardin à proximité du couvent au-delà du canal de l'Aisne, un terrain environné de fossés et formant jadis une demi-

Digitized by Google

lune. Enfin l'on fit à l'égard de ces pères tout ce qui était possible pour leur procurer une honnête existence.

Les Bénédictins de Moiremont avaient fait quelques démarches pour que la ville appelât les religieux de leur ordre, et regrettaient que le choix ne fût point tombé sur eux.

Le couvent de Sainte-Ménehould faisait partie de ce qu'on appelait la *province de Champagne*. Les Capucins de cette *province* étaient chargés de la mission de la Louisiane ou Mississipi. Dans le premier embarquement que l'on fit en 1722, il se trouvait un capucin natif de Sainte-Ménehould, appelé le père *Claude*, dont le nom de famille était *Bernard*, religieux très-zélé, très-instruit et très-bon prédicateur.

En 1740, le R. P. Charles Godefu fit bâtir une nouvelle église plus vaste que la première déjà délâbrée, parce qu'elle avait été construite à la hâte et de mauvais matériaux. Trois ans après, le R. P. Georges de Fauquemont, gardien de ce couvent, ensuite provincial, fit reconstruire le cloître en pierre et en brique, selon la nouvelle bâtisse de la ville. Ce cloître d'une belle étendue formait un carré parfait, et tout y était distribué d'une manière commode. (I)

Bientôt après l'établissement des Capucins on demanda des religieuses. Il venait de se former depuis peu de temps à Châlons-sur-Marne un couvent de religieuses de la congrégation de Notre-Dame, de l'ordre de Saint-Augustin, appelées les filles de Sainte-Marie; c'était la première maison de ce genre qui se fût établie en France.

Comme on cherchait à propager ce nouvel ordre, institué vers 1615, les religieuses de Châlons, suivant le désir de Côme Clausse, évêque diocésain, demandèrent à être re-

Digitized by Google

ques et à s'établir à Sainte-Ménehould. Il fallait, non-seulement un emplacement convenable pour ce nouvel établissement, mais encore un fonds suffisant pour sa dotation; et alors la ville ne se trouvait en état de fournir ni à l'un ni à l'autre.

Après quelques années de délai et leurs dettes acquittées, les habitants, ayant considéré qu'ils n'avaient aucune institution régulière et stable pour l'instruction *des jeunes filles*, et que les dames de Sainte-Marie étaient destinées par état à l'instruction *gratuite de ces jeunes personnes*, décidèrent de recevoir ces dames religieuses pour former l'établissement qui avait été proposé.

1627. En conséquence, Henri Clausse, successeur de Côme Clausse, donna, le 9 juin 1627, une ordonnance portant que les filles de Sainte-Marie seraient établies à Sainte-Ménehould. Ce prélat choisit pour régler les commencements de cette communauté quatre religieuses; Jeanne Duchesne, native de Soissons; Angélique Vitart, de Château-Thierry; Marie Frizon, de Reims; et Marie Gratien, de Châlons. Ces dames furent reçues à Sainte-Ménehould le 13 juillet suivant; on leur donna un local peu étendu, presque dans le centre de la ville, à côté du couvent des Capucins, qui n'en était séparé que par une rue.

Ces religieuses furent dotées de quelques petites propriétés rurales; mais ayant administré leur maison à la satisfaction générale, plusieurs personnes pieuses et charitables leur léguèrent d'autres propriétés plus considérables. Le nombre des religieuses augmenta insensiblement : elles reçurent des pensionnaires.

Ce ne fut cependant qu'en 1664 que Louis XIV confirma cet établissement, qu'il gratifia dix ans après de dix minots de sel.

Digitized by Google

Le revenu des biens de la communauté, les dots des professes, le pensionnat, l'économie des dames religieuses, les avaient mis à même de faire des acquisitions de maisons dans leur voisinage, d'augmenter ainsi considérablement leur établissement et de construire une église.

Cette église, bâtie en pierre, était petite, mais ornée avec goût, et remarquable par sa grande régularité intérieure : on aurait dit une miniature, si l'on peut s'exprimer ainsi. Le chœur était spacieux, éclairé des deux côtés par plusieurs grandes croisées; à l'entrée se trouvait un vestibule, et au-dessus un jeu d'orgue. On y marchait sur un pavé de marbre noir et blanc; les stales et boiseries étaient bien sculptées. Son plafond, décoré de différentes peintures, représentait des sujets tirés de l'Écriture sainte. Une grille en fer, artistement travaillée, séparait ce chœur de l'église. En un mot, il était d'une beauté si remarquable que M. de Tavanne, lorsqu'il vint faire sa première visite épiscopale, dit qu'*il était digne d'une abbesse*.

Par la suite, les religieuses reçurent encore plusieurs dons et legs. La dame Morel, veuve de Faudel, président de la Cour des Monnaies à Paris et originaire de Sainte-Ménehould, légua à ce couvent, d'après les intentions de son mari, une rente de cinq cents livres qu'elle avait sur l'Hôtel-de-Ville de cette capitale. Ce legs fut fait à la charge perpétuelle d'admettre sans dot une demoiselle de condition noble de la province de Champagne. La première qui jouit de ce bienfait fut une demoiselle *de Son de Mouy*, qui fit profession le 24 octobre 1744 : elle devint supérieure de cette maison.

Je suis entré dans quelques détails sur les couvents des religieuses et des capucins. Ils n'existent plus aujourd'hui, et ont subi, dans les premières années de la révolution,

Digitized by Google

le sort de toutes les maisons religieuses du royaume; mais j'ai voulu faire connaître ce qu'étaient ces établissements dans Sainte-Ménehould.

Les jardins des Capucins sont restés dans leur entier : mais leur église et celle des religieuses sont démolies de fond en comble. Des maisons remplacent les couvents, et sur une partie de celui des religieuses on a construit un collége et réservé des casernes pour les gendarmes : ces nouveaux établissements sont convenablement placés dans le centre de la ville.

De tout ce qui embellissait ces églises, on n'a pu sauver, on ne sait comment, que les six grands tableaux de celle des religieuses : ils sont suspendus aujourd'hui dans la nef de l'église paroissiale. Ces tableaux sont bien loin d'avoir le mérite de celui qui représentait Saint-Louis en manteau royal, et qui ornait le maître-autel des Capucins. Celui-ci était un morceau précieux peint par Philippe de Champagne, et dont une personne pieuse avait fait don aux révérends pères. Ce chef-d'œuvre a été indignement coupé, mis en pièces à coups de sabre par un de ces dévastateurs des églises, un de ces vandales trop fameux sous le nom de *terroristes*.

La ville, pendant que l'on s'occupait d'y créer des moyens d'instruction et d'y former des établissements religieux, avait encore été à la veille d'éprouver les funestes effets de la guerre. Toute la cour et l'armée étaient alors dans les provinces méridionales pour s'opposer aux entreprises des protestants. Le comte de Mansfeld résolut de profiter de ces circonstances pour entrer en France par la Champagne, à la tête d'un armée considérable ; heureusement, Mansfeld prit sa route du côté de Mouzon qu'il assiégea. On avait levé promptement des troupes dans la province ; Sainte-Méne-

Digitized by Google

hould fut tenue de fournir et d'équiper à ses frais un contingent de deux cents hommes. Le duc de Nevers, gouverneur de la Champagne et devenu bon royaliste, fut nommé pour commander cette armée champenoise; mais le comte de Mansfeld, instruit de tous ces préparatifs, se retira.

Par un édit de 1627, le bailliage de Sainte-Ménehould perdit une partie considérable de son attribution de justice. Les baillis et sénéchaux connaissaient des matières domaniales; cette connaissance leur fut enlevée. On donna la juridiction contentieuse sur ces matières aux trésoriers de France. Ce changement d'attribution ne fut point particulier au bailliage de cette ville; il devint général dans le royaume.

A la même époque, le gouverneur Desfosses quitta Sainte-Ménehould pour aller prendre possession du gouvernement important de Montpellier. Les habitants, quoique très-sensibles à la perte de ce gouverneur généralement aimé, ne purent qu'applaudir à ce changement qui était une juste récompense de son mérite; il fut remplacé par de Vignoles.

Les dépenses de la ville pendant les années antérieures 1629.
l'avaient beaucoup obérée; on avait été obligé d'emprunter pour s'acquitter, et particulièrement envers Pierre Doucet, lieutenant en la juridiction des eaux et forêts. On vendit ce qui restait de pâquis, hayes et bois broussailles, dans les contrées de Frigal, de Ronveau et du Jauvinat. Germain Hocart, greffier de la prévôté, fit défricher ce qu'il avait acheté dans la contrée du Jauvinat, où il établit une ferme, qui, de son nom, s'appelle *la Hocarderie*. Une autre partie avait été vendue à un nommé Colletet, d'où lui provient la dénomination de *Vallée Colletet*. La ville vendit aussi

Digitized by Google

à Jacques de Marolles, receveur des consignations, plusieurs arpents de broussailles dépendants des bâtis de la commune, au lieu dit, *au-dessus de la grande traverse*; ce bois et la contrée où il est situé a conservé le nom de *Bouchet-Marolles*. (J)

Un évènement qui par sa nature ne méritait aucune attention fut l'occasion, dans l'absence du gouverneur, d'une rixe sérieuse qui s'éleva entre les bourgeois de Sainte-Ménehould et la garnison. Le régiment de Nettancourt-Vaubecourt était depuis quelques mois dans la ville. Mangin, lieutenant criminel de robe courte, et ancien échevin, passant sur la place avec un de ses amis, heurta par mégarde le pied d'un soldat qui dormait étendu au soleil. Ce soldat s'étant éveillé en jurant tira son sabre contre ce magistrat, qui le menaça de le faire mettre en prison. D'autres militaires présents à cette dispute prirent fait et cause pour leur camarade; et Garnier, leur commandant, eut l'imprudence de se mettre à la tête de ces soldats, qui voulaient venger la prétendue insulte faite à un des leurs. A l'instant même, tous les habitants, hommes et femmes, courent se saisir des armes du régiment. La scène allait être cruellement ensanglantée, mais les bourgeois forcèrent facilement les soldats désarmés à sortir de la ville, dont ils fermèrent les portes; de sorte que le régiment fut obligé d'aller ailleurs chercher des quartiers pour se loger. Dans ce conflit, un seul bourgeois se trouva blessé assez dangereusement.

On rendit compte de cette affaire au Roi. Il paraît qu'on y attacha peu d'importance; seulement on plaisanta le commandant de s'être laissé chasser par des bourgeois; mais le régiment ne rentra point dans la ville.

Pendant les années 1627 et 1628, une partie de l'armée

Digitized by Google

que commandait le maréchal de Marillac, sur les frontières de la Champagne, avait long-temps séjourné dans l'Argonne. Les troupes mal payées s'étaient livrées à toutes sortes de brigandages : le pays se trouvait totalement ravagé et ruiné. Le maréchal passait non seulement pour ne s'être pas opposé à ce désordre, mais pour l'avoir autorisé par son exemple. On en porta plainte au Roi.

Dans les premiers jours de janvier 1631, les habitants de 1631. Sainte-Ménehould furent fort étonnés de voir arriver ce même maréchal, non dans cet état de grandeur et d'autorité où il était, lorsqu'il commandait l'armée, mais comme prisonnier d'état, escorté de cavaliers à la tête desquels se trouvait un officier des gardes nommé de Ruaux.

Le Roi avait donné l'ordre d'arrêter ce maréchal au camp de Folizzo en Piémont, et de le conduire incontinent à Sainte-Ménehould. On le plaça provisoirement dans une chambre d'une maison du Château où il resta plusieurs jours. Il y fut gardé à vue sans pouvoir parler à d'autres personnes que celles désignées par de Ruaux, et avec défense aux bourgeois de s'approcher de la maison. On l'enferma ensuite seul dans le Donjon qui venait d'être préparé pour le recevoir.

C'est de cette prison que le maréchal écrivit au cardinal de Richelieu son ennemi, une lettre très-suppliante pour se disculper de tout ce qui lui était imputé et lui demander sa protection. Le Cardinal demeura inexorable.

Le maréchal, après avoir été enfermé plusieurs mois au Château de Sainte-Ménehould, fut transféré à la citadelle de Verdun, où des juges-commissaires, nommés pour instruire son procès, venaient de se rendre.

Au bout de quelque-temps, le maréchal repassa, sous bonne et sûre garde, à Sainte-Ménehould où il coucha.

Digitized by Google

De là on le conduisit au château de Ruel, qui appartenait au Cardinal. Il eut bientôt après la tête tranchée sur un échafaud en place de grève. Mais sa mémoire a été réhabilitée par arrêt du parlement après la mort du cardinal de Richelieu.

Dans le courant de décembre, tandis que l'on instruisait le procès du maréchal, le Roi allant à Metz, passa à Sainte-Ménehould et s'y arrêta. Il était suivi de ses ministres et d'une partie de sa cour. C'est de cette ville qu'il prononça l'interdiction de plusieurs membres du parlement, leur intima l'ordre de se rendre à la suite de la cour avec le premier président et deux présidents à mortier. Ceux-ci arrivèrent bientôt; mais le roi était parti pour Metz, où ils allèrent le trouver.

Sainte-Ménehould fut encore honorée de la présence de ce monarque au mois de juin suivant. De la Borde venait de succéder à de Vignoles au gouvernement de cette ville. La Reine, le cardinal de Richelieu, et plusieurs grands seigneurs accompagnaient sa majesté. Sa maison militaire, avec quelques troupes de ligne, la suivait. C'est de Sainte-Ménehould que le Roi écrivit au duc de Montbazon, alors gouverneur de Paris, une lettre en forme de manifeste dans laquelle il détaille tous ses motifs de mécontentement contre le duc de Lorraine à qui il venait de déclarer la guerre.

Après avoir donné ses ordres pour entrer dans les états de ce duc, et s'emparer des places fortes, le Roi alla coucher à Vaubecourt, emmenant quelques pièces d'artillerie du château.

Pendant trois jours que Louis XIII resta à Sainte-Ménehould, les habitants illuminèrent leurs maisons, et ne cessèrent de témoigner à sa majesté ces sentiments d'amour et de fidélité qu'ils ont toujours manifestés pour leurs souverains.

Digitized by Google

La Reine, pour ne pas être rapprochée du théâtre de la guerre, resta à Sainte-Ménehould, qui jouit plusieurs jours du bonheur de posséder sa majesté. Ce bonheur eut été sans doute de plus longue durée si des symptômes de peste ne se fussent manifestés dans le voisinage : La reine se retira à Saint-Dizier pour y attendre le retour du Roi.

La guerre entre le Roi et le duc de Lorraine fut presque 1632.
aussitôt terminée que commencée. Par le traité de paix, signé à Liverdun près Nancy, le duc abandonna au roi son comté de Clermont-en-Argonne avec ses dépendances. Marescot, maître des requêtes, vint en conséquence prendre possession de Clermont, Stenai, etc. Et les habitants prêtèrent serment de fidélité au Roi.

La peste qui avait déjà fait de grands ravages en 1526, reparut de nouveau vers le mois de juillet de cettte année. Beaucoup de personnes quittèrent leurs domiciles et se retirèrent au loin. Les officiers du bailliage allèrent établir leur tribunal et tenir leurs audiences à Grandpré. D'abord on enterra les victimes de cette épidémie au cimetière de la paroisse, puis hors des faubourgs dans un jardin appartenant à l'Hôtel-Dieu, et qui avait déjà servi jadis à ce triste usage. C'est devant ce jardin que le clergé s'arrête pour dire des prières lors de la première procession qui se fait après les fêtes de Pâques.

Le mal faisant des progrès, on prit le parti de faire porter les corps des pestiférés à quelque distance de la ville, dans un endroit éloigné des habitations, entre un ruisseau et une colline au sommet de laquelle se tenait un ermite que l'on appelait le père Roch. Cet homme rendit de grands services dans cette fatale circonstance. On avait suspendu au-dessus de la porte des Bois une petite cloche pour appeler cet ermite, à qui l'on remettait, dans un tom-

Digitized by Google

bereau, les corps des pestiférés. Ce corbillard funèbre ne cessait d'aller et venir; et, en moins de quinze jours, on enterra le long du ruisseau plus de cinq cents cadavres. Les pères capucins, pendant la durée de cette cruelle maladie, montrèrent beaucoup de zèle et de dévoûment. (K)

Le mal ayant enfin cessé, ceux qui s'étaient absentés craignaient encore de rentrer dans leurs foyers. La ville était presque déserte. Les échevins présentèrent une requête sur laquelle intervint arrêt du Parlement qui « enjoignit aux officiers du bailliage de revenir, et qui leur défendit de transférer leur siége hors de la ville, jusqu'à ce que autrement par la cour il en ait été ordonné. »

On construisit près du champ où étaient enterrées les victimes de la contagion une petite chapelle sous l'invocation de Saint-Roch, tant à cause que ce saint était regardé comme le patron des pestiférés, que par la raison que l'ermite en portait le nom ; et comme plusieurs personnes donnèrent par piété des propriétés rurales dans les environs, on forma en cet endroit un corps de ferme connu sous la dénomination de *Ferme de l'Ermitage;* le coteau voisin sur lequel l'ermite se retirait s'appelle encore *Mont-l'Ermite.*

Il paraît que l'on allait autrefois dire la messe dans la chapelle de l'ermitage de Saint-Roch. La procession, qui se fait chaque année aux jours des Rogations dans cette contrée, se détournait pour s'y rendre et chanter quelques prières. Aujourd'hui, ni cette chapelle, ni les bâtiments de la ferme ne subsistent plus; mais la procession continue d'aller prier à cet ancien cimetière. On y a élevé depuis peu une croix en bois avec une inscription qui rappelle cette époque désastreuse, et marque le nombre des pestiférés enterrés dans cet endroit. Cette croix, placée contre

Digitized by Google

un arbre, paraît un monument bien chétif et bien mesquin de la part des administrateurs de l'hospice, auquel la ferme de *l'Ermitage,* d'un revenu non médiocre, a été réunie. (L)

Dès l'année 1615, il avait été question, dans le conseil du Roi, d'établir à Sainte-Ménehould *un conseil ordinaire municipal*. Sa majesté donna, au mois de mars 1633, des lettres-patentes pour l'établissement de ce conseil, si longtemps promis et attendu. Elles portent qu'il sera composé d'un maire, de quatre échevins, d'un procureur syndic, et de huit bourgeois notables qui auront le titre de conseillers de ville. Elles règlent en outre la manière de procéder au choix et au renouvellement des membres de ce conseil, de les convoquer, de les présider, etc. Nous verrons que ce corps municipal a subi depuis bien des changements dans sa forme. 1633.

Ce n'est qu'à dater de cette époque que Sainte-Ménehould a commencé d'avoir un maire. Jusque-là, la ville avait toujours été administrée par des échevins.

La comtesse Blanche de Champagne, qui a donné des chartes municipales à quelques villages, a créé un maire ou *mayeur* à La Neuville-au-Pont, à Verrières, à Villers, etc. Pourquoi donc la ville de Sainte-Ménehould n'avait-elle point eu de maire? c'est une question que nous n'entreprendrons pas de décider; mais il est certain qu'on ne voit figurer un maire dans les affaires de la ville qu'à partir de l'année 1633; et avant cette époque, ce sont des échevins que l'on trouve toujours mentionnés dans les actes publics de la municipalité. Il n'est pas davantage question de maire lors des différents passages et séjours de nos Princes à Sainte-Ménehould. Cependant on lit la qualité de *mayeur* dans un compte rendu en 1571.

Dans une assemblée tenue le 13 novembre suivant, Claude

Digitized by Google

Baillet, lieutenant-général au bailliage, fut, conformément aux lettres-patentes, nommé maire à la pluralité des suffrages. Il a le premier exercé cette charge. La nomination n'était que pour deux ans ; mais le maire qui avait rempli son temps d'exercice, pouvait être réélu. S'il venait à décéder avant l'expiration des deux années, celui qui était nommé à sa place ne restait en fonctions que l'espace de temps que son prédécesseur avait encore à exercer. Le maire devait être *originaire de Sainte-Ménehould*. Quant aux autres membres du conseil, il fallait, pour être éligibles, qu'ils fussent domiciliés dans la ville *depuis dix ans sans interruption*. Ce sont des clauses expresses des lettres-patentes : ces clauses étaient très-sages. Un maire est ce que l'on appelle *primus inter pares*. On le nomme pour qu'il veille au bien-être de ses concitoyens. Ce maire, ainsi que les officiers municipaux, sont établis pour être les tuteurs de leur cité. Il est par conséquent nécessaire qu'ils connaissent les localités, les anciens réglements, et les abus qui peuvent exister ; qu'ils aient depuis long-temps une parfaite connaissance des mœurs, des habitudes, des besoins de leurs concitoyens. Ils doivent aussi savoir quelles sont les ressources et les revenus de la commune, et quelle peut être la meilleure manière de les employer ; toutes connaissances que ne peuvent avoir, ni un maire, ni des officiers municipaux étrangers, ou trop récemment domiciliés dans la ville.

Le Roi, par ces mêmes lettres-patentes, avait aussi en vue de prévenir toutes contestations entre le corps municipal et le gouverneur.

1634. Nous avons vu que le comté de Sainte-Ménehould était entré dans la maison de Nevers par l'aliénation qui lui en avait été faite en 1597. Le Roi racheta ce comté en 1634, et, le 22 juillet, Philippe Linage, trésorier de France, fit

faire un bail des revenus de ce domaine au profit de sa majesté. En vertu de lettres du 20 septembre, il fut ordonné qu'il serait procédé à la confection d'un nouveau terrier.

Cette année, les fortifications de la ville furent presque entièrement démolies. Voici ce qui donna lieu à cette démolition. Il paraît que plusieurs membres, dans le conseil du Roi, représentèrent que les châteaux-forts de Sainte-Ménehould et de quelques autres places de Champagne, bâtis ou rétablis par François Ier, coûtaient beaucoup d'entretien et qu'ils étaient devenus inutiles depuis que la province des Trois-Évêchés et le Clermontois faisaient partie de la France. On proposa donc de détruire ces châteaux. Le conseil accueillit facilement cette proposition. Il fut décidé que *les fortifications du château* de Sainte-Ménehould seraient rasées. On voit qu'il était simplement question du *Château*. Mais dans l'expédition de la commission donnée à M. de Choisi, intendant de la province, on lisait ces mots : *Le rasement des fortifications de la ville et du château de Sainte-Ménehould*. On avait désigné pour travailler à cette démolition plusieurs villages des environs. On porte jusqu'à huit mille le nombre des ouvriers qui furent employés. Les habitants des villages qui étaient assujettis au guet et à la garde du Château, avaient, les premiers, commencé les démolitions. Ils y mettaient beaucoup d'activité, parce qu'ils pensaient qu'à l'avenir ils ne seraient plus chargés de cette servitude ; mais les bourgeois de Sainte-Ménehould étaient désolés en voyant détruire ce qui avait coûté tant de peine et d'argent ; car il faut se rappeler que les murs et les fortifications de la ville étaient entretenus aux dépens de cette même ville, et que la municipalité avait été plusieurs fois au-

Digitized by Google

torisée à vendre des biens communaux pour payer ces dépenses.

Presque aussitôt que l'intendant eut commencé à faire exécuter les ordres qu'il avait reçus, la ville députa Baillet, lieutenant-général, et Hocart, procureur du Roi, pour aller faire des représentations au conseil de sa majesté. Au retour des députés, quel fut l'étonnement de leurs concitoyens, en apprenant que jamais l'intention du Roi, ni de son conseil, n'avait été de démolir les fortifications de la *ville*, et que c'était une erreur de rédaction faite par le premier commis du secrétaire d'état, lequel, au lieu de mentionner simplement la démolition des fortifications du *Château*, avait aussi compris celles de la *ville*.

Le Roi, fort mécontent de cette bévue, donna l'ordre à l'instant de cesser les travaux. Les portes subsistaient encore en leur entier.

1635. Par un arrêt du conseil du 30 juin suivant, le Roi ordonna que les trésoriers de France à Châlons députeraient l'un d'eux pour aller visiter avec des experts les démolitions, estimer les réparations et en faire une adjudication au rabais dont le prix serait supporté par tous les contribuables de la province. Cet arrêt permettait aussi aux habitants de Sainte-Ménehould d'avancer les deniers pour les travaux. On se livra avec ardeur à cette opération dès le printemps suivant: en sorte qu'en peu de mois on vint à bout de rétablir les fortifications et même de les remettre en meilleur état qu'elles n'étaient avant la démolition. Les habitants célébrèrent une fête en réjouissance. On n'avait point porté la main aux fortifications du Château, malgré l'arrêt du conseil qui ordonnait leur rasement, elles furent conservées.

Quoique l'on eût laissé pour cette reconstruction tous les

Digitized by Google

anciens matériaux, cependant l'adjudication monta à cinquante-quatre mille trois cent trente-trois livres. Un nouvel arrêt du conseil du 29 novembre, en ordonna la répartition sur toute la province, mais il ne fut point exécuté, et Sainte-Ménehould seule supporta les frais de cette opération. C'est ainsi qu'une erreur de rédaction ou de copiste coûta une somme considérable à cette ville.

Les habitants se déterminèrent à solliciter, quelques exemptions ou quelques priviléges qui pussent au moins alléger le fardeau de leurs charges. Le Roi leur accorda l'établissement du droit de *courte-pinte* pendant six ans, pour en employer le produit à l'entretien des murs et des pavés de la ville. (M)

La peste, qui avait déjà désolé Sainte-Ménehould quatre 1636.
ans auparavant, commença à s'y faire sentir de nouveau. Mais le mal fut peu considérable dans la ville. Ses ravages s'étendirent sur une partie de l'Argonne, du Verdunois, du Clermontois et du comté de Beaulieu. La maladie fut si violente à Clermont, Varennes, et Vienne-le-Château, qu'elle y emporta un tiers de la population. Le comté de Beaulieu et les villages voisins se trouvaient déjà ruinés par le brigandage de quarante Cornettes Lorraines à la tête desquelles était le baron d'Offlence. Les villages de Beauzée, Nubécourt, Triaucourt, Soisy, Ménoncourt, Senart, Aubercy, Riocourt, avaient été incendiés. Plusieurs autres l'auraient été infailliblement si de Nettancourt-Vaubecourt, gouverneur du comté, n'eut forcé ces troupes ennemies à se retirer. La terre de Beaulieu, par les deux fléaux de la guerre et de la peste, se voyait réduite à la plus extrême misère.

Dès le printemps, une armée sous le commandement du 1637.
maréchal de Châtillon, se rassembla en Champagne. Sainte-

Digitized by Google

Ménehould fut le lieu du rendez-vous. Cette armée était destinée à entrer dans le pays de Luxembourg. Le maréchal arriva à Sainte-Ménehould le 10 juillet, et le lendemain il tint un conseil de guerre où se trouvèrent de Feuquières, de Vaubecourt, de Bellefonds, Ferrier qui commandait l'artillerie, d'Heudicourt sergent de bataille et quelques autres officiers supérieurs. Il y fut résolu que l'on commencerait par s'emparer de plusieurs petites places dont les garnisons incommodaient tout le pays par leurs courses. En conséquence on divisa l'armée en trois colonnes qui, après avoir détruit ou fait prisonnières ces garnisons, se réunirent pour aller faire le siége d'Ivoi-Carignan. La ville de Sainte-Ménehould avait eu beaucoup à souffrir du séjour de cette armée dans ses environs.

1639. La guerre se faisait avec beaucoup d'ardeur sur les frontières de la Champagne et du Luxembourg. Louis XIII s'y rendit et passa encore à Sainte-Ménehould, accompagné du cardinal de Richelieu, son premier ministre. Sa majesté coucha dans cette ville et en partit le lendemain après avoir entendu la messe que le cardinal célébra dans l'église des religieuses.

1641. La guerre se continua avec avantage tant contre les Espagnols que contre Louis de Bourbon, comte de Soissons, le duc de Guise et le duc de Bouillon, tous trois ligués avec eux contre la France. On fut instruit que le comte de Soissons se proposait, en cas de succès, de venir assiéger Sainte-Ménehould. De Beauvoisis, qui en était depuis peu gouverneur, fit travailler sans relâche aux fortifications et se disposait à bien défendre la place. Mais le comte de Soissons fut tué à la bataille de la Marfée près Sedan. Cet évènement ne ralentit point les travaux que l'on faisait aux fortifications principalement du côté de la porte Florion

Digitized by Google

sous l'inspection de l'ingénieur Desjardins, parce que l'on savait que le duc de Lorraine qui venait de rompre de nouveau avec la France, entrait en Champagne par le Barrois et qu'une partie de ses troupes se dirigeaient sur Sainte-Ménehould. La saison se trouvait un peu trop avancée : il fallut prendre des quartiers d'hiver. Alors on suspendit les travaux qui furent repris et achevés au printemps suivant; 1642.
et lorsque du Plessis-Busançois, sergent de bataille, arriva dans cette ville au mois d'août avec une commission de sa majesté pour faire continuer les fortifications, il trouva la ville et le château en très-bon état de défense.

Le cardinal de Richelieu étant mort le 4 décembre, et Louis XIII le 14 mai suivant, Anne d'Autriche fut nommée régente pendant la minorité de Louis XIV, son fils, et le cardinal Mazarin succéda à Richelieu dans le ministère.

Ces changements, loin de procurer la tranquillité au 1643.
royaume, ne firent qu'augmenter les maux de la guerre : car les Espagnols, croyant pouvoir profiter des troubles qu'occasionne ordinairement une minorité, entrèrent en Champagne et se seraient avancés dans le cœur de la France si le duc d'Enguien, si célèbre depuis sous le nom de Grand Condé, n'eut remporté sur eux une victoire signalée dans les plaines de Rocroi. Ce succès n'empêcha cependant pas de nombreux partis Espagnols de se répandre de tous côtés. Ils vinrent jusqu'au-delà de Sainte-Ménehould, pillant les villages et les fermes. Ils s'avancèrent sous les murs de la ville et enlevèrent tous les troupeaux qui étaient dans les prairies au moment où ils allaient rentrer dans les faubourgs.

La bataille de Rocroi fut suivie de la prise de Thionville, après laquelle le duc d'Enguien revint à la cour. Il passa à Sainte-Ménehould; toute la bourgeoisie sous les armes, et les autorités vinrent le recevoir à l'entrée du pont de la

Digitized by Google

porte des Bois. Le prince, monté sur un superbe cheval blanc, faillit de périr sur ce pont. L'animal épouvanté par l'ondulation bruyante du drapeau déployé de la bourgeoisie, que le vent agitait, se cabra, et mettant deux pieds sur les lisses du pont, fit quelques efforts pour s'élancer dans l'eau. Chacun s'empressa autour du prince qui vint à bout de retenir son cheval. Mais cet évènement troubla un peu le plaisir qu'avaient les habitants de contempler ce jeune héros que la victoire de Rocroi et la prise de Thionville venaient de couvrir de gloire.

1644. Nous avons vu que Louis XIII était rentré dans le domaine du comté de Sainte-Ménehould qui avait été long-temps engagé à la maison de Nevers. Ce domaine fut de nouveau donné par engagement à François Poussart, marquis de Fors et du Vigean, moyennant une somme de cent mille livres. Ce Seigneur vint, au commencement de l'année suivante, en prendre possession ; et le marquis de Fors, son fils, se mit aussi, le même jour, en possession de la ville et du château de Sainte-Ménehould en qualité de gouverneur.

1648. On négociait depuis long-temps la paix sans que la guerre discontinuât. Le comte d'Erlach, général suédois, ayant rassemblé six mille Allemands, traverse une partie de la Lorraine et va rejoindre en Flandre l'armée du Roi, en longeant les frontières de la Champagne. Erlach, arrivé sous les murs de Sainte-Ménehould, demande à entrer dans la ville pour y faire rafraîchir ses troupes. On refuse, sous différents prétextes, de lui ouvrir les portes. Ce général insiste; et sur ce qu'on lui objecte que l'on ne pouvait recevoir de troupes étrangères sans un ordre exprès du Roi, il se contenta de solliciter l'entrée de la ville pour lui, sa maison et un seul régiment de cavalerie, donnant sa parole que tout son monde se comporterait avec la

Digitized by Google

plus grande modération. On lui répond qu'il n'entrera aucune troupe, mais que pour lui, il sera bien reçu et qu'il peut se présenter avec sa maison et son état-major.

Après ces pourparlers, le général Erlach donna l'ordre à ses troupes d'aller loger dans les environs et entra dans la ville, où il fut étonné de trouver les bourgeois sous les armes, qui s'empressèrent de lui offrir une garde d'honneur. Ce géneral se rendit près du prince de Condé et combattit sous lui à la bataille de Lens, que ce prince gagna sur l'archiduc Léopold, et qui fut suivie de la paix. C'est en vertu de ce traité de paix signé à Munster que les villes de Metz, Toul, Verdun et Moyenvic furent cédées et incorporées définitivement à la France. Le Roi, pour récompenser le prince de Condé, lui donna les comtés de Clermont, Stenai, Dun, Jametz et leurs dépendances pour en jouir à perpétuité ainsi que ses descendants.

Tandis que ce Prince remportait une victoire complète sur les ennemis de l'état, le feu de la guerre civile s'était allumé dans la capitale. Le trop grand pouvoir du cardinal Mazarin, et l'ambition démesurée de ce ministre qui déplaisait à plusieurs Princes et au Parlement, en étaient la cause ou le prétexte.

Cependant la disette se faisait sentir dans la ville. 1649.
Le séjour des troupes, leurs passages fréquents, le brigandage de quelques partisans, avaient ruiné le pays. Les Espagnols et les Lorrains s'étaient emparés de Clermont. Ils manquaient de vivres et d'argent. Pour s'en procurer, ils s'adressèrent avec menaces à la ville de Sainte-Ménehould qui aima mieux composer avec eux que de se voir assiéger et saccager dans tous ses alentours. Dom Benoit Roland, religieux bénédictin de Saint-Vanne de Verdun, natif de Sainte-Ménehould, se chargea de cette

Digitized by Google

négociation ; il alla trouver à Luxembourg l'archiduc Léopold et le duc de Lorraine, et convint avec eux d'une somme de douze cents livres. Les habitants se cotisèrent pour la payer.

1650. Mais de nouvelles charges allaient bientôt peser sur eux ; les troubles de *la fronde* bouleversaient la cour et la capitale. Les Espagnols, profitant de nos dissensions domestiques, s'emparèrent de plusieurs villes sur la frontière de Champagne, et entre autres de Donchery, de Mouzon, de Rethel, de Château-Portien. Nous avons dit qu'ils étaient en possession de Clermont. Cette ville se voyait au moment d'être assiégée par les Français que commandait le marquis de La Ferté-Senneterre. La majeure partie des habitants, pour se soustraire aux inconvénients d'un siége, s'étaient réfugiés à Sainte-Ménehould ; mais, le 10 février, le capitaine Laplante surprit Clermont, et le marquis de La Ferté y entra sans coup-férir.

Au mois de mars suivant, ce général vint à Sainte-Ménehould. Ses troupes s'établirent dans les environs, et il ne laissa en garnison sous le commandement du colonel Hourch que deux cent cinquante Polonais qui n'y restèrent que cinq semaines, parce que l'on manquait de vivres. Leur entretien pendant ce séjour coûta quinze mille livres aux habitants, dont la plupart se trouvaient réduits à manger du pain d'avoine.

Le marquis de La Ferté revint quelque temps après se poster entre cette ville et le village de Verrières. Son armée resta là plusieurs semaines et acheva d'affamer le pays. Elle fut forcée de décamper le 28 mai ; et lors de son départ, la ville lui donna quarante pistoles et cent paires de souliers. Le marquis de La Ferté se retira du côté de Châlons et d'Épernai.

Digitized by Google

Le vicomte de Turenne avait pris le parti des princes contre la cour. Étant accouru au secours de Rethel que le maréchal du Plessis-Praslin venait de reprendre pour le roi sur les Espagnols, il fut battu complètement, le 15 décembre, par l'armée royale dans les plaines de Sommepy, village situé entre Sainte-Ménehould et Rethel. Cette bataille fut très-sanglante. Elle fut connue d'abord sous le nom de *bataille de Sommepy* ou *des Blancs-Monts*, mais plus généralement ensuite sous celui de *bataille de Rethel*, parce que l'armée du Roi avait eu son quartier-général dans cette ville. Sainte-Ménehould fut remplie quelques jours après d'un grand nombre de militaires blessés à cette journée. Le gain de cette bataille donna aux armées de sa majesté la facilité de rentrer dans plusieurs des villes qui étaient tombées au pouvoir des Espagnols.

Ceux-ci et les Lorrains faisaient journellement des 1651.
courses autour de Sainte-Ménehould. On avait été obligé de composer de nouveau avec eux et d'obtenir des sauvegardes pour la sûreté de l'assemblée des nobles du bailliage, qui devait y avoir lieu pour le choix d'un député aux états généraux, dont la convocation avait été décidée. Malgré ces précautions qui semblaient devoir mettre la ville à l'abri de toute insulte, le baron de Balandre vint à la tête d'une compagnie enlever les troupeaux des habitants. Ceux-ci, furieux de cet enlèvement, sortent en grand nombre, attaquent cette troupe, reprennent leurs bestiaux et ramenent huit chevaux avec deux cavaliers qu'ils avaient fait prisonniers.

Cette année les récoltes avaient été généralement mauvaises et les vignes entièrement gelées. La cherté des vivres était en proportion de la rareté des denrées. Pour surcroît de misère, le marquis de La Ferté revint encore dans ces con-

Digitized by Google

trées. Ce général connaissant la situation malheureuse des habitants, n'en exigea que peu de choses; mais le prieur de l'abbaye de Moiremont s'étant montré récalcitrant, sa maison fut taxée à mille boisseaux de froment qu'elle fut forcée de fournir.

1652. Le 6 avril 1652, le Roi nomma gouverneur de Sainte-Ménehould Ménisson de Sainte-Maure, maréchal de camp, qui prit aussitôt possession de son gouvernement.

La ville de Clermont venait de retomber au pouvoir des Lorrains. Le comte de Meille en était gouverneur. Dans le mois d'août, il fit avec de Sainte-Maure un traité par lequel ils convinrent d'empêcher réciproquement leurs troupes de faire des excursions sur les villages de leurs gouvernements respectifs.

Cependant contre la foi de ces conventions, un parti Lorrain, après avoir traversé pendant la nuit les rivières d'Aisne et d'Auve, vint piller les fermes de Gergeau et des Marécages, et enlever les volailles et quelques bestiaux. Ce même parti se porta ensuite sur Bignipont, et après l'avoir pillé comme les deux autres censes, il emmena les troupeaux de vaches et de moutons de la ville qui paissaient dans la prairie.

Aussitôt que l'on fut informé à Sainte-Ménehould de ce brigandage, la compagnie de la jeunesse sortit en armes et à cheval et se mit à la poursuite de cette troupe. La rencontre eut lieu à la *Vallée-Colletet*. L'escarmouche ne dura pas long-temps. Les Lorrains furent forcés d'abandonner leur capture et s'enfuirent à travers la forêt. La compagnie de la jeunesse revint triomphante. On rendit aux particuliers et aux fermes ce qui leur avait été enlevé.

En reconnaissance de ce service, et pour conserver la mémoire de ce fait d'armes, les trois censes de Gergeau,

Digitized by Google

des Marécages et de Bignipont s'engagèrent volontairement, par un acte authentique, à donner tous les ans le lundi gras, à la jeunesse de Sainte-Ménehould, savoir : Gergeau et les Marécages, alternativement, ou une oie ou un canard; et Bignipont seul, un canard et une oie. A compter de cette époque jusqu'aujourd'hui, ce droit a été régulièrement fourni chaque année. Les fermiers, par leurs baux, en sont ordinairement chargés.

Lors de la vente par décret devant le bailliage, le 18 janvier 1697, de la seigneurie de Bignipont sur Maximilien de Beauvau, qui en était alors propriétaire, Hocart, maître particulier des eaux et forêts, et Duthillois, avocat au bailliage, l'un capitaine, et l'autre lieutenant de la compagnie de la jeunesse, s'opposèrent *à fin de charge et d'être maintenus dans la possession et jouissance de ce droit.* L'adjudication fut faite à Pierre Baugier, greffier en chef du bureau des finances de Châlons et receveur du Grenier à sel à Sainte-Ménehould, avec charge *de fournir, tous les ans le lundi gras, à la compagnie de la jeunesse une oie et un canard.*

Quelques propriétaires des fermes de Gergeau et de Bignipont ont cherché, dans plusieurs circonstances et sous différents prétextes, à se soustraire à la livraison des oies et des canards; mais leurs prétentions ou leurs réclamations à ce sujet n'ont jamais été favorablement accueillies par les tribunaux devant lesquels ils essayèrent de les faire valoir. Le corps municipal s'est toujours fait un devoir de conserver ce droit à la jeunesse. Ce droit n'est point onéreux pour ceux qui le servent, et il est honorable pour ceux qui le reçoivent. Il n'emporte avec lui aucune idée de servitude ou de féodalité, comme l'ont prétendu ceux qui voulaient s'en affranchir. Il tire au contraire son ori-

Digitized by Google

gine de deux sentiments aussi purs que nobles : ceux de la bravoure et de la reconnaissance.

Cette donation fut pour la compagnie de la jeunesse l'occasion d'un divertissement public et annuel connu sous le nom de *tirage de l'oie.* Quoique cette compagnie soit licenciée depuis long-temps, cette fête n'a jamais cessé d'avoir lieu. Il se forme, tous les ans, le lundi gras, une société de jeunes gens qui, ayant à leur tête un tambour de la ville, et après en avoir obtenu l'autorisation du maire, vont demander et recevoir les oies et les canards.

Quelquefois les propriétaires des fermes ont offert à rafraîchir aux jeunes gens, et donné de l'avoine à leurs chevaux. C'était de leur part une pure générosité. Ils ne sont tenus qu'à la livraison des quatre volailles : aucun autre droit n'est exigible.

Les jeunes gens, à cheval, portant les oies et les canards à l'arçon de leur selle, après s'être promenés dans les différents quartiers de la ville, et avoir, par honneur, tiré des coups de pistolet devant la maison du maire, se rendent, à l'heure convenue, sur la place publique. Là, en présence d'un grand concours du peuple, on suspend les oies et les canards l'un après l'autre à une corde. Les jeunes gens, suivant le rang que le sort leur a donné, commencent par tirer quelques coups simplement à poudre pour étourdir l'animal et lui faire tendre le col, puis courent au galop pour en abattre la tête avec leurs sabres. Ils sont accueillis par des huées, ou par des acclamations, selon qu'ils se sont montrés plus ou moins adroits. Les vainqueurs, précédant leurs camarades, et portant à la pointe de leurs sabres les têtes qu'ils ont coupées, vont triomphalement parcourir la ville, puis donner les oies et les canards aux prisonniers. Ce don est purement volontaire ; il avait tou-

Digitized by Google

jours lieu autrefois. La fête se termine par un banquet entre les concurrents.

Cette cérémonie, qui rappelle des souvenirs glorieux pour la jeunesse de la ville, se faisait jadis avec pompe. Elle est aujourd'hui beaucoup dégénérée. Elle exigeait quelques dépenses de la part des jeunes gens qui se piquaient d'émulation pour mettre au tirage de l'oie un certain appareil. Aussi étaient-ce les fils des plus riches et des plus notables bourgeois qui se livraient à ce divertissement. (N)

Des étrangers ont assisté quelquefois à la cérémonie que je viens de raconter. Loin d'y applaudir, ils l'ont au contraire blâmée comme barbare : comment, disaient-ils, prendre plaisir à voir mutiler, écharper et faire souffrir cruellement ces volailles?

Il faut se reporter à l'époque de l'institution. Il faut aussi considérer que cette cérémonie est fixée aux jours du Carnaval, où les plaisirs sont plus bruyants. Nos ancêtres étaient accoutumés à cette sorte de divertissements, alors très-communs non seulement en France, mais aussi dans plusieurs cours de l'Europe. A Vienne en Autriche, il y a un prix annuel fondé au jour de la saint Martin pour le tirage de l'oie, et, en 1731, leurs majestés impériales et les archiduchesses l'ont tirée. Le 4 juin de la même année, ce divertissement a été donné au duc de Lorraine dans la ville de Bruxelles. (O)

Peu de jours après les incursions des Lorrains dont nous avons parlé, on fut informé à Sainte-Ménehould que les Espagnols faisaient le siége de plusieurs places fortes qui n'étaient point éloignées de cette ville, et que déjà quelques-unes étaient tombées en leur pouvoir. Dès ce moment on craignit qu'elle ne subît le même sort. Nous allons voir que ces craintes n'étaient que trop fondées.

Digitized by Google

Le prince de Condé, après la fameuse journée où il se battit au faubourg Saint-Antoine de Paris contre l'armée du Roi, était venu joindre les Espagnols sur la frontière des Pays-Bas, et se liguer avec eux. Il entra avec une armée considérable dans la Picardie et la Champagne. Il prit Vervins, Rocroi, Mouzon, Château-Portien et Rethel.
1652. Ce fut le lendemain de la prise de cette dernière ville, que le Prince envoya le comte de Pas de Feuquières pour investir Sainte-Ménehould. Ce général, qui avait fait faire à sa troupe quinze lieues de marche, arriva le 30 octobre, sur les sept heures du matin, devant cette ville. Il fit sommer les habitants d'ouvrir leurs portes au prince de Condé. Ceux-ci, instruits de la révolte du Prince, répondirent qu'ils n'ouvriraient qu'en vertu d'un ordre émané de sa majesté.

Cependant la ville n'avait aucune garnison, à l'exception d'un petit nombre de canonniers et de soldats invalides; elle était par conséquent réduite à ses propres forces. Dès le même jour, comme les bourgeois savaient que l'avant-garde qui venait d'arriver, se trouvait fatiguée de la route, ils firent une sortie; mais le défaut d'ensemble et l'imprudence de quelques-uns d'eux, qui tirèrent mal-à-propos, rendirent cette sortie sans effet.

Le soir, Baillet de Daucourt, capitaine au régiment de La Ferté, et frère du lieutenant-général du bailliage, vint, avec Laverrière, ancien sous-officier dans ce même régiment, le fils de celui-ci et quelques habitants de Daucourt, offrir au gouverneur ses services pour la défense de la place.

Pendant la nuit, l'ennemi se mit en devoir de jeter un pont sur la rivière d'Auve et d'élever une redoute entre les fermes des Marécages et de la Cense-Bruley. Les bourgeois, au nombre de quatre-vingts, y accoururent. Ils tuèrent cinq

Digitized by Google

ou six travailleurs; mais voyant venir un peloton de cavaliers, ils se retirèrent à travers les jardins, et ne purent empêcher l'achèvement de ces ouvrages.

Le lendemain, le corps d'armée des assiégeants arriva, et le prince de Condé à sa tête. Cette armée, de près de dix-huit mille hommes, dont trois mille cavaliers, était commandée, savoir; les Allemands par le duc de Vittemberg, les Lorrains par le chevalier de Guise, les Français par le baron de Clinchamp, et les Espagnols par le comte de Fuensaldagne. Le prince de Condé avait le commandement en chef. L'artillerie était composée d'une trentaine de pièces de canon de différents calibres.

Le 3 novembre, ce Prince, après quelques coups de canon tirés sur la ville, se flatta que sa présence suffirait pour lui en faire ouvrir les portes. Dans cet espoir, il envoya un parlementaire sommer la ville de se rendre à des conditions avantageuses. Le conseil municipal et les bourgeois s'étant assemblés, quelques personnes parurent incliner pour ne pas opposer de résistance; mais le plus grand nombre, sur les représentations du gouverneur et des officiers municipaux, opina pour soutenir le siége, espérant que l'on pourrait venir au secours de la place.

En conséquence, il fut fait à cette sommation une réponse par écrit, dont voici la substance telle que nos annales l'ont conservée :

« Nous avons infiniment de respect et de considération pour votre Altesse sérénissime; nous voudrions pouvoir nous rendre à vos désirs, mais l'honneur et notre devoir ne nous permettent pas d'accepter les propositions qui nous sont faites. Toujours fidèles au Roi, nous voulons lui conserver notre ville et la défendre jusqu'à la dernière extrémité; bien persuadés que jamais votre Altesse ne nous

Digitized by Google

fera un crime de ce refus et de cette résistance, qui seront pour nous, en tout évènement, une preuve certaine de notre dévoûment envers notre souverain. »

Le même jour, sur le soir, de Taisy, lieutenant de Roi, entra dans Sainte-Ménehould par la porte des Bois, avec environ cent Irlandais que commandaient Barry, La Brosse et Cazin. Ils n'avaient rencontré aucun obstacle : l'armée du Prince n'était point encore de ce côté-là. Ces Irlandais formèrent seuls toute la force militaire de la ville.

Le lendemain 4, on prit la résolution de brûler les faubourgs pour empêcher l'ennemi non-seulement d'y trouver des vivres, mais aussi de s'y loger.

La compagnie de la jeunesse était placée dans une demi-lune qui séparait la ville d'une briqueterie située à deux cents pas. Baillet détacha de cette compagnie du Thillois avec dix jeunes gens pour aller incendier les halles de la briqueterie. Cette entreprise n'était pas sans péril ; mais la fortune favorise les braves. Du Thillois parvint à mettre le feu aux halles et à se retirer avec sa petite troupe dans le fossé de la demi-lune sans aucune perte, quoique poursuivi par les soldats allemands.

Les maisons du faubourg des Prés ne furent pas tellement incendiées qu'une partie des assiégeants ne pût encore s'y mettre à couvert ; à la faveur d'une fumée épaisse, ils s'approchèrent du moulin dont ils s'emparèrent.

Durant la nuit, ils dressèrent une batterie qui salua, au point du jour, la courtine entre la tour Sainte-Catherine et le bastion de la pointe du Châtelet. Cette batterie joua jusqu'au neuf, et fit à la muraille une brèche de la largeur d'environ quarante pas. Pendant qu'elle tirait ainsi, hommes et femmes travaillaient derrière la muraille à un retranchement sur la terrasse qui était très-élevée et très-épaisse. Ce

Digitized by Google

travail rendit la brèche à peu près inutile. Six personnes de l'un et l'autre sexe y périrent.

Les assiégeants s'étaient emparés du petit fort Belair, en avant de la place, au-dessus du faubourg de Verrières. Ils y élevèrent une forte redoute et une batterie. De cette position, ils foudroyèrent le quartier de Royon ; il n'y eut pas une seule maison qui ne fût ou brûlée ou endommagée. Ce fut une perte considérable qui ne procura aucun avantage à l'ennemi, parce que les murailles demeurèrent intactes.

Le 6, quarante Irlandais et autant de bourgeois, ayant à leur tête Belleguise, Massemont et Laverrière, allèrent attaquer un petit détachement posté au *Vieil-Marché*. Cette attaque fut protégée par d'autres habitants qui faisaient du Châtelet un feu continuel sur l'ennemi. Hippolyte Thibaut, prêtre chapelain de l'Hôtel-Dieu, se distingua dans cette circonstance. Il fit placer du canon à la pointe du Châtelet. Ce canon, bien dirigé, empêcha la cavalerie lorraine d'envelopper les assaillants et donna le temps à ceux-ci de se retirer. Le frère Pierre, qui avait son ermitage dans ce fort, servait l'artillerie ; il fut tué avec deux canonniers, et plusieurs Irlandais furent blessés. (P)

La nuit du 6 au 7, des mineurs se glissèrent furtivement et s'attachèrent à la muraille au-dessous de la brèche dont nous avons parlé. Baillet s'en aperçut. Il fit apporter quantité de paille et d'autres matières combustibles que l'on jeta sur ces mineurs dont quelques-uns périrent dans leur trou. L'ennemi fut obligé d'abandonner cette entreprise.

Les jours suivants, on fit des sorties dans lesquelles, du côté des assiégeants, le capitaine Descart eut la cuisse droite fracassée d'un coup de feu ; et, du côté des assiégés, Rouyer, frère d'un conseiller au bailliage, reçut une blessure dont il mourut le 26 du même mois.

Digitized by Google

Pendant les quatre jours qui venaient de s'écouler, le prince de Condé avait fait amener du château de Clermont des pièces d'artillerie. Les assiégeants établirent de nouvelles batteries, deux du côté de la porte des Bois, et trois à l'autre extrémité de la ville. Ces batteries, presque toujours en activité, firent tomber plusieurs pans de muraille, et ouvrirent de distance en distance des brèches qu'on s'empressait de boucher. La batterie de Belair, augmentée et placée dans un endroit plus commode, fit, le 11, une brèche de plusieurs toises et le lendemain cette brèche fut encore élargie.

C'est alors que le prince de Condé se détermina à livrer un assaut. Cependant il envoya le capitaine Faulche faire aux assiégés une sommation de se rendre, et en cas de refus, les menaça, lorsqu'il serait maître de la ville, de l'abandonner pendant douze heures à discrétion à ses soldats et d'y mettre tout à feu et à sang. Les habitants, dont les succès précédents avaient enflammé le courage, répondirent, après avoir tenu conseil, qu'ils étaient disposés à soutenir l'assaut.

Sur cette réponse, le Prince, dès le même jour, fit donner un premier assaut du côté de la brèche du bastion Sainte-Catherine. Il paraît que ce n'était qu'une fausse attaque. De Taisy, à la tête de plusieurs bourgeois, se chargea de défendre la brèche : il repoussa les assiégeants. Ceux-ci se joignirent au détachement qui était au moulin des Prés, en passant sur une digue élevée au-dessous du pont de Laval, dont ils avaient fait écouler les eaux, et se jetèrent dans la demi-lune au-delà de la rivière, en avant de la porte des Prés. Là, ils surprirent les bourgeois qui gardaient ce poste. On se battit près d'une heure pique contre pique. Remi Coulomier, apothicaire; Martin et Re-

Digitized by Google

nart, sergents royaux, et Gallois, valet de ville, furent tués avec six autres habitants. Il y eut aussi plusieurs blessés parmi lesquels se trouva Claude Privé, échevin en exercice.

Cette troupe d'assiégeants entrait dans la ville par la porte des Prés, et déjà quelques-uns étaient parvenus jusque sur la place, lorsque de Sainte-Maure, gouverneur, arriva avec une compagnie de bourgeois et une trentaine d'Irlandais. Aucun de ceux qui étaient entrés n'échappa. Ils furent tous passés au fil de l'épée, et de Sainte-Maure parvint à faire évacuer la demi-lune. Les ennemis perdirent une cinquantaine d'hommes, parmi lesquels il y avait des officiers.

Un autre assaut plus sérieux se donnait en même temps à la brèche de Royon. Baillet de Daucourt, Aubertin, maire de la ville, et Hocart, procureur du Roi, y commandaient. Ils repoussèrent les assaillants qui perdirent beaucoup de monde. Un sergent irlandais eut la hardiesse de descendre dans le fossé et d'aller chercher la caisse d'un tambour qu'il rapporta, après avoir tué celui qui voulait la reprendre.

Le Prince, dans l'après-midi, ordonna un second assaut. A l'instant on vit s'avancer des détachements des régiments de Condé, de Bourgogne, de Berry, et trois autres régiments appartenant au duc d'Orléans qui les avait redemandés au prince de Condé, et que celui-ci, dans la crainte de diminuer ses forces, ne rendit qu'après le siége. Tous ces détachements montèrent à l'assaut et se battirent constamment à la brèche ; mais ils y perdirent quantité des leurs, surtout par le canon qui tirait sur eux du Château, ce qui les obligea de se retirer. Lors de cet assaut, un sergent du régiment de Condé eut l'audace de venir planter sa pique sur le haut du mur et de crier, *vive son Altesse!* Un bour-

Digitized by Google

geois, nommé Jacquesson, lui coupa la main d'un coup de sabre, et cria, *vive le Roi!*

Le Prince, irrité du peu de succès de ses troupes et de la résistance des assiégés, commanda le lendemain un troisième assaut. Si cet assaut fut le plus rude, il fut aussi vigoureusement soutenu. Dans les trois endroits où il se donna, tous les habitants sans distinction s'y trouvèrent. Hommes, femmes et enfants, chacun travailla à boucher ou réparer les brèches. Huit pièces d'artillerie au bastion méridional du Château démontèrent les doubles batteries ennemies au-dessus de Belair. Un feu croisé de cette artillerie avec celle du bastion de la porte Florion donna sur les derrières des assaillants et fit un ravage affreux. On profita de l'espèce de désordre où était l'ennemi pour faire une sortie vigoureuse qui le força à se retirer. Près de six cents hommes, tant officiers que soldats de l'armée du Prince, périrent à l'assaut et dans cette sortie. De cent hommes que Pulore, capitaine du régiment de Condé, avait conduit à l'assaut, il n'en ramena que treize, et lui-même fut dangereusement blessé de trois coups de feu. Du côté des assiégés, Ledoux, l'un des principaux bourgeois, et le jeune Laverrière tombèrent morts sur la brèche, ainsi qu'un des habitants de Daucourt, que le sieur Baillet avait amenés avec lui. Le capitaine Barry, Laverrière père et quelques autres furent grièvement blessés. Laverrière avait vu périr son fils à côté de lui. Ce cruel évènement, loin de ralentir son courage, n'avait fait que l'enflammer, et il fit payer cher aux assiégeants la perte qu'il venait d'éprouver.

Laverrière était âgé de vingt ans. Ce jeune homme témoigna le désir d'entrer dans la compagnie de la jeunesse; mais son père, après lui avoir représenté qu'aucun étran-

Digitized by Google

ger ne pouvait être admis dans cette compagnie, lui dit que c'était sous ses yeux qu'il devait combattre et mourir pour son Roi. (Q)

Les habitants, quoique toujours victorieux, avaient fait des pertes sensibles et irréparables. Leur espérance de voir la ville bientôt secourue s'était évanouie. Le défaut de vivres, de munitions, et l'impuissance où ils étaient de défendre une large brèche tout récemment faite, furent des motifs auxquels ils pensèrent que leur bravoure et leur zèle pour le Roi devaient céder. En conséquence, sans attendre un nouvel assaut dont ils étaient menacés et qui ne pouvait que leur être défavorable, ils battirent la chamade.

A l'instant, tout demeura dans le plus grand calme de part et d'autre. On se donna respectivement des ôtages, savoir : pour la ville, Dorigni, conseiller au Bailliage ; et pour le camp, De Salles, capitaine au régiment du prince.

Le lendemain 13, la capitulation fut signée par son Altesse, et par le gouverneur de Sainte-Maure, ainsi que par Aubertin en sa qualité de maire de la ville. Cette capitulation fut aussi honorable qu'avantageuse ; on y convint que la place serait rendue à son Altesse dans huit heures, en cas qu'elle ne fut point secourue, que la garnison sortirait avec tous les honneurs de la guerre ; etc.

Le lendemain 14, le prince entra dans la ville. Quoique vainqueur, il n'avait pas un air de satisfaction. Ce prince s'était bercé de l'espoir que la ville se rendrait aussitôt qu'il se serait montré, ou qu'elle ne ferait pas une longue résistance. Il ne connaissait point le noble dévouement des habitants de Sainte-Ménehould à leur Roi.

En passant sur la place auprès de MM. Baillet, Hocart, du Thillois, Privé, Aubertin et Fauconnier, qui étaient à

Digitized by Google

la tête de la bourgeoisie sous les armes, le prince dit à Baillet qu'il reconnut : » je ne vois ici aucun soldat de votre » compagnie. » Sur la réponse que cet officier lui fit qu'il n'en avait point amené : » Quoi, reprit son Altesse, en » montrant les Irlandais et en s'adressant aux officiers de la » bourgeoisie, voilà en troupe réglée toute votre garnison! » Vous êtes tous des opiniâtres, des entêtés, et c'est avec » raison que les habitants de cette ville passent depuis long- » temps pour des *mutins*. »

Tel est le nom que son Altesse, de mauvaise humeur, donna aux habitants ; et ce nom, dans la circonstance, valait pour eux celui de braves et ne pouvait que leur faire honneur. Le prince les quitta brusquement pour aller joindre de Taisy qui s'avançait vers lui.

Celui-ci fut bien accueilli du prince. Cet accueil et un article de la capitulation, qui concerne ce lieutenant de roi, augmentèrent les soupçons d'infidélité que les habitants avaient sur lui : car à l'exception d'une sortie qu'il avait faite avec les Irlandais, on avait déjà remarqué qu'il s'était conduit les autres jours avec peu d'ardeur et beaucoup d'indifférence. Les soupçons des habitants se convertirent en certitude, lorsqu'ils apprirent qu'il avait quitté le service du Roi pour se jeter dans le parti du prince de Condé.

On avait aussi soupçonné la conduite des Irlandais ; mais c'était bien à tort. Il est certain que toutes les fois qu'ils furent conduits par Barry, un de leurs officiers, ils secondèrent la bravoure des habitants. Ce sont eux qui, pour la plupart, dirigèrent l'artillerie de la place. Ils donnèrent une preuve de leur courage lorsque, dans une sortie, ils soutinrent trois cents bourgeois qui comblèrent les travaux des ennemis, enclouèrent leurs canons et ramenèrent une

Digitized by Google

pièce dans la ville : action hardie, dans laquelle les Irlandais perdirent douze des leurs. D'ailleurs on ne peut, sans injustice, taxer de lâcheté ou d'infidélité une petite troupe qui, après le siége, se trouva, par les pertes qu'elle avait faites, réduite de moitié.

Un bourgeois fut aussi accusé d'avoir fait connaître à l'ennemi quel était l'endroit le moins fortifié de la place, et les craintes des habitants à ce sujet. Mais par la suite on apprit que la femme d'un Irlandais, à laquelle il avait été permis d'aller rejoindre son mari, fait prisonnier dans les premiers jours du siége, était l'auteur de cette trahison ; et c'est d'après son récit que tous les efforts des assiégeants se portèrent entre les portes de Florion et de Royon.

Les habitants en général, toujours braves, unis par le même sentiment, celui de l'honneur, et brûlant du même patriotisme, semblèrent se multiplier pour se porter partout où leur présence était nécessaire. Leur amour pour le Roi leur suggéra des moyens de se défendre. Il n'est rien qu'ils n'aient imaginé pour empêcher l'ennemi d'approcher. Ils élevèrent deux digues pour faire refluer les eaux de la rivière d'Auve dans celle de l'Aisne. Ils envoyèrent des ordres pour faire ouvrir les étangs des environs afin d'inonder les prairies. Cette opération eut lieu en partie : elle fut un peu trop tardive.

Il faut l'avouer, le courage qu'ils montrèrent fut soutenu par l'espoir que le maréchal de La Ferté arriverait bientôt avec une armée. Ce maréchal était alors sur la Meuse. Instruit que la ville de Sainte-Ménehould, qu'il savait n'être défendue que par ses habitants, tenait toujours, il en témoigna son étonnement et loua leur bravoure. Il avait détaché quatre cents hommes qui devaient, à la faveur des bois, se jeter dans la place. Ce détachement étant

Digitized by Google

arrivé à Vaubecourt, le Seigneur du lieu, qui, dit-on, conservait dans son cœur le souvenir de l'affront que son régiment avait essuyé à Sainte-Ménehould en l'année 1629, assura que la ville était rendue; en sorte que les quatre cents hommes ne continuèrent point leur route. Le fait est que la ville ne capitula que deux jours après. Si ce secours fut arrivé avec quelques munitions, point de doute qu'elle eût encore tenu long-temps : et peut-être que le Prince, attendu les pluies continuelles et l'approche de la mauvaise saison, se serait décidé à lever le siége.

Nous croyons devoir ici faire remarquer que Sébastien Le Prêtre de Vauban, depuis maréchal de France, servait, n'ayant pas encore dix-neuf ans, à l'armée du Prince de Condé. *Ce jeune militaire*, dit l'auteur de son éloge, *se distingua dans plus d'une occasion à ce siége, où il fit quelques logements, et pendant un assaut, passa la rivière d'Aisne à la nage sous le feu des assiégeants et des assiégés : action qui lui mérita de ses supérieurs beaucoup de louanges et de caresses.*

En considérant le peu de largeur du lit de la rivière, aujourd'hui il semble qu'il n'y a pas un grand mérite de l'avoir passée à la nage. Mais il faut faire attention que les digues élevées au-dessous du pont de Laval faisaient refluer les eaux : que plusieurs étangs au-dessus de Sainte-Ménehould étaient ouverts, et qu'ils inondaient les approches de la ville au point de ne pouvoir distinguer le véritable cours de la rivière. Vauban s'était mis à la tête de soixante hommes pour venir à travers les eaux et sous le feu de la place, monter à l'assaut à l'une des brèches entre la porte Florion et celle de Royon, où les assiégés ne pouvaient croire que le soldat osât se présenter. On conviendra qu'il fallait un courage bien intrépide pour tenter cette

Digitized by Google

attaque, qui a valu au jeune Vauban les applaudissements de ses supérieurs et de ses compagnons d'armes.

Le prince de Condé ne séjourna que vingt-quatre heures à Sainte-Ménehould; il y laissa provisoirement les régiments de Condé, de Bourgogne, de Berry, de Gié, de Valtenave, de Lamothe, de Tournevins, avec trois compagnies de Cravates et six de Dragons, et donna le commandement de la place au marquis de Montal qui se qualifia de *gouverneur de Sainte-Ménehould, pour le Roi*, *sous l'autorité de M. le prince de Condé*.

L'armée de son Altesse perdit, pendant les quatorze jours du siége, environ quinze cents hommes. Des historiens font cette perte encore plus considérable. Elle fut occasionnée en partie par les maladies. Une quarantaine d'Irlandais furent tués et la ville eut à regretter une vingtaine de bourgeois. L'évènement que nous allons raconter augmenta encore le deuïl de la ville.

Pendant le siége, du Thillois, dont nous avons eu occasion de parler plusieurs fois, revenait chez lui dans un moment de calme pour prendre promptement un léger repas. Il fut rencontré par le jeune Talor, son voisin, qui lui témoigna le désir de l'accompagner lorsqu'il retournerait à son poste. Talor était fils unique d'une veuve. Il s'en fallait deux ans qu'il eût atteint son troisième lustre; et cet âge encore tendre ne lui avait pas permis d'entrer dans la compagnie de la jeunesse. Du Thillois s'excusa de le mener avec lui sur ce qu'il n'avait pas le consentement de sa mère. La dame Talor ne l'accorda qu'avec peine et sous la condition expresse qu'en cas d'attaque son fils lui serait renvoyé incontinent : complaisance fatale qui coûta bien des larmes à cette tendre mère.

Talor partit en guerrier, la pique à la main. A peine fut-il

Digitized by Google

arrivé sur le rempart, que la curiosité, bien naturelle à son âge, le porta vers l'embrasure d'un canon pour examiner la position de l'ennemi, dont à l'instant la mousqueterie et l'artillerie recommencèrent à se faire entendre. Une balle vint frapper le jeune Talor à la tête et le renversa.

S'il nous est impossible de décrire la situation douloureuse de du Thillois à la vue de son jeune compagnon d'armes expirant sous ses yeux, nous essaierons encore moins de peindre le désespoir de la mère lorsqu'elle apprit la mort de son fils unique. Sa douleur se sent mieux qu'elle ne peut se raconter.

Cette veuve était chérie et estimée de tous ses concitoyens. La perte de son fils fut pour la ville une calamité. Il était le seul rejeton d'une famille établie depuis longtemps à Sainte-Ménehould. Un de ses ancêtres avait été échevin en l'année 1566. Chacun s'empressa de porter à cette mère éplorée des paroles de consolation; mais rien ne fut capable de calmer sa douleur.

Autant que les circonstances pouvaient le permettre, on fit à ce trop malheureux jeune homme une pompe funèbre à laquelle les dames et les principaux habitants se firent un devoir d'assister. Sa dépouille mortelle fut déposée dans une chapelle de l'église paroissiale. Sa mère fit incruster dans le mur de cette chapelle une lame de cuivre sur laquelle était gravée cette inscription qui rappelle ce funeste évènement: « Ci-gît Jean Talor qui, âgé de treize ans,
» fut tué d'un coup de mousquet au siége de Sainte-Méne-
» hould au mois de novembre 1652. Priez Dieu pour son
» âme. »

Nous lirions encore aujourd'hui avec intérêt cette épitaphe, si, lorsque l'impiété et la terreur régnaient dans toute la France, de nouveaux Vendales, pour qui rien n'était

Digitized by Google

respectable ni sacré, n'eussent enlevé et détruit ce simple monument de la tendresse maternelle.

Plusieurs riches bourgeois, profitant de certains articles de la capitulation, désertèrent la ville dès le jour même de l'entrée des troupes. Le nouveau gouverneur voulut envain l'empêcher : cette désertion s'effectua clandestinement. Elle était occasionnée par la conduite dure et insolente du gouverneur et de la garnison.

En effet, les habitants eurent beaucoup à souffrir des vexations de tous genres que se permirent les troupes qui, pendant trois mois, voulurent vivre à discrétion. Les canonniers avaient descendu les cloches de l'église paroissiale comme leur appartenant par le droit de la guerre. Il fallut les racheter moyennant une somme de six cents livres qui fut avancée par Aug. Jacquesson syndic, Jérôme Boyot conseiller au bailliage, et Nau commissaire de l'artillerie. Le soldat, uniquement dans le dessein de nuire, brûla ou dispersa les registres du bailliage en dépôt chez M. Dorigni, conseiller en l'élection. (R)

Chaque année il fallait nommer deux échevins pour remplacer ceux qui sortaient d'exercice. Montal se rendit à l'assemblée, qui se tint pour cet objet, la présida et donna hautement son suffrage en faveur de Faudel, conseiller en l'élection, et de Jourland, bourgeois de la ville. Ce choix, loin de déplaire, mérita l'approbation générale, parce que l'on connaissait leur mérite, et à l'instant chacun s'empressa de leur donner sa voix.

Après la signature du procès-verbal, Montal demanda aux deux nouveaux échevins de prêter serment de fidélité, sans autre explication de la part de ce gouverneur. « Je » vous déclare, lui dit Faudel, que je ne prête serment de » fidélité qu'au Roi. » Montal, un peu étonné, lui répli-

Digitized by Google

qua qu'il était aussi bon serviteur du Roi que lui, et que ce n'était point à sa majesté qu'il faisait la guerre, *mais au Mazarin*. L'assemblée fut levée aussitôt et l'on ne parla plus de serment. Montal, en descendant de l'église avec Faudel lui dit en riant : « Venez, fidèle serviteur du Roi, » venez dîner avec moi... » Celui-ci s'excusa et n'accepta point.

La conduite de la garnison pendant l'hiver fut si vexatoire que personne du dehors ne voulait plus amener de provisions, et la ville aurait manqué infailliblement de vivres, si le gouverneur, sur les plaintes et les représentations des officiers municipaux, n'eût fait avec eux un réglement qui ramena l'ordre en fixant la solde et en déterminant la manière de vivre chez le bourgeois, tant pour l'officier que pour le soldat.

Cependant la plupart des fonctionnaires publics étaient sortis de Sainte-Ménehould avec leurs familles. Le corps municipal seul resta à son poste. Les officiers du bailliage demandèrent à ceux du présidial de Châlons la permission de s'installer dans leur ville. Ceux-ci rendirent, le 9 juin, une sentence qui porte que ces magistrats se pourvoiront pardevant sa majesté, et, par provision, leur permet d'exercer à Châlons la justice du bailliage et de la prévôté. Le Roi, ayant ratifié cette permission, les officiers du bailliage tinrent leurs séances dans cette ville tant que Sainte-Ménehould fut au pouvoir du prince de Condé.

Dès les premiers jours du mois de mars, Montal avait commencé à faire travailler aux fortifications de la ville. Il fit démolir, le long et au-dessous du Château, toutes les maisons dans les rues de la Grande-Auche, de la Motte et de Royon. Les caves de ces quartiers furent en partie détruites, et les matériaux servirent à rétablir les murailles, les tours et

Digitized by Google

les bastions. On tira quantité de grosses briques de plusieurs fours que ce gouverneur avait fait construire dans les environs. Il s'appliqua particulièrement à faire réparer et fortifier le Château le plus promptement possible. La porte d'A-mi-côte, qui avait été fort délabrée, fut reconstruite. Christophe Aubertin, alors maire, en posa la première pierre. Le gouverneur affecta de mettre beaucoup d'appareil à cette cérémonie. On éleva au-dessus et des deux côtés de cette porte des tours capables de contenir des soldats. La garnison, les bourgeois et beaucoup de gens de la campagne furent employés à tous ces travaux.

Ils n'étaient point encore achevés, quand Montal, avec la plus forte partie de la garnison, alla faire des courses jusqu'au-delà de Vitry et de Châlons et dans les vignobles voisins de Rheims, pillant et rançonnant tout ce qui se trouvait sur son passage. La ville de Châlons composa avec lui pour dix mille livres par an; mais elle ne paya cette somme qu'une seule fois.

Plusieurs villages sur la Biesme et sur la Tourbe éprouvèrent de grands désastres de la part des troupes de la garnison de Sainte-Ménehould, qui couraient les campagnes pour chercher des vivres. Le château de Ville-sur-Tourbe fut pillé et les titres de cette Seigneurie devinrent la proie des flammes. L'église de Berzieux fut incendiée par un parti de cavalerie. Elle n'a été reconstruite qu'en 1656.

Montal fut obligé de cesser ces brigandages, quand il apprit que le Roi avait mis sur pied une armée considérable qui, étant entrée dans la Champagne, venait de reprendre quelques villes sur le prince de Condé. Il revint à Sainte-Ménehould.

On agita au conseil de sa majesté si l'on ferait le siége de cette place, attendu que la saison était déjà avancée.

Digitized by Google

Plusieurs opinèrent pour le remettre au printemps suivant. Le cardinal Mazarin fut d'un avis contraire. Louis XIV, qui était parvenu à sa majorité et qui montra dès-lors la volonté de se mettre à la tête de ses troupes, s'étant fait rendre compte de l'importance de la place, dont la garnison avait ruiné et pouvait encore ruiner par ses excursions une partie de la province de Champagne, adopta l'avis de son premier ministre. Il fut donc décidé que Sainte-Ménehould serait assiégée, et que Turenne et La Ferté couvriraient le siége avec deux corps d'armée, en observant et en maintenant celle du prince de Condé qui était dans le Clermontois.

Montal informé de cette décision, pour ne laisser aucune ressource à l'armée du Roi, fit sortir des villages voisins les chevaux et les voitures chargées des vivres qui s'y trouvaient. Il ordonna que l'on brûlât ce que l'on ne pourrait enlever. On incendia les granges, les fermes; et toutes les métairies autour de Sainte-Ménehould furent saccagées. Celle de la côte Careau appartenant à l'Hôtel-Dieu disparut entièrement. On la rétablit quelques années après : c'est aujourd'hui la Haute-Maison. Les bâtiments d'exploitation en avant du château de Bignipont furent brûlés. C'est là que pendant le siége par le prince de Condé on avait placé l'ambulance. Il n'est pas étonnant que tout récemment, en prenant des terres pour remplir les fossés du Château, on y ait trouvé un grand nombre de cadavres et des pièces de monnaies de cette époque.

Cette conduite odieuse de Montal répandit dans le pays la plus grande désolation que l'on ait jamais vue; mais ce gouverneur imposa silence à ceux qui avaient cru devoir lui faire des observations à ce sujet. Cet homme, naturellement sévère, fit passer par les armes un sergent au régi-

ment de Condé, parce qu'il s'était plaint de n'être pas payé de sa solde. Un soldat, qui avait dit publiquement qu'il lui répugnait de servir contre son Roi, voulut se sauver de la ville en sautant par-dessus la muraille et se cassa la jambe. Montal, sans pitié, le fit pendre le lendemain pour servir d'exemple. Tout le monde tremblait dans la ville sous les ordres d'un tel gouverneur.

Cependant l'armée du Roi approchait. MM. de Castelnau, d'Uxelles et de Navailles commandaient les troupes destinées à faire le siége. De Sainte-Maure, l'ancien gouverneur, leur donna tous les renseignements nécessaires sur les forces de la place et sur les endroits plus ou moins bien fortifiés. Elle se trouva investie le 22 octobre à la pointe du jour.

La garnison de la ville était forte de cinq régiments d'infanterie, savoir : de Valtero, allemand ; de Condé ; de Bourgogne ; de Berlaud ; de Pulore, qui prit quelque temps après le nom de La Ferté-Imbault ; et en outre d'un corps assez nombreux de Cravates.

Le matin du premier jour du siége, Baillet de Daucourt vint offrir à Montal de la part du Roi une somme de trente mille écus pour livrer la ville et le Château. « Je suis, lui répondit Montal, au service du prince de » Condé ; aucune offre, rien ne peut me faire manquer » à la confiance qu'il m'a donnée, ni à la fidélité que je » lui ai vouée. Je défendrai la place et ne la rendrai » qu'à son Altesse. » Cette réponse honorerait beaucoup ce gouverneur sans doute, si elle n'eût point été faite en faveur d'un prince qui avait pris les armes contre son souverain.

Les forces des assiégeants montaient à dix-huit mille hommes, non compris environ trois cents bourgeois qui, d'abord réfugiés à Châlons, s'étaient joints à l'armée du

Digitized by Google

Roi, ainsi qu'un grand nombre d'habitants de la campagne qui servirent au siége.

Cette armée fut d'abord divisée en trois corps commandés par chacun des officiers généraux que nous avons nommés. Le premier corps fut placé sur la montagne de *Cremont* au midi de la ville; le second, au dessus de la *Côte-le-Roi* au nord; et le troisième à la *Côte des Chalaides* au nord-est. Un fort détachement fut envoyé à Sainte-Maure pour se poster à l'entrée de la forêt, à une petite demi-lieue de la ville à l'est. On y abbatit quantité d'arbres; on y creusa de longs fossés avec de forts retranchements. Quelques troupes étaient aussi placées sur la côte entre la ville et le village de Chaudefontaine.

Montal de son côté ne négligea rien de ce qui pouvait contribuer à la conservation de la place; il prit toutes les précautions pour la bien défendre. Dès le même jour, il fit tirer par intervalle plusieurs coups de canon au Château, afin, comme cela était convenu, de prévenir le comte de Meille qui commandait dans Clermont, et pour que celui-ci en donnât avis au prince de Condé. Il défendit expressément à tous les bourgeois de monter au Château sous quelque prétexte que ce fût, sous peine d'être fusillés. Prévoyant que le siége serait de longue durée et qu'il pourrait y périr beaucoup de monde, il fit tracer et bénir un cimetière le long des fossés et des glacis, au nord-est, à peu de distance de l'endroit où, depuis, le nouvel Hôtel-de-Ville a été construit.

Le lendemain 23, Montal commença à faire élever une digue *au Pont des Morts*. Afin d'avancer promptement les travaux, tous les bourgeois furent appelés à seconder les ouvriers. La plupart refusèrent, donnant pour motif qu'ils n'entendaient point se défendre contre l'armée de sa

Digitized by Google

majesté. Montal en fit incarcérer plusieurs qui aimèrent mieux perdre leur liberté que de participer à un travail dont le but répugnait à leurs sentiments et à leur cœur : conduite conséquente à celle qu'ils avaient tenue lors du siége de l'année précédente, où ils s'étaient montrés avec tant de dévoûment, de zèle et de bravoure.

Le gouverneur ayant été averti que des compagnies de cavalerie et d'infanterie arrivaient au camp au-dessus de *la Côte-le-Roi*, fit tirer sur eux le canon du Château. Il plaça au-dessous et à l'entrée des vignes un fort bataillon et envoya, pour provoquer l'armée royale, un détachement peu nombreux de cavalerie qui, retournant sur ses pas, attira dans l'ambuscade ceux qui le poursuivaient. On se battit de part et d'autre avec courage. Les troupes du Roi perdirent plusieurs cavaliers et une vingtaine de chevaux. Il n'y eut que quelques hommes légèrement blessés du côté des assiégés. Un autre détachement de la garnison fit en même temps une sortie du côté du Châtelet contre des troupes qui défilaient sur l'ancien chemin de Châlons. Ce détachement ramena des prisonniers.

Le même jour et les suivants, l'armée du Roi construisit des ponts sur les rivières d'Aisne et d'Auve ainsi que des redoutes pour protéger les mouvements des troupes et le transport des munitions. On forma une ligne de circonvallation, mais qui trop éloignée de la place et par conséquent trop étendue laissait des passages mal gardés. En effet le colonel Valtenave et Serinchant, son lieutenant, ayant évité les védettes et les postes, entrèrent dans la ville où était leur régiment.

Les assiégés ne cessaient de diriger le canon sur les troupes qui s'approchaient de trop près et qui prenaient

des positions. Des soldats de la garnison affectaient de répandre le bruit qu'au premier coup qui serait tiré sur la ville, ils étaient autorisés à piller les maisons. Ce bruit avait alarmé les habitants. L'échevin Faudel, le seul officier municipal qui fût pour lors resté dans la ville, vint en prévenir le gouverneur qui, l'assurant du contraire, lui forma néanmoins des plaintes sur ce que les bourgeois se comportaient mal envers les troupes en leur refusant le nécessaire. » Je ne vous dissimule point, ajouta-t-il, qu'en général » elles sont très-mécontentes de la manière dont le particu- » lier agit à leur égard. Pour les appaiser, il faut trouver » cent pièces de vin et les leur distribuer. C'est le seul » moyen de prévenir un désordre que je ne pourrais pas » autrement empêcher. » Il fallut obéir, et les cent pièces de vin furent délivrées le lendemain.

Montal faisait abattre journellement les maisons entre le Château et la rivière d'Aisne, voulant, disait-il, ne rien laisser qui pût masquer les fortifications et nuire à la défense de la ville. Le 26, il fit travailler à fortifier le moulin des Prés et ses alentours.

Les officiers de la garnison découvraient du haut du Château l'armée des assiégeants et les préparatifs du siége. Ils ne doutaient nullement de la prise de la ville; mais ils avaient l'espoir qu'en se retirant au Château, l'on pourrait s'y défendre long-temps, et que dans le cas où il n'arriverait aucun secours, ils pourraient y traiter d'une capitulation honorable. En conséquence, ils s'occupaient à y faire transporter toutes sortes de provisions. On y porta tout le sel du grenier commun. Montal fit déposer dans la chapelle Saint-Jean, de l'église paroissiale, plusieurs barils de poudre. Cette chapelle était terrassée, et les croisées avaient été bouchées avec de la terre et des grès.

Digitized by Google

Dans la nuit, un espion, ayant passé les lignes de l'armée royale sans être aperçu, entra dans la ville. C'était un domestique du marquis de Fors; il était porteur de dépêches du prince de Condé pour Montal. Son Altesse lui mandait de faire son possible pour lui conserver la place et de la défendre jusqu'à la dernière extrémité, et lui donnait l'assurance d'un prompt secours; mais ce prince long-temps retenu à Clermont par une fièvre quarte, ne se trouva pas en mesure de tenir sa parole.

Montal, comptant sur le secours qui lui était annoncé et voulant se conformer aux intentions du prince, redoubla d'efforts pour augmenter les fortifications. Du Thillois, avocat, et Lenfant, sergent, plaisantèrent un habitant nommé Desjardins qui travaillait avec ardeur à la préparation et au transport des munitions. Ils lui reprochaient sa trop grande activité, en lui faisant considérer qu'il agissait contre les intérêts du Roi. Le gouverneur en ayant été informé, donna l'ordre de les arrêter. Ils furent conduits en prison d'où ils ne sortirent qu'à la fin du siége. C'est ce même du Thillois qui, l'année précédente, s'était distingué à la tête de la compagnie de la jeunesse, lorsque le prince de Condé en personne assiégeait la ville. On voit que ce brave citoyen n'avait point dégénéré, que les circonstances ne l'avaient point fait changer d'opinion, et qu'il portait toujours dans son cœur les mêmes sentiments d'amour pour son souverain.

Il ne se passa rien de remarquable ni le 29, ni le 30. Les assiégeants avaient ouvert une tranchée dans la prairie au-dessous de la ferme de *la Malassise*. Ils y travaillaient sans relâche. C'était de ce côté que l'on croyait pouvoir avec plus de succès attaquer en même temps la ville et le Château. Le canon tirait continuellement sur les travailleurs.

Digitized by Google

Le vendredi 31, les assiégés firent une sortie de cavalerie et d'infanterie. Ils poussèrent les avant-postes jusque sur les lignes, tuèrent quelques soldats et ramenèrent des prisonniers. Ceux-ci interrogés par le gouverneur sur le nombre des assiégeants et sur la quantité d'artillerie qui se trouvait au camp, donnèrent tous les renseignements et assurèrent qu'il n'existait pas un grand accord entre les trois généraux. Ils annoncèrent encore comme nouvelle certaine que le Roi avec sa cour était arrivé depuis deux jours a Châlons.

Il n'était que trop vrai que la désunion régnait entre les trois lieutenants-généraux. Chacun voulait avoir l'autorité et commander en chef. Les personnes versées dans l'art militaire s'étonnèrent qu'une entreprise de cette importance fût abandonnée à ces officiers, et que l'on n'eût pas envoyé un guerrier bien connu par son expérience et capable de conduire le siége, surtout lorsqu'il n'y avait pas un seul maréchal qui ne briguât l'honneur de cette conquête. On pensait généralement à la cour que le ministre, naturellement jaloux de la gloire des autres, n'avait point voulu confier cette entreprise à un officier-général d'un mérite distingué, afin de se réserver à lui seul toute la gloire de la réussite.

Ce ne fut que le premier jour de novembre, le dixième depuis l'investissement de la place, que le canon des assiégeants se fit entendre pour la première fois. La tranchée ouverte dans la prairie sous *la Malassise* était déjà poussée jusqu'à la rivière sur laquelle on se disposait à jeter un pont. Montal, toujours clairvoyant, jugea que l'intention des assiégeants était d'attaquer de ce côté-là le bastion de *Courte-Oreille*, le plus fort et le plus élevé de la place; de s'emparer de la première porte *des Bois* et de

Digitized by Google

la porte *Canard*, afin d'entrer en même temps et dans la ville et dans le Château. Alors, choisissant ses meilleures troupes, il les plaça, au jour tombant, à quelques distances de la rive gauche de l'Aisne, dans les fossés entre cette rivière et le bastion, avec ordre de s'y couvrir promptement et de tomber sur les assiégeants en cas qu'ils tentassent le passage.

Vers les trois heures du matin, un régiment suisse et un régiment français essayèrent de passer. Tout-à-coup les troupes sortent de leur embuscade et se portent avec impétuosité sur ces deux régiments. Le choc fut rude et dura jusqu'au jour. On se fusilla dans l'obscurité de part et d'autre. Le pont avait été rompu ; il n'échappa aucun soldat de ceux qui avaient passé. La rivière et les bords étaient couverts de morts, parmi lesquels se trouvaient quelques officiers et le commandant des Suisses. Ils furent enterrés dans le nouveau cimetière situé à peu distance de l'endroit où l'action avait eu lieu.

L'avantage que les assiégés venaient de remporter ne fut cependant pas sans perte de leur côté. Une vingtaine de soldats périrent. On comptait un grand nombre de blessés. Le régiment de Berlaud fut très-maltraité. Le colonel Pulore, le capitaine Lapoinerie, Duharle, lieutenant-colonel du régiment de Bourgogne ; Lafontaine, lieutenant dans ce régiment, et plusieurs sergents reçurent de profondes blessures.

Dans la journée du 2, on se canonna respectivement. Trois pièces de canon des assiégés furent démontées par les batteries opposées. Durant cette longue canonnade qui recommença le lendemain, il y eut trois hommes tués dans un bastion près de la porte *Canard* au Château. On s'occupa de boucher la porte *des Bois*, à certaine

Digitized by Google

distance de laquelle on ménagea des moyens de sortie.

La garnison, fière du petit avantage qu'elle avait eu la veille, s'était montrée plus insolente envers les bourgeois qui, il faut l'avouer, ne faisaient rien pour elle que forcément et de mauvaise grâce. Des soldats ne se contentaient pas de ce qu'on leur fournissait; ils entraient dans les maisons et les pillaient. Sur les plaintes qu'on en porta au gouverneur, il répondit que dans le cas où la ville serait prise, il ne voulait laisser aucune provision aux *ennemis*. C'est le nom qu'il donnait aux troupes de l'armée du Roi.

Pendant ce temps, la cour à Châlons s'impatientait de ce que le siége traînait en longueur. Elle était informée que la rivalité du commandement avait divisé les généraux, et elle attribuait à ce défaut d'union la lenteur dans toutes les opérations. Elle savait encore que la ville et le Château étaient bien fortifiés, bien approvisionnés, bien défendus. Enfin, elle craignait que l'on ne fût obligé de lever le siége, attendu l'intempérie de la saison, et on avait à cœur d'emporter promptement la place avant l'hiver.

Ces raisons déterminèrent le cardinal Mazarin à choisir un homme capable de pousser le siége avec vigueur. Il présenta au Roi César de Choiseul, plus connu sous le nom de maréchal du Plessis-Praslin. On ne pouvait faire un meilleur choix. Praslin, dans plusieurs circonstances, avait donné des preuves de ses talents militaires; mais en acceptant, il ne se dissimula point toutes les difficultés qu'il allait rencontrer.

Le maréchal se rendit au camp le 3 novembre. Son arrivée inattendue déconcerta un peu les lieutenants-généraux. Dès le même jour, il parcourut les alentours de la place, visita les différents postes et se fit rendre compte de tout ce qui s'était passé jusqu'alors. Il vit avec peine que la

Digitized by Google

circonvallation était trop éloignée, que les secours pouvaient entrer dans la ville sans grands obstacles, que la tranchée avait été ouverte et l'attaque dirigée dans des endroits très-incommodes. Sans rien reprocher aux lieutenants-généraux, il se contenta, pour ne point offenser leur délicatesse, de leur faire quelques observations.

Praslin, après avoir pris connaissance de tout par lui-même, plaça son quartier-général au village d'Arger. Le ministre, pour seconder ce maréchal, lui avait donné le duc de Mazarin, son neveu, grand maître de l'artillerie. On fit passer au camp de nouveaux renforts, entre autres le régiment des gardes françaises, et de nouvelles munitions de toute espèce. Comme le pays avait été ruiné pendant l'été par les troupes de Montal, les voitures et les chevaux manquaient. On fut obligé de se servir de ceux des courtisans pour transporter ces munitions. Le chevalier de Clerville, très-renommé dans le génie militaire, venait d'arriver comme ingénieur en chef. Le jeune Vauban, devenu royaliste, servait en second sous cet ingénieur. Les maréchaux de Turenne et de La Ferté étaient toujours dans le Clermontois tenant en échec l'armée de Condé. Que de talents militaires, que de grands moyens réunis pour prendre une petite ville! Rien ne prouve mieux l'importance de la place et l'intérêt que l'on mettait à s'en rendre maître.

On se rappelle ce que nous avons dit de Vauban, en faisant le récit du siége précédent. Alors il servait sous les drapeaux du prince de Condé. Il était resté quelque temps dans la ville lorsqu'elle fut prise par le prince. Il en connaissait les fortifications pour en avoir dressé le plan que nous voyons encore dans les ouvrages de ce savant ingénieur. Il donna, concurremment avec le chevalier de Clerville, un autre plan d'attaque qui fut adopté et suivi.

Digitized by Google

Quand même on n'en eût point changé, il aurait fallu abandonner la tranchée sous *la Malassise*, parce que les eaux, au moyen de la digue *au pont des Morts*, avaient reflué dans la prairie et inondaient les ouvrages. Des canons furent placés sur tous les coteaux qui commandent la ville. On y éleva de forts retranchements; et l'on porta les forces des assiégeants du côté du midi. La majeure partie de l'artillerie fut transportée sur *Cremont* près du moulin de Gergeau. Une double batterie y fut dressée. Enfin on commença deux parallèles entre la porte de Florion et celle de Royon. Les officiers les plus habiles de la garnison critiquaient beaucoup ces changements et ces opérations, prétendant que le nouvel emplacement était encore plus incommode que celui que l'on avait abandonné. L'évènement fit voir qu'ils se trompaient.

Tandis que les assiégeants se livraient à ces travaux, les assiégés faisaient de fréquentes sorties. Montal en fit faire une vers le soir du 4 novembre; elle ne lui fut pas avantageuse. Il y eut, à la porte des Bois, un petit combat où un officier et plusieurs soldats de la garnison perdirent la vie.

Dans l'après-midi du 5, la place fut canonnée de toutes parts. Le feu prit aux poudres déposées dans la chapelle Saint-Jean. L'explosion fut terrible. Une partie du mur à droite de l'église se renversa et le surplus de cet édifice se ressentit de la secousse. L'orgue, alors dans l'enfoncement latéral vis-à-vis la chapelle *de Fer*, se trouva fracassé. Les habitants regrettèrent beaucoup *un Dieu de pitié* placé dans la chapelle voisine de celle de Saint-Jean, que les connaisseurs regardaient comme un chef-d'œuvre. Cette statue fut retrouvée très-mutilée dans les décombres. Le magasin, servant d'arsenal situé à très-peu de distance du cimetière et que l'on appelait la Grange-Royale, fut

Digitized by Google

presque détruit. Plusieurs maisons du Château furent endommagées. Les pierres et les bois, qui avaient sauté en l'air, tuèrent une femme, un enfant et deux canonniers. Quelques autres personnes furent plus ou moins grièvement blessées.

On parla diversement de la manière dont cet accident était arrivé. Le bruit courut qu'un habitué de la paroisse, très-dévoué au Roi, en était l'auteur; ce qui ne paraissait pas probable : car quoique Montal, sur ce simple bruit, l'eût fait mettre en prison, ainsi que les sieurs Amiot et Archambaut, pour avoir ri et plaisanté sur la perte de ce dépôt de poudre, on peut croire que cet ecclésiastique eût péri, nouveau Samson, victime de son dévoûment. Comment a-t-on pu faire porter les mêmes soupçons sur Montal. C'était bien mal connaître son caractère; on sait que peu de jours après cette explosion, un capitaine des gardes étant venu lui offrir un billet de cent mille écus de la part du cardinal Mazarin, ce gouverneur incorruptible le refusa.

Des personnes raisonnables, qui ne cherchaient point à donner à cet évènement, trop commun dans les siéges, une cause extraordinaire, disaient avec vraisemblance qu'un boulet ayant frappé contre des grès, avait enflammé quelques grains de poudre répandus sur le pavé de la chapelle. Voilà sans doute la véritable cause de l'explosion : ce qui est d'autant plus probable que l'on retrouva des boulets dans cette chapelle. Quoi qu'il en soit, la perte de ces poudres contribua, par la suite, à la reddition de la place.

Les deux jours suivants, la canonnade recommença avec plus de force que la veille. Elle se prolongeait même jusqu'après le coucher du soleil. Quoiqu'il ne fût pas dans l'intention des assiégeants de détruire la ville, cependant quantité de projectiles tombaient sur les maisons, et l'on

Digitized by Google

craignait à chaque instant que le feu ne prît dans quelques quartiers. Les habitants étaient dans la plus grande inquiétude. Un boulet, vers la nuit, perça la toiture du couvent des Capucins, tomba dans la cellule d'un père qui était en prière, et roula sous son grabat. Ce religieux, épouvanté, jeta par ses cris l'alarme parmi ses confrères. On accourut de toutes parts croyant que le feu était au couvent; ce n'était qu'une fausse alarme; et le peuple, qui oublie facilement ses maux quand quelque chose vient le distraire, s'en retourna en plaisantant sur cette aventure.

Le 8, lorsque le jour parut, la nouvelle batterie au bas *de Cremont*, et celle qui était placée au-dessus, ouvrirent leur feu et abattirent un grand pan de la courtine et une partie du *Paté*, qui était lié au bastion de la porte Florion. Montal, à la vue de cet éboulement, donna l'ordre de faire de forts retranchements derrière la brèche. La tranchée où était de service ce jour-là le régiment des gardes, s'avançait dans le faubourg dont on sapait les maisons. Montal fit faire une sortie par deux cents fantassins soutenus d'un pareil nombre de cavaliers. Ils repoussèrent les assiégeants qui perdirent plusieurs des leurs. Mais cette sortie ne fut pas non plus sans perte pour les assiégés.

Le lendemain les mêmes batteries continuèrent à foudroyer la demi-lune, le paté, le bastion et la courtine dont nous venons de parler. Montal, pour hâter les retranchements qu'il avait ordonnés, forçait tous les habitants à y travailler sous peine d'être pillés. La ville était également canonnée par les batteries de la Côte-le-Roi et des Chalaides; mais ces batteries firent peu de dommage. Elles étaient d'ailleurs faiblement servies. Le canon des deux positions de Belair était trop exposé au feu de celui du bastion méridional du Château, et par conséquent ne produi-

sait pas non plus beaucoup d'effet. On ne forma aucune attaque du côté du Châtelet ou fort Saint-Pierre. Les assiégeants savaient que la ville était imprenable de ce côté, ou du moins qu'ils auraient employé un temps infini pour l'attaquer avec succès.

Les plus fortes pièces d'artillerie étaient placées à Cremont. Le gros de l'armée avait été ramené à l'abri du canon de la place derrière cette hauteur. La cavalerie campait le long de la rivière d'Auve près de la ferme des Marécages. Tout le camp se trouvait à peu de distance du quartier-général placé, comme nous l'avons dit, au village d'Arger.

Le 10, la canonnade fut terrible et fit un ravage très-considérable. La nuit du 11 au 12 fut employée à réparer les ruines que le canon avait occasionnées. On fit des barricades au pont du moulin d'Amilaville et dans les jardins de l'hôtel de Saulx sur la rivière d'Auve. Par ordre du gouverneur, tout ce qu'il y avait de tonneaux dans la ville fut transporté sur les remparts. Après les avoir remplis de terre, on les plaça sur les brèches. Le soldat avait saisi cette occasion de piller les habitants, en enlevant du linge et des meubles dans ces futailles.

A chaque instant la garnison voyait disparaître des officiers dont les uns avaient perdu la vie et les autres se trouvaient hors d'état de service par leurs blessures.

Malgré les mesures prises par Montal, on voyait les brèches insensiblement s'augmenter. C'est alors que les officiers, craignant d'être forcés par les assiégeants, firent porter, dans la journée du 12, tout leur bagage au Château. Le gouverneur, qui appréhendait toujours quelque trahison de la part des habitants, leur signifia l'ordre de s'y retirer. De Serinchon crut devoir faire à cet égard des

Digitized by Google

représentations. Ce brave militaire, lieutenant-colonel du régiment de Valtenave, était très-aimé des autres officiers de la garnison. Son âge, son expérience, ses talents militaires lui avaient donné un certain poids dans le conseil du gouverneur. Il lui représenta que la retraite des habitants au Château serait très-préjudiciable ; que malgré leur répugnance ils ne laissaient pas d'être utiles, et qu'ils ne le seraient plus dès qu'ils auraient quitté leurs maisons; que d'ailleurs la trop grande sévérité envers eux n'avait servi qu'à les aigrir, à les rendre moins complaisants pour le soldat. Montal écouta ces raisons et révoqua son ordre : « Eh bien, dit-il, d'un ton de mauvaise humeur, qu'ils » restent, mais qu'ils fournissent encore à mes troupes cent » pièces de vin. » L'embarras était de les trouver.

On fit un recensement général de tout ce qu'il y avait de vin dans la ville. Il s'en trouva encore une soixantaine de pièces. L'échevin Faudel et un aide-major au régiment de Condé faisaient ce recensement. Ils se présentèrent chez les religieuses qui n'avaient rien fourni la première fois. Ces dames refusèrent non-seulement de donner du vin, mais d'ouvrir pour laisser reconnaître ce qu'il y en avait dans leurs caves. Alors des soldats s'avancèrent pour enfoncer les portes du couvent. Les religieuses, dans la crainte de voir entrer chez elles des militaires armés, se décidèrent à donner six pièces de vin, ce qui était les trois quarts de ce qu'elles en possédaient. L'aide-major fut dans ce moment leur protecteur : car les soldats voulaient tout enlever.

Le lendemain 15, Montal, voyant que les tranchées s'avançaient et passaient devant la porte se dirigeant vers le pont *Matelot*, fit tirer à mitraille sur les travailleurs dont plusieurs furent tués et d'autres dangereusement blessés.

Digitized by Google

La nuit du 15 au 16, le mineur fut attaché au bastion de la porte Florion. On fit un grand feu de part et d'autre.

La nuit suivante, les assiégés firent une vigoureuse sortie, repoussèrent les ouvriers et les troupes qui les soutenaient, comblèrent les travaux, brûlèrent les galeries et ramenèrent des prisonniers. Dans cette sortie, il périt beaucoup de monde du côté des assiégeants.

Montal, depuis quelques jours, avait envoyé un officier à son Altesse pour la prévenir de tout ce qui se passait, et la prier de hâter le secours qu'il avait promis. Cet officier, pendant cette nuit, rentra dans la place et assura de la part du Prince qu'elle serait secourue dans six jours au plus tard par une armée de quatorze mille hommes.

Cette nouvelle ranima le courage des assiégés. Le lendemain ils réparèrent, dans la matinée, le désordre du jour précédent, et soutinrent avec vigueur un assaut à la demi-lune dont nous avons déjà parlé. Montal, s'étant aperçu que le régiment des gardes était ce jour-là de tranchée, dit d'un ton de satisfaction à Faudel, dont il se faisait presque toujours accompagner : « Vous voyez ce régiment; eh bien, » nous aurons tantôt des manteaux d'écarlate. » Ce gouverneur affectait de faire faire des sorties lorsque les gardes étaient de tranchée. La garnison avait pour ce régiment une antipathie singulière, sans doute parce qu'elle le redoutait.

Ainsi qu'il l'avait annoncé, Montal, dans l'après-midi, ordonna une sortie, la plus forte qui eût été faite jusqu'à ce jour. Il y eut grand nombre de tués et de blessés de part et d'autre. Les assiégés ramenèrent en triomphe une dixaine de soldats prisonniers, à la tête desquels marchaient trois officiers aux gardes.

Depuis le commencement du siége, on travaillait à élever

Digitized by Google

des palissades sur les fossés du Château. Elles étaient construites au détriment des maisons que l'on démolissait et dont on enlevait les matériaux. Tous ces ouvrages furent achevés le 19. Vers minuit, on vit paraître un flambeau au haut du clocher de l'église paroissiale. Les habitants ignorèrent pour quel motif il avait été allumé. C'était probablement un signal convenu pour avertir à Clermont; mais il est douteux que cette lumière ait produit l'effet que l'on espérait, à cause de l'élévation du terrain et de l'épaisseur de la forêt entre cette ville et Sainte-Ménehould.

Dans la journée, la place fut encore canonnée de toutes les batteries des environs.

Le lendemain dès la pointe du jour, la garnison fit une nouvelle sortie. Elle devint pour ainsi dire générale : ce fut aussi la dernière et la plus meurtrière. Les assiégeants se virent repoussés jusque sur leurs canons. Leurs travaux furent presque détruits. La perte de l'un et de l'autre côté fut considérable, surtout en officiers.

Chaque jour voyait diminuer le nombre des soldats de la garnison, et principalement celui des officiers. Le secours attendu depuis si long-temps n'arrivait point. La perte de la poudre, lors de l'explosion arrivée dans l'église, devenait très-sensible et l'on craignait d'en manquer. Montal, dans cette extrémité, dépêcha au comte de Meille à Clermont, pour presser l'arrivée de ce secours. L'exprès ne reparut point. On fut cependant prévenu que le duc de Lorraine, qui avait pris le parti du prince de Condé, se trouvait campé avec un corps considérable le long de la Meuse. La Ferté était sur la rive gauche de cette rivière pour lui en disputer le passage. Quoique le corps d'armée de ce maréchal fût peu nombreux, le Duc cependant ne fit aucun mouvement pour passer. On tint pour lors qu'il avait été gagné par le car-

Digitized by Google

dinal Mazarin. Quoiqu'il en soit, personne ne vint au secours de la place et le gouverneur fut obligé de se défendre avec les seules forces de la garnison.

Les assiégeants se présentèrent à l'assaut le 21, et furent repoussés avec perte. Ils revinrent à la charge et en plus grand nombre pendant la nuit. Le régiment Allemand qui défendait la demi-lune, après avoir perdu plusieurs soldats dont quelques-uns se noyèrent dans l'Auve au milieu de la confusion et du désordre, abandonna cette demi-lune. Les assiégeants s'en emparèrent.

Dans la journée suivante et pendant la nuit du 23 au 24, on fit un feu respectif et continuel de canon et de mousqueterie. La brèche entre la porte de Royon et celle de Florion était d'une largeur effrayante. Les assiégeants avaient miné sous le bastion de cette dernière porte et se trouvaient sur le point de le faire sauter. Montal qui ne pouvait l'ignorer, pensa qu'il s'était suffisamment défendu, et qu'il pouvait capituler avec honneur. En conséquence, il envoya ses conditions au maréchal de Praslin. Elles étaient plutôt celles d'un vainqueur que d'un vaincu. Le maréchal les rejeta, proposa les siennes et donna l'ordre de mettre le feu à la mine en cas de non acceptation.

Si la capitulation proposée par Montal, était celle d'un guerrier trop fier dans les circonstances où il se trouvait, celle du maréchal parut au gouverneur et aux officiers trop humiliante pour la garnison. Ils répondirent qu'ils aimaient mieux mourir sur la brèche que d'accepter une pareille capitulation.

Cependant le Roi, qui était venu plusieurs fois de Châlons au camp pendant le siége pour augmenter par sa présence l'ardeur du soldat et l'émulation de l'officier, ayant été informé de ce qui se passait, arriva au quartier général.

Digitized by Google

Le cardinal Mazarin voulait que l'on tînt aux conditions proposées et qui étaient son ouvrage; mais le Roi, impatient de voir terminer le siége, inclina pour donner des conditions moins dures. La cour considéra d'ailleurs que la saison était très-mauvaise ; que la terre avait commencé à se couvrir de neige et de verglas ; que le soldat presque nu supportait avec peine la rigueur du froid, et qu'en temporisant on exposait l'armée à un péril presque certain ; que les assiégés étaient en état de se défendre quelque temps ; que la place pouvait être secourue, et qu'il y avait du danger à réduire au désespoir une garnison qui paraissait déterminée à se défendre jusqu'à la mort. Toutes ces considérations décidèrent à accorder aux assiégés les honneurs de la guerre qu'on leur avait d'abord refusés. En conséquence on proposa d'autres conditions qui furent acceptées et signées par le maréchal de Praslin et le gouverneur Montal. La place se rendit le vingt-cinquième jour de novembre, le trente-quatrième depuis qu'elle avait été investie.

Le maréchal reprocha à Mazarin de l'avoir exposé au danger d'une entreprise qu'il ne devait confier qu'aux ennemis de sa fortune. » Je veux bien, lui dit-il, que vous » sachiez qu'avant d'accepter le commandement, j'avais » prévu tous les obstacles que j'aurais à vaincre ; mais j'ai » cru devoir hasarder ma réputation pour l'état, et en faire » le généreux sacrifice aux intérêts du Roi. » Le monarque lui répondit : » Vous n'avez été chargé de cette entreprise » que parce que vous étiez le seul capable de l'exécuter : » ce qui est impossible aux autres, n'est que difficile pour » vous.

Ce bel éloge de la part du Roi, Praslin le méritait. On pourrait assurer que si ce maréchal ne fût point arrivé, on eût été forcé de lever le siége.

Digitized by Google

On se rappelle qu'en 1616, tandis que Bouconville tenait Sainte-Ménehould pour le duc de Nevers, le marquis de Praslin, oncle du maréchal, s'empara de cette ville. Il semble qu'elle ait été destinée à être le théâtre de la gloire de cette illustre famille.

D'après les premiers articles de la capitulation, la garnison ne devait sortir que le 27. Il était convenu que, le 26 à huit heures du matin, la ville serait remise à l'armée royale, et que les troupes se retireraient au Château jusqu'au lendemain. Le 27 sur les dix heures du matin, la garnison sortit par la porte Florion avec armes et bagages, tambour battant, mèche allumée et enseignes déployées.

Louis XIV, à cheval, attendait sur le chemin qui conduit à Châlons, à peu de distance du Châtelet, pour la voir défiler. Il était accompagné du cardinal Mazarin, du maréchal de Praslin, des trois lieutenants-généraux de l'armée et d'une cour assez nombreuse parmi laquelle on distinguait le duc d'York, depuis roi d'Angleterre, sous le nom de Jacques II. L'échevin Faudel s'était rendu auprès du Roi dans l'intention de lui présenter son hommage. Sa majesté l'accueillit et le retint même auprès d'elle, pour qu'il lui fît connaître Montal et les principaux officiers de la garnison qui défila en bon ordre. Chaque officier saluait de sa pique le Roi, qui rendait le salut. » Sire, lui dit Faudel, voilà » le gouverneur Montal qui s'avance à la tête de son état- » major. » Toute la cour fixa à l'instant ses regards sur cet homme qui venait de défendre la place avec tant de constance et de courage; mais au moment où il passa devant le Roi, sa majesté se tourna de côté et ne le regarda point. C'est que la valeur et les talents militaires, quelque grands qu'ils soient, sont comptés pour rien par le souverain contre lequel on a eu le malheur d'en faire usage. (S)

Digitized by Google

Lorsque les troupes eurent défilé, le Roi s'avança vers la ville. Il mit pied à terre et voulut se donner le plaisir d'y entrer par la brèche. Il y entra en effet, tenant un bâton de saule à la main et suivi de peu de personnes. Toute la cour était passée par la porte Florion.

Les principaux bourgeois venaient de se réunir et avaient mis à leur tête M. Privé, avocat et ancien échevin, qui complimenta sa majesté à l'entrée du pont. Le clergé arriva aussi en cérémonie avec le dais que l'on présenta au Roi pour s'y placer; mais ce monarque refusa en disant que c'était à la croix que l'on devait préférablement cet honneur, et il y fit mettre le prêtre qui la portait. Le cortége monta à l'église paroissiale toute délabrée qu'elle était, et le *Te Deum* y fut entonné par un aumonier de la cour. Lorsque l'on eut rendu à l'être suprême des actions de grâces en reconnaissance de la reddition de la ville, le Roi fit à pied le tour des fortifications du Château et de toute la place, les examina dans le plus grand détail et se rendit ensuite à l'Hôtel-de-Ville.

Là, après avoir témoigné aux habitants sa satisfaction de la conduite qu'ils avaient tenue, non-seulement pendant le siége qui venait de finir, mais surtout lors du siége précédent, il leur demanda ce que dans la circonstance il pourrait faire qui leur fût agréable et utile. « Sire, lui dit » Faudel, nous vous prions d'accorder à la ville de Sainte-» Ménehould l'honneur de porter la livrée de votre ma-» jesté. — Je vous l'accorde bien volontiers, reprit le Roi. » Depuis cette époque, la ville de Sainte-Ménehould a joui de cet honneur jusqu'à la révolution de 1789. C'est-à-dire que les tambours, les valets de ville et autres gens attachés au corps municipal étaient revêtus de casaques et d'habits à la livrée du Roi.

Digitized by Google

Plusieurs bourgeois blâmèrent Faudel, lui reprochèrent même cette demande, et surtout de n'avoir point consulté les habitants avant de répondre à sa majesté. Pourquoi, disaient les uns, n'avoir pas demandé la construction d'un nouvel Hôtel-de-Ville, ou de tout autre édifice qui aurait pu être utile aux habitants? Que ne demandait-il, disaient les autres, une somme d'argent pour être distribuée aux plus nécessiteux de la ville? Aucune grâce n'aurait été refusée dans une circonstance si favorable.

Ces reproches étaient-ils bien justes, et la demande de Faudel n'annonce-t-elle pas la noblesse de ses sentiments? Il semble laisser au Roi le choix de ses bienfaits en ne lui demandant pour la ville qu'un simple privilége honorifique mais durable, et qui doit constamment en rappeler la cause. N'avons-nous pas vu, dans nos cérémonies publiques, des étrangers s'étonner de cette livrée; demander pourquoi ce privilége si honorable; nous mettre à même d'en expliquer l'origine et de rappeler par conséquent les bontés d'un grand Roi et la fidélité constante des bourgeois de Sainte-Ménehould envers sa personne dans des temps bien orageux? D'ailleurs, comme nous le verrons bientôt, le Roi n'oublia point ces fidèles sujets; ils se ressentirent encore de sa généreuse bienfaisance.

On pensait que le monarque séjournerait à Sainte-Ménehould; mais il n'y prit qu'un léger repas. Il rendit le gouvernement de la ville à de Sainte-Maure, qui en jouissait avant la prise de la place par le prince de Condé. Vauban fut chargé de faire réparer les fortifications et même de les augmenter. Le Roi partit ensuite à cheval pour aller coucher au château de Hans, d'où il retourna le lendemain à Châlons.

On ne me reprochera pas sans doute de m'être trop

étendu sur les circonstances de ce siége. Les faits qui y sont relatifs ne peuvent qu'être très-intéressants pour mes concitoyens. J'en ai puisé presque tous les détails dans un journal manuscrit tenu exactement à cette époque par un fonctionnaire public digne de foi. C'est le premier siége où Louis XIV se soit trouvé en personne. Ce prince n'avait que quinze ans ; il semblait dès-lors préluder à sa grandeur future. Ce siége est aussi le dernier que la ville de Sainte-Ménehould ait souffert. (T)

Digitized by Google

NOTES DU LIVRE QUATRIÈME.

(A. *page* 241.) Ces lettres-patentes ont été demandées et obtenues par Moïse de Condé, Joannes de Guiot, Jérémie de Bigault, Jean de Bigault, Joël de Guiot, Nicolas de Bigault, Jean de Condé, Pierre de Condé, David des Androuins, Abraham de Condé, Benjamin de Condé, Hélie de Guiot, Nicolas de Condé, pour eux et leurs familles.

(B. 242.) On connaît la pièce de vers satyriques qu'un poète du 17me siècle fit contre un de ces gentilshommes qui voulait trancher du grand seigneur ; elle se termine ainsi :

Petit gentilhomme de verre
Si vous tombez à terre,
Adieu vos qualités.

(C. 242.) Dans les actes publics, les verriers ne manquaient pas de prendre la qualité de *Chevaliers*, qui précédait celle de maître de verrerie. Un jour que deux familles célébraient un mariage, elles invitèrent aux nôces un honnête marchand de Sainte-Ménehould, avec lequel elles étaient en relation d'affaires et qui leur avait rendu des services importants. Dans le contrat de mariage, ceux qui le signèrent ajoutèrent à leurs noms la qualité de chevaliers : ils en avaient le droit. L'étranger seul ne pouvait en prendre d'autre que celle de marchand, que l'on croyait déplacée dans l'acte. Il s'avisa d'ajouter à son nom celui de *Chevalier de l'arquebuse*. Ainsi tous les signataires se trouvèrent *Chevaliers*, et cette qualité si heureusement imaginée satisfit l'amour-propre des deux familles.

(D. 247.) Le désastre, comme nous l'avons dit, ayant été général en France, on fit à ce sujet ce chronographe : *oMnIa CaDVnt*, où l'on trouve le millésime en chiffres romains MDCVI.

Digitized by Google

(E. 250.) Il y avait dans l'église paroissiale de Sainte-Ménehould une chapelle dite *des Cochons*, dénomination bien singulière et dont je n'ai pas trouvé l'origine. On la nommait aussi *de la Présentation*, quoique aucun titre ne lui donne ce nom. Voici ce que porte le testament de Marie Lescarnelot, femme de Germain Beaudier, écuyer, sieur de Saint-Remi et de Berzieux, qui habitait Sainte-Ménehould ; il est du 7 août 1638 :

« *Item*, veut et entend la dite testatrice que ses trois fauchées de prés de Verrières et sa maison soient données et les donne pour la fondation d'une chapelle à la même chapelle qui est appelée la chapelle *des Cochons*, séquestrée et séparée pourtant pour toujours de la dite chapelle *des Cochons* quant au bénéfice, etc., etc. »

(F. 251.) Sur une des maisons de la rue du Moulin à Charleville se trouve encore aujourd'hui cette inscription :

Bâtie par Sainte-Ménehould en 1610 *et réparée en* 1830.

(Note des éditeurs.)

(G. 267.) Depuis long-temps des ecclésiastiques tenaient des classes latines à Sainte-Ménehould ; mais le premier réglement qui ait été fait pour ces classes, fut dressé par Hippolyte Thibaut, régent en 1613.

(H. 268.) Il y avait à l'angle des fortifications de la ville, au nord, un fort et vaste bastion dans lequel était placée une pièce d'artillerie appelée *la Bombarde*. C'est de là que provient le nom de *rue de la Bombarde*. Le bastion a été démoli, et sur son emplacement on a construit un grenier à sel détruit depuis peu. On a ménagé à côté, dans le canal de l'Aisne, un abreuvoir placé à l'extrémité de l'ancien fossé de la ville qui passait sous le pont-levis de la porte des Bois, et se prolongeait sous le Château. C'était à ce pont que se bornait, avant l'incendie de 1719, la ville de ce côté-là. La rue qui conduit à cet abreuvoir a été faite sur une partie du fossé.

(I. 269.) Lors de cette construction deux échafauds s'écroulèrent ; plusieurs ouvriers furent dangereusement blessés ; quelques-uns restèrent morts sur la place ; on regretta beaucoup Jean Buache, maître maçon de La Neuville-au-Pont, homme intelligent dans son état et qui était spécialement chargé des travaux de maçonnerie.

Digitized by Google

(J. 274) J'aurais voulu pouvoir donner les étymologies des différents noms des rues de Sainte-Ménehould, et surtout des contrées et des métairies sur le territoire de cette ville ; c'est ce que j'ai fait toutes les fois que j'ai cru ces étymologies certaines. Les vignes, les vergers, qui couvrent nos coteaux, remplacent des bois broussailles anciennement défrichés, et les contrées portent pour la plupart les noms des particuliers qui ont fait faire ces défrichements. La division de quelques-unes de ces contrées leur a fait prendre d'autres dénominations, qui sont tirées non seulement des noms des propriétaires, mais aussi des évènements arrivés sur les lieux, de la beauté ou de l'aspect du site, de la qualité du sol, ou de quelques objets que l'on y aura découverts.

Je n'ai point trouvé l'origine des noms de Pertison, des Bétans, des Hazelles, etc. La petite contrée de la *Botterelle* derrière la Côte-le-Roi se nomme ainsi, parce que dans cet endroit aquatique, il y avait autrefois beaucoup de petits crapauds que le peuple appelle *botterets :* De là les dénominations de fontaine et de contrée des *Botterets* ou de la *Botterelle*. Ce lieu s'appelait jadis les Aulnis. Une autre petite contrée, plantée d'abord en vigne et maintenant en vergers, porte le nom de la *côte Bilong*. Quelques personnes pensent que ce nom est un mot du patois, et qu'il veut dire la côte *bien loin*. Elles se trompent ; cette côte appartenait à des protestants qui l'avaient défrichée, et particulièrement au nommé *Bilong* habitant du hameau d'Alleval. La fontaine au-dessous de cette côte sur le chemin a pris la dénomination de *fontaine des Huguenots* qu'elle a conservée. Ce hameau dans les plus anciens titres est nommé tantôt *Alleval*, tantôt la *Laideval*, tantôt *Allaival*. Cette dénomination ne viendrait-elle pas de sa position au levant, *Valon à l'est*, comme *Norval* prend son nom de son aspect au nord, et la *Liarde* (syncope de *lieu ardent*) de son aspect au midi ? *Frigal* (du latin *frigida vallis*) signifie froide vallée, et *Cremont* (de *crudus mons*), mont en friche. *Acrutes* est une corruption du mot *accrues*. Le terrain où elles sont situées faisait partie du *Bois-Forêt* qu'on a défriché ; mais on aura négligé de le mettre en culture comme trop ingrat, et le bois y a repoussé, *accru* de lui-même.

Des métairies ont donné leurs noms à des contrées ; mais les bâtiments d'exploitation ont disparu, et ces métairies n'existent plus que par les terres qui en dépendaient. Telles sont le *Jauvinat*, les *Houyes*, la *Cense Lachet*, la *Malassise*, l'*Ermitage*, etc. On prétend que le Jauvinat provient d'un nommé Jauvin qui construisit une habitation

Digitized by Google

dans cet endroit. L'aïeule maternelle du savant géographe *Robert de Vaugondy* était née dans cette ferme du Jauvinat. On peut deviner aisément d'où proviennent les dénominations de la *Haute-Maison*, des *Marécages*, des *Vertes-Voyes*, de *Beauregard*, etc. La *Millennerie*, la *Hocarderie*, la *Cense-Brulcy* (et non pas *Brûlée*), empruntent leurs noms des propriétaires qui les ont fait bâtir.

Dans la vaste forêt qui fait partie du territoire de Sainte-Ménehould, nous trouvons des contrées, des fontaines qui ont leurs dénominations spéciales et quelques-fois assez singulières, comme les *Germeries*, *Parfondeval*, la *Haye-Guérin*, la côte à *l'Échelle*, la gorge au *Taureau*, la gorge aux *Couleuvres*, la gorge le *Coq*, etc. La fontaine *Murée*, du *Valencier* ou *Verlencier*, des *Trois-Régents*, des *Merciers*, de *Damersans*, d'*Olive*, etc.

Il est impossible de donner des renseignements positifs sur l'origine de toutes ces dénominations. Nous savons que la Haye-Guérin vient du nom d'un ancien adjudicataire; et souvent ceux qui ont exploité les bois d'une contrée y laissent leurs noms. C'est ainsi que de nos jours la première coupe des *Hauts-Bâtis*, si long-temps en litige, a pris le nom de taille *Luneau* du nom du facteur des adjudicataires.

La fontaine *des Merciers* tire son nom des frères Mercier et de leurs fils, qui ont exploité successivement les bois d'alentour. La fontaine des *trois Régents*, ou plutôt des trois Régisseurs, fut nommée ainsi à l'occasion de trois agents forestiers chargés avec les officiers de la maîtrise de faire arpenter tous les bois communaux de Sainte-Ménehould, de les mettre en coupes réglées, de désigner le quart en réserve, et de surveiller l'exploitation des premières coupes. La fontaine nommée par corruption *d'Amersans* tire son nom de la dame veuve Hersan, morte subitement lors d'un récolement au bord de cette fontaine, que le peuple dans son patois appelle aujourd'hui la fontaine *Aux-Tros* (aux trous), parce que le long de son ruisseau on voit plusieurs excavations desquelles on a jadis extrait des grès. Plusieurs fosses de nos rivières tirent leurs noms de personnes qui s'y sont noyées, telle que la fosse Lagrelette, etc.

Au surplus, la plupart de ces recherches sont par trop minutieuses et ne peuvent intéresser que certains curieux.

(K. 278.) En 1813, lors de la rentrée des armées en France, après le désastre de Russie, les militaires rapportèrent une maladie qui devint

Digitized by Google

épidémique, et dont ils infectèrent l'hôpital de Sainte-Ménehould, où il en mourait plusieurs chaque jour. La mortalité devint si considérable que l'on crut devoir ouvrir un cimetière pour suppléer à celui de la paroisse, qui ne pouvait plus suffire. On plaça ce nouveau cimetière à l'extrémité occidentale de l'allée d'ormes au Château. Mais la maladie allant toujours croissant, la municipalité fit établir un hôpital à un quart de lieue de la ville dans la Camuterie alors inhabitée : et l'on enterra les morts le long des dépendances de cette maison.

Plusieurs bourgeois de la ville périrent de cette épidémie. On regretta particulièrement M. Boulland, médecin, et M. Leroi, vicaire de la paroisse, qui furent victimes de leur zèle et de leur dévoûment. L'infirmier, le barbier et d'autres personnes attachées au service de l'hospice succombèrent. La sœur supérieure y prit le germe de la maladie dont elle mourut peu après. Cette épidémie dura, avec plus ou moins de force, près de trois mois; le froid même n'en avait point diminué la cruelle intensité.

(L. 279.) En 1836, cette croix a été replacée plus convenablement. Elle s'élève aujourd'hui sur un tertre semi-circulaire, dans un terrain uniquement consacré à ce lugubre souvenir. Cet emplacement est borné d'un côté par le ruisseau le long duquel était le cimetière, et entouré d'autres parts de fossés et de haies vives qui l'isolent entièrement. L'intérieur est planté de plusieurs sortes d'arbres funèbres.

(*Note des éditeurs.*)

(M. 283.) Ce droit de *courte-pinte* consistait en ce que tous les cabaretiers qui vendaient un tonneau de vin en détail à raison de trois sols la pinte, payaient trois livres pour l'octroi; s'ils vendaient le vin à raison de quatre sols la pinte, le droit alors était de quatre livres, et il augmentait ainsi à proportion du prix du débit. Ce droit porta envie aux traitants, à qui le Roi l'afferma. La ville le racheta pour la somme de deux mille huit cents livres.

(N. 293.) A une époque déjà reculée, le fils du pâtre se présenta avec quelques amis pour partager le plaisir de la cérémonie. Ceux des jeunes gens qui déjà s'étaient réunis, refusèrent de les admettre. Ce refus occasionna des contestations. Elles furent portées par-devant le

Digitized by Google

corps municipal. Il parut incliner pour laisser aux premiers la jouissance exclusive de la fête. Mais un des nouveaux venus, auquel probablement on avait fait la leçon, plaida ainsi sa cause :

« Lorsque, dans le temps des guerres, toute la jeunesse de la ville s'offrit et partit pour aller reprendre aux ennemis les troupeaux dont ils s'étaient emparés, a-t-on fait une distinction entre le pauvre et le riche, entre le noble et le roturier? Non, sans doute. Tous ceux qui se sont présentés ont été admis : on a applaudi à leur valeureuse intention; et les fils des plus pauvres citoyens ne furent pas les derniers à tomber à coups de sabre sur les brigands. Pourquoi donc aujourd'hui voudrait-on, sous de vains prétextes, nous écarter d'un divertissement civique qui appartient à toute la jeunesse de la ville! Nous réclamons le droit d'en jouir, et il n'y a aucune raison valable pour nous le refuser. »

Les officiers municipaux adoptèrent la juste réclamation du fils du pâtre et de ses compagnons; mais les autres jeunes gens, mécontents, se retirèrent en laissant à ceux-là entière liberté de faire cette cérémonie à leur gré.

C'est depuis cette altercation que la cérémonie a été pour ainsi dire abandonnée à certains jeunes gens qui la font, le plus souvent, en courant à pied. On a essayé par fois d'en relever l'éclat et d'y donner plus de pompe, mais en vain. Il n'y a presque plus que des personnes du peuple qui s'amusent de ce tirage de l'oie.

(O. 293.) A l'entrée de la prairie de la Commune (Cumine), une des plus belles prairies qui entourent Sainte-Ménehould, se trouve une pièce de pré que l'on nomme le *Pré-à-l'Oie*. Des personnes prétendent que le pré avait été donné jadis à la compagnie de la jeunesse pour subvenir aux dépenses de la cérémonie du tirage de l'oie; c'est une erreur. Ce pré, long-temps avant l'acte de bravoure de cette compagnie, faisait partie d'un bénéfice ecclésiastique dont les biens ont été vendus pendant la révolution. D'ailleurs, l'ancienne et véritable dénomination de ce pré est celle-ci : le *Pré-Haloy*. Ce nom provient probablement de celui du donateur.

(P. 297) Il y a quelques années on a trouvé sur le Châtelet dans le roc un tombeau en pierre. Des personnes ont pensé que ce devait tre

celui du frère Pierre qui avait été enterré dans son ermitage ; mais il n'est pas présumable que dans la circonstance on ait pris le temps de faire à cet ermite un tombeau de cette sorte. Lorsqu'on l'ouvrit, le corps qu'il renfermait s'en alla en poussière ; l'inscription était illisible. Il y a donc lieu de croire que ce tombeau était beaucoup plus ancien.

(Q. 301) Certain manuscrit fait tenir en cette circonstance à Laverrière un discours qui ne nous paraît pas naturel dans la bouche d'un père, et qui commence ainsi : « Ça, mon enfant, il faut que je te sacrifie aujourd'hui, etc. » Nous avons suivi à ce sujet une autre version que nous trouvons plus simple que cette amplification empoulée, et surtout beaucoup plus vraisemblable.

(R. 307) En 1636, il avait été établi à Sainte-Ménehould une élection *en chef* créée par édit de l'année précédente. Sa juridiction s'étendait sur cent vingt paroisses. Elle fut supprimée en 1662 et remplacée alors par une élection *particulière*.

(S. 329) Montal ayant joué un rôle très-important à Sainte-Ménehould, je crois devoir le faire connaître plus particulièrement par une courte notice biographique.

Charles de Montsaulain, comte de Montal, d'une très-ancienne famille noble du Nivernais, s'attacha dès sa jeunesse au grand Condé qui lui donna d'abord une compagnie dans son régiment, et l'en fit nommer colonel quelque temps après. Montal sensible aux bontés du Prince ne mit point de bornes à sa reconnaissance et suivit aveuglément son parti lors même que son altesse eut le malheur de prendre les armes contre son Roi. Montal se distingua dans le siége de Sainte-Ménehould, par le prince, et mérita d'être nommé gouverneur de cette ville. Il montra autant d'habileté que de courage pour la défendre, quand Louis XIV l'assiégea en personne. Condé pour le récompenser lui donna le gouvernement de Rocroi dont ce prince s'était emparé.

Lorsque la paix fut conclue, Louis XIV qui avait jugé qu'un guerrier tel que Montal, quoiqu'il eût servi contre lui, pouvait alors le servir avec le même zèle, l'employa dans ses armées ; et en effet il répondit à la confiance du Roi.

Digitized by Google

Ce fut surtout lors du siége de Charleroi, en 1672, que Montal donna des preuves de la plus grande bravoure. Peu de temps après il fut créé lieutenant-général, et Louis XIV lui confia un corps d'armée avec lequel il fit plusieurs siéges. Il ne se distingua pas moins dans les batailles que dans l'attaque et la défense des places. Le gain de la bataille de Stinckerque en 1692 fut dû en partie à son expérience et à la confiance que les troupes avaient en lui. Louis XIV lui avait promis le bâton de maréchal de France à la première promotion. Montal mourut en 1696 avant de recevoir cet honneur, mais avec la consolation de savoir que le Roi et l'armée l'en avaient jugé digne.

Le comte de Montal avait épousé en 1640, Gabrielle de Solages, dont il eut plusieurs enfants; entre autres François Ignace, dit l'abbé de Montal, qui quitta l'état ecclésiastique pour épouser Françoise Baillet, fille du Seigneur de Daucourt, près de Sainte-Ménehould.

Les historiens du temps rapportent un mot de Louis XIV, qui est pour ce guerrier le plus bel éloge : » *Je voudrais*, dit ce monarque qui savait apprécier le mérite, *voir Vauban attaquer une place et Montal la défendre; mais non*, ajouta le Roi après un moment de réflexion, *j'en serais fâché; car ils périraient tous les deux.* »

C'est au siége de Sainte-Ménehould en 1652, par le prince de Condé, que ces deux célèbres militaires commencèrent à se faire connaître. Par quelle fatalité firent-ils contre leur souverain le noble apprentissage de leurs talents; mais qu'ils réparèrent bien cette erreur par leurs services et leur fidélité.

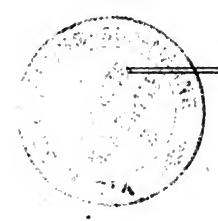
(T. 332) Tandis que Louis XIV assiégeait Sainte-Ménehould, le château-fort de Vienne-le-Château fut incendié. On y avait porté les titres de propriétés des biens communaux, les registres de la paroisse, et en général les papiers les plus essentiels des habitants, parce qu'on regardait ce fort comme un lieu de sûreté; tout fut brûlé, ainsi que les archives de cette ancienne seigneurie. Voici comment l'on raconte cet évènement : Au moment du siége, par le prince de Condé, le comte de Meille et Montal s'étaient emparés du château de Vienne-le-Château alors très-fort, muni de douze pièces de canon et défendu par un gouverneur et les habitants tous bien aguerris. Après quelques jours d'attaque ils s'en rendirent maîtres et y mirent une garnison d'infanterie

Digitized by Google

et de cavalerie. Sainte-Ménehould ayant été repris par le Roi, ceux qui occupaient le château de Vienne, soit par désespoir de ne pouvoir le conserver, soit par accident, mirent le feu à un des appartements du côté de l'église. L'embrasement fut si violent qu'on ne put y apporter aucun secours efficace.

FIN DU QUATRIÈME LIVRE.

Digitized by Google



LIVRE V.

Réjouissances et pamphlets au sujet de la réduction de Sainte-Ménehould. — Les fortifications négligées. — Bienfaits de Louis XIV. — Remise de droits et d'arrérages. — Réparations à l'église paroissiale. — Éboulement désastreux au Châtelet. — Épidémie. — Droit de parcours dans la forêt royale. — Passages de Louis XIV par Sainte-Ménehould. — Ses paroles obligeantes et flatteuses pour les habitants. — Rethel-Mazarin détaché du bailliage. — Projet de faire desservir la paroisse par des Doctrinaires. — La côte de Bignipont et les Jésuites. — État des revenus et des charges. — Banalité des fours abolie. — Rixes entre les bourgeois de la ville et ceux du Château. — Révocation de l'édit de Nantes. — De Marolles condamné aux galères comme protestant. — Notice sur cet intéressant compatriote. — Legs du grand Condé en faveur de l'Hôtel-Dieu. — Destination spéciale de cet hospice. — On y établit un chapelain particulier. — La Grange-aux-Bois érigée en paroisse. — Legs d'un concitoyen à la maison de charité. — Traites foraines. — Don gratuit. — Quart en réserve. — Bois-Brulis. — Officiers de police. — Préséance. — Inondation. — Hiver de 1709. — Famine qui en est la suite. — Excursion de Growestein. — Otages. — Vols et assassinats sur les routes. — Élargissement du chemin à la côte de Biesme. — L'abbé du Mont-Athos. — Projet de rendre l'Aisne navigable et la Biesme flottable. — Chanoinesses de Lançon. — Incendie de 1719.

1653. La réduction de Sainte-Ménehould, qui termina la campagne de cette année, fut l'occasion de grandes réjouissances, et le sujet de couplets, sonnets, bouts-rimés, et autres poésies de ce genre dont la capitale s'amusa pendant

Digitized by Google

l'hiver, tant on était satisfait de la reprise de cette place forte sur le prince de Condé. (A).

La plupart de ces pièces de vers étaient dirigées contre le Prince et ses partisans, et quelques-unes contre Mazarin; mais ce ministre politique s'en inquiétait peu. « Que » m'importe, disait-il, pourvu que le français *cante*. » (B)

On peut bien penser avec quel abandon Sainte-Ménehould partagea l'allégresse publique : se voir délivrés des horreurs d'un siége, et remis en même temps au pouvoir de leur souverain, auquel les habitants étaient restés constamment fidèles, n'était-ce pas pour eux un double motif de se réjouir?

Aussitôt que la ville fut libre, les officiers du bailliage et de la prévôté, qui tenaient leurs séances à Châlons, revinrent prendre le cours de leurs fonctions. Un de leurs premiers soins fut de constater les pertes éprouvées par leurs concitoyens. Le lieutenant-général Baillet en dressa un procès-verbal qu'il fit parvenir au conseil du Roi.

Sainte-Ménehould respirait à peine des fatigues d'un 1654.
double siége, lorsque, dans le courant de l'année suivante, elle se trouva encore exposée à tous les maux et les inconvénients qu'entraîne le voisinage de la guerre, dont cette partie de la Champagne était le théâtre. Les passages continuels, les logements nombreux et trop fréquents des troupes, les réquisitions de vivres dans un pays déjà épuisé, achevèrent de ruiner les habitants de la ville et des campagnes.

Clermont, ville si voisine de Sainte-Ménehould, fut assiégée par le maréchal de La Ferté, et emportée le 24 novembre, après un assez long siége ; Vauban y faisait les fonctions d'ingénieur. Le Château fut rasé par corvées de tous les paysans des environs qui employèrent plusieurs

semaines à détruire ces belles fortifications, ouvrage récent de ce même Vauban.

Quoique le Roi eût chargé ce savant ingénieur de remettre en bon état celles de Sainte-Ménehould, elles ne furent cependant pas réparées. Cette ville ne se trouvant plus, par les conquêtes de Louis XIV, sur les frontières de la France, on négligea, ou l'on jugea inutile de rétablir ses fortifications. Le gouverneur de Sainte-Maure se contenta d'y faire ce qu'il regardait comme le plus urgent. Il ordonna la démolition de la chapelle Saint-Pierre, que l'on avait transférée en 1578 du Châtelet entre les deux portes des Bois.

1655. La prise de Clermont, de Stenai et d'autres petites places avait mis la frontière en sûreté de ce côté-là. Les armées se trouvaient éloignées; Sainte-Ménehould cessa enfin d'être fatiguée par les passages des troupes et par les réquisitions. La police municipale, toujours mal observée dans des temps de troubles, reprit sa force et son activité. Alors les habitants s'occupèrent du soin de faire refleurir l'industrie, le commerce; et virent bientôt renaître l'abondance qui en est la suite.

1656. Mais ce qui contribua surtout à leur rendre l'aisance, fut la générosité bienfaisante de Louis XIV. Ce monarque se rappela la bravoure des bourgeois, leur dévoûment à sa personne, et tous les maux qu'ils avaient soufferts pendant les deux siéges de leur ville dans le court espace de trois mois. Trop grand, trop équitable pour ne point récompenser ou indemniser des sujets aussi fidèles, il fit rendre, le 20 mai 1656 par son conseil, un arrêt qui exempta les habitants de toutes tailles, quartiers d'hivers, et autres impositions quelconques : ils jouirent pendant assez longtemps de cette exemption.

Digitized by Google

Le gouverneur de Sainte-Maure obtint aussi deux arrêts 1657.
du conseil, des 22 mars et 5 juillet 1657, qui l'autorisèrent à faire percevoir, pendant dix années, dans l'étendue de son gouvernement, un droit de dix sols sur chaque voiture de bois merrain venant de la Lorraine ou autres pays étrangers, et passant soit par Sainte-Ménehould, soit par les autres endroits où des bureaux étaient établis; mais à la charge que le produit de cette taxe serait employé à l'entretien des murailles de la ville. Les successeurs de Sainte-Maure obtinrent la prolongation de la perception de ce droit en vertu d'arrêts de 1663, 1673, 1679 et 1691.

Jusqu'alors on n'avait pu réparer complètement la partie de l'église qui avait été endommagée par l'explosion des poudres; les revenus de la fabrique n'étaient pas considérables, et la ville toujours obérée ne pouvait fournir aux dépenses même les plus urgentes. Dans une assemblée de la commune, l'administration municipale fut autorisée à vendre aux particuliers toutes les places de l'église pour y faire construire des bancs moyennant une somme payable comptant. Ce qui provint de cette vente fut suffisant pour achever les réparations nécessaires à cet édifice.

A l'occasion des deux derniers siéges, on avait dû faire 1658.
divers changements aux fortifications du fort Saint-Pierre, et par suite de ces travaux le pied du roc du Châtelet se trouvait creusé et miné en plusieurs endroits. Ces excavations furent cause d'un évènement qui arriva le 6 juin 1658 pendant la nuit. Un énorme pan de ce rocher se détacha et tomba sur les maisons près de la porte Florion. Quatre de ces maisons furent écrasées avec la plupart des personnes qui les habitaient; ce qui répandit le deuil et la consternation dans la ville. (C)

Vers le même temps, une espèce de maladie épidémique

Digitized by Google

se fit sentir pendant quelques semaines. On en attribuait la cause à la grande sécheresse qui avait succédé aux pluies de l'arrière-saison, au défaut de curage de la rivière, et surtout des fossés presqu'à sec et remplis d'immondices. Les officiers municipaux firent travailler à ce curage qui se faisait ordinairement tous les dix ans. Pour faciliter l'écoulement des eaux, qui souvent restaient stagnantes, on rendit au canal de l'Aisne, obstrué dans plusieurs endroits autour des remparts, la largeur qu'il devait avoir, c'est-à-dire, trente-cinq pieds, et l'on fit baisser le seuil bayard du moulin des Prés. (D)

1659. Une déclaration du Roi, du 22 juin 1659, permettait à toutes les communes de rentrer de plein droit dans les usages par elles aliénés depuis vingt ans, à charge de rembourser, en dix années, le prix principal aux acquéreurs, et pourvu que l'on justifiât que les aliénations étaient faites pour cause légitime et que le prix en avait tourné au profit des communes. Cette déclaration donna pour un moment de l'inquiétude à quelques riches particuliers acquéreurs de portions assez considérables des usages de la ville ; mais après vérification, il se trouva que ces aliénations valablement et régulièrement faites remontaient à une époque antérieure à celle que fixait la loi.

1663. Louis XIV rendit, le 3 mars 1663, une ordonnance pour la réformation des eaux et forêts en Champagne. L'intendant de la province, chargé de cette opération, délégua Louis Pérignon pour la faire dans la maîtrise particulière de Sainte-Ménehould. Par le procès-verbal dressé à ce sujet, la ville, les hameaux et les fermes qui en dépendent, furent conservés dans la possession immémoriale d'envoyer leurs troupeaux paître dans la forêt royale. Les habitants de Verrières présentèrent des titres anciens qui leur donnaient

Digitized by Google

le même droit ; il leur fut également conservé. Le procès-verbal fut enregistré au greffe de la maîtrise, et, par extrait, au secrétariat de l'Hôtel-de-Ville.

Au mois d'août suivant, le Roi passa à Sainte-Ménehould, où il ne s'arrêta qu'un moment. Il dit au maire qui le complimentait, *que le dévoûment des habitants pour sa personne était toujours présent à sa mémoire, et qu'il regardait leur ville comme une des plus fidèles de son royaume envers leurs souverains :* réponse extrêmement honorable pour les habitants, et dont ils se montrèrent très-flattés. En reconnaissant sa livrée ce monarque promit à la ville de lui conserver le droit qu'il lui avait accordé de la prendre. Louis XIV, accompagné de la Reine, vint encore, en 1673, à Sainte-Ménehould, où il coucha à l'hôtel de Saulx. Il y passa une quatrième fois avec le Dauphin en 1683, et toujours il réitéra l'expression des mêmes sentiments.

Ce monarque avait depuis peu érigé pour le cardinal Mazarin le comté de Rethel en duché-pairie qui, du consentement du Roi prit le nom de Mazarin. Cette érection donna sujet à une contestation entre cette ville et la nôtre. Le 11 septembre, Etienne Le Blanc, lieutenant-général au bailliage de Vitry, vint tenir ses assises à Sainte-Ménehould, et ce sont les dernières qu'on y tint. Le tribunal de Rethel-Mazarin, sur l'invitation qui lui avait été faite de venir à ces assises, comme c'était l'usage, refusa de s'y trouver et avait défendu à ses officiers d'y comparaître.

Les motifs de la conduite du tribunal de Rethel, dans cette circonstance, provenaient de ce que le Rethelois étant Duché-pairie, ce tribunal ne se regardait plus comme dépendant du bailliage de Sainte-Ménehould.

Les officiers de ce Bailliage formèrent opposition à fin de conserver à leur juridiction les villes et villages qui étaient

Digitized by Google

de son ancien ressort. Les choses restèrent long-temps *in statu quo ;* mais par un arrêt du parlement, rendu le 16 mai 1683, en faveur du duc de Mazarin, le bailliage de Sainte-Ménehould perdit le droit de ressort sur tous les lieux régis dans le Rethelois par la coutume de Vitry. On lui conserva seulement la connaissance des cas royaux. (E)

Cette réduction fut sans doute très-vivement sentie, mais une nouvelle libéralité du Roi vint alors servir en quelque sorte de dédommagement. Sa majesté, par une déclaration du 16 décembre, déchargea les communautés et les particuliers de la province de Champagne, au-delà de la rivière d'Aisne et en deça jusqu'à Suippes, Vitry-le-François, etc. des arrérages de leurs rentes foncières et constituées, cens, surcens, et intérêts. Cette déclaration fut très-avantageuse pour Sainte-Ménehould.

1664. M. de Vialart, évêque de Châlons, s'imagina, l'année suivante, qu'il allait procurer un autre avantage à la ville. Le curé de la paroisse étant décédé, ce prélat crut devoir profiter de la vacance de la cure pour proposer aux habitants de recevoir dans leur ville des prêtres de la doctrine Chrétienne, aux conditions suivantes : 1° qu'il ne serait rien innové en tout ce qui regarde la paroisse, soit à l'égard du maniement des deniers de la fabrique et des confréries, soit à l'égard des prêtres habitués qui pourront demeurer leur vie durant. 2° Que ces pères de la Doctrine seraient tenus de desservir la paroisse et d'y faire les fonctions curiales sans que la ville ou la fabrique fussent tenues de payer autres rétributions que celles qui étaient données au curé et aux habitués. 3° Que les prêtres de la Doctrine seraient d'abord au nombre de six au moins, dont deux employés à l'instruction de la jeunesse dans les écoles latines ; réservant à M. Hippolyte Thibault, alors régent.

Digitized by Google

de ces classes, sa vie durant, tous les avantages dont il jouissait. 4° Que les frais de logement et d'ameublement seraient faits par M. de Vialart. etc.

Les habitants n'acceptèrent point ces propositions. L'abbé de Moiremont, patron de la cure, fut consulté. Il paraît que loin de donner son consentement il rejeta au contraire la demande de l'évêque. On craignait sans doute que cette innovation, malgré les promesses du prélat, ne devînt une charge nouvelle pour la ville qui alors ne pouvait faire face à ses dépenses indispensables.

La ville en effet avait beaucoup de dettes et le conseil 1666.
municipal ne trouvait nul moyen de les éteindre. Le Roi vint encore à son secours. Un arrêt du conseil l'autorisa à lever sur tous les habitants une somme de trois mille francs par an. La chambre des comptes ayant fait défense de dresser aucun rôle pour répartir et lever cette somme, il intervint le 7 janvier 1668, un second arrêt qui ordonne l'exécution du premier. Nous ne voyons point sur nos anciens registres si cette somme de trois mille francs a été perçue, ni combien de temps sa perception peut avoir duré.

Tandis que ce généreux monarque cherche les moyens 1668.
de soulager Sainte-Ménehould, des moines avides, loin de suivre son exemple, veulent au contraire la surcharger encore, en enflant la perception de leurs droits. Maximilien de Beauvau, seigneur de Bignipont, possédait à titre d'inféodation les dîmes d'un coteau de vignes, appelé la côte de Bignipont, sur le territoire de Chaudefontaine, et dont quelques bourgeois de Sainte-Ménehould avaient seuls la propriété. Il avait vendu une partie de ces dîmes aux jésuites de Rheims à qui appartenait le prieuré de Chaudefontaine. Une contestation s'était élevée entre ces jésuites

et les propriétaires des vignes de ce coteau. Les jésuites prétendaient lever la dîme à raison de la douzième pinte, et les propriétaires soutenaient au contraire que cette dîme n'était due qu'à raison de la seizième. Cette différence de prétention devint le sujet d'une contestation assez sérieuse. L'affaire fut d'abord portée au bailliage de Sainte-Ménehould, puis évoquée au parlement de Paris qui la renvoya pardevant le présidial de Vitry. Les parties n'attendirent pas la décision de ce dernier tribunal. Elles préférèrent de transiger à l'amiable. En conséquence, par acte du 2 octobre, il fut convenu que la dîme de la côte de Bignipont serait convertie en argent et que chaque propriétaire payerait, huit jours après la vendange, un sol six deniers par verge de vignes. Ce droit, qui conserva toujours sa nature d'inféodation, a été payé jusqu'à la suppression des dîmes dans le royaume.

1680. Cependant la ville était endettée plus que jamais. Depuis très-long-temps elle avait été obligée de faire des emprunts successifs pour subvenir aux dépenses extraordinaires. Les soulagements qu'elle avait reçus de la bonté et de la générosité de nos Rois, ses droits d'octroi et ses revenus communaux suffisaient à peine à l'acquittement des charges annuelles ; elle ne pouvait donc éteindre ses dettes. Peut-être aussi le mauvais emploi des revenus et le peu d'ordre dans l'administration étaient-ils cause en partie de cette situation. Les créanciers ne pouvant se faire payer, même de leurs arrérages, portèrent leurs plaintes ; ils s'étaient déjà adressés à M. de Caumartin intendant de la province, et les officiers municipaux lui avaient présenté l'état de situation des affaires de la commune en le priant de leur indiquer la manière d'en sortir ; une enquête avait été commencée à ce sujet, mais les circonstances n'ayant

Digitized by Google

pas permis de la continuer, on perdit de vue ce qui avait été fait jusqu'alors.

Les dettes s'augmentant chaque jour, on s'adressa à M. de Miromesnil successeur de M. de Caumartin. Ce magistrat se fit rendre compte du travail précédent, et accueillit les réclamations du maire et du conseil. On produisit les titres de créances et l'on dressa un état exact des revenus et de toutes les dettes. D'après le nouveau travail de l'intendant et sur son avis, il intervint le 11 janvier 1681 un arrêt du conseil du Roi qui fixe les charges de la ville, liquide ses dettes, et ordonne les moyens de les acquitter. Cet arrêt entre dans les plus grands détails. En voici certains articles dont plusieurs, quelques minutieux qu'ils puissent paraître, serviront à comparer les revenus et les charges d'aujourd'hui avec ceux d'autrefois successivement augmentés. 1681.

» Sa majesté en son conseil a ordonné et ordonne qu'à commencer du 1er février 1681, les charges ordinaires de la communauté de Sainte-Ménehould seront payées par préférence à toutes autres charges et dettes sur la somme de deux mille cent livres provenant des revenus des biens patrimoniaux et deniers d'octroi, ainsi qu'il en suit, savoir : »

» Au receveur des deniers communs cinquante-deux livres dix sols; aux deux gardes de bois cent vingt livres; aux deux clercs de ville soixante livres; au tambour vingt livres; à l'horloger trente livres; à celui qui enlève les boues cent livres; au régent des grandes écoles soixante livres; au régent subalterne pour son logement trente-six livres; pour le logement du lieutenant du Roi cent livres; pour les épices et frais de la reddition des comptes à la chambre, vérification des états au bureau et voyage du receveur cent livres; pour le bois, la chandelle et entretien de la chambre de ville cinquante livres; pour les vins de présents, frais de

Digitized by Google

voyage, messagers, procédures et autres dépenses imprévues trois cents livres. »

Ici l'arrêt donne la liste de tous les créanciers avec le montant de leurs créances particulières, ainsi qu'elles avaient été admises, liquidées. Ces créances se montaient en totalité, sans y comprendre les arrérages, à la somme de quatre-vingt mille trente-cinq livres. Sur quoi, déduction faite de celle de trente mille deux cent vingt-cinq livres payée antérieurement aux créanciers, il restait dû par la ville un total de quarante-neuf mille huit cent dix livres en principal.

Le même arrêt ordonne le paiement de cette dernière somme de la manière suivante :

« Elle sera payée aux créanciers en vingt années sans arrérages et intérêts pour l'avenir, par contribution au sol la livre, sur le revenu bon à ladite communauté desdits deniers patrimoniaux et d'octroi, lesdites charges préalablement acquittées, montant par chacun an à la somme de mille soixante-onze livres dix sols, dont le fonds, à commencer du 1er janvier 1687 jusqu'en l'année 1700, icelle comprise, sera employé au paiement desdits créanciers. Outre laquelle somme sa majesté ordonne qu'il sera imposé par capitation sur les habitants de ladite ville de Sainte-Ménehould, exempts et non exempts, privilégiés et non privilégiés, la somme de mille huit cents livres, qui sera levée pendant vingt années, à commencer du 1er février de l'an 1681, par celui ou ceux qui seront pour ce commis par le sieur commissaire départi en la généralité de Châlons, et distribuée auxdits créanciers, comme dit est, par contribution au sol la livre. »

» Veut sa majesté que ceux des créanciers qui feront remise de moitié de ce qui leur est dû, soient payés en quatre

Digitized by Google

années ; ceux qui feront remise du tiers, en six années ; et ceux qui feront remise du quart, en huit années ; à tous par préférence aux autres créanciers, et ce sur les fonds et plus clairs deniers de la communauté ; et en cas qu'ils ne fussent pour ce suffisants, y sera pourvu par sa majesté sur les procès-verbaux et avis du sieur commissaire départi en ladite généralité. »

Comme plusieurs créanciers n'avaient point été classés utilement parce que les titres n'étaient point en règle, l'arrêt par un dernier article, à leur égard, porte :

« Quant au surplus des prétentions et demandes de MM... et de toutes autres dettes et prétentions qui ne sont portées aux procès-verbaux des commissaires et au présent arrêt, sa majesté en a déchargé et décharge ladite commune et habitants de Sainte-Ménehould, leurs cautions et co-obligés; ce qui sera exécuté nonobstant oppositions, appellations ou empêchements quelconques dont n'aucuns interviennent, sa majesté s'en est réservé la connaissance et à son conseil, et icelle interdit à toutes ses autres cours et juges, etc. »

Il paraît que cet arrêt a étéexécuté et que la ville est enfin parvenue à éteindre insensiblement toutes les dettes qu'elle avait contractées.

Mais il se présenta bientôt encore une nouvelle dépense 1683.
extraordinaire. De celle-ci du moins il résultera une franchise importante. Il existait à Sainte-Ménehould trois fours banaux ; nous en avons parlé sur les années 1208 et 1222. Ces fours, qui appartenaient à l'abbaye de Moiremont, avaient été détruits lorsque la ville tomba au pouvoir du prince de Condé. Les religieux de ce monastère parlaient de les reconstruire. La municipalité crut devoir profiter de la circonstance pour abolir cette banalité fort à charge aux habitants. On proposa donc un arrangement à l'amiable

Digitized by Google

qui fut accepté ; et par une transaction du 29 janvier 1683, la ville s'engagea à donner une somme de six mille deux cent cinquante livres, au moyen de laquelle les religieux renoncèrent au droit de banalité, et, en même temps, à un droit d'affouage qu'ils avaient dans les bois de la commune. On préleva cette somme sur le prix des bois taillis que l'on venait de vendre. Les religieux en employèrent le montant à éteindre quelques rentes, à faire l'acquisition d'une cense et du tiers inféodé des dîmes du territoire de Sainte-Ménehould, dont Louis de Marolles, receveur des consignations, était propriétaire. Par un arrêté du conseil municipal le terrain sur lequel était placé le four près de l'Hôtel-Dieu, fut donné à cet établissement à cause de la proximité et de la convenance. C'est ainsi que ce très-ancien droit de banalité fut détruit, et depuis l'extinction de cette servitude les habitants ont eu des fours dans leurs maisons pour leur usage particulier.

Une autre franchise dont nous allons parler, n'était pas commune à toute la ville. Dès l'année 1554 il avait été créé pour la province de Champagne des offices de trésoriers des mortes-payes. Ces offices furent supprimés, puis rétablis, et enfin absolument abolis. On appelait mortes-payes ceux qui, dans les forteresses, étaient exempts de certaines contributions, ou qui n'en payaient qu'une très-faible. Ce privilége, qui, à proprement parler, n'appartenait qu'aux soldats, les habitants du château de Sainte-Ménehould en jouissaient; mais quelques bourgeois aisés de la ville s'y étant établis pour profiter de ces exemptions, les officiers municipaux, afin de remédier à cet abus, firent en 1677, de concert avec le lieutenant du Roi, un réglement par lequel il fut arrêté que le Château serait composé seulement de soixante ménages, hommes mariés ou non mariés, veuves

ou filles, et qu'à l'avenir nul ne pourrait y être admis s'il n'était compris au rôle des tailles au-dessous de trente sols. Il ne leur était pas permis d'avoir boutique en ville ni commerce public, sous les peines portées dans une ordonnance de l'intendant et autorisée par le Roi.

Les habitants du Château formèrent alors une caste à part, que ceux de la ville appelaient *la soixantaine*. Cette dénomination regardée comme un terme de mépris excita des rixes qui devinrent très-sérieuses. Les jeunes gens du Château, pour répondre à cette qualification injurieuse, descendaient en masse dans la ville, et venaient assaillir, à coups de pierres et de bâtons, les bourgeois qui ripostaient avec les mêmes armes. Ces luttes renouvelées presque tous les dimanches dégénérèrent en une petite guerre civile, qui allait le plus souvent jusqu'à l'effusion du sang. Le peuple avait contracté ce goût de guerroyer pendant les derniers troubles de la France. Les jeunes gens de la ville surtout, au nombre desquels se mêlaient les fils des premières familles, se battaient avec acharnement et assiégeaient pour ainsi dire le Château lorsqu'ils étaient provoqués; ni défenses, ni menaces, ni punitions ne purent réprimer cette manie de s'attaquer et de se battre ; y avait-il trève pendant quelque temps, tout-à-coup, sur le moindre prétexte, le combat recommençait avec encore plus de fureur; et cette antipathie entre la ville et le Château dura plusieurs années. Enfin le 2 décembre 1713, parut un ordonnance portant que ceux qui composaient la soixantaine de ménages du Château, seraient compris au rôle des tailles et de logements de gens de guerre, comme les autres habitants de Sainte-Ménehould.

Cette ordonnance abolissant le privilége des mortes-payes et laissant à chacun la faculté de s'établir au Château

Digitized by Google

ou dans la ville, on vit insensiblement disparaître cette animosité qui les avait long-temps divisés ; s'il arrive encore quelquefois qu'on appelle les habitants du Château la *soixantaine*, la *cinquantaine* et la *quarantaine*, ils ont le bon esprit de ne plus y attacher aucune importance.

1685. Un trouble plus sérieux, une véritable persécution, va bientôt détruire le calme et la prospérité de cette ville. Le célèbre édit de Nantes que Henri IV avait donné pour la liberté de conscience, venait d'être révoqué par Louis XIV. Un tiers environ de la population de Sainte-Ménehould, composé de riches propriétaires, de fonctionnaires publics et d'autres personnes de toutes les classes, professait la religion de Calvin. Ces Calvinistes, plus connus sous le nom de Huguenots, avaient depuis long-temps un temple ou prêche hors du faubourg de Florion, près du ruisseau de Sainte-Catherine : leur cimetière était placé au-dessus de la fontaine de ce nom sur le chemin qui conduit au moulin de Gergeau. Ce prêche servait non-seulement aux religionnaires de Sainte-Ménehould, mais à ceux des villages voisins, tels que Verrières et Chaudefontaine. Ils s'y rendaient pour leurs prières et leurs assemblées communes. Les actes de rigueur que l'on exerçait alors contre les protestants dans la France, atteignirent bientôt ceux de notre ville et des environs. Leur temple fut démoli, avec défense de le rétablir et de s'assembler nulle part. On les flatta d'abord, on les persécuta ensuite pour les forcer à abandonner leur religion. Peu l'abjurèrent ; beaucoup, au lieu d'y renoncer, aimèrent mieux s'expatrier.

Comme cette émigration devenue générale dans le royaume, faisait un tort considérable à la France, le Roi, par différentes déclarations, défendit sous les plus grandes peines aux protestants de sortir de ses états. Nonobstant

Digitized by Google

ces défenses, Louis de Marolles, conseiller du Roi et receveur des consignations à Sainte-Ménehould, se sauva avec son épouse et ses quatre enfants.

Je crois devoir entrer ici dans quelques détails au sujet de cet homme, aussi intéressant par ses qualités personnelles que par ses malheurs.

Il était né à Sainte-Ménehould en 1629. Sa famille, très-ancienne dans cette ville, jouissait des priviléges de la noblesse. L'éducation qu'il avait reçue, le désir de s'instruire et l'amour du travail, l'avaient porté à cultiver plusieurs sciences dont il faisait son amusement. Il s'occupait avec fruit de musique, de médecine, de théologie et de mathématiques. Versé principalement dans cette dernière science, il a laissé des manuscrits où l'on trouve la solution d'un grand nombre de problêmes difficiles et très-curieux. Ses divers talents l'avaient fait avantageusement connaître de plusieurs savants de sa province, et même de la capitale, avec lesquels il était en correspondance. Il était intimement lié avec le célèbre ministre Jurieu, et d'autres ministres protestants de la Champagne, auxquels il se réunissait souvent pour traiter des questions de théologie et de controverse.

Quand l'exercice de la religion protestante fut absolument interdit en France, de Marolles prit le parti de s'enfuir avec sa famille. Il fut arrêté le 2 décembre 1685 à deux lieues en deçà du Rhin, puis conduit dans une prison à Strasbourg.

M. de Chamilly, gouverneur de cette ville, fit incontinent subir un interrogatoire à ce fugitif, qui ne déguisa point que son dessein était de sortir du royaume.

L'épouse du gouverneur, qui prenait part à la disgrâce de cette famille, vint l'assurer que ses peines n'étaient pas

Digitized by Google

sans remède; mais qu'il fallait obéir aux ordres du Roi, et qu'elle enverrait des pères Jésuites pour l'instruire sur le catholicisme. En effet, dès le même jour, le père Dez, né à Sainte-Ménehould et recteur de la maison des Jésuites à Strasbourg, vint avec un de ses confrères visiter son compatriote.

Tous deux inutilement s'efforcèrent de le convertir à la religion catholique. Le père Dez et d'autres Jésuites, les plus profonds théologiens de leur maison, revinrent à la charge, mais sans aucun succès : ce protestant persista dans ses opinions.

M. de Chamilly avait soin d'instruire la cour de tout ce qui se passait relativement à de Marolles dont l'évasion et l'arrestation faisaient beaucoup de bruit. Ce gouverneur reçut bientôt l'ordre de faire transférer ce prisonnier et sa famille à Châlons-sur-Marne. M. de Noailles, évêque de cette ville et depuis archevêque de Paris, vint les visiter dans leur prison : il paraît que de Marolles n'eut qu'à se louer des procédés de ce prélat dont il était estimé et qui déjà avait écrit à M. de Chamilly en sa faveur, lors de sa détention à Strasbourg.

M. de Miroménil, intendant de Champagne, venait de recevoir une lettre du ministre Louvois qui lui intimait l'ordre, de la part du Roi, de faire instruire de suite le procès conformément aux nouvelles lois. On voulait un exemple sévère et capable d'intimider ceux qui seraient tentés d'imiter de Marolles. Pendant l'instruction des premières procédures, le prisonnier jouit d'une certaine liberté ; c'est-à-dire, qu'il lui était permis de recevoir des lettres de sa famille et d'y répondre ; ses frères et ses sœurs vinrent le voir. Plusieurs personnes de distinction se firent un devoir d'offrir quelque consolation à cette infortunée famille. Des

ecclésiastiques voulurent donner des preuves de leur zèle pour la religion catholique en cherchant à faire de ce religionnaire un prosélite; et quand on vit sa fermeté inébranlable dans ses opinions religieuses, on le resserra dans un cachot, sans lui permettre d'autre communication qu'avec ses juges.

Le jugement fut rendu le 9 mars 1686; et le soir même 1686.
on lui lut au flambeau sa sentence, dont voici un extrait : « Nous disons que ledit de Marolles est déclaré atteint et convaincu d'avoir été arrêté sortant du royaume avec sa famille, au préjudice des édits et déclarations de sa majesté. Pour réparation de quoi nous avons condamné et condamnons ledit de Marolles, accusé, à servir le Roi à perpétuité comme forçat dans ses galères, et ses biens acquis et confisqués au Roi par notre sentence, jugement, etc. »

Le surlendemain du prononcé du jugement, et d'après l'appel qui en avait été interjeté, on conduisit de Marolles à Paris; son épouse et ses enfants avaient été mis en liberté. Le plus jeune de ses fils se présenta sur le chemin hors de Châlons pour accompagner son père. Les archers lui permirent de se placer à côté de lui; ils traitèrent le prisonnier aussi bien que le permettait leur responsabilité, et ils eurent pour lui ce respect que la vertu fait naître dans le cœur des plus barbares.

De Marolles arriva à la Conciergerie le 14 mars; mais dès le lendemain son fils fut privé de la douce consolation de partager sa captivité.

Il est certain que l'on a toujours désiré pouvoir sauver de Marolles de la peine qu'il avait encourue; on ne lui demandait, de la part du Roi même, que de se faire instruire; et l'on ne limitait pas le temps de cette instruction. « Je trouve, répondait-il, ma religion bonne et préférable

Digitized by Google

à toute autre ; ce n'est point entêtement ni opiniâtreté de ma part d'y vouloir persister ; mais c'est, à mon avis, tenter et offenser Dieu que d'abandonner une religion que l'on aime, dans laquelle on est né ; et je mourrai martyr de la mienne plutôt que d'y renoncer. »

Il faut entendre de Marolles raconter lui-même tout ce qui s'est passé à son sujet pendant sa détention à Paris, jusqu'à son départ pour Marseille, lorsque le parlement eut confirmé la sentence du présidial de Châlons.

Dans une lettre qu'il adresse à sa sœur à Sainte-Ménehould, il lui dit : « J'ai été deux mois entiers avec sept misérables condamnés aux galères ou à être pendus ou rompus vifs, dans un cachot si noir, que je n'ai pu bien reconnaître leurs visages. Tous y ont été incommodés de rhumes et de fluxions, et Dieu m'a préservé de tout cela, quoique je sois vieux et eux tous jeunes.........

» On différa à me juger jusqu'au 14 mai ; et trois ou quatre heures après on vint m'enlever. On me mit les fers aux mains, et on me conduisit dans un carrosse à la Tournelle..........

« Le gouverneur sachant qui j'étais, et informé de mon crime, me fit traiter aussi doucement qu'on le peut être dans ce lieu là ; on se contenta de me mettre une chaîne à un pied. Mais le lendemain matin il vint me dire qu'il avait reçu des ordres qui l'affligeaient ; et que le Roi entendait que l'on me mît la chaîne au cou. Je le remerciai de la bonté qu'il me témoignait, et lui dis que j'étais prêt à exécuter avec une respectueuse obéissance les ordres de sa majesté. Je mis bas mon chapeau ; on m'ôta la chaîne que j'avais au pied, et on m'en mit une autre au cou, dont je ne crois pas le poids moindre de trente livres. »

On sut par la suite pour quelle raison le jugement de

l'accusé avait été différé. Dans une lettre de recommandation en sa faveur, écrite postérieurement au jugement par une personne de considération, on lit : « Que la sentence de condamnation aux galères avait été confirmée au parlement de Paris, mais d'une manière qui avait donné de la peine à tous les juges ; que M. le premier président et M. le procureur-général voulurent bien représenter au Roi toutes les circonstances de l'affaire, et le mérite de l'homme. Mais comme les déclarations étaient formelles, *le Roi ne voulut point faire d'exception.* »

Dans une réponse au ministre Jurieu, de Marolles fait aussi le tableau de sa position. Après lui avoir marqué qu'il s'occupait d'un petit ouvrage sur la Providence, il ajoute : « C'est là, Monsieur, mon occupation ordinaire, autant que le peut permettre l'infâme lieu où je suis renfermé. Je l'appelle infâme parce que l'on n'y entend pas une parole honnête : tout y retentit de saletés et de blasphêmes exécrables. Voici en deux mots un abrégé de notre misère : nous couchons cinquante-trois hommes dans un lieu qui n'a pas cinq toises de longueur et pas plus d'une et demie de largeur. Il couche à mon côté droit un paysan malade qui a sa tête à mes pieds et ses pieds à ma tête : il en est de même des autres. Il n'y en a peut-être pas un d'entre nous qui n'envie la condition de plusieurs chiens et chevaux. Cela nous fait souhaiter à tous que la chaîne parte bientôt ; on se fait un mystère de nous le dire ; mais autant que nous pouvons en juger, elle partira la semaine prochaine. Nous étions hier quatre-vingt-quinze condamnés, mais il en mourut deux ce jour-là et aujourd'hui un. Nous avons encore quinze ou seize malades, et il y en a peu qui ne passent par-là. J'ai eu cinq accès de fièvre tierce : mais, Dieu merci, j'en suis fort bien rétabli, et bien dis-

posé à faire le voyage de Marseille. Nous prendrons en Bourgogne de nos frères qui sont à la chaîne pour le même sujet que moi, qui ai l'honneur d'être le premier condamné par le parlement de Paris.......... »

Dans le mois de juin, des ecclésiastiques avaient fait courir le bruit dans Paris que de Marolles avait l'esprit aliéné. Quand il en fut informé il voulut prouver le contraire. En conséquence il donna un problême pour être proposé aux savants de cette ville, afin qu'ils jugeassent par ce problême de l'état de son esprit et de la calomnie que l'on avait forgée contre lui. Plusieurs académiciens lui firent des objections sur sa proposition, il y répondit. Ce problême est un de ceux qui se trouvent dans les ouvrages du savant géomètre Ozanan.

Lorsque le moment du départ de la chaîne approchait, beaucoup de personnes firent de nouvelles tentatives pour le déterminer à se faire instruire et à se convertir. Il recevait de tous côtés des lettres contenant la promesse certaine de ne point partir pour les galères; et s'il eût accepté ces propositions, il paraît que nonobstant sa fuite et sa condamnation, on lui accordait la liberté; tant on avait à cœur d'épargner cet homme estimable, et devenu trop célèbre dans les circonstances. Il refusa constamment tout ce qu'on lui proposa.

Il est cependant certain que de Marolles avait été pour un moment tenté de renoncer à sa religion, surtout lorsqu'il était dans les prisons de Châlons, car il l'avoue dans une lettre du 2 juillet.

» Les larmes d'une femme et d'une famille qui me sont chères, dit-il, et qui n'avaient pu m'ébranler à Strasbourg, jointes à celles de deux beaux-frères qui m'étaient venus voir à Châlons, me portèrent à accepter certaines propositions

qui me furent faites par deux personnes des plus considérables de la province. Mais peu de jours après, Dieu m'ayant fait connaître ma faute, et m'ayant présenté l'occasion de la réparer, je l'embrassai avec ardeur, avec joie et avec larmes. On me fit dans la suite d'autres offres qui m'intéressaient moins que la première, et je les rebutai toutes sans délibérer, dont on fut si irrité que dès le lendemain je fus mis dans un cachot, treize jours avant ma condamnation ; cela se passa à Châlons.

» Étant à la Conciergerie à Paris, un de nos amis, précepteur des enfants du Roi et de madame de Montespan vint me voir avec permission de sa majesté. Il me proposa d'aller huit ou dix mois chez Monseigneur l'évêque de Meaux pour me faire instruire, c'est de cette sorte que l'on parle ici, je le remerciai aussitôt et l'assurai que le temps n'était pas capable de changer mes lumières, et que j'étais persuadé que M. de Meaux ne me satisferait pas plus que les autres ecclésiastiques que j'avais vus......... »

Le 20 juillet les galériens partirent de Paris pour Marseille ; de Marolles était du nombre. Comme son procès avait depuis quelques mois fait beaucoup de bruit dans la capitale, un grand concours de peuple se présenta au moment du départ de la chaîne ; on voulait voir ce protestant si célèbre. Son épouse abattue et malade d'affliction ne put être présente à ce triste départ. Ce fut un spectacle bien attendrissant que de voir ses jeunes fils, fondant en larmes, se jeter au cou de leur père et lui faire leurs derniers adieux. Un riche particulier, perçant la foule, vint embrasser notre galérien et lui offrit sa bourse ; chacun paraissait touché de sa position et prenait part au sort malheureux de cette famille.

De Marolles tomba malade en route et fut mis à l'hôpital

Digitized by Google

à son arrivée à Marseille ; quand il fut rétabli, il fallut monter sur une galère, où on l'enchaîna pendant quelque temps jour et nuit. Cependant il paraît que les officiers de la galère allégèrent ses maux et qu'on savait le distinguer : on lui permit même de donner des leçons de mathématiques. Il écrivait à sa famille, à ses amis, il en recevait des réponses et de l'argent; ce qui le mettait à même d'adoucir un peu sa dure situation.

Le Roi ayant accordé un grand nombre de grâces pour des forçats, on fut étonné qu'il ne s'en trouvât point pour de Marolles, lui dont la condamnation avait fait tant de peine à ses juges, et pour qui tant d'honnêtes gens s'étaient intéressés. Il soupçonna qu'on voulait le punir de sa constance dans ses opinions ; car l'évêque de Marseille ayant été chargé de faire de nouveaux efforts pour le convertir, il ne s'était point rendu aux différentes preuves et aux raisons que ce Prélat lui apporta dans plusieurs conférences qu'il eut avec lui sur la religion.

On ne tarda pas de recevoir à Marseille l'ordre de préparer un embarquement de forçats pour l'Amérique : aussitôt que la famille de Marolles et ses amis en furent informés, ils s'empressèrent de lui écrire, croyant bien que c'était pour la dernière fois.

A cette occasion il marquait à un de ses amis : » Il ne m'importe où je meurs sur terre ou sur mer, en Europe ou dans l'Amérique ; je suis pleinement résigné à la volonté de Dieu. »

Mais de Marolles étant tombé dangereusement malade, il ne fut point compris dans l'embarquement.

La dame de Marolles informée des traitements rigoureux que l'on faisait éprouver à son mari, lui écrivit une lettre pleine de tendresse, et dans laquelle elle se lamentait sur

Digitized by Google

fin si déplorable sort. Pour dissiper le chagrin et adoucir autant que possible l'affliction de cette épouse infortunée, il lui fit un réponse où il dissimule ses souffrances et se divertit à se peindre dans son costume de forçat.

» Si tu me voyais, lui dit-il, avec mes beaux habits de forçat tu serais ravie. J'ai une belle chemisette rouge faite tout de même que les sarraux des charretiers des Ardennes; elle se met comme une chemise, car elle n'est ouverte qu'à demi par devant; j'ai de plus un beau bonnet rouge, deux hauts-de-chausses, et deux chemises de toile grosse comme le doigt, et des bas de drap. Je suis déjà accoutumé ici comme si j'y avais été toute ma vie.......... »

La dame de Marolles parvint à sortir du royaume et se réfugia en Hollande avec sa famille. Elle entra avec ses deux filles dans une communauté de dames de qualité à Harlem.

La position de son époux variait et changeait presque tous les mois. Ce prisonnier était plus ou moins mal traité suivant les circonstances. Il y a apparence que des ordres vinrent de la cour pour augmenter ses peines; on voulait le pousser à bout et triompher ainsi de sa patience. Il fut tiré des galères pour être jeté dans un cachot de la citadelle de Marseille; ce fut le dernier théâtre de ses maux.

Malgré la sévérité avec laquelle il y fut traité et gardé, il trouva le moyen d'écrire à son épouse et à ses amis. Quelques-unes de ces lettres, ayant été interceptées, furent montrées au Roi, qui demeura inflexible.

Dans sa correspondance il fait connaître sa pénible situation, ses souffrances, ses maladies, et donne des détails sur les mauvais traitements qu'il éprouvait de la part du major de la citadelle, homme dur et avare qui détournait à son profit une partie de l'argent destiné à son prisonnier, le

laissait quelquefois vingt-quatre heures sans pain, ne lui fournissait de linge que tous les trois mois, et voyait sans commisération depuis un an ses habillements pourrir et tomber en lambeaux.

De Marolles console aussi son épouse que le chagrin avait rendue malade, et lui conseille, par des sentiments puisés dans la religion, de prendre ses maux en patience.

La dernière lettre qu'elle reçut de lui est datée du 24 mars 1692. Elle contient un récit des nouvelles souffrances de son mari. Il y raconte que le grand dénuement de toutes choses, l'isolement, la faim, la nudité et le froid, en atténuant son corps, en affaiblissant sa tête, lui avaient causé une espèce de délire.

On l'avait transporté dans un cachot horrible par l'obscurité, et encore plus par sa puanteur, où la faim le tourmentait. Toutes ces privations l'avaient rendu faible et lui avaient causé de grands vertiges; cela alla si loin qu'un jour il tomba d'inanition, se heurta la tête contre le mur et se fit plusieurs blessures.

Presque six années s'étaient écoulées depuis que de Marolles passait une vie souffrante et malheureuse, tant dans les prisons que sur les galères et au cachot de la citadelle de Marseille. L'affaiblissement de sa vue ne lui permettait plus de lire ni d'écrire. Ses infirmités augmentant tous les jours, il succomba enfin sous le poids de toutes ses misères à l'âge de cinquante-six ans.

Ce fut un de ses amis, protestant et galérien comme lui, qui le premier informa la dame de Marolles de la mort de son mari, il lui marque :

» Ce cher martyr du Seigneur remit son esprit entre les mains de celui qui en est le père, le 17 juin 1692, et fut mis le lendemain en son dernier sépulcre par six turcs,

Digitized by Google

comme s'est la coutume d'enterrer ici ceux qui meurent fidèles à leur sauveur »

Telles furent les infortunes et la fin déplorable de Louis de Marolles. Fatale destinée, mort trop ignominieuse pour une personne digne d'un meilleur sort, que son infraction à des lois politiques et de circonstance avait seule rendu coupable. Cet homme, d'une probité reconnue, aimé et estimé de ses concitoyens, était considéré moins par ses richesses et ses alliances avec les premières maisons de Sainte-Ménehould, que par ses talents, ses qualités sociales, et les services rendus par sa famille, dont plusieurs membres avaient exercé des charges honorables et rempli des fonctions municipales. On peut dire qu'il est mort martyr de sa religion et victime d'une bien cruelle intolérance ; aussi ses co-religionnaires l'ont-ils en quelque sorte canonisé.

Ses deux fils entrèrent, avec le grade d'officier, dans les armées hollandaises où ils servirent avec distinction ; l'aîné eût la jambe cassée à la bataille de Nervinde.

Toutes les autres personnes de cette famille persécutée, après avoir gémi quelque temps dans les prisons, se réfugièrent également en Hollande.

Louis de Marolles avait un frère beaucoup plus âgé que lui, Remi de Marolles, qui était mort avant la révocation de l'édit de Nantes, de la manière malheureuse que je vais dire.

Lorsqu'en 1652 le prince de Condé, après avoir pris le parti des Espagnols contre la France, vint mettre le siége devant Sainte-Ménehould, qui n'était défendue que par ses habitants, comme nous l'avons raconté, Remi de Marolles se distingua parmi ses concitoyens. Après une résistance opiniâtre, la place ayant été forcée de se rendre

Digitized by Google

faute de secours et de munitions, Remi de Marolles ne voulut point rester dans une ville qui n'était plus sous l'obéissance de son légitime souverain, et dans laquelle commandait, avec une extrême rigueur, le marquis de Montal, gouverneur pour le prince de Condé : il se retira à Châlons avec beaucoup d'autres bourgeois. L'année suivante, lorsque Louis XIV vint pour reprendre Sainte-Ménehould, informé que Remi de Marolles était entièrement dévoué à sa personne, et qu'il s'était montré avec bravoure à la défense de la ville lors du siége précédent, le Roi le fit venir pour indiquer quels étaient les endroits les plus faibles des fortifications, et de quel côté on pourrait attaquer avec avantage. Un jour que Remi de Marolles montrait à des canonniers un lieu favorable pour placer de l'artillerie, il fut atteint d'un boulet parti du Château, et ce coup lui fracassa la cuisse. Transporté à Châlons, le Roi lui envoya des chirurgiens de l'armée. Ils furent obligés de lui couper la cuisse; mais l'amputation se trouvant faite un peu trop bas, il fallut la recommencer. Remi de Marolles mourut des suites de cette double opération.

Des personnes de la cour, qui s'intéressaient à Louis de Marolles parce qu'elles connaissaient son mérite, ne manquèrent pas, lors de sa détention, de rappeler à Louis XIV le dévouement de son frère, et ce monarque fut tenté de faire grâce à notre infortuné compatriote. Mais il paraît que des ecclésiastiques s'y opposèrent, en représentant au Roi qu'il était nécessaire et urgent de faire un exemple pour arrêter les protestants dans leur projet de fuite, et les forcer d'abjurer leur religion, objectant que cette rigueur serait d'autant plus salutaire qu'elle tomberait sur un homme marquant et fort considéré parmi les prétendus réformés.

En vertu de l'arrêt du parlement de Paris, confirmatif

Digitized by Google

de la sentence du présidial de Châlons contre Louis de Marolles, tous ses biens furent saisis et vendus. Il avait possédé, par héritage de père en fils, sur le territoire de Sainte-Ménehould, le fief de la Grangette, et un bois à peu de distance de ce fief. Ce bois est défriché; et le terrain, aujourd'hui en terres labourables et en vergers, forme une contrée qui a conservé le nom de ses anciens propriétaires, et se nomme le *Bouchet-Marolles*.

Tous les habitants du nom de Marolles à Sainte-Ménehould crurent devoir s'expatrier; et depuis cette époque on ne voit plus ce nom dans nos annales ni sur nos registres publics. Mais il y a encore dans la ville des familles qui descendent de Marie de Marolles, sœur de notre trop malheureux concitoyen.

Les autres protestants de Sainte-Ménehould, intimidés par les peines infligées à Louis de Marolles, se soumirent, au moins en apparence, à tout ce que l'on exigeait d'eux. Mais quelques-unes de ces lois de circonstance ayant été rapportées ou abandonnées, le plus grand nombre chercha un asile hors de France. Ils emportèrent avec eux leurs capitaux, et, ce qui est encore plus précieux, leur industrie, au grand préjudice du commerce et de la population de la ville.

On vendit aussi les terrains du cimetière des Huguenots et de leur prêche avec les dépendances. Ce sont les maisons et les jardins qui les remplacent aujourd'hui que le peuple, dans son patois, appelle *les Praches*.

Peut-être trouvera-t-on le récit de ces persécutions un peu long; mais il faut considérer que plusieurs des ancêtres de la famille de Marolles avaient rempli pendant près de deux siècles les premières places municipales à Sainte-Ménehould. Les parents les plus proches de Louis de

Digitized by Google

Marolles y avaient pris naissance et y étaient ainsi que lui domiciliés. Remi de Marolles, son oncle, occupait la charge de receveur du domaine de cette ville. Il fut privé de son emploi par arrêt du parlement de Paris, et ce, porte cet arrêt, *pour être des nouvelles opinions*. D'ailleurs les mesures de rigueur prises à Sainte-Ménehould contre les religionnaires, par suite de la révocation de l'édit de Nantes, donnent une idée de ce qui a pu se passer à l'égard de beaucoup d'autres familles protestantes de la Champagne, et même de toute la France en 1685 et les années suivantes.

1686. Un an après la révocation de l'édit de Nantes et l'arrestation de Louis de Marolles, mourut à Chantilly le grand Condé, qui, né pour la défense et la gloire de la France, cessa pendant quelque temps de consulter et de suivre les devoirs d'un sujet fidèle envers son Roi. Nous avons vu que pendant la durée de sa rébellion il fit le siége de plusieurs villes de la Champagne, dont il s'empara. Ce fut sans doute pour réparer les dommages qu'il avait pu causer à ces villes que, se rappelant dans les derniers jours de sa vie combien elles avaient eu à souffrir, il crut devoir, par son testament, leur faire des legs considérables. Celle de Sainte-Ménehould ne fut point oubliée. Ce prince légua, sans aucune charge, à l'Hôtel-Dieu une somme de
1687. dix mille livres. La municipalité fut autorisée à employer cette somme à l'acquisition de biens fonds. Elle acheta la ferme de *la Malassise* que l'hôpital possède encore aujourd'hui.

Cet Hôtel-Dieu, très-ancien, n'est point de fondation royale ni comtale; il a été fondé par des habitants de la ville et doté de leurs libéralités. Il est destiné à recevoir les pauvres orphelins des deux sexes et à recueillir les per-

Digitized by Google

sonnes âgées, indigentes et infirmes; presque toutes les maladies y sont traitées. Il faut être né dans la commune ou l'avoir habitée long-temps pour être admis dans cet établissement. On y reçoit cependant les pauvres passants malades et les militaires. Deux fois l'Hôtel-Dieu a été incendié; c'est avec ses revenus et ceux de la ville qu'il a été rétabli.

Il fut question, dans l'année 1700, de faire de cette maison un hôpital-général; mais dans une assemblée de toute la commune, présidée par Dez, subdélégué de l'intendant de Champagne, on décida unanimement qu'il était plus avantageux de lui conserver sa première destination.

C'était un habitué de la paroisse qui remplissait ordinairement les fonctions de chapelain de l'Hôtel-Dieu. Cette maison se trouvait remplie d'un assez grand nombre de vieillards, d'infirmes et d'enfants de l'un et l'autre sexe. On sentait depuis long-temps la nécessité d'y établir un ecclésiastique à demeure pour l'instruction des personnes qui l'habitaient et l'administration des secours spirituels; mais il n'existait aucuns fonds destinés à rétribuer ces fonctions. Une demoiselle charitable, Madeleine Dorigny, donna pour cet objet à l'Hôtel-Dieu une somme de mille livres. Jacques Drouet, connaissant ces dispositions, présenta au conseil de ville une requête pour obtenir la place de chapelain; et il fut reçu aux conditions qu'il avait lui-même proposées, qui étaient de toucher la rente des mille livres léguées par la demoiselle Dorigny; de jouir de la moitié de l'habitation vacante par la retraite de Pierre Lenfant, ancien régent des écoles latines, et en conséquence de résider à l'Hôtel-Dieu; d'instruire les pauvres de la maison; de leur faire la prière en commun matin et soir; de n'être nullement à charge à l'établissement, soit pour sa nourri-

Digitized by Google

ture, soit pour son entretien ; de dire ou faire dire tous les jours une messe dans l'église de l'hôpital, etc. Toutes ces conditions furent exécutées fort long-temps sous l'approbation de l'évêque diocésain : nous verrons dans la suite les changements et les modifications que l'on apporta à cette institution.

1690. Les mêmes besoins qui avaient nécessité un desservant particulier pour l'hôpital, en demandaient également un pour la Grange-aux-Bois. La population de ce hameau, qui ne faisait qu'une seule commune et une seule paroisse avec Sainte-Ménehould, s'était augmentée insensiblement. Sa trop grande distance de la ville était cause que souvent ses habitants, devenus nombreux, manquaient des secours spirituels ; rarement dans la mauvaise saison, par un chemin de traverse, ils pouvaient se rendre à l'office divin. On pensa donc qu'il était utile et même nécessaire d'ériger la Grange-aux-Bois en cure.

Le promoteur du doyenné présenta une requête pour demander cette érection. On tint à ce sujet une assemblée générale des habitants de Sainte-Ménehould et de la Grange-aux-Bois ; et par suite M. de Noailles, évêque diocésain, donna le 7 janvier 1690 des lettres d'érection de la cure. Une petite église fut construite et consacrée sous l'invocation de Saint-Nicolas. On lui attribua pour revenus tous les biens fonds de la chapelle Saint-Nicolas, fondée jadis dans la paroisse de Sainte-Ménehould ; un presbytère fut également établi aux frais de la commune. L'abbé de Moiremont, comme collateur de la cure de Sainte-Ménehould, nomma également à celle de la Grange-aux-Bois. Cette dernière n'était, à proprement parler, qu'un vicariat perpétuel de celle de Sainte-Ménehould. En effet, il fut réglé que le curé de la Grange-aux-Bois serait regardé comme

Digitized by Google

le premier vicaire de la paroisse de cette ville ; qu'il viendrait tous les ans, avec ses paroissiens, à l'office de l'église-mère, le 14 octobre, fête de la sainte Ménehould. Ce jour-là, le curé de la Grange-aux-Bois prenait la seconde place au chœur parmi les ecclésiastiques et faisait les fonctions de diacre à la grand'messe. C'était de la part des habitants de la Grange-aux-Bois venir reconnaître l'église de Sainte-Ménehould comme leur première et principale paroisse : ils ne manquaient jamais à ce devoir. (F)

La maison de Charité qui, comme l'Hôtel-Dieu, avait ses 1691.
bienfaiteurs, vit augmenter ses revenus par une nouvelle libéralité en 1691. Jean Jacquesson, né dans cette ville, mais établi depuis long-temps à Poissy, près Saint-Germain-en-Laye, y exerçait la médecine avec honneur. Le docteur Jacquesson mourut célibataire et laissa une certaine fortune, fruit de ses économies et de ses talents. Quoique éloigné, il avait conservé cet amour de la patrie qui ne s'éteint jamais dans un cœur bien né, et se rappelant avant de mourir les lieux qui l'avaient vu naître, il légua par son testament *aux pauvres malades de la Charité de Sainte-Ménehould*, trois parties de rentes qu'il avait sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, montant à trois cent cinquante livres, à charge de payer au médecin qui visiterait les pauvres malades et à ses successeurs, une somme de cinquante livres par année. Le docteur Jacquesson avait deux frères, Pierre et Germain Jacquesson, domiciliés à Sainte-Ménehould, qui délivrèrent le legs dont il s'agit. (G)

Cette même année 1691, le Roi, par un édit du mois de mai, établit à Sainte-Ménehould une juridiction des traites-foraines. Des officiers y avaient déjà été créés par édits de 1589 et 1667, pour veiller aux entrées et aux sorties des marchandises et pour en faire percevoir les droits ; mais ils

Digitized by Google

n'avaient que de simples commissions. Le nouvel édit créa des offices à vie et héréditaires avec quelques exemptions en faveur des personnes qui en seraient pourvues. Cette juridiction comprenait les bureaux de La Neuville-au-Pont, Florent, Pont-aux-Vendanges, Triaucourt et Givry. Une juridiction particulière avait aussi été créée pour Autry; mais les offices n'ayant point été levés, elle fut réunie à celle de Sainte-Ménehould.

1692. Un édit du mois d'août de l'année suivante créa en titre d'office et moyennant finance les places de maire dans tout le royaume. Sainte-Ménehould perdit alors le droit de se choisir son maire que lui attribuaient les lettres-patentes de 1633. Mais la place resta vacante, personne ne s'étant présenté pour acheter cet office.

Sans toutes les pertes réitérées qu'essuya la ville et les dépenses extraordinaires auxquelles elle fut obligée de faire face, ses revenus communaux lui eussent sans doute suffi. Mais ses besoins renaissaient à chaque instant. En voici une nouvelle preuve. Sainte-Ménehould, qui était réputée franc-aleu, ne payait au Roi ni cens ni lots et ventes. Pour être confirmée dans ce privilége, la commune fut obligée, par édit du même mois, de payer une somme de trois mille livres, et les habitants, par deux autres édits des mois de mars et septembre suivants, pour conserver l'affranchissement du droit de cens et de lots et ventes sur leurs maisons, furent taxés à une somme de sept mille six cents livres par forme de don gratuit, sans pouvoir prétendre l'exemption d'aucuns droits, tant du Roi que des Seigneurs particuliers; car il y avait dans la ville des propriétés tenues en fief, tels que le moulin d'Amilaville, etc.

Ses bois lui offraient heureusement une grande ressource. Au mois de novembre il en fut mis pour la première fois un

quart en réserve. Ce quart était de deux cent quatre-vingt-treize arpents, ce qui suppose qu'à cette époque ces bois contenaient onze cent soixante-douze arpents. Ils étaient précédemment bien plus considérables; mais les ventes de quelques arpents détachés, les anticipations des particuliers dont les propriétés étaient voisines, les défrichements qu'on ordonna en différents temps pour la sûreté des chemins, avaient diminué la quantité de ces bois. Elle est cependant encore aujourd'hui à peu près la même qu'en 1692; savoir : onze cent soixante-onze arpents vingt-trois perches; et suivant les nouvelles mesures, cinq cent quatre-vingt-dix-huit hectares cinq ares vingt centiares, y compris la réserve.

L'année suivante le feu prit dans ces bois. Environ quatre- 1693.
vingts arpents furent brulés. On obtint le 9 juin un arrêt du conseil du Roi qui permit de vendre la coupe de ces quatre-vingts arpents; c'est depuis cet accident que le canton où ils sont situés porte le nom *des Brulis*.

Un accident semblable arriva quatre ans après dans le 1697.
quart en réserve, dont pareille quantité de bois fut en grande partie la proie des flammes. Une ordonnance du grand-maître des eaux et forêts de Champagne, du 22 avril, autorisa la commune à faire couper ces bois. Malheureusement ces incendies ont eu lieu plusieurs fois depuis dans la forêt royale comme dans celle de la ville, et presque toujours par l'effet de la malveillance.

La ville avait cependant bien besoin du produit de ses 1699.
bois pour parer à tous les sinistres qu'elle éprouvait. Pendant les années 1692 et suivantes le froment et autres denrées de première nécessité se vendirent un prix très-élevé auquel le pauvre ne pouvait atteindre, et même on avait beaucoup de peine à s'en procurer. La ville ayant fait

Digitized by Google

venir à grands frais du blé pour le distribuer gratuitement aux pauvres, s'endetta de nouveau. Elle obtint un arrêt du conseil le 26 mars 1699 qui lui accorda l'autorisation de couper soixante-six arpents de son quart en réserve, pour payer le prix des grains qui avaient servi à la subsistance des pauvres. Elle fut autorisée de nouveau, en 1703, à en couper encore quarante arpents pour subvenir aux paiements de la taxe de confirmation d'hérédité des offices de garde-scel et de contrôleur des octrois.

Deux édits du mois d'octobre et de novembre venaient de créer, dans chaque ville du royaume où il existait des siéges royaux, une juridiction particulière pour la police, composée d'un lieutenant-général, d'un procureur du Roi et d'un greffier. Les officiers du bailliage de Sainte-Ménehould ayant été informés que plusieurs bailliages royaux avaient obtenu la réunion à leur corps du nouvel office de lieutenant-général de police, se mirent aussi en mesure pour obtenir la même faveur. En conséquence, ils achetèrent d'abord, sous le nom de Nicolas Dez, leur confrère, l'office de lieutenant-général dont la finance montait à quatre mille trois cents livres. Ils présentèrent ensuite une requête au
1700. conseil du Roi et obtinrent, par un arrêt du 14 mars 1700, la réunion de cet office au corps des officiers du bailliage, à la condition d'en faire les fonctions chacun à leur tour, suivant l'ordre du tableau et de mois en mois. Depuis cette époque le corps du bailliage a conservé la juridiction de la police générale dans la ville. Chaque officier l'exerçait à son tour pendant un mois. Cette manière d'administrer la police entraînait des inconvénients et toutes sortes d'abus. Une autorité qui change si souvent est naturellement faible, inégale, et par fois contraire à elle-même. La plupart du temps un administré ne savait à qui s'adresser; il était renvoyé d'un

Digitized by Google

officier à un autre pour obtenir une solution à sa demande, et ce que l'un accordait l'autre le refusait. Il est vrai qu'en matière contentieuse de police l'affaire était jugée par le corps entier. Dans tout autre cas, cette autorité ne pouvait avoir un mode d'exécution uniforme; elle a cependant subsisté jusqu'à la suppression du bailliage. En 1742, Remi Mouton acquit l'office de procureur du Roi de la police et le réunit à celui de procureur du Roi au bailliage et à la prévôté qu'il possédait déjà.

Malgré les différents réglements sur les préséances, et les arrêts du conseil d'état qui règlent la marche et le rang que doivent tenir entre eux le corps du bailliage et celui de la municipalité de Sainte-Ménehould, lors des processions et des cérémonies publiques, on a vu souvent s'élever entre les différents corps de magistrature des disputes où les premiers officiers, au grand scandale de leurs concitoyens, se poussaient, se coudoyaient rudement à l'entrée d'une église, et se disputaient à qui aurait

« Des vains honneurs du pas le frivole avantage. »

Pour éviter ces contestations, les officiers de l'Hôtel-de-Ville, de l'élection, de la maitrise et des différentes juridictions de Sainte-Ménehould, décidèrent de tirer au sort pour régler lequel de ces corps précéderait l'autre. Il fut arrêté, le 15 août 1700, devant le subdélégué, que la juridiction à laquelle le sort aurait donné le pas pour une cérémonie prendrait ensuite le second pour la cérémonie suivante, et ainsi de suite, en roulant successivement; le tout sans tirer à conséquence, et jusqu'à ce qu'un réglement émané du Roi eût fixé les choses à ce sujet.

Le bailliage de Sainte-Ménehould fut encore démembré 1704.
en 1704, par la nouvelle érection du comté de Guise en

Digitized by Google

duché-pairie, à laquelle fut réunie la baronnie de Rumigni, qui était du ressort de ce bailliage; il n'y conserva que les cas royaux.

1707. Le 12 septembre 1707, Pierre Faudel mourut à Sainte-Ménehould dans sa cent deuxième année. On se rappelle qu'il était premier échevin lors du siége par Louis XIV; il avait acheté une charge de secrétaire du Roi qui l'anoblit. Ses enfants avaient été s'établir et occuper des charges de judicature dans la capitale.

1708. On avait bien vu déjà, pendant l'hiver, les rues basses inondées à ne pouvoir y passer à pied; mais au mois de septembre 1708, après quelques orages et des pluies continuelles, l'Aisne déborda de toutes parts et presque toutes les rues de la ville furent couvertes d'eau; dans quelques-unes elle présentait une hauteur de quatre et cinq pieds : il fallait des nacelles pour venir des faubourgs. La Halle, au milieu de la place, était inabordable; l'eau faillit d'entrer dans le grenier à sel; la maison du grenetier Jacquesson, qui en était voisine, fut entièrement inondée. Les habitants se virent forcés d'abandonner le rez-de-chaussée et de se réfugier au premier étage. Un notaire nommé Daprenant était mort la veille de l'inondation; le lendemain le clergé ne put venir jusqu'à la maison mortuaire située près de la Halle, on fut obligé de faire voguer le cercueil et de le passer sur des planches. Ce débordement, qui dura trois jours et causa de grands dommages, prouve combien alors le sol de la ville était peu exhaussé.

1709. Ce sinistre fut bientôt suivi d'un autre fléau. L'hiver de 1709, que l'on nomme communément le grand hiver, fut désastreux pour la France; Sainte-Ménehould, comme tant d'autres villes, en ressentit toute la rigueur. J'ai entendu raconter, par différents témoins de ces temps malheureux,

Digitized by Google

que dès l'année précédente les récoltes avaient été peu productives ; et qu'au mois de janvier suivant, après une fonte de neige occasionnée par une grande pluie, la gelée prit tout-à-coup et dura quinze jours avec une telle intensité, qu'elle pénétra à plus de deux pieds dans la terre ; les semences furent gelées, et l'on perdit dès-lors toute espérance de récoltes. En effet, tout périt dans la campagne, et la famine ne tarda pas à se faire sentir. La France était alors aux abois, sans commerce, sans ressource, sans crédit. L'état épuisé d'hommes et d'argent soutenait avec peine une longue guerre dont les évènements ne lui étaient pas favorables. Le règne de Louis XIV, ce règne si brillant, si glorieux à son aurore, s'obscurcit à son déclin et devint malheureux. La rigueur extrême de l'hiver avait encore augmenté la misère à laquelle le peuple était réduit.

Dans cette triste conjoncture, on prit différentes mesures pour la recherche et la circulation des subsistances. Le Roi fit publier plusieurs ordonnances, et le parlement rendit des arrêts pour régler la police et la vente des grains. Des commissaires furent envoyés dans chaque généralité pour veiller à l'exécution de ces lois. On leur associa dans chaque élection des hommes intelligents à l'effet de les aider dans la répartition des denrées, en conservant aux cultivateurs les semences nécessaires pour l'automne suivant.

Nicolas de la Mare, conseiller du Roi au Châtelet de Paris, un des trois commissaires pour la généralité de Châlons, vint à Sainte-Ménehould qui lui était échue en partage. Voici ce qu'il raconte de son arrivée et de son séjour dans cette ville :

« Je partis de Vitry le 22 juillet pour Sainte-Ménehould, où je me rendis le même jour. Je visitai la ville, et je dres-

Digitized by Google

sai procès-verbal de la quantité de blé qui se trouvait en chaque maison. L'on m'y donna avis qu'il y avait beaucoup de blé en l'abbaye de Notre-Dame-de-Chatrices, dans la forêt d'Argonne; je m'y transportai accompagné de M. Hocart, procureur du Roi du bailliage, et à mon retour à Sainte-Ménehould, le même jour, je trouvai à mon auberge M. le comte de Maurecourt, gouverneur des bords de la Meuse. Il me dit qu'il y avait dans cette forêt un parti de la garnison de Trœbach qui avait rançonné trois de ses terres, et avait pris pour ôtages les maires de ses justices; que les gens de ce même parti, partagés en quatre brigades, s'étaient vantés qu'ils me cherchaient, et avaient taxé ma rançon et la sienne à cinquante mille écus chacun. M. de Malancourt, prévôt de MM. les maréchaux de France et maire de Sainte-Ménehould, qui avait eu le même avis, vint me féliciter de mon retour, et me dit qu'il allait assembler la milice de la ville pour en garder les portes la nuit, pendant tout le temps que j'y serais : j'entendis en effet un moment après battre la caisse et la milice de la ville en mouvement. Ce danger, que Dieu me fit la grâce d'éviter, donna lieu à une fausse nouvelle qui fut débitée à la cour et à Paris, que j'avais été tué sur les frontières. »

Le commissaire de la Mare ne se croyait pas en sûreté à Sainte-Ménehould; il craignait surtout de s'enfoncer dans l'Argonne. Il retourna donc à Vitry, laissant des ordres et des instructions au procureur du Roi et aux officiers municipaux. C'est de cette ville qu'il rendit pour Sainte-Ménehould différentes sentences sur des contestations relatives à ce qui devait être observé par les particuliers et les boulangers jusqu'à la moisson prochaine.

La disette devint si extrême que malgré toutes les précautions que l'on prit pour se procurer les denrées de pre-

Digitized by Google

mière nécessité, très-souvent elles manquèrent totalement à Sainte-Ménehould : on y payait le froment huit livres le boisseau. Le peuple et même les bourgeois les plus aisés furent obligés de mêler leur blé avec de l'orge et de l'avoine, et quelquefois de manger du pain d'orge ou d'avoine sans mélange de froment.

La ville obtint du grand-maître des eaux et forêts de Champagne la permission de couper dans les bois communaux tous les chênes qui avaient été gelés ; il s'y en trouva dix-huit cent six ; l'argent que l'on en retira servit à payer une partie des grains que la commune avait achetés.

Les récoltes de toutes sortes furent si abontantes en 1710, que les malheurs de l'année précédente furent bientôt oubliés.

Louis XIV faisait alors en Flandre une guerre malheu- 1710.
reuse. Des partis allemands et hollandais venaient de se répandre dans la Picardie et dans la Champagne. Un de ces partis avait pénétré, sans rencontrer aucun obstacle, jusqu'auprès de Versailles, et s'était saisi d'un Seigneur de la cour, qu'il croyait être le Dauphin. Un autre corps s'avança par le Clermontois au-delà de l'abbaye de Beaulieu, et enleva dans le village de Wâsly quelques particuliers.

En 1712, pendant le siége du Quesnoi par les ennemis, 1712.
le comte de Growestein, major-général des troupes hollandaises, se détacha de l'armée du prince Eugène, entra en France à la tête de deux ou trois mille cavaliers, tant dragons que hussards, passa entre Guise et La Capelle, mettant à contribution Vervins, Marle, Crécy, Neufchâtel, et s'approcha de deux lieues de Rheims.

Le ministre de la guerre, informé de l'incursion de ce major-général, avait mis aussitôt à sa poursuite un fort détachement de cavalerie commandé par M. de Coigni.

Digitized by Google

Growestein tourna ses pas du côté de la frontière de Champagne, vers la Lorraine. Passant rapidement par Suippes, et, comme un torrent débordé, ravageant les endroits qu'il trouvait sur son passage, il arriva le 12 juin à La Neuville-au-Pont. Presque tous les habitants se sauvèrent aussitôt par Moiremont au milieu des bois. Growestein ne s'arrêta pas dans ce bourg, il vint le soir camper à Chaudefontaine.

Dans ce vignoble, les dragons et les hussards, après s'être enivrés, enfoncèrent les tonneaux de vin. Un vieillard nommé Le Franc, frère économe des Jésuites au prieuré de ce lieu, qui voulait s'opposer à ce que les soldats en fissent autant au prieuré, fut tué d'un coup de pistolet, et son sang mêlé avec le vin ruissela dans la cave. Ensuite la troupe se livra à toutes sortes d'excès, et se comporta envers le sexe même comme dans une ville prise d'assaut.

Dès le lendemain, à la pointe du jour, la troupe de Growestein s'assembla sur la côte près de la croix, entre Sainte-Ménehould et Chaudefontaine. Plusieurs cavaliers descendirent dans la prairie de *la Cumine* et s'avancèrent sous les remparts : ce qui commmença à jeter l'alarme dans la ville.

On se rappelle que depuis quelques années les besoins de l'état avaient fait créer, en titre d'offices moyennant finance, la plupart des places municipales, et que l'office de maire à Sainte-Ménehould n'ayant point été levé, la place restait vacante. Des échevins titulaires gouvernaient la commune, et des bourgeois notables, sous le titre de conseil de ville, formaient avec ces échevins le conseil municipal. (H)

Aussitôt que l'on avait été informé de l'arrivée d'un parti ennemi dans le voisinage, les échevins avaient mis la bourgeoisie sous les armes. Dupin de la Gérinière, lieutenant de Roi, la commandait. Il avait placé une garde aux portes,

Digitized by Google

aux brèches et aux autres endroits où il croyait cette précaution nécessaire.

On aperçut à six heures un officier suivi de quelques hussards, qui s'avançait vers la ville. On jugea que ce pouvait être un parlementaire envoyé par le général hollandais. Ausssitôt de la Gérinière désigne Nicolas Legai, premier échevin, pour aller, accompagné de quatre fusiliers, le reconnaître, non pas à la porte Florion où le parlementaire dirigeait sa marche, mais à une brèche qui n'en était pas éloignée, et là entendre quel était le sujet de sa mission, puis en faire part à l'instant au conseil municipal.

Le parlementaire avait avec lui un homme vêtu de noir. On apprit que c'était le curé de Neufchâtel emmené pour ôtage par Growestein lors de son passage par cette ville, et qui avait bien voulu servir d'interprête.

L'officier, ayant exigé que l'échevin descendît et s'approchât, lui dît qu'il venait sommer les habitants d'ouvrir les portes de la ville, d'y laisser entrer les troupes, et qu'il ne donnait qu'une demi-heure pour répondre à sa sommation.

Le corps municipal ne voulut point consentir à pareilles conditions. Alors le même échevin revint avec Baillet, seigneur d'Élise, faire d'autres propositions d'arrangements de la part de la ville. Mais l'envoyé leur dit qu'il fallait venir en conférer avec son commandant qui attendait sur le chemin à la croix de Chaudefontaine. Growestein leur déclara qu'il entendait faire contribuer la ville ; que la contribution serait réglée par le receveur de ses troupes ; que si l'on ne pouvait la régler et la lever à l'instant, on lui donnerait, pour sûreté du paiement, deux ôtages, et que ce n'était qu'à ces conditions qu'il renoncerait à entrer.

Pour peu que la place eût été en état de défense, on se serait fait un devoir de rejeter toute proposition de la part

Digitized by Google

de Growestein ; et ces mêmes habitants, qui avaient en 1652 soutenu seuls un siége de plusieurs jours contre une armée nombreuse, se rappelant leur ancienne valeur, auraient su repousser ce partisan s'il eût osé tenter de forcer l'entrée de leur ville.

Ni le courage ni la bonne volonté ne leur manquèrent, mais les fortifications se trouvaient dans un grand délabrement. On les avait négligées depuis le dernier siége. De longs pans de murs étaient tombés; les portes fermaient à peine; l'ennemi pouvait entrer par plusieurs brèches, et la ville manquait d'armes en bon état et de munitions. La valeur, qui eût été alors intempestive, dut céder aux circonstances. Les officiers municipaux se décidèrent donc à promettre à Growestein la contribution qu'il demandait et à lui donner deux ôtages.

On pria ce même Legai, premier échevin, et Dez, un des conseillers de ville, de vouloir bien être les deux ôtages. Ils ne refusèrent pas. Comme celui-ci hâtait lentement les préparatifs de son départ, et que le général hollandais pressait en menaçant d'entrer dans la ville près des murs de laquelle il s'était déjà approché, Lendormi, conseiller en l'élection, s'offrit de partir pour Dez et fut accepté. Les deux ôtages se rendirent incontinent auprès de Growestein qui les accueillit avec affabilité en leur reprochant néanmoins d'avoir trop tardé.

La troupe de ce partisan défila à l'extrémité du faubourg Florion : il était alors plus de midi. Elle fit halte dans le quartier Milanais, où la municipalité, sur la demande de Growestein, lui avait fait porter des vivres et des rafraîchissements. Baillet d'Élise voulut contribuer pour sa part à fournir des provisions.

Nos deux ôtages firent connaissance avec le curé de

Digitized by Google

Neufchâtel dont ils devenaient les compagnons de voyage. Cette cavalerie partit enfin vers les trois heures et prit le chemin de Verrières.

Growestein s'étant aperçu que cette route longeait une forêt assez considérable, détacha un peloton de hussards pour lui servir d'éclaireurs.

Les habitants de Verrières, s'imaginant que cette avant-garde composait toute la troupe, s'armèrent de quelques mousquets et de toutes sortes d'instruments de labourage, et, après avoir envoyé leurs femmes, leurs enfants, leurs bestiaux s'enfoncer dans la forêt avec des voitures chargées de vivres, ils se mirent en devoir de se défendre. Un d'eux, quoique d'assez loin, atteignit d'un coup de mousquet un soldat qui fut blessé légèrement. Les hussards furieux eurent bientôt dispersé ces paysans. Ils entrèrent dans les maisons, renversèrent, brisèrent tous les meubles. Ils allaient mettre le feu au village, lorsque tout-à-coup le bruit se répandit que les troupes françaises arrivaient. Growestein savait qu'il était poursuivi. Ses cavaliers s'enfuirent, les uns vers Daucourt, les autres vers l'abbaye de Châtrices qu'ils pillèrent. Leur général les ayant rassemblés, gagna la terre de Beaulieu, se rendit à Triaucourt, à Beauzée : de là il entra dans la Lorraine, passa par Saint-Mihiel, par Pont-à-Mousson, et arriva le 16 dans le pays Messin.

De la Gérinière, lieutenant de Roi, avait, aussitôt le départ de Growestein, rendu compte au ministre de son passage à Sainte-Ménehould. Le corps municipal crut devoir écrire également et donna les motifs de sa conduite dans cette circonstance. Voysin, secrétaire d'état, leur fit réponse. Comme les deux lettres sont conçues à peu près dans les mêmes termes, nous nous contenterons de rapporter celle qu'il adressa aux officiers

municipaux. Elle est datée de Marly, le 23 juin 1712.

« Messieurs, j'apprends par votre lettre du 16 de ce mois, qu'un détachement des ennemis s'étant présenté devant Sainte-Ménehould, et vous ayant sommé de contribuer, vous avez cru devoir vous y soumettre et leur donner les deux ôtages qu'ils vous ont demandés. La réputation de cette ville, qui a autrefois soutenu un siége, pouvait faire espérer que vous seriez en état de résister à cette troupe, qui ne faisait que traverser la province avec précipitation, et qui n'aurait pas eu le temps de vous attaquer, pour peu qu'elle eût trouvé de résistance. Mais sur ce que vous me mandez du mauvais état des murailles de cette ville et des portes qui ne ferment point, sa majesté est persuadée que si vous n'avez pas mieux fait, ce n'est pas faute de zèle pour son service. Il ne faut pas cependant vous presser de convenir de la contribution, et vous ne devez rien faire sans les ordres de l'intendant. Je suis, Messieurs, votre très-affectionné serviteur. Signé *Voysin.* »

On voit, par cette lettre, que la conduite des officiers municipaux ne fut point désapprouvée. Pouvaient-ils en effet agir d'une autre manière dans une conjoncture aussi critique, et lorsqu'ils ne s'attendaient pas à l'arrivée subite de cette troupe? Que l'on juge de l'extrémité où la France était réduite à cette époque, puisqu'on ne put empêcher cet homme de ravager les provinces qu'il traversa, ni l'arrêter dans sa course. Ce parti ennemi n'était pas poursuivi avec vigueur. Il semblait qu'on l'observait simplement de loin, sans avoir envie de l'atteindre. Le détachement français n'arriva à Sainte-Ménehould que plusieurs jours après le passage de Growestein. La lenteur de ce détachement, dans sa poursuite, le rendit encore onéreux aux endroits où il s'arrêtait.

Digitized by Google

Peu de temps après, on fut informé que Growestein s'était présenté devant Metz ; que du Refuge, commandant de la place, avait refusé d'entendre à aucune de ses propositions ; que le major hollandais, pour se venger de ce refus, avait incendié plusieurs villages des environs de cette ville.

Nos deux ôtages, qui avaient été témoins de ce désastre, profitèrent de la circonstance pour s'évader. Ils revinrent à Sainte-Ménehould. A peine étaient-ils de retour, qu'on reçut une lettre de Growestein qui les réclamait, en leur indiquant pour lieu de rendez-vous la ville de Douai, avec menace, s'ils ne s'y rendaient pas incontinent, de revenir bientôt.

D'après cette lettre, le conseil de ville s'assemble. On prie les sieurs Legai et Lendormi de retourner en ôtages, et de ne point exposer, par leur refus, la ville et les habitants à de nouveaux dangers. Comme ceux-ci ne se souciaient pas beaucoup de se remettre en route, le conseil municipal et le lieutenant de Roi en écrivirent à M. Lescalopier, intendant de la province, qui intima l'ordre aux deux ôtages d'aller au rendez-vous indiqué, et leur expédia des passe-ports pour Guise où on leur donnerait une escorte jusqu'à Douai. Ils furent donc obligés de partir.

Mais pendant ce temps-là les évènements de la guerre changèrent de face. L'affaire de Denain, au mois de juillet, où le maréchal de Villars se couvrit de gloire, sauva la France.

Les deux ôtages séjournèrent quelques jours à Guise. Le subdélégué de cette ville leur donna lecture d'une lettre qu'il venait de recevoir de l'intendant de Champagne qui mandait de les faire retourner en passant par Châlons pour y prendre ses ordres. L'intendant de Soissons leur fit déli-

Digitized by Google

vrer un autre passe-port. Arrivés à Châlons, ils eurent une audience particulière de M. Lescalopier, puis, ayant pris ses ordres, ils revinrent à Sainte-Ménehould le 9 du mois d'août. La ville n'entendit plus parler ni de Growestein ni de la contribution. (I)

En réjouissance de ce qu'ils en étaient quittes pour la peur, les bourgeois se donnèrent respectivement des repas où ils burent à la santé du Roi et du maréchal de Villars. On composa des couplets caustiques sur Growestein que l'on ne craignait plus. On en fit de peu charitables et de peu généreux sur des particuliers de certains villages, auxquels il était arrivé des aventures plus fâcheuses que risibles. C'est dans cette occasion que l'on vit courir sur les habitants de La Neuville-au-Pont, qui avaient déserté leurs maisons à l'arrivée de Growestein, une mauvaise chanson en patois, que le peuple chante encore quelquefois et qui commence ainsi : *Les Macâts du Pont sont vaillants aux armes*, etc. (J) Tant il est vrai que quand les dangers sont passés on les oublie bientôt au milieu de la joie et des plaisirs. (K)

1714. D'après cette excursion de Growestein, il n'est pas étonnant qu'il soit resté dans le pays un tas de gens sans aveu qui cherchèrent par leurs brigandages à imiter en quelque sorte ce fameux partisan. Aussi, pendant l'hiver de 1714, plusieurs vols furent commis sur les grandes routes et dans les bois aux environs de Sainte-Ménehould. On ne pouvait plus isolément voyager en sûreté dans ces contrées. Des déserteurs français et étrangers s'étaient réunis en bandes de brigands pour dépouiller les voyageurs. Le vol le plus considérable et en même temps le plus effrayant par les circonstances qui l'accompagnèrent se commit le 21 février, à peu de distance de la ville, sur le grand chemin, dans

Digitized by Google

le canton appelé les *Six Frères*, entre les villages de Braux et de Chaudefontaine. (L) Ce chemin était alors celui que pratiquaient les voitures publiques. Huit hommes, bien montés, et dont les habits galonnés étaient retournés, arrêtèrent dans cet endroit le carrosse de Paris à Metz. Le pistolet à la main, ils firent descendre le cocher et les voyageurs, leur lièrent les pieds et les mains, les étendirent en cet état sur la terre par le froid le plus rigoureux, leur défendant de crier sous peine de la vie.

Les voleurs, après s'être saisis de tout ce que les voyageurs possédaient dans leurs bourses, brisèrent une caisse remplie d'argent monnoyé dont ils s'emparèrent. Après cette singulière expédition, qui dura une heure et demie, ils délièrent leurs prisonniers, les laissèrent partir avec tout l'équipage et s'enfuirent à toute bride.

Le carrosse étant arrivé à Sainte-Ménehould, les voyageurs portèrent leur plainte, et le subdélégué en dressa procès-verbal qu'il envoya au ministre; mais on ne put découvrir les voleurs. (M)

A cette époque, on n'entendait parler que de vols et d'assassinats commis près des bois de la *Coinche*, entre Moiremont et Vienne-la-Ville, et surtout aux alentours de la côte de Biesme. Déjà, en 1704, on dut ordonner l'élargissement du chemin dans cet endroit et faire couper et essarter les bois de cette côte, mais ils repoussèrent et formèrent un taillis épais qui rendit bientôt ce passage plus couvert et plus dangereux qu'auparavant.

Un arrêt du conseil d'état du Roi, du 6 mars, ordonna aux officiers de la maîtrise de Sainte-Ménehould de procéder à une adjudication pour faire de nouveau essarter et déraciner ces mêmes bois, et remplir les trous que ce travail aurait creusés. Outre cette précaution, on crut devoir,

Digitized by Google

en 1725, changer le chemin qui se trouvait dans une gorge et le faire passer un peu plus haut, en adoucissant la pente de la côte. Au moyen de cette nouvelle opération, le passage fut plus découvert et par conséquent moins redoutable.

La France avait cessé d'être en guerre. La paix signée avec toutes les puissances belligérantes venait d'être publiée dans le royaume. Les habitants de Sainte-Ménehould la célébrèrent avec pompe le 31 décembre. Jamais on n'avait vu dans cette ville des réjouissances aussi brillantes. Les fêtes durèrent plusieurs jours. Tous les corps constitués et les bourgeois signalèrent à l'envi leur zèle dans cette heureuse circonstance. Il n'y eut pas jusqu'aux pères capucins qui ne voulussent aussi se distinguer en donnant un très-beau feu d'artifice. On croit que c'est le premier que l'on ait vu à Sainte-Ménehould.

Cette ville venait d'acheter la vaste et belle maison de Saulx attenant l'hôpital et dont les jardins s'étendaient jusqu'auprès de la rivière d'Auve. Cet hôtel avait été long-temps l'habitation de l'ancienne et noble famille de Saulx qui possédait autrefois de grands biens à Sainte-Ménehould, et qui avait fondé plusieurs chapelles dans l'église paroissiale. Cette maison fut destinée à recevoir les classes latines. Elle convenait à cet établissement. Jusqu'alors il n'y avait eu qu'un seul régent : on en créa deux qui étaient ecclésiastiques séculiers. Le 5 novembre les officiers municipaux installèrent les classes dans les salles que l'on avait prépa-
1715. rées pour cet usage. Le 13 juin suivant on fit un exercice public dans ce nouveau collége, et comme les élèves étaient assez nombreux, on crut devoir créer un troisième régent.

Le 8 juin de cette année, on vit arriver à Sainte-Méne-

Digitized by Google

hould l'abbé du célèbre monastère grec de l'ordre de Saint-Bazile dans le mont Athos, appelé *Agios Laura*, d'où se tiraient tous les évêques du patriarchat de Constantinople. Cet abbé était autorisé à faire des quêtes et à recueillir des aumônes dans la France, afin d'aider à retirer des mains des Turcs plusieurs moines de ce monastère. Il était venu de Rome à Paris et allait dans les provinces des Trois-Évêchés et de la Lorraine. Il s'arrêta deux jours à Sainte-Ménehould, et y célébra en grec la messe dans l'église paroissiale. La curiosité plutôt que la dévotion attira un grand concours de monde pour voir et entendre cet abbé, qui fit dans la ville une quête abondante et dont il témoigna sa reconnaissance aux habitants. (N)

Depuis long-temps le gouvernement avait le projet de 1716.
rendre l'Aisne navigable à partir d'un certain point au-dessus de Sainte-Ménehould. Dans ce dessein l'intendant, le grand-maître des eaux et forêts, et deux ingénieurs de la province vinrent en 1716, reconnaître le cours de cette rivière depuis le village de Charmontois jusqu'à sa jonction avec l'Aire entre Terme et Mouron, et visiter cette dernière rivière en la remontant par Varennes jusqu'à Froideau au-dessus de Clermont; mais les mauvais temps avaient interrompu cette opération. Elle fut reprise l'année suivante; 1717.
le cours de la Biesme fut également reconnu depuis sa source jusqu'à son confluent dans l'Aisne. Il résulta de cette reconnaissance que l'on pouvait rendre l'Aisne navigable depuis l'endroit où elle reçoit l'Aire; et que la Biesme, et l'Aire seraient rendues flottables, ainsi que l'Aisne à commencer à la jonction de la Biesme, c'est-à-dire à Vienne-la-Ville.

Les travaux du canal de Biesme furent commencés au 1718.
mois de juin 1718. Pour le redresser il fallut trancher dans

Digitized by Google

les bois du Roi, de la ville de Sainte-Ménehould et des abbayes de Beaulieu et de la Chalàde. On y employa, outre les ouvriers du pays qui s'offrirent d'eux-mêmes, trois cents suisses du régiment de Hernel, qui arrivèrent le 4 juillet à Vienne-le-Château où leur logement était préparé : on leur payait seize sols par chaque toise cube. Ce nouveau canal de la Biesme fut entièrement achevé au mois de juin 1719. On a commencé pour la première fois à y faire flotter les bois, le 23 novembre 1723.

L'abbaye de Beaulieu regarda cette opération comme tellement favorable à la vente de ses bois qu'elle contribua volontairement d'une somme considérable aux dépenses du canal de Biesme, et des rivières d'Aisne et d'Aire.

Tous ces immenses travaux sont perdus aujourd'hui et devenus inutiles. Le canal de Biesme n'ayant point été entretenu s'est rempli, et il est maintenant impossible d'y faire flotter. La navigation de l'Aisne n'a toujours lieu que depuis Pont-à-Verre ; les travaux commencés pour la rendre navigable depuis l'Aire sont restés imparfaits. D'ailleurs il paraît que les adjudicataires de bois n'ont pas trouvé d'avantage à faire flotter à cause des frais que cette opération nécessite. Ils étaient obligés, principalement sur la Biesme, de placer de distance en distance des ouvriers pour chasser les bois qui s'arrêtaient à chaque instant dans une infinité d'endroits, et souvent même s'enfonçaient et se perdaient dans la vase.

Cependant on est encore revenu sur tous ces projets à différentes époques; on a même pensé que la rivière d'Aisne pouvait être rendue navigable depuis Villers-en-Argonne. Des personnes qui avaient en vue l'intérêt général et l'avantage du commerce, qui consiste surtout en bois dans ces contrées, présentèrent au ministre des mémoires à ce sujet ;

Digitized by Google

et les ingénieurs vinrent sur les lieux dresser de nouveaux plans et des devis qui furent adoptés ; mais il est reconnu que, quand même la chose serait possible, elle entraînerait à d'énormes frais, non seulement pour les travaux, mais aussi pour toutes les indemnités qu'il faudrait donner à une infinité de propriétaires. Jamais probablement le bénéfice que l'on tirerait de cette opération ne pourrait compenser toutes ces dépenses, et l'entreprise deviendrait plus onéreuse que profitable.

Dans le courant de cette année des chanoinesses régulières de Notre-Dame de Nazareth vinrent avec leur supérieure se retirer à trois lieues de Sainte-Ménehould, au village de Lançon dépendant de l'élection et du bailliage de cette ville. Ces Chanoinesses, expulsées de la Hollande et forcées de quitter leur couvent, fondé le 2 septembre 1471 à Walvich près Bois-le-Duc par Louis de Bourbon, évêque et prince de Liége, achetèrent le 25 novembre 1718, de la dame comtesse de Lançon, un terrain considérable pour y construire un couvent et une église. Le Roi leur accorda des lettres-patentes le 26 décembre suivant.

Le costume de ces Chanoinesses était très-beau. La communauté se trouvait peu nombreuse lorsqu'en 1790 elle fut supprimée.

Pendant l'année 1719, il y eut une extrême sécheresse 1719.
en France et dans toute l'Europe. Elle fut si longue, si continue, et les chaleurs devinrent si excessives que les puits, les fontaines, les petites rivières tarirent entièrement, ce qui était sans exemple alors ; ensorte qu'en beaucoup d'endroits on était obligé d'aller à plusieurs lieues de distance pour se procurer de l'eau. Aussi les incendies ne firent-ils jamais plus de ravage. Celui qui arriva à Sainte-Ménehould, cette année-là même, fut terrible.

Digitized by Google

Dans le moment des plus fortes chaleurs, le 7 août, entre dix à onze heures du soir, et lorsque les habitants venaient de se livrer au sommeil, le feu éclata tout-à-coup presque au centre de la ville. Le vent porta d'abord les flammes vers le quartier de la porte des Bois. Le feu semblait devoir s'arrêter et s'éteindre au couvent des religieuses, dont les murs et la rue adjacente qui le séparaient du foyer de l'incendie, se présentaient comme une barrière naturelle à l'embrasement; mais le vent, ayant changé tout-à-coup de direction et soufflant avec plus de force, rejeta les flammes du côté opposé.

Les maisons, toutes construites en bois, fournissaient au feu un aliment actif et facile. Celles qui bordaient les rues étroites autour de la Halle, et cette Halle, remplie de matières combustibles, se trouvèrent en même temps embrasées. Les cendres ardentes, emportées au loin par le vent, retombaient en pluie de feu sur les toits. La flamme ainsi lancée, passant de l'un à l'autre bord par-dessus la rivière, se communiqua avec une activité effrayante aux quartiers de Florion et du fort Saint-Pierre. Alors l'embrasement devint général; et, pour en arrêter les progrès, on ne savait à quel endroit courir.

Ils furent si violents et si rapides, qu'à l'exception d'une vingtaine de maisons dans le quartier de la porte des Bois, la ville, à huit heures du matin, était réduite en cendres.

Cependant les bras ne manquèrent pas; tous les villages voisins étaient accourus, mais ils ne purent qu'être les témoins inactifs de ce désastre. On n'avait alors ni seaux, ni pompes, ni rien de ce qui est nécessaire pour se rendre maître du feu et l'arrêter. Les bourgeois et les forains venus pour les secourir se trouvèrent réduits à voir brûler

Digitized by Google

la ville, dans l'impossibilité où ils étaient d'apporter un secours prompt et efficace.

Mais pour ne point être soupçonné d'exagérer un malheur dont le souvenir affreux est déjà loin de nous, laissons parler un témoin oculaire dont le témoignage ne peut être révoqué en doute. C'est M. Le Chartreux, curé-doyen de Sainte-Ménehould qui, dans une lettre en réponse à un de ses confrères, nous a laissé le détail le plus circonstancié de ce funeste fléau.

« Je vous suis très-obligé, Monsieur, de la part que vous voulez bien prendre à notre affliction ; elle ne peut être plus extrême. Notre pauvre ville n'est plus qu'un tas de cendres. De plus de huit cents maisons dont elle était composée, il n'en reste que huit un peu logeables avec une vingtaine de chaumières. Tout le reste a été consumé presque en un moment.

» Le feu prit au centre de la ville la nuit du 7 au 8 de ce mois, et se communiqua à tous les quartiers avec tant de rapidité qu'à cinq heures du matin il n'y avait plus pierre sur pierre. Nous étions tous si étourdis, que les bras nous tombaient sans pouvoir faire aucun mouvement. Comme la flamme volait de rue en rue, et que tout se trouva embrasé presqu'en même temps, il fut impossible d'y apporter du secours. Ni les eaux de la rivière dont le lit est assez large, ni l'espace des rues ne furent capables de l'arrêter. L'Aisne, qui passe en deux endroits de la ville, se trouva comblée par les ruines de deux ponts, par les débris des maisons voisines et par les meubles de quelques-uns des habitants, qu'on avait cru pouvoir sauver dans les eaux. L'ardeur du feu était si grande que tous les effets qu'on avait jetés dans la rivière y furent brûlés. On vit l'eau bouillir comme si elle eût été sur un fourneau, et on en

Digitized by Google

tira du poisson cuit suffisamment. Enfin la désolation est générale. Nos pauvres bourgeois n'ont presque rien sauvé ; outre que le feu, qui gagnait partout, ne leur en a pas laissé le temps, le peu qu'ils avaient porté en refuge dans les quartiers éloignés qu'on croyait hors d'atteinte, s'est trouvé enveloppé dans l'incendie.

» Les grains dont les greniers étaient pleins, les granges où on venait de remettre les moissons, les magasins, les marchandises, les meubles, les provisions, tout a été consumé ; en sorte qu'il ne nous reste qu'une vie triste, languissante, plus à charge même que la mort. Dieu, en nous frappant, n'a touché ni à nos corps, ni à notre vie. Il n'est péri dans le feu qu'une fille qui était imbécille. Un homme voulut, le lendemain, descendre dans un puits pour retirer les effets qu'il y avait jetés, il fut étouffé par le feu; mais nous avons eu des accidents tristes. Plusieurs personnes ont été blessées : quelques femmes sont accouchées avant terme. Il y en a à qui il a fallu tirer leurs enfants; cependant presque tous ont eu le bonheur de recevoir le baptême.

» Beaucoup de personnes semblent avoir perdu l'esprit. Les uns sont égarés et courent çà et là sans savoir ce qu'ils font. Les autres sont abattus, ne pouvant prendre de nourriture. Tous pleurent, gémissent, manquent de tout. Les familles les plus accommodées et les plus riches se sont trouvées sans pain, sans farine, sans grain, sans retraite. Si les villes voisines et les personnes les plus considérables de la campagne n'avaient compassion de nous, nous serions tous morts de faim ; mais Dieu a ouvert les cœurs à la charité : on est venu à notre secours de toutes parts. Châlons et Verdun, animés par leurs prélats, se sont surtout signalés par leur charité. Le clergé et le peuple de ces deux villes ont fait des efforts dignes de la ferveur des premiers temps.

Digitized by Google

» Ces marques de la bonté de Dieu et de la piété des fidèles ont commencé à adoucir notre douleur, et nous font espérer que Dieu touchera les cœurs les plus durs, et nous fera trouver des ressources dans la charité de nos frères. Cette espérance soutient nos pauvres bourgeois qui aiment mieux camper aux environs de leurs masures, les uns sous des arbres, les autres dans de petites cabanes dans leurs jardins; les autres sous des ponts, et d'autres qui se préparent à faire des baraques, où ils aiment mieux se retirer pendant l'hiver que d'abandonner la ville. Nous faisons de notre mieux pour les encourager; mais nous avons besoin de secours infinis: car tout nous manque, nourriture, habits, maisons, boissons, bois, outils, métiers, et il faudra pourvoir à tout. Les charités qu'on nous a faites ont pu nous soutenir jusqu'à présent; mais il s'en faut bien qu'elles puissent fournir à tous nos besoins, et l'on comprend sans peine qu'un aussi grand désastre nous met dans la triste nécessité de recourir aux aumônes des fidèles pendant bien du temps. Pour comble de malheur, notre hôpital, qui pouvait servir de retraite à plus de deux cents pauvres, et qui nous aurait été d'une grande ressource, a été enveloppé dans l'incendie comme tout le reste. Dieu n'a pas voulu nous laisser cette triste consolation : il veut que nous n'en ayons point d'autre que la charité des fidèles. La vôtre, Monsieur, est si vive que je ne doute pas que vous ne soyez touché de nos besoins, et que vous ne vous efforciez d'y apporter quelques remèdes.

» J'ai oublié de vous dire que nous ne savons pas l'origine de ce fameux incendie. Plusieurs personnes tant d'ici que de la campagne assurent avoir vu tomber un globe de feu sur la ville. Ce qui est certain, c'est qu'il fit un coup de tonnerre au moment que le feu s'alluma ; mais de quelque

Digitized by Google

main que la chose soit arrivée, elle n'est arrivée que par la permission de Dieu : nous ne saurions nous tromper en la regardant comme une punition de sa part. Priez-le, Monsieur, de nous la rendre utile par sa grâce, et que les flammes temporelles nous préservent des flammes éternelles.

» Pardonnez, s'il vous plaît, le peu d'ordre de ma lettre. Dans l'état où je suis, il serait difficile d'en garder. Vous jugeriez mal de ma douleur si elle me permettait de penser à l'arrangement et aux expressions. Je vous écris d'ailleurs si rapidement qu'à peine ai-je le temps de vous assurer que je suis très-parfaitement, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur. Le Chartreux P. et Doyen de Sainte-Ménehould. A Sainte-Ménehould, le 17 août 1719.

» *P. S.* Depuis ma lettre écrite, je reçois une relation de l'incendie, publiée à Paris, dans laquelle je trouve la vérité altérée en bien des faits. Comme notre malheur est au-dessus de toute imagination, je serais fâché que l'on imposât au public dans les moindres circonstances. Je vous prie, Monsieur, de désabuser vos amis en leur faisant voir ma lettre. Elle ne contient que la simple et exacte vérité. »

Nous joignons à l'appui de cette lettre le procès-verbal dressé par le lieutenant-général du Bailliage.

» Cejourd'hui huitième août mil sept cent dix-neuf, nous François Boileau, conseiller du Roi, lieutenant-général civil et criminel, commissaire enquêteur, examinateur au bailliage de Sainte-Ménehould, sur la remontrance qui nous a été faite par le procureur du Roi en ce Bailliage, maire, échevins, gens du conseil, habitants et communauté de Sainte-Ménehould, qui le jour d'hier, environ les dix heures et demie du soir, dans le temps que presque tous les bourgeois et habitants de ladite ville étaient retirés et couchés, il est survenu un incendie qui a brûlé et réduit

Digitized by Google

en cendres presque toutes les maisons de ladite ville, n'y en restant plus que neuf de passablement logeables, et trente petites maisons qu'occupent quelques manouvriers des plus pauvres de la ville; et la rapidité de ce feu était si grande que presque tout ce qui était dans les maisons a été consumé et incendié, et que le feu, par la violence du vent a sauté de rue à autre, quoique la rivière d'Aisne partageât la ville en deux et que la plupart des rues fussent fort larges; et le moulin qui était dans la ville, quoique beaucoup éloigné et séparé des maisons, a été aussi brûlé et incendié, ensorte que la ville a été presque toute entreprise en même-temps; qu'il a été impossible de la secourir, et qu'on n'a eu que le temps de se sauver et d'enlever ses enfants; ce qui a causé une ruine totale et générale; et toute la ville a été d'autant plutôt incendiée que toutes les maisons n'étaient construites que de bois, excepté cinq ou six dont les devants étaient construits de pierres ou de briques; dans lequel incendie se trouvent compris le dépôt et magasin à sel, l'Hôtel-de-Ville, l'Auditoire ou Palais-Royal pour toutes les juridictions; l'Hôtel-Dieu et l'église d'icelui, les prisons royales, les bâtiments de l'horloge de la ville, la caisse du commissaire aux saisies réelles et receveur des consignations de toutes lesdites juridictions; tous les bureaux des fermes du Roi, savoir: celui de la taille, celui du sel, celui des aides, celui de la foraine et celui du tabac; le magasin des poudres et salpêtres nouvellement établi en cette ville; ensorte que presque tous les bourgeois, officiers des juridictions, marchands et autres sont réduits à la fâcheuse nécessité de coucher sur la paille, les uns sur les terrasses, et les autres dans les jardins les plus proches de ladite ville, presque tous sans pain ni subsistance, et sans aucune autre

Digitized by Google

commodité de la vie ; que cet incendie si imprévu et si subit a causé une ruine générale et presque totale de tous les bourgeois de ladite ville ; que les biens de tous les officiers de judicature de toutes les juridictions, qui sont en grand nombre, consistaient en leurs meubles, en leurs maisons et en leurs charges, lesquelles charges est le seul bien qui leur reste, et qu'ils ne pourront exercer sans un secours considérable ; il y a même, dans le nombre des officiers, plusieurs avocats, notaires, procureurs et greffiers dont les études ont été enveloppées dans les mêmes ruines et incendie, l'un desquels procureurs, qui est collecteur de la taille en la présente année, a eu le malheur que tous les rôles des tailles ont été aussi consumés dans le feu avec tous les papiers de son étude ; que M. Claude Bardeau, notre greffier, a eu un grand nombre de registres, liasses, sacs de productions et procédures de brûlés et incendiés, n'ayant pu sauver que ceux qui étaient dans son étude. La réduction des bourgeois est d'autant plus grande que tous les greniers de blés et de grains, tous ceux des foins et toutes les granges remplies des moissons de la présente année ont eu le même sort, et ont été réduits en cendres de même que toutes les provisions de bois de chauffe et charbons que les bourgeois avaient faites en temps et saisons ordinaires, ce qui a beaucoup augmenté la misère et la disette extrême desdits bourgeois qui ne peuvent être secourus des revenus de ladite ville, qui ne consistent qu'à neuf cents livres, et qui ne suffisent pas à beaucoup près pour acquitter les charges locales fixées par arrêt du conseil à la somme de onze cent soixante livres par chacun an. De toutes lesquelles choses ci-dessus nous avons été le témoin, même du nombre des incendiés. Pourquoi nous le certifions véritable et dont nous avons dressé notre présent procès-verbal ; et avons

Digitized by Google

signé avec notre greffier. Ainsi signé en la minute *Boileau* et *Bardeau*. »

On voit, d'après ces deux pièces authentiques, quelles furent la perte et la détresse des habitants restés sans asile et dépourvus de tout. Plusieurs avaient espéré trouver un refuge charitable dans les deux couvents, qui plus heureux que l'hôpital, avaient échappé à l'incendie; mais les dames religieuses refusèrent, sous différents prétextes, d'ouvrir leurs portes. Les pères capucins s'y refusèrent également; mais on doit leur rendre la justice de dire que tous ils avaient abandonné leur maison pour se porter au milieu des flammes et en tirer ceux qui étaient sur le point d'en être les victimes.

Pendant près de trois jours, le feu ne put être entièrement éteint. Un tourbillon de flammes et de fumées s'élevait au-dessus de la ville et semblait embraser toute l'atmosphère. On l'apercevait de plus de dix lieues à la ronde.

Aussitôt que l'on avait été instruit du malheur de Sainte-Ménehould, des personnes compâtissantes, des Seigneurs bienfaisants, qui habitaient les châteaux d'alentour, s'étaient empressés d'envoyer des provisions de toute espèce. M. Cuissote de Gizaucourt fut un de ceux qui donnèrent la plus grande preuve d'un zèle vraiment charitable. Durant une huitaine, ce Seigneur fit cuire régulièrement deux fois par jour pour procurer du pain aux malheureux incendiés. Nous nous faisons un devoir de rappeler ici cet acte d'humanité et de bienfaisance, vertus héréditaires dans la maison de Gizaucourt.

Peu après ce fatal évènement, M. de Noailles, évêque de Châlons, vint visiter Sainte-Ménehould qu'il traversa à pied au milieu des décombres encore fumantes, et entre deux haies de personnes, hommes et femmes avec leurs

Digitized by Google

enfants, qui tous à genoux fondaient en larmes. Ce prélat n'aimait point les habitants de cette ville parce qu'ils passaient dans son esprit pour être trop amis des plaisirs et peu zélés pour la religion. Comme alors le bruit courait que le feu du ciel était tombé sur Sainte-Ménehould et l'avait subitement embrasée, M. de Noailles parut ajouter foi à cet embrasement subit. » Voilà, dit-il à ceux qui l'entouraient, » voilà un exemple frappant de la vengeance divine et le » châtiment visible d'une conduite déréglée et peu religieuse. » La ville, il ne faut pas en douter, a été consumée comme » autrefois Sodôme et Gomore. »

Cette apostrophe de la part d'un évêque, dont on attendait des paroles de consolation, affligea singulièrement le cœur des habitants. Cependant, soit que M. de Noailles eût reconnu que son zèle apostolique avait été poussé un peu trop loin, soit qu'il fût fâché de son reproche très-sensible pour les habitants, ce prélat employa tout ce qui était de son ministère pour les soulager dans leur infortune.

Afin d'augmenter les secours pécuniaires qu'il leur avait apportés; il composa, pendant son séjour à Sainte-Ménehould, un mandement daté du onze du même mois d'août et le fit publier dans son diocèse pour émouvoir la commisération publique. Il informa de cette cruelle catastrophe plusieurs évêques et leur adressa son mandement pour les engager à ordonner des quêtes. Il écrivit, dans les mêmes vues, à M. le cardinal de Noailles son oncle, alors archevêque de Paris et son prédécesseur sur le siége épiscopal de Châlons. Cet ancien et vénérable pasteur crut devoir publier aussi un mandement particulier en faveur d'une ville située dans un diocèse que, pendant quinze ans, il avait gouverné.

Tous ces moyens, toutes ces démarches, que la commi-

Digitized by Google

sération et un véritable zèle inspiraient, ne furent pas infructueux. On recueillit d'abondantes aumônes. Châlons envoya une assez grande quantité de froment. Verdun fournit des habillements, du linge et des chaussures. Rheims se distingua particulièrement. Son chapitre de Notre-Dame donna d'abord dix-huit cents livres et fit passer ensuite d'autres sommes. Ces nobles exemples furent suivis par des ecclésiastiques et des maisons religieuses. Enfin la ville de Sainte-Ménehould trouva d'amples secours auprès des personnes qui savaient compâtir aux peines des malheureux.

Le lecteur a dû remarquer que M. Le Chartreux, dans sa lettre, inclinait à croire, comme tout le public, que le feu du ciel avait consumé Sainte-Ménehould. Alors on n'avait pas une opinion bien positive sur la cause de cet affreux évènement; mais depuis on a découvert de quelle manière l'incendie était arrivé. Jean Nolet, médecin, ami de la table et un de ceux que, dans la ville, on appelait les *Marendeurs* (O), étant rentré chez lui, un peu pris de vin; et se promenant dans son jardin après l'heure du souper, s'aperçoit qu'on avait enlevé de la couche un melon. Il s'informe à sa cuisinière de l'auteur de cette soustraction. D'abord elle se refuse à le lui dire; mais pressée et menacée par son maître, elle lui avoue que le melon a été coupé par son fils qui l'a caché dans le grenier à foin. Aussitôt le sieur Nolet pénètre dans le grenier avec une lumière, retrouve, rapporte le melon. Il n'y avait pas une heure que ce médecin était couché et endormi, lorsqu'il fut éveillé par les cris *au feu!* C'était sa basse-cour qui se trouvait tout en flamme. Le grenier à sel était voisin; et à peu de distance, il y avait deux boutiques d'épiceries. Le feu y prit et s'étendit avec rapidité sur toutes les maisons d'alentour. Telle a été la

Digitized by Google

véritable cause de l'incendie. Ainsi, une imprudence causa un dommage inappréciable.

M. Le Chartreux, par son *post scriptum*, se plaint de ce que la vérité est altérée dans une relation venant de Paris au sujet de cet incendie, quoique le malheur, dit-il, soit au-dessus de toute imagination; et il témoigne qu'il est fâché que l'on en impose au public. Effectivement, outre différents faits particuliers absolument faux, les journaux, qui se copiaient, racontaient que l'église paroissiale et le Château avaient été la proie des flammes. Ni cette église ni le Château n'ont aucunement été endommagés. L'église située au sommet du rocher très-élevé que l'on nomme le Château, était, ainsi que les maisons qui l'avoisinent, à l'abri de toute atteinte, puisque ce n'est pas le feu du ciel qui tomba sur Sainte-Ménehould selon la croyance commune.

Les habitants crurent devoir faire parvenir au pied du trône le tableau fidèle du désastre de leur ville; et, de cette manière, intéresser le Roi à leur déplorable sort. En conséquence, ils firent présenter à sa majesté un placet avec une expédition du procès-verbal que nous avons rapporté. Ils adressèrent aussi à M. le duc d'Orléans, régent du royaume, une lettre et un mémoire pour exciter la pitié bienfaisante de son Altesse royale, en lui indiquant en même temps le moyen qu'ils croyaient le plus sûr de venir à leur secours et de rétablir la ville.

Digitized by Google

NOTES DU LIVRE CINQUIÈME.

(A. *page* 343.) Dans un ouvrage intitulé l'*Espion dans les cours des Princes chrétiens*, on lit ce qui suit :

« On a fait depuis peu de grandes réjouissances pour a prise de Sainte-Ménehould, place forte qu'on a enlevée au prince de Condé.

» Tous les généraux du Roi ont taché de le détourner du siége de cette place; mais le cardinal Mazarin l'a emporté sur leurs raisons. Après leur avoir reproché leur vaine crainte, il fit investir et attaquer la place le 22 de la dixième lune. Quelques-uns disent qu'il y avait des partisans. Cependant la place a tenu jusqu'au 27 du mois passé, qu'elle se rendit au Roi qui était au siége en personne avec son frère le jeune duc d'Anjou, la Reine, le Cardinal et toute la cour. On revint de ce siége en cette ville le neuvième du présent mois (décembre 1652).

» La cour a été reçue avec de grandes acclamations et apparences de joie, de ceux même qui auraient triomphé du meilleur cœur, si elle avait été battue et forcée de lever le siége; car les bourgeois de Paris font de bons souhaits pour les armes du prince de Condé, non pas tant parce qu'ils l'aiment, que parce qu'ils haïssent le cardinal Mazarin son ennemi. Ils sentent bien que comme la place a été investie par les seuls ordres du Cardinal, il aura tout l'honneur de ce siége, etc. »

(B. 343.) Quand le cardinal Mazarin avait mis un nouvel impôt, il demandait à ses créatures ce qu'on disait dans Paris. On répand, lui répondait-on, des couplets atroces contre votre éminence; *tant mieux*, reprenait le cardinal, *s'ils cantent la cansonnette, ils payeront;* c'est ainsi qu'il prononçait avec son accent italien. De même, au lieu de dire un arrêt d'*union*, il disait un arrêt d'*oignon*. On se plaisait à jeter le ridicule sur sa prononciation qui fournissait matière à des vaudevilles;

Digitized by Google

et l'on sait que le ridicule en France peut devenir très-sérieux par ses effets.

(C. 345.) Un accident à peu près semblable arriva dans l'automne de 1770. Une autre masse de pierres du roc du Châtelet, au nord, s'affaissa en enfonçant plusieurs belles caves. Personne ne fut atteint par cet éboulement, parce qu'alors il n'existait plus de ce côté aucune habitation près du rocher; mais les propriétaires des caves les perdirent en tout ou en partie avec leur provision de vin.

L'humidité de l'arrière-saison qui avait été cause de cet évènement contribua aussi à la chute d'un mur de refend de la maison de M. Mathieu, subdélégué, pendant la nuit du 26 novembre de la même année.

Ce mur, en se renversant sur les appartements, écrasa dans leurs lits une dame qui était venue passer quelques jours chez M. Mathieu, et une fille de ce subdélégué. Une autre de ses filles fut heureusement préservée du même sort par une poutre du plafond qui se trouvait au-dessus du lit de cette jeune personne, qui fut retirée saine et sauve du milieu des décombres sous lesquels elle était comme ensevelie.

En 1682 on éprouva un tremblement de terre qui fut très-sensible, surtout au Château et au Châtelet qui en fut, dit-on, crevassé. Cette secousse se fit également sentir dans plusieurs villes de France. A Metz une guérite fut renversée dans les fossés de la place avec la sentinelle.

(D. 346.) Il s'en faut beaucoup aujourd'hui que le nouveau et l'ancien canal de l'Aisne qui entourent la ville aient partout cette largeur. Plusieurs particuliers possédant des jardins sur l'un ou l'autre de ces canaux y ont successivement poussé leurs terrains pour les agrandir. Il est facile de s'apercevoir de ces empiétements. Ajoutons que presque toutes les fois que l'on a réparé le moulin des Prés le seuil bayart a toujours été un peu exhaussé; en sorte que son élévation actuelle est bien différente de ce qu'elle était primitivement.

(E. 348.) En 1737, dans une affaire majeure en la justice de Charleville qui faisait partie du Rethélois, le parlement de Paris avait porté cette connaissance des cas royaux au présidial de Rheims, au préjudice

Digitized by Google

du bailliage de Sainte-Ménehould. Le procureur du Roi fit au nom des officiers de son siége des réclamations à ce sujet. Il prouva, par plusieurs titres et par un arrêt du parlement du 17 octobre 1585, que le Rethélois, le Porcien et la Chatellenie de Mézières étaient de la justice royale de Sainte-Ménehould. Il cita aussi l'arrêt de 1708 qui avait délégué le lieutenant-général de ce bailliage, comme juge naturel de la seigneurie de Charleville. En conséquence, M. Joli de Fleuri répondit qu'il y avait eu erreur, et l'ordre et les droits de juridiction furent conservés et suivis dans la suite.

(F. 373.) L'église très-petite de la Grange-aux-Bois, construite en 1690, n'est véritablement qu'une chapelle. Elle suffisait alors; j'ai vu des rôles des tailles de ce village qui ne contenaient que dix cotes. Mais la population de la Grange-aux-Bois et des hameaux qui en dépendent, monte aujourd'hui à plus de 900 âmes; et la chapelle maintenant insuffisante étant en fort mauvais état, le conseil municipal de la commune de Sainte-Ménehould dont ce village fait partie, a décidé, par un arrêté du 10 mai 1822, qu'une nouvelle église serait incessamment construite, et que les dépenses de cette construction seraient prises sur le produit de la vente des coupes des bois communaux.

Nota des Éditeurs. En effet une église en pierre a été bâtie. L'adjudication s'est faite le 22 mars 1826, et la réception des travaux le 7 juillet 1828. Le total de la dépense se monte à trente-huit mille deux cent soixante-seize francs quatre centimes. Peut-être est-il à regretter qu'elle n'ait point été rapprochée de la grande route vers laquelle les nouvelles constructions de ce village se portent chaque jour. On aurait d'ailleurs évité par là le sol humide de l'emplacement de l'ancienne chapelle, qui nuira certainement à la solidité de la construction.

On avait acheté précédemment le presbytère à proximité de l'église.

(G. 373.) A l'imitation du grand Condé et du docteur Jacquesson, un de nos plus vénérables concitoyens, M. Lherbette (Charles), doyen honoraire des notaires de Paris, a doté les établissements de bienfaisance de Sainte-Ménehould. Ce ne sont pas là de ces donations fictives et mensongères où de prétendus bienfaiteurs ne *donnent*, trop abusivement, rien autre chose que leurs noms. Telle n'était pas la bienfaisance de M. Lherbette. Depuis bien des années ce citoyen vérita-

Digitized by Google

blement généreux, que malheureusement la mort vient de frapper dans le cours de cette impression, faisait distribuer aux pauvres de la ville des secours que, dans sa sollicitude vraiment paternelle, il a portés, en des temps de disette, à des sommes assez considérables.

Pour mettre le comble à ces libéralités, M. Lherbette, par un acte en date du 10 décembre 1830, « voulant donner, y est-il dit, à la ville de » Sainte-Ménehould, sa ville natale, un témoignage de son souvenir et de » l'affection particulière qu'il lui porte, fait donation à l'hospice établi » à Sainte-Ménehould, destiné spécialement pour recevoir les pauvres » vieillards et les orphelins, de onze cents francs de rente perpétuelle » sur l'état cinq pour cent consolidés, cette rente applicable à la fon- » dation que le donateur entend faire de quatre lits dans ledit hospice » à raison de deux cent soixante-quatre francs par chaque lit. Lesquels » seront donnés à des indigents vieillards veufs, ou enfants orphelins » des deux sexes nés ou domiciliés à Sainte-Ménehould. Et au bureau » de bienfaisance de la même ville, neuf cents francs de pareille rente »

Afin de perpétuer le souvenir de tant et de si grands bienfaits le conseil municipal a pris une délibération en date du 16 mai 1835 portant » que l'inscription *quai Lherbette* gravée en lettre d'or sur une pierre de marbre noir, serait placée à l'angle du quai tenant à la rue où ce père des pauvres a pris naissance. » (*Note des Éditeurs.*)

(H. 382) Cette charge de maire étant restée vacante, on rendit aux habitants le droit de le nommer qu'ils avaient perdu. En conséquence ils choisirent en 1713 pour remplir cette place Jean Mathieu, avocat au Bailliage, et subdélégué de l'intendant de Champagne, charge qu'il avait achetée depuis peu.

(I. 388) Voici, à l'occasion du passage de Growestein, une anecdote que la tradition a conservée dans le pays :

Une veuve nommée Marie M... ouvrière en linge, avait une fille unique âgée de dix-sept à dix-huit ans, qui joignait la vertu à la beauté. Cette veuve, ayant su la manière dont les soldats de Growestein en avaient usé envers le sexe dans quelques villages, craignit pour sa fille, si ce partisan venait à entrer dans la ville. Pendant que les officiers

Digitized by Google

municipaux étaient en pourparler avec lui, et que l'on s'attendait d'un moment à l'autre à le voir arriver, Marie se présente à sa fille avec un vase rempli de m.... et lui dit de s'en barbouiller à l'instant le visage.

Jeannette, peu empressée de suivre le conseil de sa mère, lui représenta que si Growestein entrait, il serait encore temps de faire ce qu'elle lui proposait. Mais la troupe ayant passé outre sans entrer en ville, Jeannette fut dispensée de couvrir son joli minois d'un masque aussi dégoûtant.

Cette particularité fut bientôt connue de toute la ville, chacun voulut voir la gentille Jeannette, la complimenter et admirer sa beauté; elle devint le sujet de toutes les conversations; et cette circonstance contribua beaucoup à procurer à cette jeune personne un parti avantageux que sa condition ne lui permettait pas d'espérer.

(J. 388.) Le peuple donne le nom de *Macâts* aux hommes nés à la Neuville-au-Pont parce qu'il prétend qu'en général ces hommes ayant la tête fort grosse et peu proportionnée au reste du corps, ressemblent à un petit poisson dont la tête est aussi très-grosse et que dans le pays on appelle *Macâts*.

(K. 388.) Les habitants de Sainte-Ménehould eurent en 1814 une alarme à peu près semblable à celle que leur avait occasionnée le passage de Growestein. Une cinquantaine d'hommes d'infanterie prussienne vinrent de Châlons à Sainte-Ménehould pour requérir des vivres. On leur avait assuré qu'il n'y avait point de troupes françaises dans la ville ni aux environs. Le peloton descendit le faubourg, l'arme au bras et sans nulle défiance, mais au moment où il longeait la place, huit chasseurs à cheval de la garnison française de Verdun arrivés inopinément dans la matinée, sortent tout-à-coup de l'embuscade où ils l'attendaient, tirent des coups de pistolets et le sabre à la main fondent sur les Prussiens. Ceux-ci se croyant assaillis par une troupe nombreuse de cavalerie s'éparpillent et se sauvent de tous côtés. Le chef fut atteint, arrêté et désarmé et tous ses soldats faits prisonniers. Un seul avait reçu une légère blessure. Ces hommes furent aussitôt conduits en triomphe à Verdun et l'officier des chasseurs reçut pour récompense de ce fai d'armes la croix de la légion d'honneur.

Digitized by Google

Peu de jours après un détachement de cosaques de huit à neuf cents hommes, infanterie et cavalerie, avec deux pièces de canon, arrive subitement de Vitry par la traverse; l'alarme est bientôt dans la ville. On s'imagine que cette troupe vient pour venger sur les habitants l'enlèvement des Prussiens. Le commandant se rend à l'Hôtel-de-ville qu'il cerne de sa troupe et demande que le corps municipal soit assemblé sur le champ. Il fait une réquisition de chaussures et de cuir. Après être resté environ deux heures à Sainte-Ménehould, craignant sans doute une surprise de la part des troupes françaises, il se remit en route pour Vitry, emmenant pour sa sûreté quatre ôtages qu'il exigea. MM. Pierre Maucler adjoint à la mairie, Nicolas Garnaut propriétaire rentier, Jean-Pierre Chemery employé à la Sous-Préfecture, et Jean-Joseph Mouton commis au greffe du tribunal s'offrirent d'eux-mêmes. Ils restèrent trois jours à Vitry où ils jouirent de la plus grande liberté ; puis furent autorisés à s'en retourner. On en fut quitte ainsi pour la peur.

(L. 389.) Une tradition rapporte que la contrée *des six Frères* sur le territoire de Chaudefontaine tire son nom d'un vol considérable et d'un assassinat affreux commis jadis par six frères; et que ces six brigands convaincus de leur crime ont été pendus à six arbres le long de cette ancienne grande route.

(M. 389.) Les routes n'étaient pas alors ce qu'elles sont aujourd'hui. Les communications étaient très-difficiles et très-lentes. Les voitures publiques n'étaient pas encore régulièrement ni généralement établies et nos ancêtres regardaient comme un voyage très-long et peu ordinaire d'aller à Paris. Nicolas Margaine avait obtenu, en 1664, de la reine-mère Anne d'Autriche, à qui le revenu du domaine de Sainte-Ménehoul avait été donné en remplacement de ses deniers dotaux, des provisitions de messager royal de notre ville à la capitale. Mais dès 1697 cette messagerie resta vacante, personne ne s'était présenté pour la reprendre.

(N. 391.) Dans le temps de la seconde invasion des troupes étrangères en France, des Russes en garnison à Sainte-Ménehould se rassemblèrent, le 27 août 1815, dans la prairie de Planasse pour y célébrer debout, tête nue et en plein soleil, une fête en l'honneur de leur empereur. On avait dressé au milieu de cette prairie un autel auquel leur

Digitized by Google

pasteur, en costume de sa religion, officia selon le rite grec. Toute la ville était accourue pour être témoin de cette cérémonie qui fut suivie, dans la même prairie, d'un repas des officiers auquel furent invités quelques bourgeois.

(O. 403.) Les mots *marendeurs* et *marender* viennent du nom latin *merenda*, dont la racine est *meridies*, et qui signifie *goûter*, petit repas dans l'après-midi entre le dîner et le souper.

FIN DU CINQUIÈME LIVRE.

Digitized by Google

LIVRE VI.

L'homme sans pitié pour sa ville natale incendiée. — Secours du Roi. — Quêtes généreuses réduites à zéro par le système de Law. — Vente du quart en réserve. — Verrerie à Bélair. — Ordre de la démolir. — Sainte-Ménehould sort peu à peu de ses cendres. — Réception de la jeune reine Marie Leczinsky. — L'Hôtel-de-Ville. — Fêtes pour la naissance du Dauphin. — La compagnie de la jeunesse cassée pour insubordination. — Translation du marché. — L'imprimeur-libraire Deliége. — L'Hôtel-Dieu rebâti .— La direction de la Charité et de l'Hôpital donnée aux sœurs de Saint-Charles. — Route royale. — Passage de Louis XV. — Sa maladie à Metz. — Madame de Châteauroux. — Chapelle de l'Hôtel-Dieu. — Construction du collége. — Puits du Château. — Procès pour noblesse contestée. — Le Noël. — Grand prix d'arquebuse. — Compagnie des bleus. — Rivalité orageuse. — Procès suscité au corps municipal. — L'église paroissiale réparée de nouveau. — Les Minîmes de l'Épine. — Dotations pour école gratuite. — Frères de Saint-Yon. — Corps municipal à titre de finance. — Les nouveaux titulaires en opposition avec leurs prédécesseurs. — Différends entre le maire et les chevaliers de l'arquebuse. — Embellissements. — Destruction des baraques. — Façade de maisons construites aux Masures. — Nouvel hôtel de l'Arquebuse. — Le corps municipal redevenu électif. — Plantation du Jard. — Grêle désastreuse. — Débacle de 1784. — Les aréonautes. — Réclamation sur le choix d'un maire. — Réglement pour la milice bourgeoise. — Symptômes de la révolution.

1719. Tandis que les habitants de Sainte-Ménehould faisaient des efforts pour émouvoir sur leur malheureure situation la pitié des âmes sensibles, et lorsque chacun concourrait au soulagement de ces infortunés, qui pourrait jamais croire

Digitized by Google

qu'un de leurs compatriotes cherchait alors à nuire aux intérêts de la ville par la plus infâme calomnie!

Un sieur Regnauld, originaire de Sainte-Ménehould, où il avait des parents assez proches, remplissant alors à Rheims la place de président de l'élection, n'eut pas honte d'adresser à M. le garde-des-sceaux, le 16 août, c'est-à-dire aussitôt qu'il fut informé de l'incendie, une lettre pleine d'invectives, de mensonges et d'inculpations graves contre les officiers du Bailliage.

La lettre et l'auteur furent payés d'un souverain mépris par l'honorable magistrat auquel elle avait été adressée. Les officiers du bailliage de Sainte-Ménehould, qui en reçurent une copie, ne regardèrent Regnauld que comme un perfide calomniateur qui, sans mission, ne prenant conseil que de son mauvais cœur, dans une circonstance bien douloureuse pour ses compatriotes, et sous le spécieux prétexte de l'intérêt public, cherchait à faire démembrer le très-ancien ressort de la première juridiction de la ville. Regnauld va jusqu'à tourner en ridicule, et de la manière la plus triviale, le nom de Sainte-Ménehould (*Sainte-Mange-tout*) : ce qui est d'une inconvenance et d'une indécence marquées dans une lettre écrite à celui qui était revêtu de la charge la plus éminente de la magistrature.

Quelques mois après, les habitants, sachant qu'il n'y avait rien à craindre de la défaveur que cette lettre aurait pu jeter sur la ville, et n'ayant encore reçu de la cour que des réponses de consolation et des promesses de venir à leur secours, écrivirent à M. le garde-des-sceaux pour le supplier d'employer ses bons offices auprès du régent à l'effet d'obtenir le plus promptement possible ces secours dont ils avaient le plus pressant besoin. Voici la réponse datée du 14 mars 1720.

Digitized by Google

1720. « Messieurs, son Altesse royale m'a paru très-sensible » à la désolation de votre malheureuse ville, et ce sera » avec beaucoup de joie et d'empressement que je concourrai de ma part au soulagement dont elle a besoin. Je sou» haite qu'il soit proportionné à vos pertes; et je vous » assure qu'on ne peut être plus véritablement que je le » suis, Messieurs, votre affectionné à vous servir. Signé » *d'Argenson.* »

On peut inférer de cette réponse qu'effectivement la diatribe de Regnauld n'avait fait aucune impression fâcheuse sur l'esprit de ce suprême magistrat.

Le procès-verbal, les placets, les requêtes et les mémoires, que la ville avait présentés à sa majesté et au régent, produisirent tout l'effet qu'on devait attendre de Princes dont le cœur s'ouvre volontiers à des sentiments généreux et qui savent toujours répondre à l'appel du malheur. Ces pièces et celles que M. Lescalopier, intendant de Champagne, y joignit, passèrent sous les yeux du conseil d'état qui rendit, le 20 septembre, un arrêt conforme aux vœux des habitants.

Le Roi leur fit remise d'une somme de plus de quatorze mille livres par eux redue sur les impositions des années précédentes. Il les exempta de la taille et de la capitation pendant dix ans; et, afin de leur faciliter le moyen d'acquérir des terrains et de rebâtir leurs maisons conformément au nouveau plan qui serait dressé pour la réédification de la ville, il ordonna qu'il leur serait payé sur son trésor une somme de deux cent mille livres à répartir à proportion de leur état et de leurs pertes. Enfin sa majesté ordonna qu'il serait fait un fonds de cent mille livres pour la reconstruction des bâtiments royaux à sa charge.

Cet arrêt du conseil fut, s'il est permis de s'exprimer

Digitized by Google

ainsi, regardé par les habitants de Sainte-Ménehould comme un baume salutaire qui devait contribuer à cicatriser toutes leurs plaies.

Ils attendaient l'exécution de cet arrêt ; mais les finances de l'état étaient dans le plus grand délabrement. Le fameux système de Law, alors en vigueur, et que l'on appelait *l'agiot*, avait changé, bouleversé toutes les fortunes et fait disparaître le numéraire.

Dans ce temps, M. l'évêque de Châlons avait autorisé M. Le Chartreux, curé-doyen de Sainte-Ménehould, à se rendre à Paris pour y faire une quête. Ce pasteur en fit une beaucoup plus forte qu'on ne pouvait l'espérer. Elle montait à près de quatre-vingt mille livres. Il crut faire une opération avantageuse en convertissant ces espèces en billets de la banque ; et cette banque ayant failli, cette somme importante se trouva presque réduite à zéro. La spéculation de ce respectable ecclésiastique si désastreuse, non par sa faute, mais par la force des circonstances, lui causa un chagrin dont l'amertume empoisonnant le reste de ses jours, le conduisit insensiblement au tombeau.

Pour surcroît de malheur, des bourgeois de Sainte-Ménehould, jadis riches rentiers, ou dont la fortune n'avait consisté uniquement que dans leurs maisons et leur commerce, maintenant ruinés par l'incendie et frustrés par l'effet du système de ce qu'ils possédaient sur l'état, demeurèrent sans ressource ; et la plupart de ceux qui avaient joui d'une honnête aisance furent réduits à solliciter le pain de l'indigence, à s'expatrier pour se mettre eux et leurs enfants en domesticité dans quelques grandes villes et surtout dans la capitale : triste résultat de leur double infortune. 1721.


Digitized by Google

1722. En attendant qu'il pût venir d'une manière efficace au secours des incendiés, le gouvernement faisait dresser des plans pour la reconstruction de la ville et des édifices publics à la charge de sa majesté. Des ingénieurs s'étaient rendus sur les lieux; ils présentèrent leurs projets que l'on adopta. Quelques particuliers avaient construit sur la place au milieu de la ville un grand nombre de baraques qui servirent pendant long-temps à loger des artisans et des ouvriers; mais avec cette condition *que ces baraques disparaîtraient aussitôt que le plan de réédification serait mis à exécution*. La ville alors se trouvait presque déserte. Quantité de bourgeois s'étaient retirés dans les fermes et les villages des environs, et y avaient établi provisoirement leurs demeures.

1723. Les incendiés, ayant pendant deux années épuisé tous leurs moyens pour le rétablissement de leurs maisons sans pouvoir y parvenir, prirent le parti de demander quelques nouveaux secours extraordinaires. En conséquence il fut présenté au conseil de sa majesté une requête tendante à obtenir la vente de cent quatre-vingt-onze arpents de bois restant du quart en réserve des bois communaux; ce qui fut accordé par arrêt du 20 septembre 1723, et le prix provenant de cette vente fut employé aux reconstructions et réparations des maisons suivant la distribution qui en fut faite par l'intendant de la province sur l'avis du maire et des échevins conformément à l'arrêt du conseil.

Tandis que l'on commençait à se livrer aux travaux pour cette réédification, Jean Vauthier riche marchand et propriétaire domicilié à Sainte-Ménehould, y faisait construire un four à verre sur un terrain que l'intendant de la province, par une ordonnance et d'après l'avis de son subdélégué, lui avait désigné en un lieu appelé Bélair,

Digitized by Google

à l'extrémité du faubourg qui conduit à Verrières. Déjà cette usine composée de quatre ouvreaux était en activité et occupait un grand nombre d'ouvriers, lorsqu'un nommé Arnould, aussi marchand dans cette ville, réclama, tant pour lui que pour ses mineurs, le terrain comme lui appartenant, et interjeta appel de l'ordonnance de l'intendant.

L'instance étant liée au conseil d'état de sa majesté, tous les gentilshommes verriers de la vallée de Biesme, et M. le prince de Condé, en sa qualité de seigneur du comté de Clermont, intervinrent dans la contestation.

Arnould prouva que l'emplacement sur lequel les quatre ouvreaux et les bâtiments se trouvaient construits, était sa propriété dont on s'emparait sans aucune vente de sa part. Les gentilshommes verriers démontrèrent que cette verrerie portait un préjudice considérable à celles qui leur appartenaient et que leurs ancêtres, depuis deux siècles, avaient établies à grands frais dans le voisinage de Sainte-Ménehould avec plusieurs priviléges accordés par les souverains. Ils représentèrent en outre qu'en permettant cette manufacture dans un canton où il n'y avait pas comme au Clermontois de droits d'entrée à payer, c'était anéantir leur commerce et les ruiner.

M. le prince de Condé soutint et fit voir que l'établissement de ce four était préjudiciable non seulement à ses intérêts particuliers, mais à ceux du Roi et du public; que l'intendant n'aurait pas dû rendre une ordonnance sur le simple avis de son subdélégué qui était beau-frère et associé de Vauthier, et que d'ailleurs celui-ci n'avait pu élever une manufacture de ce genre, ni l'intendant en autoriser la construction, sans une permission préalable et expresse, ou des lettres-patentes de sa majesté.

Il est certain que si la nouvelle usine préjudiciait aux intervenants, elle était très-avantageuse pour Sainte-Méne-

Digitized by Google

hould; et cependant, ce que l'on aura peine à concevoir, c'est que le maire et les échevins, dont le devoir était de favoriser une nouvelle industrie dans la ville, donnèrent au prince de Condé un écrit qui attestait que cet établissement était contraire au bien public. Mais il faut dire que ce maire était l'ennemi du subdélégué.

1724. Avec des adversaires si nombreux, si puissants et des moyens aussi péremptoires, il était difficile que Vauthier obtînt la continuation de son entreprise. Envain il offrit d'indemniser le propriétaire du terrain, d'indemniser même le Prince en lui payant le tiers par arpent de bois au-delà de ce que les verriers du Clermontois lui payaient, et d'acheter comptant toutes les marchandises bonnes et loyales que ceux-ci fabriqueraient; envain il rapporta des attestations de plusieurs négociants et de quelques Seigneurs propriétaires de vignes qui certifiaient que ses bouteilles étaient d'une meilleure qualité, mieux façonnées que celles des gentilshommes verriers, et par conséquent plus profitables pour le commerce, Vauthier, par arrêt de 15 mai 1724, fut condamné à démolir sa verrerie et à payer deux cents lívres de dommages-intérêts à Arnould, qui fut maintenu dans la propriété du terrain sur lequel les fourneaux et bâtiments étaient construits. Le même arrêt fit défense à Vauthier de faire aucun établissement de verrerie sans la permission de sa majesté et sans avoir obtenu des lettres-patentes à cet effet.

En général, on vit avec peine à Sainte-Ménehould la démolition de cette usine. Elle introduisait une nouvelle branche de commerce dans la ville, où d'ailleurs il y en avait peu depuis la fatale révocation de l'édit de Nantes. Cet établissement ne pouvait qu'être très-avantageux en occupant une infinité d'ouvriers du pays. (A)

Digitized by Google

Sainte-Ménehould, pendant cette année et la suivante, présentait l'aspect d'un vaste atelier ; avec quel empressement on réédifiait de tous côtés! Les maisons étaient reconstruites en pierres et avec mansardes ; des rues bien larges et bien alignées s'ouvraient et se formaient d'après le nouveau plan. (B)

La rivière d'Aisne entrait par deux canaux et coulait au milieu de la ville sous deux ponts en bois. On resserra cette rivière dans un seul lit sur lequel on construisit un pont de trois arches en pierres dont la première fut posée le 18 juillet.

Sainte-Ménehould commençait à sortir de ses ruines et 1725. semblait pour ainsi dire renaître de ses cendres, lorsqu'on apprit que la princesse Marie Leczinsky, fille de Stanislas, roi de Pologne, devait passer par cette ville et y coucher. Cette princesse venait pour la célébration de son mariage avec Louis XV. Le comte de Joyeuse, lieutenant-général de la Champagne, précéda la marche de la Reine avec un escadron de dragons et la maréchaussée de la province. Il avait fait préparer, à l'entrée de la forêt, sur la côte de Biesme, une magnifique collation ; mais une petite pluie ne permit pas à la Reine de s'arrêter. Ce Seigneur lui avait aussi ménagé le plaisir de voir la chasse d'un cerf. Les chasseurs poursuivirent l'animal tout le long des bois et sur le bord de la route où ils le firent passer et repasser sous les yeux de la Reine.

Sa majesté, arrivée sur la côte des Chalaides en avant de Sainte-Ménehould, trouva la compagnie de la jeunesse uniformément habillée, et qui, après l'avoir saluée de son drapeau, accompagna la voiture jusqu'à l'entrée du faubourg. Là, les habitants avaient élevé un arc de triomphe. Lorsqu'on fut parvenu à la porte de la ville, M. le marquis de Dreux, grand-maître des cérémonies, présenta à la

Digitized by Google

Reine les officiers de ville et les clés des portes. Sa majesté fut haranguée par M. Boileau, alors maire. Les chevaliers de l'Arquebuse et toute la bourgeoisie bordaient les rues jusqu'au couvent des Capucins. Un détachement du régiment de Bonnelle à pied et à cheval occupait l'espace depuis ce couvent jusqu'à la maison du sieur de Vaux, la seule un peu logeable échappée à l'incendie et où sa majesté descendit à cinq heures. Elle fut reçue par M. Lescalopier, intendant de Champagne.

Après les harangues des différentes juridictions, les officiers de ville vinrent faire à sa majesté leurs présents consistant en vin, en fruits et en confitures.

La Reine soupa ensuite à son petit couvert, et fut servie par madame la maréchale de Boufflers. On peut imaginer quel grand concours de monde pour voir souper sa majesté. La rue des Capucins présentait une longue perspective de lampions entre des arbres que les habitants avaient plantés de distance en distance. On y avait placé plusieurs pièces d'artifices, des fusées, des gerbes de feu, etc. Mais ce n'était que le prélude du grand feu d'artifice que le comte de Joyeuse avait fait préparer et disposer sur la montagne du Château, en face de l'appartement de la Reine, d'où elle pouvait facilement jouir de ce spectacle, parce que les maisons d'alentour n'étaient point encore reconstruites. On avait craint que ces préparatifs ne fussent faits en pure perte à cause du temps pluvieux ; mais la pluie avait discontinué avant la chute du jour, et tout réussit aussi bien qu'on pouvait le désirer. La Reine fut très-satisfaite, et témoigna son contentement au comte de Joyeuse, en lui assurant que ce feu d'artifice était un des mieux exécutés et un des plus beaux de ceux qu'elle avait vus sur sa route depuis son entrée en France.

Digitized by Google

Les habitants de Sainte-Ménehould semblaient avoir oublié le désastre qu'ils avaient essuyé peu d'années auparavant. Quoique dénués de tout, ils ne laissèrent pas que de se distinguer par leurs réjouissances qui durèrent toute la nuit. Ils s'empressèrent de faire connaître à sa majesté leur satisfaction de la posséder, et de lui témoigner à son passage la joie qu'ils ressentaient de la voir bientôt combler les vœux et les espérances des Français.

Le lendemain, sa majesté, après avoir entendu la messe dans l'église des religieuses qui, ce jour-là, célébraient solennellement la fête de saint Augustin leur patron, monta en carrosse et partit pour aller coucher à Châlons.

Les rues par lesquelles la jeune Reine devait passer étaient jonchées de fleurs et ornées de tapisseries et de feuillages. Les habitants, pour faciliter le passage, avaient fait enlever tous les décombres qui pouvaient le gêner, ranger tous les matériaux disposés pour bâtir, et abattre la belle croix de pierre, monument élevé sur la place en 1335 par la communauté des tanneurs, mais qui ne devait plus exister d'après le nouveau plan d'alignement. Une pluie assez forte contraria beaucoup le départ : celles de la veille et des jours précédents avaient gâté la grande route ; des voitures y furent long-temps embourbées ; des chevaux s'abatirent. De la Force, ingénieur de la province, fit prendre un chemin de traverse ; le trajet fut plus long, mais un peu plus facile, et l'on arriva enfin entre midi et une heure à Auve, village à trois lieues de Sainte-Ménehould.

Cependant l'arrivée de la nouvelle reine en France ne fit pas oublier le rétablissement de la ville incendiée. L'arrêt du conseil du 20 septembre 1720 à ce sujet, n'avait pas encore été exécuté. Le Roi en rendit un second le 20 octobre 1725, par lequel, en ordonnant l'exécution du premier, il

Digitized by Google

veut que les trois cent mille francs qu'il avait accordés, soient imposés sur les vingt généralités des pays d'élection ; et que la somme soit employée à l'achat des terres, jardins, et emplacements nécessaires pour y construire les maisons de la nouvelle ville et les édifices publics, suivant les alignements et les plans qui avaient été approuvés.

En attendant l'exécution de ce dernier arrêt, ceux des habitants dont la fortune leur permettait de construire sans les secours promis, continuèrent leur bâtisse. Alors les fortifications de la ville et du Château tombaient en ruine. La plupart des particuliers s'emparèrent des matériaux, et comme chacun en faisait autant, personne ne s'y opposa. Les pierres, les briques et une grande quantité de grés furent enlevés et servirent à la construction des maisons.

Dès cette année, on commença, par ordre du gouvernement, la démolition des deux portes des bois et de leurs tours. Les fossés de la ville de ce côté-là furent comblés ainsi que les marais en avant. On creusa au pied du rocher du Château pour élargir le terrain, et les terres servirent pour l'exhausser. On acheta aux propriétaires leurs maisons et jardins adjacents ; on disposa l'emplacement pour bâtir ce que l'on appelait la nouvelle ville. L'ingénieur de la Force dirigeait tous les travaux.

1726. L'année suivante, ces travaux furent continués avec la plus grande activité, ensorte que le 9 août on posa les premières pierres des deux premières maisons qui devaient former l'une des façades de la place de cette nouvelle ville. La cérémonie se fit au bruit du tambour et au son des violons. Ce fut un jour de fête et de réjouissance.

Mais beaucoup d'habitants ne pouvaient suffire aux dépenses que nécessitait la reconstruction de leurs maisons et quelques-unes restaient imparfaites. Ils présentèrent une nou-

velle requête au conseil du Roi afin d'obtenir la délivrance de leurs bois communaux en nature. Sa majesté, ayant égard à cette requête, permit, par son arrêt du 1er juillet 1727, de couper, dans certains cantons désignés, les baliveaux anciens sur taillis, et, dans le surplus des bois, les arbres de vieilles écorces pour être délivrés en nature, le tout conformément à l'arrêt. Ce nouveau secours, avec les cent cinquante livres que l'on donnait par chaque toise de façade, mit les habitants à même d'achever et de perfectionner les reconstructions, et l'on vit l'année d'ensuite s'élever de belles et vastes maisons dans toutes les rues de la ville. 1727.

L'ingénieur de la Force avait dressé et fait adopter le plan d'un Hôtel-de-Ville. Cet édifice devait être élevé isolément sur la place de la nouvelle ville et cependant former une des façades de cette place. Il fallait qu'il fût assez vaste pour loger le corps municipal, les différentes juridictions royales et les prisons. Comme la place se trouvait assise sur d'anciens fossés et des marais, on fut obligé de bâtir sur des pilotis non seulement cet Hôtel-de-Ville, mais toutes les maisons d'alentour et des rues adjacentes. 1728.

L'adjudication de la construction de l'Hôtel-de-Ville fut faite le 23 mai 1729, pardevant M. Lescalopier intendant de la province, et accordée au rabais pour la somme de cent sept mille vingt-six livres neuf sols. On fut plusieurs mois à préparer les matériaux, à creuser les fondations et enfoncer les pilotis. 1729.

Dans le temps que l'on s'occupait de ces travaux, la ville célébra, le 25 septembre de cette année, la naissance de Monseigneur le Dauphin; mais les réjouissances furent troublées par la compagnie de la jeunesse qui, dans la cérémonie, prétendit prendre le pas sur celle des chevaliers de l'arquebuse. Comme on le lui refusa, elle ne voulut plus

Digitized by Google

participer à la fête, et en se retirant, plusieurs jeunes gens firent des menaces et se répandirent en invectives. Il y en eut même qui s'emportèrent jusqu'au point de vouloir frapper. Cette compagnie, commandée alors par Charles-Antoine Hannonet, formée de jeunes gens des premières familles de la ville, n'avait été approuvée par aucun gouverneur de la province. La compagnie de l'arquebuse très-ancienne, très-bien composée, était au contraire autorisée par des lettres-patentes de nos Rois, et avait des statuts et des réglements. Reconnue pour être la première compagnie de la bourgeoisie, elle devait par conséquent avoir la préséance, et il était déraisonnable de vouloir la lui disputer.

M. Dupin de la Gérinière, lieutenant pour le Roi dans la ville, après avoir arrêté, non sans peine, la pétulance et les emportements des jeunes gens, crut de son devoir de dresser procès-verbal de ce qui s'était passé, et l'envoya à M. le prince de Rohan gouverneur de la province.

Il semble d'après ce que je vais raconter, qu'on eut l'intention de faire oublier l'incartade de la compagnie de la jeunesse et le trouble qu'elle avait occasionné. En effet le surlendemain de la célébration des réjouissances générales pour la naissance du Dauphin, quinze bourgeois du faubourg des Prés imaginèrent de donner à leurs frais, pour le même sujet, une fête particulière.

Ils firent dresser sur la chaussée un édifice en bois de vingt-cinq pieds de hauteur, vingt de largeur et vingt-cinq de profondeur, et le garnirent de tapisseries avec des emblêmes surmontés des armoiries du Dauphin. Dans le fond, sous un dais, s'élevait un trône très-bien décoré, derrière lequel on voyait un grand tableau représentant le Roi Salomon et la reine de Saba, de la composition du peintre Duval l'un des ordonnateurs de la fête. Sur le trône était

Digitized by Google

couchée l'effigie en cire du Dauphin richement emmailloté, ayant son cordon bleu avec la croix de l'ordre du Saint-Esprit. Des deux côtés étaient placés des fauteuils et des tabourets. Les femmes de ces quinze bourgeois avaient choisi deux d'entre elles pour représenter la gouvernante et la nourrice. Leurs filles, au nombre de quatre, servaient de demoiselles suivantes. Les sieurs Derosne et Dez, conseillers au bailliage, et le sieur Raulin receveur des tailles voulurent bien se prêter à ce que leurs fils âgés de sept à huit ans servissent de pages de la chambre. Le sieur Guillaume, un des quinze bourgeois qui donnaient la fête, fut choisi pour leur servir de gouverneur. Les dames et les demoiselles étaient élégamment costumées. Les pages et leur gouverneur avaient des habits rouges, des cocardes et des écharpes blanches. Le 29, sur les dix heures du matin, la compagnie s'assembla, et précédée de la musique, des tambours de la ville avec la livrée du Roi, et de plusieurs bourgeois en armes ayant à leur tête le sieur de Remilly ancien garde de sa majesté et alors officier de la maréchaussée de la ville, elle se rendit en bon ordre à l'église des pères Capucins où elle fit célébrer une messe après laquelle on chanta le psaume *Exaudiat*.

Vers les quatre à cinq heures du soir, la compagnie s'étant assemblée de nouveau, alla dans le même ordre, chercher à leur domicile le gouverneur et les pages, et vint ensuite à la prairie de Planasse où l'on avait dressé un feu de joie que les pages et le gouverneur allumèrent avec des flambeaux qu'on leur présenta. Les cérémonies d'usage pour les feux de joie furent exactement observées. Il y eut plusieurs décharges de mousqueterie et de fauconneaux.

De là, on se rendit à la salle du trône très-bien illuminée. Chacun ayant prit place selon son rang, la nourrice présenta

le Dauphin, soutenu par deux jeunes demoiselles, à la gouvernante qui le reçut entre ses bras; puis le gouverneur adressa au prince le discours suivant :

» Nous venons ici, grand prince, comme si nous avions » l'honneur d'être réellement devant votre auguste et royale » personne, vous témoigner, comme tout le reste de la » France, la joie que nous ressentons de votre heureuse » naissance. Vous êtes le désiré de la nation : vous êtes le » fils du fils aîné de l'église, et c'est aux prières du Roi et » de la reine, et généralement de tout le royaume que Dieu » vous a accordé. Il a écouté en particulier nos vœux, » ayant eu l'honneur au passage de la Reine ici, de souhaiter » à sa majesté la santé et la fécondité. Nous les continuons » ces prières : que Dieu veuille les exaucer; qu'il vous » comble de ses grâces et de ses bénédictions pour régner » ensuite avec la sagesse de Salomon; qu'à l'exemple de » la reine de Saba, les princes des extrémités de la terre » en viennent admirer les vertus............ »

Le public fut admis à venir visiter le Prince. On servit ensuite sur des tables placées à quelque distance du trône un souper aux dames et aux pages, au gouverneur et aux auteurs de la fête. Pendant presque tout le repas la musique se fit entendre. Le temps était favorable et semblait concourir à cette fête. Après le souper, on se rendit au bal qui dura jusqu'au jour. Le lendemain, la compagnie se rassembla vers les onze heures pour aller entendre la messe; puis on reconduisit, toujours dans le même ordre que la veille, les dames et les pages chacun à son domicile. Une dernière décharge de mousqueterie et de fauconneaux termina cette fête généralement approuvée des habitants, et l'on remercia ceux qui en avaient ordonné l'exécution.

Déjà on ne parlait plus des torts de la compagnie de la

Digitized by Google

jeunesse ; mais quoique le procès-verbal adressé par de la Gérinière au prince de Rohan ne fut pas aussi sévère que la conduite de cette compagnie semblait le demander, tel qu'il était, il parut suffisant pour motiver une punition exemplaire.

Le Prince rendit, le 5 octobre, une ordonnance qui cassa cette compagnie, avec défense *à toutes sortes de personnes de quelque état qu'elles puissent être, d'y paraître en quelque cérémonie que ce soit, sous les peines portées et prononcées par les ordonnances de nos rois contre les attroupements séditieux.* Cette ordonnance maintient en même temps l'exécution du réglement donné le 25 janvier 1715, entre la compagnie de l'arquebuse et les autres compagnies de la milice bourgeoise.

C'est ainsi que fut cassée, pour insubordination grave, cette compagnie de la jeunesse, qui s'était distinguée lors des différents siéges de la ville, et qui avait mérité, par une action brillante de bravoure, certaine marque d'honneur et de récompense. Contente de son ancienne réputation guerrière, aurait-elle dû rechercher d'autre honneur que celui de marcher la première à l'ennemi, si l'occasion s'en présentait de nouveau.

Sans l'ordonnance de M. le prince de Rohan, la compa- 1730.
gnie de la jeunesse aurait figuré sans doute dans une autre circonstance qui se présenta l'année suivante. Nous avons dit que les fondations du nouvel Hôtel-de-Ville étaient faites ; alors il fut question de poser la première pierre de cet édifice, et la ville voulait donner un grand éclat à cette cérémonie. Cet honneur fut déféré à M. Lescalopier, intendant de la province ; mais n'ayant pu se rendre lui-même à l'invitation, il se fit représenter par son fils conseiller au parlement de Paris. Ce magistrat arriva à Sainte-Ménehould le 1er mai, et le lendemain matin la cérémonie

eut lieu avec la plus grande pompe. Le corps municipal, ceux des différentes juridictions, la maréchaussée, la compagnie de l'arquebuse et celles de la bourgeoisie, sous les armes, montèrent, au son des trompettes et des tambours, à l'église paroissiale pour y prendre le clergé, auquel s'étaient réunis plusieurs ecclésiastiques venus des environs. De là on alla chercher M. Lescalopier à sa résidence; puis le cortége se rendit sur la place de l'Hôtel-de-Ville, dont la première pierre fut posée dans les fondements du gros mur de l'encognure septentrionale. On y enchâssa une feuille de cuivre sur laquelle est gravée cette inscription :

Ludovico XV regnante,
Cæsare Carolo Lescalopier
Sacri consistorii comite
Campaniæque Præfecto
Urbs Sancta Manechildis
Die VII Augusti M DCC XIX
Infelici quodam fato exusta
Munificentiâ Principis
Reædificata
Curisque ejusdem Præfecti
Qui
Forensis basilicæ ac municipalis
Primarium lapidem
Die II mai M DCC XXX
Posuit



Ex orthographiâ
Philippi de la Force
Militaris provinciæ architecti.

M. Leroux, curé-doyen de la paroisse, après un discours adressé à M. Lescalopier, fit la cérémonie de la bénédiction de la pierre. Pendant que l'on chantait les prières, il y eut plusieurs décharges de fauconneaux, de boîtes et de mousqueterie.

Incontinent l'ingénieur de la Force posa une autre pierre à l'encognure méridionale du bâtiment, dans laquelle fut mise cette inscription, gravée comme la première sur une feuille de cuivre :

Du règne de Louis XV
Le II mai M DCC XXX
Cette pierre a été posée
Par
Philippe de la Force ingénieur
Ordinaire du Roi
Lors de la construction
De ce bâtiment
Et
Du rétablissement de la ville
De Sainte-Manehould
Incendiée le VII août M DCC XIX
Réédifiée
Par les soins et sous les ordres
De
M. Lescalopier conseiller d'état
Intendant de Champagne
Sur
Les dessins dudit sieur
De la Force.

La cérémonie étant achevée, on reconduisit le clergé à

Digitized by Google

l'église en suivant l'ordre dans lequel on était venu, et en chantant le *Te Deum*. Ce jour-là même le corps municipal donna un grand repas auquel furent invités le lieutenant de Roi, les principaux officiers des juridictions et les personnes les plus marquantes de la ville. On y chanta des couplets en l'honneur de Louis XV dont la munificence faisait disparaître les ravages de l'incendie. La joie de la fête prolongea le repas fort avant dans la nuit. Il y eut bal qui dura jusqu'au lendemain matin. Tous les habitants prirent part à cette fête publique qui semblait leur faire oublier le désastre qu'ils avaient essuyé. On dressa le même jour, à la municipalité, un procès-verbal de cette cérémonie.

L'ingénieur fit travailler sans relâche à la construction de l'Hôtel-de-Ville. Cet édifice, d'une architecture simple, présente une belle façade sur la place, que l'on a nommée place Louis XV, en reconnaissance et pour éterniser la mémoire des bienfaits de sa majesté.

Les bourgeois s'occupaient en même temps et sous les yeux de cet ingénieur de la réédification des maisons qui forment trois des façades de l'ancienne place où était la halle au centre de la ville. On lui donna la dénomination de *Place d'Armes*.

1731. L'année suivante, la municipalité demanda, pour diriger la maison de Charité destinée au soulagement des pauvres et des malades indigents, des filles dites de Saint-Charles de la maison professe de Nancy, instituée par le père Fourier de Mattincourt. Trois de ces sœurs arrivèrent à Sainte-Menehould le 20 juillet. On les installa le jour même. Leur service fut trouvé si utile, et l'on en fut si satisfait, que la ville crut devoir en faire venir une quatrième. C'est depuis cette époque que ces sœurs ont toujours pris soin des

familles indigentes de la ville. Plusieurs personnes se sont empressées d'augmenter par des donations les revenus de cet établissement. (C)

On travaillait sans interruption au bâtiment de l'Hôtel-de-Ville et sa construction avançait à vue d'œil. La place Louis XV, formant un quarré parfait, se trouvait entourée de vastes et belles maisons, qu'occupaient déjà les plus riches fonctionnaires publics. Les marchés et les foires se tenaient toujours, suivant l'ancien usage, sur la Place d'Armes où la halle était située avant l'incendie, mais le nouveau plan de la ville marquait et fixait l'emplacement du marché sur la place Louis XV. Le plus grand nombre des bourgeois ne voulaient point adopter ce local et préféraient l'ancien parce que, disaient-ils, un lieu destiné pour les ventes publiques de menues denrées et de comestibles doit autant que possible être placé au centre de la population. Or le nouvel emplacement se trouvait à l'extrémité de la ville, dans un quartier peu peuplé et point marchand. Ceux au contraire dont les maisons récemment bâties avoisinaient la place Louis XV, demandaient que le marché se tînt sur cette place conformément au plan. Il y eut à ce sujet division et contestation. Chaque parti de son côté présenta des requêtes et des mémoires à M. l'intendant. Celui-ci ne voulant pas prendre sur lui de trancher la difficulté, en référa à M. le cardinal de Fleury, alors ministre, qui décida que les foires et marchés se tiendraient à l'avenir sur la place Louis XV. Malgré cette décision, les marchands, les forains, qui presque tous arrivaient du côté opposé à celui de l'Hôtel-de-Ville, refusèrent de porter leurs marchandises et leurs comestibles sur le nouvel emplacement. Il fallut que M. Mathieu, en qualité de subdélégué de l'intendant, employât la maréchaussée. Il se

1732.

Digitized by Google

transporta sur les lieux, et fit mettre en prison quelques récalcitrants. Enfin on exécuta la décision du ministre, et les marchés, qui se tenaient habituellement les vendredis et samedis, n'eurent plus lieu que ce dernier jour de chaque semaine : ce qui parut suffisant aux vendeurs et aux acheteurs.

La condamnation, peut-être un peu sévère, prononcée contre ces récalcitrants, n'eut pas du moins le résultat beaucoup trop rigoureux du jugement dont nous allons parler.

Depuis quelques années, la France était troublée par des disputes théologiques qui se renouvelaient sans cesse, et dans lesquelles chaque parti composait des ouvrages et des écrits qui ne respiraient pas toujours une charité bien chrétienne. La religion servait de prétexte pour se calomnier et se déchirer respectivement. Le gouvernement avait proscrit la plupart de ces ouvrages avec défense de les imprimer et de les publier, sous les plus grandes peines, mais souvent on les imprimait clandestinement dans le fond des provinces sans nom de lieu ni d'auteur.

Un arrêt du conseil d'état du 21 juillet 1704, qui fixait le nombre d'imprimeurs pour chaque ville, en donnait un seul à Sainte-Ménehould. Gabriel Deliége avait en 1708, obtenu cette place en remplacement de Noël Guery chez qui il travaillait comme prote. Néanmoins malgré le réglement Nicolas Regnaut eut la permission d'exercer dans la ville les mêmes fonctions, à charge que la première place vacante, par le décès de l'un ou de l'autre, ne serait pas remplie. Ainsi il se trouvait alors deux imprimeurs-libraires à Sainte-Ménehould. C'est des presses de Gabriel Deliége que sortaient de temps en temps des ouvrages prohibés. La curiosité et la malignité en procuraient le débit. Cet imprimeur fut découvert et dénoncé.

Digitized by Google

Des émissaires envoyés de Paris par le gouvernement tombent subitement chez lui. Ils trouvent dans son magasin des exemplaires récemment imprimés de différentes brochures et livres proscrits. Tout est saisi avec les caractères et les presses. Parmi ces ouvrages, on comptait ceux-ci : 1° *De la relation de l'origine, du progrès, de la condamnation du quiétisme répandu en France avec plusieurs anecdotes curieuses.* 2° *Les lettres à un provincial par Pascal avec les notes de Nicole sous le nom de Wendrock*, etc.

Gabriel Deliége, Pérette Bastier sa femme, Claude Deliége leur fils, Jean-Jacques Devaux, Claude Larcher, Henri-Guillaume Goëbel dit Lallemand, et Jean-Joseph-Élie Dupin, ses ouvriers, furent conduits à Paris et traduits devant une commission spéciale, présidée par M. Héraut, alors lieutenant-général de police. La chambre de cette commission rendit, le 9 décembre 1733, un jugement en dernier ressort qui déclara Deliége, Devaux et Larcher dûment atteints et convaincus d'avoir imprimé plusieurs ouvrages prohibés et contraires à la religion et à la tranquillité publique; pour réparation de quoi ils furent condamnés à être mis et attachés au carcan en la place publique de la ville de Sainte-Ménehould, ayant écriteaux devant et derrière portant ces mots : *Imprimeurs d'ouvrages prohibés.* Gabriel Deliége fut banni pour trois ans du ressort du parlement de Paris, et en outre condamné, ainsi que Devaux et Larcher, en trois livres d'amende envers le Roi. Deliége fils, Goëbel et Dupin restèrent sous un plus amplement informé pendant trois mois, et Pérette Bastier fut mise hors de cour, etc. 1733.

Tel fut le jugement rendu contre Gabriel Deliége et ses co-accusés. Larcher s'évada. On prétend que Deliége avait

Digitized by Google

eu aussi la facilité de s'évader; mais cet imprimeur ne pouvant se persuader que l'on donnerait de la suite à ce jugement, et comptant sur la protection des ecclésiastiques puissants qui l'avaient fait travailler à certains ouvrages, négligea de profiter de l'occasion. Il se trompa. Le jugement reçut son exécution et Deliége subit sa peine, conformément à l'arrêt. Les ouvrages saisis chez lui furent brûlés au pied de l'échafaud, et les presses avec les caractères d'imprimerie vendus au plus offrant, pour le prix en provenant être remis entre les mains du curé de la paroisse, et ensuite distribué aux pauvres.

On peut assurer que le jour de l'exécution de ce jugement fut un jour de deuil pour la majeure partie des habitants de Sainte-Méneheould. Deliége jouissait de la réputation non-seulement d'un habile imprimeur, mais d'un homme de probité, de mœurs irréprochables, et il était généralement aimé de ses concitoyens. Il se trouvait coupable sans doute d'une infraction à un réglement de circonstances. C'était un crime alors d'avoir et surtout d'imprimer les *Provinciales* avec les notes de Wendrock; mais aujourd'hui ce livre est placé dans toutes les bibliothèques bien composées. Les autres ouvrages dont il était question au procès sont maintenant absolument oubliés.

On ne rechercha point Larcher; il revint quelque temps après dans ses foyers et l'on ne l'inquiéta nullement par la suite. Deliége ne fut pas même strictement obligé de garder son ban. Le plus amplement informé prononcé contre Deliége fils, Goëbel et Dupin en resta là, et l'on perdit entièrement de vue cette affaire. Le moment de la crise était passé, et peut-être fût-on fâché que la chambre de la commission eût rendu un pareil jugement; mais on avait voulu faire un exemple : il fut sévère.

Digitized by Google

Aucune personne honnête ne s'avisa de reprocher à Deliége son malheureux évènement, qu'on attribua toujours aux circonstances. Deliége fils, allié à une des bonnes familles de Sainte-Ménehould, continua l'état de son père jusqu'en 1739. Cette année, par une mesure générale prise par le gouvernement, plusieurs imprimeries furent supprimées dans soixante villes du royaume. Les deux imprimeurs de Sainte-Ménehould se trouvèrent atteints par cette suppression. Deliége fils se retira à Verdun où il ne resta pas long-temps. Il revint à Sainte-Ménehould et fut nommé, en 1742, à une des places des huit conseillers de ville. La compagnie de l'Arquebuse, où l'on n'entrait pas indistinctement, l'admit avec plaisir : il y monta en grade. Cependant, plusieurs années après, de nouveaux officiers municipaux, administrateurs nés de la fabrique, s'opposèrent, par une délicatesse déplacée, à ce qu'il occupât la place de receveur de cette fabrique, place de confiance et purement honorifique à laquelle il avait été nommé dans une assemblée générale des habitants, et pour laquelle il avait prêté son serment devant le lieutenant-général du bailliage. Cette opposition donna lieu à une contestation portée par appel au parlement de Paris. La cour, par arrêt du 13 août 1749, confirma Deliége dans sa nomination et sa réception. La procédure contre lui fut déclarée nulle, les requêtes et mémoires injurieux à sa réputation furent supprimés, et ses adversaires condamnés, en leurs noms, en cinq cents livres de dommages-intérêts et aux dépens avec impression et affiche de l'arrêt.

Deliége fils acheta ensuite la charge de conseiller du Roi président en la juridiction des traites-foraines de Sainte-Ménehould. Il y fut reçu sans nulle opposition ni difficulté; et il la remplit avec honneur et probité jusqu'à sa mort. (D)

Digitized by Google

1734. Le nouvel Hôtel-de-Ville de Sainte-Ménehould venait d'être achevé et se trouvait en état de recevoir les différents corps de juridictions auxquels il était destiné. Ils en prirent possession le 1er janvier 1734.

Le 1er avril, le corps municipal et celui du bailliage montèrent à l'église paroissiale pour y prendre le clergé à la tête duquel était M. Joseph Leroux, docteur en Sorbonne et curé-doyen de la paroisse, et se rendirent en cérémonie dans les prisons adossées à l'Hôtel-de-Ville, pour y bénir la chapelle où l'on célébra la messe. On trouva moyen de la rendre publique pour les habitants. Il ne paraît pas qu'elle ait été consacrée sous le nom d'aucun patron. Par la suite on y attacha les revenus de l'antique chapelle du donjon du Château, dédiée à saint Georges. Maintenant elle est desservie aux frais du gouvernement.

On reproche avec raison à l'ingénieur de n'avoir pas assez exhaussé le sol de l'Hôtel-de-Ville qui s'enterre insensiblement. N'aurait-il pas dû prévoir cet inconvénient et observer que tôt ou tard il faudrait relever le pavé des rues pour les mettre à l'abri des inondations auxquelles étaient alors exposés quelques quartiers beaucoup trop bas, et d'ailleurs assis sur des marais?

1736. Les prairies qui environnent la ville étaient souvent inondées ainsi que le faubourg *des Prés*, malgré la précaution récente que l'on avait prise non-seulement de curer la rivière, mais d'en redresser le cours en coupant les sinuosités très-nombreuses depuis Verrières jusqu'à Sainte-Ménehould. Pendant les années 1736 et 1737, ces inondations furent très-fortes. On les attribuait à la trop haute élévation du moulin *des Prés*. En effet, depuis sa construction, ce moulin avait été successivement exhaussé par les différents propriétaires. Sur les plaintes des habi-

Digitized by Google

tants, le grand-maître des eaux et forêts de la province ordonna que Lequerme, à qui ce moulin appartenait alors, ouvrirait un déversoir ou glacis dans l'endroit qui lui serait indiqué par les officiers de la maîtrise. Il l'ouvrit; mais de manière que la voie publique fut interrompue.

Sur de nouvelles plaintes des habitants et par suite du 1738.
rapport du subdélégué, l'intendant de la province rendit, le 8 novembre 1738, une ordonnance portant que Lequerme serait tenu de faire construire à ses frais et dépens un pont de bois et de l'entretenir, ainsi que ses successeurs propriétaires du moulin, tant et si longtemps que ce moulin subsisterait. Cette ordonnance a été incontinent exécutée, et a toujours été suivie toutes les fois qu'il a été nécessaire de raccommoder ou de reconstruire le pont qui n'est point à la charge de la ville, mais bien du propriétaire du moulin.

Il y avait encore un monument public à reconstruire, 1742.
celui de l'Hôtel-Dieu, dont il ne restait que quelques bâtiments très-endommagés par l'incendie et qui ne pouvaient être conservés. L'adjudication de sa construction avait été faite dès l'année 1736. Autant pour faciliter cette reconstruction que pour économiser les revenus, on prit le parti de renvoyer tous les pauvres et les infirmes dans leurs familles, en leur donnant à chacun, par mois, un boisseau un quart de froment. Alors les ouvriers travaillèrent sans être gênés ni embarrassés. On posa la première pierre le 25 juillet 1742. Les travaux furent poussés avec tant d'activité que les bâtiments principaux se trouvaient achevés peu de mois après. Jusque-là cet établissement avait été confié à des infirmiers et des infirmières sous la surveillance de la municipalité; mais on était si satisfait de l'établissement récent des sœurs de Saint-Charles à la maison de Charité,

Digitized by Google

que l'on se décida à demander trois autres sœurs de cet institut pour gouverner l'Hôtel-Dieu. Elles furent installées le 18 octobre. (E)

1743. On travaillait alors à l'ouverture de la nouvelle route royale de Châlons à Verdun. L'ancienne grande route de Sainte-Ménehould à Châlons prenait de la porte Florion, tournait dans le quartier du Milanais, faisait un circuit autour des fortifications avancées du Châtelet, passait au *Vieux-Marché*, puis au-dessus des jardinages de Chaudefontaine et allait traverser le village de Valmi. Les ingénieurs changèrent cette direction et redressèrent la route dans l'état où nous la voyons aujourd'hui. Les régiments de Guise et d'Enghien infanterie en garnison à Sainte-Ménehould furent occupés à couper le rocher du Châtelet au couchant, et la côte des *Chalaides* au levant. Une rue large fut percée sur la partie du Châtelet que l'on avait creusée et devint un nouveau faubourg en ligne droite qui forme pour la ville une très-belle entrée et offre un coup d'œil agréable.

1744. C'est par cette nouvelle rue que fit son entrée dans notre ville, l'année suivante, Louis XV pour se rendre en Alsace. La France était alors en guerre relativement à la succession de la maison d'Autriche. L'arrivée du Roi fut annoncée par un grand nombre de troupes qui précédaient sa marche et filaient au rendez-vous à Metz.

Sainte-Ménehould avait fait de grands préparatifs pour recevoir sa majesté. Les habitants lui devaient à plus d'un titre ces marques distinguées d'amour. C'était à ses bienfaits qu'ils étaient redevables de la restauration de leur ville : aussi chacun s'empressa de lui témoigner sa joie et sa reconnaissance.

Le Roi arriva le deux août après midi. Le corps munici-

Digitized by Google

pal le reçut à l'entrée du pont de pierre, sous un arc de triomphe élevé en son honneur. M. Aubry, maire et prévôt royal de la ville, en présentant les clés à sa majesté, lui adressa un discours dont tous les auditeurs furent très-satisfaits. Ce maire était un homme de bonne mine, d'un air affable et représentant bien dans sa place. Un des courtisans dit à sa majesté : « Sire, voilà un maire que la circonstance n'intimide pas, qui dit d'excellentes choses et parle avec autant de grâce que d'assurance. »

Le Roi était accompagné de toute sa cour composée de plusieurs princes et de ses gardes. Il descendit à l'Hôtel-de-Ville où il dîna. Tous les bourgeois furent admis à l'honneur de le voir à son couvert. Le soir, la ville et ses faubourgs furent illuminés. On avait pris la précaution de placer de distance en distance au coin des rues des tonnes d'eau dans la crainte du feu.

Louis XV, à peine arrivé à Metz, fut surpris d'une fièvre maligne, et au bout de quelques jours ce Prince se vit à l'extrémité. Cet évènement porta la crainte et la désolation de ville en ville. Celle de Sainte-Ménehould, naguère si glorieuse, si satisfaite d'avoir joui de la présence de son souverain, passa tout-à-coup de la joie à la tristesse. Cette ville était journellement traversée par une foule de voitures allant de Paris à Metz et de Metz à Paris. Les nouvelles, loin d'être rassurantes, avaient jeté la consternation dans toute la France. Le 16, Monseigneur le Dauphin passa rapidement à Sainte-Ménehould. La Reine avait pris sa route par Vitry. Mesdames de France, le duc d'Orléans, le prince de Charolais et d'autres Princes passèrent successivement. On faisait tous les jours alternativement dans chaque église de la ville, pour le rétablissement de la santé du Roi, des prières publiques

Digitized by Google

auxquelles les officiers municipaux et ceux des juridictions royales assistaient en costume de leurs fonctions.

Le 18, le jour même que le duc d'Orléans était passé à Sainte-Ménehould, madame de Châteauroux, favorite du Roi, qui venait d'être remerciée, repassa incognito. Elle descendit et dîna chez l'entreposeur du tabac. On le sut, et le peuple, toujours extrême dans sa manière d'agir, ayant épié le moment de son départ, couvrit de boue sa voiture et la poursuivit avec des huées jusqu'au sortir de la ville. Cette dame, voulant se soustraire aux insultes de la populace, au lieu de traverser le faubourg pour prendre la grande route, se jeta dans un chemin de traverse, et sans savoir où elle allait, se rendit le soir à Possesse, village à cinq lieues de Sainte-Ménehould, entre cette ville et Vitry. Le curé chez qui elle se présenta la reçut, lui donna le gîte et la traita honorablement.

Cette dame promit à son hôte, si elle revenait en faveur, de ne pas oublier le service qu'il lui avait rendu. Elle rentra quelques mois après dans les bonnes grâces de sa majesté; mais son bonheur fut de courte durée. Le passage subit de la disgrâce à la faveur, cette vicissitude de malheur et de fortune influèrent sans doute sur sa santé ; quoi qu'il en soit, elle mourut peu de temps après, et avec les jours de cette favorite s'évanouirent les promesses faites au bon et honnête curé de Possesse.

Le Roi avait échappé à la violence de la maladie. On chanta à Sainte-Ménehould un *Te Deum* en action de grâces de sa guérison. Autant la tristesse avait été grande pendant qu'il était en danger, autant la joie fut expansive lorsque l'on eut la certitude de son parfait rétablissement. Cette joie se manifesta dans tout le royaume. Jamais peut-être souverain ne reçut plus de témoignages d'une sincère affec-

Digitized by Google

tion. Aussi lui décerna-t-on dans ce moment d'enthousiasme le surnom de *Bien-aimé*, qui depuis........ mais alors........

Le jour que sa majesté encore convalescente repassa par Sainte-Ménehould, elle ne s'y arrêta que pour prendre un léger repas. On peut bien penser avec quel empressement toute la population lui donna des marques d'allégresse, d'amour et de reconnaissance.

N'était-ce pas en effet grâce à la munificence royale que la ville commençait à renaître de ses cendres, et que les constructions s'y continuaient dans tous les quartiers?

A l'époque où avait été reconstruit l'Hôtel-Dieu, on s'é- 1748.
tait persuadé que sa chapelle, quoique fortement endommagée aussi par l'incendie, pourrait encore servir au moyen de certaines réparations; mais on s'aperçut bientôt de son peu de solidité. Les déblais, provenant de l'ouverture de la rue creusée au travers du Châtelet, avaient singulièrement exhaussé le terrain d'alentour jusqu'au pont, ce qui avait obligé de terrasser, du côté de la cour, le principal corps de bâtiment de l'Hôtel-Dieu; et son église, dans laquelle on descendait comme dans une cave, se trouvait peu saine. Ce fut donc une nécessité de la reconstruire en entier. Les murs, comme ceux de toute la maison, furent en grande partie assis sur pilotis; car, ainsi que nous l'avons rapporté, l'espace entre le Château et le Châtelet n'était jadis qu'un marais. Cette église fut construite beaucoup plus vaste que l'ancienne. On la tourna de manière que la principale entrée donnât sur la nouvelle rue, et qu'ouverte au public elle pût servir en quelque sorte de succursale à la paroisse trop éloignée de ce quartier: elle fut bénite et on y dit la messe le 29 octobre 1748.

Digitized by Google

Comme la porte Florion et l'ancien bastion attenant, que l'on appelait le Pâté, avaient été démolis deux ans auparavant, on employa à la bâtisse de l'hôpital beaucoup de matériaux provenant de cette démolition; mais on en avait réservé la majeure partie pour reconstruire le collége sur l'emplacement de l'ancien hôtel de Saulx que la ville avait acheté avant l'incendie, et qui se trouvait voisin de l'hôpital. Cette reconstruction fut long-temps retardée faute de deniers suffisants, et cette maison ne devint habitable que plusieurs années après; sa terrasse sur le jardin est soutenue par les pierres de tailles provenant du bastion. Ce fut seulement en 1755 que les bâtiments furent tout-à-fait terminés et que ce collége commença à recevoir un grand nombre d'élèves de la ville et de la campagne. Aussi le corps municipal crut-il devoir dresser un réglement qui fixait le nombre des régents, leur traitement, la discipline et la tenue des classes, et qui statuait qu'à l'avenir un des régents serait Chapelain de l'Hôtel-Dieu et toucherait les honoraires de cette desserte. (F)

1749. Il y avait un grand nombre d'années que les habitants du Château manquaient de puits, et se trouvaient obligés de descendre en ville pour se procurer de l'eau. M. Rouyer, curé-doyen de la paroisse, en fit construire un très-vaste et très-profond à ses frais dans la grande rue du Château pour l'usage du public. Ce puits où l'on tira pour la première fois le 26 octobre, ne produisit pas une eau bien potable. On espérait qu'avec le temps elle deviendrait meilleure, mais elle ne s'est pas bonifiée. Le fond qui descend au-dessous du niveau des anciens fossés de la ville, est rempli de vase, ce qui prouve que le rocher du Château est en partie assis sur des marais dont l'eau filtre dans ce puits. On ne peut en faire usage pendant certains mois de l'année;

Digitized by Google

elle ne vaut rien pour la cuisson des légumes ; aussi quelques particuliers se sont-ils déterminés à faire construire des citernes.

Le Château avait en jadis à peu de distance et en dehors de la clôture du cimetière, un puits public d'une grande largeur très-utile surtout pendant les guerres et les siéges. A une certaine époque, lorsque l'on agrandit le cimetière, ce puits y fut enclavé. Alors les habitants du Château eurent de la répugnance à en boire l'eau ; ils cessèrent d'y aller. Au lieu de le combler on en boucha simplement l'ouverture avec des bois et des pierres. Très long-temps après des fossoyeurs, qui ignoraient cette circonstance, creusèrent une fosse dans cet endroit. A l'instant où ils y descendaient le cercueil, les bois qui fermaient le puits se rompirent, et le cercueil tomba avec grand bruit à une profondeur considérable; ce qui jeta l'épouvante parmi les assistants dont la plupart se sauvèrent ainsi que le clergé.

Les différentes servitudes et les droits Seigneuriaux aux- 1750.
quels étaient assujettis les habitants de Sainte-Ménehould, excepté les privilégiés, et qui déjà avaient excité plus d'une difficulté donnèrent lieu à de nouvelles contestations entre le marquis de Puisieux, seigneur engagiste de la totalité du domaine de Sainte-Ménehould et les habitants de cette ville. M. de Puisieux n'adoptant point, pour le payement de certains droits, le tarif arrêté en 1701, présenta au conseil d'état du Roi une requête à laquelle il fut répondu favorablement. Il ne jouit pas long-temps de la perception de tous ces droits; à peine, depuis l'arrêt de réglement du conseil, un an s'était écoulé, que sa majesté crut devoir, par un autre arrêt du 17 mars 1750, retirer des mains de cet engagiste le domaine de Sainte-Ménehould pour le réunir à la couronne. Quelques années après les droits et revenus de

Digitized by Google

ce domaine et comté furent donnés à ferme au plus offrant et dernier enchérisseur.

Il s'était déjà élevé des contestations au sujet de particuliers qui réclamaient comme nobles les priviléges attachés à ce titre. Ainsi en 1636 les échevins avaient fait comprendre au rôle des tailles Claude Baillet lieutenant-général du bailliage. L'affaire ayant été portée à la cour des aides, il fut reconnu que des lettres d'anoblissement avaient été données à Sébastien Baillet le 16 janvier 1613 par Henri duc de Lorraine. En conséquence Claude Baillet son fils fut maintenu dans les prérogatives de noblesse. En 1678 on avait également compris au rôle des tailles Jean Drouet établi depuis peu à Sainte-Ménehould. Il réclama et justifia que sa noblesse lui provenait du chef de Jeanne Dumoulin sa mère, et qu'une sentence du bailliage de Bar le reconnaissait noble, sur le fondement de l'article 71 de la coutume de ce Bailliage qui déclare que la femme noble peut transmettre sa noblesse à son mari roturier. En vertu d'un arrêt de la cour des aides, Jean Drouet a joui du privilége de la noblesse qu'il a transmise à Daniel Drouet son fils unique, seigneur de Braux-Sainte-Cohière, décédé sans postérité.

Une contestation du même genre, mais beaucoup plus longue et plus sérieuse, s'éleva entre les mêmes habitants et la famille Hocart.

En 1730 Jean-Louis Hocart et Élisabeth sa sœur furent imposés, comme l'avait été Louis Hocart leur père au rôle des tailles. Se prétendant d'extraction noble ils présentèrent une requête à l'intendant de Champagne et demandèrent d'être rayés du rôle. Sur le vu de plusieurs titres qu'ils produisirent à l'appui de leur demande, l'intendant rendit le 1er juin une ordonnance qui adjugea aux demandeurs leurs

Digitized by Google

conclusions, avec défense de les comprendre à l'avenir sur le rôle des tailles tant qu'ils ne feraient point acte de dérogeance.

Opposition de la part des maire et échevins; nouvelles ordonnances de l'intendant confirmatives de la première. Sur appel de ces ordonnances, porté au conseil, il intervint un arrêt du 13 mai 1748 par lequel sa majesté fait défense auxdits Hocart de se dire et qualifier nobles et de prendre la qualité d'écuyer.

On s'imagine bien que cet arrêt fut une victoire pour les habitants de Sainte-Ménehould. On en abusa; des couplets caustiques, des pamphlets tant en vers qu'en prose sur les sieur et demoiselle Hocart parurent successivement pendant quelques mois et coururent la ville.

Tandis que le public s'en amusait, la famille Hocart ne perdait point de vue le projet qu'elle avait de se faire reconnaître pour noble nonobstant l'arrêt du conseil.

Les Hocart comptaient quelques parents parmi les magistrats des premières cours de la capitale. Ceux-ci étaient réellement nobles; ils descendaient d'un François Hocart qui avait acheté en 1684 une charge de secrétaire du Roi, et l'on sait que cette charge donnait la noblesse au titulaire et à sa postérité; ces magistrats promirent leur protection à leurs cousins.

La famille Hocart présenta donc requête pour obtenir en 1751.
la grande chambre des lettres de réhabilitation; exposant que l'arrêt du conseil n'avait été rendu que sur le motif de dérogeance de leur père Louis Hocart, pour avoir pris à ferme les dîmes du village de Verrières.

Sur cet exposé il leur fut accordé le 27 mars 1751 des lettres de réhabilitation; mais la cour des aides ordonna, avant faire droit, que les réclamants seraient tenus d'arti-

Digitized by Google

culer les faits de leur généalogie et noblesse tant par titres que par témoins.

Les habitants tinrent le 26 septembre une assemblée générale présidée par Mathieu alors maire. Il y fut décidé 1° que l'on formerait opposition à l'enregistrement des lettres de réhabilitation comme obreptices et subreptices; 2° que l'on soutiendrait les sieur et demoiselle Hocart non recevables à agiter de nouveau une question qui avait été décidée contradictoirement et souverainement par l'arrêt du conseil du 13 mai; 3° qu'en cas de besoin, on soutiendrait qu'ils n'étaient point d'extraction noble, et qu'à cet effet on produirait les titres et pièces dont il avait été déjà fait usage au conseil du Roi; et même de nouvelles pièces récemment recouvrées, etc.

Le temps de la mairie de Mathieu venait d'expirer. Il fallut procéder en la manière accoutumée, au mois de novembre, à la nomination d'un autre maire. Il y eut une forte cabale pour cette élection; Boileau lieutenant-général civil et criminel fut nommé; et il eut pour lieutenant de maire Brissier grenetier au grenier à sel.

Celui-ci était parent très-proche des Hocart, Boileau était leur chaud partisan. Sous prétexte que l'assemblée du 26 septembre n'était pas régulière, ils en convoquèrent une nouvelle. Boileau et Brissier désiraient qu'au lieu de plaider on s'en rapportât au procureur-général de la cour des aides. Les autres officiers municipaux et un grand nombre de bourgeois étaient d'un avis contraire : on se disputa sans prendre aucune décision.

L'intendant, instruit de ce qui s'était passé, donna une ordonnance pour convoquer une nouvelle assemblée à l'effet de vérifier la régularité ou l'irrégularité de celle de septembre, en excluant les parents de la famille Hocart

Digitized by Google

au degré prohibé par les lois, et pour du tout lui faire un rapport.

Brissier (le maire étant absent) s'y présenta pour la présider en qualité de lieutenant de maire. Les échevins et les autres membres du conseil de ville lui représentèrent qu'attendu sa parenté avec les Hocart, non-seulement il ne pouvait présider l'assemblée, mais qu'il devait s'en retirer conformément à l'ordonnance de l'intendant. Brissier refusa, prétendant qu'il n'était pas parent au degré prohibé; et comme on se disposait à lui prouver le contraire, il déclara tout-à-coup la séance levée.

Les officiers municipaux, surpris et mécontents de ce procédé, dressèrent procès-verbal de cette séance et en envoyèrent une expédition à l'intendant avec la généalogie de Brissier, qui prouvait sa parenté avec la famille Hocart. L'intendant, sur le vu de ces pièces et en se référant à sa première ordonnance, nomma son subdélégué pour se trouver en qualité de commissaire à l'assemblée et ordonna que Brissier et tous les parents et alliés des Hocart au degré prohibé s'abstiendraient d'assister aux assemblées du corps de ville, toutes les fois qu'il serait question d'y délibérer sur l'affaire de cette famille.

Sur ces entrefaites parut dans la ville une pièce de vers intitulée *la Ligue*. C'était une espèce de poëme en trois chants, contenant plus de sept cents vers. Plusieurs bourgeois s'y trouvaient attaqués de la manière la plus outrageante; le sel de la satyre y était prodigué contre leurs personnes, leurs caractères, leurs actions et leurs mœurs. On avait joint à cette pièce des notes explicatives aussi mordantes que la satyre même. Louis-Memmie Hocart, lieutenant en l'élection, cousin-germain de ceux qui plaidaient à la cour des aides, et Jean-Louis Herbert son ami, ancien

vérificateur des domaines du Roi, étaient fortement compromis dans ces vers. Ils rendirent plainte pardevant le lieutenant criminel du Bailliage et demandèrent qu'il fût procédé à une information, et même à la publication d'un monitoire pour découvrir les auteurs et les distributeurs de cet écrit, comme étant un libelle diffamatoire contre leur honneur, leur religion, leurs mœurs et leur réputation, et tendant à semer le trouble et la division entre les citoyens.

Soixante-treize témoins furent entendus, au nombre desquels on comptait plusieurs fonctionnaires publics, des ecclésiastiques, et même des pères capucins. Toute cette procédure ne donna pas le résultat qu'on s'en était promis : les auteurs de la pièce ne furent point découverts. (G)

Au milieu de toutes ces divisions les officiers municipaux, dont quelques-uns n'étaient pas étrangers à la composition de *la Ligue*, s'occupaient de la tenue de l'assemblée des habitants. Il y fut décidé que, conformément à l'acte de délibération du 26 septembre précédent, les habitants formeraient opposition à l'enregistrement des lettres de réhabilitation. Sur le vu du procès-verbal l'intendant les autorisa à comparaître à la cour des aides et à y poursuivre leur opposition jusqu'arrêt définitif inclusivement.

Ce procès qui exigeait une ample instruction resta quelques années pendant à la cour des aides qui rendit enfin un arrêt définitif en faveur de la famille Hocart.

Si les habitants de Sainte-Ménehould témoignèrent une joie un peu immodérée de l'arrêt rendu en leur faveur au conseil du Roi en 1748, leur surprise fut extrême quand ils apprirent la décision donnée en 1760 par la cour des aides, tant ils avaient bonne opinion de leur cause.

Digitized by Google

Voilà donc deux arrêts également solennels, mais bien opposés l'un à l'autre. Le premier avait déclaré roturiers les Hocard comme descendant d'une famille perpétuellement roturière, et leur avait fait défense de se dire nobles et de prendre la qualité d'écuyer; et le second les déclare nobles de race, leur laisse à eux et à leur postérité la jouissance des priviléges et des prérogatives de la noblesse. On fit malignement la remarque que ce dernier jugement était rendu le 6 août jour de la fête *de la Transfiguration.*

Après la signification de l'arrêt de la cour des aides aux habitants, Louis-Memmie Hocart, celui-là même qui avait rendu plainte contre les auteurs de la pièce de vers, et qui, attendant l'issue de la contestation élevée par ses cousins germains n'avait pris part que très-indirectement à ces prétentions, voulut, lorsqu'il fut certain de leur succès, faire reconnaître pour noble la branche dont il était issu, et en conséquence former avec sa sœur une demande en déclaration d'arrêt commun.

On parlait alors dans la ville de se pourvoir en cassation contre le dernier arrêt, et la famille Hocart appréhendait que l'on ne prît ce parti; mais, outre que les habitants se trouvaient depuis long-temps divisés d'opinion sur cette affaire, on craignait les chances d'une nouvelle contestation dans laquelle les Hocart ne manqueraient pas d'être toujours fortement protégés, et l'on était fatigué de plaider.

Louis-Memmie Hocart bien informé des sentiments divers de ses concitoyens en instruisit ses cousins qui lui conseillèrent de proposer aux habitants un arrangement à l'amiable; qui était de payer conjointement avec toute la famille les frais des procès, si la ville voulait consentir l'exécution pure et simple de l'arrêt, et reconnaître comme noble Louis-Memmie Hocart.

Digitized by Google

Cette proposition fut acceptée par les officiers municipaux et l'on en rédigea un acte, qui est transcrit sur les registres de la municipalité.

Ainsi fut terminée cette contestation qui a duré plus de trente ans.

Plus tard (en 1777) la famille Aubertin fit une semblable réclamation, mais qui n'eut pas le même succès. N'ayant pu fournir de titres elle fut déboutée de sa demande, et obligée de renoncer à ces hautes prétentions. A la vérité les Aubertin prouvaient qu'ils étaient d'une excellente roture, qu'ils s'étaient même alliés à des familles nobles, et qu'ils avaient occupé des places et des charges importantes et honorables ; mais ils ne purent faire preuve de noblesse.

Il est à remarquer que toutes les anciennes familles de Sainte-Ménehould, telles que celles des Baillet, des Hocart et autres qui ont plaidé avec la ville pour réclamation de noblesse, sont tombées en quenouille, et que dans quelques années elles seront entièrement éteintes. (H)

Dans le temps que l'on s'occupait du procès de la famille Hocart, et qu'à ce sujet on voyait éclore chaque jour des vers satiriques, parut un noël critique sur le doyenné de Sainte-Ménehould. Ce noël d'une trentaine de couplets n'avait rien de bien saillant ni de trop caustique. Hérisson, curé d'Auve, d'une humeur enjouée, mais d'une conduite exemplaire, et qui pensait qu'une honnête plaisanterie n'était point incompatible avec les devoirs de son état, s'était amusé à le composer. Mais il fut charitablement dénoncé à l'évêque par un de ses confrères comme ayant publié un noël scandaleux, y tournant en ridicule un des mystères de la religion, et n'ayant pas même épargné la paroisse dont il était pasteur.

L'auteur reçut bientôt un *Veniat* de son évêque. L'accueil

Digitized by Google

fut très-froid et suivi d'une forte réprimande. » Je vois, Monseigneur, lui dit le curé, que vous n'avez pas lu mon noël; vous êtes trop juste pour me condamner sans m'entendre; je me suis douté du motif qui me faisait appeler devant vous, voici une copie exacte de ce noël; je supplie votre grandeur de vouloir bien y jeter un coup d'œil, et de m'accorder demain un seconde audience. »

La proposition fut acceptée; le lendemain le pasteur d'Auve s'aperçut à l'air dont l'accueillit son évêque, que sa peccadille n'avait pas été jugée un cas pendable : » Votre noël, lui dit le prélat, n'est point ce que l'on m'avait annoncé. Je vous ai toujours reconnu pour un bon ecclésiastique; je sais que vous ne manquez pas de talents; mais vous pourriez les employer à quelque chose de mieux et surtout en ce qui concerne votre ministère; retournez à votre paroisse. »

Depuis, ces couplets ont toujours été compris dans les divers recueils imprimés des noëls du diocèse. Les bonnes gens de la campagne s'en amusent, et les chantent tous les ans aux fêtes de Noël. Comme il est peu de communes auxquelles ne soient attachés quelques sobriquets ou épithètes malignes qui se tirent ordinairement des mœurs, des habitudes, des ridicules ou des costumes de leurs habitants, l'auteur rappelle et amène assez adroitement ces dictons populaires. Certains villages peu tolérants voulurent d'abord se formaliser et, comme l'évêque, chercher querelle au bon curé. Mais aussi, à l'exemple du prélat, ils se calmèrent bientôt, et le débat finit plus vite que le procès des Hocart.

Quelque temps après un cousin de ces derniers sortit 1754.
vainqueur d'une lutte bien différente.

On annonça que l'assemblée pour le tirage du prix général des compagnies des arquebusiers de France se tiendrait au

mois de septembre 1754 à Châlons-sur-Marne. Un grand nombre de ces compagnies et surtout de la province de Champagne se rendirent dans cette ville. Les chevaliers de l'Arquebuse de Sainte-Ménehould partirent le 9 de ce mois au nombre de dix-huit, dont trois officiers. La cérémonie du tirage attira beaucoup de curieux pour y jouir des fêtes qui durèrent plusieurs jours. Brissier, le grénetier au grenier à sel de Sainte-Ménehould, et l'un des officiers de l'arquebuse remporta le prix : c'était un grand chasseur, un habile tireur. Il mit plusieurs fois dans la carte, mais son dernier coup en traversa le point central et enfonça la broche placée au milieu du panton. Ce coup heureux lui donna la palme sur ses rivaux; Vauthier conseiller au bailliage remporta un autre prix. La compagnie revint en triomphe et avec tous les honneurs de la victoire. Une semblable cérémonie s'est renouvelée depuis à Troyes et à Saint-Quentin, mais Sainte-Ménehould ne s'y distingua pas de même. (I)

1757. Les arquebusiers vont bientôt voir se former une nouvelle compagnie bourgeoise qui voudra rivaliser avec eux et cherchera même à les éclipser. Une bénédiction de quatre cloches faite en 1757 en fut l'occasion et l'origine.

Les habitants de Sainte-Ménehould, qui saisissent assez volontiers certaines circonstances pour les changer en jours de fêtes et de réjouissances, voulurent donner beaucoup d'éclat et de solennité à cette cérémonie. Les chevaliers de l'arquebuse et les compagnies bourgeoises se mirent sous les armes. Plusieurs bourgeois avaient imaginé de prendre l'uniforme de hussard et de former un peloton à part, qui entoura le corps municipal pendant toute la cérémonie. Glorieux de cet honneur, ils résolurent d'adopter à l'avenir un uniforme bleu et de se perpétuer en une compagnie distinguée des autres. Le maire et les officiers municipaux

Digitized by Google

la protégèrent; on l'appela la *Compagnie bleue;* elle se composait d'artisans, d'ouvriers, et devint très-nombreuse. Bientôt elle excita la jalousie par ses dépenses et ses fêtes que l'on disait être payées secrètement aux dépens de la commune. Mais enfin elle fut régulièrement formée, complètement habillée et autorisée même par le gouverneur de la province. Aussi parut-elle, les années suivantes, à toutes les cérémonies publiques, aux fêtes solennelles, notamment le jour de la Fête-Dieu et de l'Assomption, marchant toujours la première des compagnies bourgeoises et immédiatement après celle des chevaliers de l'arquebuse. A l'instar de ceux-ci, elle avait son drapeau, ses tambours, ses fiffres, son hôtel, son tirage annuel d'un oiseau ou papegai; et peu s'en fallait qu'elle n'éclipsât les arquebusiers.

Bientôt, par suite de ces rivalités, et pour la tourner en 1759.
ridicule, on chansonna la nouvelle compagnie, qui, toujours appuyée par des personnes puissantes de la ville, ripostait par d'autres chansons non moins caustiques que plaisantes, et dans lesquelles un jeune avocat au bailliage, soupçonné d'avoir composé les premiers couplets, était personnellement attaqué dans son honneur et dans ses mœurs. Il rendit plainte contre quelques membres de la compagnie bleue; il y eut information; puis arrêt du parlement du 7 août 1759, qui fit défense aux auteurs de récidiver sous peine de punition exemplaire, et ordonna l'impression et l'affiche de la condamnation.

Cet arrêt, au lieu de calmer les esprits, ne fit que les 1760.
irriter. Le 17 juin suivant, on chanta un *Te Deum* en actions de grâces d'une victoire remportée sur les ennemis. La bourgeoisie avait reçu l'ordre de se mettre sous les armes; elle disputa le pas à la compagnie bleue qui voulait comme

Digitized by Google

toujours marcher immédiatement après celle de l'arquebuse. Le maire prit le parti de la nouvelle compagnie qui s'opiniâtra à garder son rang accoutumé. Alors la bourgeoisie se retira ne voulant point assister à la cérémonie; elle se tint simplement en parade à l'écart sur la place, et le feu de joie fut allumé sans qu'elle tirât un seul coup de fusil comme c'était l'usage. Le maire, après lui avoir adressé quelques reproches, la fit désarmer; on verbalisa de part et d'autre, on s'injuria, et peu s'en fallut que la cérémonie ne dégénérât en une guerre intestine qui serait devenue d'autant plus sérieuse que presque tout le peuple était armé.

Le lendemain, l'avocat dont nous avons parlé, ennemi acharné de la compagnie bleue, part en poste et va porter à Paris une requête adressée au conseil du Roi, signée d'un grand nombre d'habitants qui demandaient la suppression de cette compagnie.

Pendant son absence, le jardin de ce citoyen fut entièrement ravagé. On ne manqua pas d'attribuer ce délit à quelques membres de la compagnie bleue, comme une vengeance visible de leur part, ce qui était assez probable. Pour en acquérir la preuve, on formalisa une procédure criminelle, et l'on alla jusqu'à publier un monitoire, tant on mettait d'importance et d'animosité dans toute cette affaire.

1763. Cette instruction extraordinaire devint inutile, et la preuve que l'on cherchait ne put être acquise; mais cette compagnie n'en fut que plus mal vue encore. Aussi, lors des réjouissances de 1763 pour la paix générale qui venait d'être conclue entre la France, l'Angleterre et la Prusse, les chevaliers de l'arquebuse et les compagnies bourgeoises furent commandées pour assister à la cérémonie qui se fit

Digitized by Google

avec beaucoup d'appareil; tandis que la compagnie des bleus reçut défense d'y paraître, afin d'éviter les occasions de disputes qui auraient pu troubler la fête. Au repas que la municipalité donna dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, tous les chefs des différents corps et des juridictions furent invités, à l'exception des officiers de la compagnie bleue. Cette espèce d'humiliation, loin d'empêcher cette compagnie de partager les plaisirs de la fête, la porta au contraire à célébrer particulièrement des réjouissances et à leur donner le plus grand éclat. Les promenades et les avenues de son hôtel, situé dans un quartier assez retiré sur les débris de l'ancien bastion Saint-Pierre, furent illuminées en forme de guirlandes. A l'entrée de la principale avenue s'élevait un arc de triomphe avec des inscriptions. Elle donna aussi un repas non moins splendide que celui des arquebusiers. La joie bruyante de cette compagnie, la beauté de ses illuminations favorisées par un temps calme et serein attirèrent la foule des curieux dans cet endroit; on dansa toute la nuit sur la place de Guise en avant des avenues, et ce bal champêtre fit pour ainsi dire déserter celui de l'Hôtel-de-Ville.

Cependant on poursuivait toujours le licenciement de cette compagnie; mais en dépit des personnes auxquelles elle déplaisait, elle fut conservée par arrêt du conseil, sous la condition de marcher la dernière de toutes celles de la bourgeoisie, ce qui eut lieu par la suite dans les cérémonies publiques, où elle se fit toujours un devoir de se trouver. Peut-être eût-il mieux valu la dissoudre, puisqu'elle était inutile, qu'il n'y en avait point de semblables dans les autres villes, et qu'elle avait été le sujet de divisions et de querelles sérieuses parmi les habitants.

Mais elle a fini insensiblement par se dissoudre d'elle-

Digitized by Google

même : à peine s'apercevait-on dans la suite qu'elle existât.

Si cette compagnie devint le sujet de trouble et de contestations fréquentes, combien furent plus sérieuses les attaques dirigées à la même époque contre le corps municipal.

Des plaintes s'élevèrent sur la manière dont la ville était administrée. On reprochait à M. Mathieu « d'être tout à la fois maire, lieutenant-particulier du bailliage et subdélégué de l'intendant; d'abuser de la place de maire, dans laquelle il avait su, contrairement aux lettres-patentes de 1633, se perpétuer à force d'intrigues; que par cabale, lors du renouvellement annuel d'une partie des officiers municipaux, il avait fait entrer et conserver parmi eux ses parents et ses créatures, afin de ne trouver aucune opposition à ses volontés; que sans autorisation et sans se conformer aux lois sur les eaux et forêts, il avait avec ses collègues adjugé une coupe de quantité de chênes dans les bois communaux, et vendu clandestinement et à vil prix un certain nombre d'anciens ormes qui servaient d'ornement sur les remparts; que de son autorité privée il avait employé le prix de tous ces arbres à différentes constructions purement de luxe, entre autres à une glacière plus onéreuse qu'utile pour la ville et dont il profitait seul avec ses amis; qu'il dilapidait les deniers communaux, ceux de la fabrique et de l'Hôtel-Dieu ; qu'il ne rendait ou ne faisait rendre aucun compte de ces revenus, etc. »

Il est facile de s'apercevoir que c'était au maire personnellement qu'on en voulait plutôt qu'aux autres officiers municipaux, ses collègues. Le mécontentement contre lui se changea en une haine implacable dont il ressentit bientôt les effets.

Digitized by Google

Ses ennemis traduisirent en justice tout le corps municipal dans l'intention de faire retomber uniquement sur le chef tout le poids de leur animosité.

D'abord Aubertin, conseiller en l'élection et ancien échevin, fit seul assigner à la table de marbre les Mathieu frères, l'un maire et l'autre procureur syndic; Mouton, lieutenant de maire; Colin, Pellerin, Buirette et Pierret, conseillers de ville, au sujet de la vente de chênes dans la forêt communale. Bientôt se joignirent à lui plusieurs citoyens notables, presque tous fonctionnaires publics. A leur tête se trouvaient Boileau, président du bailliage, Lesure, lieutenant-général, Le Serrurier, conseiller au même siége, et Cousinat, greffier au bureau des finances. En adhérant aux appels d'Aubertin, ils se rendirent encore appelants de la vente faite par le maire des ormes du rempart.

On ne se contenta pas d'avoir traduit à la table de marbre le maire et ses collègues, ils furent encore assignés au parlement de Paris. On demandait entre autres choses « que le subdélégué de l'intendant ne fît point partie de la municipalité; qu'au bout de deux ans d'exercice les officiers municipaux ne pussent être réélus; qu'il fût de suite procédé extraordinairement à une nouvelle élection; et que les sept membres sortant fussent tenus de rendre un compte de leur gestion au nouveau corps municipal; sinon condamnés solidairement par corps à une somme de cinquante mille livres par forme de provision. »

La chambre des vacations rendit un arrêt contradictoire entre toutes les parties qui ordonna provisoirement une nouvelle élection d'un maire et autres officiers municipaux au lieu et place des sept qui demeurèrent destitués, et sur le surplus des demandes renvoya les parties à l'audience après les vacations.

Digitized by Google

En conformité de ce jugement, les habitants nommèrent d'autres officiers municipaux.

Si Aubertin et ses adhérents avaient cru devoir reprocher à Mathieu et à ses collègues d'avoir su par intrigue se faire nommer aux places municipales, le même reproche pouvait, avec bien plus de raison, être fait aux membres nouvellement élus; car presque tous ceux qui le furent se trouvaient déjà en cause. Tous en général étaient ennemis de l'ancien corps de ville, et ils ne se firent nommer que dans l'intention de le poursuivre plus facilement.

En effet, Boileau, l'un des plus animés contre Mathieu, fut élu maire. Les nouveaux échevins et conseillers de ville, de concert avec lui, et pour donner plus de poids aux demandes et appels formés tant au siége de la table de marbre qu'au parlement, intervinrent au nom de la commune dans l'une et l'autre contestation et adhérèrent aux conclusions d'Aubertin et consorts.

Ces procès furent instruits concurremment. Mais comme les différentes opérations que l'on reprochait à l'ancien corps municipal, avaient été faites conjointement avec d'autres officiers municipaux ou décédés, ou depuis longtemps sortis de charge, ou tout récemment renommés, Mathieu et ses collègues les firent mettre nommément en cause, eux ou leurs héritiers. Ils leur dénoncèrent toutes les demandes formées à la table de marbre et au parlement, et conclurent qu'en cas de condamnation quelconque, ils eussent à les garantir et les indemniser.

Cette mise en cause augmenta singulièrement le nombre des parties; on en comptait près d'une centaine qui figuraient pour la plupart dans chacun des deux procès; en sorte qu'il n'y avait pas une famille un peu notable qui, pour ou contre, n'y fût intéressée. C'était la moitié de la

ville qui plaidait contre l'autre. Chacun prit parti pour ou contre l'ancien corps municipal, on forma plusieurs demandes incidentes, de manière que les deux procès se compliquérent à l'infini.

A la table de marbre, l'ancien corps de ville prouva que le martelage des chênes avait été fait par les officiers de la maîtrise sur un mandement du grand-maître des eaux et forêts, et que si l'on avait à se plaindre de cette opération, il n'en était pas responsable. Il ajoutait qu'on n'avait pas cru devoir recourir à des lettres-patentes, ni faire une adjudication en forme, comme c'est l'usage lorsqu'il s'agit de ventes considérables, et cela pour éviter les frais qui auraient diminué de beaucoup le prix des quatre-vingt-sept chênes dont il était simplement question ; que la majeure partie du prix des chênes vendus plus qu'on ne pouvait l'espérer, avait à la vérité servi à construire une glacière, mais que sa construction avait été le motif de la vente de ces arbres, puisque le mandement du grand-maître portait expressément *que les chênes seraient employés à la construction d'une glacière suivant le plan qui en était dressé.* (J)

Cet ancien corps de ville soutint aussi, quant aux ormes, que la vente en avait été faite dès l'année 1758, d'après une décision du conseil ordinaire de la municipalité, décision que plusieurs des intervenants avaient signée lorsqu'ils étaient conseillers municipaux ; qu'il était ridicule de revenir sur cette vente depuis long-temps consommée, et de la critiquer surtout après l'avoir approuvée ; que ces intervenants attaquaient leur propre ouvrage ; que c'était donc avec raison qu'on avait cru devoir les appeler en cause, comme ayant participé aux ventes et aux autres opérations dont il s'agissait, leur sort étant commun, puisque leur

Digitized by Google

ministère avait été solidaire. Enfin il justifia que la somme restante du prixdes chênes après la construction de la glacière, avait, avec le prix des ormes, servi à rétablir un pont à la charge de la ville, et il représenta les quittances des ouvriers données au bas des mandats délivrés par la municipalité d'alors sur le receveur des deniers communaux.

1764. Les officiers de la table de marbre rendirent le 20 septembre 1764, un jugement définitif dont voici les principales dispositions.

« Les juges en dernier ressort faisant droit sur le tout » en tant que touchent les appels interjetés par Louis Aubertin et par les intervenants *du procès-verbal de martelage*, sans s'arrêter aux requêtes et demandes desdits » appelants et intervenants, *dont ils sont déboutés*, ont mis » et mettent les appellations au néant, *condamnent* les appelants en l'amende ordinaire envers le Roi, etc. ; *et sur les » appels des ventes des chênes et des ormes en question, » mettent les parties hors de cour.* »

Le même jugement en prononçant sur quelques demandes incidentes et en garantie formées dans le cours du procès réserve les dépens entre les uns, les compense entre plusieurs autres; et sur le surplus des demandes, à l'égard de toutes les parties, met icelles pareillement hors de cour; *« condamne lesdits Aubertin et consorts, maire, échevins » actuels, appelants et intervenants, en tous les dépens » envers lesdits Mathieu et consorts; même en ceux réservés » et compensés »*

» Et faisant droit sur les conclusions du procureur-général » du Roi, ordonne qu'à l'avenir les maire et échevins de » la ville de Sainte-Ménehould seront tenus de faire procéder, conformément à l'ordonnance des eaux et forêts,

» à l'adjudication des gros arbres dont la coupe leur aura
» été accordée, et après la délivrance qui leur en aura été
» faite, soit par le grand maître des eaux et forêts, soit par
» les officiers de la maîtrise des lieux; comme aussi de faire
» procéder pareillement à l'adjudication des ormes et autres
» arbres marmenteaux dont la coupe aura été arrêtée et jugée
» nécessaire par le conseil de ville, pourvu qu'ils excèdent
» le nombre de trois, ordonne que le présent réglement sera
» transcrit sur le registre de l'hôtel commun de la ville de
» Sainte-Ménehould, etc. »

Ce jugement rendu en faveur de Mathieu et des anciens officiers municipaux ses collègues, fut pour eux d'un bon augure pour l'arrêt à intervenir sur le procès pendant au parlement. Le seul chef de demande sur lequel ils se défendirent, fut celui qui concernait la reddition de compte demandée par le nouveau corps de ville à l'ancien, tant des revenus communaux que de ceux de la fabrique et de l'Hôtel-Dieu. A cet égard, Mathieu et ses collègues soutinrent que le nouveau corps de ville, dont Boileau se trouvait le chef, s'il voulait un compte, pouvait s'adresser aux receveurs de la ville, de la fabrique et de l'Hôtel-Dieu, seuls comptables, et qui, aux termes des édits et lettres-patentes, devaient rendre ces comptes par-devant les officiers municipaux; que c'était ainsi qu'ils avaient toujours été rendus, même devant Boileau, lorsque quelques années auparavant il remplissait la charge de maire; et que si celui-ci prétendait que son successeur immédiat dût un compte, il devait commencer par rendre le sien.

Dès-lors le nouveau corps municipal se désista de sa demande en reddition de compte; et presque tous les intervenants imitèrent cet exemple. Mais il survint un nouvel incident qui compliqua de nouveau la contestation. Ce fut

Digitized by Google

une demande formée par l'ancien corps municipal contre Cousinat et autres au sujet d'un précis imprimé dans lequel les membres de l'ancienne municipalité étaient attaqués dans leur honneur et leur réputation. Cette demande était fondée; car ce précis ne pouvait être regardé que comme un véritable libelle diffamatoire. A sa lecture on distingue facilement qu'une haine personnelle plutôt que le zèle et l'amour du bien public dirigeait les auteurs de cet imprimé.

1766. Ce procès durait depuis quatre ans lorsqu'enfin le parlement rendit le 26 juillet 1766 l'arrêt définitif qui suit :

» Louis etc., notre dite cour faisant droit sur le tout, » ensemble sur les conclusions de notre procureur général, » sans s'arrêter aux requêtes et demandes desdits Boileau, » Lesure, Aubertin, etc.; et des maire, échevins et gens » du conseil de la ville de Sainte-Ménehould, *dont ils sont* » *déboutés*, ordonne que la ville de Sainte-Ménehould sera » à l'avenir régie et administrée en la forme et manière » prescrites par les édits des mois d'août 1764, et mai 1765 : » condamne Boileau et consorts et les maire et échevins » chacun à leur égard aux dépens envers lesdits Mathieu et » consorts, ordonne que le mémoire imprimé sous le titre » de précis sera supprimé; *condamne* Cousinat etc., en dix » livres de dommages et intérêts envers lesdits Mathieu etc. » Permet auxdits Mathieu et consorts de faire imprimer et » afficher le présent arrrêt aux dépens desdits Cousinat etc., » et les condamne à cet égard aux dépens. Sur le surplus » des demandes, fins et conclusions met les parties hors de » cour etc. »

L'unique et véritable résultat de ce procès fut que les deniers communaux servirent à payer tous les frais; car les officiers municipaux, nommés depuis, dont le plus grand nombre avait pris part à ces scandaleux débats, trouvèrent

Digitized by Google

le moyen de couvrir insensiblement les frais qu'ils avaient occasionnés.

Aujourd'hui que le corps de ville se forme d'une toute autre manière ; qu'il est tenu de présenter annuellement son budget ; qu'une stricte économie règne dans la régie des revenus communaux ; que l'on ne peut disposer de la moindre partie, si ce n'est en justifiant d'une nécessité absolue et en obtenant une autorisation expresse de l'administration supérieure ; que d'ailleurs, sans que l'on soit obligé de recourir aux tribunaux, les autorités prononcent administrativement et sans frais sur les contestations qui peuvent naître au sujet de l'administration municipale, il n'est plus à craindre que de semblables procès se renouvellent jamais.

Cependant le nouveau corps municipal cherchait à se concilier la confiance de ses concitoyens ; et saisit avec empressement une occasion qui s'en présenta. La ville de Sainte-Ménehould avait été taxée, en 1759, à une somme de quatre mille livres par forme de don gratuit pour six ans, laquelle somme se percevait annuellement sur toutes les denrées à l'entrée de la ville ; cet impôt venait d'être prorogé pour six autres années. Les nouveaux officiers municipaux obtinrent vers la fin de janvier 1763 la cessation de ce droit, et ce bienfait leur mérita la reconnaissance des habitants.

L'année suivante, il ne tint pas à eux qu'ils ne rendissent à la ville un service non moins essentiel.

L'église paroissiale dans les temps de guerre avait éprouvé de fortes détériorations, on l'avait plusieurs fois réparée sans parvenir à la rendre solide. Déjà en 1740 on y avait placé des poutres transversales au-dessous de la voûte pour empêcher l'écartement des murs ; on les voit encore au haut de la nef principale. Malgré ces précautions cet édifice

Digitized by Google

paraissait menacer ruine ; il fallut l'interdire et se réléguer provisoirement dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu pour les services de la paroisse. Le conseil municipal agita la question de savoir si, au lieu de la réparer, il ne serait pas plus convenable d'en construire une autre, et de la placer dans un lieu plus commode pour les paroissiens. C'eût été une bonne opération ; chacun la désirait. Dans cette vue les officiers municipaux avaient demandé et obtenu du conseil du Roi la permission de vendre une grande quantité d'arbres de vieilles écorces de la forêt communale et d'anticiper sur les coupes ordinaires pour les années suivantes ; mais calculant que le prix qui en proviendrait ne serait pas à beaucoup près suffisant, il fut décidé que les piliers et les murs seraient sondés pour s'assurer si l'édifice était solide. Les experts ayant déclaré que bien réparée et bien entretenue l'église pourrait encore durer long-temps, on abandonna le projet d'en bâtir une autre. On mit beaucoup de temps à la rétablir parce que non seulement on reconstruisit la voûte, mais l'on fit aussi toutes les réparations nécessaires pour mettre cet édifice en bon état au dedans et au dehors.

D'après toutes les restaurations faites successivement à cette église, il ne reste véritablement d'intact de sa première construction qui remonte au commencement du 14me siècle, que les arcs-boutants et la tourelle extérieure par laquelle on monte au clocher.

Tandis que l'église de l'Hôtel-Dieu tenait momentanément lieu de paroisse, il se formait une intrigue pour supplanter les régents du collége qui étaient chargés de desservir cette chapelle. Depuis l'expulsion des Jésuites prononcée par les parlements en 1762 (K), plusieurs corporations religieuses cherchaient à se glisser dans l'instruction publique. Les Minimes du couvent de l'Épine

demandèrent, en 1767, à la ville de Sainte-Ménehould, la direction des classes latines. Quelques officiers municipaux paraissaient d'avis d'accepter leur proposition. Deux de ces pères vinrent pour conférer à ce sujet et visiter le collége; mais on ne prit avec eux aucun engagement, et l'on remit aux vacances prochaines pour discuter et décider la question du *commodo* ou de l'*incommodo* de ce nouvel établissement. Dans cet intervalle, on fit circuler dans la ville un manuscrit anonyme en forme de mémoire intitulé : *Doutes et questions sur l'établissement projeté des Minîmes à Sainte-Ménehould*. Cet écrit fut attribué à l'abbé Buirette, alors principal du collége, qui n'avait été informé qu'indirectement de ce projet. Il y discutait d'une manière fort piquante la question de savoir s'il convenait de donner à des Minîmes le gouvernement du collége. L'originalité du mémoire, les plaisanteries fines qui s'y trouvaient répandues excitèrent le rire des lecteurs : et cet écrit fit plus d'effet que n'aurait pu faire une dissertation sérieuse. Le résultat du projet fut que la municipalité n'accepta point les propositions des Minîmes, et que le collége resta en l'état où il avait été établi lors du réglement de l'année 1757. On n'eut point à s'en repentir d'après les nombreux sujets qui en sortirent, et qui, après s'être distingués à l'Université de Paris, se distinguèrent aussi dans les différents états qu'ils embrassèrent. (L) 1767.

L'affaire du collége ayant été ainsi terminée, on eut ensuite à s'occuper des petites écoles. Les jeunes filles y étaient instruites gratuitement par les dames religieuses. C'était à cette condition que celles-ci avaient été reçues autrefois dans la ville; mais l'éducation primaire des jeunes garçons se trouvait confiée à des maîtres d'école servant en même temps de chantres à la paroisse, et à ce titre

Digitized by Google

salariés par la fabrique; ils recevaient en outre comme instituteurs des rétributions de leurs élèves. Il fut question d'établir une école publique pour l'instruction gratuite de ces jeunes garçons.

L'abbé Boileau, né et domicilié à Sainte-Ménehould avait, en 1748, légué une somme de six mille livres pour commencer cet établissement et le confier à des frères des écoles chrétiennes de la maison de Saint-Yon, espérant que dans la suite quelques personnes charitables voudraient bien augmenter et perfectionner son ouvrage. A l'ouverture de sa succession, la somme fut réduite à la moitié. La volonté si louable de l'abbé Boileau ne put être exécutée. On donna la rente de la somme restante à un maître d'école.

Plusieurs années après, Nicolas Regnaud, natif de cette ville, archidiacre, vicaire-général et official du diocèse de Paris, ecclésiastique vertueux, uniquement redevable à son travail, à ses lumières et à la pureté de ses mœurs, des dignités auxquelles il était élevé et de la fortune qu'il avait acquise, fit, par son testament olographe du 10 mai 1760, quelques legs, et entre autres celui de quatorze mille livres à l'Hôtel-Dieu de Sainte-Ménehould. Nous allons rapporter les propres expressions du testateur.

« Comme je n'ai actuellement aucun bien de famille, » je crois devoir donner aux pauvres, soit parents, soit » autres, ce qui restera, après mon décès, des biens que » je possède.

» En conséquence je lègue d'abord à l'Hôtel-Dieu ou » hôpital de Sainte-Ménehould, lieu de ma naissance, le » contrat de constitution de rente que j'ai sur la province » de Languedoc, à condition que le produit sera employé,

Digitized by Google

» *du moins en partie*, à faire un établissement pour l'in-
» struction des jeunes garçons, suivant le plan que don-
» nera mon exécuteur testamentaire, à qui j'ai déclaré mes
» intentions. »

» Je nomme pour mon exécuteur testamentaire M. Au-
» gustin-Memmie Miché Delabaume, prêtre, docteur de la
» Faculté de théologie de Paris, et prieur de Saint-Etienne
» de Vignory, etc. »

Ce testament fut attaqué par un des héritiers qui demanda la nullité, ou au moins la réduction du legs. Il fallut plaider d'abord au Châtelet, puis au parlement de Paris. Cet héritier, les légataires, l'exécuteur testamentaire et les officiers municipaux de Sainte-Ménehould, comme administrateurs-nés de l'Hôtel-Dieu, figurèrent dans le procès.

Delabaume soutint la validité du legs et expliqua les intentions du testateur, qui étaient que la somme par lui léguée fût employée à l'établissement d'une école gratuite tenue par des frères des écoles chrétiennes de Saint-Yon.

Toutes les contestations furent terminées par un arrêt définitif du 10 juillet 1767 qui régla les intérêts des parties. La cour fit délivrance du legs aux administrateurs de l'Hôtel-Dieu, et ordonna que du montant des rentes de la somme léguée (laquelle somme et les arrérages venaient d'être remboursés et constitués de nouveau en deux contrats), il serait distrait et prélevé annuellement celle de deux cents livres au profit personnel de l'Hôtel-Dieu, et le surplus employé à l'établissement d'une école publique et gratuite, ainsi qu'il serait arrêté et convenu dans une assemblée de la ville, convoquée à cet effet, et où serait dûment appelé l'abbé Delabaume.

Digitized by Google

En vertu de cet arrêt, le corps de ville s'étant assemblé, le 20 juillet suivant, arrêta, à la pluralité de seize voix contre une, que la somme léguée serait employée à l'établissement projeté, suivant la déclaration de l'abbé Delabaume, et cet arrêté fut homologué par arrêt du 26 du même mois.

Comme la rente du legs dont il s'agit ne pouvait suffire pour former l'établissement d'une école telle qu'on la désirait, la municipalité, par une nouvelle délibération, joignit à cette rente celle de cent cinquante livres provenant du legs fait par l'abbé Boileau. Au moyen de cette réunion, on eut une somme plus que suffisante : le supérieur de la maison de Saint-Yon n'ayant fixé le *quantum* qu'à la somme de huit cents livres pour l'entretien de trois frères que l'on demandait.

Ce n'était pas assez d'avoir pourvu à la subsistance de ces trois frères, il fallait les loger d'une manière convenable. La ville, en son nom, acheta des héritiers de Louis Regnaud une maison avec les jardins et dépendances dans la rue de Royon. Le local fut encore augmenté par différentes acquisitions de terrain attenant cette maison, le tout moyennant la somme de trois mille huit cents livres, dont l'abbé Delabaume paya de ses deniers celle de deux mille trois cents livres. Ainsi l'établissement de l'école est dû également à la générosité de cet abbé qui voulut qu'à ses dépens les intentions de son ancien ami et compatriote fussent remplies; mais il fut convenu entre lui et les officiers municipaux que, *si par un évènement qu'on ne pouvait prévoir, les frères des écoles chrétiennes étaient renvoyés de Sainte-Ménehould, les sommes par lui données lui seraient rendues, ou, à son défaut, au sieur Charles Miché Delabaume son frère, et, en cas de décès, à ses enfants; ledit sieur*

Digitized by Google

abbé Delabaume ayant déclaré ne donner lesdites sommes que parce que ce sont des frères des écoles chrétiennes à qui sont confiées lesdites écoles de Sainte-Ménehould.

Enfin les écoles furent ouvertes le 1er août 1768. Leur 1768.
établissement fut encore amélioré par une nouvelle générosité du même abbé Delabaume qui augmenta le revenu afin que le nombre des frères pût être porté jusqu'à cinq, si cela était nécessaire.

Les officiers municipaux ne négligèrent aucune des for- 1771.
malités prescrites en pareil cas. Pour consolider toutes leurs opérations, ils obtinrent des lettres-patentes le 5 octobre 1771, et, le même jour, le parlement enregistra ces lettres-patentes et homologua les différentes délibérations prises par le corps de ville à ce sujet.

L'exemple de la bienfaisance est quelquefois suivi par des personnes riches et charitables. C'est ce que semble avoir prévu l'abbé Boileau, en donnant, le premier, l'idée de l'établissement des écoles gratuites et en y contribuant.

En effet, dans la suite, c'est-à-dire en 1779, le sieur Claude Margaine, ancien notaire à Autry, étant revenu à Sainte-Ménehould son pays natal, où il était receveur des deniers patrimoniaux de cette ville, voulut aussi contribuer à l'amélioration de l'école, et associer ses bienfaits à ceux des abbés Regnaud et Delabaume. Par un zèle vraiment digne d'éloge, ce père de famille, désirant venir au secours des jeunes garçons de sa patrie, fit don d'une somme de deux mille cinq cents livres que l'on plaça sur la province de Languedoc et dont la rente fut destinée à fournir gratuitement à vingt des plus pauvres, les livres, plumes, encre et chauffage pendant la tenue des classes. Il laissa le choix de ces vingt élèves aux administrateurs de l'école conjointement avec le curé de la paroisse, se réservant né-

Digitized by Google

anmoins d'en nommer quatre durant sa vie, avec le même droit, après sa mort, à son fils aîné, de sorte que pendant l'existence du père et du fils, les administrateurs n'avaient que seize nominations.

Telle a été la formation des écoles publiques pour l'instruction gratuite des jeunes garçons à Sainte-Ménehould. On a vu que plusieurs personnes y avaient concouru. Les différents officiers municipaux, qui se sont succédés après les contestations élevées à son sujet, ont tous fait leurs efforts pour la favoriser ; et les habitants de cette ville n'ont eu qu'à s'applaudir de l'utilité de cet établissement qu'ils doivent à la généreuse bienfaisance des fondateurs. (M)

1772. Le corps municipal alors était électif ; il cessa bientôt de l'être. Le Roi, par un édit du mois de novembre 1771, enregistré en la chambre des comptes le 22 février suivant, établit en titre d'office moyennant finances toutes les charges municipales dans le royaume. Celles de la ville de Sainte-Ménehould furent incontinent remplies. Elles furent achetées par des bourgeois favorisés de la fortune et jaloux d'exercer des fonctions qui leur donnaient quelques priviléges. (N)

Ceux qui auparavant les exerçaient, ceux qui croyaient avoir le droit d'y prétendre par la voie de l'élection et par conséquent de les occuper un jour, se trouvant exclus, virent avec peine ces titulaires. Comme les nouveaux officiers municipaux étaient propriétaires de leurs charges et qu'ils ne devaient point leur nomination aux suffrages de leurs concitoyens, ils affectèrent une sorte d'indépendance. De là contre eux, de la part de plusieurs personnes, une certaine jalousie, une inimitié cachée qui se manifestèrent dans les circonstances dont nous allons rendre compte.

L'hôtel de l'arquebuse, par sa situation isolée à mi-côte du

Digitized by Google

Château, s'était trouvé hors de toute atteinte lors de l'incendie de 1719. Il avait, depuis ce malheureux évènement jusqu'à l'entière construction d'une maison commune en 1731, servi à placer les corps de juridictions royales et celui de la municipalité, pour l'exercice de leurs fonctions. Cette longue occupation avait beaucoup dégradé cet hôtel qui, malgré plusieurs réparations faites aux dépens de l'arquebuse, paraissait dans le plus grand délabrement.

Dès l'année 1766, la ville avait obtenu du conseil du Roi la permission de couper dans les bois communaux un assez grand nombre d'arbres de vieille écorce, et ensuite de faire, par anticipation, exploiter ses bois pour les ordinaires des années 1771, 1772 et 1773. Les motifs de ces exploitations anticipées étaient l'acquittement des dettes de la ville et la construction d'une église paroissiale qui, comme nous l'avons dit, est restée en projet.

Les officiers et chevaliers de l'arquebuse avaient cru devoir profiter de la circonstance pour demander au corps municipal de contribuer des deniers patrimoniaux à la reconstruction qu'ils se proposaient de faire de leur hôtel : ce qui leur fut d'autant plus facilement accordé qu'alors dans les municipalités, qui se renouvelaient annuellement, il était rare qu'il n'y eût toujours quelques chevaliers de l'arquebuse.

D'abord par une délibération du 14 mai 1766, on leur promit une somme de huit mille livres, et, par une autre délibération du 28 janvier 1770, le mandat de cette somme leur fut délivré pour le toucher du caissier de la ville sur les deniers provenant de la vente des bois, après toutefois que les dettes de la commune auraient été acquitées. Le caissier, après plusieurs délais et sur différents prétextes, ne voulut point payer. La compagnie de l'arquebuse présenta une requête au conseil de sa majesté pour qu'il lui plût

Digitized by Google

d'homologuer la délibération de la municipalité du 28 janvier 1770, et d'ordonner le paiement des huit mille livres. Cette requête fut communiquée aux officiers municipaux titulaires depuis peu en exercice; mais ceux-ci n'eurent pas la même complaisance, ni la même générosité que leurs prédécesseurs; il n'y avait parmi eux aucun chevalier de l'arquebuse.

Le corps municipal refusa donc d'acquiescer à la demande des arquebusiers. Ce refus était motivé; 1° sur ce que leur ancien hôtel ne se trouvait pas dans un tel état de dépérissement qu'il fallût le construire à neuf, et qu'il pouvait être facilement réparé; 2° que la construction d'un nouvel hôtel ne présentait aucune utilité pour la ville, et que, dans l'endroit où il était situé, il ne servait pas même à sa décoration; 3° que le mandat de huit mille livres, trop légèrement accordé par les délibérations des 14 mai 1766 et 28 janvier 1770, était l'ouvrage de la compagnie de l'arquebuse dont plusieurs chevaliers occupaient, à ces époques, les charges municipales, et qui avaient visiblement influé dans ces délibérations; 4° enfin que la ville, en balançant ses dettes avec le prix qui proviendrait des coupes de bois, serait encore obérée, et par conséquent hors d'état de sacrifier aucune somme pour la reconstruction de l'hôtel de l'arquebuse.

La requête de demande des arquebusiers et la réponse motivée de la municipalité ayant été communiquée au subdélégué, celui-ci, adoptant les motifs de refus et y en ajoutant encore d'autres, conclut au rejet de cette demande. Ses conclusions furent suivies. Ainsi cette compagnie se vit frustrée dans ses espérances.

On n'aura pas de peine à croire que la réponse des titulaires indisposa singulièrement contre eux la plupart des

Digitized by Google

officiers et chevaliers de l'arquebuse. Ceux-ci ne virent dans le refus du maire et des échevins que de la mauvaise volonté, et dès-lors ils projetèrent de s'en venger. Ils en saisirent bientôt l'occasion; mais l'effet de la vengeance retomba sur eux-mêmes.

Lorsque cette compagnie faisait le tirage annuel de l'oiseau, c'était un usage et même un devoir, comme nous l'avons dit, de prévenir le maire et d'aller le chercher à son domicile, en cérémonie, tambour battant et enseigne déployée, pour l'inviter à tirer le premier coup, le coup d'honneur, le coup du Roi. C'était encore l'usage de venir, après le tirage, présenter l'oiseau au maire, lui déclarer le nom du chevalier-roi et en dresser procès-verbal.

Dans une compagnie nombreuse, il y a presque toujours 1773.
quelques membres turbulents et brouillons qui mettent leur inimitié personnelle et leur haine particulière à la place du devoir et de la justice. Lorsqu'il fut question d'aller chercher le maire, plusieurs arquebusiers, ennemis de ce magistrat, se répandirent en mauvais propos et en invectives contre sa personne, soutenant qu'il n'était point fait pour être le chef d'un corps de ville. Ils s'avisèrent de prétendre, sous différents prétextes, que l'on ne devait point aller le chercher à son domicile, mais bien à la maison commune, et proposèrent de lui faire dire de s'y rendre. C'était de leur part vouloir intervertir l'ordre, manquer au maire et lui faire un affront. Les plus sensés, les plus prudents firent des représentations qui ne furent point écoutées. La cabale l'emporta, et les chefs de la compagnie, dont quelques-uns peut-être nourrissaient dans leur cœur les mêmes sentiments de haine, se laissèrent facilement entraîner en adoptant des propositions inconvenantes et déplacées, ou n'eurent pas assez de fermeté pour inter-

Digitized by Google

poser leur autorité et empêcher que l'on enfreignît l'usage.

Il fut donc décidé que le maire serait prévenu que la compagnie allait se rendre à la maison de ville pour le conduire et l'accompagner au tirage de l'oiseau. Le maire se plaignit de cette innovation à son égard. On fut sourd à ses plaintes. La compagnie se rendit à l'Hôtel-de-Ville. Le maire ne s'y trouva point. Son absence n'empêcha pas le tirage, et aucune des formalités usitées en pareil cas ne fut remplie envers le maire.

Peut-être ce magistrat, naturellement doux et pacifique, eût-il méprisé un tel procédé ; mais il était de son honneur d'en avoir raison, et sa place lui en faisait un devoir. Les autres officiers municipaux se trouvèrent également insultés dans sa personne, et ils n'étaient pas de caractère à s'en tenir là.

Ils adressèrent ensemble leur plainte et rendirent compte de tout ce procédé à son altesse royale Monseigneur le duc de Bourbon, gouverneur de la province, et à M. le comte Despiez, gouverneur de la ville. Ils exposèrent que l'insulte faite par la compagnie de l'arquebuse rejaillissait autant sur son Altesse royale, comme gouverneur de la province, et sur M. le comte Despiez, comme gouverneur de la ville, que sur la personne du maire qui était leur représentant.

Il fallut s'expliquer sur cette plainte. Non seulement les arquebusiers y firent réponse, ils choisirent aussi parmi eux deux députés pour aller devant le conseil du Prince déduire les motifs de leur conduite, et satisfaire à toutes les questions qui pourraient leur être faites. Les officiers municipaux ne manquèrent pas d'instruire d'avance le conseil de son Altesse royale du dessein des arquebusiers et de l'informer que l'un des deux députés avait été autre-

Digitized by Google

fois maire de la ville, et que le corps de l'arquebuse lui avait alors rendu les devoirs dus à sa place.

La première question que l'on fit à ces députés fut de savoir si l'un d'eux n'avait pas été maire, et si la compagnie de l'arquebuse ne s'était pas rendue pour le chercher à son hôtel particulier. Sur la réponse affirmative, *vous auriez dû*, leur répliqua-t-on, *agir de même envers le maire actuel : rien n'a pu vous en dispenser*. Ceux-ci voulurent s'excuser sur les différents motifs qui les avaient déterminés à adopter un autre usage. Le conseil ne goûta pas ces raisons. Les députés se présentèrent pour être entendus de nouveau ; mais ils furent éconduits, et après avoir passé quelque temps dans la capitale aux dépens de leur compagnie, ils arrivèrent à Sainte-Ménehould dans l'attente d'une décision qui ne devait pas leur être favorable.

En effet, peu de jours après, on signifia aux arquebusiers une ordonnance motivée du Prince, en date du 30 septembre qui, 1° ordonnait que l'officier commandant la compagnie, suivi de quatre chevaliers de l'arquebuse, se transporterait à l'hôtel particulier du maire, pour, au jour et à l'heure qu'il plairait à celui-ci d'indiquer, lui faire des excuses au nom de la compagnie ; 2° permettait au maire d'annuler le tirage de l'oiseau et de faire procéder à un nouveau tirage ; 3° enjoignait aux officiers et chevaliers de l'arquebuse de se conformer à l'avenir aux anciens usages, avant et après le tirage, d'en dresser procès-verbal chez le maire afin d'assigner à celui qui aurait remporté le prix les exemptions, droits et priviléges accordés en pareil cas ; le tout à peine de nullité du tirage et d'être lesdits officiers et chevaliers punis de leur désobéissance.

En conséquence de cette ordonnance humiliante pour le corps des arquebusiers, l'officier commandant et un

Digitized by Google

chevalier vinrent demander au maire le jour et l'heure où l'on pourrait se présenter chez lui pour exécuter les ordres du Prince. Le maire fut assez généreux pour se contenter de cette démarche; pour ne pas exiger que le tirage fut recommencé. On se fit des protestations d'amitié qui furent ratifiées par des repas que l'on se donna de part et d'autre; mais ces protestations étaient plus politiques que sincères. Il devenait difficile d'oublier respectivement ce qui s'était passé.

Quoi qu'il en soit, le maire et les échevins, satisfaits de cette espèce de victoire qu'ils avaient remportée, se faisant respecter et craindre, se crurent autorisés à administrer avec la plus grande liberté et une certaine indépendance. Leur premier soin, après les dettes de la commune acquittées, fut d'embellir et de décorer la ville. Ils ne pouvaient faire ces embellissements sans froisser les intérêts de quelques bourgeois et nuire à leurs propriétés urbaines. De là de nouvelles inimitiés, de nouveaux débats.

Après l'incendie qui désola la ville en 1719, des bourgeois, n'ayant plus d'asile, avaient, pour se loger, construit à la hâte de petites maisons ou baraques sur l'ancienne place de la Halle, appelée Place d'Armes. Ces maisonnettes avaient toujours été tolérées, et les particuliers à qui elles appartenaient ne pouvaient faire aucun acte translatif de propriété, parce que, d'après le nouveau plan autorisé par sa majesté, le terrain était à la disposition de la ville pour l'embellissement de cette place.

Dès l'année 1767, le bureau des finances, par une ordonnance du 13 juillet, avait ordonné que ces baraques seraient détruites à la diligence et aux frais des particuliers qui les possédaient, et ce dans le mois au plus tard à compter du jour de la signification de cette ordonnance, sans

Digitized by Google

qu'en aucun cas ces particuliers puissent se prévaloir de leur prétendue possession ; mais cette ordonnance était restée sans exécution par l'insouciance des officiers municipaux d'alors, parce que, n'étant que pour peu de temps en charge, ils craignaient de déplaire à leurs concitoyens.

Les officiers municipaux titulaires, moins complaisants et beaucoup plus indépendants résolurent de faire exécuter cette ordonnance. En conséquence, au mois de juillet 1774, ils présentèrent une requête à M. Rouillé d'Orfeuil intendant de la province de Champagne, et mettant sous les yeux de ce magistrat l'ancien plan dressé pour la réédification de la ville, ainsi que l'ordonnance du bureau des finances, ils demandèrent d'être autorisés à faire disparaître toutes les baraques; et comme il existait un autre terrain fort spacieux et à nu, tristes vestiges du quartier Saint-Pierre incendié en 1719 et pour cela appelé les masures, que sa majesté s'était réservé pour faire construire des casernes, (projet qui avait été abandonné), les officiers municipaux, voulant agir avec humanité envers les propriétaires de baraques, et ne pas, sans indemnité, les expulser des habitations qu'ils possédaient depuis long-temps, proposèrent de leur concéder gratuitement, sur le terrain des masures, appelé aussi place de Guise, des emplacements pour bâtir des maisons, en réservant toutefois, sur les derrières, un espace suffisant qu'ils destinèrent à la plantation d'une promenade publique. 1774.

L'intendant, dont le goût pour l'embellissement des villes de sa généralité était connu et qui en avait donné des preuves pour la ville de Châlons, adopta avec plaisir la proposition des officiers municipaux et témoigna dès-lors le désir qu'il avait de seconder leur projet.

Par une décision du 16 juillet, il autorisa ces officiers

Digitized by Google

à disposer du terrain en question, et d'en concéder une partie en faveur des possesseurs de baraques, aux clauses et conditions qui seraient jugées les plus avantageuses au public, et il leur prescrivit en même temps la marche à suivre dans cette circonstance.

Les officiers municipaux mirent beaucoup de célérité dans l'exécution de l'autorisation de l'intendant. Ils prévinrent les possesseurs des baraques, qui s'empressèrent de venir faire leurs soumissions à la municipalité.

Mais aussitôt parurent des oppositions de la part de plusieurs bourgeois, réclamant, comme leur propriété, soit à titre particulier, soit à titre d'hérédité, des portions du terrain dont on entendait faire une concession gratuite, ainsi que de celui que l'on réservait pour des promenades. Ils présentèrent, les uns au ministre, les autres à l'intendant, des requêtes avec des pièces à l'appui de leurs réclamations. Ces requêtes ayant été renvoyées aux officiers municipaux, ceux-ci répondirent aux moyens d'opposition par des raisons fondées et péremptoires. Le tout fut communiqué au subdélégué de l'intendant, qui, adoptant les raisons des officiers municipaux, donna un avis favorable à leur entreprise ; ensorte que les demandes, prétentions et réclamations des opposants furent rejetées.

Des mécontents cherchèrent à se venger des officiers municipaux, qui entendaient journellement des murmures menaçants. N'osant les insulter en face, on s'attaqua à leurs propriétés. On brisa les fenêtres de quelques-uns d'eux à coup de pierres pendant la nuit. Ils méprisèrent ces odieux procédés, ces voies de fait, et dédaignant d'en rechercher et poursuivre les auteurs, ils se contentèrent de faire veiller par la maréchaussée et marchèrent à grands pas vers l'achèvement de ce qu'ils avaient commencé.

Digitized by Google

Un ingénieur du bureau du génie de Châlons vint lever le plan et faire la démarcation des places à bâtir. On ouvrit une rue de trente pieds de largeur, laquelle devait conduire aux promenades et les traverser. Le nom de l'intendant fut donné à cette nouvelle rue. Elle se nomme maintenant *rue de l'Abreuvoir*.

Dans un ample procès-verbal dressé à la municipalité chacun des possesseurs de baraques accepta et signa individuellement l'article de sa concession et on lui en délivra une expédition pour servir de titre de propriété.

Les uns se mirent en devoir de bâtir ; les autres vendirent leurs emplacements, à la charge de remplir toutes les clauses de la concession, c'est-à-dire, de commencer les ouvrages dans la quinzaine, de construire les façades en cordons de pierres et de briques avec des mansardes, et de terminer le tout en six mois.

Bientôt, on vit s'élever, et comme sortir tout-à-coup des 1775.
décombres, des maisons semblables à celles qui avaient été construites à l'opposite, quelques années auparavant, ce qui forma, depuis le roc du Châtelet jusqu'aux quais sur la rivière d'Aisne, une des rues les plus belles et les plus régulières de la ville. On accorda, suivant les anciens arrêtés de la municipalité, une somme de cinquante livres par toise de longueur de façade à ceux qui avaient construit ; et l'année suivante, les baraques et les masures, qui déshonoraient la place d'armes, disparurent.

Les promenades furent dressées et plantées derrière les maisons nouvellement contruites ; mais la malveillance mit un obstacle à son accroissement. Ceux qui se prétendaient propriétaires du terrain dégradèrent, arrachèrent la plantation. Les officiers municipaux, agissant avec plus de douceur que de sévérité, fermèrent les yeux sur ce délit,

Digitized by Google

attendirent que les esprits fussent calmés, et un moment plus favorable.

Des bourgeois ayant voulu construire, dans l'intérieur de la ville, des maisons avec façade en bois, ils s'y opposèrent en vertu des ordonnances qui intiment l'ordre de former ces façades en briques et en pierres. D'autres bourgeois dont les maisons ou quelques murs étaient hors de ligne, voulant y faire certaines réparations, furent contraints de se mettre à l'alignement. Les officiers municipaux n'avaient nulle condescendance pour qui que ce fût, lorsqu'il s'agissait de la régularité et de l'élargissement des rues. Ce qui était d'autant plus difficile à faire exécuter que, dans une petite ville, tout le monde se connait particulièrement, et que, souvent dans la crainte de désobliger, on n'ose se mettre en avant. Enfin ils firent confirmer et ratifier par le bureau des finances toutes les opérations qu'ils avaient faites jusqu'alors.

Tandis que les officiers municipaux s'occupaient du soin d'embellir la ville, les chevaliers de l'arquebuse, qui n'avaient point perdu de vue la reconstruction projetée de leur hôtel, renouvelèrent ce projet; d'abord leur intention était d'abandonner, à longues années, à un entrepreneur tous les revenus des biens de la chapelle Saint-Michel qui leur appartenaient, à la condition toutefois de bâtir l'hôtel sur le plan que l'on avait dressé; mais ce dessein déplut au plus grand nombre; il fut rejeté.

La gloire que le corps municipal mettait à embellir la ville, et la réconciliation de ce corps avec la compagnie des chevaliers de l'arquebuse, firent espérer à ceux-ci qu'il viendrait à leur secours en contribuant aux frais de la construction du nouvel édifice qui, quoiqu'isolé, devait être pour la ville une décoration durable. Le rapprochement des

Digitized by Google

membres de la municipalité, avec plusieurs de ceux de la compagnie de l'arquebuse, parut à ces derniers d'un bon augure. Cependant ils n'obtinrent que six cents livres, somme que l'on trouva bien modique en comparaison de celle que la municipalité précédente avait promise, qu'elle avait même assurée. On s'excusa de la modicité de ce don sur ce que la ville avait des charges et des dépenses urgentes à faire.

Cette somme de six cents livres; celle que la compagnie avait économisée ; une autre que chaque chevalier fit de ses deniers suivant sa générosité; enfin une dernière bien plus considérable que l'on emprunta à rente viagère, formèrent des fonds suffisants pour bâtir.

On commença les travaux. Les officiers de l'arquebuse 1776.
offrirent au corps de ville l'honneur de poser la première pierre ; ce qui fut accepté. La cérémonie se fit avec pompe au jour fixé. Les arquebusiers en armes, tambour battant, drapeau déployé, allèrent chercher la municipalité. Le maire posa la première pierre, dans laquelle on incrusta une plaque en cuivre où étaient gravés les noms des officiers municipaux et des chefs de l'arquebuse. Ceux-ci s'étaient flattés que cette déférence envers la municipalité pourrait leur valoir une somme plus forte que celle qui avait été accordée. Ils se trompèrent, et l'hôtel de l'arquebuse fut construit et achevé dans le courant de l'année suivante, sans qu'ils aient pu obtenir de la ville d'autres secours.

Les officiers municipaux projetaient de nouveaux embellissements. Ils avaient dessein, 1° d'élargir la rue de la Motte jusque sur la place de l'Hôtel-de-Ville, afin que cet édifice, vu en perspective du haut de l'entrée de la ville, présentât un beau coup d'œil; 2° de faire abattre la porte des Prés, seuls restes des fortifications, et d'ouvrir une rue

en droite ligne dans le faubourg ; 3° de faire construire une autre église paroissiale et de la placer sur le terrain où étaient les baraques, etc.

Tous ces projets, dont ils assuraient avoir le consentement tacite de l'intendant et du bureau des finances, n'auraient pu se réaliser qu'en plusieurs années, et surtout avec beaucoup de dépenses. Mais les officiers municipaux comptaient sur les économies des revenus ordinaires de la ville, sur ceux de la fabrique, sur la vente ou l'emploi des matériaux de l'ancienne église et de la porte des Prés, et principalement sur la vente prochaine du quart en réserve des bois communaux, qui devait produire une somme considérable.

Quelques soins que l'on ait pris de cacher ces projets, ils furent découverts. Ils alarmèrent tous ceux qui pensaient devoir souffrir de ces changements. Alors un cri presque général s'éleva. On présenta des mémoires au gouvernement contre les officiers municipaux que l'on accusa de vouloir ruiner la ville et un grand nombre de leurs concitoyens ; et comme sa majesté venait de créer de nouvelles municipalités dans quelques villes de la province, les habitants réclamèrent la même faveur en demandant l'ancien mode d'élection pour la recomposition du corps municipal de Sainte-Ménehould.

Les plaintes et les demandes des habitants ne demeurèrent pas sans effet. Le conseil d'état de sa majesté donna, le 2 février 1776, un réglement pour l'administration municipale. Ce réglement, basé en partie sur les lettres-patentes de 1633, porte, article 1er, que le bureau ordinaire de l'Hôtel-de-Ville sera composé d'un maire, de deux échevins, d'un procureur syndic, d'un secrétaire greffier et d'un receveur. Il crée en outre huit notables, lesquels,

avec les officiers du bureau ordinaire, forment le conseil-général de la ville.

Ce même réglement désigne les différents corps dans lesquels on doit choisir les membres de la municipalité; détermine leurs priviléges et les matières de leur compétence; fixe le temps que chacun doit rester en exercice et le mode de remplacement; et afin de prévenir les difficultés qui pourraient s'élever pour la première nomination des officiers municipaux et notables, sa majesté, par l'article 17, nomme elle-même ceux qui doivent composer la nouvelle ville. De tous les officiers titulaires, le procureur syndic seul fut rappelé et conservé dans ses fonctions.

Cependant ces officiers exercèrent toujours jusqu'à ce que leurs successeurs se fussent fait recevoir; et ce délai se prolongea assez long-temps. Le remboursement de la finance de leurs offices fut mis à la charge de la ville.

Quelle fut la joie de certains habitants, en voyant une municipalité composée, sinon à leur gré, au moins dans son ancienne forme, en vertu d'un réglement qui leur rendait le droit d'élire et par conséquent l'espoir de nommer à l'avenir suivant leur goût et leur intérêt! Les haines et les jalousies étaient satisfaites.

Cependant, qu'avait-on à reprocher à ceux qui venaient de terminer leurs fonctions? Ils n'étaient point, à la vérité, du choix de leurs concitoyens; mais loin d'avoir imité quelques municipalités qui les avaient précédés, en dissipant, par des dépenses inutiles, par des repas et des procès aussi ruineux que ridicules, les revenus communaux, une sage économie les avait mis à même d'embellir la ville sans l'endetter; et si quelques personnes ont eu à se plaindre pour les changements qu'ils avaient opérés, ces changements n'ont eu lieu qu'en vertu d'ordonnances et de

Digitized by Google

réglements, la plupart antérieurs à leur entrée en exercice, et surtout après avoir été bien et dûment autorisés. Aujourd'hui que toutes les inimitiés et les passions jalouses sont éteintes, on sait gré à ces anciens titulaires de ce qu'ils ont fait; on applaudit à leur administration, et l'on a regretté depuis qu'ils n'aient pas eu le temps d'en faire davantage.

1778. La nouvelle municipalité se piquant d'émulation voulut, comme la précédente, se distinguer par quelques embellissements. Le terrain des baraques sur la place d'Armes étant libre, elle y fit planter des arbres en quinquonce qui furent entourés de haies, remplacées ensuite par des barrières. Cette plantation fut respectée; et maintenant elle offre une promenade agréable, au centre de la ville, sur un des quais de la rivière, et contribue, par sa façade en verdure, à la beauté de la place, très-régulière d'ailleurs par ses trois autres façades en bâtiments d'une construction uniforme. (O)

1779. Les bourgeois, dont les maisons environnaient cette place, et ceux qui habitaient les rues adjacentes renouvelèrent, en 1779, dans un ample mémoire présenté au conseil d'état, la demande déjà rejetée en 1733 d'y transférer les foires et marchés.

Le mémoire renvoyé à l'intendant fut par lui communiqué au conseil-général de la municipalité qui, comme il fallait s'y attendre, fut divisé d'opinion, et surtout sur la question de savoir quels étaient les membres du conseil qui devaient y opiner ou bien être récusés.

Dans l'intervalle, les bourgeois, qui avaient intérêt de maintenir les foires et marchés sur la place Louis XV, répondirent au mémoire. Chaque parti donna ses répliques : ce qui se fit avec animosité et des personnalités offensantes.

Digitized by Google

L'intendant paraissait d'abord incliner pour faire convoquer tous les habitants, afin d'avoir individuellement leur avis; mais il craignit que, dans une réunion aussi nombreuse, les inimitiés particulières ne vinssent à se réveiller et qu'elles ne donnassent lieu à des querelles et à des dissensions semblables à celles qui avaient été si difficilement assoupies quelques années auparavant, et avaient coûté, en procès, une somme considérable à la ville. Il fit part de ses craintes à M. Mouton, son subdélégué, et lui écrivit de donner promptement et avec franchise son avis, en mettant de côté tout intérêt personnel.

Celui-ci, après avoir pesé dans la balance de l'équité les raisons et les moyens pour et contre, opina à ce que les marchés fussent partagés, c'est-à-dire à ce que le marché pour les grains se tînt sur la place Louis XV, parce qu'il y avait un lieu de refuge pour ceux qui ne seraient pas vendus, et à ce que le marché pour les autres denrées et comestibles fût tenu sur la place d'Armes, comme plus commode, étant au centre de la ville et à la portée de tous les habitants, qui n'auraient rien à craindre des chevaux et des voitures.

Cet avis, quoique marqué au coin de la raison et de l'impartialité, ne fut point suivi, ou plutôt l'intendant ne prit aucun parti et laissa les choses en l'état où elles étaient. (P)

Deux ans après ce résultat négatif, le marché se vit un 1781.
jour approvisionné extraordinairement d'une quantité considérable de gibiers, dont on avait à déplorer la funeste abondance. Le 28 août 1781, la ville et le territoire de Sainte-Ménehould furent dévastés par un orage si terrible que, de mémoire d'homme, on n'y en avait vu un pareil. Une forte grêle tomba avec une violence effroyable pendant plus d'un quart d'heure. Heureusement les froments

Digitized by Google

étaient engrangés ; mais les avoines fauchées à cette époque couvraient encore leurs sillons. Elles furent battues et hachées. Les prés en regain, les chanvres couchés sur place ne laissèrent aucun espoir de cette espèce de récolte. Les arbres des jardins vergers, en grand nombre sur le territoire, furent tout-à-coup dépouillés de leurs fruits, de leurs feuilles et même de plusieurs branches. Le dégat le plus considérable se trouva dans les vignes. Elles présentaient une abondante vendange, l'espérance et la joie du vigneron. La maturité du raisin était tellement avancée que l'on aurait pu, pour ainsi dire, vendanger la veille de l'orage. Les ceps courbés, brisés, séparés de leur soutien par la violence de la grêle, n'avaient plus conservé que quelques grappes couvertes de terre.

Dans la ville, les fenêtres des églises et des maisons, surtout dans la direction de l'orage, se trouvèrent presque sans vitres. Il ne resta pas un seul carreau à l'Hôtel-de-Ville. Le verre frappé avec force par les grêlons allait tomber sur le tribunal qui fut obligé de lever l'audience et de déserter. Ces grêlons, dont quelques-uns approchaient de la grosseur d'un œuf de pigeon, étaient amoncelés dans les rues et principalement sur le pont au milieu de la ville. Ils demeurèrent pour la plupart quarante-huit heures sans se fondre entièrement.

L'orage étant passé, il s'éleva incontinent une fumée épaisse qui exhalait une odeur de soufre insupportable. L'on a répandu le bruit qu'une femme avait été trouvée tuée dans les champs. Ce qu'il y a de certain, c'est que plusieurs personnes ont été blessées ; et le marché suivant fut rempli de gibiers trouvés morts dans la campagne. Ce qui étonna singulièrement, c'est qu'au mois d'octobre on vit les arbres, les arbustes et les haies donner des fleurs

Digitized by Google

comme au printemps. Dès-lors on conjectura que la nature épuisée par cette seconde floraison produirait peu de fruits l'année suivante : malheureusement ce pronostic se réalisa. Il y eut même des arbres qui, pendant quelques années, furent de la plus grande stérilité.

Les villages des environs furent également ravagés; cependant le mal ne fut pas aussi général qu'à Sainte-Ménehould. Le dommage que l'on éprouva fut évalué avec raison à une somme très-considérable ; mais l'indemnité que l'on reçut ne fut pas proportionnée à ce dommage. Les propriétaires souffrirent non seulement de la perte qu'ils venaient de faire, mais du défaut de produit de leurs vignes et de leurs vergers pendant les deux années suivantes.

A ce désastre en succéda bientôt un autre. On se rappelle 1783.
l'hiver de 1783 à 1784, si fameux par la quantité extraordinaire de neige qui couvrit la terre pendant plus de six semaines. Au dégel, accompagné d'une pluie de plusieurs jours, il y eut des inondations considérables et désastreuses qui occasionnèrent de grands dégâts dans les maisons et les jardins submergés, et dans toute la campagne. Mais outre ce malheur, qui se faisait sentir dans presque toute la France, cette ville en essuya un autre qui lui fut particulier et qui répandit la tristesse parmi ses habitants.

Le pont de la porte des Bois, sur un des canaux de la rivière d'Aisne à l'extrémité de la ville, et dont l'entretien était à la charge du gouvernement, menaçait ruine depuis long-temps. On avait demandé plusieurs fois et toujours envain sa reconstruction, en démontrant le danger qu'il y avait de le laisser en cet état, attendu le grand nombre de voitures qui l'ébranlaient journellement : ce qui faisait présager sa chute prochaine.

Digitized by Google

1784. Lors de la débâcle des glaces et dans les jours de la plus forte inondation, des personnes venaient sur le pont jouir du triste spectacle de l'arrivée des glaçons qui s'amoncelaient et se heurtaient avec fracas. Tout-à-coup l'arche du milieu se soulève et tombe dans la rivière, entraînant par sa chute trois des bourgeois qu'une curiosité imprudente y avait attirés. Deux de ces malheureux, devenus invisibles, furent entraînés au loin dans la prairie couverte d'eau. L'autre, arrêté à peu de distance du pont par des branches d'arbres et des charmilles, resta à la vue d'une foule de ses concitoyens auxquels il demandait un prompt secours, qu'ils se trouvèrent dans l'impossibilité de lui porter. On tenta vainement quelques moyens de le sauver. Une nacelle fut jetée sur l'eau : elle chavira, et ceux qui la montaient faillirent se noyer. Une pelote de grosse ficelle fut plusieurs fois lancée avec un arc : elle ne put atteindre le but. Enfin on eut la douleur d'entendre ce malheureux se lamenter pendant trois heures, et de le voir ensuite périr après avoir reçu la bénédiction du curé de la paroisse : spectacle qui attendrit tous les cœurs et fit verser des larmes.

On retrouva, vers le soir, ses compagnons de malheur sous les vignes de la Côte-le-Roi où les eaux les avaient entraînés : l'un mort et le corps meurtri ; l'autre vivant, mais à moitié gelé. Il vécut encore quelques mois dans les plus grandes douleurs, après avoir souffert deux amputations.

Si le pont construit en bois s'était en même temps, comme cela était possible, détaché en entier, une trentaine de personnes auraient été enveloppées dans sa chute, et seraient infailliblement demeurées victimes de leur imprudence. On frémissait à cette idée et en pensant qu'une heure avant ce funeste accident, la voiture publique attelée de six chevaux et une chaise de poste avaient traversé ce pont,

Digitized by Google

Sainte-Ménehould se ressentit plusieurs années des sinistres qu'elle avait successivement éprouvés. Mais un évènement en quelque sorte magique vint faire distraction à ses douloureux souvenirs. Sur le soir du 26 août 1785, un messager inconnu apporta à l'Hôtel-de-Ville, une lettre datée de Servon, signée Blanchard et le chevalier de l'Épinard. Ils informaient la municipalité qu'ils étaient partis de Lille en Flandre en ballon, le 26 à dix heures du matin, et qu'ils venaient de descendre à Servon le même jour dans l'après-midi. Ils prévenaient le maire qu'ils se rendraient le lendemain à Sainte-Ménehould. 1785.

La nouvelle de cet évènement se répandit bientôt dans la ville. Plusieurs bourgeois refusaient d'y ajouter foi. Ils regardaient le contenu de la lettre comme une mystification. Alors l'invention des Aréostats était très-récente et les voyages aériens fort peu longs et très-rares. Mais le messager donna des renseignements et des détails si positifs, que l'on demeura pleinement convaincu de la vérité. La municipalité envoya aussitôt une députation offrir aux deux aéronautes tous les secours dont ils avaient besoin et les prévenir qu'on les attendait.

Un grand nombre de personnes se rendirent à Servon. Les curieux y accoururent de tous côtés. Les deux voyageurs furent très-bien accueillis par le curé de ce village qui fit transporter leur nacelle dans son presbytère. Il les accompagna ensuite jusqu'à Grandpré, où M. le marquis d'Ecquevilly, auquel ils allaient faire visite, les reçut d'une manière fort gracieuse et leur donna dans son Château une soirée brillante et nombreuse.

Le lendemain ce seigneur les fit reconduire à Sainte-Ménehould, avec ses chevaux et sa livrée. Ils y arrivèrent à midi. Le corps municipal, la compagnie de l'arquebuse

Digitized by Google

dans laquelle un de ses officiers, déjà octogénaire et par conséquent retiré depuis long-temps, vint pour la circonstance reprendre son ancien grade et voulut porter le drapeau des aéronautes, enfin une foule de monde des deux sexes allèrent au-devant d'eux à l'entrée de la ville. Le maire les complimenta et leur offrit le vin d'honneur et des branches de lauriers. On les conduisit au milieu des acclamations générales à l'Hôtel-de-Ville, où était préparé un repas, auquel les bourgeois les plus notables avaient été invités.

Après avoir signé sur le registre de la municipalité le procès-verbal de leur voyage et de leur réception, les deux aéronautes furent reconduits dans le même ordre. Ils témoignèrent leur reconnaissance de l'accueil qui leur avait été fait, et prirent la route de Châlons dans un cabriolet que leur avait donné M. d'Ecquevilly pour se rendre à Lille.

Les journaux du temps firent mention de ce voyage aérien. M. Blanchard et le chevalier de l'Épinard en donnèrent une relation fort détaillée, en se félicitant de la belle réception qu'ils avaient eue et à Gandpré et à Sainte-Ménehould. Des poëtes exercèrent leur verve sur ce sujet. Il y eut de petites pièces de vers dans lesquelles on associa à la gloire des voyageurs l'éloge de la générosité et de la bienveillance que M. d'Ecquevilly et les habitants de cette ville avaient fait paraître en cette circonstance, pour honorer ces hardis et courageux aéronautes. Voici une de ces pièces de vers :

Célèbres voyageurs, de vos généreux hôtes
Vous exaltez l'accueil flatteur et gracieux!
Qu'on vous ait, à Grandpré, reçu comme des dieux,
Intrépides aéronautes,
Je n'en suis pas surpris : vous arriviez des cieux.

Digitized by Google

Le corps municipal qui venait de si bien accueillir les voyageurs aériens, avait été nommé l'année précédente, mais non pas sans réclamations. Depuis le réglement de 1776, lorsqu'il était question de nommer soit un nouveau maire, soit un nouvel échevin ou des notables, la plupart des membres du conseil général de la municipalité, auquel appartenait le droit d'élection, s'entendaient pour ne jamais faire tomber leur choix sur les titulaires qui avaient exercé en vertu de l'édit bursal de 1771. Ils écartaient aussi de la mairie les officiers de judicature, à qui une morgue magistrale faisait regarder comme au-dessous d'eux d'occuper une simple place de notable. Ils évitaient encore d'élire ces anciens maires, dont l'administration trop despotique avait causé des troubles et des dissensions entre les bourgeois, et occasionné des procès si ruineux pour la ville. Enfin ils ne voulaient pour maires que des citoyens natifs de Sainte-Ménehould, paisibles et incapables d'innovations au préjudice de la commune et de leurs concitoyens. Mais cette manière d'agir rendait bien étroit le cercle dans lequel il fallait se renfermer ; ce qui souvent nécessitait de faire rentrer en charge celui qui en sortait, et l'on voyait toujours les mêmes individus remplir successivement ou à peu d'intervalle les mêmes places.

Lors de l'élection d'un maire, au mois de novembre, le conseil général avait présenté, conformément au réglement de 1776, trois candidats, savoir : MM. Nolet et Le Serrurier tous deux conseillers honoraires au Bailliage, et de Gesne ancien assesseur. L'intendant, à qui le procès-verbal d'élection fut envoyé, ne connaissant qu'imparfaitement ces trois individus, écrivit à son subdélégué pour demander des renseignements sur leur âge, leurs talents, leur réputation, leur fortune ; et enfin quel était le plus capable de

ces trois candidats, afin de le présenter au ministre et le faire agréer par le Roi : car alors le maire de Sainte-Ménehould était de nomination royale.

Le subdélégué, excité par quelques mécontents et peut-être mécontent lui-même, au lieu de répondre d'une manière simple et précise, fit un mémoire dans lequel, revenant sur toutes les opérations faites depuis 1776 pour le renouvellement d'un ou plusieurs membres de la municipalité, il signala ces opérations comme de vrais abus, qui tendaient à perpétuer les fonctions municipales dans les mêmes mains, et à exclure des citoyens honnêtes et capables. Il peignit de couleurs un peu fortes, certains échevins qui, suivant lui, avaient influencé les notables dans la dernière élection, de manière à ne présenter pour la place de maire que des personnes nulles, dont l'une très-âgée, et les deux autres absolument infirmes ; de sorte que, dans les trois, on était obligé de choisir le moins impotent, sous le nom duquel ces échevins administreraient la ville. Enfin le subdélégué, rejetant les trois candidats, comme incapables, engagea l'intendant à ordonner qu'il fut procédé, en présence de telle personne qu'il lui plairait de commettre, à une nouvelle élection de trois sujets, lors de laquelle il serait proposé au moins un citoyen non natif de la ville, mais y demeurant depuis dix ans sans interruption.

On pourrait croire que le subdélégué, qui n'était point né à Sainte-Ménehould, mais à Verrières, pensait, en proposant de mettre au nombre des trois candidats un non natif de la ville, qu'il serait peut-être celui que l'on présenterait, ou qu'il serait au moins nommé par l'intendant pour présider la nouvelle élection, si le projet était adopté.

Quoiqu'il en soit, si le mémoire du subdélégué pouvait être considéré comme une dénonciation secrète, comme

Digitized by Google

une espèce de diatribe contenant des personnalités offensantes, il faut convenir aussi qu'il dévoilait des abus tellement constants, qu'il était impossible de les révoquer en doute.

Cependant il paraît que l'intendant ne trouva point les raisons de son subdélégué suffisantes pour annuler le procès-verbal de nomination, et qu'il regarda le nouveau mode d'élection qu'on lui proposait, comme contraire au réglement de 1776. En conséquence il se décida à présenter au ministre celui des trois candidats qui avait déjà exercé les fonctions de maire, M. Nolet, auquel on ne pouvait rien reprocher sur son ancienne administration. Il fut nommé, à la satisfaction du conseil général qui désirait l'avoir pour son chef.

Depuis long-temps la ville de Sainte-Ménehould attendait 1786.
un réglement pour la composition, la discipline et le service de la milice bourgeoise. Ce réglement paraissait nécessaire pour mettre fin à une infinité d'abus et surtout de disputes entre les bourgeois. Les municipalités précédentes s'étaient déjà occupées de ce travail. Enfin on l'acheva au commencement de l'année 1786. Il fut soumis à son altesse sérénissime le duc de Bourbon comme gouverneur de la Champagne. Ce prince l'approuva et en ordonna l'exécution.

Ce réglement, composé de quarante-six articles, fixait le corps de la milice bourgeoise à cinq compagnies, dont la dernière était celle en uniforme bleu, non compris la compagnie de l'arquebuse qui avait le pas sur les autres, et qui d'ailleurs avait son réglement particulier également approuvé par le même prince.

Il fut défendu à tous chevaliers de l'arquebuse de quitter, lorsque la bourgeoisie se mettait sous les armes, sa compagnie pour aller en commander une autre en qualité de ca-

Digitized by Google

pitaine, usage qui avait toujours régné. Une gloriole ridicule avait introduit et perpétué cet abus. Le classement des compagnies dans chaque quartier de la ville, le nombre des officiers, leur grade, leur uniforme, le mode de remplacement, la préséance avec les autres corps dans les cérémonies publiques, le service pour différentes circonstances, tout fut prévu et réglé de manière à maintenir une bonne discipline et à ne laisser à l'avenir aucun sujet de désordre.

Mais tous ces réglements n'auront, pour ainsi dire, qu'une durée éphémère. Bientôt la révolution qui commence à s'annoncer, annulera ou modifiera les uns et rendra les autres inutiles.

Digitized by Google

NOTES DU LIVRE SIXIÈME.

(A. *page* 418.) Ce projet d'établir une verrerie à Sainte-Ménehould vient de se réaliser. On en a récemment élevé une très-belle à la Camuterie, peu distante de Bélair. Cette usine, construite à grands frais et favorablement située sur la nouvelle route départementale, destinée d'abord au verre à vitres, a été convertie par le nouveau propriétaire en verrerie à bouteilles. Elle est aujourd'hui en pleine activité et occupe un assez bon nombre d'ouvriers. (*Note des Éditeurs.*)

(B. 419.) Ce plan fut changé en partie deux ou trois fois, surtout pour l'ouverture de quelques rues, et l'alignement des maisons. L'ingénieur était un homme de plaisir, ami de la table; il consentit à ces changements par condescendance pour des personnes qui le fêtaient. Voilà comment la rue de Royon, afin de ménager des jardins sur la rivière, fut si rapprochée des revers des anciens glacis du Château. Cet inconvénient ne laisse point l'espoir de voir bâtir des maisons d'habitations sur le terrain trop resserré au pied de cette roche.

(C. 431.) La maison de Charité, dirigée par des sœurs de Saint-Charles, est sous la surveillance de plusieurs administrateurs dont le maire et le curé font partie. Douze dames de la ville sont choisies pour faire des quêtes, dont le produit est versé dans la caisse du receveur de cette administration. La destination primitive et principale de cet établissement est de donner aux pauvres, et particulièrement aux malades, des secours à domicile, en bouillon, viande, pain, médicaments, visites charitables, etc. Il y a une pharmacie dont les médicaments devraient être distribués aux seuls pauvres; mais on tolère que les sœurs en vendent aux personnes qui s'adressent à elles avec une ordonnance des gens de l'art. Les pharmaciens de la ville ont plusieurs fois réclam contre cette tolérance. Le nombre des sœurs, qui était de sept, vient 'être augmenté, parce que depuis la suppression du couvent de reli-

Digitized by Google

gieuses, elles ont formé pour les jeunes filles une maison d'éducation où elles reçoivent des pensionnaires.

(D. 435.) Peut-être quelques lecteurs nous feront-ils un reproche d'avoir rappelé cet évènement funeste de Gabriel Deliége ; mais d'autres n'auraient-ils pas pu regarder notre silence, dans un ouvrage destiné à retracer tout ce qui concerne la ville de Sainte-Ménehould, comme l'aveu tacite d'une tache imprimée au nom de Deliége : ce que nous sommes bien éloignés de penser. D'ailleurs le fatal jugement a été imprimé et affiché ; il est entre les mains de plusieurs particuliers, les registres de l'ancien bailliage en font mention.

J'ai connu dans ma jeunesse des personnes qui avaient été témoins de l'exécution du jugement, et qui m'ont attesté que l'on avait plaint le sort malheureux de cet imprimeur. Ce qui s'est passé depuis à l'égard du fils prouve bien que la réputation du père est demeurée intacte ; sa mémoire a été réhabilitée dans l'opinion publique, et c'est le cas d'appliquer ici ce vers célèbre du grand Corneille :

Le crime fait la honte et non pas l'échafaud.

(E. 438.) Le très-ancien Hôtel-Dieu de Sainte-Ménehould est aujourd'hui confié à sept sœurs de Saint-Charles. Autrefois les officiers municipaux étaient les administrateurs nés de cette maison, et nommaient chaque deux ans un receveur ; maintenant le ministre des finances nomme ce receveur : le Préfet nomme les administrateurs au nombre de cinq, qui se réunissent en bureau présidé par le maire.

Cet établissement a vu diminuer ses revenus par l'effet de la révolution de 1789. Il jouissait avant cette époque de portions de dimes à Minaucourt, à Wargemoulin et à Ville-sur-Tourbe, de rentes sur les tailles de Sainte-Ménehould, sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, sur le prieuré de Dombes, etc. Ses biens-fonds lui sont heureusement restés.

On doit la conservation de ces propriétés à M. Simon notaire qui, alors procureur syndic du district, ajourna la vente des biens des Hôtels-Dieu et autres établissements de ce genre, jusqu'à ce qu'il n'y eût plus d'autres biens nationaux à vendre dans l'arrondissement.

Pendant cet intervalle le décret qui ordonnait de vendre les biens-fonds des hospices fut rapporté. C'est à la mesure prise par cet administrateur, que l'hospice de Sainte-Ménehould doit aujourd'hui la jouissance de toutes les fermes qu'il possède. Aucune de celles qui se trou-

Digitized by Google

vaient dans l'arrondissement et qui déjà étaient soumissionnées ne fut mise en vente; ainsi l'Hôtel-Dieu de Châlons conserva ses fermes de Plagnicourt et de Dampierre; Joinville celle de sainte Gergoine à Dommartin, etc.

L'hospice de Sainte-Ménehould nourrit et entretient environ une quarantaine de vieillards des deux sexes et autant d'enfants. On reçoit ces enfants dès l'âge le plus tendre, lorsqu'ils appartiennent à des familles pauvres et nombreuses ou qu'ils sont restés orphelins. Le chapelain est chargé de leur instruction religieuse, et un maître particulier leur apprend à lire, écrire et compter. Quand ils sont en état de travailler, on les occupe à de petits ouvrages, comme filer de la laine et faire de la dentelle, jusqu'à ce qu'ils soient parvenus à un âge où ils puissent prendre un état. M. l'abbé Buirette ancien principal du collége a légué à cet établissement une rente de deux cent cinquante-trois francs qui, de deux ans en deux ans, est employée à faire apprendre un métier à des orphelins élevés à l'hospice et à soulager un vieillard indigent et probe.

(F. 442.) De toutes les fortifications du Château et des anciennes constructions de cette forteresse, il ne restait plus d'intact en 1755 que la porte et la tour à mi-côte au couchant. On les fit démolir au mois de mai de l'année suivante.

Lorsqu'en 1814, on s'attendait à l'entrée des troupes étrangères en France, le gouvernement donna des ordres pour faire fortifier le passage de la côte de Biesme et le Château de Sainte-Ménehould. Les premières fortifications furent dirigées assez précipitamment par M. Bonnay-Breuille, officier du génie militaire. Quant à celles du Château, sous le même directeur, elles ne consistèrent qu'en quelques palissades au pourtour de son sommet. Il fallut, pour ces ouvrages, couper un grand nombre d'arbres dans la forêt, applanir le terrain et remuer beaucoup de terre. On mit en réquisition une infinité de monde; chaque commune de l'arrondissement fournissait tour-à-tour des travailleurs. Ces travaux ne furent point achevés, non plus qu'une nouvelle porte qui avait été commencée à mi-côte, à peu près à l'endroit où jadis se trouvait l'ancienne. Devenues inutiles ces fortifications furent bientôt détruites.

(G. 448.) On sut, mais long-temps après, que cette pièce *de la Ligue* était l'ouvrage d'une société de *marendeurs*, comme il y en avait alors.

32.

Digitized by Google

à Sainte-Ménehould, gens de bon temps, amis de la table, qui tous les jours, dans l'après-midi, se rassemblaient tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre, pour se communiquer leurs idées et le fruit de leur verve, et composer ces vers en sablant le Champagne. Des copies manuscrites avaient été glissées nuitamment sous les portes, et bientôt toute la ville en fut remplie. S'il eût fallu punir tous ceux qui avaient copié, lu publiquement et colporté la pièce de la Ligue, les deux tiers des habitants se seraient trouvés coupables. L'information n'aboutit à autre chose qu'à donner encore naissance à des chansons satyriques contre les plaignants et contre ceux qui les appuyaient. Parmi ces chansons on en remarquait une assez plaisante sur l'air de *la bonne aventure*. A la fin d'un couplet on y faisait dire par une dame à son mari qui opinait fortement pour que, dans l'affaire des Hocart, on s'en rapportât à la *cour des aides* :

Mais vraiment, mon cher mari,
Je m'y en rapporte aussi.
La bonne aventure, etc.

C'est ainsi que l'on s'égayait aux dépens de la réputation de ses concitoyens.

(H. 450.) Il n'y a jamais eu beaucoup de nobles résidants habituellement à Sainte Ménehould ; la plupart des gentilshommes habitaient ordinairement les châteaux des villages des environs. La seule ancienne famille véritablement noble dans cette ville est la famille Dupin qui s'y trouve établie sans interruption depuis 1661, époque à laquelle Jérôme Dupin, originaire de Bourgogne, vint y faire sa résidence avec le titre de lieutenant de Roi. Tous ses descendants ne se sont pas toujours alliés à la noblesse ; mais cette famille n'a jamais cessé d'être aimée et considérée.

Toutes les autres familles de Sainte-Ménehould sont à peu près de même extraction. Le plus ou moins de fortune, les fonctions municipales, de magistrature, de finances forment l'unique distinction parmi les citoyens; quelques-uns dans le siècle dernier ont acheté des charges attributives de la noblesse.

Le grand nombre de juridictions royales à Sainte-Ménehould y avait toujours attiré de nouveaux habitants, de nouveaux fonctionnaires publics ; mais aujourd'hui qu'il y a moins de charges à occuper, et que le

Digitized by Google

peu qui existe encore passe rarement du père au fils, les familles pourront moins que jamais s'y perpétuer.

En général les anciennes familles bourgeoises de cette ville sont éteintes, ou sont allées s'établir ailleurs. Ce n'est que parmi le peuple que l'on en trouve encore dont l'origine remonte à plus de deux siècles; voici une anecdote qui le prouve.

Il y a environ 70 ans un vieillard nommé Martin, cordonnier de son métier et tambour de ville, n'annonça point au son de sa caisse, comme il en avait reçu l'ordre, une adjudication qui devait se faire à la maison commune. Le jour fixé personne ne s'étant présenté, on assura que l'adjudication n'avait point été tambourinée. Martin fut mandé; il s'excusa sur ce qu'il avait oublié. Le maire fâché et d'un caractère un peu vif, fit un léger mouvement de sa canne. — « Quoi, lui dit Martin, en se reculant de quelques pas, vous frapperiez un homme comme moi! Vous ignorez donc, Monsieur le maire, qu'il y a plus de deux cents ans que dans ma famille nous avons l'honneur de père en fils d'être tambour de ville! » Cette singulière exclamation désarma le maire. Le tambour de la ville est encore aujourd'hui confié à un cordonnier du nom de Martin de la même famille, qui verrait avec bien de la peine que cette fonction lui fut ôtée; et toujours les officiers municipaux et de police se sont fait un plaisir de le conserver dans cette famille.

(I. 452.) Ce que nos arquebusiers appelaient *panton* ou *joyau* n'est autre chose que la cible, c'est-à dire une feuille de carton ou de fer blanc au milieu de laquelle était un rond noir, de quinze à vingt lignes de diamètre, servant de point de mire aux tireurs, et que la balle du vainqueur devait traverser. Autour étaient tracés des cercles concentriques, au moyen desquels on pouvait déterminer les coups plus ou moins rapprochés du centre de la cible.

(J. 459.) La glacière n'existe plus; elle était située à l'extrémité du jardin de l'arquebuse, au-dessus de la rue de la Motte, à mi-côte du Château vers la place de l'Hôtel-de-Ville; plusieurs ormes l'entouraient et l'ombrageaient. Son peu d'utilité, le peu de soin que l'on mit à l'entretenir furent cause qu'elle tomba en ruine. Le 6 avril 1791 les officiers municipaux vendirent par adjudication les vieux matériaux et les arbres de cette glacière. Il serait difficile de reconnaître aujourd'hui son emplacement, dont quelques particuliers se sont insensiblement emparés;

Digitized by Google

on a comblé et aplani le terrain pour y former un jardin et planter des arbres fruitiers, en laissant néanmoins un sentier pour monter au Château.

(K. 464.) Le 17 du mois d'août 1762, le lieutenant-général et le procureur du Roi du bailliage de Sainte-Ménehould allèrent au village de Chaudefontaine signifier à l'économe des Jésuites d'évacuer le prieuré, et dressèrent un inventaire de tout le mobilier de cette maison. Les biens-fonds de ce prieuré furent ensuite donnés au collége de la ville de Rheims; ils ont été vendus pendant les premières années de la révolution.

(L. 465.) Un des Minimes de l'Épine, venu pour traiter avec la ville, était le père Berton; il passa ensuite à l'école de Brienne où il fut un des professeurs de Napoléon Bonaparte, qui lors de sa toute-puissance le nomma proviseur du lycée de Rheims.

Pendant la révolution, le collége de Sainte-Ménehould demeura désert; il n'y avait plus ni régents ni élèves. L'Hôtel-Dieu, dont l'administration se trouvait changée, s'était emparé de tous les bâtiments du collége qui sont contigus aux siens; on y transféra les dames de la Charité, réunissant ainsi deux établissements qui jusqu'alors avaient été séparés; mais plus tard cette réunion ayant cessé, l'Hôtel-Dieu seul les occupa. Il jouissait également des autres biens-fonds du collége.

Lorsque les écoles latines reprirent leur cours, la ville réorganisa son collége et en réclama les biens auprès de l'Hôtel-Dieu. Elle trouva de l'opposition de la part des administrateurs, surtout pour les bâtiments qu'ils refusèrent de rendre, prétendant qu'ils étaient la propriété de l'Hôtel-Dieu.

La ville éprouva alors l'inconvénient d'avoir pour maire un étranger qui ignorait absolument ce qui s'était passé lors de l'établissement du collége. Si du moins il eût fait des recherches aux archives et pris des renseignements, il aurait pu prouver que ce collége avait été bâti aux dépens de la ville qui avait acheté, peu d'années avant l'incendie, l'ancienne maison de Saulx; que c'était sur son emplacement, et des matériaux de la porte Florion et des tours de cette porte, que le collége avait été en partie construit; que sa distribution en salles pour les classes et les exercices publics, pour le logement des régents et la tenue d'un pensionnat, attestait que cet établissement n'avait eu d'autre objet

que d'y faire un collége, et qu'il avait existé dans cet endroit plus d'un demi siècle sans aucune réclamation quelconque.

Mais l'affaire fut très-mal présentée dans la discussion qui eut lieu avec les administrateurs. Ils s'en prévalurent, et la question ayant été portée devant les autorités supérieures, auxquelles le maire ne produisit pas de titres suffisants pour justifier des droits réels de la ville, elles décidèrent, sans plus ample examen, que les bâtiments en question étaient la propriété de l'Hôtel-Dieu. Cette décision obligea la municipalité à chercher un autre local pour placer son collége communal. Alors elle obtint la moitié des bâtiments et des casernes de la gendarmerie qui, au centre de la ville, occupait une partie du couvent des religieuses. Elle y établit le collége, ce qui coûta à la ville une somme d'environ vingt-cinq mille francs qu'un autre maire peut-être lui eût épargnée.

Outre ses bâtiments le collége a perdu les rentes qui lui avaient été concédées sur l'octroi de la ville et sur quelques abbayes. Ses revenus aujourd'hui consistent en location d'une ferme à Chaudefontaine, indivise par moitié avec l'hospice, provenant de la donation faite le 11 octobre 1716 par demoiselle Louise Dulory ; en location d'une briqueterie construite par la ville, il y a bien des années, sur les terres de l'hospice qui en touche une indemnité ; en une rente de cent soixante-sept francs quarante-quatre centimes, cinq pour cent sur l'état, léguée par M. l'abbé Buirette ancien principal, et en rétributions des élèves. La commune supplée à ce qui manque.

(M. 470.) Pendant la révolution, les maîtres de ces écoles se dispersèrent et l'établissement fut abandonné. La maison servit d'abord de magasin de fourrages ; ensuite la ville la loua à quelques laïcs pour y ouvrir une école publique. En 1822, l'institution des frères des écoles chrétiennes ayant repris vigueur en France, la ville de Sainte-Ménehould, se rappelant de quelle utilité avait été son ancienne école primaire, s'adressa à la maison de Saint Yon pour se procurer des maîtres et rétablir les classes sur le pied où elles étaient jadis. La municipalité fit les fonds nécessaires pour subvenir à l'entretien de ces nouvelles écoles. M. l'abbé Buirette, ancien principal du collége, *voulant favoriser le rétablissement des petits frères*, avait laissé un legs de deux mille francs, qui, placé en rente sur l'état, produisait cent soixante-sept francs. Mademoiselle Déblée donna dans les mêmes vues deux cents francs de rente également sur l'état. Enfin, après les vacances de l'an-

Digitized by Google

née 1824, trois frères de la maison de Saint-Yon, arrivèrent à Sainte-Ménehould; la municipalité les installa dans l'ancien local, et à la grande satisfaction des habitants on vit renaître les écoles gratuites des frères de la doctrine chrétienne.

(N. 470.) Noms des membres composant cette nouvelle municipalité.

MM. Pierre-Marie-Alexis Margaine, ... maire.
Claude Buirette, chirurgien,
Jean-Baptiste-Hubert Buache,
Jean-François-Gabriel Desbans,
Robert Hubert-Claude Colin, } échevins et assesseurs.
Nicolas Legai,
Pierre Poterlot,
Claude-Remi Buirette de Verrières,
Louis-Nicolas Picart, ... procureur du Roi.

(O. 484.) La halle, brûlée lors de l'incendie de 1719, devait être reconstruite à peu près sur son ancien emplacement d'après le nouveau plan de la ville; mais elle ne le fut point parce que les fonds manquèrent; et le projet de reconstruction ayant été absolument abandonné, la place resta libre. Les régiments qui venaient en garnison à Sainte-Ménehould avaient l'habitude de s'y rassembler, de s'y instruire aux maniements des armes et d'y faire leurs exercices. C'est pour cette raison qu'elle prit le nom de *place d'armes*, au lieu de celui de *place de la halle*, qu'elle avait auparavant.

Pendant la révolution, lorsqu'on avait la manie de changer tous les noms, on donna à cette place celui de *place de la liberté*. On y avait fait planter, dans le milieu, deux chênes entourés d'une barrière, et que l'on appelait *les arbres de la fraternité et de la liberté*. Ces arbres ayant été abattus, la place a repris sa dénomination de *place d'armes*. Depuis on lui a donné le nom de *d'Austerlitz* qu'elle porte aujourd'hui. C'est sur cette place et à l'entrée des promenades, que des troupes Russes qui, en 1815, restèrent pendant plusieurs mois en garnison dans la ville, établirent leur Corps-de-Garde.

Il y avait aussi un terrain assez vaste sur les anciennes masures du quartier Saint-Pierre, où l'on avait eu pour un temps le projet de bâtir des casernes. Lorsque le régiment de Guise était employé, avec d'autres,

Digitized by Google

à l'ouverture de la nouvelle grande route, il préféra de faire habituellement, dans ce lieu écarté, ses revues et ses exercices militaires : delà est venu le nom de *place de Guise*.

(P. 485.) Depuis, on a tenté plusieurs fois de transférer les marchés dans leur ancien local, mais inutilement. Enfin, dans la révolution, les coryphées du club, à qui rien alors ne résistait, firent rétablir les foires et marchés sur la place d'armes. Mais afin de ne pas encombrer cette place, elle fut uniquement destinée à la vente des légumes et des menues denrées ; et la place Louis XV conserva seulement le marché au blé et autres céréales. On voit que c'était le projet proposé par M. Mouton. Cette division en deux marchés différents, régardée avec raison comme très-avantageuse et très-commode au public, fut adoptée et confirmée par les autorités supérieures. Comme elle convient à la majorité des habitants, il y a lieu de croire que l'on n'y apportera plus de changement.

FIN DU SIXIÈME LIVRE.

Digitized by Google

LIVRE VII.

Le déficit, cause première de la révolution. — Convocation des notables du royaume. — Assemblées provinciales. — Assemblée d élection à Sainte-Ménehould. — Plainte sur le choix des membres. — Le parlement en opposition avec le Roi. — Quel parti prendra le bailliage? — Cumul abusif. — Visite épiscopale. — Scènes scandaleuses. — Suppression et refonte de tribunaux. — Le bailliage de Sainte-Ménehould sera-t-il érigé en présidial? — Sollicitations et démarches à ce sujet. — Prévôté éphémère. — Désappointement de Rethel. — Les états-généraux.— Élections.— Lesure député. — Régiment du prince Lambesc. — Insurrection de Hans contre son Seigneur. — Disette. — Secours. — Beau trait des élèves du collége. — Garde nationale. — Plus de province de Champagne. — Département de la Marne. — District de Sainte-Ménehould. — Nouveau corps municipal. — Serment civique.— Assemblées primaires. — Administrateurs, juges, curés nommés par les électeurs. — Fédérations. — Licenciement des anciennes milices bourgeoises. — Serment des ecclésiastiques. — Pertes de créances considérables pour la ville. — Émigration. — Les hussards, les dragons et le Trésor. — La baronne de Korff. — Le maître de poste. — L'assignat. — Le tocsin. — Affluence confuse de gardes nationaux. — Citoyens victimes de leur dévouement. — Louis XVI en fuite est reconnu. — Son arrestation à Varennes. — Sa marche rétrograde. — Mesures mal prises pour sa fuite. — Le comte de Dampierre massacré. — L'émissaire fourbe. — Fausse alerte. — Drouet accueilli à l'assemblée nationale. — Récompenses promises.

1787. Nous touchons à l'époque mémorable qui va changer la face entière de la France. Déjà tout fait présager la crise révolutionnaire, dont le déficit dans les finances de l'état

Digitized by Google

fut l'occasion et l'origine. Il s'agissait de combler et de faire disparaître ce déficit. Les mesures que le gouvernement se proposait de prendre dans cette circonstance critique, déplurent à quelques corps puissants du royaume. De là tant de projets aussitôt abandonnés que mis au jour; tant de dissensions entre les partis et de changements dans l'ancien ordre de choses, enfin tant d'évènements extraordinaires, inouis, qui se sont succédés; mais dont je ne parlerai qu'autant qu'ils pourront concerner particulièrement la ville de Sainte-Ménehould.

Le Roi avait convoqué les notables du royaume, pour l'aider de leurs conseils et aviser au meilleur moyen de rétablir l'ordre dans différentes branches de l'administration, et surtout dans celle des finances. Un des premiers résultats de cette mesure fut l'établissement d'assemblées provinciales. Elles avaient au-dessous d'elles des assemblées d'élection, et celles-ci des assemblées municipales. Elles devaient être composées de membres tirés des trois ordres de l'état. Florion, domicilié à Sainte-Ménehould et amodiateur du prieuré de Chaudefontaine appartenant à l'Université de Rheims, avait été nommé membre de l'assemblée provinciale à Châlons. C'est à ce titre d'amodiateur et à celui de gros propriétaire, que Talleyrand-Périgord, archévêque de Rheims, président de cette assemblée, l'avait présenté à sa majesté dans l'ordre du tiers.

L'assemblée provinciale devait élire au scrutin onze membres pour former, y compris le président nommé par le Roi, la moitié de l'assemblée d'élection de Sainte-Ménehould. A cette moitié appartenait le droit de choisir l'autre par la même voie du scrutin; ainsi que deux syndics et un greffier.

Digitized by Google

Les onze membres nommés par l'assemblée provinciale furent : dans l'ordre du clergé, d'Ecquevilly, vicaire-général du diocèse de Rheims ; Buirette, curé-doyen de Sainte-Ménehould ; de Perthes, prévôt de la collégiale de Montfaucon : dans l'ordre de la noblesse, de Dampierre de Hans ; de Chamissot de Boncourt : dans l'ordre du tiers-état, Deliége, avocat à Sainte-Ménehould ; Florion, amodiateur à Chaudefontaine ; Picart, avocat à Triaucourt ; Damourette, amodiateur de la seigneurie de Challerange ; Golzart, bailli de Grandpré ; et Martinet, conseiller honoraire du tribunal de l'élection de Sainte-Ménehould, domicilié à Vienne-la-Ville.

Le 27 août l'assemblée d'élection de cette ville, présidée par le comte de Gizaucourt, tint sa première séance. Le lendemain, elle s'occupa d'abord du choix d'un greffier. Jossin, notaire, fut élu. Puis on passa à la nomination des douze membres qui devaient compléter cette assemblée. Les scrutins amenèrent : pour le clergé, de Villeneuve, abbé commendataire de Moiremont ; Mauclerc, chanoine de la collégiale de Montfaucon ; et Dom Casbois, prieur de l'abbaye de Beaulieu-en-Argonne, président de la congrégation de Saint-Vannes : pour la noblesse, de Chamissot de Sivry, lieutenant-colonel au régiment de Forêt ; de Lardenois, colonel en second du régiment de la Reine, cavalerie ; et de Failly de Florent : pour le tiers-état, Gilson, doyen des conseillers au bailliage de Sainte-Ménehould ; Renart, marchand tanneur et ancien échevin de la ville, qui, décédé peu après, fut remplacé par Levasseur, propriétaire du domaine de Saint-Hilairemont ; Lombard, amodiateur à Fléville ; Lemaire, ancien maître de forge à Champigneulle ; Bourgeois, maître de forge aux Islettes ; et Delacroix, amodiateur aux Horgnes.

Digitized by Google

Ensuite on nomma les deux syndics qui furent, pour le clergé et la noblesse, l'abbé Buirette, ex-principal du collége; et pour l'ordre du tiers, Picart, avocat à Sainte-Ménehould et ancien procureur syndic de cette ville.

Cette assemblée composa, aux termes de la loi, une commission intermédiaire pour travailler habituellement et correspondre avec celle de l'assemblée provinciale. Buirette, curé-doyen, dans l'ordre du clergé; de Failly de Florent, dans l'ordre de la noblesse; Deliége et Renart, dans l'ordre du tiers-état, furent choisis membres de cette commission; et l'on nomma, pour huissier de la chambre, Martinet, soldat vétéran.

Le lendemain 29, on procéda à la division des cent vingt-deux paroisses de l'élection, en six arrondissements dont les chefs-lieux étaient : Sainte-Ménehould, vingt et une paroisses; Grandpré, vingt-trois; Triaucourt, dix-huit; Ville-sur-Tourbe, dix-neuf; Busancy, vingt et une; Montfaucon, vingt.

Après ces opérations, l'assemblée d'élection et la commission intermédiaire entrèrent dans toute la plénitude de leurs fonctions.

Dans une petite ville où tout le monde se connaît, chacun croit pouvoir juger du mérite de ses concitoyens et souvent mettre le sien au-dessus du leur. L'amour-propre est blessé quand, par un libre choix, on voit appeler à des places honorables des citoyens sur lesquels on se flattait d'avoir la préférence. Alors on déprécie ceux dont on n'a pas même été le concurrent; on censure, on cherche à faire annuler les suffrages dont ils ont été honorés, dût-on n'en obtenir d'autre résultat que de satisfaire sa jalousie. Voilà malheureusement le triste tableau de ce qui se passa aussitôt après la nomination des membres dont nous venons de parler.

Digitized by Google

En effet, des fonctionnaires publics et des bourgeois notables de la ville, sans doute très-dignes de figurer avec honneur dans l'assemblée d'élection, furent aussi fâchés que surpris, non-seulement que le choix ne fût point tombé sur eux, mais que les suffrages se fussent portés sur tel ou tel individu auquel ils se croyaient bien préférables. Ces mécontents, se tenant à l'écart, engagèrent les officiers municipaux à se plaindre de ce que, au mépris du réglement du 23 juin, on n'avait choisi parmi eux aucun membre pour entrer dans la formation des assemblées provinciales et d'élection. Sous ce prétexte et celui du bien public, la municipalité, c'est-à-dire le maire et les deux échevins, présentèrent un mémoire contenant plusieurs sujets de plainte, qui frappaient sur l'invalidité du choix d'une partie des membres de l'assemblée d'élection.

Les principaux griefs allégués par eux, outre celui qui concerne le corps municipal, étaient qu'il y avait eu des menées à Châlons et à Sainte-Ménehould pour ces nominations; que Florion, appelé dans le tiers-état à l'assemblée provinciale pour représenter l'élection de cette dernière ville, quoique ne se connaissant point en administration, avait seul influé dans le choix des membres; que d'abord il s'était fait nommer, par l'assemblée provinciale, membre de cette élection; qu'ensuite il avait fait choisir trois de ses cousins; que lors de l'assemblée d'élection tenue à Sainte-Ménehould, il en avait, de concert avec ses trois parents, fait nommer d'autres, parmi lesquels il s'en trouvait de bien plus proches encore, tels que Renart son beau-père et de Failly, son oncle; que presque tous les membres étaient frères, beaux-frères, neveux et cousins germains : d'où il résultait que l'assemblée d'élection ne formait qu'une seule et même famille : ce qui était un abus révoltant pro-

Digitized by Google

hibé par les lois pour la composition de tous les corps, et principalement de ceux d'administration.

On se plaignait aussi de ce que, contrairement à l'article 8 du réglement qui n'admettait pas deux membres d'une même paroisse, on avait néanmoins choisi, dans l'ordre du clergé, de Perthes et Mauclerc, tous deux chanoines de la collégiale de Montfaucon ; de ce que l'abbé Buirette, Renart et Deliége ne payaient point le taux de contribution fixé par l'article 11 pour être éligibles.

Enfin, l'auteur du mémoire demandait qu'attendu les contraventions aux réglements, les élections des 27, 28 et 29 août fussent annulées et recommencées conformément à ces réglements.

Ce mémoire fut adressé à l'intendant et au président de l'assemblée provinciale.

L'archévêque de Rheims répondit que cette assemblée n'avait pu que s'en rapporter aux personnes qui s'y trouvaient de l'élection de Sainte-Ménehould, pour nommer les membres qui devaient en être les représentants ; et que, quant aux nominations faites dans l'assemblée d'élection de cette ville, dont le corps municipal croyait avoir à se plaindre, c'était au président de cette assemblée qu'il fallait s'adresser.

L'intendant, de son côté, écrivit à son subdélégué d'examiner avec attention le mémoire, et de lui donner, en le lui renvoyant, ses observations et son avis.

Le subdélégué crut devoir, avant de répondre, adresser ce mémoire au comte de Gizaucourt et le pria de le communiquer à l'assemblée dont il était président. La réponse de celui-ci porte en substance qu'*il lui aurait obligation de mander à M. l'intendant que l'assemblée d'élection avait suivi le réglement du 23 juin ; que suivant ce régle-*

Digitized by Google

ment, les nominations devant être faites au scrutin, il y avait été procédé en cette forme; que d'après la connaissance qu'il avait de quelques membres et la réputation des autres, il croyait le choix très-bon; qu'il n'y avait enfin que la jalousie de n'avoir point été du nombre des élus qui ait pu engager quelques personnes à élever des difficultés sur le choix de ceux qui l'avaient été.

Alors le subdélégué se livra à un travail considérable sur le mémoire en question. En discutant chaque grief, atténuant et réfutant légèrement les uns, approuvant et appuyant fortement les autres, il en ajouta de nouveaux. Il joignit à ce travail une liste de tous ceux qui avaient été élus à l'assemblée provinciale et à celle d'élection pour Sainte-Ménehould, dans les trois ordres, avec une note sur chacun de ces membres.

On fut fort étonné que le subdélégué, au lieu de se renfermer dans la discussion des motifs de plainte et de réclamation contenus au mémoire, en eût encore donné de nouveaux qu'on ne lui demandait pas. On soupçonna qu'étant procureur du roi du Bailliage, il pouvait être d'intelligence avec le lieutenant-général de ce siége, un des mécontents et auteur du mémoire. D'ailleurs il était faux que l'on n'eût point choisi dans la municipalité, puisque deux des membres élus étaient notables du corps municipal; et la loi n'expliquait point si l'on devait choisir plutôt parmi les échevins que parmi les notables. Ceux auxquels on opposait de ne point payer une contribution assez forte dans la commune pour jouir du droit d'éligibilité, en payaient une considérable dans les communes environnantes. Ainsi à cet égard le vœu de la loi était rempli. Le réglement du 23 juin ne faisait pas mention d'exclusion pour cause de parenté : ce qui formait en apparence le plus fort grief des plaignants.

Digitized by Google

Il est certain que le choix pour l'ordre du tiers-état, avait été fait dans toutes les classes honnêtes de la société, officiers de judicature, avocats, riches cultivateurs, etc. Et les articles du réglement, dont les réclamants s'appuyaient pour critiquer certaines nominations, n'étaient applicables à aucun membre.

Enfin on regarda les réclamations, les plaintes, les motifs d'annulation, proposés par le maire et les échevins de Sainte-Ménehould, comme des moyens minutieux, misérables et présentés par une basse jalousie plutôt qu'en considération du bien public. Dès-lors tous les prétendus griefs furent appréciés à leur juste valeur, et l'assemblée d'élection de Sainte-Ménehould resta telle qu'elle avait été composée et continua ses fonctions.

Les assemblées provinciales et d'élection se formaient dans le royaume malgré le parlement de Paris, qui s'étant opposé à ce nouveau régime d'administration, avait aussi refusé l'enregistrement d'un édit concernant le timbre, et d'une déclaration portant établissement d'une subvention territoriale. Par suite de cette opposition le parlement avait été transféré à Troyes. Le procureur du Roi de Sainte-Ménehould venait de recevoir, d'une part, les lettres-patentes de sa majesté concernant cette translation, et de l'autre, les arrêtés du parlement avec ordre d'en requérir à l'audience la lecture et la publication. Le procureur du Roi, fort embarrassé dans une circonstance si délicate, fait part à la compagnie du Bailliage de son indécision à obtempérer à des ordres si opposés, la consulte sur la question de savoir s'il doit requérir l'enregistrement et demande qu'elle en délibère. La compagnie se voyant à la veille des vacances, arrêta unanimement qu'elle était d'avis que les gens du Roi suspendissent la demande en enregistrement *jusqu'à nouveaux ordres*.

Digitized by Google

Vers la fin de cette année, la municipalité de Sainte-Ménehould avait été en partie renouvelée; ce même procureur du Roi, en même temps subdélégué, venait de réunir à ces deux places celle de maire. D'après les lettres-patentes de Louis XIII de l'année 1633 qui créaient un maire à Sainte-Ménehould, il fallait, pour occuper cette place, être né dans la ville; jamais on n'avait dérogé à ce privilége, même malgré le réglement de 1776 pour la composition du corps municipal, qui laissait la faculté de choisir pour maire un citoyen habitant la ville depuis dix ans seulement sans interruption. On vit donc pour la première fois à Sainte-Ménehould un maire qui n'y était pas né. L'intendant qui, dans les circonstances, voulait avoir un homme sur lequel il pût compter, fit nommer son subdélégué que les officiers municipaux avaient eu la maladresse de présenter au nombre des trois candidats. Jadis les habitants s'étaient récriés contre un pareil cumul, source d'abus et d'inconvénients. Donner à un subdélégué la place de maire, paraît avec raison chose très-inconvenante. Le subdélégué n'était-il pas au-dessus du maire auquel il transmettait les ordres et les arrêtés du gouvernement et de l'intendant? C'était par conséquent se commander à soi-même; c'était confondre la hiérarchie des pouvoirs. Quelques personnes réclamèrent: elles ne furent point écoutées. Ce magistrat, il faut en convenir, avait des talents, était honnête homme; et jamais, pendant l'exercice de ses fonctions, on n'eut à se plaindre de son administration.

1788. Il était maire depuis quelques mois, lorsque la municipalité fut prévenue que M. de Clermont-Tonnerre, évêque du diocèse, se proposait de venir incessamment faire sa première visite dans cette ville. Les officiers municipaux, en bureau général, délibérèrent sur les devoirs à rendre à

Digitized by Google

sa grandeur. Le cérémonial de la réception fut arrêté, et l'on décida qu'au lieu de donner un repas suivant l'usage, il serait, des deniers communaux, distribué cent écus aux pauvres, et que l'on offrirait simplement le vin d'honneur au prélat.

Le huit juin, l'évêque arriva vers les six heures du soir. Le clergé, le corps municipal, vingt hommes d'élite de chacune des quatre compagnies bourgeoises, celles des arquebusiers et des bleus vinrent au-devant de Monseigneur jusqu'à l'entrée de la ville, où le maire le complimenta. Nous ne raconterons point le surplus du cérémonial : il fut tel qu'on avait coutume de l'observer en pareille circonstance. Nous n'aurions pas même fait mention de cette visite épiscopale, sans les scènes singulières et même scandaleuses auxquelles elle donna lieu.

C'est à l'évêque diocésain que se rendaient les comptes des receveurs de la fabrique et de l'Hôtel-Dieu, dont le maire, les échevins et le procureur syndic étaient les administrateurs nés. Les comptes furent rendus et arrêtés sans nulle difficulté. Mais M. Buirette, curé-doyen, chez qui le prélat était descendu, se plaignit à lui de ce qu'en sa qualité de curé de la paroisse, il n'était point appelé à la reddition de ces comptes : et demanda, non seulement de s'y trouver à l'avenir, mais aussi d'avoir entrée et préséance aux différents bureaux des deux administrations.

Le prélat, plein d'estime pour ce curé, crut devoir lui accorder sa demande, qu'il trouva fondée ; et lui promit d'en conférer avec le corps municipal.

En effet, la conférence eut lieu le lendemain avant son départ. La municipalité, à la tête de la compagnie de l'arquebuse et de la bourgeoisie, s'était rendue au presbytère, pour reconduire l'évêque avec les mêmes honneurs qu'à

Digitized by Google

son arrivée. Alors Monseigneur proposa de faire et de signer un arrêté par lequel on accorderait au curé-doyen entrée et préséance aux bureaux de la fabrique et de l'Hôtel-Dieu. Le corps municipal s'excusa sur ce qu'il n'était guère possible de déroger, par un simple arrêté, aux lettres-patentes de 1633 qui servaient de réglement à ce sujet. Cependant il consentit d'admettre à l'avenir le curé, avec une certaine préséance, au bureau de la fabrique *seulement* ; mais quant au bureau de l'Hôtel-Dieu, il fit observer que, suivant une déclaration du Roi du 12 novembre 1698, le curé ne devait y avoir place qu'après le maire et un échevin.

Là-dessus, le curé s'emporte et s'écrie avec force, en frappant du poing sur le bureau, qu'il doit avoir une place distinguée dans les deux administrations, puisque le corps de ville y admet un tas d'artisans, (en parlant des notables).

Comme tout le corps municipal était réuni, l'évêque proposa de tenir bureau et de s'asseoir. « Puisque l'on tient bureau de la fabrique, dit à l'instant le curé, je prétends y avoir voix et séance à la droite de Monseigneur. » Le maire représenta que comme la délibération roulait sur l'admission du curé, celui-ci ne devait ni siéger ni opiner. Alors le doyen, sur un signe de son évêque, ne siégea point.

Le prélat renouvela sa proposition d'admettre le curé avec préséance au bureau de la fabrique et de l'Hôtel-Dieu, et d'en faire arrêté sur-le-champ. Plusieurs membres opinèrent pour l'admission, sauf la présidence au maire de ville. D'autres furent d'une opinion contraire, et motivèrent leur avis sur ce que l'on ne pouvait, d'après le réglement, tenir de bureau général qui ne fût précédé d'un bureau particulier indicatif du jour et de l'objet, et

qu'en conséquence ils formaient opposition à toute délibération qui serait prise.

L'évêque, piqué de cette opposition, quoique fondée en droit, leva brusquement la séance, en disant : « J'ai » voulu connaître uniquement la manière de penser du » bureau. Je ferai, sous quinze jours, casser cette forme » d'administration ; *c'est une vraie pétaudière*. »

Le curé se voyant soutenu s'écrie à son tour, en frappant encore sur le bureau, qu'*il est inoui qu'on préfère des artisans à lui, et qu'il en aura raison, dût-il y manger sa dernière chemise*.

« Soyez tranquille, lui dit le prélat, cela me regarde » seul, et j'en fais mon affaire. » Puis s'adressant aux officiers municipaux : *Vous pouvez vous retirer tous. Je ne fais pas plus de cas des honneurs que vous prétendez me rendre à mon départ, que de vos personnes ; et chacun de vous peut retourner à ses comptoirs ou boutiques.*

Le corps municipal sortit sur-le-champ pour retourner à l'Hôtel-de-Ville. Déjà la compagnie de l'arquebuse était en marche et les tambours battaient, lorsque, réflexion faite, le maire jugea à propos de rentrer seul au presbytère et de dire à l'évêque qu'il venait de nouveau lui offrir les honneurs à lui dus à son départ. Monseigneur, pressé par les vicaires-généraux, répondit : *Soit, mais seulement à cause du peuple.*

On n'aura pas de peine à croire que le corps municipal fut fort mécontent de la scène qui s'était passée au presbytère, et qu'il se trouva même très-offensé des procédés du prélat et du pasteur. Leurs emportements, leurs invectives contre la municipalité, toutefois composée suivant la loi qui appelait aux fonctions de notables des personnes probes, choisies dans les différentes classes des citoyens, ont singu-

Digitized by Google

lièrement étonné tous les paroissiens, surtout de la part d'un curé né parmi eux et sorti lui-même de cette classe honorable d'artisans, qu'il lui convenait si peu de mépriser, aimé d'ailleurs et respectable par ses cheveux blancs et ses qualités pastorales. Voilà comment, dans une assemblée où tout devait se passer avec décence, de si petits intérêts ont pu produire d'aussi grands débats, et donner lieu à des propos injurieux tenus par des personnages sacrés, qui auraient dû montrer l'exemple de la modération et de la bienséance :

« Tant de fiel entre-t-il dans l'âme des dévots ! »

Un mois s'était écoulé, et l'on s'attendait tous les jours à recevoir un nouveau réglement municipal, d'après les menaces de l'évêque ; mais la municipalité n'éprouva pas le moindre changement dans la composition de ses membres. Alors le gouvernement était occupé d'affaires bien plus sérieuses, et Sainte-Ménehould se trouvait à la veille de voir disparaître de son sein ce qui faisait seul son ornement, sa gloire et ses avantages.

Dès le 13 mai, le Bailliage avait enregistré une ordonnance du Roi sur l'administration de la justice, et un édit portant suppression des tribunaux d'exception. Ces nouvelles lois opérèrent de grands changements. En effet, les tribunaux de la maîtrise des eaux et forêts, de l'élection, des traites-foraines et du grenier à sel demeuraient anéantis. Les affaires de leur compétence étaient attribuées au bailliage. Leurs officiers se trouvaient sans place et sans fonctions.

Par l'article 2 de l'ordonnance du Roi, tous les bailliages et sénéchaussées du royaume étaient érigés en présidiaux, et l'on devait créer dans quelques villes des juridictions supérieures sous le nom de grands bailliages. Par l'article 60

Digitized by Google

de la même loi, des commissaires avaient la mission d'entendre les officiers des différents siéges, ainsi que les officiers municipaux; de prendre tous les éclaircissements convenables et d'en dresser procès-verbal, pour être par sa majesté ordonné ce qu'il appartiendrait.

Les habitants de Sainte-Ménehould s'attendaient de posséder dans leur ville un présidial, lorsque, le 28 du même mois, l'Intendant, qui les avait bercés de cet espoir, adressa à la municipalité une lettre qui laissait des doutes sur l'érection de ce tribunal. Ce magistrat était chargé, par le garde-des-sceaux, de la distribution et de l'arrondissement des justices en Champagne. Il avait joint à sa lettre une série de questions auxquelles il fallait répondre. Le corps municipal et celui du bailliage y répondirent promptement et séparément. Chacun démontra la nécessité de créer un présidial à Sainte-Ménehould. On n'oublia aucun des motifs qui militaient en faveur de cette ville. On fit valoir sa position éloignée de tout endroit où une *présidialité* pouvait être établie; l'ancienneté de son bailliage; l'étendue de cette juridiction sur plus de cinq cents villes ou bourgs, villages et hameaux; près de deux cents fiefs relevant de son antique château, jadis le boulevart et la clé du royaume du côté de l'Allemagne; la fidélité des habitants de cette ville envers leurs souverains en des circonstances difficiles, et surtout dans le temps de la Ligue et sous la minorité de Louis XIV, où les bourgeois, sans nul secours, défendirent pendant près d'un mois leur ville assiégée par un prince révolté contre ce monarque, qui sut récompenser leur dévouement et leur bravoure. On représenta en même temps que Sainte-Ménehould, dénuée de commerce, n'ayant que très-peu d'agriculteurs, totalement incendiée en 1719 et à peine relevée de ses ruines, ne devait sa population et son

Digitized by Google

existence politique qu'à ses tribunaux, dans lesquels on comptait quatre-vingt-dix officiers publics de toutes les classes, composant la partie la plus notable de ses habitants, et dont elle empruntait tout son lustre; qu'en la privant de l'unique tribunal qui lui restait, cette privation entrainait sa ruine en la rendant incessamment déserte.

La municipalité et le bailliage pensèrent qu'il ne suffisait pas d'envoyer des mémoires pour prouver la justice de leur demande. Ils étaient d'ailleurs informés que le travail de l'Intendant sur la formation et l'arrondissement des nouveaux tribunaux, travail fait à l'avance, n'était point favorable à leur ville. Ils se décidèrent donc à nommer des députés pour se rendre à Châlons, à Paris, à Versailles, et y faire valoir, auprès des autorités compétentes, tous les moyens propres à leur conserver un tribunal. (A)

Le bailliage, la municipalité et le corps des avocats en nommèrent chacun un. Ces trois députés arrivés à Châlons n'y trouvèrent pas l'Intendant, déjà parti pour Paris. Ils s'y rendent sans perdre de temps.

Quel fut leur étonnement d'apprendre que les éclaircissements fournis par la ville de Sainte-Ménehould étaient restés dans les cartons de l'intendance! Ils présentèrent des mémoires au principal ministre et au garde-des-sceaux. Ils y joignirent des cartes géographiques qu'on leur demanda et qu'ils firent dresser exprès, pour faire connaître la possibilité de former un présidial encore assez étendu, en ne le composant que des communes environnantes qui se trouvaient trop éloignées des autres villes, où l'on se proposait d'ériger un semblable tribunal.

Après plusieurs démarches, après quelques demandes d'audience, tantôt accordées, tantôt refusées, ces trois députés adressèrent un précis particulier à M. le garde-des-

Digitized by Google

sceaux, qui leur fit, le 25 juillet, la réponse suivante :

« J'ai examiné avec la plus grande attention, messieurs, » les mémoires que vous m'avez remis à l'effet d'obtenir » que le bailliage de votre ville fût érigé en présidial, et » j'en ai rendu compte au Roi. Sa majesté n'a pas cru de- » voir faire aucun changement à ses dispositions précé- » dentes, parce qu'elle les a trouvées plus conformes à » ses vues sur la distribution de la justice dans son royaume. » Je désire qu'il se trouve quelque autre moyen de dédom- » mager votre ville de l'avantage qu'elle perd pour le » moment, et de faire sentir à ses habitants que sa majesté » n'ignore point les preuves qu'ils ont données de leur » zèle et de leur affection au service de ses prédécesseurs. » Je suis, messieurs, votre affectionné à vous servir. » Signé *De Lamoignon*.

En effet, le sort en était jeté. Des lettres-patentes, en forme d'édit, venaient d'être signées pour l'érection des nouveaux siéges de justice. Elles ne laissaient à Sainte-Ménehould qu'une prévôté composée uniquement de la ville et de ses dépendances. Cette prévôté devait ressortir au grand bailliage créé à Châlons, auquel on avait attribué tous les autres lieux justiciables du bailliage supprimé de Sainte-Ménehould, excepté ceux qui étaient distraits pour un présidial que l'on érigeait à Rethel, sous le ressort du même grand bailliage. Ainsi, ces deux villes voyaient leurs tribunaux établis sur les ruines de celui de Sainte-Ménehould.

Deux commissaires furent nommés pour installer les nouvelles juridictions. Ce fut par la ville de Sainte-Ménehould qu'ils commencèrent leurs opérations. A l'heure qu'ils avaient indiquée, ils se rendirent à l'Hôtel-de-Ville où ils proclamèrent et installèrent Gilson père, en qualité de

Digitized by Google

prévôt ; Mouton, en qualité de procureur du Roi ; Poterlot fils, comme greffier. A l'exception des personnes vraiment intéressées à la chose, aucun bourgeois ne se trouva à cette cérémonie. La salle fut déserte. Un morne silence régnait dans la ville. La tristesse était peinte sur tous les visages. Les officiers supprimés du bailliage témoignèrent leur mécontentement de ce que deux de leurs collègues avaient si facilement accepté les places de la prévôté, et surtout un des trois députés précédemment choisis pour aller défendre les intérêts de la ville, qu'il trahissait en ce moment.

Bientôt ces deux commissaires partirent pour Rethel où on les attendait avec impatience. Le jour de l'installation devint pour les Rethélois un jour de fête. Ils regardaient ces commissaires comme des divinités bienfaisantes et tutélaires. La ville fit des frais considérables pour les recevoir et donner à la cérémonie toute la splendeur possible. Quelle différence entre cette réception magnifique et le peu d'accueil qu'on leur avait fait à Sainte-Ménehould !

Après une messe solennelle où tous les honneurs leur furent déférés, les commissaires installèrent le tribunal. On prononça plusieurs discours. Vilmet, avocat à Rethel, en fit un dans lequel il fut moins question de lois et de jurisprudence que de dévotion. Il avait pris pour texte, comme pour un sermon, ce verset pascal : *Hæc est dies quam fecit Dominus ; exultemus et lætemur in eâ.* On aurait volontiers passé à l'orateur ses capucinades, si, oubliant toutes les convenances, et peu généreux, il n'eût point incombé sur l'ancien bailliage de Sainte-Ménehould, et insulté au malheur d'une ville, au tribunal de laquelle Rethel avait autrefois ressorti pour tous les cas, et, depuis son érection en duché, pour les cas royaux ; mais, ainsi que nous allons le voir, cette jubilation fut de bien courte durée.

Digitized by Google

Pendant que tous ces changements s'opéraient, nos deux députés fidèles à leurs commettants n'avaient pas, comme leur faux frère, quitté la capitale. Toujours occupés des intérêts qui leur étaient confiés, ils conservaient l'espérance de faire modifier en faveur de leur ville certains articles des lettres-patentes.

Plusieurs autres villes de la Champagne, auxquelles ces nouvelles lois enlevaient leurs anciennes juridictions, avaient aussi à Paris des députés pour faire les mêmes réclamations.

La haute magistrature, qui voyait d'un mauvais œil ce bouleversement général dans l'administration de la justice, soutenait, encourageait secrètement ces députés, et leur laissait entrevoir qu'à force de plaintes, de doléances et de vives sollicitations, ils amèneraient le ministère à reconnaître la justice de leur demande.

Déjà même quelques villes avaient obtenu une surséance à l'exécution des lettres-patentes. Dès-lors les députés de Sainte-Ménehould conçurent l'espoir d'une pareille faveur. Ils continuèrent donc leurs démarches et leurs sollicitations. Aux moyens dont ils avaient déjà fait usage, ils en ajoutèrent d'autres aussi puissants. Ils démontrèrent jusqu'à l'évidence que le but que le ministère s'était proposé, se trouvait absolument manqué, et que loin d'avoir amélioré le sort des justiciables, d'avoir rapproché ceux-ci de leurs juges, d'avoir économisé les deniers royaux, il en résulterait tout le contraire.

En même temps, les officiers du siége de la maréchaussée de Sainte-Ménehould, le seul qui fut conservé dans cette ville, donnèrent un mémoire pour faire connaître l'impuissance où ils se trouvaient de continuer leurs fonctions, attendu l'extinction du Bailliage qui jugeait avec eux la

Digitized by Google

compétence et assistait le lieutenant dans les jugements des affaires.

Ils exposaient que la lieutenance de Sainte-Ménehould était située à la lisière d'une vaste forêt, portant ses extrémités jusque dans l'empire et le pays de Liége, dans le coin le plus couvert et le plus dangereux du royaume, offrant un repaire assuré à tous les déserteurs, voleurs et autres malfaiteurs; qu'il n'y avait point de siége plus chargé que le leur; et qu'il ne pouvait être transporté ailleurs à cause de l'importance de tous ses alentours, etc.

Le député du corps des avocats voulut frapper un dernier coup. Il composa et présenta un nouveau mémoire, en forme d'observations, où il attaqua les lettres-patentes dans leurs principales dispositions, et fit voir que ceux qui en étaient les auteurs, avaient moins consulté l'intérêt général que l'intérêt particulier de quelques villes, que l'on voulait favoriser et auxquelles on donnait une préférence marquée, qui ne leur était pas due.

Trop souvent la vérité offense. Ce mémoire, fort de choses et rempli de faits vrais, parut trop hardi : il déplut. Les sollicitations du député devinrent importunes. La porte des bureaux lui fut fermée, et on le menaça de le faire arrêter. Le bruit courait même dans sa patrie qu'il était détenu à la Bastille.

Cependant des mémoires non moins vigoureux pleuvaient de tous côtés de la province dans les bureaux du ministère : ils en étaient inondés. Il fallut bien reconnaître les omissions, les erreurs que l'on avait commises, les inconvénients qui en résultaient, et tâcher d'y remédier en satisfaisant en partie les réclamants.

Le 10 septembre, l'on vit enfin paraître de nouvelles lettres-patentes; nous n'en rapporterons que les articles

Digitized by Google

qui peuvent concerner la ville de Sainte-Ménehould.

» Article 1er. Jusqu'à ce que les éclaircissements, qui » doivent nous être procurés sur l'état des provinces ou » des grands bailliages limitrophes de ceux de Châlons et » de Langres, nous aient mis à portée de prendre un parti » sur les réclamations des villes et des Bailliages *de Sainte-* » *Ménehould,* de Sézanne et de la Marche, *nous voulons* » *que nonobstant la suppression que nous avons faites des* » *Bailliages existants dans lesdites villes et des offices* » *dont ils étaient composés, ceux qui en étaient pourvus à* » *ladite époque continuent d'exercer, sous le même titre* » *de Bailliage, la même juridiction et les mêmes fonctions* » *qu'ils exerçaient au moment de ladite suppression.*

» Article 2. Connaîtront en conséquence lesdits officiers, » tant en dernier ressort qu'à la charge de l'appel, des » causes et matières dont ils étaient en possession de con- » naître.

» Article 4. Les officiers, procureurs et huissiers attachés » auxdits siéges continueront pareillement d'y remplir les » mêmes fonctions qu'ils y remplissaient ci-devant. »

Quoique ces lettres-patentes ne donnassent point à Sainte-Ménehould ce qu'elle avait le droit d'espérer, néanmoins les habitants virent dans leurs dispositions un acheminement à un sort meilleur. Les officiers du Bailliage reprirent l'exercice de leurs charges, et la prévôté récemment créée demeura sans fonctions.

A cette époque, il était plus que jamais question de convoquer les états-généraux du royaume. Le Roi les avait promis; le parlement les demandait; toute la France exprimait le même vœu. Comme il entrait nécessairement dans les attributions de ceux qui seraient appelés à ces états, de remédier aux abus qui s'étaient introduits dans les diffé-

Digitized by Google

rentes parties du gouvernement, le Roi, par une déclaration du 23 septembre, ordonna qu'il ne fût rien innové dans l'ordre des juridictions tant ordinaires que d'attribution et d'exception, tel qu'il était établi avant le mois de mai précédent. Alors on vit tomber tout-à-coup le nouveau système subversif de l'ancienne administration judiciaire; il fut absolument abandonné. Les tribunaux rentrèrent en fonctions dans l'étendue de leurs ressorts, et les choses furent remises *in statu quo*.

Il serait difficile de peindre la joie des habitants de Sainte-Ménehould; elle fut portée jusqu'au délire. On alluma sur une des places publiques, au centre de la ville, un feu de joie. Le peuple dansa autour, en proférant des imprécations contre les auteurs des innovations. Il jeta dans les flammes deux robes de palais, symboles des deux tribunaux éphémères, c'est-à-dire de ceux du grand bailliage de Châlons et du présidial de Rethel. Certains particuliers s'avisèrent de composer des couplets satiriques, surtout contre les Rethélois à qui ils furent adressés, et ceux-ci y répondirent. On se chansonna pendant quelques semaines; il semblait que l'on voulût confirmer ce mot de la comédie : *Tout finit par des chansons*.

Mais rien n'amusa plus le public dans la circonstance, qu'un imprimé pseudonyme que l'on jeta avec profusion dans la province. Il était intitulé : *les Geais de Châlons*. Dans cette brochure, l'auteur répand à pleine main le sel de la satire. L'ironie piquante, le sarcasme, le persiflage, une critique amère y régnent dans tout son contenu, principalement contre les commissaires du grand Bailliage, qui avaient été à Sainte-Ménehould et à Rethel. C'est dommage que ce pamphlet, dans lequel l'auteur

Poussa jusqu'à l'excès sa mordante hyperbole,

Digitized by Google

renferme des personnalités trop offensantes. On l'attribua à M. B. de Verrières.

La convocation des états-généraux solennellement promise et impatiemment attendue fut enfin décidée. Depuis l'année 1614, ces états n'avaient point été assemblés; et l'on se rappelle que c'est d'après un traité fameux conclu à Sainte-Ménehould, et dont il porte le nom, que ces états de 1614 ont eu lieu. Le Roi n'avait pas encore arrêté si le tiers-état y serait représenté par des députés en nombre égal à celui des deux autres ordres réunis. Il arrivait de toutes parts à sa majesté des adresses pour la supplier d'ordonner que les députés fussent ainsi nommés. La ville de Sainte-Ménehould suivit cet exemple. Le maire ayant convoqué à ce sujet le conseil municipal, il y fut arrêté à l'unanimité, qu'attendu que le tiers-état est en population relativement au clergé et à la noblesse comme quatre-vingt-dix-neuf est à un, et qu'il supporte seul plus de la moitié des impositions, *sa majesté sera très-humblement et très-respectueusement suppliée d'ordonner que le tiers-état aux prochains états-généraux sera représenté par des députés en nombre égal à celui des députés des deux ordres du clergé et de la noblesse réunis, que les députés du tiers-état seront choisis par lui seul et dans son ordre, sans qu'ils puissent être pris parmi les officiers de justice ou fermiers du clergé ou de la noblesse.*

Mais à peine cet arrêté était envoyé, que l'on vit paraître un résultat du conseil du Roi, qui décidait que les députés aux états-généraux seraient au moins au nombre de mille; que ce nombre serait formé en raison composée de la population et des contributions de chaque bailliage; que le nombre des députés du tiers-état serait égal à celui des deux ordres réunis, etc. Ces décisions furent la base des convocations.

Digitized by Google

On reçut bientôt à Sainte-Ménehould les lettres de convocation, le réglement et les instructions nécessaires pour la formation des assemblées, tant élémentaires que bailliagères, qui devaient procéder à la rédaction des cahiers de doléances, et à l'élection des députés.

1789. Ces lettres et ce réglement, à la date du 24 janvier 1789, furent publiés dans la ville avec la plus grande pompe.

Le réglement distinguait deux sortes de bailliages : les principaux et les secondaires. La ville de Sainte-Ménehould vit avec regret que son bailliage, un des plus importants de la province par l'étendue de son ressort qui comprenait plusieurs villes, par sa population et la masse de ses contributions, n'était cependant rangé que dans la seconde classe ; qu'il se trouvait annexé à celui de Vitry comme bailliage principal, à ceux de Saint-Dizier, Fîmes et Épernai ; et que ces cinq bailliages réunis n'avaient qu'une seule députation aux états-généraux.

En conséquence, le corps de ville, en bureau général et sur la proposition du maire, fit un mémoire pour être adressé à M. le garde-des-sceaux, à l'effet de demander qu'il fût accordé au bailliage de Sainte-Ménehould, en le qualifiant de *bailliage principal,* deux députations directes aux états-généraux ; ou subsidiairement, en cas que la chose souffrît des difficultés par les arrangements antérieurs qui pourraient avoir été pris, qu'il y eût du moins, pour les bailliages réunis de Vitry, Sainte-Ménehould, Épernai, Fîmes et Saint-Dizier, seize députés des trois ordres.

Ce second chef de demande était fondé sur ce que les cinq bailliages de ces villes supportaient entre eux plus du quart des impositions et charges de la province ; sur ce

Digitized by Google

qu'ils réunissaient plus de six cent soixante paroisses dont les onze villes de Vitry, Sainte-Ménehould, Fîmes, Saint-Dizier, Épernai, Aï, Mézières, Rethel, Rocroi, Charleville et Château-Porcien faisaient partie, etc., etc.

A ces considérations, on ajoutait qu'en cas de réunion de ces cinq bailliages, ils devaient avoir au moins quatre députations, en suivant la proportion admise pour celui de Rheims qui en avait quatre, quoiqu'il ne contînt pas un si grand nombre de paroisses, et que sa population, ainsi que sa contribution aux tailles, fussent inférieures à celles de ces bailliages.

Soit que ces raisons présentées par la ville de Sainte-Ménehould eussent paru décisives; soit que les autres villes, qui avaient le même intérêt, eussent fait de semblables réclamations, dès le 2 mars le conseil du Roi fit un réglement particulier, par lequel, après un préambule très-explicatif, il ordonna que le nombre des députés du bailliage de Rheims serait réduit à deux au lieu de quatre; il ordonna pareillement que, dans l'assemblée générale du bailliage de Vitry, au lieu d'un seul député, il serait procédé à l'élection de deux députés dans l'ordre du clergé, de deux dans l'ordre de la noblesse, et de quatre du tiers-état; dérogeant en tant que de besoin, y est-il dit, aux lettres de convocation adressées auxdits bailliages et à l'état annexé au réglement du 24 janvier précédent.

Mais le bailliage de Sainte-Ménehould resta toujours dans la classe secondaire : sans doute parce qu'il n'avait point de Bailli en titre, et que d'ailleurs, quoique plus étendu que celui de Vitry, il n'en était, dans le principe, qu'un démembrement.

L'assemblée élémentaire, tenue à Sainte-Ménehould le 6 mars, choisit Lesure, lieutenant-général du bailliage;

Digitized by Google

Mouton, maire de la ville; Colin de Vrizy, lieutenant en la maitrise des eaux et forêts, et Drouet père, marchand drapier, pour représenter la commune à l'assemblée bailliagère secondaire.

Ces mêmes personnes se virent également appelées pour aller à Vitry avec plusieurs autres du bailliage, qui avaient aussi reuni la pluralité des suffrages. Là, dans l'assemblée générale, Lesure fut nommé le premier des députés du tiers aux états-généraux. Le choix des trois autres tomba sur Dubois de Crancé, ancien mousquetaire, du bailliage de Sainte-Ménehould; Barbier, lieutenant-général au bailliage de Vitry; et Poulain de Boutancourt, maître de forges, également du bailliage de Sainte-Ménehould.

Nous n'avons point parlé des différentes assemblées du clergé et de la noblesse à Sainte-Ménehould. Il nous suffira de dire qu'à l'assemblée générale à Vitry, on nomma pour le clergé, Dumont, curé de Villers devant le Thour, du bailliage de Sainte-Ménehould; et Brouillet, curé d'Avise, du bailliage d'Épernai; pour la noblesse, de Balidart, de Vitry; et de Failly, du bailliage de Sainte-Ménehould. Tels ont été les huit députés des trois ordres du bailliage principal de Vitry aux états-généraux.

On sait combien furent orageux les premiers mois surtout de ces états qui se constituèrent en assemblée nationale.

Vers la fin de juin et au commencement de juillet, des troupes allemandes et suisses, au service de France, passèrent par Sainte-Ménehould pour se rendre en toute hâte aux environs de Paris et de Versailles : ce qui fit présager de funestes évènements. Bientôt les papiers publics annoncèrent les scènes sanglantes qui s'étaient passées dans la capitale. Peu de jours après, l'on vit s'arrêter, en avant d'un des faubourgs de la ville, royal-allemand cavalerie que l'on

Digitized by Google

n'attendait pas. Ce régiment avait été obligé de fuir de Paris; et ayant traversé Châlons, où il fut assailli d'une grêle de tuiles et de pierres, il craignait les mêmes insultes de la part des habitants de Sainte-Ménehould.

Le prince de Lambesc, qui comme colonel était à la tête de ce corps, envoya demander au maire s'il pouvait entrer sans crainte d'être insulté, et se loger dans la ville. Mouton, toujours maire alors, s'était retiré depuis peu à Verdun à cause de certains propos injurieux et menaçants tenus par quelques particuliers contre sa personne. Mais les échevins Buirette et Deliége firent répondre au Prince que son régiment pouvait entrer avec toute sécurité. (B) Ils engagèrent le lieutenant de la maréchaussée, à faire monter à cheval ses cavaliers, afin de maintenir le bon ordre et la tranquillité. Royal-Allemand se mit en marche au très-petit pas; les officiers saluaient de côté et d'autre les bourgeois, qui s'empressaient de sortir pour voir défiler ce beau régiment. Les hommes et les chevaux furent logés dans les diverses auberges, et quelques-uns dans des maisons bourgeoises. Le Prince descendit à l'hôtel du Soleil-d'Or. Le lendemain le régiment partit de très-bonne heure, sans avoir eu le moindre sujet de plainte : il prit sa route par Clermont.

L'assemblée nationale, malgré les obstacles qui semblaient se multiplier à chaque instant comme pour arrêter sa marche. s'avançait vers son but. Déjà elle avait fait des arrêtés et rendu plusieurs décrets très-favorables aux intérêts du peuple; mais des malveillants semaient le trouble dans les provinces, où l'on commettait toutes sortes d'excès au nom de ces nouvelles lois mal interprétées.

Cependant la ville de Sainte-Ménehould eut le bonheur de voir régner dans son sein le plus grand calme. A la vérité quelques femmes, pendant une journée, courant les rues

Digitized by Google

comme des Bacchantes, excitèrent le peuple à se joindre à elles pour détruire les barrières à l'entrée de la ville. Elles injuriaient, menaçaient même les personnes honnêtes qui blâmaient leur conduite. On les vit encore monter sur des voitures chargées de sel et de tabac, que des étrangers avaient introduits en fraude, et engager les citoyens à venir s'approvisionner à vil prix. Ces désordres furent bientôt réprimés. En général, les habitants demeurèrent soumis aux anciennes lois, en attendant la promulgation de celles que l'assemblée nationale préparait et avait déjà annoncées.

La preuve la plus convaincante que nous puissions donner de la bonne intention des habitants de maintenir l'ordre, non seulement dans la ville, mais aussi dans les environs, c'est que le bruit s'étant répandu que le village de Hans s'était mis en insurrection contre le comte de Dampierre son seigneur, qui était assiégé dans son château, un grand nombre de bourgeois de Sainte-Ménehould partirent aussitôt en armes, ayant à leur tête quelques notables, et se transportèrent à Hans pour rétablir la tranquillité. Mais à la nouvelle de leur arrivée, l'attroupement s'était dissipé. Le seigneur de ce village vint peu de temps après remercier les habitants qui étaient venus à son secours, et leur témoigner sa reconnaissance, en leur faisant à chacun une visite particulière.

Une disette des céréales commençait à se faire sentir, et la moisson qui approchait ne promettait pas une récolte productive. Le peuple ne pouvait que difficilement se procurer du froment, même à un prix fort élevé. La municipalité désirait en acquérir et en faire des magasins; mais elle manquait des fonds nécessaires. Quelques bourgeois humains et généreux en prêtèrent sans intérêt, jusqu'à ce que l'on eût recouvré les sommes provenant de la vente

Digitized by Google

ordinaire des bois communaux. Alors les officiers municipaux firent acheter des grains et les revendirent aux indigents à un prix moindre qu'on ne les avait achetés. Chacun s'empressa de venir au secours des plus nécessiteux. (C)

Une députation des écoliers du collége, dont l'année classique allait bientôt finir, se présenta à la municipalité et lui proposa, attendu les circonstances difficiles où l'on se trouvait, de ne leur point faire, comme c'était l'usage, la distribution des prix, mais de conserver la somme, que cette récompense annuelle de leur travail pouvait coûter à la ville, pour acheter du pain et le distribuer aux pauvres. Cette noble proposition fut acceptée en lui donnant tout l'éloge qu'elle méritait; et, pour en consacrer la mémoire, il en fut fait mention sur les registres de la municipalité.

Malgré les précautions et les soins qui venaient d'être pris dans un moment aussi critique, on craignait cependant quelque tumulte dans la ville et surtout chez les cultivateurs des environs, où des particuliers des provinces voisines, lorsque la circulation des denrées était libre, venaient enlever les grains. Des voitures chargées de froment passant par la ville avaient été arrêtées par le peuple. Les officiers municipaux les firent mettre en refuge jusqu'à ce que l'on eût reçu, à cet égard, une décision des autorités supérieures. Il fut question de demander un certain nombre de hussards pour maintenir le bon ordre. Déjà la demande en avait été formée, lorsque des bourgeois s'offrirent de monter alternativement la garde et de faire des patrouilles. C'est à cette époque qu'une garde nationale commença à se former. Elle s'organisa ensuite par compagnies. Les gardes nationaux prêtèrent serment le 30 août pardevant le corps

Digitized by Google

municipal, qui demanda au gouvernement des fusils pour les armer : ce qui fut accordé quelque temps après. Les officiers de l'arquebuse offrirent aussi de faire monter la garde par leur compagnie. Tous les chevaliers donnèrent l'exemple d'une bonne discipline et d'une grande exactitude dans ce service ; et, comme les autres compagnies de la garde nationale, ils prêtèrent serment devant le corps municipal.

Comme le maire était toujours absent, les deux échevins, après avoir consulté la commune, s'adjoignirent quelques bons citoyens pour les aider dans l'administration des affaires particulières de la ville, veiller ensemble au maintien de la tranquillité publique, et faire exécuter les lois concernant le paiement des impôts de toute nature, dont la rentrée s'effectuait avec autant de lenteur que de difficulté. (D)

Mais cette adjonction devint bientôt superflue; tout le corps municipal fut reconstitué sur de nouvelles bases. L'assemblée nationale poursuivant le cours de ses réformes, avait fait promulguer différents décrets, tant sur une nouvelle division du royaume en quatre-vingt-trois départements partagés en districts et en cantons, que sur l'organisation des assemblées primaires, électorales et départementales, sur la forme de leurs administrations et la composition des municipalités.

Tous les anciens noms des provinces disparurent pour faire place à d'autres. Une partie de la Champagne prit la dénomination de département de la Marne, qui fut divisé en six districts, du nombre desquels était celui de Sainte-Ménehould, composé de quatre-vingt-quatre communes.

On avait espéré que ce département s'étendrait jusqu'à la rivière d'Aire en Clermontois, ce qui aurait augmenté et

Digitized by Google

arrondi le district de Sainte-Ménehould; mais on assura, dans le temps, que Lesure, qui stipulait les intérêts de cette ville, trouva une forte opposition de la part de Gossin, député de Bar à l'assemblée nationale. Ce dernier, un des membres du comité qui travaillait à la nouvelle division du royaume, avait à cœur que le département de la Meuse, dont Bar était désigné pour être le chef-lieu, comprît une certaine étendue et ne fût pas trop resserré par le département de la Marne. Il l'emporta sur son collègue moins adroit et moins actif que lui. On prétendit même que l'intime amitié qui régnait entre ces deux députés, fut, à ce sujet, singulièrement réfroidie.

Quoiqu'il en soit, les limites des départements de la Marne et de la Meuse furent définitivement fixées, au nord-est, par le ruisseau de Biesme, qui jadis avait servi de ligne de démarcation entre l'empire d'Allemagne et le royaume de France, et ensuite entre la Champagne et le Clermontois. Cette dernière province resta au département de la Meuse, à l'exception du bourg de Vienne-le-Château et des villages de Servon et Saint-Thomas. Ces trois communes de l'ancien Clermontois firent partie du district de Sainte-Ménehould.

Quelque temps après la publication de la loi sur la division du royaume en départements, les habitants de Condé et de Bouconville, villages de Champagne annexés au département de la Marne, réclamèrent, sous différents prétextes auprès de l'assemblée nationale, pour que leurs communes fussent comprises à l'avenir dans le département des Ardennes, dont elles étaient absolument limitrophes. Cette réclamation peu soutenue demeura d'abord sans effet; mais lors du nouveau mode d'assiette des contributions, les deux communes ayant été portées en même temps sur

les rôles du département de la Marne et de celui des Ardennes, les habitants virent qu'ils étaient moins chargés dans celui-ci que dans l'autre : ce fut un puissant motif pour eux de poursuivre leur réclamation. Il paraît qu'elle ne fut que faiblement contestée ; et c'est de cette manière que le district de Sainte-Ménehould se trouva réduit à quatre-vingt-deux communes. Comme cette distraction de communes a été faite postérieurement au tableau arrêté de tous les départements et districts, on voit sur les premières cartes topographiques les villages de Condé et de Boucon-ville figurer au nombre de ceux du département de la Marne et du district de Sainte-Ménehould[1], quoiqu'ils soient effectivement du département des Ardennes et du district de Vouziers.

Les quatre-vingt-deux communes furent divisées en neuf cantons, dont les chefs-lieux étaient : Sainte-Ménehould, La Neuville-au-Pont, Vienne-le-Château, Ville-sur-Tourbe, Sommepy, Auve, Saint-Mard-sur-le-Mont, Passavant et Verrières.

1790. Aussitôt après la réception de la loi concernant la formation des nouvelles municipalités, les habitants de Sainte-Ménehould s'assemblèrent pour composer la leur. La nomination du corps municipal fut le résultat de plusieurs séances non sans cabales : ce qui arrive presque toujours dans les assemblées populaires trop nombreuses. Cependant le choix des membres, pris dans les différentes classes de la société, parut satisfaire la majeure partie des habitants, et l'on applaudit généralement à l'élection du maire, Dupin de Dommartin, ex-maître particulier des eaux et forêts. Cette nouvelle municipalité composée d'un maire, de huit officiers municipaux et de dix-huit notables fut installée par l'ancienne, qui cessa à l'instant ses fonctions. (E)

Digitized by Google

A peine le corps municipal fut-il en exercice, que, dans un conseil-général, il prit une délibération pour convoquer tous les citoyens à l'effet de prêter le serment civique, déjà prêté par l'assemblée nationale, au milieu de laquelle Louis XVI s'était inopinément et volontairement rendu, sans faste, sans appareil, et où il avait prononcé un discours vraiment paternel.

Le jour et l'heure pour la prestation du serment avaient été indiqués au prône par le curé-doyen de la paroisse. Ce pasteur, après avoir lu le discours du Roi prononcé à l'assemblée nationale, invita ses paroissiens à venir participer à cette cérémonie.

Elle fut annoncée au son des cloches et du tambour. Les habitants de Sainte-Ménehould, ceux de la Grange-aux-Bois, comme faisant partie de la commune, vinrent se joindre au corps municipal, qui s'avança sur le perron de l'Hôtel-de-Ville, et là, le nouveau maire ouvrit l'assemblée par un discours où respirait le plus pur patriotisme et l'amour le plus ardent pour le Roi.

Mauclerc, procureur de la commune, prit ensuite la parole et prononça un discours non moins patriotique. Il réquit que les citoyens assemblés fussent reçus à prêter le serment civique. Le maire le prêta le premier en ces termes :

« Je jure d'être fidèle à la nation, à la loi et au Roi, et de maintenir de tout mon pouvoir la constitution décrétée par l'assemblée nationale et acceptée par le Roi. »

Le secrétaire-greffier fit l'appel nominal des officiers municipaux et du procureur de la commune qui prêtèrent individuellement ce serment. L'appel étant continué pour les notables, Lesure, arrivé depuis peu dans l'intention de passer quelques jours au sein de sa famille, adressa aussi à se

concitoyens, et comme député et comme le premier des notables du corps municipal, un discours unanimement applaudi, puis prêta le serment, que les autres notables prêtèrent à leur tour.

Ensuite, le maire répéta la formule de ce serment que les assistants s'empressèrent de prêter. Aussitôt un élan patriotique mit dans toutes les bouches les cris réitérés de *vive la nation! vive le Roi!*

Ce jour devint pour la ville un jour de fête. Il y eut un repas splendide dans la grande salle de l'hôtel de l'Arquebuse. On chanta des chansons patriotiques et des couplets en l'honneur du maire, que ses concitoyens se félicitaient d'avoir choisi.

Il ne suffisait point à la municipalité naissante d'avoir invité la commune à prêter le serment civique; elle crut qu'il était encore de son devoir de faire à l'assemblée nationale une adresse pour la féliciter sur ses importants travaux, de donner une adhésion entière à ses nobles opérations, et l'assurance de la plus parfaite soumission à ses décrets.

On s'occupa ensuite de la formation des assemblées primaires. Les citoyens qui avaient les qualités requises par la loi, étaient appelés à nommer un certain nombre d'électeurs par canton. Le district de Sainte-Ménehould en nomma cinquante-et-un.

Ces électeurs élurent parmi eux, pour former le conseil d'administration de district, douze membres, dont un au moins devait être pris dans chaque canton.

Ces douze membres choisirent quatre d'entre eux pour composer le directoire de district, seul chargé du travail journalier. Ils nommèrent aussi un procureur syndic, un secrétaire, un receveur et un président ayant le droit de

Digitized by Google

présider tant le conseil général que le directoire du district. (F)

Il restait encore à établir le nouvel ordre judiciaire. Les électeurs des neuf cantons du district s'assemblèrent à Sainte-Ménehould, pour nommer les cinq juges qui devaient composer le tribunal et exercer pendant six ans.

Les citoyens actifs du canton de Sainte-Ménehould élurent pour juge de paix Lesure, ancien lieutenant du Bailliage, et alors député à l'assemblée nationale. Les autres cantons nommèrent aussi les leurs.

Le conseil général de la commune forma le bureau de paix du district, institué pour concilier, avec le juge et ses assesseurs, toutes les contestations sur des matières qui excéderaient la compétence du juge de paix ; et aucun plaideur ne pouvait se présenter au tribunal de district sans être muni d'un certificat de non conciliation. Ce bureau était aussi bureau de jurisprudence charitable, chargé d'examiner les affaires des pauvres qui s'y présenteraient, de leur donner des conseils, et de défendre ou faire défendre leurs causes. (G)

Toutes ces nouvelles autorités, avant d'entrer en fonctions, prêtèrent le serment voulu par la loi. (H)

Mais la prestation d'un serment commun à tous les citoyens, avait été décrétée par l'assemblée nationale, et à cet effet une fédération générale à Paris fut fixée au 14 juillet. Toutes les villes devaient participer à cette fête, en y envoyant une députation de leurs gardes nationales. Elles devaient aussi célébrer une fédération particulière. Ces fédérations avaient pour but de faire prêter le serment civique, le même jour et comme de concert, par tous les Français dans l'étendue du royaume. Chaque canton de district nomma donc des députés pour se rendre à Paris;

Digitized by Google

celui de Sainte-Ménehould délégua Florion, Hannonet et Macart. (I)

La fête particulière de la fédération à Sainte-Ménehould se fit avec la plus grande solennité. On avait élevé sur la place d'armes un autel de la patrie. Le curé-doyen, après avoir chanté une messe du saint Esprit dans l'église paroissiale, où assistaient toutes les autorités constituées avec la garde nationale, descendit processionnellement sur la place, précédé du clergé et suivi de tout le cortége. Là, monté sur les degrés de l'autel, il prononça un discours pour préparer à la prestation du serment civique, dont le maire lut à haute voix la formule. Toute l'assemblée au même instant s'écria, *je le jure*. La cérémonie finit par le chant du *Te Deum*.

La création de la garde nationale avait fait supprimer toute autre milice bourgeoise, de quelque nature qu'elle fût. Aussi ces anciennes milices n'ont-elles pas figuré à cette fédération.

Conformément au décret de licenciement, la compagnie de l'arquebuse et celle *des bleus*, s'étaient rendues, le 9 juillet à l'église paroissiale; et là, en présence du corps municipal et de la garde nationale, elles avaient déposé leurs drapeaux entre les mains du curé, qui, en les recevant, prononça un discours analogue à la circonstance. Après avoir chanté un *Te Deum*, on suspendit ces drapeaux à la voûte du chœur. (J)

1791. Par suite d'une nouvelle organisation du clergé, à l'avenir les évêques devaient être nommés par les électeurs des districts de départements, et les curés, par les électeurs des cantons de districts. Les ecclésiastiques furent astreints à un serment particulier qui devait être prêté en présence des officiers municipaux. Le 22 janvier 1791, jour fixé à Sainte-Ménehould pour cette prestation, tous les prêtres de

Digitized by Google

la paroisse, excepté le curé, vinrent remplir la formalité prescrite par les décrets. (K) M. Druart, curé de la Grange-aux-Bois, s'y refusa ; et quelques mois après M. Millet prêtre habitué, et M. Michel chapelain des religieuses, retractèrent leur serment.

Sur le refus constant de M. Buirette de prêter le serment, les électeurs du district s'étant assemblés nommèrent en sa place pour curé l'abbé Thierry, alors instituteur des enfants de M. Foulon de Douai, et domicilié à Paris. Cet ecclésiastique n'ayant point cru devoir accepter, les suffrages se portèrent et se réunirent sur M. Gambet, l'un des vicaires de la paroisse.

On se rappelle que les abbayes de la Chalâde, de Châtrices et de Moiremont étaient chargées de payer annuellement certaines sommes au collége en vertu de lettres-patentes du 16 février 1566. La suppression des maisons religieuses dans toute la France, et par conséquent de ces trois abbayes, privait le collége de ce revenu. Le corps municipal présenta un mémoire au département pour obtenir la liquidation et le remboursement de ces créances, conformément aux décrets concernant l'aliénation des biens nationaux. Il fit aussi des réclamations relativement au pont Matelot construit sur un des canaux de la rivière d'Auve et que l'abbaye de la Chalâde était tenue seule d'entretenir ; mais soit négligence de solliciter fortement ces indemnités, ces réclamations demeurèrent sans succès. Le collége perdit sa rente annuelle, et le pont resta à la charge de la ville. Il en fut de même d'une somme de quatre-vingt mille livres que la ville, peu d'années auparavant, avait placée sur le clergé, et dont elle n'a absolument rien recouvré.

Les nouvelles lois promulguées par l'assemblée nationale avaient fait une infinité de mécontents, surtout parmi la pre-

Digitized by Google

mière noblesse et le haut clergé. Plusieurs nobles, plusieurs ecclésiastiques avaient émigré et entraîné avec eux un grand nombre de leurs partisans. Dans le courant de mai et au commencement de juin, l'émigration était devenue considérable. Chaque jour on voyait passer à Sainte-Menehould des voitures remplies d'émigrants. La plupart des gentilshommes des environs se rendaient, à leur exemple, sur les bords du Rhin où l'on savait que, de concert entre des princes Français et des princes étrangers, il se formait des projets hostiles à la France; et déjà un bruit sourd avait couru que Louis XVI, sollicité par les émigrés, était dans le dessein d'aller secrètement les joindre et favoriser la coalition.

Le 20 juin, vers les dix heures du matin, un détachement de hussards du régiment de Lauzun entra subitement à Sainte-Ménehould par la route de Clermont. Comme ces hussards s'étaient arrêtés sur la place et cherchaient des logements, la municipalité n'étant point prévenue de leur arrivée envoya s'informer à l'officier-commandant s'il séjournait dans la ville, quelle était sa mission, et lui dire que l'on n'avait reçu aucun ordre pour le recevoir et lui fournir l'étape.

» Nous couchons ici, répondit cet officier; mes hussards n'ont point d'étape; je paierai toutes les dépenses, et nous ne serons nullement à charge aux bourgeois. Demain, nous partons de bonne heure; ma mission est de me rendre à Pont-de-Sommevesle, (c'est la dernière poste aux chevaux en avant de Châlons). Là, ajouta-t-il, je dois attendre un trésor, l'escorter et le remettre à la garde d'un détachement de dragons qui arrivera demain dans cette ville. »

A peine, le lendemain, les hussards étaient-ils partis, que l'on vit paraître les dragons annoncés la veille. Ils se

Digitized by Google

logèrent également dans les auberges, et leur chef, auquel la municipalité fit les mêmes questions qu'à celui des hussards, répondit qu'il venait au-devant d'un convoi d'argent destiné pour la solde des troupes sur les frontières, et qu'il était chargé de l'escorter jusqu'à Clermont.

Dans le courant de la journée, le commandant des dragons et son lieutenant allèrent se promener à pied hors du faubourg sur le grand chemin du côté de Châlons. Ces officiers rentrèrent, retournèrent encore, puis revinrent. Ces allées et venues excitèrent l'attention. On s'aperçut qu'ils s'agitaient beaucoup, qu'ils avaient un air soucieux et inquiet; mais, comme on ne doutait pas qu'ils n'attendissent un trésor, on pensa qu'ils s'occupaient du soin de l'apercevoir de loin, pour se tenir prêts à l'escorter.

Entre sept et huit heures du soir, arrivent de ce côté deux voitures, l'une attelée de trois chevaux, l'autre de six et précédées de deux courriers, un troisième suivait de très-près la seconde voiture. Ces courriers, en veste couleur de chamois, étaient beaux hommes et richement costumés. Ce train annonçait des personnages de distinction; l'on pensa que c'était encore quelques grands seigneurs qui émigraient.

Ces voitures s'arrêtent à la poste pour relayer. Des curieux accourent pour voir les voyageurs. Quelqu'un s'informe à l'un des courriers quels sont ces personnages : « C'est, répondit-il, madame la baronne de Korff voyageant avec ses enfants, un valet de chambre, deux femmes et des domestiques. »

Le commandant du détachement de dragons se présente à l'instant, écarte les curieux, s'avance d'un air respectueux à la portière de la principale voiture, et, après avoir salué, adresse la parole à voix basse, non pas à madame la baronne de Korff, mais à celui qui était sur le devant de la

Digitized by Google

voiture : ce qui étonna et fixa plus particulièrement l'attention sur cette personne.

Les courriers pressaient les postillons. Drouet, maître de la poste, en donnant ses ordres pour faire diligence, jetait de temps en temps un coup d'œil sur les voyageurs. Il crut reconnaître la reine dans madame la baronne de Korff, et comme on lui présentait, en paiement de la course des chevaux, des assignats dont un à l'effigie de Louis XVI, il s'avisa de comparer cette effigie avec la figure de celui à qui l'officier de dragons parlait si respectueusement. Alors il ne douta point que ce ne fût le roi et la reine sous des noms supposés.

Les voitures partent. Un sous-officier de dragons, s'élance à la suite en tirant un coup de pistolet, qui n'était vraisemblablement qu'un signal ; mais dont les personnes présentes s'effrayèrent, persuadées qu'on menaçait la vie des citoyens. Le bruit s'en répand dans la ville ; aussitôt les habitants arrivent en foule, les uns armés, les autres demandant à la municipalité des armes pour se mettre en défense contre les dragons.

Les officiers municipaux venaient de s'assembler à l'Hôtel-de-Ville. Ils invitèrent l'officier de dragons à s'y rendre sur le champ ; il n'osa s'y refuser. On lui demanda de décliner ses nom et qualités et d'exhiber ses ordres. » Je me nomme d'Andouins, répondit-il, chevalier de Saint-Louis, capitaine d'une compagnie du premier régiment de dragons, et voici les différents ordres que j'ai reçus. » On le requit de les déposer sur le bureau. Un de ces ordres était ainsi conçu :

» De par le Roi. François-Claude Amour de Bouillé, lieutenant-général des armées du Roi, chevalier de ses ordres et commandant-général des armées sur le Rhin, la

Meurthe, la Moselle, la Meuse et pays adjacents, frontière du Palatinat et du Luxembourg. »

» Il est ordonné à un capitaine du premier régiment de dragons de partir avec quarante hommes dudit régiment, le 19, de Clermont, pour se rendre à Sainte-Ménehould où il attendra, le 20 ou le 21, un convoi d'argent qui lui sera remis par un détachement du sixième régiment de hussards, venant de Pont-de-Sommevesle, route de Châlons; les dragons et les chevaux seront logés de gré-à-gré dans les auberges; les frais pour la nourriture des chevaux seront remboursés au commandant du détachement, et il sera donné à chaque dragon quinze sols en outre de sa paie pour lui tenir lieu d'étape. Metz le 14 juin 1791. Signé *Bouillé.* »

On fit observer à d'Andouins que les délais que les hussards apportaient à revenir avec le trésor pour le confier aux dragons, donnaient lieu à des soupçons, à des inquiétudes et à la fermentation du peuple; qu'il était indispensable qu'il déclarât à l'instant s'il était vrai qu'il fût venu dans le seul dessein d'attendre ce trésor. A quoi cet officier répondit qu'il n'avait point d'autre mission.

Pendant ce temps, Farcy, un des officiers municipaux, était allé chez Drouet pour prendre de lui des renseignements sur ce qu'il avait pu remarquer d'extraordinaire concernant les voyageurs qui étaient dans la voiture. Ce maître de poste tout occupé de cet objet se proposait de venir faire part de ses soupçons à la municipalité. Il peignit à Farcy la figure de celui qui lui avait paru le principal personnage; et d'après cette peinture et les détails qu'il donna, ce municipal, qui avait vu plusieurs fois à Versailles le Roi et la reine, adopta les soupçons de Drouet. Il revint rendre compte de sa conversation à ses collègues. Bientôt il fut décidé unanimement, qu'il fallait courir après les voitures et les faire

Digitized by Google

arrêter. La municipalité proposa cette mission à Drouet qui accepta.

Plusieurs jeunes gens se présentèrent pour l'accompagner, mais on manquait de chevaux. Le maître de poste en offrit un, le seul qu'il avait de disponible, à Guillaume son ami, employé au directoire du district. Ils partirent ensemble sans délai.

D'Andouins était présent à tout ce qui se disait à la municipalité. Les dragons commençaient à se réunir. Le peuple demanda à grand cri leur désarmement. Les officiers municipaux représentèrent à d'Andouins qu'il était urgent qu'il le fît ordonner, parce que la tranquillité des habitants en dépendait. « Je l'ordonnerai, dit cet officier, si vous m'en faite la sommation par écrit. » On la lui fit, et aussitôt il remit l'ordre de ce désarmement, qui fut suivi de l'apport à l'Hôtel-de-Ville de toutes les armes des dragons, ainsi que des enharnachements de leurs chevaux.

La populace murmurait, s'animait contre l'officier et voulait l'entourer au moment où il se disposait à sortir de l'Hôtel-de-Ville. » C'est un traître, s'écriait-elle ; il était instruit de tout ; il en a imposé à la municipalité ; il faut le punir. » On crut devoir faire conduire ce capitaine, ainsi que La Cour son lieutenant, dans la géole, pour les soustraire aux premiers accès d'une fermentation dont ils auraient pu devenir les victimes.

A la rumeur qui s'était répandue et au tumulte qu'elle avait excité, les membres du directoire s'assemblèrent ; ils vinrent, avec le procureur syndic se joindre au corps municipal, pour s'aider mutuellement de leurs conseils et aviser ensemble aux précautions à prendre dans une pareille conjoncture. On fit barricader les issues donnant sur la campagne. On y plaça des piquets de gardes nationaux ; et comme

Digitized by Google

la nuit commençait, l'ordre fut intimé aux bourgeois d'éclairer leurs croisées, afin d'éviter toute surprise du dehors, et de déjouer toute intrigue au dedans.

Neuf heures venaient de sonner. Un exprès, arrivé à pied de la Neuville-au-Pont, se rendit tout essoufflé à l'Hôtel-de-Ville et remit au directoire, de la part de la municipalité de ce village, une lettre dont la teneur suit :

» Messieurs, il vient de passer ici environ soixante à quatre-vingts hussards qui venaient du côté de la Champagne, et se font conduire, disent-ils, à Varennes. On ne sait ce que c'est de tout cela. On a lieu de craindre ; et nous prions de nous dire quelle précaution il convient de prendre. En attendant on va monter la garde. Nous avons l'honneur d'être très-sincèrement, messieurs, vos très-humbles et très-obéissants serviteurs. Signé *Joselet*, maire, *Soudan*, *J. H. Dediogeny*. Ce 21 juin 1791, à huit heures. »

Le messager fut questionné. Il donna quelques détails sur le passage de ces hussards ; dit qu'ils s'étaient égarés dans les chemins de traverse, et qu'ils avaient pris à la Neuville-au-Pont, attendu qu'il fallait traverser la forêt, un guide pour leur indiquer la route la plus directe, afin de se rendre promptement à Varennes.

On n'eut point de doute que ces hussards ne fussent précisément ceux qui étaient partis le matin pour se poster et attendre au Pont-de-Sommevesle, et qui auraient dû repasser par Sainte-Ménehould ; ce qui confirma de plus en plus dans les soupçons que l'on avait. On s'applaudit du départ de Drouet et Guillaume; cependant on craignait pour eux sur une route parcourue en tous sens par de la cavalerie. En effet le bruit courut tout-à-coup qu'ils avaient été arrêtés par une patrouille. Legay, officier de la garde nationale, inquiet sur le sort de Drouet, son ami et son allié,

Digitized by Google

ne tint pas au désir d'aller à la recherche et au secours de ses deux concitoyens, s'exposant ainsi à être arrêté lui-même et à se voir victime de son généreux attachement. De concert avec les officiers municipaux, il monte un cheval des gendarmes, engage deux de ceux-ci, Collet et Lepointe, à l'accompagner et se met à leur tête. Ils eurent l'imprudence de traverser la ville au galop, à une heure où l'obscurité ne permettait pas trop de distinguer les individus. Au moment où ils tournaient au coin de la place devant l'auberge du Soleil-d'Or, quelqu'un du peuple se mit à crier : *Voilà les dragons qui se sauvent.* Aussitôt des bourgeois, placés vis-à-vis, sous des arbres, firent une décharge de mousqueterie sur les prétendus dragons; Legay reçut plusieurs grains de gros plomb dans le bras et la main gauches; le gendarme Collet, atteint d'une balle à la tempe, tomba mort; Vayrat, marchand de draps et garde national, eut la cuisse fracassée d'une autre balle; quelques autres bourgeois furent légèrement blessés.

Cet évènement, qui n'aurait point eu lieu si la place devant l'Hôtel-de-Ville eût été alors illuminée, répandit la consternation parmi les citoyens; heureux encore que, dans ce moment de trouble et de confusion, il ne soit point arrivé de plus nombreux accidents. Des personnes cherchaient à se retirer pour s'enfermer dans leurs maisons et éviter de nouveaux malheurs. Le peuple s'en aperçut; il barra les rues et força de rester sur la place, ne se croyant en sûreté qu'en grand nombre, et voulant que tout le monde partageât le péril, s'il y en avait.

La ville était dans l'attente. Rien ne transpirait concernant les deux voitures, et l'inquiétude allait croissant sur le sort de Drouet et Guillaume. On entendait de toutes parts ces cris d'alarmes : *aux armes! nous sommes trahis.* Alors

Digitized by Google

le directoire fit distribuer les fusils qu'il avait reçus du département, depuis deux jours, et qui étaient destinés à être répartis aux différentes municipalités du district. On sonna le tocsin pour avertir les villages voisins. En peu de temps, les gardes nationales de ces communes et une foule d'habitants des campagnes, armés de toutes manières, se rendirent dans la ville. L'ordre fut donné aux bourgeois de cuire du pain pour subvenir au besoin de tant de monde.

Malgré les fortes présomptions et les probabilités que l'on avait, bien des personnes se refusaient à croire au passage de la famille royale. Mais, vers le milieu de la nuit, un particulier arrivant en poste est arrêté à l'entrée de la ville et conduit à la municipalité par un piquet de gardes nationaux. C'était un exprès dépêché de Châlons et porteur de l'ordre que voici :

« De la part de l'assemblée nationale, il est ordonné à tous les bons citoyens de faire arrêter une berline à six chevaux dans laquelle on soupçonne être le Roi, la Reine, madame Élisabeth, le Dauphin et madame Royale. Je suis envoyé à sa poursuite par la ville de Paris et l'assemblée nationale; mais comme je suis trop fatigué pour me flatter de pouvoir l'atteindre, j'ai dépêché le porteur du présent à cet effet, lui recommandant de requérir la force publique pour lui faciliter l'arrestation de toutes les voitures qui pourraient contenir des ennemis de la nation. Signé *Bayon*, commandant du bataillon de Saint-Germain pour M. de Lafayette. »

On lisait au bas de cet écrit : « Je certifie avoir vu les pouvoirs de M. Bayon, et me suis porté fort d'accompagner la personne que nous amenons. Signé *Thuveny*, maître en pharmacie à Châlons. »

On y lisait encore : « Le présent avis sera transmis de

courrier en courrier jusqu'à Sainte-Ménehould, où il sera pris des informations sur deux berlines qui ont dû y arriver sur les six à sept heures du soir. Signé *Choré*, maire, et *Rose*, procureur-général. »

Le maire de Sainte-Ménehould mit, au-dessous de ces écrits, ce renseignement : « Les deux berlines sont passées à sept heures et demie. Il y avait, dans la première voiture, deux femmes; dans la seconde, trois femmes, un homme et deux enfants; un courrier suivait immédiatement la berline de derrière attelée de six chevaux. A l'Hôtel-de-Ville de Sainte-Ménehould, à minuit, en présence de la garde nationale. Signé *Dupin*, maire. »

Dès ce moment, il n'y eut plus d'incertitude; tous les doutes furent levés, et chacun demeura convaincu que la berline contenait véritablement la famille royale.

Peu de temps s'était écoulé, lorsque parut Bayon, accompagné de Romant, aide-de-camp de Lafayette. Tous deux, après avoir fait viser leur passe-port et s'être informé des précautions prises depuis le passage des voitures, se mirent en route pour Clermont et Varennes.

La municipalité fit sur-le-champ partir un exprès avec une lettre pour prévenir la ville de Metz et l'engager à se saisir de la personne de M. de Bouillé. Elle écrivit aussi au président de l'assemblée nationale et lui rendit un compte détaillé de ce que les habitants de Sainte-Ménehould venaient de faire dans la circonstance. Elle joignit à sa lettre une copie exacte de tous les ordres dont avait été chargé d'Andouins de la part de Bouillé, et dont les originaux étaient restés au secrétariat de la ville. Le maître de poste, qui avait amené de Châlons l'exprès dont j'ai parlé, fut porteur de ces dépêches et promit de les faire parvenir promptement à leur adresse.

Digitized by Google

La nuit se passa dans les plus grandes inquiétudes et dans les plus vives alarmes. Non-seulement on ne recevait aucune nouvelle, mais on craignait de voir arriver d'un moment à l'autre des troupes à cheval ; et les craintes eussent été encore plus fortes, si l'on n'eût été informé que les hussards postés au Pont-de-Sommevesle avaient pris, pour leur retour, une autre direction.

Il n'y avait pas long-temps que le jour paraissait, lorsque Mangin, chirurgien à Varennes, passant en courrier pour se rendre à l'assemblée nationale, annonça que le Roi était reconnu et arrêté dans cette ville. Il raconta que les voitures avaient été retardées à Clermont sur des difficultés élevées de la part du maître de poste relativement à la double course de Varennes ; qu'une compagnie de dragons commandée par M. de Damas avait refusé de monter à cheval, la municipalité déjà prévenue les ayant vivement suppliés de n'en rien faire ; que ce retard avait donné le temps à Drouet et Guillaume d'arriver avant les voitures, par un chemin de traverse, à Varennes, où ils avaient barricadé le pont avec des charrettes et les meubles dont elles se trouvaient chargées ; que ces deux citoyens avaient éveillé la garde nationale et les officiers municipaux, auxquels le Roi s'était fait connaître ; que des soldats de ligne, stationnés dans cette ville, s'étaient rangés du côté de la garde nationale, et que les habitants des villages d'alentour étaient accourus pour seconder ceux de Varennes, etc.

Un avis des administrateurs du district de Clermont confirma ce qu'avait dit Mangin. Cet avis était ainsi conçu :

« Des personnes de la plus haute considération viennent d'être arrêtées à Varennes. Cette ville et celle de Clermont

sont garnies de troupes chargées de les escorter; et les gardes nationales de Clermont ont empêché les troupes de sortir de leur ville; mais vîte à notre secours; d'autres troupes sont sur le point d'arriver. La patrie est en danger. Les dragons sont patriotes; venez sans perdre de temps. »

Au reçu de cet avis, on fit partir pour Clermont cent cinquante hommes de la garde nationale. On écrivit en même temps à la municipalité de Varennes pour la supplier, au nom de la France alarmée, d'éloigner promptement le Roi des frontières du pays ennemi; de le faire conduire dans l'intérieur; de le rapprocher, sans perdre un moment, de la capitale, où l'amour des habitants pour sa personne lui avait fait une loi de se fixer, dont il avait déclaré si solennellement vouloir faire sa demeure habituelle, et d'où la perfidie de ses conseils l'avait enlevé au grand désespoir de tous les Français.

Tels furent les expressions et les sentiments contenus dans la lettre. Mais on apprit bientôt que la municipalité de Varennes avait prévenu le vœu de celle de Sainte-Ménehould, et que la voiture de leurs majestés, partie à six heures du matin sous l'escorte de plus de quatre mille gardes nationaux, auxquels s'étaient joints les dragons de Clermont, avançait vers Sainte-Ménehould.

La nouvelle de l'arrestation et de la marche rétrograde de sa majesté parvint dans les communes des environs. Elle se propagea promptement jusqu'à plusieurs lieues à la ronde, et, avant midi, la ville fut inondée d'une foule de gardes nationaux venant de toutes parts. Beaucoup de ceux de Châlons arrivèrent en poste dans des chars et des voitures de cultivateurs. Des villages entiers étaient accourus, ayant à leur tête leurs Seigneurs, et tous armés, les uns de

Digitized by Google

fusils et de sabres, les autres de fourches, de faulx et de différentes sortes d'instruments de labourage. Le nombre en fut si considérable que l'on craignit de manquer de vivres à Sainte-Ménéhould.

Au milieu du plus grand tumulte, on attendait la famille royale dont l'arrivée très-prochaine était annoncée par des courriers. Le maire et quelques membres de la municipalité s'avancèrent jusqu'au pont au-devant de sa majesté. Là, les voitures s'arrêtèrent. Le maire adressa au Roi un compliment de félicitation sur son retour. Un des officiers municipaux, lui fit un petit discours sur les alarmes qu'il venait de causer à la France par son absence sans doute sollicitée par des conseillers indignes de son estime comme de celle de la nation, et que condamnait son propre cœur. Sa majesté ne fit d'autre réponse que celle-ci : « Jamais je n'ai eu l'intention de sortir de mon royaume. »

Les voitures entrèrent dans la ville entre midi et une heure; il s'était formé, depuis l'extrémité du faubourg jusqu'à la place de la maison commune, une double haie de gens armés qui se repliaient sur eux-mêmes à mesure que les voitures avançaient, ce qui, augmentant de plus en plus la foule, obstrua le passage et ralentit la marche.

Enfin, la famille royale descendit à l'Hôtel-de-Ville où le corps municipal lui avait fait préparer à rafraîchir. Elle fut servie par les officiers municipaux et des bourgeois notables qui se tinrent toujours respectueusement debout derrière elle. Leurs majestés étaient couvertes de poussière et paraissaient extrêmement fatiguées. On leur offrit de préparer des lits et de ne partir que le lendemain matin. Le Roi accepta. Il fut ensuite prié de se présenter au balcon avec la Reine et leurs enfants pour se montrer au

Digitized by Google

peuple. Ils y parurent, la Reine tenant le Dauphin entre ses bras. Alors un officier municipal annonça publiquement que leurs majestés, trop fatiguées de la route, se proposaient de coucher à Sainte-Ménehould.

Déjà l'on avait conduit les voitures sous des remises, et l'on préparait des appartements dans la maison du maire, lorsque les gardes nationaux, qui remplissaient les auberges et les cabarets, informés que la famille royale devait passer la nuit à Sainte-Ménehould, accourent, témoignent leur mécontentement, font entendre les noms d'aristocrates et de traîtres, et demandent à grands cris le prompt départ du Roi. Ils se fondaient sur ce que, encore trop près des frontières, des troupes pouvaient arriver inopinément, enlever le Roi, et empêcher le retour de la famille royale; et ils s'écriaient que, dans cette crainte, il fallait au plus tôt l'éloigner. Le monarque, entendant ces cris subits et tumultueux, en demande la cause. On lui répond que le peuple et les gardes nationaux s'opposent à ce qu'il reste plus long-temps, et on lui en explique les motifs. « Eh bien, dit le Roi, partons! »

En traversant une des salles de l'Hôtel-de-Ville, sur laquelle donne un guichet de la chapelle où les prisonniers entendent la messe, la Reine, apercevant à la grille ces détenus, leur fit distribuer cinq louis, et le Roi dix autres. Leurs majestés partirent à trois heures. Les voitures s'acheminèrent lentement vers la route de Châlons. La famille royale était placée dans le même ordre qu'à son passage de la veille, excepté que le Roi occupait la première place; les trois courriers, reconnus pour être les gardes-du-corps Valory, Maldan et Dumontier, étaient montés sur le siége du cocher.

Des fonctionnaires publics, beaucoup d'honnêtes bour-

Digitized by Google

geois résolurent d'accompagner leurs majestés jusqu'à une très-longue distance de la ville, autant par devoir et par honneur, que pour maintenir, s'il était possible, le bon ordre, et imposer à la foule par leur présence. On comptait, en ce moment, plus de douze mille étrangers arrivés dans la ville.

Quelle différence entre ce passage de Louis XVI à Sainte-Ménehould et ceux des rois ses prédécesseurs, Henri IV, Louis XIII, Louis XIV et Louis XV, qui s'arrêtèrent aussi dans cette ville! Ces monarques jouirent de l'allégresse publique qu'excitait leur présence, et entendirent souvent cette exclamation si chère à leur cœur : *Vive le Roi!* Louis XVI, loin d'avoir cette satisfaction, n'entendit au contraire retentir que ces cris sans cesse répétés : *Vive la nation! Vivent les patriotes!*

Le comte de Dampierre, seigneur de Hans et chevalier de Saint-Louis, était accouru dès le matin à cheval. Cet ancien militaire, apprenant que le Roi se disposait à partir et désirant lui faire connaître qu'il était son dévoué et fidèle serviteur, alla se poster au coin de la place de l'Hôtel-de-Ville, à l'entrée de la rue qui conduit à l'abreuvoir, et, au moment où la berline passait, il présenta les armes et salua leurs majestés. Le Roi lui rendit le salut. Ce gentilhomme prit ensuite une rue détournée, vint se poster encore sur l'autre place près de la promenade et salua de nouveau. Puis, poussant son cheval au milieu de la foule, il tâcha d'aborder la portière de la voiture du Roi. Y étant parvenu lorsque l'on montait lentement dans le faubourg, il adressa la parole à sa majesté. On entendit qu'il déclinait ses noms, titres et qualités, en ajoutant qu'il avait épousé une demoiselle de Ségur, parente du ministre de ce nom et nièce de M. d'Allonville.

Digitized by Google

Des gardes nationaux, qui connaissaient M. de Dampierre et son entier dévouement à la personne du Roi, trouvèrent très-déplacée, très-suspecte cette conversation. Ils en murmurèrent, ils menacèrent même ce gentilhomme et firent ensorte qu'il n'abordât plus la voiture malgré ses efforts pour s'en rapprocher. Quelqu'un l'avertit du mécontentement et des menaces des gardes nationaux; mais il ne voulait rien entendre et ne voyait qu'avec douleur son souverain prisonnier au milieu de ses sujets : cette idée seule l'occupait.

Les voitures allaient toujours fort lentement. A un quart de lieue de la ville, dans un endroit où la grande route traverse un pré-marais, appelé l'étang du Rup, M. de Dampierre, au désespoir de ne pouvoir plus parler au Roi, cessa tout-à-coup de suivre les voitures. Au lieu de se retirer paisiblement, en laissant écouler les flots de monde qui couvraient la route, il cria *Vive le Roi!* tira en l'air un coup de fusil pour saluer leurs majestés, et mit son cheval au galop sur la levée d'un fossé peu profond qui borde cet ancien étang.

Aussitôt des gardes nationaux à cheval et à pied, lui courent sus et font feu sur lui sans l'atteindre. Mais son cheval glissant dans le fossé, s'abat; cette chûte donne le temps à ceux qui le poursuivaient, de le joindre. Cependant il s'était relevé et continuait sa course; lorsqu'une nouvelle décharge le jette à bas de cheval. Ses assassins le fusillent encore à bout portant, et, avec une férocité inconcevable, s'acharnent sur son corps qu'ils percent plusieurs fois de leurs bayonnettes. La famille royale, dont les voitures s'étaient un moment arrêtées, fut témoin de cette scène d'horreur.

Au premier village, (celui de Dommartin), les meurtriers

Digitized by Google

se disputèrent et faillirent se battre pour savoir à qui d'entre eux appartiendraient le cheval et les armes de ce gentilhomme. D'honnêtes citoyens voulurent leur faire entendre qu'ils ne pouvaient se les approprier ; cette représentation aussi imprudente qu'intempestive manqua de leur coûter la vie. Ils furent reconnus pour être les amis ou les conseils de M. de Dampierre ; on les menaça, et ils n'évitèrent le danger, qu'en se retirant promptement dans une maison de ferme, où ils se cachèrent pour prendre ensuite un chemin de détour et revenir à Sainte-Ménehould.

On s'y entretenait de l'évènement que nous venons de raconter. Beaucoup de personnes plaignaient le sort de cet ancien militaire qui avait habité pendant quelques années cette ville, où il s'était fait connaître par des mœurs douces et des qualités aimables, par un caractère loyal et vraiment chevaleresque, et qui venait de périr victime de son dévouement à la famille royale. Cet entretien fit, pour un moment, diversion au passage et au retour de cette auguste famille.

Pour atténuer, s'il était possible, l'odieux de cet assassinat, on fit courir le bruit que le coup de fusil tiré par le comte de Dampierre était un signal convenu et donné à des troupes cachées dans le bois des Planches voisin du grand chemin, et à des gens armés qui paraissaient du côté opposé, descendant à travers champ pour arriver aux voitures. Mais il n'y avait aucune embuscade dans le bois ; ces gens armés que l'on voyait sur l'ancienne grande route, étaient des gardes nationaux et des paysans qui s'en retournaient, et d'autres qui se croisant avec eux arrivaient tardivement de leurs villages, sans doute éloignés, et s'empressaient de joindre les voitures. On prétendit encore que M. de Dampierre avait bu un peu plus que de raison pendant son dîner

Digitized by Google

à Sainte-Ménehould. Le fait est imaginé. Ce sont ses assassins qui se montrèrent ivres de vin, de fureur et de rage.

Son corps fut trouvé criblé de coups de feu et de bayonnettes. Sa figure, sur laquelle ruisselait encore un sang noirci par la poudre, et couverte des empreintes de la barbarie de ses bourreaux, était méconnaissable; sa montre était fracassée. On trouva sur lui un étui contenant cinquante louis d'or; ses assassins avaient oublié de le fouiller. Sa dépouille mortelle fut transportée à Chaudefontaine et déposée le lendemain au cimetière de ce village, sur le territoire duquel le meurtre avait été commis. (L)

Les papiers publics on raconté diversement cette scène affreuse. L'abbé Georgel, dans ses mémoires, en reporte le théâtre à Varennes. Il dit que les chevaux et la voiture de sa majesté passèrent sur le corps sanglant de M. de Dampierre. Ces faits sont inexacts. J'ai rapporté, tel qu'il s'était passé, ce triste évènement dont j'ai été le témoin : *quæque ipse miserrima vidi.*

Le tribunal ne négligea point de rechercher les auteurs de ce meurtre. Une information, continuée à plusieurs reprises, mit à même de connaître les assassins. Les premiers découverts dénoncèrent les autres. Dans le nombre, on en comptait de la Neuville-au-Pont, de Passavant, de Hans, de Somme-Yèvre, de Braux-Sainte-Cohière, et même de Sainte-Ménehould, mais de la lie du peuple. L'assemblée nationale ayant donné, par la suite, un décret d'amnistie en faveur de tous ceux qui pourraient s'être rendus coupables de quelques crimes ou délits relatifs à l'évasion du Roi, les meurtriers de M. de Dampierre se virent à l'abri de toute poursuite et de toute punition. Ils n'en demeurèrent pas moins flétris et déshonorés dans l'esprit et la mémoire de leurs concitoyens. (M)

Digitized by Google

Le surlendemain du passage du Roi, un homme inconnu, sans habit, trempé de sueur et accompagné d'un gendarme, arrive à cheval vers six heures du matin. Il annonce d'un air effaré, que Varennes est au pillage et que les Autrichiens font un horrible carnage de ses habitants. Cette nouvelle jette l'épouvante dans la ville. Aussitôt la garde nationale s'assemble; on sonne l'alarme; une infinité de gardes nationaux accourent des villages voisins. Des courriers partent pour Clermont et Varennes. Leur retour apprend que la nouvelle est fausse et que ces villes jouissent de la plus grande tranquillité.

De Clermont on écrivait : « Nous avons l'honneur, messieurs, de vous prévenir que nous venons de recevoir une lettre des officiers municipaux de Verdun ; que le sieur Bouillé est actuellement à Luxembourg ; que nous devons être tranquilles sur l'arrivée d'une troupe ennemie dont on n'aperçoit aucune trace. Vous voudrez bien, messieurs, faire rétrograder les détachements de gardes nationaux qui se rendaient soit en cette ville, soit à Varennes, ou tout autre endroit. Signé *Baudet*, *Quivaut*, *Menehand*, procureur syndic. Clermont, le 23 juin 1791. »

On reçut aussi de Varennes cette autre lettre : « Nous, officier municipal de l'Hôtel-de-Ville de Varennes, faisant les fonctions de maire pour l'absence de M. Georges, étant à l'assemblée nationale à Paris, certifie que le sieur Carré, cavalier de maréchaussée de la brigade de Sainte-Ménehould, est aujourd'hui arrivé en cette ville sur le bruit faux qui courait que des incursions se faisaient ici par des ennemis de l'état. Nous lui avons assuré que la tranquillité y était rétablie ; que le sieur Bouillé, qui était venu hier pour entrer dans cette ville, était retiré vers Orval, ce que je certifie, ce 23 juin 1791. Signé *Pultier*. »

On ne sut d'abord que penser de cet émissaire arrivé si précipitamment à Sainte-Ménehould. Était-ce une erreur ou un zèle mal entendu de sa part? Était-ce au contraire l'effet de la malveillance toujours ennemie du repos public? Ce qui suivit fit bientôt connaître la vérité. Cet inconnu ne se contenta pas d'avoir menti aussi audacieusement sur l'affligeante position de Varennes, il alla au loin, parcourant les campagnes, répandre le bruit que Sainte-Ménehould était au pouvoir de l'ennemi; que cette ville était déjà détruite en partie, et que l'on eût à y envoyer de prompts secours.

Cette nouvelle alarmante se propagea rapidement jusqu'à Rheims et Rethel. Voici les ordres donnés à ce sujet par les administrations de cette dernière ville :

« De par la nation, la loi et le Roi. Nous, administrateurs et procureur-syndic du directoire du district de Rethel. L'ennemi est à Sainte-Ménehould où il y a carnage. Les courriers se succèdent, et les gardes nationaux et les municipalités sont invités et priés de porter leurs pas au secours de la patrie. Fait en directoire à Rethel, le 24 juin 1791, cinq heures de relevée. Signé *Bournel*, vice-président, *Mennesson*, *Wilmet*, procureur-syndic. »

Au dos était écrit : « Le postillon de Rethel ira directement à Sainte-Ménehould, prendra de la municipalité les renseignements les plus exacts sur la malheureuse affaire dont il s'agit. Il viendra en faire part sur-le-champ au détachement de la garde nationale de Rethel, qu'il trouvera sur la route de Sainte-Ménehould et ensuite à la municipalité de Rethel. Le même postillon fera la plus grande diligence. Fait en la maison commune ce 24 juin six heures du soir. Signé *Deshayes*, maire, *Habon* l'aîné, *Declèves*, *Durand*, procureur de la commune. »

Digitized by Google

La municipalité de Sainte-Ménehould reçut aussi de celle de Rheims la lettre suivante :

« Messieurs, frères et amis. Nous vous envoyons un courrier extraordinaire pour savoir quelle est votre position actuelle. On nous mande que vous avez des troupes de ligne sur les bras ou à votre porte. Nous avons déjà envoyé un détachement de cinq à six cents hommes pour Châlons. Nous faisons partir dans le moment actuel un détachement d'égale force qui vole à votre secours. Daignez nous instruire promptement de ce qui se passe. Signé *Hurtaut*, maire, *Collardeau*, *Oudin*, *Dessain*, *Sutaine*, *Galloteau-Chapron*. »

C'est ainsi que des gens mal intentionnés avaient répandu subitement la terreur dans une partie des départements de la Meuse, des Ardennes et de la Marne. Heureusement ce fut une terreur panique.

Sainte-Ménehould conserve dans ses archives les témoignages d'intérêt que lui ont donnés plusieurs villes qui déjà avaient fait partir des secours d'hommes et de vivres.

J'ai dit ci-dessus que, quand on eut pris lecture des ordres donnés par Bouillé, tant à d'Andouins qu'aux autres officiers commandant les différents détachements de cavalerie postés sur la grande route, la municipalité avait dépêché un courrier à celle de Metz pour la prévenir; voici la réponse en date du 24 juin :

« Messieurs, nous vous rendons des actions de grâce pour l'attention que vous avez eue de nous prévenir des évènements qui se sont passés près de vous. Déjà nous étions avertis par la municipalité de Verdun et celle de Varennes. Nous nous étions, à l'arrivée de votre courrier, réunis aux corps administratifs pour aviser aux moyens de porter des secours à nos frères de Champagne et du Clermontois, et

de contribuer autant qu'il est en nous à leur tranquillité et à la sécurité publique. En conséquence nous faisons partir à l'instant des troupes et de l'artillerie qui dirigent leur marche vers votre département. Nous les croyons très-disposées à vous seconder ; leur zèle, votre courage et votre patriotisme nous inspirent jusqu'à nouvel ordre beaucoup de sécurité. Nous vous prions d'un autre côté de croire, messieurs, que nous surveillerons de très-près ceux qui, dans ce moment, pourraient avoir trahi la patrie lorsqu'ils ont juré de la servir. Signé *Parquin*, maire, *Périn*, procureur de la commune, *Adam*, *Baussin*, *Charpard et Fenouil*, secrétaire. »

Après soixante heures passées dans les plus vives inquiétudes, et lorsqu'on fut parfaitement rassuré, les habitants de Sainte-Ménehould crurent devoir rendre à l'éternel des actions de grâces pour la faveur qu'il avait daigné accorder, en couronnant leurs démarches et leurs efforts du plus heureux succès.

En conséquence, sur l'autel de la patrie dressé au milieu de la place d'armes, l'abbé Bancelin, aumonier de la garde nationale, célébra la messe, à laquelle assistèrent les autorités constituées et un grand nombre de citoyens.

A la fin de la cérémonie, pendant laquelle il fut fait une quête au profit des pauvres, les dragons, restés dans la ville et faisant le service avec la garde nationale, présentèrent à la municipalité une adrese qui fut lue à haute voix par le procureur de la commune :

» Nous avons vu avec la douleur la plus grande, y est-il dit, un de nos chefs trahir les soutiens de la nation....... Nous jurerons entre vos mains, d'être fidèles à la patrie, de la soutenir au péril de notre vie et de regarder comme lâches tous soldats citoyens et citoyens soldats qui ne

voudront pas se joindre avec nous pour la défendre. »

A l'instant, le corps municipal, applaudissant à la demande des dragons, les reçut à prêter le serment militaire, tel qu'il avait été décrété par l'assemblée nationale. On chanta ensuite le *Te Deum*, après lequel l'air retentit des cris : *Vive la nation!* Le soir, il y eut illumination de l'Hôtel-de-Ville et de toutes les maisons.

La famille royale que Drouet et Guillaume avaient suivie, était rentrée dans la capitale. Drouet fut regardé et accueilli par un très-grand nombre de Parisiens et par l'assemblée nationale comme le sauveur de la patrie; mais plusieurs aussi lui firent un grand crime d'être l'auteur principal de l'arrestation du Roi.

Nous ne voulons nous ériger ici ni en censeur ni en apologiste de ce qu'à fait alors Drouet à Sainte-Ménehould et à Varennes. On doit considérer néanmoins les circonstances où l'on était et l'exaltation des esprits à cette époque, et se demander si, dans la supposition où le Roi eût dirigé sa fuite par toute autre région de la France, il ne se fût pas trouvé plus d'un citoyen qui eût agi comme ce maître de poste, pensant de bonne foi, rendre le plus grand service à la patrie. Ce n'est que sur sa conduite postérieure qu'il doit être jugé.

Les trop grandes précautions prises pour favoriser l'évasion du Roi l'ont fait découvrir. Il ne fallait ni équipages brillants, ni troupes en station; cet appareil a éveillé les soupçons, et la conduite de M. d'Andouins les a en quelque sorte justifiés. Que dire de sa manière d'agir à Sainte-Ménehould? Quelle imprudence! quelle gaucherie de sa part! Il s'annonce comme venant au-devant d'un trésor : la famille royale était un véritable trésor sans doute; mais ce n'était pas celui qu'il disait attendre. Cet officier se présente à la

portière de la voiture la plus marquante ; il y parle d'un air très-respectueux et très-mystérieux à des personnes qu'il était sensé ne pas connaître. Ne devait-il pas plutôt se tenir prêt à partir avec ses dragons? et l'on sait que leurs chevaux n'étaient pas même sellés lors du départ des voitures. Aussi M. de Bouillé, dans ses mémoires, se plaint-il que ses ordres n'ont point été ponctuellement exécutés. Si les stores ou les glaces de la berline couverte de la poussière de la route, fussent restés fermés, il eût été impossible de voir les voyageurs de manière à les reconnaître.

Arrivé à la poste de Pont-de-Sommevesle, le Roi ne trouve pas le détachement de hussards, ni M. de Choiseul, ni M. de Goguelet, qu'il devait y trouver pour le précéder ou l'accompagner. Dans leur impatience, ou croyant que les voitures n'arriveraient point, ces militaires, au lieu de se replier jusqu'à Sainte-Ménehould où ils se seraient réunis aux dragons, ce qui aurait formé une force imposante, prennent des chemins de traverse dans lesquels ils s'égarent, et n'arrivent à Varennes qu'une heure après l'arrestation du Roi ; mais la fatalité s'était attachée aux pas de cette auguste et trop malheureuse famille.

Les administrations du département de la Marne s'empressèrent d'adresser aux autorités constituées de Sainte-Ménehould et aux habitants un compliment de félicitation sur leur prudence, leur zèle et leur courage lors du passage du Roi par leur ville.

L'occasion parut favorable aux officiers municipaux pour demander à l'assemblée nationale quelque don. Ils nommèrent Farcy pour aller, de concert avec Drouet et Guillaume qui n'étaient pas encore de retour, stipuler auprès d'elle les intérêts de la ville. Cette députation fut accueillie. L'assemblée nationale répondit qu'elle prendrait en consi-

Digitized by Google

dération la demande des habitants, leur promit une récompense, et leur adressa le procès-verbal de la séance à laquelle les trois députés avaient été invités d'assister.

On approchait du renouvellement de la fédération du 14 juillet. Une société patriotique et littéraire, qui s'était formée précédemment, envoya deux de ses membres présenter à la municipalité un projet pour donner à cette fête toute la pompe possible. (N) Elle proposa de placer à l'autel de la patrie, au lieu des inscriptions latines qu'on y avait mises, des inscriptions françaises que tout le peuple pût entendre, et d'inscrire aussi sur une auréole les noms de Drouet et Guillaume. La fête fut célébrée avec le plus grand enthousiasme. Le conseil général de la commune se rendit dans l'après-midi à la société patriotique, qui fut brillante et nombreuse.

Cette même société avait fait précédemment au corps municipal une motion, soutenue d'un discours apologétique, pour substituer aux noms de deux anciennes rues de la ville ceux de Drouet et Guillaume, afin de transmettre à la postérité les noms de ces citoyens; tant on avait l'idée que ce qu'ils avaient fait pour opérer l'arrestation de la famille royale, était une action honorable et méritoire. Cette motion, quoiqu'adoptée et consignée sur les registres de la ville, n'a point été suivie d'exécution.

Digitized by Google

NOTES DU LIVRE SEPTIÈME.

(A. *page* 518.) Ces trois députés étaient MM. Lesure, lieutenant-général au bailliage; Mouton, procureur du Roi, subdélégué et maire; Picart, avocat.

(B. 529.) Pierre Buirette, un de ces deux échevins, est le père de l'auteur de ces annales, qui se félicite et s'honore d'avoir à y citer son nom.

(C. 531.) Nous avons éprouvé depuis deux autres disettes, dont une, en 1793, dans le fort de la révolution, ne fut pas de longue durée et ne parut que factice: c'était en partie l'effet de la malveillance. Mais l'autre, en 1817, beaucoup plus sérieuse, se fit sentir pendant près de neuf mois. Les troupes étrangères avaient consommé la majeure partie des denrées. Les moissons, très-médiocres et remises par un temps fort pluvieux, ne fournissaient que très-peu de grains et de mauvaise qualité, par conséquent une nourriture mal saine. On manquait de tout. Le numéraire était resserré. Personne ne faisait travailler. Le pauvre et le mercenaire se voyaient réduits à la plus grande indigence. Dans cette crise vraiment effrayante, le comte d'Artois, informé de l'état de misère dans lequel languissait une partie de la population des communes de l'arrondissement de Sainte-Ménehould, où son Altesse royale possédait des bois, donna des ordres pour qu'il fût mis à la disposition de M. le Préfet, sur le produit des coupes de 1816 et 1817, une somme de vingt mille francs. Cette somme, suivant l'intention de ce Prince, fut employée à des établissements d'ateliers de charité, particulièrement dans les communes qui avoisinaient ses propriétés forestières, afin que les ménages peu aisés pussent trouver des moyens de subsistance. M. Pérignon, jurisconsulte, beau-père du général Tirlet, et M. Lherbette, notaire, tous deux nés à Sainte-Ménehould et domiciliés à Paris, où ils jouissent d'une considération bien méritée, firent passer

des sommes pour être distribuées à leurs compatriotes, surtout aux pauvres honteux qui n'étaient point dans le cas de travailler. M. de Chamisso, sous-préfet à Sainte-Ménehould, ayant été nommé Préfet dans le département du Lot, fit en quittant cette ville distribuer une somme de six cents francs aux indigents qui avaient déjà éprouvé ses bienfaits pendant son administration. Nous aimons à retracer ces traits de bienfaisance.

Les officiers municipaux employèrent les sommes qu'ils avaient reçues à faire travailler au rétablissement des chemins vicinaux, à déblayer les places publiques de la ville, à les rendre plus commodes et plus saines. Ils invitèrent les riches bourgeois à faire, jusqu'à ce que l'on pût les rembourser sur les deniers communaux, des avances en argent pour acheter des denrées. Ils établirent des greniers d'abondance et y firent arriver du froment et surtout une grande quantité d'orge que quelques communes de l'arrondissement avaient récoltée.

S'il y eut des personnes charitables qui se firent un devoir de venir au secours des malheureux, il y eut aussi des cultivateurs qui ne rougirent pas de profiter de la circonstance pour vendre leur froment au prix de quinze francs le double décalitre. Mais communément, sur le marché et sur les greniers de la ville, le froment fut vendu neuf et dix francs, et l'orge quatre et cinq francs. C'est avec tous les soins et tous les secours dont nous venons de rendre compte que l'on parvint à nourrir le peuple de la ville et des communes environnantes, et à attendre les récoltes suivantes.

(D. 532.) Le corps municipal, afin de manifester ses intentions patriotiques, fit une invitation à tous les habitants de la ville et des villages de l'élection de venir au secours de l'état par des dons volontaires, en suivant à cet égard l'exemple de la capitale. On donna à cet appel patriotique la plus grande publicité. Un comité particulier et permanent fut créé pour recevoir et enregistrer ces dons. L'on convint de les adresser directement à M. Necker, et d'en écrire à M. Lesure pour qu'il prévînt l'assemblée nationale des envois qui seraient faits.

Cette invitation ne resta pas infructueuse; les besoins de la patrie furent reconnus; sa voix se fit entendre dans tous les cœurs. Les offrandes des habitants seuls de Sainte-Ménehould produisirent d'abord, pour la première quinzaine d'octobre, une somme de près de deux mille livres. Les dons se succédèrent dans la ville et dans l'étendue de l'élection

Digitized by Google

pendant les deux mois suivants. Presque tous les citoyens s'empressèrent de venir déposer leurs offrandes, soit en argent, soit en bijoux, argenterie, etc. L'état de ces dons patriotiques fut imprimé.

(E. 534.) Noms des personnes élues pour composer le nouveau corps municipal :

Maire.

M. Dupin de Dommartin, ex-maître particulier des eaux et forêts.

Officiers municipaux.

MM. Thierry, quincaillier;
Deliége, ex-président aux traites-foraines;
Corvisier, tanneur;
Chalons, ex-conseiller au bailliage;
Colin, avocat;
Cottret, ex-greffier de la police;
Florion, ex-amodiateur du prieuré de Chaudefontaine;
Druart, curé de la Grange-aux-Bois.

Procureur de la commune.

M. Mauclerc, avocat.

(F. 337.) Noms des administrateurs du district :

MM. Colin de Vrizy, ex-lieutenant des eaux et forêts;
Buache, ex-avocat du Roi au bailliage;
Chapiteau, cultivateur à Virginy;
Buache, chirurgien à La Neuville-au-Pont;
Collard, officier en retraite à Passavant;
Galichet, cultivateur à la Grange-Albaut;
Colloquin, marchand à Vienne-le-Château;
Appert, ancien notaire à Saint-Remi;
Drujeon, cultivateur à Servon;
Varin, notaire à Givry;
Rauuez de Ville, cultivateur à Sainte-Marie-à-Py;
Gaillet, boulanger à Sommepy.

Procureur syndic.

M. Gilson père, ex-doyen des conseillers du bailliage.

Digitized by Google

Membres composant le directoire du district.

MM. Drujeon, Colin de Vrizy, Buache, Chapiteau et Collard.

(G. 537.) Les électeurs du district élurent pour juges :

MM. Mauclerc (Charles), Margaine (Auguste), Marguet, Buirette (Claude) et Laignier. Le Roi nomma pour son commissaire près le tribunal M. Mouton. Les juges choisirent pour greffier M. Poterlot.

(H. 537.) En vertu de lois postérieures, et sous les différents gouvernements qui se succédèrent, on apporta divers changements dans les administrations civiles et dans l'ordre judiciaire. Le nom de district disparut pour faire place à celui d'arrondissement. Au lieu de l'administration de district et du directoire de district, on créa une Sous Préfecture. Les neuf cantons furent réduits à trois, ayant chacun un juge de paix, mais sans avoir, comme auparavant, une administration particulière. On créa un conseil d'arrondissement composé de douze membres pris indistinctement dans les trois cantons, qui sont ceux de Sainte-Ménehould, de Dommartin-sur-Yèvre et de Ville-sur-Tourbe; ils forment aussi chacun un doyenné.

Quant à l'administration municipale, Sainte-Menehould eut un maire, deux adjoints et douze conseillers municipaux, tous au choix et à la nomination du préfet.

Quoique les juges ayent été nommés pour exercer pendant six années consécutives, néanmoins par une loi subséquente ils furent renouvelés avant les six années révolues; et quelque temps après, le tribunal fut supprimé. Un mode nouveau pour l'administration de la justice avait été établi; mais le tribunal fut ensuite recréé sous la dénomination de tribunal de première instance avec trois juges seulement, un procureur du Roi et un substitut. Les membres de ce tribunal sont à la nomination du Roi, ainsi que les juges de paix.

(I. 558) Au mois de mai suivant, la ville de Troyes, ancienne capitale de la Champagne, invita les villes de cette province à venir dans son sein former une fédération et y prêter le serment civique. Sainte-Ménehould y envoya une députation de dix-huit hommes de sa garde nationale ayant pour chef M. Bancelin; on leur assigna une somme

Digitized by Google

convenable pour frais de voyage. A leur retour tout le peuple se porta à leur rencontre, et cette journée se passa en réjouissances.

(J. 538.) Voici quelques phrases de ce discours qui sont restées dans ma mémoire :

» Je reçois au nom du Dieu des armées le drapeau que vous venez déposer dans son temple. Suspendu à cette voûte et voltigeant sur nos têtes il nous rappellera sans cesse l'union qui régnait parmi vous.......
Si l'ennemi fut venu pour vous le ravir, il n'est pas un seul de vous, j'aime à le croire, qui n'eût versé jusqu'à la dernière goutte de son sang pour le défendre; et il eût servi de linceuil au brave citoyen à qui vous l'aviez confié. »

(K. 539.) M. Buirette, ce vénérable pasteur de la ville, était disposé à prêter le serment et même y avait engagé les autres ecclésiastiques; mais, par une lettre reçue la veille, son évêque diocésain l'en avait détourné.

(L. 556.) M. le comte de Dampierre fils, très-jeune lors du funeste évènement que je viens de raconter, et qui est aujourd'hui maréchal de camp, lieutenant-commandant des gardes de Monsieur, comte d'Artois, obtint au mois d'avril 1821, la permission des autorités pour faire exhumer du cimetière de Chaudefontaine le corps de son père et le transporter au village de Hans dans le tombeau de ses ancêtres. L'exhumation se fit le 17 octobre à six heures du matin, en présence de MM. de Dampierre, Thierry, curé de la paroisse; Bouqueau, officier de santé; Rouyer, maire de la commune; et des sieurs Bureau, Goujon, Socquet et Mathieu, tous quatre autrefois au service de M. de Dampierre père, et qui avaient, en 1791, assisté à ses funérailles.

Le lieu de sa sépulture étant indiqué par ceux-ci et par plusieurs anciens habitants du village, en y fouillant, on trouva les restes d'un cercueil en bois de chêne, tel que les quatre derniers témoins avaient annoncé qu'il devait être. Ce cercueil était rempli d'ossements, sur lesquels l'officier de santé découvrit et fit remarquer les indices de plusieurs fractures causées par des coups de feu. Ces fractures paraissaient au pariétal, à l'occiput, à la mâchoire, au sternum, aux omo-

Digitized by Google

plates. On trouva aussi de petits morceaux de cuivre attachés à la hanche. Personne ne douta que ces morceaux de métal ne fussent de la montre brisée sur M. de Dampierre lors de son assassinat.

Lorsque le fils se fut rendu certain que ces ossements étaient véritablement ceux de son père, il les fit enfermer dans un cercueil neuf en bois de peuplier. Ce cercueil, déposé dans l'église, en fut retiré le lendemain et transporté à Hans, puis descendu dans le caveau de l'église de ce lieu.

(M. 356.) Dans le temps où la terreur commençait à régner en France, et lorsque je présidais le tribunal en l'absence du président, un habitant du village de Passavant vint me demander de lui remettre, pour les brûler, les procédures faites au sujet de la mort de M. de Dampierre, attendu, disait-il, que les pièces devenaient inutiles d'après le décret d'amnistie de l'assemblée nationale. Je répondis à cet homme que toutes les pièces qui se trouvaient au greffe du tribunal formaient un dépôt sacré dont je n'avais nul droit de disposer, et que d'ailleurs je ne lui connaissais aucun titre pour les réclamer. Je me doutais cependant bien du motif qui l'engageait à cette démarche.

Cet homme, furieux de mon refus, me menaça de venir, sous huitaine, en bon nombre et en armes me forcer à faire la remise de ce qu'il me demandait. « Puisque vous êtes si désireux d'avoir cette procédure, lui dis-je, je ne vois qu'un moyen de l'obtenir : présentez au ministre de la justice une pétition à cet effet : si le ministre autorise cette remise, alors on se conformera à ses ordres. »

J'ignore si mon conseil a été suivi; mais quelque temps après, lorsque j'avais cessé mes fonctions de juge, j'appris que les membres du comité de surveillance, tout puissants à cette époque, avaient exigé du greffier qu'on leur donnât ces pièces qui furent livrées aux flammes. Certains journaux du temps en ont fait mention.

(N. 363.) Dans les premiers mois de 1791 quelques particuliers tant ecclésiastiques que laïcs demandèrent à la municipalité l'autorisation d'établir une société patriotique et littéraire dans une des salles du collége, et d'y ouvrir en outre un cours public d'instruction gratuite, dans lequel un des membres offrait de donner des leçons aux jeunes gens de 14 à 20 ans sur la constitution et les nouvelles lois. A la fin du cours un uniforme complet de garde national devait être la récom-

Digitized by Google

pense de celui qui, au jugement de la société, serait reconnu pour avoir le mieux profité de l'instruction. Un des affiliés qui proposait pour la première année de donner à ses frais cette récompense, prononça un discours où il fit valoir l'avantage que la jeunesse pouvait retirer de ces leçons. La municipalité accueillit ce projet, en le faisant approuver par les autorités supérieures. Le but de ces réunions était louable et utile. Quelle différence entre cette société vraiment patriotique et celle qui, après l'avoir détruite, s'établit sur ses ruines !

FIN DU SEPTIÈME LIVRE.

Digitized by Google

LIVRE VIII.

Impressions diverses produites par la fuite et l'arrestation du Roi. — Vœu de la ville de Sainte-Ménehould pour la monarchie. — Récompenses décernées par l'assemblée nationale. — Proclamation de la constitution. — Caisse patriotique. — Construction d'un lavoir public. — Adresses au Roi. — Dénonciation à ce sujet. — La patrie déclarée en danger. — Enrôlements de volontaires nationaux. — Marche et succès des armées étrangères. — La garde nationale de Sainte-Ménehould à la côte de Biesme. — Le général Galbaut fortifie ce poste. — La garnison de Verdun arrive en désordre. — Son insubordination. — Honneurs funèbres rendus au commandant Beaurepaire. — Abandon du poste de Biesme. — Galbaut revient l'occuper. — Arrivée du général Dillon. — Les défilés de l'Argonne fortifiés. Gentilshommes verriers emprisonnés. — Arrestation des administrateurs de Clermont. — Dumouriez visite le camp de Biesme et des Islettes. — L'ennemi, désespérant de forcer ce poste, file sur Grand-pré. — Choc des armées. — Le prince de Ligne. — L'avant-garde de Dumouriez mise en déroute. — Son quartier-général porté à Sainte-Ménehould. — Arrivée des généraux Beurnonville et Kellermann. — Les Prussiens à la Lune. — Bataille de Valmi. — Suspension d'armes. — Négociations. — Manifeste du duc de Brunswick. — Adresse de Dumouriez à l'armée. — L'armistice est rompu. — Commissaires de la Convention. — Harangue aux troupes et proclamation de la république. — Retraite des coalisés. — Les demoiselles Ferniq. — Les ducs de Chartres et de Montpensier. — Motifs de la retraite des armées étrangères. — Leur départ célébré à Sainte-Ménehould. — CONCLUSION.

La fuite du Roi avait produit différentes impressions 1791.
dans le cœur des représentants du peuple. Plusieurs d'entre eux faisaient entendre que désormais Louis XVI ne pouvait

plus avoir la confiance de la nation, qu'il fallait prononcer sa déchéance, lui faire son procès, établir un conseil de régence, ou mettre la France en république. Mais les comités réunis firent rejeter ces propositions par la saine majorité de l'assemblée, en démontrant, d'après la constitution, que la personne du Roi était inviolable, que la France devait être une monarchie, et que Louis XVI était le Roi qui convenait aux Français.

Le corps municipal de Sainte-Ménehould ne fut pas plutôt informé de ce qui se passait à cet égard, qu'il crut devoir, dans une adresse aux représentants du peuple, déclarer son opinion et émettre son vœu.

Dans cette adresse du 22 juillet, à laquelle adhérèrent les corps administratifs et judiciaires, on lit : « *Nous rejetons avec indignation toute doctrine tendante à faire de la France une république, et nous jurons une inviolable adhésion à tous les décrets émanés de votre sagesse et nommément à ceux des* 15 *et* 16 *du courant, protestant d'y conformer notre conduite comme administrateurs, comme magistrats, comme juges, comme soldats et comme citoyens.* »

Tels furent les sentiments très-prononcés des habitants de Sainte-Ménehould. Ils étaient bien éloignés alors de penser que le projet de mettre la France en république pourrait être si tôt réalisé.

La majorité de l'assemblée nationale regarda ceux qui avaient contribué directement ou indirectement à l'arrestation du Roi comme ayant fait une action très-méritoire et digne de récompenses pécuniaires et honorifiques. Non seulement les villes, les corps constitués et les principaux auteurs de cette arrestation, mais aussi des fonctionnaires publics et de simples citoyens, ayant éprouvé quelques

Digitized by Google

évènements fâcheux ou reçu des blessures dans cette circonstance, furent généreusement récompensés et indemnisés.

Sur un rapport, et après de vives oppositions de la part de plusieurs membres qui soutenaient que c'était récompenser le plus affreux des attentats, l'assemblée nationale rendit, le 18 août, un décret dont nous allons donner le contenu en ce qui concerne seulement la ville de Sainte-Ménehould.

« L'assemblée nationale, après avoir entendu son comité des rapports sur les récompenses à accorder à ceux qui ont empêché le plus efficacement, à Varennes, l'évasion du Roi, déclare qu'elle est satisfaite du zèle et de la prudence des membres composant les directoires, les corps administratifs et les municipalités des départements de la Meuse, de la Marne et des Ardennes; du courage des gardes nationales et de la gendarmerie de ces départements; du civisme des troupes de ligne qui, en cette circonstance, se sont reunies aux citoyens; qu'ils ont bien mérité de la patrie et rempli honorablement leurs devoirs. »

« Décrète...... 3° Qu'il sera également donné, au nom de la nation, cinq cents fusils et une pièce de canon à la ville et aux gardes nationales du district de Sainte-Ménehould.

» 4° Qu'il sera payé, sur les deux millions destinés à récompenser des services rendus, aux citoyens ci-après dénommés, les sommes qui vont être déterminées, savoir: au sieur Drouet, maître de poste à Sainte-Ménehould, *trente mille livres;* au sieur Guillaume, commis au district de cette ville, *dix mille livres;* au sieur Fenaux, ancien fourrier au régiment de Limousin et garde national de Sainte-Ménehould, *six mille livres;* au sieur Lepointe, gendarme à Sainte-Ménehould, *six mille livres.*

Digitized by Google

» 5° Que le sieur Veyrat, marchand à Sainte-Ménehould, recevra, ainsi que le sieur Legay, officier de la garde nationale, une somme de *douze mille livres.*

» 6° Que la veuve Collet, de Villers-en-Argonne, recevra celle de *trois mille livres*, etc., etc.

» Enfin, que le président sera chargé d'écrire une lettre particulière de satisfaction au directoire du district de Clermont et aux officiers municipaux de cette ville, ainsi qu'à ceux de Sainte-Ménehould. »

Avant que ce décret fut connu, les habitants de Sainte-Ménehould avaient été informés que l'assemblée nationale se proposait de donner, au nom de la nation, des marques de satisfaction aux villes qui s'étaient opposées d'une manière efficace à l'évasion du Roi, et que la ville de Varennes serait la plus généreusement récompensée. Sans vouloir envier à Varennes les marques éclatantes de la générosité nationale, ils crurent devoir renouveler la demande qu'ils avaient déjà formée, et réclamer auprès de l'assemblée pour obtenir que leur ville fût aussi avantageusement traitée qu'aucune autre dans la distribution des témoignages de sa munificence et de sa satisfaction.

Dans cette vue, la municipalité convoqua, le 21 août, le conseil général de la commune. On y arrêta d'adresser un mémoire aux représentants de la nation. Dans ce mémoire, rendu public par la voie de l'impression, le conseil général de la commune entre dans le détail de ce qui s'était passé à Sainte-Ménehould le 21 juin. Il y fait voir que cette ville a été *la cause première* de l'arrestation du Roi, et que Varennes n'est que *la cause secondaire*. En conséquence, le corps municipal, espérant qu'on aurait égard à ses services, qu'il regardait comme non moins importants que ceux de Varennes, demanda à l'assemblée

Digitized by Google

nationale d'accorder à la ville, 1° deux pièces de canon, un drapeau et des armes pour sa garde nationale; 2° l'emplacement de l'ancien couvent des Capucins pour y établir des casernes; 3° une somme de vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-dix-sept livres pour le remboursement du prix des offices municipaux rachetés en 1775 des deniers par elle empruntés à cet effet, et dont elle payait toujours les intérêts.

Mais le décret sur la distribution des récompenses nationales était déjà rendu et la part de notre ville s'y trouvait faite, comme nous venons d'en rendre compte : le mémoire arriva trop tard.

Sans doute les habitants de Sainte-Ménehould, renommés depuis long-temps pour leur fidélité constante envers leur souverain, fidélité dont ils avaient donné à différentes époques, des preuves éclatantes, se seraient bien gardés de se prévaloir de l'importance du service qu'ils croyaient avoir rendu en contribuant à l'arrestation du Roi, s'ils eussent pu prévoir quelles en seraient les suites funestes pour la famille royale. Mais tels étaient à cette époque l'esprit public et l'enthousiasme national, que toute la France applaudit à leur conduite dans cette circonstance.

Chaque personne désignée au décret du 18 août reçut la somme qui lui était assignée, à l'exception de M. Guillaume. Sur les *dix mille livres* dont on le gratifiait, il ne voulut accepter que *six cents livres* simplement à titre d'indemnité de ses frais de voyage; et même quelque temps après, il renvoya cette dernière somme pour être distribuée aux invalides : action noble et désintéressée qui lui mérita les applaudissements universels, surtout de la part de ses concitoyens qui connaissaient sa fortune modique quoique honnête.

Digitized by Google

Les évènements du 21 juin avaient retardé la convocation des électeurs du département qui devaient se réunir pour nommer de nouveaux députés à la place de ceux dont les fonctions allaient bientôt cesser. Ces électeurs s'étant enfin assemblés, Deliége, officier municipal de la ville de Sainte-Ménehould, fut un de ceux que leurs suffrages appelèrent à la prochaine législature. On procéda aussi au renouvellement de la moitié du corps municipal. (A)

L'assemblée nationale, voyant approcher le terme de ses travaux, ne s'occupait plus qu'à reviser et rédiger l'acte constitutionnel. Enfin cette constitution ayant été terminée, fut acceptée par le Roi le 14 septembre. La proclamation s'en fit à Sainte-Ménehould le 5 octobre avec toute la solennité et les démonstrations de joie que méritait cette mémorable époque de la révolution.

Dans la matinée, les autorités constituées, les fonctionnaires publics, la garde nationale, la gendarmerie à cheval, et la majeure partie des habitants s'assemblèrent devant la maison commune où se fit la première proclamation. Les autres eurent lieu dans les différents quartiers de la ville. Chacun des officiers municipaux lisait, à son tour, un chapitre de la constitution, et à la fin de chaque lecture, on entendait retentir les cris plusieurs fois répétés : *Vivent la nation, la loi et le Roi! Vive Louis XVI notre premier Roi constitutionnel!* La journée se passa en réjouissance. Le soir toutes les croisées furent illuminées, et il y eut bal public à l'Hôtel-de-Ville.

Le 8, M. Lesure qui, de retour de l'assemblée constituante, avait été nommé juge de paix, prêta en cette qualité, son serment et entra en fonctions.

La municipalité s'occupait avec zèle des intérêts de la ville. Dans la vue de faciliter le commerce, elle obtint l'au-

Digitized by Google

torisation de former une caisse patriotique, c'est-à-dire, qu'elle fit imprimer des billets au nombre de quatre mille pour être échangés contre des assignats. Elle donna encore de la monnaie qu'elle avait reçue de Paris, en échange d'assignats. On chargea de cette opération M. Drouet fils, receveur comptable des deniers communaux. Elle arrêta aussi qu'il serait construit aux frais de la ville un lavoir public où l'on fût à couvert des injures de l'air, et quelque temps après ce projet fut réalisé entre le pont de pierre et le confluent de la rivière d'Auve.

Le bataillon de volontaires de Seine-et-Marne, alors en 1792.
garnison à Sainte-Ménehould depuis plusieurs mois, y logeait chez les bourgeois. La gêne que ce logement leur occasionnait détermina le corps municipal à adresser, le 13 mars 1792, à l'assemblée législative une pétition par laquelle il réitéra la demande qui avait été faite à l'assemblée précédente pour obtenir le couvent des capucins à l'effet d'y construire des casernes. Mais cette pétition appuyée par M. Deliége, alors à l'assemblée législative, resta sans résultat. Le couvent des capucins et celui des religieuses furent vendus par la suite comme tous les autres biens déclarés nationaux. (B)

Si le calme et la tranquillité régnaient alors à Sainte-Ménehould, il n'en était pas de même dans la capitale. Une insurrection, excitée par les déclamations de quelques démagogues outrés, s'y manifesta le 20 juin et fut dirigée contre le Roi.

On ne sut pas plutôt, dans les départements, la scène outrageante qui s'était passée au château des Tuileries et les dangers que le monarque avait courus, que tous les gens de bien frémirent d'indignation. Presque toutes les villes s'empressèrent de lui faire parvenir des adresses contenant l'expression de leurs sentiments contre l'attentat

commis envers sa personne, et plusieurs en demandèrent la punition.

La ville de Sainte-Ménehould ne fut pas la dernière à donner des témoignages de son affection et de son parfait dévouement au Roi. Voici l'adresse que le conseil général de la commune lui fit dans cette circonstance :

» Sire, C'est avec le sentiment d'une profonde douleur que nous avons appris les attentats commis le 20 juin dernier contre la loi sacrée de votre inviolabilité. Ah! Sire, ce crime n'est point celui de la nation. Aurait-elle reprit sa liberté pour devenir féroce et barbare! Non, la nation n'est point dans une multitude bruyante et séditieuse qui, au mépris de la loi et des autorités, se précipite en tumulte et porte ses violences jusque sur le palais sacré de nos rois. Elle réprouve, elle déteste un forfait qui imprimerait sur son front un opprobre ineffaçable, s'il était le sien.

» La commune de Sainte-Ménehould, en particulier, pleine de vénération pour votre dignité suprême, et touchée du noble courage que vous avez manifesté dans ce moment d'effroi, offre à votre majesté l'hommage du plus respectueux dévouement. Mais en même temps, Sire, pleine de confiance dans vos vertus civiques et dans votre fidélité à vos serments réitérés, elle ose espérer que par une conduite franche et digne du Roi des Français, vous vous montrerez l'invincible appui d'une constitution que vous avez acceptée, et sur laquelle reposent la liberté publique et la prospérité nationale. »

Le tribunal de Sainte-Ménehould, dans une adresse particulière, non moins énergique que celle de la municipalité, se fit aussi un devoir d'exprimer ses sentiments à ce sujet.

Qui croirait que ces témoignages d'amour et de dévouement envers la personne sacrée du Roi devinrent des motifs

Digitized by Google

de dénonciation contre les deux autorités constituées qui les avaient manifestés !

A la suite d'une assemblée de la garde nationale, le 8 juillet, quelques mauvais sujets lui dénoncèrent le conseil général de la commune à l'occasion de son adresse au Roi, et principalement l'abbé Buirette qu'ils savaient en être le rédacteur.

Le lendemain, le conseil, informé de cette dénonciation, s'assemble et arrête, « qu'afin de justifier la conduite du conseil général de la commune pour l'envoi de l'adresse au Roi, et prouver au public qu'elle est conforme à la constitution, ladite adresse sera imprimée, publiée et affichée; lue au prône de la messe paroissiale le dimanche suivant, et devant l'autel de la patrie, le samedi, jour de la fête civique et fédérative; qu'à la suite de cette adresse seront imprimés les articles de la constitution qui déclarent la personne du Roi inviolable et sacrée.

» Et attendu que la conduite du conseil général de la commune a été blâmée, même dénoncée le jour d'hier, dans une assemblée de la garde nationale de cette ville, tenue à la suite de la réunion légalement convoquée pour la nomination des fédérés; que cette seconde assemblée s'est tenue en contravention à la loi; que le but des auteurs a été sans doute de troubler la tranquillité dont la ville jouit, et que le résultat a été de nommer des commissaires, pour rédiger une adresse dans le sens contraire à celle qui a été adressée au Roi, tandis que les gardes nationales ne peuvent délibérer que sur l'objet pour lequel elles sont convoquées; il a été arrêté que ces faits, leurs circonstances et dépendances seront dénoncés par le procureur de la commune à l'officier de la police de sûreté de cette ville comme tendants à soulever contre la constitution et à exciter des troubles parmi les citoyens. »

Digitized by Google

Quant à l'abbé Buirette, auteur de l'adresse au Roi, et qui, comme membre de la société patriotique et littéraire dont j'ai parlé, donnait des leçons publiques à la jeunesse en lui expliquant la constitution, des ennemis de tous les partis s'étaient élevés contre lui. Plusieurs faisaient courir, sur ses principes politiques, des bruits absurdes et tous contradictoires, absolument opposés à ses sentiments. Il se crut obligé, pour détruire ces accusations, de faire imprimer et circuler dans la ville une espèce de profession de foi, dont voici quelques passages :

« .... La calomnie s'efforce de flétrir ma fidélité au Roi des Français..... A l'occasion de l'insurrection du 20 juin, elle m'a peint comme un séditieux applaudissant aux attentats de cette journée..... Mes opinions sont depuis long-temps au tribunal sévère du public. Il les a jugées, elles n'ont point varié ; et la vérité lâchement outragée me fait une loi impérieuse d'en renouveler la profession à la face de tous mes concitoyens.

» Je suis ardent patriote, mais sans fanatisme ; partisan zélé de la liberté, mais sans effervescence, et sans blesser *les droits du trône*. Ami du Roi, si mon profond respect me permet cette expression, mais sans hypocrisie et sans flatterie ; je ne suis ni jacobin, ni feuillantin, mais l'ennemi des factieux de toutes les sectes. Je ne veux ni la république, ni aucun changement dans le mode actuel du gouvernement, mais la constitution telle qu'elle a été décrétée et acceptée.

» Je compte, parmi les devoirs les plus sacrés, l'obéissance à la loi, la foi des serments, la fidélité à acquitter les contributions publiques, le sacrifice de toutes les passions à celle de sauver la patrie. Tels sont mes principes inaltérables.....

Digitized by Google

» Élevez la voix, achevez mon apologie, jeunes élèves, mes tendres amis. Dites avec quelle force je me suis élevé contre les attentats du 20. Dites avec quelle touchante effusion je vous inspire le saint amour de la vertu, des lois et de la patrie; l'horreur de la licence et des coupables insurrections; le respect des droits, des personnes et des propriétés; l'obéissance aux autorités constituées et notamment *la plus profonde vénération pour la personne inviolable et sacrée du représentant héréditaire de la nation*, etc. » (C)

Cet honnête ecclésiastique se retira, avec plusieurs autres membres, de la société patriotique et littéraire, qui bientôt fit place à une autre société connue sous le nom de *club* et affiliée à celui des Jacobins de Paris.

Le tribunal, à l'occasion de son adresse au Roi, fut également en butte à la calomnie et aux vexations. Le commandant de la garde nationale reçut une lettre qu'il déclara lui avoir été adressée de Soissons. On y censurait, on y tournait en ridicule cette adresse. On faisait même aux signataires un crime des témoignages d'intérêt et d'affection qu'ils avaient donnés à sa majesté. La lettre lue publiquement et colportée fit l'effet que son auteur s'était sans doute proposé : elle excita l'animadversion de quelques habitants qui calomnièrent les membres du tribunal. Les choses furent portées au point qu'un jour revenant de remplir leurs fonctions, ils furent insultés par la canaille que des gens mal intentionnés avaient excitée contre eux.

Cependant la municipalité ne donna aucune suite à la dénonciation qu'elle avait faite à l'officier de police contre les agitateurs. On avait appris que, le 7 du même mois de juillet, les membres de l'assemblée législative, long-temps en dissension et divisés d'opinion, venaient enfin de se ré-

Digitized by Google

concilier; qu'ils avaient donné l'exemple d'un rapprochement fraternel et amical, et que le Roi s'était rendu à cette assemblée pour jouir du spectacle de cette réconciliation et y participer lui-même. C'était donc une raison pour tous les habitants de Sainte-Ménehould, quelle qu'ait été la divergence de leurs sentiments, de suivre cet exemple.

Cette réconciliation solennelle fut le sujet de nouvelles adresses. La ville de Sainte-Ménehould en fit deux de félicitation, l'une pour le Roi, l'autre pour le corps législatif; la première composée encore par l'abbé Buirette, la seconde par M. Toublan, tous deux officiers municipaux. Ces adresses ont été imprimées.

Mais ce rapprochement ne fut pas de longue durée, et cependant la France avait le plus grand intérêt d'être unie; car si l'union fait la force, elle devait en sentir alors le besoin.

Dès le mois d'avril, elle avait déclaré la guerre au Roi de Hongrie et de Bohême, puis au Roi de Prusse; et déjà les hostilités étaient commencées dans la Flandre. L'émigration était plus active que jamais. Des régiments entiers, gagnés par leurs chefs et conduits par eux, s'étaient réunis aux troupes étrangères qui s'assemblaient sur nos frontières dans le Luxembourg. Les habitants de Sainte-Ménehould craignaient de voir incessamment ces légions pénétrer en France en dirigeant leur marche par cette ville vers la Champagne; et ces craintes n'étaient que trop fondées.

Les préparatifs menaçants de l'étranger, qui déjà annonçait qu'il entrerait en France au mois d'août, avait porté l'assemblée législative à déclarer *la patrie en danger*. Cette déclaration, confirmée par le Roi, avait été publiée d'une manière solennelle. Toutes les autorités administratives étaient en permanence. Le conseil général de la commune

Digitized by Google

de Sainte-Ménehould fit, le 18 juillet, défense à aucun membre de s'éloigner de son poste, sinon en cas d'une nécessité absolue, et arrêta en outre que la garde nationale serait augmentée suivant l'exigence des circonstances.

Un procès-verbal du conseil-général de la commune de Nancy venait d'être adressé par les administrateurs du département de la Marne aux municipalités pour être lu à la tête des bataillons des gardes nationales. Il s'agissait d'inviter les citoyens en état de porter les armes à s'enrôler dans les bataillons des volontaires nationaux du département. La lecture de ce procès-verbal eût lieu, le 29, à Sainte-Ménehould avec un certain appareil dans l'église des capucins. Farcy, maire, et Bancelin, capitaine de la garde nationale et commissaire nommé à cet effet par le directoire du district, firent des discours pour enflammer le courage et exalter les esprits; mais comme déjà les jeunes gens enrôlés, les uns dans les volontaires, les autres dans la troupe de ligne, étaient partis pour la frontière, il ne se présenta que dix-huit citoyens. Parmi eux se trouvaient des pères de famille qui recommandèrent leurs femmes et leurs enfants aux soins de leurs compatriotes. Cette scène devint attendrissante. Des bourgeois ayant offert quelques dons, leur exemple fut suivi avec enthousiasme et chacun s'empressa de faire son offrande.

Tandis qu'à Sainte-Ménehould on s'occupait de venir au secours de la patrie et qu'un élan patriotique portait les habitants à faire de généreux sacrifices, la discorde était rentrée avec fureur au sein de l'assemblée nationale, qui prononça la déchéance du Roi.

Déjà les troupes des puissances coalisées contre la France, qui s'étaient rassemblées en deçà du Rhin, avaient franchi les frontières. Les journaux annonçaient qu'elles se dispo-

Digitized by Google

saient à marcher droit sur Paris en traversant la Lorraine et la Champagne ; mais on pensait que ces armées ennemies pourraient bien ne pas prendre leur direction par Sainte-Ménehould, à cause des obstacles qu'elles rencontreraient dans les gorges de l'Argonne et du Clermontois; et parce qu'avant d'y arriver, il fallait s'emparer de quelques places fortes: ce qui semblait demander beaucoup de temps et de travaux.

Cependant le bruit de la marche des troupes étrangères allait toujours croissant. Vers la mi-août, on fut informé qu'une armée coalisée de Prussiens, d'Autrichiens et d'émigrés, que l'on faisait monter à cent cinquante mille hommes, s'avançait sous la conduite du duc de Brunswick à qui l'empereur d'Allemagne et le Roi de Prusse en avaient confié le commandement, et que la ville de Longwi était assiégée. (D)

Le samedi 25 de ce même mois, deux bataillons de volontaires des Ardennes arrivés sur le soir à Sainte-Ménehould, apportèrent la nouvelle de la reddition de Longwi. Ils assurèrent que cette ville s'était rendue sans aucune résistance, et que les troupes de la garnison dont ils faisaient partie, sorties le 23, avaient pris la route de Rheims, les unes par Stenai, les autres par Sainte-Ménehould.

Le jeudi 30, on entendit dans l'éloignement un grand nombre de coups de canon, sans pouvoir distinguer précisément de quel endroit ils partaient. Le lendemain, vers midi, le maire de Clermont vint annoncer qu'une armée nombreuse composée d'Autrichiens et de Prussiens, après avoir pris Longwi, s'était portée sur Verdun ; que cette ville se trouvait investie ; qu'une partie de cette armée campait entre Verdun et Clermont et se prolongeait le long de la route sur une grande étendue du terrain. Il ajouta que le matin du même jour 31, un escadron de hussards

Digitized by Google

s'était approché de Clermont; que quelques-uns de ces éclaireurs, devançant les autres, étaient entrés dans la ville; que, comme s'ils eussent connu la localité, ils s'étaient précipités à l'Hôtel-de-Ville, en tirant des coups de pistolet, puis s'étaient saisis de lui maire, le menaçant de le tuer s'il ne leur faisait pas remettre toutes les armes qui pouvaient être dans la ville; qu'ainsi pressé et menacé, il avait demandé d'assembler les officiers municipaux qui consentirent au désarmement et firent apporter les fusils que les hussards brisèrent à l'instant; qu'enfin il était accouru pour prévenir la municipalité de Sainte-Ménehould des dangers qu'elle pouvait courir.

A cette nouvelle, on bat la générale. Aussitôt la garde nationale et presque tous les bourgeois en état de porter les armes se réunissent et courent se poster au sommet de la côte de Biesme, sur la grande route qui conduit de Sainte-Ménehould à Verdun.

Cette côte est longue, sinueuse, escarpée. Elle commence presqu'au pont du canal de la vallée de Biesme. Nous avons eu plusieurs fois occasion de parler de ce ruisseau qui, ayant d'abord formé la ligne de démarcation de la France avec l'empire d'Allemagne, servit ensuite de limite entre le Clermontois et la Champagne, et sépare aujourd'hui le département de la Marne de celui de la Meuse. A la rive droite du canal, sur le chemin royal, se trouve le village des Islettes en Clermontois; à sa rive gauche, on a construit une faïencerie et un four pour des verres à vitres. Ces deux usines sont situées là où commence le territoire de Sainte-Ménehould qui de ce côté s'étend l'espace de deux lieues. La côte de Biesme, percée à travers la forêt, présente d'une part une sorte de précipice; de l'autre elle est dominée, ainsi que toutes ses ave-

Digitized by Google

nues, par la montagne que l'on a coupée pour y faire passer la grande route. Une poignée de monde peut avec succès en défendre les approches. C'est au sommet de ce passage resserré et difficile que les bourgeois de Sainte-Ménehould se postèrent. La compagnie du village de la Grange-aux-Bois s'était jointe à eux. Environ deux cents chasseurs volontaires arrivés de Paris la veille augmentèrent encore cette petite troupe.

Un gendarme, que l'on envoya à Clermont prendre des informations, rapporta qu'il n'y avait plus de soldats étrangers, et qu'un détachement de l'avant-garde de l'armée française venait d'occuper cette ville.

En effet, le général Dumouriez, qui avait pris le commandement de l'armée du Nord, après la défection du général Lafayette, était venu camper près de Mouzon. De là, il détacha le maréchal-de-camp Galbaud avec quinze cents hommes de son avant-garde pour aller renforcer la garnison de Verdun. Ce détachement était composé du régiment d'Auvergne et du bataillon des volontaires de Saône-et-Loire, avec quatre pièces d'artillerie.

Le général Galbaud, arrivé aux environs de Verdun, trouva cette ville investie. Se voyant dans l'impossibilité d'y entrer, il rebroussa chemin vers Varennes où les habitants, qui avaient de fortes raisons de craindre, le supplièrent de rester dans leur ville. Sur son refus, ils l'engagèrent à emmener les deux canons qu'ils avaient en leur possession. C'est de là que ce général s'était porté, le 31 au matin, à Clermont, d'où les hussards prussiens, à son approche, avaient pris la fuite.

Informé que les habitants de Sainte-Ménehould gardaient le poste de la côte de Biesme, il envoya un officier du régiment d'Auvergne pour les complimenter sur leur patrio-

Digitized by Google

tisme et sur les mesures qu'ils avaient prises dans la circonstance; mais cet officier fit comprendre qu'il était inutile d'occuper ce poste pour le moment. Il engagea les chasseurs volontaires, et ceux des gardes nationaux qui n'étaient pas nécessaires dans leurs foyers, à le suivre à Clermont. Plusieurs se rendirent à son invitation ; le surplus retourna à Sainte-Ménehould.

A peine l'officier d'Auvergne est-il de retour à Clermont, que le bruit se répand que l'ennemi s'avance à grands pas, et que Varennes est en son pouvoir. On apercevait de Clermont de forts pelotons de hussards et de hulans qui se répandaient dans les alentours. Alors le général Galbaud ne crut plus son détachement en sûreté ; il jugea à propos de sortir de Clermont pour se rendre à Châlons, sachant qu'il s'y faisait un rassemblement de troupes sous les ordres du général Luckner.

Il avait, outre l'artillerie de ses bataillons, les deux canons de bronze de Varennes, celui de Sainte-Ménehould, et deux de fer du village des Islettes. C'était les canons dont l'assemblée constituante avait fait présent à ces communes par son décret du 18 août 1791. Ils ont été réclamés depuis, mais n'ont pas été rendus.

En passant à la côte de Biesme, Galbaud fut frappé de l'importance de la position, et à l'instant il y établit son détachement qui y bivouaqua. Ce général vint ensuite à Sainte-Ménehould. A sa réquisition, la municipalité de cette ville et plusieurs autres du district donnèrent incontinent des ordres pour que des ouvriers allassent à la côte de Biesme travailler à des retranchements, faire des abbatis dans la forêt, rompre les chemins, en un mot créer toutes les difficultés possibles à l'ennemi.

Toute communication avec Verdun était interceptée ;

Digitized by Google

ainsi plus de nouvelles de cette ville ni de ce qui se passait aux environs. L'ennemi faisait des progrès rapides dans le Clermontois; ses patrouilles désarmaient les communes et les forçaient à fournir des vivres. Son mouvement sur Varennes fit craindre au général Galbaud d'être tourné par sa gauche; il plaça au village de Florent le bataillon de Saône-et-Loire avec du canon.

Dans cette position, dont il eut soin d'instruire le général Dumouriez, qui s'était avancé à la tête de son armée jusqu'à Grandpré, Galbaud reçut l'avis que le général Arthur Dillon allait partir avec le surplus de l'avant-garde pour venir le joindre à la côte de Biesme. Alors ce commandant fit jurer à son détachement de défendre ce poste jusqu'à la dernière extrémité. Il pensait d'ailleurs que l'ennemi ne pouvait se présenter en force tant qu'il n'aurait pas pris Verdun, et il attendait de la part des Verdunois une vigoureuse résistance; mais il reçut bientôt la nouvelle que cette ville n'avait tenu que deux jours et qu'elle s'était rendue avec autant de facilité que Longwi.

Ce fut contre l'avis de son commandant Beaurepaire que Verdun prit le parti de capituler. Cet officier, regardant comme un déshonneur pour lui la reddition de cette place, de désespoir et au moment de la capitulation se brûla la cervelle.

La garnison sortit avec les honneurs de la guerre. Le bataillon de Mayenne et Loire, dont Beaurepaire était le chef, ne voulut point laisser les dépouilles mortelles de ce brave au pouvoir de l'ennemi : il obtint de les emporter avec lui.

Ce bataillon fut suivi de ceux d'Eure-et-Loire, de la Charente-Inférieure, de l'Allier, du dépôt du régiment de Wals et des canonniers, qui tous avaient formé la garnison de Verdun.

Ils arrivèrent à la côte de Biesme dans le plus grand

Digitized by Google

désordre, tiraillant de tous côtés, jetant des cris d'alarme, et abattus par la terreur; annonçant qu'une armée considérable, *victorieuse*, *invincible*, allait se présenter et aurait bientôt franchi les barrières qu'on cherchait à lui opposer.

Le général Galbaud fut fort étonné de ce vacarme et de ces propos. Un officier de cette garnison, le premier à qui il adressa la parole, montra tant de peur, tant d'abattement, qu'indigné de sa lâcheté, il le fit saisir et conduire en prison à Sainte-Ménehould. Plusieurs soldats portèrent les choses au point de remettre leurs armes au général, en disant qu'ils ne voulaient plus combattre, et qu'ils en seraient plus sûrs d'obtenir la commisération d'un ennemi victorieux.

Galbaud, profondément indigné de cette conduite, tâcha néanmoins de les rassurer, et se flattant de trouver encore en eux des défenseurs de la patrie, il leur ordonna de renforcer les postes de Biesme et de Florent, et d'aller en garder plusieurs autres que l'arrivée de ces troupes lui permettait d'occuper.

Des quatre bataillons, deux (l'Allier et Mayenne et Loire) refusèrent obstinément d'obéir. Celui-ci témoigna le désir d'aller à Sainte-Ménehould célébrer les funérailles de son chef Beaurepaire; et ses officiers promirent de ramener incontinent leurs soldats à la côte de Biesme. Celui-là donna pour raison qu'aux termes de la capitulation, la garnison de Verdun devait se retirer à Rheims et non ailleurs. Les deux autres bataillons (Eure-et-Loire et la Charente) s'établirent, quoiqu'avec beaucoup de répugnance, aux postes de Biesme et de Florent.

Les bataillons qui se retiraient s'arrêtèrent à Sainte-Ménehould. Celui de Mayenne et Loire y rendit les derniers devoirs à son commandant Beaurepaire. La pompe funèbre

Digitized by Google

fut aussi noble qu'attendrissante. C'était à qui de ses frères d'armes aurait l'honneur d'orner de la couronne civique le cercueil de ce chef. Officiers et soldats, tous payèrent le tribut de larmes dû à un militaire qui avait préféré la mort à la honte de rendre une place de guerre sans l'avoir défendue.

Depuis, il fut question d'élever un monument sur la tombe de Beaurepaire. Plusieurs personnes, mues par des sentiments de religion, s'y opposèrent, parce que, disaient-elles, il ne convenait point à l'église chrétienne de souffrir qu'on érigeât de monument à un suicide quels que soient les motifs qu'il ait eus de se donner la mort. Il paraît que la convention nationale ne professa pas les mêmes principes : car, après avoir fait un grand éloge de la bravoure et de l'action de ce guerrier, elle lui accorda, par un décret particulier, les honneurs du Panthéon, honneurs cependant qui n'eurent pas lieu, probablement à cause des évènements postérieurs.

Peu d'heures après la cérémonie lugubre dont on vient de parler, le bataillon de Mayenne et Loire, malgré la promesse qu'il avait faite de revenir à la côte de Biesme, s'achemina vers Châlons sans aucun ordre, faisant entendre seulement, comme un des principaux motifs de son *départ*, que la douleur amère qu'il ressentait, en se voyant pour toujours privé de son chef, ne pouvait plus lui permettre d'habiter un lieu où reposaient ses cendres. Les officiers et les soldats de ce bataillon, outre leur mauvaise volonté produite par une démoralisation complète, se trouvaient encore mécontents de ce que le général Galbaud, quoiqu'invité, n'avait point quitté le camp de Biesme pour venir assister aux funérailles de Beaurepaire. Mais, dans la conjoncture, ce général n'honorait-il pas davantage la

mémoire de Beaurepaire en se disposant à résister aux ennemis et à venger ainsi sa mort?

Quant au bataillon de l'Allier, résolu aussi de partir, il attendit cependant le retour du général. Celui-ci n'arrivant point, les officiers se retirèrent par devant la municipalité pour faire leur déclaration des motifs qui engageaient ce bataillon à partir, et ils se firent donner une expédition de cet acte signé d'eux.

Cette pièce, datée du 3 septembre, les huit heures du soir, porte : » que faisant route de Verdun à Rheims, en vertu de la capitulation de Verdun et parvenus à Sainte-Ménehould, *plusieurs volontaires ont été insultés, battus et désarmés de force, tant sur la route que dans ladite ville par des inconnus :* ce qui les a tellement indignés qu'ils se sont décidés à quitter leurs drapeaux par bandes de quinze et vingt, malgré les représentations pressantes des chefs et officiers dont l'autorité a été totalement méconnue dans ce moment de fermentation, et qu'il en est résulté la dissolution de plus de la moitié du bataillon et de quelques officiers qui ont déclaré au commandant vouloir se retirer et continuer la route qui leur était indiquée, aux termes de ladite capitulation; que ceux qui sont restés fidèles à leurs drapeaux, ont représenté au commandant que, *ne pouvant plus tenir aux insultes soutenues qu'ils éprouvaient, ils étaient déterminés à en tirer vengeance si on ne les faisait pas partir de suite.* Ce à quoi les commandants et officiers ont cru devoir se refuser, *et y ont été forcés*, après avoir attendu M. le général jusqu'à huit heures du soir, raison pour laquelle ils ont fait la présente déclaration. Signé *Torchereau*, commandant du bataillon; *Michel Georgeon*, *Arlaud*, *Jardiller*, *Cavier* l'aîné, *Colin*, *Chaumijoux*, *Allemand*, *Berton*, *Grambelet*, *Regner*, et *Lag..enne.* »

Digitized by Google

Au bas de cet acte, marqué au coin du ridicule et de la lâcheté, et dont les faits invraisemblables qu'on y trouve ont été refutés dans un mémoire imprimé en forme d'observations par le maréchal de camp Galbaud, on lit ce qui suit : » *Et nous, officiers municipaux, en recevant la déclaration ci-dessus, déclarons n'avoir aucune connaissance des faits y mentionnés.* Signé *Farcy*, *Toublan*, *Jossin*, *Bourgeois*, *Pellerin*, et *Legai*, procureur de la commune. »

A peine le bataillon s'était mis en route, que le général arriva de la tournée qu'il venait de faire pour visiter ses détachements. Il fut indigné en apprenant la fuite de ce bataillon et de celui de Mayenne et Loire. Son indignation augmenta encore lorsqu'on vint lui dire qu'un désordre affreux régnait à la côte de Biesme et que les soldats de la garnison de Verdun avaient entièrement désorganisé sa petite armée. Il mande aussitôt les principaux officiers. Ceux-ci lui confirment que le découragement s'était répandu dans sa troupe; que s'il s'obstinait à rester à ce poste, ses soldats l'abandonneraient; qu'ils voulaient absolument aller à Châlons; enfin que les choses en étaient à un point que si une poignée d'ennemis se présentait, la déroute serait immanquable.

Le général tint conseil pendant la nuit. De petits pelotons de soldats, fuyant du camp de Biesme, arrivaient coup sur coup. Il leur reprocha leur conduite déshonorante; il leur représenta la nécessité de garder le poste où il les avait placés et les sollicita d'y retourner. Représentations, reproches, sollicitations, tout fut inutile. Le général se voit forcé de sanctionner pour ainsi dire la lâcheté de sa troupe. Il se décide donc à la retraite et donne l'ordre du départ pour Châlons.

Digitized by Google

Avant de partir, le général eut soin de prier les officiers municipaux de Sainte-Ménehould de lui envoyer sur le champ un courrier, s'ils apprenaient quelque chose du général Dillon.

Les habitants de cette ville consternés de l'abandon du poste de Biesme et de la retraite de nos bataillons s'attendaient, non sans effroi, à voir arriver d'un moment à l'autre l'ennemi qui n'était qu'à quatre ou cinq lieues de distance. Le bruit se répandait que Sainte-Ménehould était particulièrement menacée, et que la ville serait abandonnée au pillage. Une morne terreur paraît bientôt sur tous les visages : chacun cache à la hâte ce qu'il a de plus précieux. La municipalité ordonne le désarmement de la garde nationale et des bourgeois; car penser à faire la moindre résistance, dans une telle conjoncture et sans une force suffisante, eût été une grande imprudence, et vouloir augmenter encore les malheurs dont la ville était menacée.

La troupe du général Galbaud avait fait halte au village d'Auve pour se reposer. Là il reçut une lettre du général Luckner, qui lui recommandait de tenir ferme au poste de Biesme, lui donnant avis d'un très-prompt secours. Un courrier expédié par la municipalité de Sainte-Ménehould lui apporta aussi une lettre d'Arthur Dillon. Elle contenait les mêmes recommandations. Ce général lui annonçait en même temps qu'il s'avançait avec un corps de six mille hommes et qu'il serait le 4 à Sainte-Ménehould.

Aussitôt Galbaud rassemble sa troupe et lui donne lecture de ces deux lettres. Il harangue officiers et soldats, leur reproche leur peu de constance et de courage; démontre combien il serait honteux pour eux et pour lui que le général Dillon trouvât à la côte de Biesme les troupes ennemies auxquelles, sans être attaqués et sous de vains prétextes, ils

auraient abandonné ce poste important, de la conservation duquel dépendait peut-être le salut de la France.

A ces reproches fondés, le régiment d'Auvergne et le bataillon des volontaires de Saône-et-Loire, rougissant de leur fuite, furent les premiers à faire un retour sur eux-mêmes et à demander de revenir sur leurs pas. Les deux autres bataillons suivirent cet exemple, à l'exception de plusieurs soldats partis en avant et qui continuèrent leur route jusqu'à Châlons. Ainsi, dès le soir, les postes de Biesme et de Florent furent occupés par la majeure partie des troupes qui, la veille, les avaient si lâchement abandonnés.

Le général Dillon avait été retardé dans sa marche par les difficultés infinies des chemins. En effet, si l'on ne pouvait en prendre de plus courts, on ne pouvait aussi en trouver de plus montueux et en plus mauvais état. Parti du camp de Grandpré le 4 de bon matin, et longeant la rivière d'Aire jusqu'auprès de Varennes, il arriva vers le soir aux environs de la Chalâde, dans les gorges de la Biesme, au milieu des bois, à peu de distance de l'ancienne voie Romaine. Son dessein était de gagner le village de Florent. La côte qu'il fallait monter, presqu'impraticable pour les voitures, ne l'était pas moins pour le passage de l'artillerie et des équipages. De faux renseignements lui ayant fait craindre de rencontrer l'ennemi la nuit dans ces défilés, le firent rétrograder à Vienne-le-Château, d'où il vint d'assez bonne heure, le lendemain 5, à Sainte-Ménehould. Sans s'y arrêter, il alla rejoindre à la côte de Biesme le général Galbaud qui l'attendait.

Dès le même jour, on recommença à élever des redoutes, à planter des palissades. Un grand nombre d'ouvriers, mis en réquisition et arrivés de tous les côtés, continuèrent,

Digitized by Google

achevèrent les travaux sous les yeux des ingénieurs. Des canons furent portés à force de bras sur les coteaux et les mamelons de la forêt dont on avait abattu quantité d'arbres. On y plaça des batteries, ainsi que sur les côtés et sur le haut de la grande route. Le général Dillon posta un corps de troupes au village des Islettes et fit faire de forts retranchements de distance en distance autour de ce village. Ainsi ce poste et celui de la côte de Biesme devinrent en peu de temps très-formidables.

Tandis que la France retentissait du bruit de l'invasion des ennemis, on tenait les assemblées pour la nomination des députés à la convention nationale qui devait remplacer l'assemblée législative. Les électeurs du département de la Marne, réunis à Rheims, nommèrent au nombre des députés, Drouet, le maître de poste.

Le général Luckner, aussitôt qu'il fut instruit que le général Dillon s'était établi à la côte de Biesme, lui envoya de Châlons, pour renforcer son camp, quelques troupes, et entre autres les bataillons de Mayenne et Loire et de l'Allier dont nous avons parlé. Ces deux bataillons vinrent pour réparer leur faute à l'endroit même où ils l'avaient commise. On comptait alors environ douze mille hommes tant d'infanterie que de cavalerie sous le commandement du général Dillon.

Des personnes versées dans l'art et la science militaires ont blâmé le roi de Prusse de s'être arrêté à Verdun pour jouir des fêtes qu'on lui donnait, au lieu de pousser, dès le jour de la reddition de cette place, un corps considérable de son armée vers la côte de Biesme, dont il se serait facilement emparé : ce qui lui aurait ouvert le chemin de Paris et donné la facilité de faire venir ses convois de Verdun sans détour et sans danger. Ce Prince, en effet, laissant

Digitized by Google

aux troupes françaises le temps de se réunir, reconnut ensuite l'impossibilité de forcer ce passage qui n'est éloigné de Verdun que de six lieues.

Le général Dillon avait établi une chaîne de postes depuis Vienne-le-Château au nord, jusque par-delà Passavant au midi. Une partie de son corps d'armée campait aux Islettes, et le surplus se prolongeait sur la grande route au-dessus de la côte de Biesme jusqu'au village de la Grange-aux-Bois. Telle était la position de nos troupes au camp de Biesme et des Islettes, et dans la forêt d'Argonne, sur une lisière d'environ quatre à cinq lieues.

Les éclaireurs à pied et à cheval fouillèrent la forêt. Ils descendirent dans la vallée et s'avancèrent au-delà de Clermont où ils faillirent d'en venir aux mains avec des détachements ennemis; ils échangèrent seulement quelques coups de fusils. On arrêta une vingtaine de gentilshommes verriers sur un soupçon de correspondance avec des émigrés leurs parents et leurs alliés. On les fit conduire sous escorte en prison à Châlons, où ils coururent de grands dangers, lorsque certaines troupes parisiennes de nouvelle levée y arrivèrent après les massacres des 2 et 3 septembre.

Dans la nuit du 8 au 9, deux mille hommes furent envoyés au *Pont aux Vendanges* sous Passavant. On fit partir plusieurs bourgeois en armes pour augmenter ce poste, regardé comme très-important, parce que des hussards et des hulans, qui s'étaient avancés vers les villages de Brizeaux et de Beaulieu, avaient paru de ce côté de la forêt pour faire fournir des vivres et des fourrages. Il y eut plusieurs rencontres entre ces patrouilles et les nôtres.

Le même jour 9, le général Dillon alla reconnaître la position du *Pont aux Vendanges* et le cours de l'Aisne jus-

Digitized by Google

qu'à la ferme de Milet; il fit réparer le pont que l'on avait abattu, rétablit les communications, et renvoya les bourgeois de Sainte-Ménehould chez eux. Ce jour-là on apprit que le général Kellermann arrivait à Bar avec son corps d'armée, ayant reçu un renfort considérable, et se proposant de se porter entre Sainte-Ménehould et Châlons pour opérer sa jonction avec Dumouriez.

Le général Dillon envoya arrêter à Clermont Quivaux, procureur du district, Loyaux, un des administrateurs, et le secrétaire Guillardin, tous trois accusés d'avoir fait exécuter des ordres du duc de Brunswick. Ces fonctionnaires publics furent amenés à Sainte-Ménehould où le général Galbaud leur donna pour prison la maison de Me Picart, avocat qui, parent du procureur syndic, voulut bien les recevoir sous sa responsabilité.

Le 10, le général en chef Dumouriez, accompagné de quelques officiers et de ses aides-de-camp, arriva dans cette ville. Il alla visiter les retranchements de la côte de Biesme et des Islettes, qu'il trouva en bon état de défense. Ayant été informé que l'armée prussienne avait fait un mouvement sur sa droite entre Verdun et Varennes, il partit le lendemain pour rejoindre le camp de Grandpré. Avant son départ, on régla le sort des administrateurs du district de Clermont qui, après s'être justifiés, furent mis en liberté. Les généraux leur promirent sûreté et protection, et il fut convenu que le siége de leur administration serait transféré aux Islettes.

Tandis que l'on s'occupait du sort de ces administrateurs, la compagnie des grenadiers du régiment d'Armagnac et une vingtaine de hussards s'étaient portés au-delà de Clermont pour observer les mouvements et la position de l'ennemi. Ils furent aperçus par un détachement de plus de

douze cents cavaliers prussiens, qui fondent tout-à-coup sur la ville, enveloppent les Français et les forcent de mettre bas les armes. Les Prussiens les emmenèrent du côté de Varennes, et leurs armes restées sur le pavé de Clermont furent renvoyées par les habitants au camp français de la côte de Biesme.

Cette démonstration de l'ennemi sur Clermont n'avait pour but que de faire prendre le change : car pendant ce temps l'armée prussienne levait le camp qu'elle occupait près du village de Brabant, à une lieue de Clermont, et filait sur la route de Grandpré. On entendit de ce côté-là, le 13 et le 14, une canonnade vive et soutenue. Personne ne doutait que l'armée du général Dumouriez ne fût aux prises avec celle du duc de Brunswik; la nouvelle du résultat de cette affaire était attendue avec impatience.

Dans cet état de crainte et d'espérance, on vint de Clermont prévenir qu'un corps assez nombreux de Hessois, ayant à sa tête le prince de Hohenloë, remplaçait les Prussiens au camp de Brabant. L'on apprit presque en même temps qu'il y avait eu plusieurs chocs très-sérieux entre les armées dans les environs de Grandpré.

Effectivement, le général Chazot, qui amenait un renfort à Dumouriez, trouva, le 14, le général Clairfait posté au village de la Croix-aux-Bois. Il l'attaque aussitôt, le force à la retraite et le poursuit jusque dans les bois où cette troupe se disperse à droite et à gauche de la grande route, vers les villages de Boux et de Germont. L'ennemi fit une perte très-considérable dans cette action ; le prince de Ligne y fut tué.

Le même jour, Dumouriez en vint aux mains avec l'armée prussienne. Ce général arrêta et battit une des trois

Digitized by Google

colonnes de cette armée. Les deux autres évitèrent le combat et se portèrent en avant.

Le général Chazot, qui avait eu tout l'avantage dans la journée du 14, fut attaqué le lendemain. Les ennemis fondirent en force et avec acharnement sur sa division, reprirent le poste de la Croix-aux-Bois et repoussèrent nos troupes, qui rétrogradèrent du côté de Vouziers.

Par suite de cet échec, Dumouriez fut obligé de se replier. Il se dirigea en bon ordre au-dessus du bourg d'Autry d'où il écrivit au général Chazot de venir le joindre. Mais l'arrière-garde du général en chef, en passant la rivière d'Aisne à peu de distance du village de Montcheutin, fut assaillie par un gros de cavalerie prussienne qui lui fit prendre la fuite et abandonner ses équipages. Un grand nombre de fuyards, criant *Sauve qui peut!* jetèrent l'épouvante dans une des colonnes de l'armée de Dumouriez. Cette troupe, frappée subitement d'une terreur panique, se sauve à la débandade et se disperse pendant la nuit dans les villages le long de la Bionne. Le lendemain quelques régiments arrivèrent à Sainte-Ménehould, en annonçant que tout était perdu, et demandant la plus courte route pour gagner Bar : ce qui répandit l'alarme de tous côtés.

Dumouriez se rendit incontinent à Sainte-Ménehould ; il acquit la certitude que cette déroute avait été causée par la malveillance et la lâcheté. En effet, différents bataillons, nouvellement arrivés de la capitale, s'étaient joints à son armée. Ces troupes, sans subordination et peu faites au métier des armes, portèrent le trouble et le désordre partout où elles se trouvèrent. Lors de l'échec qu'éprouva l'arrière-garde de l'armée française au passage de la rivière d'Aisne, ces soldats, aussi lâches qu'indisciplinés, crièrent

qu'ils étaient trahis, firent des motions incendiaires, se sauvèrent en disant qu'on les menait à la boucherie, et que leurs généraux, s'entendant avec les émigrés, avaient livré le matériel et le trésor de l'armée qui était coupée par celle des ennemis.

Dumouriez chassa tous ces lâches, ne voulant plus de ce mélange avec les braves, et défendit de les accueillir. Il établit son quartier-général à Sainte-Ménehould et fit aussitôt à son armée une proclamation, dans laquelle, en démentant les mensonges grossiers répandus par les déserteurs et les fuyards, il rend compte des différentes actions qui avaient eu lieu à Grandpré. Il démontre que l'armée française n'avait point fait la perte exagérée que l'on annonçait méchamment, et que cette armée était toujours formidable; il prévient qu'il attend sous peu de jours les généraux Kellermann et Beurnonville qui amènent chacun un corps très-nombreux.

Cette proclamation, datée du 17, fut imprimée, affichée dans la ville et distribuée dans les camps. Elle produisit le meilleur effet en ralliant incessamment les troupes à leur chef en qui elles mirent une entière confiance.

Le général Dumouriez ayant fait un changement de front en arrière, en pivotant sur sa droite, établit son camp entre Sainte-Ménehould et les villages de Braux, Chaudefontaine et La Neuville-au-Pont. Il fit passer quelques bataillons à la côte de Biesme. Ce renfort lui parut nécessaire parce qu'il venait d'être informé que le prince de Hohenloë avec vingt mille hommes, la plupart Hessois, s'était avancé en-deçà de Clermont et se disposait à attaquer ce poste. Mais le général ayant reconnu par lui-même que ce point était fortifié autant par la nature que par l'art, rappela les bataillons qui venaient de s'y porter, ne laissant de

Digitized by Google

troupes que celles d'absolue nécessité pour se défendre avec succès, se reposant d'ailleurs sur la prudence et la bravoure du général Dillon.

Les Hessois vinrent se poster au-dessus des Islettes sur une montagne que l'on nomme *le pas de Vaches;* ils s'y fortifièrent. Le général Dillon crut devoir faire quitter par ses troupes le camp qu'elles avaient dans ce village. Elles repassèrent le canal de Biesme et remontèrent la côte. Ainsi le prince de Hohenloë demeura maître de tout le Clermontois.

Le général Chazot qui avait reçu de Dumouriez l'ordre de venir le rejoindre, arriva le 18. En passant près de Ville-sur-Tourbe, il tomba sur un escadron ennemi. Hommes, chevaux, tout fut pris avec le commandant et amené à Sainte-Ménehould. Les chevaux furent vendus au profit de la troupe qui les avait capturés. Ils avaient été mis au piquet dans la promenade du Jard, et y étaient restés une journée entière. Ces animaux, excédés de fatigues et mourant de faim, mangèrent l'écorce de plusieurs arbres dont on fut obligé de remplacer la majeure partie : ceux qui ne l'ont point été se ressentent encore aujourd'hui de ce dommage et en portent les marques.

Le soir du même jour, le général Beurnonville rejoignit l'armée de Dumouriez et plaça son camp proche de Maffrécourt et de la Neuville-au-Pont, à la droite de ce général en chef.

Le général Kellermann arriva aussi, le 19, par Vitry. Il vint se poster près de Voilemont, de Maupertuy et de Dampierre-sur-Auve, village situé à peu de distance de la gauche du corps d'armée de Dumouriez. Celui-ci lui avait indiqué un autre emplacement au-delà de l'Auve et de la grande route sur les hauteurs près de Valmy. Ce

Digitized by Google

n'est que vers la nuit, que Kellermann se porta sur ce point en avant du général en chef, ayant derrière lui le village de Dommartin-la-Planchette et l'étang-le-roi. Reconnaissant le danger de cette position, il donna sur le champ ses ordres à son chef d'état-major, Schavembourg, pour repasser l'Auve, mais on n'eut pas le temps d'opérer ce mouvement.

Lorsqu'on l'exécutait, l'armée des puissances alliées, qui avait filé de Grandpré par les monts de Champagne aux environs de Cernai, et passé au-dessus de Somme-Bionne et de Maigneux, arrivait sur la grande route de Châlons à Sainte-Ménehould, à deux lieues sud-ouest de cette dernière ville.

A cet endroit de la route royale aboutissent plusieurs chemins de traverse. Le terrain assez spacieux a été applani et se dessine en forme presque orbiculaire : ce qui lui a fait donner le nom de *la Lune*. On n'y voit qu'une seule maison servant d'auberge et très-éloignée des villages du canton. La vue s'y porte au loin de toutes parts. On y découvre, du côté de Sainte-Ménehould et bien au-delà de cette ville, une grande partie de l'Argonne dont l'horizon jusqu'à la côte de Biesme est couronné par une vaste forêt. Aucun bosquet, aucune plantation n'ombragent les environs. Ni ruisseau, ni fontaine ne coulent près de ce lieu aride. Il faut aller jusqu'aux villages de Gizaucourt, de Saint-Mard et de la Chapelle pour trouver la rivière d'Auve. Les plaines immenses, qui s'étendent au nord-est, sont très-fertiles en froment; celles au sud-ouest ne produisent que du seigle et des marsages. C'est sur ce point et dans ses alentours que l'armée ennemie s'arrêta et tendit ses tentes. L'auberge de la Lune avec ses dépendances servit quelque temps de quartier-général au roi de Prusse, à son fils et au duc de Brunswick.

Digitized by Google

Le lendemain 20, au point du jour, l'armée du général Kellermann et celle du duc de Brunswick, arrivées la même nuit, se trouvèrent en présence. Les Prussiens, reconnaissant la mauvaise position de Kellermann, l'attaquèrent aussitôt par une vive canonnade. Les Français ripostèrent avec vigueur; mais, n'ayant pas eu le temps de se déployer, ils furent obligés de se retirer des premières sommités qu'ils occupaient. A dix heures la canonnade recommença. L'armée ennemie développait des forces infiniment supérieures à celles de Kellermann qui n'avait pas plus de vingt mille hommes. La cavalerie Prussienne attaqua la cavalerie Française sur trois colonnes. Les deux premières vinrent s'enfoncer dans un terrain marécageux détrempé par une pluie continuelle. Kellermann s'assura par le désordre et la confusion de ces deux colonnes qu'il leur était impossible de faire des progrès. Il dirigea alors toutes ses forces vers la troisième : ce fut encore une longue et vive canonnade.

Malgré le feu redoublé de l'ennemi et l'avantage de sa position, Kellermann, bien secondé par les généraux Stengel, Valence, Sénarmont et le duc de Chartres, gagnait du terrain et s'approchait de très-près. Son artillerie fit un ravage affreux. Les Prussiens forcés de se replier se masquèrent derrière la côte, afin d'être à l'abri des boulets qui leur enlevaient des rangs entiers et criblaient les bâtiments de l'auberge de la Lune. Le feu dura de part et d'autre jusqu'à cinq heures du soir. Nos canonniers montrèrent ce jour là leur supériorité sur l'artillerie prussienne.

Le duc de Chartres, qui avait près de lui son frère le duc de Montpensier, était particulièrement chargé de défendre la position du moulin à vent de Valmi, but

Digitized by Google

principal des efforts de l'ennemi. Quoique bien jeune encore et faisant ses premières armes, ce prince déploya dans ce poste périlleux tout le sang froid et l'intelligence d'un vieux guerrier, et par sa brillante valeur contribua puissamment au succès de cette mémorable journée. Le roi de Prusse et son fils payèrent aussi de leur personne et se comportèrent en braves. Il n'y eut point de mêlée. La cavalerie seule en vint aux mains. L'infanterie ne donna point. Elle se tenait l'arme au bras, prête à charger si l'ennemi se fût avancé. Les deux corps aux ordres de Beurnonville et de Dumouriez, quoique sous les armes, ne prirent point de part à cette action. On fut même étonné à Sainte-Ménehould que le général en chef, bien que le canon eût commencé à gronder de grand matin, ne fût sorti de cette ville que vers les dix heures.

On n'a jamais su au juste ce que les Prussiens avaient perdu de monde. Cette perte dut être très-considérable en hommes et en chevaux. Celle du côté de Kellermann eût été peu sensible, si des obus tombés sur des caissons n'eussent occasionné, par l'explosion de ces caissons, la mort d'un grand nombre de cavaliers, principalement du régiment des carabiniers. Les blessés furent transportés dans l'église de l'hôpital de Sainte-Ménehould; on établit ensuite une ambulance au château de Dommartin-la-Planchette.

Telle a été la journée du 20 septembre. L'action qui s'y passa ne porte que le nom de canonnade de Valmi ou de la Lune; mais ses effets meurtriers et surtout son importance politique peuvent être comparés à ceux d'une grande bataille. Kellermann, qui dans un moment, s'était avancé à la tête de ses troupes pour les animer et leur montrer l'exemple, eut son cheval tué sous lui. Ce général recueillit tout

Digitized by Google

l'honneur de cette journée, parce que seul il arrêta l'ennemi dont le dessein était, avant de se porter sur Châlons, de s'emparer de Sainte-Ménehould et de là se porter à la côte de Biesme pour faire ouvrir ce passage aux troupes hessoises campées au pas de Vaches et aux Islettes. C'est cette journée qui apprit aux puissances coalisées ce qu'elles devaient attendre de la valeur française. C'est cette journée qui électrisa tous nos guerriers et fit germer dans leur cœur ce courage naturel qu'ils montrèrent depuis dans un si grand nombre de batailles mémorables. Cette première victoire remportée pour l'indépendance de la patrie sauva la France et ses libertés.

La veille et le jour de l'affaire de Valmi, les Hessois s'étaient avancés en force pour attaquer la côte de Biesme. On fit pleuvoir sur eux une grêle d'obus. Ils furent vivement canonnés, repoussés, poursuivis et obligés de regagner leur camp après avoir perdu quelques hommes et laissé bon nombre de blessés.

Comme on le voit, Sainte-Ménehould, à peu près à égale distance du camp de la Lune et du camp de Biesme, se trouvait entre deux feux. L'on n'y entendit que faiblement le canon de la côte de Biesme ; mais celui de la Lune et de Valmi, dont le vent portait le bruit du côté de cette ville, y retentissait d'une manière effrayante et faisait trembler toutes les vitres.

Le lendemain 21, tout demeura calme de part et d'autre. Kellermann avait quitté sa position de Valmi pour reprendre son premier poste de l'autre côté de l'Auve. Après avoir établi son quartier-général à Dampierre, il étendit son camp sur les éminences jusque par delà Voilemont. Il y plaça des batteries qui incommodaient sans cesse les Prussiens, lorsqu'ils venaient puiser de l'eau pour leur camp et

abreuver leurs chevaux à la rivière d'Auve, presqu'inabordable par les marais d'alentour. Dans l'après-midi, la pluie tomba à verse et continua toute la nuit.

La grande route était interceptée par l'ennemi. Les vivres et les fourrages ne pouvaient arriver à Sainte-Ménehould, et nos armées en manquèrent : c'était une désolation. Les soldats et les officiers remplissaient la ville, cherchant des provisions et surtout du pain qu'ils offraient de payer à tel prix que ce fût. L'armée demandait à grands cris qu'on la menât attaquer les Prussiens et qu'on livrât bataille.

La disette augmentait chaque jour. On avait construit des fours dans le couvent des Capucins; mais la quantité de pain que l'on en tirait ne suffisait pas pour nourrir tant de troupes réunies et arrivées si inopinément. On se décida à débarrasser la ville et les camps de la majeure partie des gros bagages, de beaucoup de voitures et d'une quantité de chevaux regardés comme inutiles. L'on fit le soir du 23 filer ces équipages dans les villages sur le chemin de Vitry, sous la protection de l'armée de Kellermann. Tous les militaires qui affluaient à Sainte-Ménehould reçurent l'ordre de rejoindre leur corps en leur promettant dans peu des approvisionnements en abondance. Ces promesses se réalisèrent enfin ; un fort convoi arriva de Châlons par un détour. Il fut suivi d'un autre venant de Vitry et d'un troisième sorti de Bar. Les chemins de traverse étaient presque impraticables en certains endroits, et la pluie avaient retardé ces convois. On était obligé de couper les arbres plantés le long de ces chemins ou épars dans la campagne, et de les coucher sur les ornières pour faciliter le passage des convois. Souliers, bottes, capotes, habillements et autres effets furent encore envoyés des magasins de Châlons avec quelques munitions. Les villages entre Sainte-Méne-

Digitized by Google

hould, Vitry et Bar fournirent des fourrages : ainsi les hommes et les chevaux ne manquèrent plus du nécessaire.

Le 24, des détachements de cavalerie du corps d'armée de Beurnonville tombèrent sur un convoi de plus de vingt voitures, parti de Longwi et destiné à l'ennemi, et en ramenèrent la moitié. Cette capture servit aux besoins des troupes de ce général. Enfin bientôt l'armée française est entièrement approvisionnée. La pluie cesse, le soleil reparait, le temps devient plus favorable, et la joie renaît dans les camps.

Des bourgeois de Sainte-Ménehould profitèrent de ces beaux jours pour aller visiter le nombreux parc d'artillerie et le camp de Dumouriez. On y travaillait avec ardeur à des redoutes, à des retranchements. On fortifiait le château de Braux. Dans les après-midi, nos militaires jouaient à différents jeux, se livraient à des divertissements assez bruyants. Les trompettes, une musique guerrière se faisaient entendre de tous côtés sur le déclin du jour; on eût dit que l'on était en pleine paix et dans un camp de plaisance.

Cependant chacun s'étonnait de voir les armées si longtemps dans l'inaction. Cet étonnement cessa, lorsqu'on fût informé que le général en chef avait entamé des négociations avec le roi de Prusse, dont le quartier-général avait été transféré au château de Hans.

Pendant les premiers jours des conférences, les parlementaires prussiens arrivaient à Sainte-Ménehould, les yeux couverts d'un mouchoir, comme s'ils fussent entrés dans une place forte; ils y vinrent ensuite sans cette formalité. On parla d'abord d'un quartel d'échange des prisonniers; la convention à ce sujet eut lieu au château de Dampierre-sur-Auve, où logeait le général Kellermann.

Digitized by Google

Dumouriez se refusa d'y comprendre les émigrés. M. Georges, juge à Varennes, qui avait été pris aux environs de cette ville, lorsque les Prussiens s'en emparèrent, fut échangé contre un secrétaire du roi de Prusse.

Il y eut suspension d'armes, et les troupes légères, dont plusieurs détachements étaient journellement aux prises, surtout dans la vallée de Biesme et la terre de Beaulieu, cessèrent leurs hostilités.

Un officier français apporta à Dumouriez une chaîne d'or et un collier détachés du cou du prince de Ligne tué à l'affaire de la Croix-aux-Bois. On lisait sur ce collier cette inscription galante : *L'amour me l'a donné*. Le même officier remit aussi au général une lettre trouvée dans la poche du Prince. Cette lettre, datée du camp de Boux, n'était point achevée et ne portait aucune adresse. Elle donnait des renseignements certains sur la situation dans laquelle se trouvaient dès-lors les armées coalisées, et sur leur mécontentement contre les émigrés. Dumouriez fit imprimer un extrait de cette lettre vraiment curieuse dans la circonstance.

« Nous commençons, écrivait le prince de Ligne, à être assez las de cette guerre où MM. les émigrés nous promettaient plus de beurre que de pain ; mais nous avons à combattre les troupes de ligne dont aucune ne déserte, les troupes nationales qui restent ; tous les paysans qui sont armés, tirent contre nous, ou nous assassinent quand ils trouvent un homme seul ou endormi dans une maison.

» Le temps depuis que nous sommes en France est si détestable que tous les jours il pleut à verse, et les chemins sont si impraticables que dans ce moment nous ne pouvons retirer nos canons. De plus, *la famine ;* nous avons tout le mal imaginable pour que le soldat ait du

Digitized by Google

pain, et la viande manque souvent. Bien des officiers sont cinq, six jours sans trouver à manger chaud; nos souliers et capotes sont pourris et nos gens commencent à être *malades*. Les villages sont déserts et ne fournissent ni légumes, ni eau-de-vie, ni farines. Je ne sais comment nous ferons et ce que nous deviendrons.

» Quelque fois on se donne le plaisir comme moi...... »

Le prince de Ligne sans doute n'a point eu le temps d'achever sa lettre.

Le corps des émigrés avait passé par la trouée du Chêne-le-Populeux du côté de Sedan, d'où les corps français s'étaient retirés et notamment celui du général du Bouquet qui vint à grandes marches se placer au village de l'Epine sur la grande route, à deux lieues en avant de Châlons. Son camp fut augmenté par des bataillons qui y furent envoyés de cette ville. Les émigrés, à la tête desquels se trouvaient les Princes français, avaient suivi de loin l'armée prussienne. Ils s'étaient portés par Vouziers le long de la Suippes et de la Tourbe. De leur quartier-général établi en dernier lieu au village de Somme-Tourbe, on pouvait promptement communiquer avec le camp de la Lune. Les émigrés n'avaient point ou avaient très-peu d'artillerie, et ne passaient pas pour être tous bien armés, ni pour mettre beaucoup d'ensemble et d'ordre dans leur marche. Ils ne jouaient dans l'armée coalisée qu'un rôle fort secondaire, ou plutôt tout-à-fait nul. Ils s'étaient imaginé ne faire qu'une promenade jusqu'à Paris, et qu'au premier coup de canon les anciens soldats de ligne passeraient de leur côté. Pleins de leur aveugle confiance ils avaient fait espérer à leurs alliés cette défection comme immanquable. Aussi avec quel douloureux dépit ils se virent détrompés les uns et les autres.

Digitized by Google

Les conférences continuaient toujours avec la plus grande activité. Dumouriez envoya au roi de Prusse du sucre et du café avec quelques autres provisions que ce souverain avait demandées. Ce procédé d'obligeance annonçait, sinon un parfait accord, au moins le désir d'un accommodement, et donnait l'espérance de voir bientôt terminer la guerre.

Mais on venait d'apprendre que la Convention nationale avait, le 21 septembre, dans sa première séance, rendu un décret qui abolissait la royauté et déclarait la France une *République*. Ce changement inattendu donna lieu à une nouvelle conférence bien plus sérieuse encore que les précédentes. Elle se tint entre le duc de Brunswick, le comte de Luchesini ministre du roi de Prusse, et le lieutenant-colonel adjudant-général Thouvenot pour les Français. Elle roula sur la situation respective des deux nations, sur la position des deux armées et sur le sort du Roi de France dont on avait prononcé la déchéance.

L'adjudant-général Thouvenot représenta que ses pouvoirs se bornaient à traiter des affaires de la guerre; qu'il n'était point autorisé à discuter celles du gouvernement, et qu'à cet égard il fallait s'adresser à la Convention nationale, parce que l'armée n'avait pas le droit de s'immiscer dans des intérêts étrangers à la partie militaire.

On se quitta sans rien conclure; mais en promettant de la part du duc de Brunswick un *mémoire* qui serait remis sous peu au général Dumouriez pour l'envoyer à Paris.

Au lieu d'un mémoire que Dumouriez attendait, ce général reçut, le lendemain 28, un manifeste signé, le même jour, au quartier-général de Hans par le duc de Brunswick. Ce fut Manstein, aide-de-camp-général du Roi de Prusse, qui l'adressa à Dumouriez avec la lettre que voici :

« Je suis chargé, Monsieur, de vous faire parvenir l'ori-

Digitized by Google

ginal de la déclaration ci-jointe, que son Altesse sérénissime monseigneur le duc régnant de Brunswick se trouve dans le cas d'adresser à la nation française au nom de LL. MM. l'Empereur et le roi de Prusse. L'importance et l'authenticité de cette pièce exigent, mon général, que vous la portiez aussi promptement que possible à la connaissance de la nation à laquelle elle est adressée. Quelles que soient les voies et les personnes que vous choisirez pour qu'elle soit bientôt connue, elle le sera de notre côté par la voie de l'impression, et l'on avertira la nation française que l'original de cette déclaration vous a été adressé aujourd'hui par moi.

« Je suis fâché, Monsieur, que les motifs que j'indiquai à l'aide-de-camp que vous m'avez envoyé hier, m'empêchent de vous apporter moi-même cette déclaration, et de suivre les discussions dont nous avons été occupés les jours passés; mais rien ne m'empêchera de conserver le souvenir de l'accueil amical que vous m'avez fait, mon général, et de chercher l'occasion de vous convaincre de la considération distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur, signé *Manstein*. Au quartier-général de Hans, le 28 septembre 1792. »

Dumouriez fit la réponse suivante :

« Je suis affligé, vertueux Manstein, de recevoir pour unique réponse à des raisonnements que m'inspiraient l'humanité et la raison, une déclaration qui ne peut qu'irriter un peuple libre. Dès ce moment toute trêve doit cesser entre les deux armées, et nous ne devons plus penser qu'à combattre, puisque nous n'avons plus de bases pour négocier. Je ferai avertir demain matin tous mes avant-postes de la cessation de la trêve; faites-en de même de votre côté. »

Digitized by Google

« Je regrette votre amitié ; je plains deux braves nations soumises aux caprices de quelques personnes ; mais vous trouverez des Français dignes de la liberté qu'ils ont conquise, et prêts à faire repentir ceux qui veulent la leur arracher. Je vais faire passer l'écrit du duc de Brunswick à la Convention nationale. Je vais le faire lire dans mon camp, et par tout il sera reçu avec le même sentiment d'indignation. Ce n'est pas ainsi qu'on traite avec une grande nation libre, et qu'on dicte des lois à un peuple souverain. Le général en chef de l'armée du nord, signé *Dumouriez*. A Sainte-Ménehould, le 28 septembre, l'an 4 de la liberté, le premier de la république. »

Dumouriez s'occupa incontinent d'un mémoire particulier pour le roi de Prusse et le lui expédia de suite. Il s'y applique moins à répondre au manifeste qu'à démontrer l'intérêt qu'avait ce monarque de se séparer de l'Autriche, de quitter la coalition et de retourner dans ses états. Il hâta l'impression de cette pièce et de celles dont nous venons de parler. Il les fit distribuer promptement dans son camp et répandre même dans le camp ennemi. On lisait en tête de cette adresse : *A l'armée française :*

« Voici, mes compagnons d'armes, les propositions raisonnables que j'ai faites aux Prussiens, après avoir reçu d'eux des messages pour une pacification. Le duc de Brunswick m'a envoyé pour réponse un manifeste insolent qui irritera la nation entière, et augmentera le nombre des soldats. Plus de trêve, mes amis, attaquons ces tyrans, et faisons les repentir d'être venus souiller une terre libre. »

Dans le moment où Dumouriez faisait publier ce mémoire et qu'il venait de l'adresser au roi de Prusse, il reçut de Manstein cette autre dépêche :

« La lettre que je viens de recevoir de votre part par

Digitized by Google

le lieutenant Qualtini me surprend. Il paraît que vous n'avez pas voulu entrer, mon général, dans le sens de la déclaration, ni saisir le véritable esprit qui l'a dictée, et que vous préludez sur le parti que la nation pourrait prendre sur ce qui en fait l'objet principal. Je regretterais infiniment que, faute de nous être parlé, l'on précipitât des démarches que l'on pourrait peut-être éviter, si nous pouvions nous revoir encore une fois. Cette réflexion et l'amour de l'humanité me prescrivent le devoir de vous proposer un entretien pour demain vers midi aux avant-postes de nos deux armées. La nôtre ne sera pas la première à rompre la trève.

» J'attends votre réponse, et quel que soit l'effet de notre entrevue, j'en tirerai toujours l'avantage de vous réitérer de bouche les assurances de la considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur. Signé *Manstein.* Au quartier-général de Hans, le 29 septembre 1792. »

Comme on le voit, Manstein, par cette seconde lettre, semble vouloir appaiser Dumouriez, et le ramener à des sentiments pacifiques; mais ce général en chef lui répondit à l'instant d'un style non moins énergique que celui dont il s'était servi dans sa lettre précédente, qui avait fait la plus forte sensation au quartier-général prussien :

« Il m'est impossible, Monsieur, de continuer ni trève, ni négociation, si on prend pour base le manifeste du duc de Brunswick. Je l'ai envoyé hier par un courrier extraordinaire à la Convention nationale.

» J'ai fait moi-même imprimer cette pièce selon le désir que vous m'en avez témoigné, et d'après l'annonce que vous m'avez faite que vous la feriez imprimer vous-même.

Digitized by Google

» L'armée de Kellermann et la mienne la connaissent déjà, et je ne peux à présent qu'attendre des ordres de mon souverain, qui est le peuple français rassemblé en convention nationale par ses représentants ; il me devient même impossible d'avoir la satisfaction de vous voir, tant que cette pièce subsistera. Ce que j'ai écrit est un mémoire particulier : ce qu'a écrit le duc de Brunswick est un manifeste.

» Ce manifeste porte avec lui la menace et la guerre : ainsi il a rompu tout le fil de la négociation.

» Il n'entre nullement dans le sens de tout ce qui a été dit entre nous depuis quatre jours : il le détruit même complètement ; il est même contradictoire avec la conversation dont M. le duc de Brunswick a honoré l'adjudant-général Thouvenot.

» Jugez vous-même, Monsieur, avec impartialité : oubliez un moment que vous êtes Prussien ; soyez neutre. Que penseriez-vous d'une nation qui, sans avoir été vaincue, se plierait devant un manifeste, et traiterait sous les conditions d'esclavage, lorsqu'elle s'est déclarée républicaine? Je prévois des malheurs pour tout le monde, et j'en gémis. Mon opinion sur votre honnête homme de Roi, sur votre estimable nation, et sur vous-même, me font voir avec le plus grand regret que la négociation ne peut se faire avec des manifestes.

» Je n'en estimerai pas moins toute ma vie le plaisir de vous avoir connu et de vous aimer et estimer. Signé le général en chef, *Dumouriez.* »

A travers tous ces procédés et ces sentiments de cordialité, on remarque beaucoup de fierté dans le mémoire et les réponses de ce général. Quoiqu'il en soit, dès ce même jour 29, la suspension d'armes est levée. Toutes les

Digitized by Google

troupes françaises se disposent à recommencer les hostilités et à combattre.

La saison, toujours inconstante, devenait de plus en plus désagréable; un vent froid soufflait avec violence; une pluie abondante était tombée tout le jour. Cependant le lendemain le temps se montra plus calme; il s'éclaircit et devint chaud. Dans la matinée, des curieux montèrent au plus haut du clocher de l'église du Château, d'où, avec une lunette, on découvrait parfaitement l'armée ennemie. Elle se développait sur les hauteurs depuis Gizaucourt au midi, jusqu'à l'extrémité du Mont-Ivron au nord, au-dessus de Courtémont, dans un circuit de près de deux lieues. On distinguait ses différentes évolutions. Elle était sans cesse en mouvement et sous les armes. De leur côté, les troupes françaises se tenaient en bataille. Les généraux et les officiers avaient quitté Sainte-Ménehould pour aller reprendre leurs postes. Chacun s'attendait à voir, soit dans la journée, soit le lendemain, une action générale.

MM. de Sillery, Prieur et Carra, en qualité de commissaires de la Convention nationale dont ils étaient membres, étaient arrivés depuis très-peu de jours à Sainte-Ménehould. Ils eurent de fréquentes conférences avec le général en chef et les autres généraux. Ils allèrent à cheval visiter ensemble les différents corps d'armée. Prieur harangua les troupes, leur annonça que la royauté était abolie et que la France était une *République*. Il la proclama dans les camps et employa toute son éloquence pour enflammer le soldat du feu du patriotisme. Pendant qu'il parlait, il entendit des officiers murmurer en disant : *Pour qui donc allons-nous maintenant nous battre!* — « Pour la nation, pour la république, leur répondit-il d'une voix forte et menaçante et en poussant son cheval de leur côté. Si, ajouta-t-il, vous

n'avez pas l'intention, si vous ne vous sentez pas le courage de la défendre et de combattre pour elle, retirez-vous. »

Les grands mouvements que l'on avait vu faire, le 29, aux troupes ennemies, loin d'être, comme on se l'imaginait, les pronostics d'un prochain combat, étaient au contraire les préparatifs d'un départ. L'armée prussienne parut tout-à-coup avoir déserté son camp de la Lune. En effet, dans la nuit du 30 septembre au 1er octobre, non seulement elle avait abandonné ce poste, mais encore tous ceux qu'elle occupait sur sa ligne, et l'on acquit bientôt la certitude qu'elle était en pleine retraite. Sur le champ nos hussards, nos troupes légères se mettent à sa poursuite et ramènent à Sainte-Ménehould un grand nombre d'hommes, de chevaux de voitures tombés en leur pouvoir. Les prisonniers témoignèrent de l'état de détresse et de dénuement où se trouvait cette armée.

Les commissaires de la Convention, suivis de plusieurs militaires et d'officiers de santé, se transportèrent, le 2, à la côte de la Lune. Le grand chemin, ses berges, les champs voisins étaient parsemés de boulets. La curiosité fit entrer ces commissaires et leur suite dans la maison d'auberge tout à jour, où avaient couché pendant trois nuits le roi de Prusse et son fils. Ils parcoururent les différents emplacements du camp et en admirèrent les superbes retranchements. Ils visitèrent jusqu'aux latrines des soldats pour connaître si effectivement, comme le bruit en courait, la dissanterie régnait dans l'armée prussienne. Ils en acquirent la certitude par cette inspection des lieux remplis de sang, et par le récit des habitants de la maison de la Lune presque tous attaqués eux-mêmes de cette maladie contagieuse. Des chevaux dépouillés et laissés sur place; quantité d'autres à demi enterrés dans les fossés, et plusieurs

Digitized by Google

cadavres de soldats dont les membres sortaient des trous peu profonds où on les avait trop précipitamment jetés, présentaient un spectacle affreux. Une fumée épaisse, occasionnée par le feu que l'on mit aux pailles et débris du camp où les tentes avaient été dressées, exhalait une odeur fétide. Le général Dampierre, avec une brigade d'infanterie, vint, le 3, occuper ce camp; il fut obligé de l'abandonner pour ne pas infecter ses soldats. Des ordres furent donnés, des précautions furent prises pour faire disparaître toutes ces traces des pertes qu'avaient éprouvées les Prussiens.

Il parut que l'on poursuivait très-faiblement l'ennemi; que toutes nos troupes mettaient trop de lenteur à décamper, et que le général en chef n'était pas bien d'accord avec les autres généraux sur la manière de suivre la retraite des Prussiens. Le général Kellermann, avait poussé jusqu'à Suippes, il rétrograda. Il y eut cependant de petits chocs entre les arrières-gardes prussiennes et les avant-gardes françaises. Celles-ci prirent des équipages et ramassèrent beaucoup de traîneurs. Les chemins totalement gâtés, dans lesquels restaient des canons et des caissons embourbés, se trouvaient couverts de voitures chargées de blessés et de malades laissés à la commisération des Français.

Dumouriez, que l'on croyait parti pour précéder son armée, n'alla que jusqu'à Vienne-la-Ville. Il revint et ne leva que le 6 son camp de Sainte-Ménehould. Il se porta sur Vouziers où il arriva le 8. Les princes français et les émigrés y étaient passés pour rétrograder par Grandpré et Buzancy.

Le général Dillon avait aussi levé son camp de Biesme, pour suivre le mouvement de retraite des Hessois qui, de Clermont, reprenaient le chemin de Verdun. Le général

Digitized by Google

Kellermann venait après avec son armée. Les trois commissaires de la Convention nationale l'accompagnaient.

Ces commissaires, pendant leur séjour à Sainte-Ménehould, furent accueillis de plusieurs bourgeois et fêtés dans les maisons qu'on leur avait choisies pour logement. Un jour, dans un repas où se trouvaient quelques officiers supérieurs et d'autres personnes notables, le représentant Carra, dans la conversation, affecta toujours de leur donner la qualité de *citoyen* et jamais celle de *monsieur*. Un des convives, en lui adressant la parole, se servit du nom de *monsieur* : « Je vous prie, lui dit ce conventionnel, de me donner le titre de *citoyen*, c'est le seul aujourd'hui qui convient en France à des *républicains*. »

Sans doute le *citoyen* Carra préludait dès-lors au décret de la convention qui, le 10 du même mois, proscrivit les qualifications de *monsieur* et de *madame*, et les remplaça par celles de *citoyen* et *citoyenne*. (E)

Les trois commissaires étaient presque toujours restés au quartier-général de Dumouriez à Sainte-Ménehould, et mangeaient souvent à sa table. Ce général en chef avait, au nombre de ses aides de camp, deux demoiselles nommées *Ferniq*, nées à Mortagne, dans le département du Nord. Costumées en militaires, ces Amazones l'accompagnaient dans toutes ses courses, et allaient porter ses ordres.

Les deux jeunes princes de la maison d'Orléans se montrèrent aussi à Sainte-Ménehould. Leurs équipages frappaient les yeux par cette inscription : *Fourgons des citoyens Égalité*. Ils se firent remarquer par leur bonté, leur affabilité, comme par leur bravoure.

Les trois commissaires de la convention qui accompagnèrent Kellermann, devinrent les témoins de la reddition de Verdun, remis le 13 octobre à ce général. Les

Digitized by Google

troupes étrangères qui occupaient cette ville ne prirent que le temps de faire évacuer leur grosse artillerie, leurs équipages et leurs malades. Il en fut de même pour Longwi.

Pendant plus de quinze jours, Sainte-Ménehould fut traversée par différents corps de troupes, se succédant les uns aux autres; souvent ils séjournaient. On vit revenir les gros équipages, envoyés depuis peu dans les villages sur le chemin de Vitry. D'autres arrivèrent de Châlons : tout s'achemina vers Verdun.

Jamais les habitants de Sainte-Ménehould n'avaient vu des troupes aussi nombreuses loger, bivouaquer, camper dans leur ville et aux environs. Une odeur fétide s'exhalait de toutes parts. On consulta les officiers de santé sur les dangers qui pouvaient en résulter. Ils rassurèrent en disant que cette odeur désagréable provenait uniquement de la quantité de boue et de fumier dont les rues, la promenade et les places publiques se trouvaient couvertes. On s'empressa d'enlever ces immondices et de les transporter au loin. L'odeur se dissipa, ainsi que les craintes des habitants. La ville recouvra bientôt toute sa salubrité.

Quels qu'aient été les motifs politiques du roi de Prusse pour opérer sa retraite, sur laquelle on a fait tant de contes, débité tant de mensonges, et tiré tant de conjectures, nous croyons pouvoir assurer qu'il était impossible au monarque prussien de tenir plus long-temps dans la position critique où il se trouvait, et qu'il ne pouvait plus espérer d'atteindre son but, à moins qu'une bataille décisive ne lui ouvrît le chemin de la capitale; mais que d'obstacles rendaient cet évènement plus qu'incertain!

Les trois armées réunies de Dumouriez, Beurnonville et Kellermann se composaient en dernier lieu de plus de quatre-vingt mille hommes. Des troupes nombreuses, com-

Digitized by Google

mandées par les généraux Dampierre et du Bouquet, campaient au village de l'Épine, se prolongeant jusqu'à celui de Frêsne, le long de la Moivre, et donnaient pour ainsi dire la main aux troupes de Kellermann; le général Sparc était à la tête d'un corps d'armée à Châlons. Le général la Bourdonnaie se trouvait aux environs de Rheims avec un autre corps; le poste de Biesme tenait en respect les Hessois. Non seulement il fallait que le roi de Prusse détruisît ces forces imposantes, il lui fallait aussi en quelque sorte vaincre la nature.

La saison déjà avancée promettait peu de beaux jours. Une maladie pestilentielle désolait le camp prussien. Elle y avait fait périr plus de soldats que n'en avait détruit le canon français. Cette épidémie ne provenait point, comme on le prétendait ridiculement dans le temps, d'avoir mangé des raisins, puisqu'il n'y a pas un seul cep de vigne dans tous les villages du canton de la Lune. Elle était occasionnée par l'intempérie de la saison, par la mauvaise nourriture, par le manque d'eau potable et de toute autre boisson, par une pénurie entière des aliments et des choses les plus nécessaires.

Ce que pouvaient fournir en fourrages et en vivres quelques villages voisins, avait été bientôt consommé ou gaspillé; et l'armée prussienne était hors d'état de s'en procurer, si ce n'est par la trouée de Grandpré; par conséquent en faisant un long circuit, et le transport en était retardé par la difficulté des chemins: encore nos troupes légères s'emparaient-elles d'une partie des convois, ou les détruisaient.

A ces contretemps, à ces difficultés de toutes sortes, ajoutons le mécontentement certain du roi de Prusse qui se voyait trompé par les fausses promesses des émigrés.

Digitized by Google

Les soldats français, loin de déserter et de passer à l'ennemi, restaient fidèles à leurs drapeaux et venaient de prouver à Valmi qu'ils étaient prêts à mourir pour la défense des libertés de leur pays.

Voilà les vrais motifs de la retraite subite du roi de Prusse. Il ne faut point en chercher d'autres. Au moins tout ce que l'on a débité de plus à ce sujet, n'a jamais été prouvé. Si, comme le disaient des personnes qui se prétendaient bien instruites, il y avait eu des sommes données, des ménagements, des intérêts particuliers, des lettres secrètes pour faire hâter cette retraite, quelle raison pouvait-il y avoir par la suite de taire toutes ces manœuvres et de ne pas les divulguer? Les coryphées de l'assemblée nationale n'auraient pas manqué de s'en vanter et d'en tirer avantage. Tous ces prétendus secrets auraient transpiré tôt ou tard d'une manière quelconque.

On ne peut pas dire que les trois commissaires de la convention aient coopéré à cette retraite. Ils sont arrivés à Sainte-Ménehould lorsque les conférences se tenaient depuis quelques jours entre le roi de Prusse et Dumouriez. Alors il ne parut pas que ces commissaires en fussent instruits; et en définitive ils ne purent s'en mêler que fort peu et très-imparfaitement. Toutefois on est porté à croire qu'ils avaient eu part au mémoire de Dumouriez au roi de Prusse, et aux deux réponses faites à Manstein, aide-de-camp général de ce monarque. La mission de ces commissaires, à leur départ de Paris, se bornait à surveiller les généraux, à encourager le soldat, à proclamer la république dans les camps français, et à rendre compte à la Convention de la sensation qu'avait produite parmi les troupes cette proclamation.

Dira-t-on aussi que le dernier manifeste du duc de

Digitized by Google

Brunswick, le mémoire envoyé au roi de Prusse par Dumouriez, les réponses de ce général en chef aux lettres de Manstein et ces lettres mêmes couvraient d'autres desseins, cachaient d'autres projets, s'écrivaient d'intelligence? Personne ne le croira. Ce sont les insinuations, les raisonnements, les motifs politiques, insérés dans ces pièces, qui ont fait réfléchir le roi de Prusse sur le résultat de cette guerre, et qui l'ont décidé à prendre son parti. C'est précisément au moment où l'on commençait à donner de la publicité à tous ces écrits que la retraite s'est effectuée ; et ne sait-on pas que les émigrés, les premiers moteurs de la guerre, furent singulièrement mécontents, désespérés même de cette retraite.

Quant au bruit qui s'est répandu que l'on avait laissé le roi de Prusse se retirer sans le poursuivre avec vigueur, ce qui a donné lieu à penser que sa retraite se faisait de concert, ce bruit, ou plutôt ce reproche, car c'en est un véritable, n'a pas paru fondé à tous les militaires. Il faut d'abord observer que l'ennemi avait presque deux jours d'avance quand on fut certain qu'il se retirait. Si les chemins étaient difficiles, si la saison se trouvait mauvaise pour les armées impériales et prussiennes, ils ne l'étaient pas moins pour les armées françaises. Les mêmes obstacles se présentaient pour les uns comme pour les autres. D'ailleurs cette retraite s'est faite sous les yeux des commissaires de la Convention, et l'on ne voit nulle part qu'ils se soient plaints du peu de vigueur dans la poursuite de l'ennemi : ce dont ils n'auraient pas manqué d'informer leurs commettants, s'ils eussent eu le moindre soupçon à cet égard ; à moins que l'on ne suppose qu'ils étaient aussi d'intelligence pour favoriser cette retraite.

Dumouriez, dans ses mémoires intitulés : *Campagnes de*

Digitized by Google

la Champagne et de la Belgique en 1792, veut faire tomber ce reproche sur quelques généraux et notamment sur Kellermann. Mais il est facile de s'apercevoir que ce général en chef, jaloux des succès de ses compagnons d'armes, cherche dans cet écrit, à diminuer leur gloire; il semble même vouloir effeuiller le laurier que Kellermann a cueilli dans la journée du 20 septembre. Il est cependant reconnu que ce général, attaqué à l'improviste, a montré ce jour-là beaucoup de sang-froid, de fermeté, de courage; et la retraite des troupes étrangères est la conséquence de sa résistance opiniâtre et de la brillante valeur qu'il avait su inspirer à ses soldats. La journée du 20 septembre est comptée avec raison comme une des plus importantes de la guerre de la révolution, et l'on n'a point été étonné qu'un guerrier fameux, Napoléon, (F) qui se connaissait en vaillance, ait donné au brave Kellermann le titre honorable et glorieux de *duc de Valmi*. Toute la France au contraire a applaudi à ce titre comme justement mérité et justifié encore par des exploits militaires ultérieurs. (G)

Long-temps avant l'entrée des troupes étrangères en France, on avait annoncé qu'elles ne se permettraient aucun désordre, et qu'elles paieraient même toutes les fournitures qu'on pourrait leur faire; il n'en fut rien. Elles se livrèrent même au pillage le plus affreux, brisant tout et dévastant sans nécessité.

Mais ce qui surprit, c'est qu'elles n'épargnassent point les châteaux, les fermes, les maisons des émigrés, celles de leurs parents et des personnes qui leur étaient attachées. La ferme de Maigneux fut totalement dévastée. La ferme seigneuriale de Somme-Bionne, appartenant à une famille émigrée, le fut également. Le château de Hans, où le pillage avait déjà commencé, aurait sans doute subi le même

Digitized by Google

sort, si le roi de Prusse ne l'eût choisi pour son quartier-général. (H)

Le long séjour des armées dans la Champagne n'avait pas permis d'ensemencer les terres. La saison, toujours pluvieuse, s'avançait. Les cultivateurs étaient privés de leurs chevaux, employés à la conduite des équipages. On manquait de froment pour faire les semailles. Il fallut se pourvoir au loin de ce qui était nécessaire afin de commencer le plus promptement possible ces urgents et précieux travaux. On jeta à la hâte la semence dans les terres mal préparées et desquelles par conséquent on n'attendait pas une grande récolte. Cependant on remarqua que, bien qu'elles n'eussent pas été cultivées à la manière ordinaire, elles produisirent assez abondamment dans les champs où les troupes avaient campé.

Les armées coalisées venaient d'évacuer entièrement le territoire français. Les corps de troupes avaient cessé de passer à Sainte-Ménehould, et cette ville, après une longue tourmente, vit renaître dans son sein le calme et la tranquillité. Les habitants, oubliant les dangers qu'ils avaient courus, se livrèrent à la joie, et voulurent célébrer, dans une fête civique, l'évacuation de la France par les troupes étrangères.

Le 22 octobre, la municipalité fit élever, au milieu de la belle allée d'ormes du Château, un autel à la patrie. Les autorités constituées s'y rendirent accompagnées de la garde nationale et d'un détachement de gendarmes nationaux qui, ce jour-là, séjournaient dans la ville. Tous les citoyens, sans aucune distinction d'opinions, se réunirent à l'envi, et chacun se fit un bonheur comme un devoir d'assister à la cérémonie et de partager l'allégresse publique : tant on était heureux de se voir délivré de la présence de l'ennemi.

Digitized by Google

Le procureur-syndic du district, le maire de la ville et un officier municipal prononcèrent des discours où respirait l'amour pur de la patrie, dont ils surent enflammer les cœurs; puis, interprêtes des sentiments de leurs concitoyens, ils payèrent un juste tribut d'admiration et de reconnaissance à nos généraux et à tous nos guerriers.

Cette fête civique fut terminée par quelques couplets composés pour la circonstance, et aux cris mille fois répétés de *Vive la liberté!* On entendit, pour la première fois dans cette ville, *la Marseillaise*, chantée par les gendarmes nationaux, (I) cet hymne devenu depuis si célèbre, et dont malheureusement l'affreux terrorisme abusa trop souvent; mais dont l'air martial, semblable aux chants de Tyrthée, électrisant en quelque sorte nos guerriers, les fit voler, avec un noble enthousiasme, à tant de victoires glorieuses, auxquelles venait de préluder celle de Valmi. (J)

Comme les faits commencent à se rapprocher un peu trop de nous, j'ai cru devoir terminer ici les Annales de la ville de Sainte-Ménehould. Le récit des évènements contemporains appartient beaucoup moins à l'histoire qu'aux mémoires particuliers, où elle ira plus tard démêler et choisir ses matériaux.

Digitized by Google

NOTES DU LIVRE HUITIÈME.

(A. *page* 576.) On nomma pour maire M. Farcy; pour officiers municipaux MM. l'abbé Buirette; Drouet, marchand; Jossin, notaire; et Toublan, officier de l'ancien tribunal de l'élection; pour procureur de la commune, M. Legai.

(B. 577.) Le manque de casernes dans notre ville occasionna plus d'une fois aux habitants une charge et une dépense considérables, lorsqu'ils ont eu des troupes en garnison. Ils avaient déjà éprouvé cet inconvénient en 1790. Trois compagnies du régiment du Roi infanterie qui, à Nanci, s'était mis en insurrection contre ses officiers, furent envoyées à Sainte-Ménehould, où elles arrivèrent dans les premiers jours de septembre, et furent logées chez le bourgeois jusqu'au 16 février suivant, jour que ce régiment fut licencié.

(C. 581.) Trois abbés Buirette, qui étaient parents et amis, ont suivi la carrière de l'instruction publique.

1° Buirette (François), celui dont il est question dans cette histoire, a été trente ans à la tête du collége de Sainte-Ménehould comme premier régent et chef du pensionnat. Il prit sa retraite en 1780, après avoir exercé ces fonctions avec grande distinction. Il a fourni pendant sa longue carrière d'excellents sujets à l'Université de Paris, où la plupart ont été lauréats. C'est sous lui qu'a commencé ses études M. Lemaire, éditeur des Classiques latins, qui, au concours général, a obtenu le prix d'honneur. La ville de Sainte-Ménehould, hors d'état de faire au démissionnaire une pension de retraite, voulut du moins lui donner un témoignage de reconnaissance pour ses longs et utiles services. Elle lui fit don d'une très-belle soupière d'argent avec couvercle, sur laquelle fut gravée une inscription qui rappelait les motifs de ce présent. Elle voulut en outre qu'il portât le titre honorifique de *principal* du collége, auquel depuis il ne resta jamais étranger et dont il aima toujours à s'occuper. Il s'est fait, jusque dans ses vieux jours,

Digitized by Google

un plaisir de prendre chez lui un ou deux jeunes gens pauvres dont il soignait l'éducation. Non content d'avoir instruit la jeunesse pendant toute sa vie, il chercha encore à lui être utile après sa mort. Il laissa par testament au collége de Sainte-Ménehould une somme de deux mille francs convertie en une rente sur l'état de cent soixante-sept francs quarante-quatre centimes ; et pour le rétablissement de l'école des frères une pareille rente de cent soixante-sept francs quarante-quatre centimes. Il légua en outre à l'hôpital une rente de deux cent cinquante-deux francs, dont une partie est destinée à faire apprendre des métiers à des enfants.

2° Buirette (Jean-Baptiste), élève du précédent, fut plus de vingt ans professeur de troisième à l'Université de Paris, au collége du Cardinal-le-Moine. Il revint finir ses jours à Sainte-Ménehould avec une pension d'émérite. A l'exemple du principal dont nous venons de parler, il s'amusait souvent à donner quelques leçons particulières à des jeunes gens.

3° Buirette (Hugues-Félicité), élève aussi du principal, et maître-ès-arts de l'Université de Paris, fut nommé, en 1789, premier régent et chef du pensionnat du collége de Sainte-Ménehould. Il donna sa démission lors de la tourmente révolutionnaire et se livra à l'éducation particulière jusqu'en 1805, qu'il rentra comme régent au même collége. Il eut pour élèves deux neveux de M. Lemaire, son condisciple et son ami ; l'aîné (Lemaire Auguste) vient d'obtenir, comme son oncle, le prix d'honneur au grand concours de l'Université.

Nota des Éditeurs. Lemaire (Hector) a remporté le même prix peu d'années après son frère.

(D. 584.) Pour le récit des opérations et des évènements militaires à cette époque, j'ai puisé dans deux brochures qui ont pour titre : 1° *Observations sur la campagne de 1792 dans les départements de la Marne et de la Meuse*, par Gobert, adjudant-général ; 2° *Observations présentées à la Convention nationale le 28 octobre*, par L.-T. Galbaud, maréchal-de-camp, ancien commandant de Verdun ; et encore dans deux relations manuscrites tenues jour par jour, l'une par M. Mathieu, conseiller au ci-devant bailliage de Sainte-Ménehould, et l'autre par M. Picart, ancien avocat au même siége. Je me suis servi aussi de l'ouvrage intitulé : *Campagne de Dumouriez en Cham-*

Digitized by Google

pagne. Ces témoins oculaires paraissent assez d'accord sur ce qui s'est passé pendant cette campagne dans nos contrées.

(E. 618.) Dans un autre repas, où il fut question des membres des assemblées nationales précédentes, que le choix des électeurs venait de porter à la Convention, le *citoyen* Sillery, qui était de ce nombre ainsi que le *citoyen* Prieur, déclama, dans un élan poétique, ce quatrain qu'il donna pour un impromptu :

Anciens usurpateurs du pouvoir populaire,
Vous êtes maintenant de vrais représentants.
Frappez de vos décrets tout mortel téméraire
Qui voudrait parmi vous rappeler les tyrans.

Le *citoyen* Sillery mît par écrit ces vers qu'il signa ; les amateurs en prirent des copies. De ce quatrain on peut juger quel était déjà l'esprit de la Convention, et les projets de la plupart de ses membres.

(F. 623.) En juillet 1807, Napoléon passant par Sainte-Ménehould avec Murat, s'y arrêta, et fut curieux de visiter le camp de la Lune et de Valmi. Il se fit accompagner de M. Drouet, l'ex-maître de poste, alors Sous-Préfet. Tous trois allèrent parcourir ce fameux champ de bataille et en reconnaître les différentes positions. L'Empereur entra dans les plus grands détails, se faisant rendre compte des moindres circonstances. Il revint très-satisfait de cette promenade stratégique, et parut content de son *cicerone*, qui un mois après reçut la décoration de la légion-d'honneur.

(G. 623.) Une pyramide fut élevée en 1821 sur le champ de bataille, à la mémoire du maréchal Kellermann, du produit d'une souscription volontaire, promptement remplie par les habitants de Sainte-Ménehould et de Valmi. En voici les inscriptions :

1°.

Champ de bataille du 20 septembre 1792.

2°.

Ici sont morts les braves du 20 septembre 1792. Un soldat qui les commandait en ce jour, le général Kellermann, maréchal, duc et pair de France, a voulu en mourant que son cœur fût placé au milieu d'eux.

Digitized by Google

3°.

Des Français reconnaissants, à celui qui les a préservés de l'invasion.

4°.

Consacré le 3 septembre 1821, par F. N. Kellermann fils, C. Kellermann fille, et le général Lery, gendre du maréchal.

Le lieutenant-général Kellermann, remplissant un devoir pieux, vint déposer le cœur du maréchal, son père, sous la base de ce monument, en présence de toutes les populations des environs accourues pour assister à cette touchante cérémonie. Plusieurs discours remarquables furent prononcés dans cette circonstance. M. Barthélemy, alors sous-préfet à Sainte-Ménehould, répondant au général Kellermann, exalta, avec chaleur, l'importance des résultats de cette célèbre bataille, gagnée sur la coalition des puissances étrangères et de l'émigration. Il fut destitué. Ce digne administrateur emporta les regrets de tout l'arrondissement.

Nota des Éditeurs. On a demandé, à différentes époques, l'érection d'un monument pour consacrer le souvenir de la défense de la côte de Biesme, ces Thermopyles de la France. Il est regrettable que le gouvernement de juillet ne s'empresse pas de satisfaire à ce vœu, éminemment national.

(H. 624.) Avant que le roi de Prusse vînt établir son quartier-général à Hans, la Dame de ce château, veuve du comte de Dampierre assassiné lors de la fuite de Louis XVI et sous les yeux de ce monarque, eut le désagrément de voir son habitation envahie par une horde de soldats qui se succédaient les uns aux autres, cassant et foulant aux pieds ce qu'ils ne pouvaient emporter. Un officier au service de Prusse, dont elle réclamait la protection, donnait lui-même l'exemple du pillage, sans que la présence de cette dame respectable pût lui imposer. Ne pouvant plus tenir à toutes ces vexations elle prit le parti d'aller se cacher avec ses enfants et quelques autres personnes au fond d'un grenier; encore ne put-elle y rester long-temps; elle fut réduite à se retirer dans une maison du village. Heureusement qu'elle obtint enfin une sauve-garde jusqu'au moment où le roi de Prusse vint occuper le Château.

Digitized by Google

Le duc de Brunswick se logea et établit ses bureaux dans la maison du chapelain du Château qui avait été forcé aussi de la déserter. Cet ecclésiastique eut la douleur d'apprendre que pour prix de son hospitalité sa bibliothèque, épargnée dans le pillage, avait été chargée sur les caissons du duc de Brunswick.

Après le départ de ce généralissime, le plancher de la chambre qu'il avait occupée se trouva jonchée de papiers, parmi lesquels il y avait des lettres écrites par des émigrés de marque ou par leurs parents restés en France, par des dames de haut parage, par des officiers français, prussiens et autrichiens. J'ai vu ces lettres, on aurait pu faire de ces écrits un recueil fort curieux; mais le chapelain craignit, en les conservant, de compromettre sans le vouloir les personnes qu'ils concernaient; et plus prudent que son hôte il brûla tous ces papiers pour n'en laissser aucunes traces.

Madame de Dampierre avait cru devoir quitter son château et accompagner avec ses enfants le roi de Prusse lors de son départ; ce voyage ne fut pas long. Cette dame arrivée à Busancy par un temps affreux, ne pouvant qu'avec peine se procurer des vivres, n'ayant ni linge, ni habillement pour changer, ne trouva aucun secours près des émigrés, quoiqu'il y eût parmi eux des personnes de sa famille : toutes étaient dans la même pénurie. Ce fut là que se borna la course de madame de Dampierre; elle revint dans l'état le plus pitoyable à son château de Hans.

(I. 625.) Rouget de l'Isle; né à Marseille, était officier d'artillerie, et en garnison à Strasbourg lorsqu'il composa son hymne national. De nombreux volontaires partaient pour l'armée; il fallait un refrain qui entraînât les bataillons, et quelques heures lui suffirent pour composer les paroles et la musique de ce chant qui passera à la postérité.

Rouget de l'Isle fut pensionné par la république; l'empire l'oublia; la restauration le proscrivit; le peuple seul lui resta fidèle. Le gouvernement de juillet lui avait accordé, à la sollicitation de son ami Béranger, une pension de douze cents francs. Cet homme modeste acheva dans la solitude la vie la plus pure et la plus patriotique.

(Note des Éditeurs.)

(J. 625.) Louis-Philippe, à peine assis sur le trône de juillet, voulut revoir ces mêmes champs de Valmi; et le voyage qu'il entreprit en

Digitized by Google

1831 fut, en partie, déterminé par le souvenir puissant de la part glorieuse qu'il a prise au succès de la bataille du 20 septembre.

Le Roi arriva le 8 juin, vers deux heures, à la maison de la Lune, où l'attendaient le sous-préfet de Sainte-Ménehould (M. Ch. Becquey), la garde nationale à cheval de cette ville et la majeure partie de la population des communes voisines.

Sa majesté monta immédiatement à cheval, ainsi que le duc d'Orléans et le duc de Nemours, dont elle était accompagnée. Dans ce moment, le sous-préfet s'étant présenté pour servir de guide : « Je suis ici sur mon terrain, dit le Roi, c'est moi qui en servirai. »

Sa majesté se dirigea d'abord, par Gizaucourt, sur Voilemont, Maupertuis et Dampierre, s'arrêtant, pour les reconnaître, aux positions qu'avait occupées l'armée de Kellermann, sur la rive droite de l'Auve.

Le Roi se porta de là vers le champ de bataille de Valmi, but principal de sa visite. Sa majesté, arrivée à la position qu'elle avait défendue pendant le combat, s'arrêta sur l'emplacement de l'ancien moulin à vent. De ce point, elle expliquait aux maréchaux Soult et Gérard l'ordre de la bataille et les mouvements des deux armées. La satisfaction du Roi fut remarquable lorsque le maréchal Soult lui présenta un ancien canonnier qui avait eu un bras emporté à Valmi. Sa majesté décora de sa main, au pied même de la pyramide élevée à la mémoire du maréchal Kellermann, ce vieux brave, qui reçut encore des témoignages de la munificence royale.

Le Roi descendit ensuite dans le village de Valmi, rejoignit la route royale, traversa Dommartin-la-Planchette, village où il avait couché la veille de la bataille, et arriva sur les sept heures à Sainte-Ménehould.

Un arc de triomphe avait été élevé à l'entrée de la ville. La grande rue, que devait parcourir sa majesté et que remplissait une foule immense, se trouvait ornée de guirlandes et de feuillages; toutes les maisons étaient pavoisées des couleurs nationales. C'est au milieu de ce concours de personnes accourues de toutes parts, et sous une voûte de fleurs et de couronnes, que le Roi, à cheval, suivi d'un nombreux et brillant cortége, fit son entrée à Sainte-Ménehould, aux cris, mille fois répétés, de *Vive Louis Philippe!* Toutes les gardes nationales de l'arrondissement s'étaient réunies sur la place d'armes, où sa majesté les passa en revue. L'enthousiasme fut porté à son comble, lorsque le Roi exprima combien il était heureux de se trouver au milieu de cette population qu'il avait eu le bonheur de défendre et de préserver des

Digitized by Google

maux de l'invasion étrangère en 1792, et qu'il ajouta que ce souvenir lui était trop cher pour que la vue de ces lieux ne lui causât pas la plus vive émotion.

Le Roi et les Princes descendirent dans la maison qu'avait occupée Dumouriez. Sa majesté fit inviter à sa table toutes les autorités, le curé de la paroisse et plusieurs officiers de la garde nationale. Elle assista le soir au bal qui lui fut offert par la ville; les Princes y dansèrent. Le Roi ne quitta Sainte-Ménehould que le lendemain à midi; la garde nationale était sous les armes. Toute la population salua le départ de sa majesté de nouveaux cris de *Vive le Roi! Vive Louis-Philippe!*

(*Note des Éditeurs.*)

FIN DU HUITIÈME ET DERNIER LIVRE.

Digitized by Google

TABLE.

Digitized by Google

1603 à 1653.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

FIN.

SAINTE-MÉNEHOULD, IMPRIMERIE DE POIGNÉE.

Digitized by Google

ERRATA.

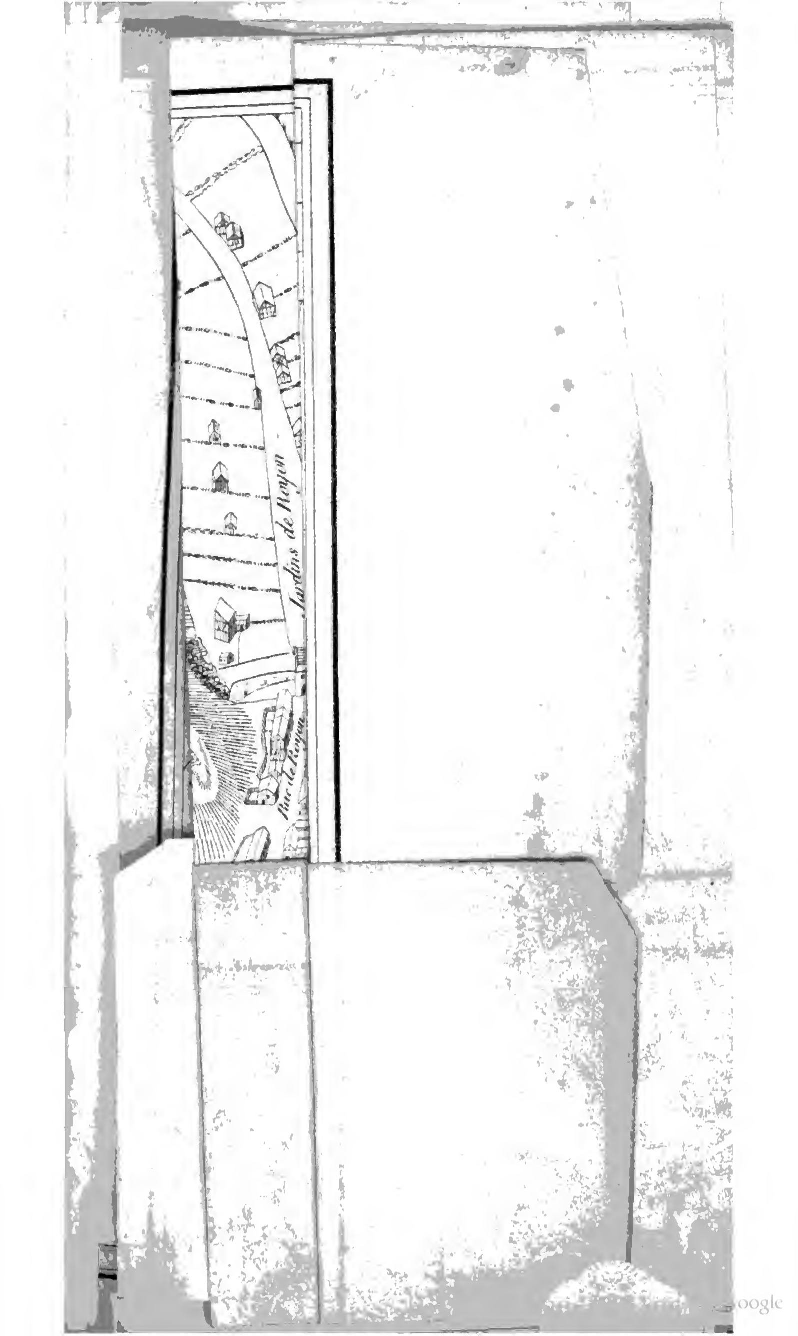
PAGES.	LIGNES.	FAUTES.	CORRECTIONS.
52	13	Manéhould	Manehould
102	17	conquêtes	conquêts
126	13	en	entre
130	9	franc aveu	franc-aleu
131	3	commande	commende
138	24	des	du
Ib.	27	considérable	considérables
158	10	Farry	Farcy
210	7	les premiers	des premiers
211	18	suivi	près
228	12	en seul	en un seul
233	dernière	qui	à qui
240	première	Larécourt	Rarécourt
264	24	leur garde	leurs gardes
312	8	à	avec
325	10	qu'il	qu'elle
333	13 et 19	chevaliers	chevalier
353	17	n'aucuns	si aucuns
398	29	qui	que
423 464	5 10	vieilles écorces	vieille écorce
451	7	un	une
495	dernière	être	d'être
502	30	de d'Austerlitz	effacez *de*
506	6 et 23	Chamissot	Chamisso
529	25	marche.	marche,
562	13	Goguelet	Goguelat
616	27	dissanterie	dyssenterie

Digitized by Google

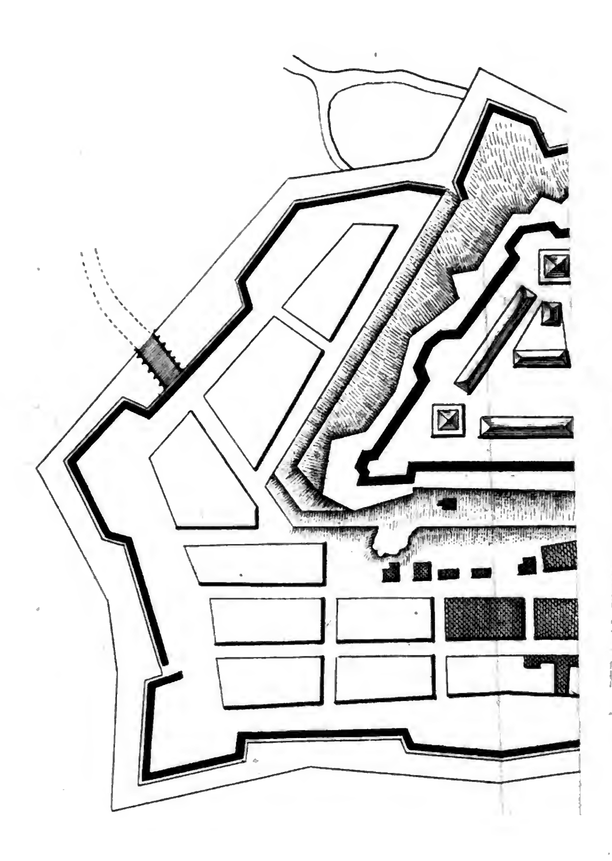
Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

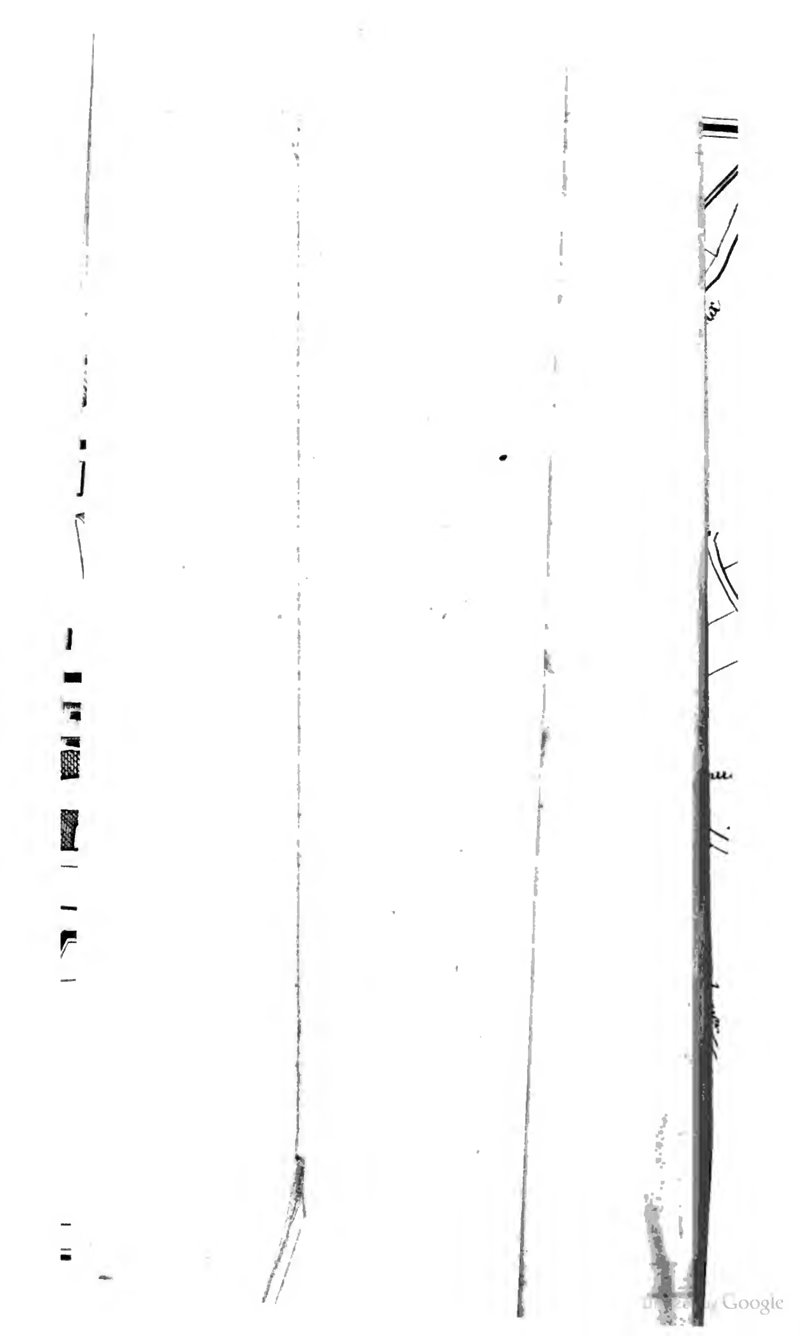


Digitized by Google

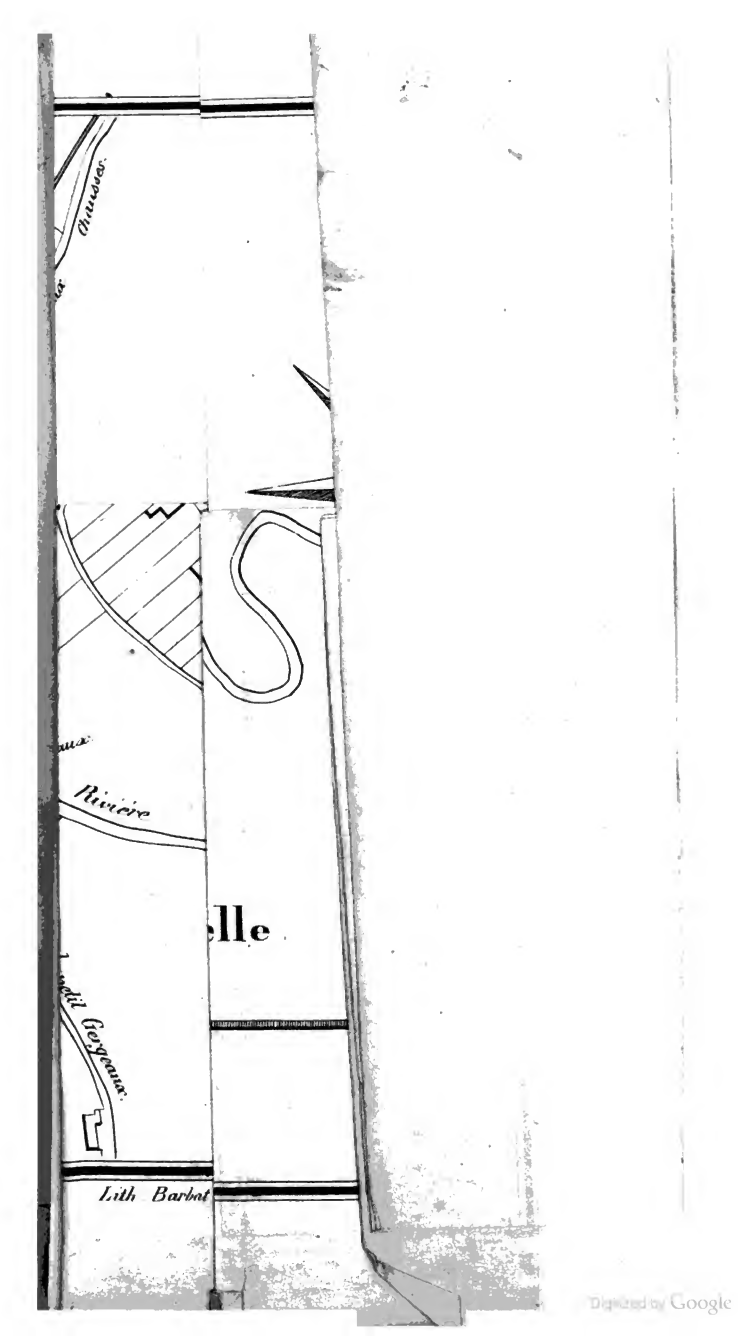


Litho. de Barbat. à Châlons s-m.

Digitized by Google

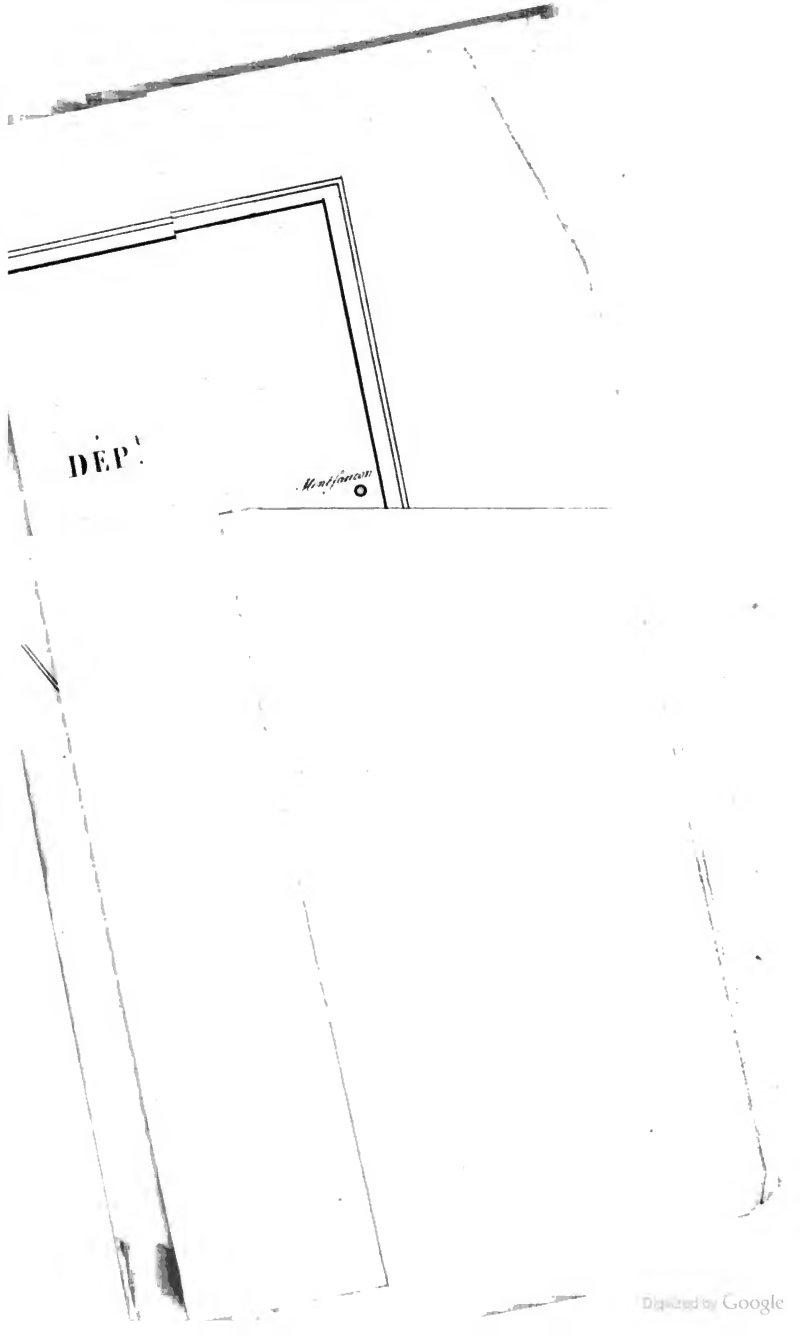


Digitized by Google



Digitized by Google

Digitized by Google

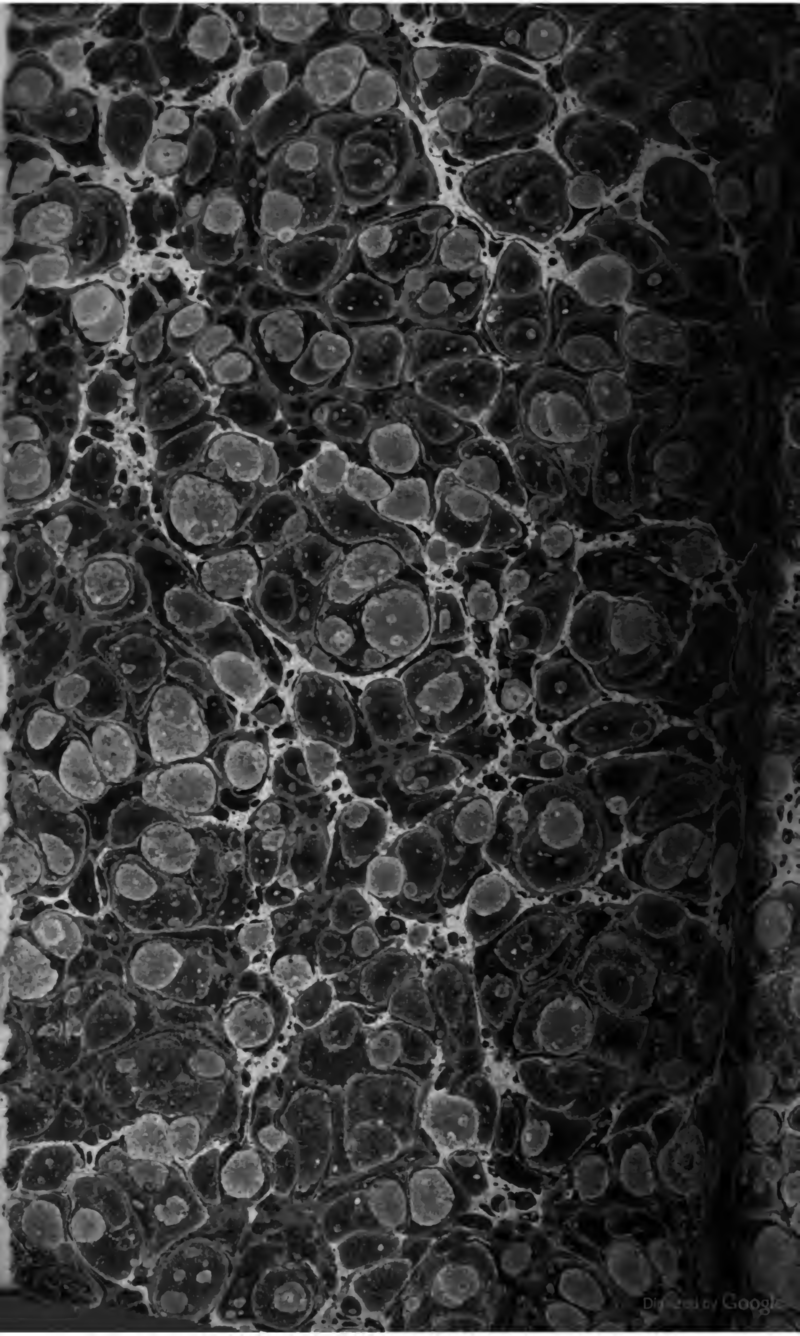


Digitized by Google

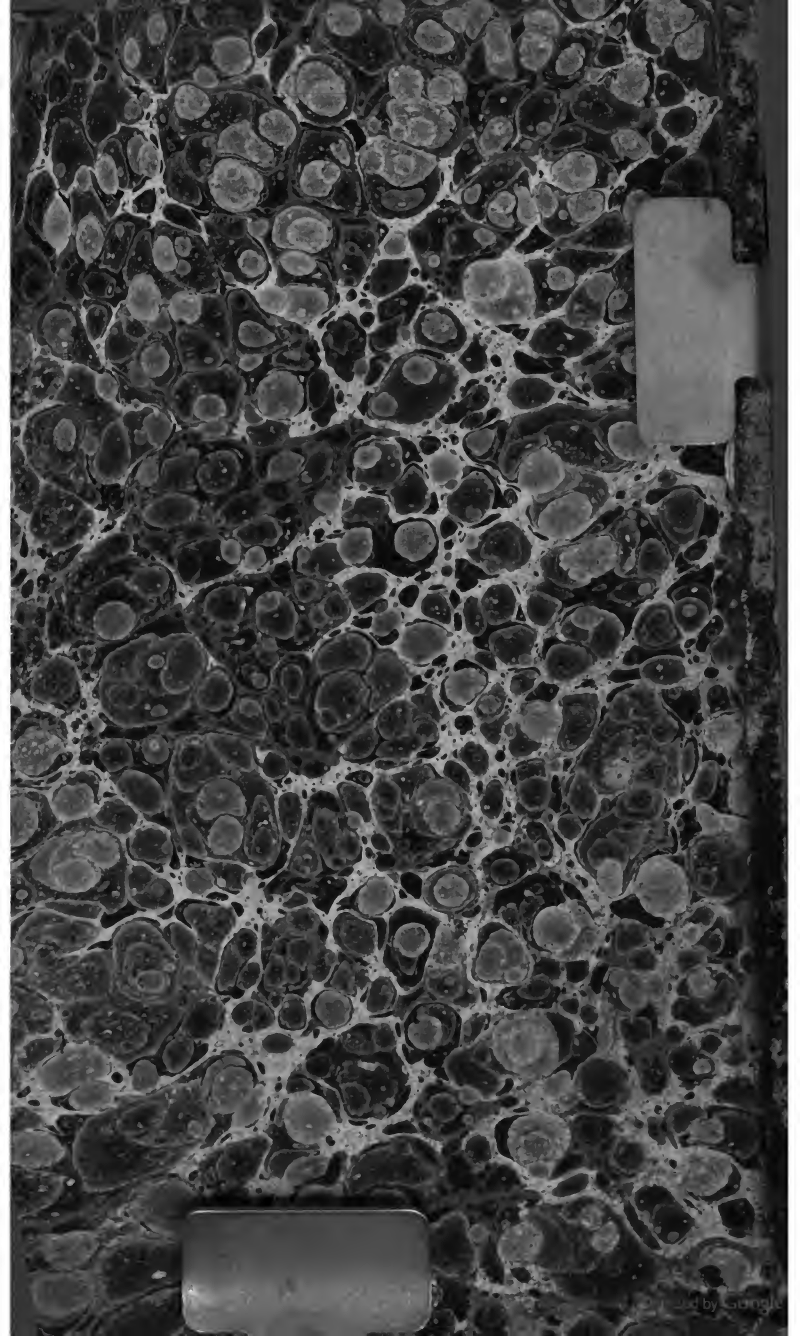
Digitized by Google

Digitized by Google

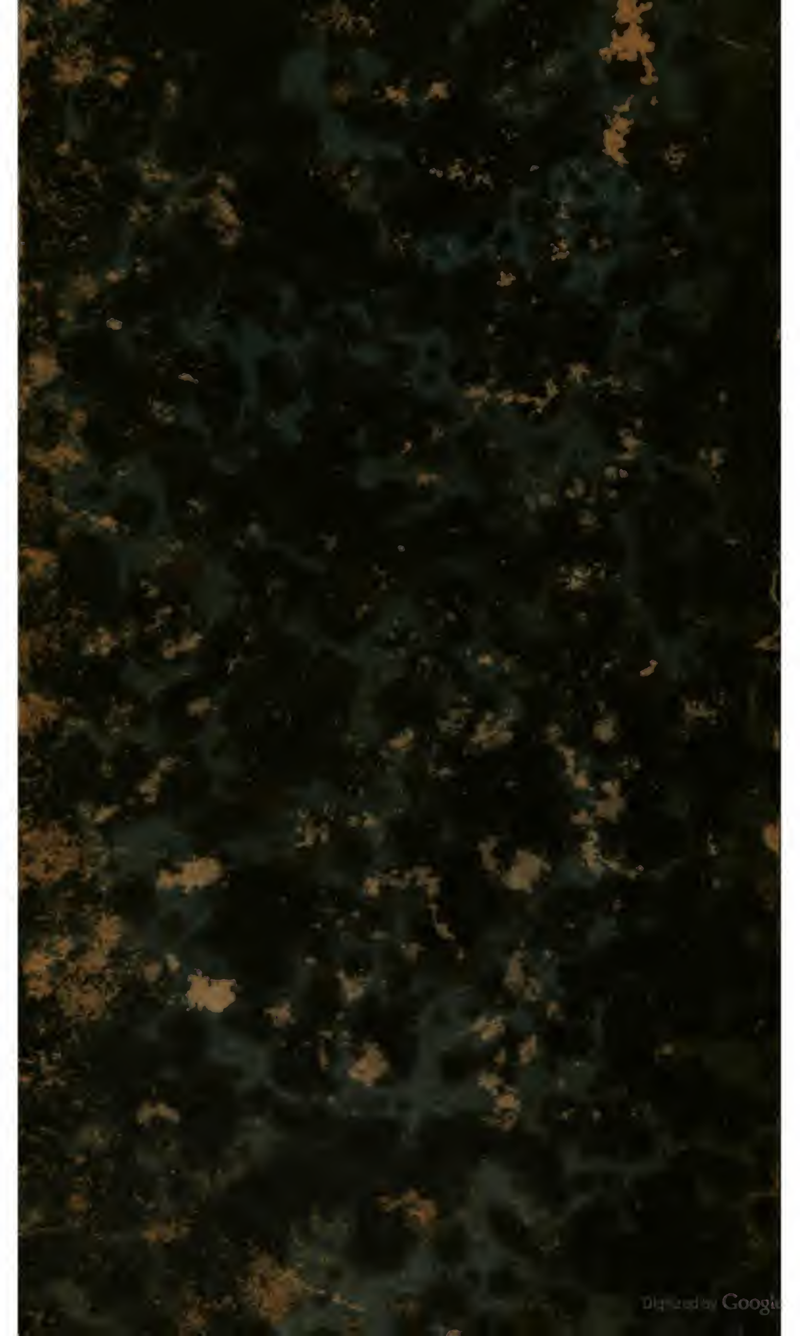
Digitized by Google



Digitized by Google



Digitized by Google



Digitized by Google